This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

Société d'Histoire et d'Archéologie

de la Lorraine

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

TOME XXX

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

36, Rue Rousseau, 36

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

Société d'Histoire et d'Archéologie

de la Lorraine

TOME XXX

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

Société d'Histoire et d'Archéologie

de la Lorraine

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

TOME XXX

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

36, Rue Rousseau, 36

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Comté de Bar

des Origines au Traité de Bruges

(Vers 950-1301)

PAR

MARCEL GROSDIDIER DE MATONS

Docteur ès-lettres
Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Le Comté de Bar-le-Duc a joué dans l'histoire, du XIe au XVe siècle, un rôle que son étendue primitive ne faisait guère prévoir. Cette importance du Comté de Bar, il faut la chercher autant dans sa situation à l'extrême frontière de l'Empire proche du royaume de France que dans ses origines. Possédant un noyau de territoires, sinon homogènes, du moins assez rassemblés, maîtres de puissants castra et de la plus riche abbaye de la Lotharingie, les comtes de Bar sont les héritiers du patrimoine de la maison de Moselane qui, pendant trois quarts de siècle, avait dominé dans l'ouest de l'Empire.

M. R. Parisot a écrit l'histoire de cette maison de Moselane. Nous avons tenu à résumer son livre[1] dans le premier chapitre de notre étude, nous en tenant strictement à ce qui avait trait aux origines du Comté de Bar et aux ducs de Mosellane à titre de comtes de Bar.

L'ouvrage de M. Parisot s'arrête en 1033, à la mort du duc Ferry II, en qui s'éteint avec la postérité mâle de sa maison, la fonction ducale dont elle était investie. Les filles du duc Ferry hériteront, en effet, des comtés, mais la fonction ducale trop importante — et dangereuse — n'a pu leur être dévolue, d'autant qu'à la mort de leur père, elles n'étaient pas encore en âge d'être mariées.

(1) Robert Parisot, *De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum quasi haereditario jure tenuit*, Nancy, 1898, in-8°; *La Haute Lorraine et sa première maison ducale*, Paris, 1902, in-8°.

Digitized by Google

Comté, puis duché, le Barrois devait rester indépendant jusqu'au premier quart du xve siècle. Lorsque l'avant-dernier duc Édouard III fut tombé, ainsi que son frère Jean et son neveu, dans les rangs français à Azincourt, le duché échut à Louis, frère d'Édouard et de Jean. Louis qui était d'Église, cardinal et évêque de Verdun, adopta son petit neveu René d'Anjou et l'associa au gouvernement du duché en 1418; un an après, René épousait l'héritière de la Lorraine, et le cardinal remettait à son neveu, comme cadeau de noces, le Barrois dont le duc de Lorraine prenait la régence.

La fin de l'histoire du Barrois a été écrite — ou du moins préparée — avec une science très sûre par V. Servais dans ses *Annales du Barrois* qui vont de l'avènement du duc Robert en 1352 à l'avènement définitif de René Ier comme duc de Lorraine et de Bar en 1429 (1). Pour le reste nous en sommes réduits à l'*Essai chronologique* et aux *Mémoires alphabétiques* de de Maillet, dont la forme est rebutante et le fond vieilli, quoiqu'encore utile (2). Les comtes de Bar n'ont pas tenté jusqu'ici la curiosité des érudits modernes, à part quelques articles disséminés dans les publications de la Société d'archéologie lorraine de Nancy et de la Société des Lettres de Bar-le-Duc (3).

Le meilleur de ces articles est un essai provisoire que M. l'Abbé Jehet a donné dans les *Mémoires de la Société*

(1) V. Servais, *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411*, Bar-le-Duc, 1865-67, 2 vol. in-8°; *Annales historiques du Barrois de 1411 à 1415*, dans *Mém. S. L. Bar-le-Duc*, I-1 (1871), p. 1-21; 1415 à 1420, *ibid*., I-2 (1872), p. 130 160 et I-3 (1873), p. 105-120; 1420 à 1429, *ibid*., I-6 (1876), p. 113 à 149.

(2) L'*Essai chronologique* est de 1757 et les *Mémoires alphabétiques* de 1773.

(3) Nous notons pour mémoire le livre de M. Alexandre Martin, *Le Pays barrois, géographie et histoire*. Bar-le-Duc, 1918, in-8°. Ce n'est pas une œuvre d'érudition, mais l'aimable vulgarisation de l'histoire du Barrois d'après les diverses histoires de la Lorraine (Dom Calmet, Durival, Digot, etc.). L'histoire moderne y tient une large place, mais l'histoire médiévale y est à peu près négligée.

Digitized by Google

des Lettres de Bar-le-Duc sur Thiébaut Ier [1]. M. Léon Germain a amèrement critiqué et — très provisoirement aussi — complété cet essai par un catalogue de quelques actes [2].

Nous avons tâché, à notre tour, d'aborder enfin ces comtes de Bar et de poursuivre leur histoire jusqu'au Traité de Bruges (4 juin 1301) ou plutôt jusqu'à la mort — survenue en 1302 — du comte Henri III qui le signa. Le traité de Bruges, en effet, coupe l'histoire du Barrois en deux périodes bien différentes; dans la première, le Comté de Bar est un état complètement indépendant dont les souverains pourraient répondre, comme le fera René de Lorraine à Louis XI, qu'ils ne relèvent que de Dieu et de l'épée. C'est l'étude de ce Barrois indépendant que nous donnons ici, comme une contribution à l'histoire des marches de l'Empire et de la France. Quant au rôle du Barrois à partir de 1301, diminué dans sa souveraineté et néanmoins brillant encore au milieu des luttes de la guerre de Cent ans, nous ne désespérons pas de l'exposer un jour et de terminer ainsi l'histoire d'un état féodal que l'union avec son voisin moins puissant pourtant — le duché de Lorraine — a injustement rejeté dans l'ombre.

II

Les sources de l'histoire du Barrois sont disséminées partout. Les archives, confondues au XVIe siècle avec celles de la Lorraine [3], ont subi les vicissitudes de celles-ci.

(1) Abbé Jehet, *Les comtes et ducs de Bar, Thiébaut Ier*, dans *Mém. S. L. Bar le-Duc*, III-9 (1900), p. 185-215. Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Chambry, qui les a recueillis avec un soin pieux, la communication des nombreux papiers de l'abbé Jehet, mort doyen de Saint-Mihiel.

(2) Léon Germain, *Observations relatives à Thiébaut Ier, comte de Bar*, *Mém. S. L. Bar*, III-10 (1901), p. 253.

(3) Sur l'initiative de Thierry Alix entre 1544 et 1587, cf. Pierre Boyé, *Qualis vir et scriptor extiterit Theodoricus Alisius*, Nancy, 1898, in-8°, p. 63-78; P. Marichal, *Les Archives des départements lorrains et l'administration des Domaines dans Bibliographe Moderne*, 1901, p. 206, n° 2; A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, p. 33, n° 2.

Digitized by Google

L'histoire en a été écrite (1). Le trésor des Chartes de Lorraine se ressent du pillage des archivistes des Rois de France. Si Nancy en possède encore une bonne part (2), Paris conserve dans la magnifique collection de Lorraine de la Bibliothèque Nationale (3) tout ce qui a été enlevé après le sac de la Mothe (4) et par la Chambre de Réunion de Metz (5), Vienne garde les papiers de famille que le Duc François III emporta en abandonnant le pays de ses ancêtres (6), enfin Chantilly a reçu les chartes du Clermontois abandonné en 1648 au vainqueur de Rocroi et conservé par les Condé jusqu'à la Révolution (7). De ce fait, les Archives de la Meuse sont très pauvres en liasses, en revanche elles possèdent les précieux registres — Cartulaires et dénombrements — de la Chambre des comptes (8).

Si l'on songe que les terres et propriétés de la Maison de Bar se sont étendues sur la Meuse, la Meurthe, la Moselle, les Vosges, l'Alsace, le Luxembourg belge et grand'ducal, les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Doubs, le Jura, l'Yonne, la Seine-et-Marne et l'Aisne, que leurs relations fréquentes avec la Champagne, la Bourgogne, la Flandre, le Brabant et le Hainaut nous obligent à

(1) H. Lepage, *Le Trésor des Chartes de Lorraine* dans *Bull. soc. arch. Lorr.*, 1857, p. 99 et sq.; P. Marichal, *Dufourny et Lancelot, Notes sur les anciens inventaires du Trésor des Chartes de Lorraine* dans *Mém. soc. arch. Lorr.*, 1894.

(2) H. Lepage. *Inventaire sommaire des archives de Meurthe-et-Moselle*, t. I, Nancy, 1873, Introduction.

(3) P. Marichal, *Catalogue de la Collection de Lorraine à la Bibliothèque Nationale*, Nancy, 1896, in-8° avec une introduction: Ph. Lauer, *Catalogue de la Collection des Provinces de France*, t. I, Paris, 1905, in-8°.

(4) H. Lepage, *Inventaire des titres enlevés à la Mothe*, Nancy, 1857, in 8°.

(5) Kaufmann, *Die Reunions Kammer zu Metz*, I. für L. G., 1899.

(6) M. Dieterlen, *Le fonds lorrain aux archives de Vienne*, *Mém. soc. Arch. Lorr.*, 1913, p. 1-52.

(7) A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé à Chantilly*, Paris, 1902, in-8°.

(8) Ad. Marchal, *Inventaire sommaire des archives de la Meuse*, t. I, série B, Paris, 1875, in-4°.

Digitized by Google

visiter les archives de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Nord, et de Bruxelles, on aura une idée de la dispersion des documents concernant le Barrois. Il faut encore y ajouter Trèves, Porrentruy pour l'ancien Ajoie, Rome et Londres.

Nous possédons heureusement les cartulaires du Comté de Bar qui ont conservé, à côté des hommages des vassaux, des actes d'un intérêt plus général; traités de paix, contrats de mariages, quittances, engagements de serviteurs, etc. Ces cartulaires sont au nombre de deux, ils appartiennent à la Bibliothèque Nationale. Le plus précieux est le mss. fr. 11853. Il est écrit sur parchemin, fort soigné comme écriture, les titres des actes, qui les analysent généralement bien, sont en rouge avec majuscules ornées. Les actes y sont rangés suivant un ordre méthodique, indiquant les relations diplomatiques des comtes. Ce cartulaire a été rédigé sous le règne de Thiébaut II très peu après 1280, il renferme la plupart des actes de ce prince et de son père Henri II. Au cours du XIVe siècle, on y a ajouté différents actes sur les feuillets blancs, d'une écriture assez négligée et sans grand souci d'observer les titres des chapitres. Le second cartulaire se trouve dans la collection de Lorraine, n° 718-719. Il se compose de deux énormes volumes sur papier, écrits aux XIVe et XVe siècles. Il reproduit en grande partie les actes du fr. 11853 et un grand nombre d'autres. Le rédacteur n'a suivi aucune méthode, l'écriture est déplorable, l'encre pâlie est souvent presque illisible, les fautes d'orthographe et les erreurs fourmillent dans les actes. Le mauvais aspect de ce cartulaire semble d'ailleurs avoir rebuté la plupart des Lotharingistes, il n'est presque jamais cité. Nous y avons cependant retrouvé des actes précieux et qu'on croyait perdus [1].

Le fonds des abbayes est également intéressant, Saint-

(1) Il existe aux Archives de la Meuse, B. 256 (ancien 115) un cartulaire cité par Dom Calmet sous le nom de « *Cartulaire de Bar* ». Il a été souvent utilisé, mais c'est en réalité un recueil des actes du duc de Lorraine Ferry III.

Digitized by Google

Mihiel, malgré les dilapidations, est encore fort riche. Les cartulaires de Saint-Mihiel sont au nombre de trois. Deux d'entre eux appartiennent aux archives de la Meuse : le premier (H. Saint-Mihiel J[1]) sur parchemin a été rédigé à la fin du XIIe siècle avec de nombreuses additions postérieures; le second (*loc. cit.*, J[2]) ne remonte qu'au XVIIe siècle. Le troisième appartient à la Bibliothèque de Saint-Mihiel, il date du XVIe siècle. Ces cartulaires contiennent des chartes du VIIIe au XVIe siècle. M. André Lesort a édité toutes les chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel jusqu'à l'an 1200 — soit 141 chartes [1] Dans cette édition, les actes sont rangés chronologiquement; de plus M. Lesort a donné également toutes les chartes qu'il a pu rencontrer relatives à Saint-Mihiel et qui ne sont pas contenues dans les cartulaires.

Les fonds des autres abbayes du Barrois, la plupart créées dans la seconde moitié du XIIe siècle, sont beaucoup moins riches. On en trouvera le détail dans notre bibliographie et à notre catalogue d'actes. La plupart de ces abbayes d'ailleurs n'ont pas grande importance. L'abbaye de Gorze, étrangère au Barrois, mais dont les comtes ont eu l'avouerie, a eu au XIIIe siècle surtout des rapports avec eux [2]. L'abbaye de Trois Fontaines, très proche de Bar, a reçu par intermittences leurs libéralités à partir de Renaud II [3].

Les sources narratives sont bien moins riches que les sources diplomatiques. Nous n'avons aucune chronique rédigée dans le Barrois. La chronique de Saint-Mihiel, précieuse pour le Xe siècle s'arrête juste au moment où commence notre histoire. Elle a été écrite en effet sous l'abbatiat de Nantère (1021-1044) contemporain de l'enfance de la

(1) A. Lesort, *Chronique et Chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, Mettensia VI, Paris, 1909-1912, in-8°, LXIX, 510 p.

(2) A. D'Herbomez. *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, Mettensia II, Paris, 1898, 1901, 8°, 673 p. — Paul Marichal, *Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze*, Mettensia III, 1902, 8°, 105 p.

(3) Cartulaire ou plutôt recueil informe de chartes à la B. N. Coll. Champagne, n° 45. Le fonds aux archives de la Marne est riche.

Digitized by Google

comtesse Sophie, mais cependant après 1033 (1). M. Lesort l'a éditée en tête du cartulaire (2).

L'histoire du Barrois se trouvera donc disséminée dans les chroniques des pays voisins et, par conséquent, nous ne serons instruits des faits et gestes des comtes qu'autant que leurs relations auront été plus nombreuses avec ces pays. Des princes entreprenants comme Renaud Ier et Henri Ier fourniront riche matière aux chroniqueurs épiscopaux du XIIe siècle; par contre des règnes comme ceux de Louis Ier, de Thierry II et surtout de Renaud II demeureront fort obscurs. Les abondantes chroniques de Verdun dues à Laurent de Liège et à Hugues de Flavigny nous ont été très précieuses. Celles de Liège nous ont fourni beaucoup aussi; par contre, celles de Metz, Toul et Trèves sont fort pauvres. Au XIIIe siècle, Aubry de Trois Fontaines, si curieux de généalogies est une source importante pour l'histoire du Barrois, malheureusement, sur le XIe et le XIIe siècles, il a enregistré bien des erreurs. Quant à Richer de Senones, on ne doit l'employer qu'avec une extrême prudence, sa chronologie est fantaisiste, de plus il est partial, injuste envers le comte Thiébaut II, ennemi de l'évêque de Metz. Nous ne parlons que pour mémoire de Jean de Bayon, nous ne l'avons guère cité que pour le réfuter, sa chronique est plus un roman qu'une histoire, et dans notre Lorraine, nous sommes fort encombrés de ce genre littéraire (3).

(1) Le chroniqueur sait en effet que Ferry II est mort et que ses filles ont été confiées à l'impératrice Gisèle (en 1033). Pourquoi M. Lesort croit-il que la chronique a été composée vers le début de l'abbatiat de Nantère? (A. Lesort, *op. cit.*, p. XXXIX).

(2) **Bibliographie** : *a*) **original perdu**, *b*) copie du XIIe cartulaire J^2 aux A. Meuse; *c*) copie du XVIe cartulaire Bibl. Saint-Mihiel; *d*) copie du XVIIe B. N. Coll. Duchesne, t. II, fo 260 et s.q. Editions A) Mabillon, Vetera Analecta, t. II, p. 374 (partielle); B) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine.*, t. II, p. 553 (partielle, mais plus complète), Waitz, SS. IV, p. 79 (partielle d'après A et B). L. Troost. *Chronicon Sancti-Michaelis mon.*, in pago Virdunensi. Hamm, 1857, in-4°; A. Lesort, *op. cit.* (ces deux derniers complets d'après *b*).

(3) Cf. pour les détails critiques, Chr. Pfister, *Les régions de la France*,

Digitized by Google

Pour l'orthographe des noms propres, nous avons tâché de la ramener à la forme lorraine. Mais, comme l'a dit M. R. Poupardin « il est difficile d'adopter un système et de s'y conformer avec toute la rigueur qu'il comporte » (1). Si nous avons rendu Fredericus par Ferry, même pour les ducs de Mosellane que M. Parisot appelle Frédéric, par contre nous avons rendu Albertus par Albert, et non par Aubert qui est la forme lorraine. D'ailleurs le parler lorrain n'est pas toujours si rigoureux; nous trouvons aujourd'hui en Lorraine autant de Guerin que de Warin, de Guéry que de Vary, de Vautier que de Gautier, de Guillemin et de Guillaume que de Villemin et de Vuillaume. Il n'y a donc aucune raison de choisir une forme plutôt qu'une autre. Nous conformant à l'usage le plus répandu en France, nous avons pour les mots commençant par W, traduit ce W par G dur, sauf pour Watrin, Valeran, Viard et Voiry (Wigericus), ces noms étant particulièrement répandus sous cette forme dans la région lorraine. Pour les autres noms, d'une façon générale nous avons conservé les formes lorraines avec quelques exceptions pour les noms très connus dont les formes sont définitivement consacrées.

Il nous reste un devoir à remplir, celui de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans cette tâche. Notre reconnaissance profonde va tout d'abord à notre maître vénéré, M. Christian Pfister, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg qui a suivi notre travail depuis le jour lointain où nous l'avons projeté, avec son exquise bienveillance. C'est à lui que cet ouvrage aurait dû être dédié si une chère mémoire n'était venue douloureusement prendre sa place. M. Bernard Haussoullier, membre de l'Institut, nous a toujours encouragé de sa précieuse sympathie et n'a pas craint,

VIII, *La Lorraine, le Barrois et les trois évêchés*, Paris, Cerf, 1912, in-8° de 137 p. (Bibliographie critique de l'*Histoire de l'Est de la France*).

(1) R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, Étude sur les origines du Royaume d'Arles, Paris, 1907, in-8° (B. E. P. H. E, 163), Introduction, p. XIII.

Digitized by Google

lorsque nous étions éloigné de tout centre d'études, de bourrer sa valise de livres pour nous les apporter. A Bar-le-Duc, le chanoine Charles Aimond, Docteur ès lettres qui fut notre premier maître et nous donna dans l'enfance le goût de l'histoire a guidé nos premières recherches. M. Paul d'Arbois de Jubainville, le dévoué archiviste aujourd'hui à Metz, nous a, non seulement libéralement ouvert les Archives départementales, mais nous a rendu d'inappréciables services lorsque nos occupations ne nous permettaient pas de nous déplacer en s'y faisant notre correspondant; M. Lucien Braye, Docteur en Droit, avoué, nous a également aidé à la Bibliothèque de la Société des Lettres. A Nancy, M. E. Duvernoy, Docteur ès lettres, nous a rendu les mêmes services. Je n'aurais garde d'oublier non plus la complaisance avec laquelle M. René Poupardin s'est toujours mis à notre disposition à la Bibliothèque Nationale pour nous permettre de lire les endroits douteux des textes. C'est à eux que ce livre doit de n'être pas plus imparfait, que tous ici reçoivent l'expression de nos sentiments profondément reconnaissants.

Aurillac, le 19 avril 1920.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

I

SOURCES MANUSCRITES

1° Paris.

a) *Archives nationales* (A. N.).

Série J (Layettes), 193/205, 207/209, 247/255, 257/258, 397, 514, 527, 531, 552/575, 579/585, 681, 760, 767/773, 911/914, 932/933, 978/989.

Série J J (Registres), 16, 30/31, 275/276.

Série K (Layettes), 575, 1142/1143, 1184/1197.

Série K K (Registres), 1064/1066, 1116/1128, 1178/1182, 1243, 1245, 1248.

Série P (Registres), 2888 (Registre de la Chambre des Comptes de Bar).

Série X^{1a} (Registres), 1/4.

b) *Archives du ministère des Affaires étrangères* (A. Aff. étr.).

Correspondance politique. Fonds de Lorraine, 1/7. Supplément de Lorraine, 1.

c) *Bibliothèque nationale* (B. N.)

Fonds Latin. — 10013/10014 (Cartulaire de Belchamp). — 10015/10016 (Jean de Bayon et Richer de Senones). — 10021 (Cartulaire de Metz). — 10024 (Cartulaire de Sainte-Glossinde). — 10027 (Cartulaire de Metz). — 11020 (Jérôme Vignier). — 11024 (Cartulaire de Beaupré). — 12859 (Jean de Bayon). — 12861 (Richer de Senones). — 12866 (Cartulaire de Saint-Pierremont). — 12867 (Copies de chartes). — 17121 (Chartes de Verdun). — 17122 (Cartulaire du Val-sous-Apremont).

Digitized by Google

Nouvelles acquisitions latines. — 2085 (Titres de la maison de Bauffremont. — 2386 (Copie de chartes).

Fonds Français. — 4881/4885 (Inventaire de du Fourny). — 7025 (Copie du cartulaire de Saint-Pierremont, par Drouin). — 8677/8681 (additions à l'histoire de Dom Calmet). — 8689, 11809, 11816, 11823, 11837/11839, 11846, 11848 (Cartulaires et copies de chartes). — 11853 (Cartulaire du Comté de Bar, XIIIe siècle). — 11830/11834 (Inventaire des titres de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson). — 14514 (Jean d'Aucy). — 16886 (Inventaire de Godefroy). — 16888, 18843/18890, 18893/18896, 23425 (Copies de chartes).

Nouvelles acquisitions françaises. — 1508, 1510, 2022-2029, 2781, 3661/3695, 4168, 4480, 8851, 22305.

Collection Duchesne et Brequigny. — 20, 66, 82.

Collection Cinq cents de Colbert (vc Colbert). — 55/63 (Registrum Principum campanie). — 74 (Droits du Roi sur le Barrois). — 75 (Inv. de titres enlevés à la Mothe). — 76/78, 300, 434/445 (Copie de titres).

Collection Moreau. — 12/217 (Copies de titres). — 350 (Correspondance des Bénédictins de Lorraine). — 404 (Inv. des titres de Lorraine). — 493/501 (Copies de titres des archives grand ducales de Luxembourg.

Collection de Champagne. — 3 (Beaulieu). — 5 (La Chalade). — 45 (Trois-Fontaines).

Collection de Lorraine. — 1/2, 21, 26, 51 *bis*, 53, 60/61, 65, 67, 80, 82, 85/86 *bis*, 88/92, 95, 102/104, 110/112, 121/122, 128, 132, 135, 138-140, 143, 147, 150, 152, 155-157, 160, 165/167, 174/177, 181, 184/188, 194, 199, 201, 208, 209/214, 220/228, 231, 234, 236, 242/246, 251/255, 259 *bis*, 261/262, 265/267 (Pièces diverses, layettes du Trésor des Chartes de Lorraine). — 280/290 (Abbayes et prieurés). — 291, 295, 305, 312, 318, 322, 328/331, 334/337, 340/341, 345, 348/353 (Villes et seigneuries). — 361, 363/364 (Bitche et Blamont). — 376, 379, 392, 397, 399, 403, 407, 412, 414, 426/430, 443, 501/502, 513, 516, 521, 523, 533, 594, 597 613, 616, 626, 710, 711, 713 (Pièces diverses), 716/717, 720/721, 724/725 (Liasses de Metz, inventaire). — 718/719 (Cartulaire du Comté de Bar, XVe siècle), 971, 976, 982.

d) *Bibliothèque de l'Institut de France.*

Collection Godefroy, 94, 97, 133/140, 168, 189, 191, 196/197, 201/202, 204/205, 325, 329/373 *bis*.

Digitized by Google

e) *Château de Chantilly.*

Musée Condé. — Archives du Clermontois, série E en grande partie éditée par A. Lesort. *Les chartes du Clermontois* conservées au Musée Condé, Paris, 1903, in-8°. Cartulaire de Beauchamp-en-Argonne. Cartulaire de Vienne-le-Château et de Puisaye.

2° Meuse.

a) *Bar-le-Duc. Archives départementales.*

Série B. — (Chambre des comptes de Bar), 228/234, 236/243, 245/247, 249, 251/254, 256, 260/262, 264, 310/313, 372, 2910, 2929, 2940, 2955, 2969, 3081, 3087, 3092, 3099, 3103/3104, 3108/3109 (Layettes et registres).

Série G. — Évêché de Verdun, Saint-Vannes, Chapitre de Verdun, Sainte-Madeleine de Verdun, Saint-Germain de Montfaucon, Notre-Dame de Ligny, Saint-Pierre et Saint-Maxe de Bar (environ 250 liasses et registres peu importants).

Série H. — Abbayes d'Evaux, Écurey, La Chalade, Lisle-en-Barrois (Cartulaire); Jeand'heurs (Cartulaire); Jovillers, Châtillon, Mureau, Saint-Mihiel et ses prieurés de Laître, Vieux-Moutiers, Saint-Calixte d'Hareville, Saint-Thiébaut-sous-Bourmont, Insming, Pont-à-Mousson, Notre-Dame de Bar et Hospice de Saint-Mihiel (234 liasses et registres); Saint-Benoît-en-Woëvre, l'Étanche, Beaulieu, Saint-Airy, Saint-Paul de Verdun, Rangéval, Riéval, Saint-Nicolas-des-Prés, Saint-Maur de Verdun, Sainte-Iloïlde, Juvigny. — Prieurés d'Amel, d'Apremont, de Saint-Dagobert de Stenay, de Rupt, de Saint-Hilaire, de Silmont. — Templiers de Braux, de Marbotte et Doncourt. — Antonistes de Bar. — Hôpitaux de Bar, Ligny, Louppy-le-Château.

b) *Bar-le-Duc. Bibliothèque municipale.*

Mss. 1 (Annales du Barrois de Servais) cartons 1/9, 23/25, 86, 123/124, 126.

c) *Verdun. Archives municipales.*

Série AA. 1.

d) *Verdun. Bibliothèque municipale.*

Mss. 1/4, 5 (Cartulaire de l'évêché); 6/7, 10/14, 19/21 (Chroniques et nécrologes des abbayes verdunoises); 163,

Digitized by Google

164, 173/174, 181/184, 191, 215, 223/224 (Copies de la collection Buvignier Clouët), cartulaire de Saint-Paul.

3° Meurthe-et-Moselle.

a) *Nancy. Archives départementales.*

Série B. 329/333, 337/346, 348/349, 351/354, 357/371, 385/387, 389/402, 407, 414, 418/419, 427/435 (Cartulaires de Lorraine de Thierry Alix. 6 volumes de tables); 436/471 (Inventaire des Layettes), 472/488, 494, 496, 507/508, 512/519, 521/522, 524, 527/530, 532, 534, 536/538, 540/542, 547/548, 574/575, 580/583, 590/592, 603, 608/611, 614, 616, 618, 620/622, 624/641, 670, 678, 680, 712, 718, 722, 736, 747, 751/752, 756/765, 769, 782/783, 788/794, 798/801, 813, 842, 853, 858/874, 879/883, 889, 895/901, 917/918, 942, 950, 958/964 (Layettes du Trésor des Chartes de Lorraine).

Série E. 86.

Série H. 1, 3, 6, 8/10, 13 (Saint-Epvre de Toul); 31/33 (Belval); 45 (Saint-Mansuy); 182, 185/187 (Lay-Saint-Christophe); 1087/1093 (Mureau); 1094/1099 (Ste-Marie-aux-Bois); 1279/1282 (Belchamp); 1625/1722, Hôpitaux de Pont-à-Mousson, Bar, Briey.

b) *Nancy. Bibliothèque municipale.*

Mss. 144, 159 (Recueil de chartes); 537 (Jean de Bayon); 542 (Richer de Senones); 709/712 (Cartulaire de Lorraine); 754/765 (Inventaire de du Fourny); 838, 842/843, 846/847 (Histoires de Lepaige, p. Vincent, Jean d'Ancy, etc.).

c) *Nancy. Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine.*

Musée Lorrain, mss. Collection Dufresne.

d) *Toul. Archives municipales.*

Inv. mss. de J.-F. Lemoine.

4° Vosges.

a) *Épinal. Archives départementales.*

Série G. 61, 2354.

Série H. Fonds du prieuré de Bleurville, du prieuré de Châtenois (Cartulaire) des abbayes de Flabémont, de Mureau (Cartulaire), Parey-sous-Montfort, l'Étanche, Trinitaires de Lamarche (Cartulaire).

Digitized by Google

5° **Moselle**.

a) *Metz. Archives départementales.*
Série B. 25, 26, 27, 28, 30, 33, 34 (Chambre de réunion).
Série H. Fonds de l'abbaye de Gorze, notamment H. 740, 861, 930. — Fonds de l'abbaye de Saint-Pierremont, notamment H. 1219, et fonds de diverses abbayes : Saint-Arnould, Sainte-Glossinde.

b) *Metz. Bibliothèque municipale.*
Mss. 796, 799/807, 814/815, 818, 903, 990 et 1002.

6° **Ardennes**.

a) *Mézières. Archives départementales.*
Série E. 50 et 152.

7° **Côte-d'Or**.

a) *Dijon. Archives départementales.*
Série B. 10424/10425, 10440/10441 (Registres); 10470/10489 (liasses).

8° **Doubs**.

a) *Besançon. Archives départementales.*
Série B. 1/3 (Registres); 38, 65, 69, 226 (liasses).

9° **Marne**.

a) *Châlons-sur-Marne. Archives départementales.*
Série H. Fonds Morimont, Cheminon, Montiers-en-Argonne, Trois-Fontaines.

10° **Haute-Marne**.

a) *Chaumont. Archives départementales.*
Série G. Évêché de Langres.
Série H. Morimond, Mureau.

b) *Bourbonne-les-Bains. Bibliothèque municipale.*
Mss. 1 (Inventaire des titres Morimond).

11° **Nord**.

Lille. Archives départementales.
Série B. 399, 789/791, 793, 1165, 1262, 1441, 1535 (liasses); 1561/1569, 1576/1579, 1591, 1595 (Registres).

Digitized by Google

12° **Haute-Saône.**

Vesoul. Archives départementales.

Série H. Luxeuil, 601/603.

13° **Belgique.**

Bruxelles. Archives générales du Royaume.

Fonds Trésorerie des Chartes des comtes de Namur; Cartulaires et manuscrits, 7, 9 (Flandre); 9 a (Hainaut); 13 (Liège); 13 *bis* (Looz et Chiny); 14 (Luxembourg); 15 (Namur et Liége); 16 (Namur); 22 (Stavelot, Malmédy); 44 (Luxembourg),

Liège.

Fonds de Saint-Lambert.

Arlon.

Fonds de Saint-Hubert, Orval, Houffalize.

Fonds du duché de Luxembourg, du comté de Chiny, du duché de Bouillon.

14° **Luxembourg.**

Archives grand ducales : Gouvernement provincial de Luxembourg, 1re série; fonds, coutumes générales et locales; fonds ecclésiastique de Clairefontaine, d'Epternach, de Differdange, de Houffalize, d'Orval, de Saint-Hubert.

Fonds des seigneuries de Rodemacre, de Vianden.

Fonds de Reinach, Vannerus.

Chartrier de Clervaux.

15° **Autriche.**

Vienne.

Kaiserliches und Königliches Haus. Hof und Staatsarchiv : fonds Lorrain.

Nous nous sommes servi, pour suppléer à la visite de ce dépôt : 1° du mss. Lorr. 496 de la Bibl. nationale ff 268-287; 2° de l'Inventaire de Dufourny; 3° des rapports de M. Dieterlen publiés dans l'*Annuaire de l'école des Hautes-Études*, 1913-1914, Paris, 1913, in-8°, p. 97 et sq., et dans les *Mém. de la Société d'archéologie lorraine*, LXIII (1913), p. 1, *Le Fonds lorrain aux Archives de Vienne.*

16° **Londres.**

Record public office.

Digitized by Google

Nous nous sommes servi du catalogue : Calendar of the patent Rolls, règne d'Édouard Ier, 2 vol. — De Rymer Fœdera et du livre de Fr. *Kern*, *Acta Imperii Angliae et Franciae*, Tübingue, 1911, grand in-8°.

17° **Suisse : Porrentruy.**

Archives de l'ancien évêché de Bâle. Cf. J. Trouillot, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, 1852-1867, 5 vol in-8°.

18° **Rome.**

Archives du Vatican.

On a consulté Dr Sauerland, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Lothringens Geschichte*, Metz. 1901-1905, 2 vol. in-8°. et les *Registres des Papes du* XIIIe *siècle*, publiés par les Membres de l'École française de Rome.

II

SOURCES NARRATIVES

Alberti episc. Leodiensis vita (1191-1192), édit. Heller. SS, XXV, p. 135-168.
Annales Einsidlenses, édit. Pertz. SS. III, p. 145-149.
Annales Gandenses, édit. Fünk-Brentano. Coll. de Textes Picard, 1896, in-8°.
Annales Floreffienses. SS. XVI, p. 618-631.
Annales Hildesheimenses, édit. Pertz. SS. III, p. 42-70.
Annales Laubienses, Leodienes et Fossenses. SS. IV, p. 9-35.
Annales Laudunenses et S. Vincentii Mettensis breves édit. Holder-Egger. SS. XV, 1293-1295.
Annales S. Jacobi Leodiensis. SS. XII, p. 632-683.
Annales Mettenses brevissimi, édit. Pertz, SS. III, p. 155.
Annales S. Vincentii Mettensis, édit. Pertz. SS. III, p. 155-160.
Annales Mosomagenses. SS. III, p. 160-166.
Annales Virdunenses, édit. Waitz. SS. IV, p. 7-8.
Annales S. Vitoni Virdunensis. SS. X, p. 525-530.
Annales S. Pauli Virdunensis. SS. XVI, p. 500-502.
Annales S. Benigni Divionensis, édit. Waitz. SS. V, p. 35-50.
Annalista Saxo, édit. Waitz, SS. VI, p. 542-777.

Digitized by Google

Aubri de Trois-Fontaines Chronicon, édit. Scheffer-Boichorst. SS. XXIII, p. 674-950.
Chronica episc. Mettensium, édit. Wolfram. Jahr. d. G. Loth. G. X (1898), p. 313-337.
Chronica universalis Mettensis. SS. XXIV, p. 502-523.
Chronica Villariensis in diverso Leodense. SS. XXV, p. 192-235.
Chronique artesienne, édit. Funck-Brentano, Coll. Textes Picard.
Chronique anonyme de Flandre, édit. *Hist, Fr.*, XXI, p. 555-597.
Chronique de Beaudoin d'Avesnes. SS. XXV, p. 419-467.
Chronicon S. Clementis Mettensis. SS. XXIV, p. 492-502.
Chronicon S. Michaëlis Verdunensis, édit. A. Lesort, *Mettensia*.
Chronicon Suevicum universale, édit. Pertz. SS. V, p. 67-133.
Flandria generosa. SS. IX, p. 302-336.
Frederici episc. Leodiensis vita. SS. XII, p. 501-508.
Genealogiae Karolorum, édit. Waitz. SS. XIII, p. 245-248.
Gerbert, *Lettres*, édit. Havet. Coll. Textes Picard.
Gesta episc. Mettensium. SS. X, p. 531-551.
Gesta Treverorum. SS. VII, p. 130-204.
Gesta episc. Tullentium. SS. VIII, p. 631-643.
Gesta episc. Virdunensium. SS. IV, p. 36-51.
La Geste des Chiprois, édit. G. Raynaud (*Soc. Orient. Latin*), Genève, 1887, in-8°.
Gilles d'Orval, *Gesta ep. Leodiensium*. SS. XXV, p. 1-129.
Gislebert de Mons, *Chronicon Hannoniense*. SS. XXI, p. 490-601.
Guillaume le Breton, *Gesta Philippi Regis*, *Hist. Fr.*, XVII, p. 62-116.
Guillaume le Breton, *Philippis*, *Hist. Fr.*, XVII, p. 117-287.
Guillaume Guiart, *La branche des roïaux lignages*, édit. Buchon, *Chroniques*, VII-VIII.
Guillaume de Nangis et ses continuateurs, édit. Géraud (*Soc. Hist. Fr.*). Paris, 1843, 2 vol. in-8°.
Histoire de Guillaume le Maréchal, édit. Paul Meyer (*Soc. Hist. Fr.*). Paris, 1891-1901, in-8°, 3 vol.
Historia S. Arnulfi Mettensis. SS. XXIV, p. 527-545.
Hermann Contract de Reichenau, *Chronicon*, édit. Pertz. SS. V, p. 74-133.
Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense*, édit. Pertz. SS. VIII, p. 208-502.
Istore et chronique de Flandre, *Hist. Fr.*, XXII, p. 331-429.

Digitized by Google

Jean de Bayon (1), *Historia Mediani Monasterii*, Dom. Calmet, *Hist, Lorr. pr.*, p. 62-90.
Laurent de Liége, *Gesta episc. Virdunensium*. SS. X, p. 486 et sq.
Laurentii Leodiensis continuatio. SS. X, p. 486-525.
Matthiieu Neoburgensis Chronica, édit. G. Studer, Berne, 1866, in-8°.
Matthieu de Paris, *Historiae*, édit. Luard et Madden, Paris, 1866-1883, 10 vol. in-8°.
Miracula S. Waldburgis. SS. XV, p. 538-555.
Narratio rerum S. Mansueti Tullensis. SS. IV, p. 88-93.
Nécrologe de la cathédrale de Verdun, édit. Ch. Aimond. Strasbourg, 1910, gr. in-8°.
Nécrologe de l'abbaye de Saint-Mihiel (2), mss. A. Meuse, H *Saint-Mihiel*, N¹ et N².
Notae S. Arnulfi Mettensis. SS. XXIV, p. 526-527.
Notae Gorzienses. SS. XV, p. 974-977.
Notae Aurevallenses, SS. XII, p. 681-683.
Nomina privionum in Pugna Bovinensi captorum. SS. XXVI, p. 391-393.
Otton de Freisingen, *Chronicon*. SS. XX, p. 116-346.
Otton de Freisingen, *Gesta Frederici Imperatoris*. SS. XX, p. 347-491.
Obituaires de la cathédrale de Chartres, édit. Molinier, *Doc. inéd.*
Philippe de Nanteuil, *Chansons de la Croisade*, édit. P. Paris. *Hist. Litt.*, XXIII, p. 669.
De Pugnae Bovinensis relatio Marchianensis. SS. XXVI, p. 390-391.
Rodulfus de Diceto, *Opera*, édit. Paris, 1876, 2 vol. in-8°.
Reineri monachi S. Laurentii Leodiensis opera historica. SS. X, p. 561 et sq.
Richard de Saint-Vannes, *Vita*. SS. XI, p. 280-290.
Roger de Hoveden, *Chronica*, édit. Stubbes. Paris, 1868-1871, in-8°, 4 vol.
Rogerii de Hoveden, *Continuatio*, édit. Stubbes. Paris, 1872-1873, in-8°, 2 vol.

(1) Aucune édition complète ni critique. Il faut recourir aux manuscrits. Bibl. mun. de Nancy, n° 537 et B. N. latin, 10015/10016.

(2) L'édition de ces nécrologes préparée par l'abbé Ch. Aimond n'a pas encore paru. Le chanoine Aimond, dont l'ouvrage mss. a obtenu le prix Herpin à l'Académie Stanislas en 1912, a bien voulu nous communiquer les notes relatives aux comtes de Bar que contiennent ces nécrologes.

Digitized by Google

Richer de Senones, *Gesta Senonensis ecclesiae*. SS. XXV, p. 253-345.
Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, *Hist. Fr.*, XVII, p. 1-62.
Sigebert de Gembloux et ses continuateurs. SS. VI, p. 300-475.
Thancmar, *Vita S. Bernardi*. SS. IV, p. 757-782.
Thibaut de Navarre, *Poësies*, édit. Tarbé. Reims, 1851, in-8°.
Triumphus S. Lamberti in castro Bullonis. SS. XX, p. 497-514.
Vita Alberonis Trevirensis arch. auctore Balderico. SS. VIII, p. 234-260.
Wibert, *Vita S. Leonis IX*, Migne, *Patr. lat.*, 143, p. 465-510 (1).

III

RECUEILS DE TEXTES ANNALISTIQUES ET DIPLOMATIQUES

Actenstücke zur Geschichte des D. R. unter den Königen Rüdolf und Albrecht Ier, édit. A. Fauta, J. Kalbrunner et E. von Ottenthal, Vienne, 1889, in-8°.
Karl Albrecht, *Rappolsteiniches Urkundenbuch*, 759-1500, Colmar, 1891-1898, 5 vol. in-8°.
D'Arbois de Jubainville, *Catalogue d'actes des comtes de Brienne*, B. E. Chartes XXXIII (1872), p. 141 sq.
Comte Beugnot, *Registre du Parlement de Paris* ou *Olim*, Paris, 1839-1848, 4 vol. in-4°.
H. Bayer, *Urkundenbuch zur G. der mittelrheinischen Territorien*, Coblence, 1860-1874, 3 vol. in-8°.
H. Bloch, *Die Aelteren Urkunden des Klosters Saint-Vanne zu Verdun*, dans *Jahr. G. Loth. G.* X (1898) et XIV (1902).
Böhmer, *Fontes Rerum Germanicarum*, Stuttgart, 1843, 4 vol. in-8°.
Böhmer, *Acta Imperii Selecta (928-1362)*, Insbrück, 1870, in-4°.
Böhmer, Ficker, etc., *Regesta Imperii*, Insbruck, 1859 et sq., in-4°.
Böhmer, *Wittelsbachische Regesten*, Stuttgart, 1854, in-4°.
Bonnardot, *Chartes françaises de Lorraine et de Metz*, dans *Arch. des missions, sc. et litt.*, 3e série, I (1873).

(1) Il faut ajouter Geoffroy de Villehardouin, édit. N. de Wailly, Paris, 1872, in-4°, — et Jean de Joinville, édit. N. de Wailly, 1881, petit in-16, — et la chronique de Pierre de Vaux-Cernay sur la croisade des Albigeois.

Digitized by Google

E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, Paris, 1863-1867, 2 vol. in-4°.

Calendars of the Rolls of the reign of Edward I, Londres, 1898 et sq., 4 vol. in-8° (Rolls series).

Cartulaire de l'abbaye de Gorze, édit. A. d'Herbomez, *Mettensia*, II, Paris, 1898-1901, in-8°.

Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze, par Paul Marichal, *Mettensia*, III, Paris, 1902, in-8°.

Cartulaire de l'évêché de Metz, édit. par Paul Marichal, *Mettensia*, IV-V, Paris, 1903-1908, 2 vol. in-8°.

Cartulaire de l'abbaye d'Orval, édit. par le Père H. Goffinet, avec deux suppléments par A. Delescluze, 1879-1900, 3 vol. in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Molesmes, édit. par J. Laurent, Paris, 1907-1911, 2 vol. in-8°.

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, édit. par A. Jacob, Bar-le-Duc, 1882, in-8°.

Cartulaire du prieuré Saint-Étienne-de-Vignory, édit. J. d'Arbaumont, Langres, 1882, in-8°.

Cartulaire de l'église Saint-Georges de Haguenau, édit. abbé Hanauer, Strasbourg, 1888, in-8°.

Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége, édit. Bormans et Schoolmesters, Bruxelles, 1893 et sq., in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, édit. A. Lesort, *Mettensia*, VI, Paris, 1909-1912, in-8°.

Champollion-Figeac, *Documents inédits relatifs à Jean, sire de Joinville. Documents inédits*, t. I, p. 615-645, Paris, 1841, in-4°.

Les Chartes du Clermontois au Musée Condé, à Chantilly, édit. A. Lesort, Paris, 1904, in-8°.

Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny, édit. D. Bruel et A. Bernard, Paris, 1876 et sq., in-4°.

Chartes de la famille de Reinach, Luxembourg, 1877, in-8°.

Trésor des Chartes du comté de Rethel, édit. G. Saige et H. Lacaille, Monaco, 1902-1904, 2 vol. in-8°.

Chartes de Saint-Hubert-en-Ardenne, édit. God. Kurth, Bruxelles, 1903 et sq., in-4°.

L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, avec une Introduction, Paris, 1856, in-8°.

Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges, édit. par le Comité d'Histoire vosgienne, Epinal, 1868 et sq., 10 vol. in-8°.

Documents sur l'histoire de Lorraine, édit. par la Société d'archéologie lorraine, Nancy, 1855 et sq., in-8°.

Digitized by Google

G. Dönninges, *Acta Heinrici VII*, Berlin, 1839, in-4°.

Pierre Dubois, *De Recuperatione Terre Sancte*, édit. Ch.-V. Langlois, Paris, 1891, in-8°.

E. Duvernoy, *Inventaire analytique des actes des archives de Meurthe-et-Moselle, antérieurs à l'an 1100*, Bibliographe moderne.

E. Duvernoy, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, Nancy, 1915, in-8°.

Ch. Ferry, *Inventaire des archives anciennes de la ville d'Épinal*, Épinal, 1885 et sq., 6 vol. in-8°.

F. Forel, *Regeste*, soit *Répertoire chronologique de Documents relatifs à l'histoire de la Suisse Romande*, Lausanne, 1864, in-8°.

N. Frizon, *Petite Bibliothèque verdunoise*, Verdun, 1885-1889, 5 vol. in-12.

Adam Görz, *Mittelreinische Regesten*, Coblence, 1876-1886, 4 vol. in-8°.

Adam Görz, *Regesten der Erzbischöfe Trier* (814-1503), Trèves, 1859-1861, in-4°.

W. Günther, *Codex diplomaticus rheno-mosellanus*, Coblence, 1822-1826, 6 vol. in-8°.

Pflugk-Harttung, *Acta pontificum romanorum inedita*, Stuttgard, 1881-1886, 3 vol. in-8°.

Harztheim, *Concilia Germaniae*, Cologne, 1759-1790, 11 vol. in-fol.

J.-H. Hennes, *Codex diplomaticus S. M. Teutonicorum*, Mayence, 1845-1861, 2 vol. in-8°.

Historiae Patriae Monumenta, édit. *jussu regis Caroli Alberti*, Turin, 1836 et sq., in-fol.

Historiens occidentaux des croisades, édit. *Acad. Insc. et B. L.*, Paris, 1844 et sq., in-fol.

J.-F. Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*, Metz, 1838, in-4°.

P. Ch.-L. Hugo, *Sacrae Antiquitatis monumenta*, Étival, 1725, 2 vol. in-fol.

P. Ch.-L. Hugo, *S. et C. ordinis Praemonstratensis Annales*, Nancy, 1834-1836, 2 vol. in-fol.

Ph. Jaffé, *Bibliotheca Rerum Germanicarum*, Berlin, 1864 et sq., 6 vol. in-8°.

Ph. Jaffé, Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, Leipzig et Berlin, 1874 et sq., 4 vol. in-8°.

Fr. Kern, *Acta Imperii, Angliae et Franciae* (1267-1313), Tübingue, 1911, grand in-8°.

Koch et Wille, *Regesten des Pfalzgrafen am Rhein*, Insbrück, 1894, in-8°.

Digitized by Google

Ch.-V. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement de Paris jusqu'en 1314*, Paris, 1888, in-8°.

Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticum*, Hanovre, 1693, in-f°.

Leibnitz, *Mantissa Codicis juris gentium diplomaticum*, Hanovre, 1700, in-fol.

Aubert Le Mire, *Opera diplomatica et historica*, Bruxelles, 1723-1748, 4 vol. in-fol.

H. Lepage, *Archives communales et hospitalières de la Meurthe*, Nancy, 1858, in-8°.

H. Lepage, *Inventaire des titres enlevés à la Mothe*, Nancy, 1857, in-8°.

H. Lepage, *Le Trésor des Chartes de Lorraine*, *Mém. Soc. arch. Lorraine*, 1857, in-8°.

H. Lepage, *Catalogue des actes de Ferry III, duc de Lorraine*, *Mém. Soc. arch. Lorr.*, 1876, in-8°.

Comte de Limbourg Stirum, *Codex diplomaticus Flandriae* (1296-1327), Bruges, 1819-1889, 2 vol. in-8°.

Additions au Codex diplomaticus Flandriae, par F. Funck-Brentano, Paris, 1896, in-8°.

A. Longnon, *Documents relatifs aux comtés de Champagne et de Brie*, Paris, 1901 et sq., in-4°.

Löwenfeld, *Epistolae pontificum romanorum ineditae*, Leipzig, 1885, in-8°.

Dom J. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, Paris, 1703-1739, 6 vol. in-fol.

Dom J. Mabillon, *Acta Sanctorum S. Benedicti*, Venise, 1733-1740, 9 vol. in-8°.

P. Marichal, *Catalogue de la Collection de Lorraine à la B. N.*, Nancy, 1896, in-8°.

Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine*, Nancy, 1893, in-8°.

Musée des archives départementales, 1 vol. et 1 album in-f°, Paris, 1878.

Estienne Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, 1664, in-fol.

G. Picot, *Documents relatifs aux États généraux sous Philippe le Bel*, Paris, 1901, in-4°.

Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, Auxerre, 1854-1873, 3 vol. in-8°.

Regesten der Markgrafen von Baden und Hochberg, 1050-1515, Insbrück, 1900 et sq., in-8°.

Digitized by Google

Registres des Papes du XIIIe siècle, publiés par l'École française de Rome, 10 volumes parus, 13 en cours de publication, Paris, in-4°.

Baron de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, Bruxelles, 1844-1848, 10 vol. in-4°.

P. de Rivaz, *Diplomatique de Bourgogne*, Romans, 1875, in-8°.

U. Robert, *Bullaire du pape Calixte II*, Paris, 1891, 2 vol. in-8°.

A. Roserot, *Répertoire historique de la Haute-Marne*, Paris, 1901, in-8°.

A. Roserot, *Titres de la maison de Rarécourt de la Vallée de Pimodan*, Paris, 1903, in-8°.

Th. Rymer, *Foedera, conventiones et acta publica inter reges Angliae et alios quos vis*, Londres, 1704-1745, 2 vol. in-fol.

J. de Saint-Genis, *Monuments anciens utiles à la France et aux pays limitrophes*, Paris, Lille et Bruxelles, 1806, in-fol.

J.-D. Schöpflin, *Alsatia Diplomatica*, Mannheim, 1772-1775, 2 vol. in-fol.

E. Socard, *Chartes inédites extraites des cartulaires de Molesmes*, *Mém. Soc. arch. de l'Aube*, 1864, t. XXVIII.

Fr. Stumpf-Brentano, *Acta imperii ab Heinrico I ad Heinricum VI inedita*, Insbrück, 1865-1881, in-8°.

Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de France, par Bréquigny et Pardessus, Paris, 1769-1876, 8 vol. in-fol.

Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique, par A. Wauters, Bruxelles, 1866 et sq., in-4°.

J. Tardif, *Monuments historiques*, carton des Rois, Paris, 1866, in-4°.

A. Teulet, J. de Laborde, E. Berger et H.-François Delaborde, *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, 1863-1909, 5 vol. in-4° (*Inv. et Doc.*).

J. Trouillat, *Monuments de l'Histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, 1852-1867, 5 vol. in-4°.

Töpfer, *Urkundenbuch für die Geschichte der gräflichen und freiherrlichen Haüses der Vögte von Hunolstein*, Nüremberg, 1866-1872, 3 vol. in-4°.

P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims* (*Doc. in*), Paris, 1839-1848, 5 vol. in-4°.

L. Viellard, *Documents et Mémoires pour servir de base à l'histoire du Territoire de Belfort*, Besançon, 1884, in-8°.

Wackernagel et Tommen, *Urkundenbuch der Stadt Basel*, Bâle, 1890, in-4°.

Digitized by Google

N. de Wailly, *Actes en langue vulgaire du* XIIIe *siècle dans la collection de Lorraine à la B. N. Not. et extr. des mss.*, t. XXVIII, 1re partie, Paris, 1878, in-4°.

Vatikanische Urkunden und Regesten zur Lothringens Geschichte, édit. par Dr Sauerland, Metz, 1901-1905, 2 vol. in-8°.

Dr W. Wiegand, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, Strasbourg, 1879, in-4°.

E. Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, Inssbrück, 1880-1885, 2 vol. in-4°.

Würth-Paquet, *Table chronologique des Chartes et Diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny*, publication de l'Institut Grand Ducal-Luxembourg, t. XIV à XXXVII, 1858-1884, in-8°.

W.-A. Würdtzein, *Diplomatica Moguntina*, Mayence, 1788-1789, 2 vol. in-4°.

Dr Gaspard Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, 1842, in-4° (1).

IV

OUVRAGES DIVERS (2)

Ch. Abel, *Les origines de la commune à Briey*, Metz, 1876, in-8°.

P. P.-M. Alberding R. Thijm, *Les ducs de Lotharingie au* X^e^ *et au* XIe *siècles*, Bruxelles, 1894, in-8° (*Mém. cour. par l'Académie royale de Belgique*, t. LIII).

Chanoine Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, Paris, 1910, grand in-8°.

Chanoine Ch. Aimond, *État général et démembrement du duché de Bar*, Bar-le-Duc, 1918 (*Extr. des mém. S. S. L. et A. de Bar-le-Duc*).

H. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, Paris, 1858, in-8°.

(1) Nous n'avons pas cru devoir faire figurer dans cette bibliographie le spicilegium de d'Achery, le recueil de traités de J. Bernard, les Bollandistes, Dom Bouquet, H. Bresslau, le corps diplomatique de Dumont, la Gallia Christiana, les Historiens des Croisades, etc.

(2) Nous rappelons pour mémoire les œuvres du P. Anselme, Mabillon, Marténe, les manuels de Luchaire, Giry, de Wailly, les histoires de Lavisse, Zeller, etc.

Digitized by Google

H. d'Arbois de Jubainville, *Notes sur les deux Barrois*, Bibl. Ec. des Chartes, t. XIX, 1858.

H. d'Arbois de Jubainville, *Les monastères de l'ordre de Saint-Benoit en Lorraine, Mém. Ac. de Stanislas*, 5e série, V (1887).

H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne depuis le* VIe *siècle jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle*, 1859-1869, Paris, 8 vol. in-8°.

W. Arndt, *Die Wahl Konrad II*, Göttingen, 1861, in-8°.

Félix Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII*, Paris, 1887-1889, 2 vol. in-8°.

Bagnol et Riestelhuber, *L'Alsace antique et moderne*, Strasbourg, 1861, in-8°.

Bardy, *Essai historique sur Belfort, Bull. Soc. Em. Belf.*, t. XVI à XVIII.

A. de Barthelemy, *La maison de Grandpré, Revue de Champagne et de Brie*, t. VIII à XVII.

A. de Barthelemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, Histoire et monuments*, Paris, 1861, 2 vol. in-8°.

Dom Hubert Belhomme, *Historia Mediani in monte Vosago monasterii*, Strasbourg, 1724, in-4°.

Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, 1863, in-12.

Bergengrün, *Die politischen Beziehungen Deutschlands zu Frankreich während der Regierung Adolfs von Nassau*. Strasbourg, 1884, in-8°.

E. Berger, *Blanche de Castille*, Paris, in-4° (*Bibl. éc. fr. Ath. et Rome*).

E. Berger, *Les dernières années de saint Louis d'après les layettes du Trésor des Chartes*, Introduction au t. V des Layettes, Paris, 1902, in-4°.

W. Bernhardi, *Konrad II* (*Jahrbuch der D. R. G.*), Leipzig. 1883, in-8°.

W. Bernhardi, *Lothär von Supplinburg* (*J. der D. R. G.*), Leipzig, 1879, in-8°.

P. J. Berthollet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, Luxembourg, 1742-1743, 8 vol. in-8°.

Dr H. Bettin, *Heinrich II von Champagne... im heiligen Lande*, Berlin, 1910, in-8°.

Blondel, *Barrum francisco Campanum*, Amsterdam, 1651, in-fol.

Blondel, *Genealogiae francicae plenior assertio adversus J. J. Chifflet*, Amsterdam, 2 vol. in-fol., 1654.

Digitized by Google

O. Blumcke, *Burgund unter Rüdolf III*, Greifswald, 1889, in-8°.

Cl. Bonnabelle, *Notions élémentaires de la géographie historique de la Meuse*, Bar-le-Duc, 1877, in-12.

Cl. Bonnabelle, *Monographies et notices des communes de la Meuse*, 83 articles parus dans divers périodiques (Bibl., Bar-le-Duc, imprimés, nos 6283/85).

E. Bonvalot, *Histoire du Droit et des Institutions de la Lorraine et des Trois Évêchés (843-1789)*, Paris, 1895, in-8°.

E. Bonvalot, *Le Tiers-État d'après les chartes de Beaumont et ses filiales*, Paris, 1884, in-8°.

G. Bourgeat et M. Dorvaux, *Atlas historique du diocèse de Metz*, Metz, 1907, in-8°.

E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, Paris, 1861, in-8°.

De Bouteiller, *Dictionnaire topographique de la Moselle*, Paris, 1874, in-4°.

Boutriot et Socard, *Dictionnaire topographique de l'Aube*, Paris, 1874, in-8°.

H. Bresslau, *Konrad II* (*Jahrbuch der D. R. G.*), Leipzig, 2 vol. in-8°, 1879-1884.

H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, Leipzig, 1889, in-8°.

A. Brizion, *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre*, Verdun, 1866, in-8°.

Christ. Brower et J. Mascorius, *Antiquitatum et Annalium Trevirensium libri XXV*, Liége, 1670, 2 vol. in-fol.

Brucker, *L'Alsace et l'Église au temps du pape saint Léon IX*, Strasbourg, 1889, 2 vol. in-8°.

N. Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France pendant les* XIe-XIVe *siècles*, Paris, 1727-1750, 2 vol. in-4°.

C. Butkens, *Les trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, La Haye, 1724-1746, 2 vol. in-fol.

Ch. Buvignier, *Jametz et ses seigneurs*, Verdun, 1861, in-8°.

Dom A. Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, 1re éd., 1728, Nancy, 3 vol. in-fol. et 1 vol. de preuves in-fol.; 2e éd., 1745-1757, Nancy, 7 vol. in-fol. (sauf indications contraires, nos références se rapportent toujours à la 1re édit.).

Dom A. Calmet, *Notice de la Lorraine qui comprend les duchez de Bar et de Luxembourg, l'électorat de Trèves et les trois évêchés*, Nancy, 1756, 2 vol. in-fol.

Dom A. Calmet, *Histoire généalogique de la maison du Châtelet*, Nancy, 1741, in-fol.

Digitized by Google

Dom A. Calmet, *Histoire de l'abbaye de Senones*, Saint-Dié, 1878-1880, 2 vol. in-8°.

J. Carnaudet, *Géographie historique de la Haute-Marne*, Chaumont, 1858, in-8°.

A. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, Leipzig, 1899-1900, 2 vol. in-8°.

L. Chantereau-Lefebvre, *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, Paris, 1642, in-fol.

L. Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs et de leur origine*, Paris, 1662, 2 vol. in-fol.

Chapeauville, *Gesta pontificorum Trajectensium, Tungrensium et Leodiensium*, Liége, 1612, 2 vol. in-4°.

Abbé Chatelain, *Le comté de Metz et la vouerie episcopale du* VIIIe *au* XIIIe *siècles*, *Jahrb. G. L. G*, Metz, 1898 et 1901.

Abbé E. Chatton, *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre (1010-1789)*, Nancy, 1897, in-8°.

Abbé F. Chaussier, *L'abbaye de Gorze*, Metz, 1894, in-8°.

Chevrier, *Histoire civile, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar*, Bruxelles, 1758, 7 vol. in-12.

J.-J. Chifflet. *Commentarius lothariensis quo praesertim Barrensis ducatus Imperator asseritur*, Anvers, 1649, in-fol.

J.-J. Chifflet, *Lotharingia masculina adversus anonymum Parisiensem* (sans lieu) (Anvers), 1648, in-4°.

P.-F. Chifflet, *Sancti Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum*, Dijon, 1660, in-4°.

P.-F. Chifflet, *Lettre touchant Béatrix, comtesse de Châlons*, Dijon, 1656, in-4°.

Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, Besançon, 1840-1848, 2 vol. in-8°.

M. Clesse, *Histoire de l'ancienne châtellenie et prévôté de Conflans-en-Jarnisy*, Verdun, 1872, in-8°.

M. Clesse, *Le canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs*, Nancy, 1891, in-3°.

Abbé Clouet, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, Verdun, 1867-1870, 3 vol. in-8°.

Abbé Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et des pays limitrophes*, Verdun, 1844-1851, 2 vol. in-8°.

P. Collinet, *La frontière d'Empire dans l'Argonne et l'Ardenne*, Paris, Sedan, 1903, in-8°.

H. Conring. *De finibus Imperii Germanici*, 2e édit., Francfort, 1693, in-4°.

Digitized by Google

P. Corbin, *Histoire de la politique extérieure de la France*, t. I, Paris, 1893, in-8°.

G.-C. Croll, *Originum Bipontinarum pars I et II*, Deux-Ponts, 1761-1769, 2 vol. in-4°.

L. Davillé, *Le pagus Scarponensis* (*Annales de l'Est et du Nord*, 1906).

H. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, Paris, 1894, in-8°.

Delarc, *Un pape alsacien, Saint-Léon IX*, Paris, 1876, in-8°.

Abbé Didelot, *Remiremont, les saints, le chapitre, la Révolution*, Nancy, 1887, in-8°.

H. Derichsweiler, *Geschichte Lothringens*, Wiesbaden, 1901, 2 vol. in-8°.

Dey, *Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau*, *Bull. Soc. Sciences de l'Yonne* (*Auxerre*), t. IX à XII (1855-1858).

A. Digot, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1856 (2e édit., 1888), 6 vol. in-8°.

A. Digot, *Essai sur l'histoire de Neufchâteau*, Nancy, 1847, in-8°.

A. Digot, *Le prieuré de Laître-sous-Amance*, *Bull. Soc. arch. Lorr.*, 1853.

Dieckmann, *Gotfried II der Bücklige*, Erlangen, 1885, in-8°.

A. Duchesne, *Histoire des rois, comtes et ducs de Bourgogne*, Paris, 1619, 2 vol. in-4°.

A. Duchesne, *Histoire généalogique de la Maison de Dreux, Bar-le-Duc*, etc , Paris, 1631, in-f°.

A. Duchesne, *Histoire généalogique de la Maison de Chatillon*, Paris, 1631, in-fol.

F.-J. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, Paris, 1625, in-4°.

Döring, *Beitrage zur altesten Geschichte des Bisthums Metz*, Insbrück, 1886, in-8°.

Ch.-E. Dumont, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Bar-le-Duc, 1843, 3 vol. in-8°.

Ch.-E. Dumont, *Histoire de la ville de Saint-Mihiel*, Nancy, 1860-1862, 4 vol. in-8°.

Ch.-E. Dumont, *Les ruines de la Meuse*, Nancy-Paris, 1868-1875, 5 vol. in-8°.

Ch.-E. Dumont, *Histoire des fiefs et des principaux villages de la seigneurie de Commercy*, Nancy, 1856, 2 vol. in-8°.

F.-J. Dunod de Charnage, *Histoire des Sequanois et de la province sequanoise des Bourguignons*, Dijon-Besançon, 3 vol. in-fol., 1735-1737.

Digitized by Google

E.-J. Dunod de Charnage. *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, Paris, 1750, 2 vol. in-4°.

E. Dupréel, *Histoire critique de Godefroy le Barbu*, Uccle, 1904, in-8°.

P. Dupuy, *Traitez touchant les droits du Roy*, Paris, 1670, in-fol.

Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1779-1783, 4 vol. in-8°.

P. Durrieu, *Les archives angevines de Naples*, 2 vol. in-8°, Paris, 1886-1887.

E. Duvernoy, *Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar*, Paris, 1904, in-8°.

E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier (1139-1176)*, Paris, 1904, in-8°.

Ch. Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre, Les influences françaises et germaniques en Belgique au XIIIe siècle*, Paris, 1894, 2 vol. in-8°.

S.-P. Ernst, *Histoire du Limbourg*, Liége, 1837-1852, 7 vol. in-8°.

J. Florange, *Histoire des seigneurs et des comtes de Sierck*, Paris, 1895, in-8°.

J.-F. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, Bruxelles, 1739, 2 vol. in-8°.

P. Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1890, in-8°.

Fr. Funck-Brentano, *Les origines de la guerre de Cent Ans, Philippe le Bel en Flandre*, Paris, 1897, in-8°.

Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise*, Bibl. Ec. des Chartes, 1888.

Fr. Funck-Brentano, *Les pairs de France au XIIIe siècle. Mélanges dédiés à Gabriel Monod*, p. 351.

Fr. Funck-Brentano, *Notes sur la guerre contre l'Angleterre*, *Revue historique*, XXXIX, p. 328 et sq.

Abbé Gabriel, *Notice historique sur Verdun*, Verdun, 1888, in-8°.

Abbé Gabriel, *Verdun au XIe siècle*, Verdun, 1891, in-8°.

L. Germain de Maidy, *Mélanges historiques sur la Lorraine*, Nancy, 1888, in-8° (1).

Th. Godefroy, *Généalogie des ducs de Lorraine* (sans lieu), 1624, in-8°.

Th. Godefroy, *Généalogie des comtes et ducs de Bar*, Paris, 1627, in-4°.

(1) L'infatigable chercheur qu'est M. L. Germain de Maidy a publié beaucoup d'articles sur l'histoire médiévale dans les *Recueil des Sociétés savantes de la Lorraine*. On les trouvera indiqués dans nos notes.

Digitized by Google

P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny, étude historique*, Arlon, 1880, in-8°.

Adam Görz, *Regesten der erzbischöfe zu Trier (814-1503)*, Trèves, 1859-1861, in-4°.

W. Gisi, *Der Ursprung des Hauses Zähringen und Habsburg*, Vienne, 1888, in-8°.

Abbé Grandidier, *Histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province d'Alsace*, Strasbourg, 1787, in-4°.

Abbé Grandidier, *Histoire de l'Eglise et des évêques princes de Strasbourg*, Strasbourg, 1776, 2 vol. in-4°.

Abbé Grandidier, *Alsatia sacra*, Colmar, 1899, 2 vol. in-8°.

Abbé Grandidier, *Œuvres inédites*.

Grandgagnage, *Mémoire sur les noms de lieux dans la Belgique orientale*, Bruxelles, 1855, in-4°.

S. Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie*, Lyon, 1660, in-8°.

Guillaume, *Histoire des sires et de la ville de Salins*, Besançon, 1757-1758, 2 vol. in-8°.

Abbé Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, Paris, 1859, in-8°,

Ch. Guyot, *Les forêts lorraines jusqu'en 1789*, Nancy, 1886, in-8°.

L. Halphen, *Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou*, Paris, 1906, in-8°.

L. Halphen, *Le comté d'Anjou au* XIe *siècle*.

D'Hannonville, *Metz ancien*, Metz, 1856, 2 vol. in-fol.

Pflugk-Harrtung, *Studien zur Geschichte Konrad II*, Berlin et Stuttgard, 1876-1890, 2 vol. in-8°.

J. Havet, *La frontière d'Empire dans l'Argonne*, Paris, 1881, in-8°.

J. Heller, *Deutschland und Frankreich bis zum Tode Rüdolf's von Habsburg*, Göttingue, 1874, in-8°.

H. Henneberg, *Die politischen Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich unter König Albrecht Ier*, Strassburg, 1891, in-8°.

M. Hergott, *Genealogia diplomatica Augustae Gentis Habsburgiae*, Vienne, 1737, 3 vol. in-fol.

Heneck, *Herzoge von Zähringen*, Fribourg-en-Brisgau, 1891, in-8°.

J.-N. Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*, Augsbourg et Würzbourg, 1750, 3 vol. in-fol.

E. Huber et Paulus, *Les origines de Sarreguemines au* XIIIe *siècle* (*Jahr. G. L. G.*, 1903).

J. Hubert, *Géographie historique du département des Ardennes*, Charleville, 1856, in-8°.

P. Ch.-L. Hugo, *Traité historique et critique sur l'origine et la*

Digitized by Google

généalogie de la Maison de Lorraine (publié sous le pseudonyme de Baleicourt), Berlin (?), 1711, in-12.

Dr Eugen Huhn, *Geschichte Lothringens*, Berlin, 1877-1878, 2 vol. in-8°.

J.-L.-A. Huillard-Breholles. *Historia diplomatica Frederici II*, Paris, 1852-1861, 12 vol. in-4°.

J.-L.-A. Huillard-Breholles, *Introduction à l'histoire dipl. de Frédéric II*, Paris, 1858, in-4°.

Irle, *Die Festung Bitsch*, Strasbourg, 1902, in-8°.

L. Jacob, *Le royaume de Bourgogne sous les Empereurs Franconiens*, Paris, 1906, in-8°.

Jaerschkerski, *Gotfried der Bärtige*, Göttingue, 1867, in-8°.

Président Jeantin, *Les chroniques de l'Ardenne et des Woepvres*, Paris et Nancy, 1851-1852. 2 vol. in-8°.

Président Jeantin. *Les Marches de l'Ardenne et des Woepvres*, Paris et Nancy, 1853-1854, 2 vol. in-8°.

Président Jeantin, *Manuel de la Meuse*, Nancy, 1861-1863, 3 vol. in-8°.

Abbé Jehet, *Les comtes et ducs de Bar, Thiébaut Ier, Mém. Soc. Lett.*, Bar-le-Duc, 3e série, t. IX (1900), p. 1 et sq.

Abbé Léon Jérôme, *L'abbaye de Moyenmoutier*, Paris, 1902, in-8°.

Em. Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Chaumont, 1858, in-4°.

Fr. Kern. *Die Anfänge der französischen Ausdehnungs-politik bis zum Jahr 1308*. Tübingen, 1910, gr. in-8°.

Fr. Kern, *La cession de la rive gauche de la Meuse par Albert Ier*, Vienne, 1909, in-8°.

Kervyn de Lottenhove, *Essai sur l'histoire du XIIIe siècle*, Bruxelles, 1854, in-4°.

Klipffel, *Metz, cité épiscopale et impériale*, Bruxelles, 1867, in-8°.

Köpke et Dümmler, *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, 1876, in-8°.

J.-M. Kremer, *Genealogische Geschichte des alten Ardennischen Geschlechts*. Franckfort, Leipzig, 1785, 2 vol. in-4°.

E. Kruger, *Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, Vienne, 1890, in-4°.

H. Labourasse, *Recherches sur l'étendue et les limites des décanats wallons et du comté de Verdun, Mém. Soc. phil. de Verdun*, t. XV, 1901.

H. Labourasse, *L'abbaye de Saint-Hoïlde, Mém. Soc. arch. Lorr.*, t. XLV, 1895, in-8°.

H. Labourasse, *L'abbaye de Jeand'heurs, Mém. S. S. L A. de Bar-le-Duc.*

Digitized by Google

Lainé, *Généalogie de la Maison de Briey*, Paris, 1843, in-8°.

J. Lair, *Études sur divers textes des* x^e^ *et* xie *siècles*, Paris, 1879, 2 vol. in-4°.

P. L. Laguille, *Histoire de la province d'Alsace depuis J. César jusqu'à Louis XV*, Strasbourg, 1727, 2 vol. in-fol.

Ch.-V. Langlois, *Le règne de Philippe III le Hardi*, Paris, 1877, in-8°.

J. Landsberger, *Graf Odo Ier von der Champagne*, Berlin, 1878. in-8°.

Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-Mer*, Paris, 1900, in-8° (B. E. P. H. É.),

E. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, Lille, 1886, 2 vol. in-8°.

N. Le Long, *Histoire du diocèse de Laon*, Châlons, 1783, in-4°.

P. Aug. Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne*, Bar-le-Duc, 1873, in-8°.

Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis, roi de France*, édit. J. de Gaulle, Paris, 1847-1851, 6 vol. in-8°.

A. Leroux, *Le conflit entre la France et l'Empire au Moyen âge. Bibliographie critique*, Paris, 1902, in-8°.

A. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, Paris, 1882, in-8°.

H. Lepage, *Les communes de la Meurthe*, Nancy, 1853, 2 vol. in-4°.

H. Lepage, *Le département de la Meurthe*, Nancy, 1843, 2 vol. in-4°.

H. Lepage, *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, Paris, 1862, in-4°.

H. Lepage, *L'abbaye Saint-Martin-devant-Metz*, *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1878.

H. Lepage et Charton, *Le département des Vosges*, Nancy, 1847, 2 vol. in-4°.

Lex, *Eudes II, comte de Blois et de Champagne*, *Mém. Soc. arch. de l'Aube*, 1891.

F. Liénard, *Dictionnaire topographique de la Meuse*, Paris, 1874, in-4°.

Abbé Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy depuis leur fondation jusqu'à 1788*, 3 vol., Nancy, 1805-1811, in-12.

Dom J. de Lisle, *Histoire de l'insigne abbaye de Saint-Mihiel*, Nancy, 1757, in-4°.

A. Longnon, *Les pagi du diocèse de Reims*, Paris, 1872, in-8° (B. E. P. H. E.).

A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, Paris, 1901 et sq., 3 vol. in-8° et 3 vol. in-4° (Doc. inéd.).

Digitized by Google

A. Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, Paris, 1891, in-4°.

F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891, in-8° (B. E. P. H. E.).

F. Lot, *Étude sur le règne de Hugues Capet*, Paris, 1903, in-8° (B. E. P. H. E.).

Léon Louis. *Le département des Vosges*, Épinal, 1877-1902, 7 vol. in-8°.

A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, in-4°.

De Maillet, *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, Paris, 1757, in-12.

De Maillet. *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire du Barrois*, Nancy, 1778, in-12.

Abbé de Mangin. *Histoire ecclésiastique, civile et politique des diocèses de Langres et de Dijon*, Paris, 1776, 3 vol. in-8°.

Dom J. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, Lille-Reims, 1666-1679, 2 vol. in-fol.

Don J. Marlot, *Histoire de la ville de Reims*, Reims, 1843-1845, 3 vol. in-4°.

Marcotty, *Mémoires sur l'histoire du duché de Lotharingie aux* x^e^ *et* xie *siècles*, Bruxelles, 1844, in-4°.

Abbé Eugène Martin, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, Nancy, 1900-1903, 3 vol. in-8°.

E. Mathieu, *Les institutions judiciaires du Barrois non mouvant*, Nancy, 1903, in-8°.

Maxe-Werly, *Histoire numismatique du Barrois*, Bruxelles, 1895, in-8°.

Maxe-Werly, *Études sur les pagi qui au* x^e^ *siècle formèrent le comté de Bar, Mém. Soc. L. Bar-le-Duc*, 1877 et 1898.

P. Meurisse, *Histoire des évêques de l'Église de Metz*, Metz, 1634, in-fol.

Meyer von Knonau, *Heinrich IV und Heinrich V* (*Jahrbuch der D. G.*), Leipzig, 1891-1906, 6 vol. in-8°.

Mille, *Abrégé chronologique de l'Histoire de Bourgogne*, Dijon, 1771-1773, 3 vol. in-8°.

Miroy. *Chronique de la ville et des comtes de Grandpré*, Vouziers, 1839, in-16.

E. Müsebeck, *Die Benedict-Abtei S. Arnulf von Metz*, Jahr, G. L. G., 1901.

Aug. Nayen, *Histoire des seigneurs et du bourg d'Esch-sur-Sûr*, Luxembourg, 1876, in-8°.

[Comtesse de Nettancourt-Vaubecourt]. — *Les sires de Narcy*, Paris, 1899, in-8°.

Digitized by Google

A. Ouvermann, *Gräfin Mathilde von Tuscien*, Insbrück, 1895, in-8°.

J. de Pange, *Introduction au Catalogue des actes de Ferry III, duc de Lorraine*, Paris, 1905, in-8°.

Comte M. de Pange, *Le patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc*, Paris, 1886, in-16.

P. Paris, *Le roman de Garin le Loherain*, Paris, 1833-1835, in-8°.

R. Parisot, *De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum quasi haereditario jure tenuit*, Nancy, 1898, in-8°.

R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale*, Paris, 1908, in-8°.

E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison capétienne*, Paris, 1885-1905, 9 vol. in-8°.

Petit de Baroncourt, *Histoire de la ville d'Étain*, Verdun, 1835, in-8°.

Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, 1894, in-8°.

Chr. Pfister, *Étude sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885, in-8° (B. E. P. H. E.).

Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, Paris, 1902 et sq., 3 vol. grand in-8°.

Chr. Pfister, *Les régions de France, VIII, la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés*, Bibliographie critique, Paris, 1912, in-8°.

P. Benoit Picart, *Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, 1707, in-4°.

P. Benoit Picart, *L'origine de la très illustre maison de Lorraine*, Toul, 1704, in-8°.

P. Benoit Picart, *Supplément à l'Histoire de Lorraine*, Toul, 1712, 2 vol. in-12.

P. Benoit Picard, *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, Toul, 1711, 2 vol. in-12.

G. Picot, *Documents relatifs aux États généraux sous Philippe le Bel*, Paris, 1901, in-4°.

Ch. Piot, *Les pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le Moyen âge*, Bruxelles, 1876, in-4°.

H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1900, in-8°.

Dom U. Plancher, *Histoire du duché de Bourgogne*, Dijon, 1773-1785, 7 vol. in-8°.

Abbé Pognon, *Histoire de Montfaucon d'Argonne*, Sedan, 1890, in-8°.

R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, 888-1038, Paris, 1907, in-8°,

G.-F. Prat, *Histoire d'Arlon*, Arlon, 1873-1874, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

Abbé Prégnon, *Histoire du pays et de la ville de Sedan*, Charleville, 1856, 3 vol. in-8°.

H. Prütz, *Kaiser Friedrich Ier* (*Jahrb. der D. G.*), Leipzig, 1871-1874, 3 vol. in-8°.

Le Puillon de Boblaye, *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale Saint-Arnould-de-Metz*, Metz, 1857, in-8°.

A. Quiquerez, *Histoire des comtes de Ferrette*, *Mém. Soc. Émul.*, Montbéliard, 2e série, I, 1862-1864.

A. Quiquerez, *Histoire des institutions de l'évêché de Bâle*, Délémont, 1877, in-8°.

O. Redlich, *Rüdolf von Habsburg*, Inssbrück, 1903, in-8°.

Ernest Renan, *Études sur la politique de Philippe le Bel*, Paris, 1898, in-8°.

Chanoine Gabriel Renard, *Le château de Bar autrefois et aujourd'hui*, Bar-le-Duc, 1896, in-8°.

Rheinwald, *L'abbaye et la ville de Wissembourg*, Wissembourg, 1863, in-8°.

U. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, Paris, 1891, in-8°.

Robinet de Cléry, *Dun à travers l'histoire*, Montmédy, 1904, in-8°.

Robinet et Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, Paris, 1889-1904, 4 vol. in-8°.

G. de Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1777, 2 vol. in-8°.

Alph. Roserot, *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, Paris, 1903, in-4°.

F. de Rozieres, *Stemmatum Lotharingiae ac Barri ducum tomi Septem*, Paris, 1580, in-fol.

Ch. Roussel, *Le diocèse de Langres*, Langres, 1873, 4 vol. in-8°.

Chanoine N. Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, 1re édit., Paris, 1745; 2e édit., Bar-le-Duc, 1863, 2 vol. in-4° (nos notes se réfèrent toujours à la seconde édition).

H. Rüdolf, *Vollständigstes geogr-topo-stat. Orstlexicon von Elsass Lothringen*, Leipzig, 1872, in-8°.

Chanoine J. Ruyr, *Recherches des Sainctes Antiquités de la Vosges*, Saint-Dié, 1626, in-4°, 2e édit., Épinal, 1634, in-4°.

R. Sackur, *Richard, Abt von Saint-Vannes*, 1886, in-8°.

R. Sackur, *Die Cluniacenser*, Halle, 1892-1894, 2 vol. in-8°.

Ch. Sadoul, *Essai historique sur les Institutions des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold Ier*, Nancy, 1898, in-8°.

Digitized by Google

P. Jacque Saleur, *La clef duccalle de la Serenissime maison de Lorraine*, Nancy, 1663, in-fol.

Paul Schimberg, *Recherches sur la Chambre des comptes du duché de Bar*, Paris, Nancy, 1908, in-8°.

J.-D. Schoepflin, *Alsatia, illustrata, celtica, romana, francica*, Colmar, 1751-1761, 2 vol. in-fol.

J.-D. Schoepflin, *Historia Zaringo Badensis*, Carlsruhe, 1763-1766, 7 vol. in-4°.

J.-D. Schoepflin, *Dissertatio historica de Burgundia cis et transjurana*, Strasbourg, 1740, in-4°.

V. Servais, *Recherches historiques et géographiques sur les chatelains de Bar, Mém. Soc. Lettres de Bar-le-Duc*, 1878.

J. Simonnet, *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville, 1010-1386*, Langres, 1876, in-8°.

J.-C. Sommier, *Histoire de l'église de Saint-Dié*, 1626, in-8°.

L. Spach, *Histoire de la Basse Alsace et de la ville de Strasbourg*, Strasbourg, 1860, in-8°.

Spon, *Histoire de la ville et de l'État de Genève*, Genève, 2e édit., 1730, 4 vol. in-12.

Steindorff, *Heinrich II* (*Jahr. der D. G.*), Leipzig, 1874-1881, 2 vol. in-8°.

Stenzel, *Geschichte Deutschlands unter den fränkischen Kaisern*, Leipzig, 1827, 2 vol. in-8°.

Stoffel, *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, Paris, 1868, in-4°.

K.-Fr. Stumpf-Brentano, *Die Kaiser urkunden des X, XI, XII Jahrhunderts*, Inssbrück, 1865-1883, 2 vol. in-8°.

L. Suchaux, *La Haute-Saône*, Vesoul, 1886, 2 vol. in-8°.

Dom N. Tabouillot et Dom J. François, *Histoire de Metz, par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne*, Metz, 1769-1790, 6 vol. in-8°.

E. Tandel, *Les communes luxembourgeoises*, Arlon, 1889, in-8°.

Töche, *Heinrich VI* (*Jahr. des D. G.*), Leipzig, 1867, in-8°.

Jean Tritheim, *Opera historica*, édit. Mar. Freher, Francfort, 1601, in-fol.

Troplong, *De la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant et de l'inaliénabilité de leurs domaines dans cette partie de leurs États*, Nancy, 1882, in-8°.

Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard, Mém. Soc. émul. Montbéliard*, 1877.

Adolf Ulrich, *Geschichte Königs Wilhem von Holland*, Hanovre, 1882, in-8°.

Digitized by Google

E. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, Paris, 1895, 2 vol. in-8°.
Abbé A. Valladier, *L'auguste basilique de l'abbaye royale de Sainct Arnoul de Metz*, Paris, 1615, in-4°.
Valois, *Notitia Galliarum*, Paris, 1675, in-fol.
Vandenkindere, *Histoire de la formation des principautés belges au Moyen âge*, Bruxelles, 1902-1903, 2 vol. in-8°.
P. Jérôme Vignier, *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade*, Paris, 1649, in-fol.
Dr H. Vincent, *La maison des Armoises. Mém. Soc. arch. lorr.*, XXVII, Nancy, 1877, in-8°.
Vredius, *Genealogia comitum Flandriae*, Bruges, 1642, in-f°.
Wackernagel et Thommen, *Urkundenbuch der Stadt Basel*.
F. Wagner, *Das Geschlecht der Gräfen von Burgund*, Breslau, 1878, in-8°.
R. de Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgicque, royaulme de France, Austrasie, Lorraine*, Paris, 1549, in-fol.
N. Wignier, *Rerum Burgundiorum Chronicon*, Bâle, 1575, in-4°.
N. Wignet, *Histoire de la Maison de Luxembourg*, édit. A. Du Chesne, Paris, 1617, in-12.
E. Winkelmann, *Philipp von Swaben und Otto IV von Braünswig* (*Jahr. der D. G.*), Leipzig, 2 vol. in-8°, 1873-1878.
E. Winkelmann, *Kaiser Friedrich II* (*Jahr der D. G.*), Leipzig, 1889, 1 vol. in-8°.
Welvert, *Philippe le Bel et la Maison de Luxembourg*, Bibl. École des Chartes, 1884.
H. Witte, *Genealogische Untersuchung. zur Geschichte Lothringens und des Westrich, Jahr G. Loth. G. VIII.*
Wolfram, *Zur Metzer Bischofsgeschichte wärhend der Zeit Friedrichs I, Jahr. G. Loth. G. 1903.*

V

PÉRIODIQUES

Paris.

Annuaire historique publié par la Société de l'Histoire de France, 1836 et sq., in-16
Bibliothèque de l'École des Chartes, 1839 et sq., in-8°.
Le Bibliographe moderne, 1897 et sq., in-8°.

Digitized by Google

Le Cabinet historique, 1855-1883 (*Table publiée en 1905*), in-8°.
Le Moyen âge, 1891 et sq., in-8°.
Revue des Bibliothèques et des Archives, 1890 et sq., in-8°.
Revue historique, 1876 et sq., in-8°.
Revue des questions historiques, in-8°.
Arlon. *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1847 et sq.
Arcis-sur-Aube. *Revue de Champagne et de Brie*, 1876-1901.
Auxerre. *Mémoires de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1845 et sq.
Bar-le-Duc. *Annuaire du département de la Meuse*, 1880 et sq.
Bulletin de la Société des lettres de Bar-le-Duc, 1904 et sq.
Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc, 1870 et sq.
Belfort. *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 1881 et sq.
Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'agriculture*.
Chaumont. *Bulletin de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts*, 1899 et sq.
Épinal. *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1830 et sq.
Karlsruhe. *Zeitschrift für die Geschichte des Ober-Rheins*, 1850 et sq.
Lausanne. *Mémoires et documents de la Suisse romande*.
Luxembourg. *Publications et annales de l'Institut grand ducal*, 1855 et sq.
Metz. *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1821 et sq.
Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1858-1887, 17 vol. in-8°.
Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 1889 et sq. (*abrev. Jahr. G. L. G.*).
Mézières. *Revue historique ardennaise*, 1895 et sq.
Montbéliard. *Bulletin de la Société d'émulation*, 1871 et sq.
Montmédy. *Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse*, 1888 et sq.
Nancy. *Annales de l'Est et du Nord*, 1887-1909.
Bibliographie lorraine (*suite des Annales*), 1909 et sq.
Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 1879 et sq.
Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.
Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1852-1900, continué sous le nom de *Bulletin*, 1901 et sq.
Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1850 et sq.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1833 et sq.
Annuaire du département de la Meurthe, an XII et sq.
Pont-à-Mousson. *Mémoires de la Société philomathique*, 1874-1878 et sq.
Reims. *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1824 et sq.
Saint-Dié. *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 1876 et sq.
Sedan. *Revue d'Ardenne et d'Argonne*.
Sens. *Bulletin de la Société archéologique*, 1868 et sq
Strasbourg. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*.
Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass Lothringen, 1885 et sq.
Trèves. *Trierisches Archiv*, 1898 et sq.
Troyes. *Mémoires de la Société archéologique de l'Aube*.
Verdun. *Mémoires de la Société philomathique*, 1840 et sq.
Vitry-le-François. *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts*.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

LA FORMATION DU COMTÉ DE BAR

(1033-1240)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LES DUCS DE MOSELLANE, Comtes de Bar.

(9.. (?) — 1033)

1. Le règne de Ferry Ier (959-978). — 2. Le règne de Thierry Ier (978-1027). — 3. Le règne de Ferry II (1027-1033).

1. — Le premier comte de Bar fut Ferry, dont l'Archevêque de Cologne, duc de Lotharingie, Brunon, fit un duc de Mosellane ou de Haute-Lorraine en 959. D'où venait Ferry? Nous savons, sans doute aucun, qu'il était frère d'Adalbéron Ier, évêque de Metz[2]. Nous savons d'autre part que les parents d'Adalbéron étaient Voiry et Cunégonde[3]. Voiry fut comte de Bidgau, puis comte du palais sous Charles le Simple[4]. Quant à Cunégonde, M. Parisot émet l'hypothèse qu'elle pourrait être la fille d'Ermentrude, fille elle-même de Louis le Bègue et sœur de Charles le Simple[5]. L'hypothèse de M. Parisot est d'autant plus vraisemblable qu'elle semble étayée sur plusieurs textes.

(1) Comme nous l'avons indiqué dans notre Introduction ce chapitre a été composé d'après le livre de M. R. Parisot, complété par Vanderkindère, *Histoire de la formation des principautés belges au moyen âge*, Bruxelles, 1902-1903, 2 vol., in-8°.

(2) Sigebert de Gembloux, *Vita Vicberti*, SS. VIII, p. 511; — Constantin Vita Alberonis II, SS. IV, p. 659, — Diplomata R. et I, Ger. I, p. 289 (Diplôme d'Otton Ier pour Saint-Pierre de Metz, 3 juin 960).

(3) Cartulaire de Saint-Lambert, I, n° XI, p. 6.

(4) R. Parisot, *op. cit.*, p. 433, n° 1 et p. 580 et 604.

(5) R. Parisot, *op. cit.*, p 284.

Digitized by Google

Ferry était donc le fils du comte Voiry et de Cunégonde (1), le neveu de Charles le Simple et l'arrière petit-fils de Louis le Bègue. A part Adalbéron, il eut plusieurs autres frères : Gozlin, comte d'un pagus dans l'Ardenne (2), époux de Uda et père de Godefroy l'Ancien, comte du Metinghowe, du Hainaut et du Verdunois (3), de Henri et d'Adalbéron, archevêque de Reims (4). et de Regnier, comte de Bastogne (5).

Le troisième frère de Ferry s'appelait Gilbert, il était comte d'un pagus de l'Ardenne (6) et époux d'Avoie (7). Ferry eut aussi une sœur Liutgarde (8), épouse d'Albert, puis de Eberard sur le compte de laquelle les historiens ne sont pas d'accord (9). Ferry eut également pour frère Sigefroy, premier comte de Luxembourg, mais comme Cunégonde fut mariée deux fois, à Voiry d'abord, puis à Ricuin, comte de Ver-

(1) De Maillet, *Essai chronologique sur l'Hist. du Barrois*, p. 7, lui donne pour père Otton, fils de Ricuin et ce d'après Wassebourg et Rozieres suivis par Blondel, Brower et Masen. Le P. Benoit Picart, *Origines de la Très illustre Maison de Lorraine*, p. 46, indique Richizon. A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, p. 2 et 4 ne se prononce pas sur les parents de Ferry.

(2) Vita Johannis Gorziensis, C. 99, SS. IV, p. 365. Urkundenbuch Mittelrheinischen Territorien I, n° 179 (Charte de Uda, veuve de Gozlin).

(3) Vanderkindère, *Hist. de la formation ter. des principautés belges*, II, *passim*, surtout p. 22-31, 62-79.

(4) *Ibidem*, II, p. 234-235.

(5) Urkundenbuch Mittelrheinischen Terr., I, n° 212, p. 272.

(6) *Ibidem*. I, n° 211, p. 271.

(7) A. d'Herbomez, *Cartulaire de Gorze*, n° 98.

(8) Urkundenbuch Mittelrheinischen, Terr. I, n° 206, p. 266.

(9) Dans le « De prima Domo », M. R. Parisot faisait d'Albert le premier mari de Liutgarde le comte de Metz de ce nom Cette opinion a été combattue par M. Ch. Pfister, *Ann. de l'Est*, 1899, p. 191, et E. Martin, *Hist. des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, I, p. 895. *Dans les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 291 et planche généalogique, p. 15, M. Parisot dit « ne pouvant indiquer tous les systèmes généalogiques dont les mariages de Liutgarde ont fourni la base, nous avons pris le parti de n'en indiquer aucun ». L'opinion émise dans le « De prima Domo » était d'ailleurs celle de Vanderkindere *op. cit.*, p. 329, 350, 352, 360. Quant à Eberard on peut hésiter entre l'un des comtes du Nordgau ou le duc de Bavière dépossédé en 938 (R. Parisot, *op. cit.*, p. 291).

Digitized by Google

dun [1], il n'est pas possible de dire si Sigefroy est le fils de Voiry ou de Ricuin [2].

Ferry naquit sans doute au début du xe siècle, il est mentionné pour la première fois en 942 dans la charte de son frère l'évêque de Metz pour l'abbaye de Saint-Arnoul [3], et l'année suivante dans celle de Uda, veuve de Gozlin pour Saint-Maximin de Trèves [4]. On perd ensuite sa trace jusqu'au jour où il fut fiancé en 951 à Béatrice, fille de Hugues le Grand, duc de France, et d'Avoie [5]. L'année suivante, Ferry s'établit pour la première fois dans le Barrois qui appartenait alors au Roi de France — Otton Ier l'avait en effet cédé en 942 à Louis d'Outremer [6]. — Ferry y construisit un castrum à Fains [7]. On s'est demandé quel intérêt avait Ferry à établir ce castrum sur une terre appartenant au roi de France, en dehors de l'Empire. M. Parisot suppose que peut-être Ferry l'a fait pour soutenir son futur beau-père, Hugues le Grand alors en litige avec le roi [8].

(1) Vita Johannis Gorziensis, SS. IV p. 367 et 368, — R. Parisot, *op. cit.*, p. 280.

(2) Ferry eut peut-être d'autres frères : Sigebert qui semble se confondre avec Sigefroy et Henri connu par un document faux. Sur les controverses de cette question, Cf. R. Parisot, *op., cit.* p. 283-286 et p. 289-290.

(3) Dom Calmet, I, pr., p. 350.

(4) Urkundenbuch Mittelrheinischen Terr. I. n° 179, p. 241.

(5) Flodoard, ann. 951.

(6) R. Parisot *Ann. de l'Est*, 2e année, 1906, p. 88 et 89.

(7) Meuse, arrondissement et canton de Bar-le-Duc; Cf. R. Parisot; *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 144, 215, 293 et sq., 449 et en particulier p. 293 les opinions émises au sujet de l'identification de Fains dont le nom avait été lu Banis au lieu de Fanis. Conring *De finibus Imp. Germanici*, p. 38-44; — Leibnitz, *Ann. Imp. Occ.*, II, p. 601-608; Ernst, *Dissertation sur la Maison Royale des Comtes d'Ardenne*, p. 249 ont bien vu Fains; Chifflet, *Commentarius Lothariensis*, p. 2 y voit Bagneux, près Paris; A. du Chesne, *Hist. de la Maison de Bar*, p. 3; Blondel, *Barrum Francico Campanum*, p. 6; Brower et Masen, *Ant. et Ann. Trevirenses*, I, p. 465 voient dans Banis : Bar-le-Duc; P. B. Picard, *La vie de Saint Gérard*, p. 304-308, y voit également Fains. Quant à Dom Calmet son opinion a varié. Cf. R. Parisot, *op. cit.*, p. 293.

(8) R. Parisot, *op. cit.*, p. 294.

Digitized by Google

C'est possible; mais il semble que, pour se risquer ainsi, Ferry devait posséder des biens dans les environs de ce castrum.

Peut-être comme l'a insinué — sans d'ailleurs rien affirmer — M. Parisot, était-il avoué de l'abbaye de Saint-Mihiel dès cette époque (1). C'est peu probable. Peut-être était-il comte d'un ou plusieurs pagi sur la frontière de l'Empire, car, Flodoard le qualifie de Comte en 951 (2). M. Parisot croit plutôt que Ferry avait reçu de son frère la charge de Comte de Metz (3). Quoiqu'il en soit, Louis d'Outremer protesta et Ferry cité à comparaître devant Otton dût sans doute démolir le château et dédommager le roi de France (4).

Le mariage de Béatrice et de Ferry eût lieu en 954. « C'était, dit M. Parisot, un beau mariage que faisait là Frédéric. Béatrice avait pour père Hugues le Grand, duc de France, le premier personnage du royaume après le roi; Avoie, mère de Béatrice était sœur d'Otton le Grand et de Brunon, archevêque de Cologne (5). » Brunon ne devait pas tarder à faire de son neveu un duc de Mosellane.

Brunon, frère de l'Empereur, gouvernait au nom de ce dernier, depuis 953, l'ancien royaume de Lotharingie. En 959, fatigué des révoltes qui y éclataient sans cesse et auxquelles les Carolingiens n'étaient sans doute pas étrangers, il résolut de confier l'administration du duché à deux fonctionnaires laïcs portant tous deux le titre de duc. L'un devait gouverner la Basse Lorraine (métropole de Cologne et ses suffragants) et l'autre la Haute-Lorraine ou Mosellane (6) .La Mosellane comprenait les pagi de la Moselle et

(1) R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 215 sq.

(2) Il porte aussi ce titre dans une souscription de charte de 952, *His. de Metz des Bénédictins, III*, p. 70.

(3) R. Parisot, *op. cit.*, p. 295.

(4) Flodoard, *ann.* 91; Cf. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 214-218; R. Parisot, *op. cit.*, p. 215 et 295; Köpke et Dümmler, *Kaiser Otto der Grosse*, p. 188.

(5) R. Parisot, *op. cit.*, p. 297.

(6) Flodoard, an. 959, Sur toute cette question, Cf. R. Parisot, *op. cit.*, livre I, ch. II.

Digitized by Google

de la Sarre (1), ceux de la Meuse et ceux de la Semoy (2) jusqu'au confluent de ces deux rivières et ceux de l'Ornain (3), soit l'Archevêché de Trèves et ses suffragants les évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Est-ce lorsqu'il fut créé duc de Mosellane que Ferry reçut le comté de Bar? Dans ce cas, il faudrait supposer, avec M. Parisot, que Brunon avait choisi les pagi, qui formaient le comté, sur l'extrême frontière ouest du duché, afin que Ferry possédant en alleux ces pagi soit plus intéressé à les défendre. Le fait est possible, car, Brunon pouvait disposer du « comitatus Barrensis » qui, entre 951 et 959, avait fait retour à l'empire. M. Parisot croit qu'il avait été restitué à l'archevêque-duc par la reine de France, Gerberge, sa sœur, qui avait besoin de se concilier son appui (4). On peut supposer aussi — la construction du château de Fains et le titre de comte, donné à Ferry dès 951 le permettent — que Ferry était investi du Comté de Bar avant de recevoir la charge de duc. En l'absence de tout document précis, on ne peut conclure.

En 960, Ferry désormais maître du comté de Bar, fit élever un château sur les bords de l'Ornain, sur une colline en face de Bar la ville pour remplacer celui de Fains et protéger sa frontière contre les pillards champenois. Cette fois encore, Ferry se servit des terres d'autrui, l'emplacement du châ-

(1) R. Parisot; *op. cit.*, carte à la fin du volume. Pagi Calvomontensis (Chaumontois) et Albensis : Remiremont, Saint-Dié, Épinal, Amance, Blâmont — Tullensis (Toulois) : Toul — Scarponensis (Charpagne ou Scarponois) : Gorze, Pont-à-Mousson — Salinensis (Saulnois) la Haute-Seille — Rosalensis : Sarreguemines et Blesensis : La Bliess — Nidensis : la Nied — Mettensis (Messin) : Metz — Saroentis inférieur et supérieur — Bédensis : Trèves — Meginensis : Coblentz.

(2) Suentensis (Xaintois) : Vaudemont — Solocensis (Soulossois) : Haute-Meuse — Bedensis : Vaucouleurs — Virdunensis : Verdun — Dulcomensis : Doulcon — Mosomensis : Mouzon — Castricensis : Mézières — Evodiensis : Ivoy (Carignan) — Arrelensis : Arlon — Methingowe : Luxembourg.

(3) Odornensis (Ornois : Gondrecourt — Barrensis (Barrois) : Bar-le-Duc.

(4) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 214.

Digitized by Google

teau appartenait à la cathédrale de Toul que, sur les réclamations de l'évêque, il dut dédommager (1).

Ces usurpations montrent que le duc Ferry, s'il possédait la charge de comte du Barrois, n'y avait que bien peu de terres, puisqu'il est obligé de s'emparer de biens étrangers. Nous verrons plus loin les efforts qu'il fit pour en acquérir. Disons tout de suite que, comme comte de Bar, le duc de Mosellane possédait la souveraineté des pagi du Barrois, de l'Ornois, du Scarponois en partie et peut-être du Soulossois (2) et l'avouerie de l'abbaye de Saint-Mihiel.

Le reste du règne de Ferry n'a aucun intérêt pour l'histoire du comté de Bar ou du moins nous ignorons ses actes en tant que comte de Bar. La mort de l'archevêque-duc Brunon, en 965, ne changea rien à la situation de Ferry, sinon qu'il dépendit immédiatement de l'empereur puisque la dignité de duc de Lotharingie qu'avait possédée Brunon semble s'être éteinte avec lui (3). Tout ce qu'on peut dire de Ferry, c'est qu'il a gouverné en paix la Haute-Lorraine et qu'il s'est tiré, sans trop de peine ni de bruit, de toutes les difficultés que suscitait à la frontière la lutte des derniers Carolingiens contre les Ottoniens. Il mourut en 978 (4).

De son mariage avec Béatrice, Ferry avait eu trois enfants : Henri ou Hezélin mort avant lui, Adalbéron qui fut évêque de Metz de 984 à 1005 et Thierry qui succéda à son père dans la charge de duc de Mosellane et dans le comté de Bar (5).

2. — Thierry était mineur lorsqu'il succéda à son père, il prit possession de ses fonctions sous la régence de sa mère Béatrice dont le rôle fut considérable au cours des troubles qui désolèrent la Lotharingie à la fin du Xe siècle.

(1) Chr. Sancti Michaëlis, Ch. VII; Liber Sancti Hidulphi succ., C. 10, SS. IV, p. 91; Wigerici Vita Sancti Gerardi, SS. IV, p. 503.

(2) R. Parisot, *op. cit.*, p. 229.

(3) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 314.

(4) Ann. nécr. Fuldenses, SS. XIII, p. 204; Lettres de Gerbert, édit. J. Havet, p. 72, n° 4; Cf., R. Parisot, *op. cit.*, p. 204.

(5) R. Parisot, *op. cit.*, p. 299.

Digitized by Google

L'empereur Otton II avait alors contre lui deux puissants ennemis : le roi de France, le carolingien Lothaire, tout prêt à reprendre l'ancien patrimoine des siens : la Lotharingie, et Henri le Querelleur, duc destitué de Bavière. Lothaire fut le premier à agir : il tenta sans y réussir, un coup de main sur la ville d'Aix-la-Chapelle et tourna aussitôt ses armes contre la Mosellane au lendemain de la mort de Ferry : il assiégea inutilement Metz (1). Otton se vengea en envahissant à son tour les États du roi de France, il parvint jusqu'aux portes de Paris sans pouvoir s'en emparer et son arrière-garde fut mise en déroute par Hugues Capet. La paix ne fut cependant signée que deux ans plus tard à Margut (2). Lothaire renonçait à la Lotharingie. En 983, l'empereur est en Italie et sans doute la duchesse Béatrice l'accompagne, puisqu'à l'assemblée de Vérone, le 15 juin de cette année là, l'empereur, à sa prière, rend un diplôme en faveur de l'évêque Notker de Liège (3).

La mort d'Otton II survenue en Italie le 7 décembre 983 (4) et l'avènement au trône d'un enfant de trois ans, Otton III devaient de nouveau provoquer des troubles en Lotharingie au cours desquels Béatrice joua un rôle particulièrement important (5). L'ex-duc de Bavière, Henri, dont l'ambition n'allait rien moins qu'à prétendre au trône impérial, se fit remettre par l'archevêque de Cologne qui en avait la garde — avant le retour d'Italie de l'impératrice Theophano — le jeune empereur (6). Toutefois, en présence des menaces du roi de France, qui se déclara contre lui et désespérant de trouver des partisans parmi les nobles de Germanie, Henri

(1) Alpert, *De episc. Mett. Liber*, SS. IV, p. 297; R. Parisot, *op. cit.*, p. 326.

(2) F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 98 et sq.

(3) *Diplomata R. et I. Germ.*, II, p. 365; *Ann. Saxo*, SS. VI, p. 230; *ad. ann.*, 983.

(4) Thietmar, *Chron.* I, III, éd., *ad usum Schol.*, p. 64.

(5) Cf. sur tout ce qui suit : F. Lot, *Les derniers Carolingiens;* R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 331 et sq.

(6) Thietmar, *op. cit.*, p. 64; Richer, *Hist. ad. usum Schol.*, p. 122.

Digitized by Google

consentit à rendre l'enfant à sa mère [1]. Il n'avait cependant pas renoncé à ses menées ambitieuses; il demeurait l'adversaire le plus redoutable des impératrices régentes : l'aïeule, Adélaïde et la mère, Theophano. Béatrice, par son éloquence persuasive, le ramena à de meilleurs sentiments et Henri fit la paix dans l'assemblée réunie à Worms en octobre 985 [2]. Pour prix de son intervention, Béatrice, obtint la translation de son fils Adalbéron — et ce malgré les canons ecclésiastiques de l'époque — de l'évêché pauvre de Verdun au riche siège épiscopal de Metz [3].

Henri se repentit bien vite d'avoir écouté les discours de Béatrice. De son côté, le roi Lothaire se jugeait peu payé de ses services. Mécontents, l'ex-duc de Bavière et le Carolingien nouèrent des intrigues. Lothaire entreprit une expédition sur le Rhin, mais trompé par son allié et arrêté par le fidèle Conrad, duc de Souabe, il échoua et regagna assez péniblement son royaume à travers la Lorraine [4]. La même année — 985 — aidé du comte de Troyes, Eudes et du comte de Blois, Robert, il vint mettre le siège devant Verdun. En l'absence de son évêque et du comte, la ville succomba et Lothaire y mit une garnison [5]. Il ne tenta rien pour s'avancer plus avant.

Si Béatrice n'était pas venue au secours de la place, du moins les Mosellans mirent tout en œuvre pour la reprendre. Lothaire à peine parti, le duc Thierry, alors en état de porter les armes, son oncle le comte Sigefroy de Luxembourg et le comte Godefroy de Verdun, levèrent une armée,

(1) Thietmar, *op. cit.*, p. 68; Wigerici, *V. Sancti Gerardi*, SS. IV, p. 500; Lettres de Gerbert, éd. J. Havet, p. 35, n. 3.

(2) Constantin, *Vita Alberonis*, SS. IV, p. 660; *Annales Quedlinburgenses*, SS. III, p. 66 qui d'ailleurs doivent être particulièrement consultées pour toute cette période du règne d'Otton III.

(3) Constantin, *loc. cit.*

(4) Richer, *Historiae*, éd. *ad usum Schol.*, p. 122; Jean de Bayon, *Chron. Mediani Monasterii*, cité par M. R. Parisot; *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 344 d'après les mss. 537 de la Bibl. de Nancy.

(5) Richer, *Historiae*, éd. *ad usum Schol.*, p. 123-124; Gesta, ép. Virdun. SS. IV, p. 46.

Digitized by Google

reprirent Verdun par surprise et se hâtèrent de la fortifier [1].

Lothaire apprit la nouvelle à Laon, il revint aussitôt mettre le siège devant Verdun et le reprit après une assez longue résistance [2]. Thierry fut emmené prisonnier avec le comte de Luxembourg, le comte de Verdun et tous les nobles lorrains pris dans la place [3]. Bien que maître des principaux chefs mosellans, bien que sachant la Cour impériale embarrassée dans la guerre contre Henri, Lothaire ne se jugea pas assez fort pour reconquérir la Lotharingie convoitée; il se contenta de poser des conditions inacceptables à Béatrice pour lui rendre son fils [4].

Béatrice pria sans doute son frère Hugues Capet, le plus puissant des vassaux de Lothaire d'intervenir en faveur de Thierry. Est-ce pour cela que le duc de France menaça son suzerain devant Laon? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'à la fin de 985, Lothaire céda à son vassal le duc Thierry et que celui-ci le remit en liberté [5]. Lothaire mourut quelque temps après le 2 mars 986 [6].

La mort de Lothaire n'avança pas les négociations de paix entre l'Empire et la France, pour lesquelles s'entremettait Béatrice. Louis V d'abord favorable à la paix avec l'Empire, puis sous l'influence de son oncle [7], Charles, duc de Basse-Lorraine défavorable, hésitait à se prononcer. Béatrice lui offrit de lui ménager une entrevue avec l'impératrice à Montfaucon d'Argonne [8] en présence de Hugues Capet et de Conrad de Souabe. L'entrevue fut fixée au

(1) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. I, p. 351-357; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, I, p. 160.

(2) Richer, *op. cit.*, p. 125.

(3) Lettres de Gerbert, éd. J. Havet, nos 50, 52, 59, 89 et 93.

(4) *Ibidem*, n. 55.

(5) *Ibidem*, n. 59. — Cf. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, — *Études sur le règne de Hugues Capet*.

(6) F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 186-187.

(7) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p, 362 et sq.

(8) Meuse, Montmédy, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

25 mai 987 (1), mais Louis V mourut vers le 20 mai (2).

Deux compétiteurs se disputèrent le trône vacant, le dernier des Carolingiens, le duc Charles de Bassé-Lorraine et Hugues Capet, le duc de France. Hugues Capet fut élu, et, sans doute que l'impératrice régente, guidée par Béatrice, sœur de Hugues, ne mit pas d'obstacle à cette élection (3). En 987, Thierry s'empara de Stenay, nous ignorons sur qui (4) et désireux d'exercer seul le pouvoir, il emprisonna sa mère (5). Il dût sans doute la relâcher sur l'intervention du pape, mais à partir de ce moment nous n'avons plus aucune mention de l'énergique duchesse.

Entre 987 et 1002, les actes et les chroniques sont muets au sujet de Thierry. La mort d'Otton III, survenue en janvier 1002 (6), devait tirer Thierry de l'inaction, peut-être rêva-t-il un instant du trône impérial? Otton n'avait pas été marié, il ne laissait aucun héritier direct. La couronne fut disputée entre Henri le Boiteux, duc de Bavière, fils d'Henri le Querelleur dont nous avons précédemment parlé, Ekkerard, margrave de Misnie et Hermann II, duc de Souabe (7). Henri fut reconnu assez rapidement par toute la Germanie et par Thierry, l'un des premiers. En janvier 1003, Henri vint en Mosellane à Thionville où il tint une assemblée de justice, il y ordonna de détruire le château de Mulsberg, repaire de pillards qui, cependant, appartenait au duc Thierry (8). Nous voyons Thierry assister à une autre assemblée en 1004 ou 1005, où son frère Adalbéron II de Metz s'éleva contre les

(1) Lettres de Gerbert, éd. J. Havet, n. 101; Cf. Clouet, *Hist. de Verdun*, I, p. 369.

(2) F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 196.

(3) F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 203; *Étude sur le règne de Hugues-Capet*, p. 4. Cf. aussi G. Monod, *Revue historique*, t. XXIX, 1885, p. 233.

(4) R. Parisot, *op. cit.*, p. 366, n. 4 et p. 180.

(5) Jean de Bayon, C. XLVI, éd. Dom Calmet, pr. t. II, *Fondation de Saint-Maxe de Bar*, Dom Calmet, I, pr., p. 400.

(6) Adalbero, *Vita Heinrici II*, SS. IV, p. 684.

(7) Thietmar, *Chron. ed. ad usum Schol.*, p. 92; Adalbero, *loc. cit.*

(8) R. Parisot, *op. cit.*, p. 378 et sq.

Digitized by Google

mariages consanguins (1). Le 14 décembre 1005, Adalbéron mourut et Thierry présenta à l'évêché son fils encore en bas âge le jeune Adalbéron III. Celui-ci fut élu sous la tutelle de son cousin Thierry de Luxembourg qui ne tarda pas à usurper l'évêché. Les choses allaient mal tourner quand l'enfant-évêque mourut. Thierry de Luxembourg resta en possession des fonctions épiscopales (2).

En 1008, de nouveaux troubles éclatèrent en Lotharingie entre Henri II et ses beaux frères : le duc Henri de Bavière, l'évêque Thierry de Metz et Adalbéron, élu de Trèves, à propos de l'élection de ce dernier. Sans entrer dans le détail de cette lutte, disons que le duc Thierry fut fidèle à l'Empereur et que cette fidélité lui valut d'être attaqué par les trois frères en 1011. Grièvement blessé, Thierry fut longtemps retenu en captivité sans que l'Empereur tentât rien pour lui (3). Thierry dans cette lutte perdit le Comté de Metz et son autorité fut considérablement affaiblie dans le nord de son duché. En 1018, le duc de Mosellane suivit l'empereur dans une expédition contre Rodolfe, roi de Bourgogne. Il fut d'ailleurs battu à la fin de la campagne et regagna presque seul la Haute Lorraine (4).

3. — A une époque indéterminée, Thierry s'associa pour le gouvernement du duché son fils Ferry (5), qui l'aida dans la lutte contre les Comtes de Blois et de Troyes. Cette lutte commencée vers 1019 se poursuivit jusqu'en 1037. Nous en ignorons les causes (6) et n'en connaissons pas mieux le détail, du moins pour la première partie qui va de

(1) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 380 et sq.

(2) R. Parisot, *op. cit.*, p. 383).

(3) Nous ne faisons que passer très rapidement sur cette guerre Cf. R. Parisot, *op. cit.*, p. 387-396.

(4) R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 134.

(5) R. Parisot, *op. cit.*, p. 398.

(6) Peut-être faut-il y voir un démêlé de frontières entre la Mosellane et la Champagne ou plutôt la construction de castra sur les terres lorraines prises par les Comtes de Troyes et de Blois compagnons de Lothaire au siège de Verdun et que des seigneurs leur auraient cédées comme rançon.

Digitized by Google

1019 à 1023 et dans laquelle le comte Foulque Nerra fut l'allié des ducs de Mosellane (1). Nous exposerons plus tard dans tous ses détails la seconde partie de cette lutte (1032-1037) qui intéresse plus directement notre sujet.

La succession de Henri II, dernier des Ottonides, mort sans enfant et sans héritier devait encore, bouleverser l'Empire en 1024. Deux concurrents se disputaient le trône : Conrad l'Ancien ou le Rouge et Conrad le jeune, duc de Carinthie tous deux proches parents (2). Conrad le jeune était le beau-fils de Ferry II, sa mère ayant épousé en secondes noces le futur duc de Mosellane. Malgré Thierry et malgré Ferry, Conrad l'Ancien fut élu le 8 septembre 1024 et Conrad le jeune se désista en sa faveur. Ferry de Mosellane refusa de reconnaître le nouvel empereur, il prit les armes et se chercha des alliés en Italie et en France. D'abord aidé par Robert le Pieux et par Guillaume V, Comte d'Aquitaine, Ferry ne tarda pas à être abandonné et fit sa soumission en 1025 (3). Son père, déjà bien effacé, mourut en 1027, après un règne de 50 ans, Thierry avait épousé Richilde (4), dont nous ignorons l'origine. Se basant sur une charte de l'évêque de Toul, Pibon en 1076 (5), où il est dit que Thierry obtint le castrum d'Amance en héritage de Folmar, M. Robert Parisot après Dom Calmet (6) et Witte (7) la fait fille de

(1) La lutte se termina à l'Assemblée d'Ivoy (auj. Carignan, Ardennes, chef-lieu de canton), en 1023 où le Comte de Troyes, consentit à démolir les castra. Pour la Bibliographie Cf. plus loin, Ch. I, page 57 et R. Parisot, *Les origines de la Haute Lorraine*, p. 400; Louis Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle.*

(2) Conrad le jeune était par sa mère neveu de Conrad l'Ancien.

Hermann de Souabe épouse Gerberge de Bourgogne.

Gisèle épouse Conrad l'Ancien. — Mathilde épouse Conrad de Carinthie. Conrad le Jeune.

(3) R. Parisot, *Les origines de la Haute Lorraine*, p. 408-445.

(4) Dom Calmet, I, pr., p. 400.

(5) Dom Calmet, I, pr., p. 475; *A Lesort Cart. de Saint-Mihiel*, n° 39.

(6) Dom Calmet, 2e édit., I, p. CLVI.

(7) H. Witte, *Genealogische Untersuchungen zür G. Loth.* (*Iahr. G. L. G.*, 7e année, I, p. 87).

Digitized by Google

Folmar, Comte de Lunéville et d'Amance. L'hypothèse est fort vraisemblable. Thierry avait eu trois enfants : Ferry II son successeur, le jeune Adalbéron, évêque de Metz que nous connaissons déjà et une fille Adélaïde, mariée à Valéran, Comte d'Arlon (1).

Les six années pendant lesquelles le duc Ferry régna seul sont à peu près inconnues, il n'apparait nulle part. Nous savons seulement qu'il hérita sans conteste des dignités et alleus de son père. Il vit mourir en 1032 le roi de Bourgogne Rodolfe III dont la succession allait être disputée entre Eude II, Comte de Troyes et l'Empereur Conrad II et donner lieu à des luttes qui devaient ensanglanter le Barrois (2). Ferry n'eût pas le temps d'y assister, il s'éteignit lui-même au mois de mai 1033. Il avait épousé Mathilde de Souabe, fille d'Hermann II et de Gerberge de Bourgogne et veuve du duc Conrad de Carinthie. Mathilde, qui mourut avant Ferry, lui donna un fils, Ferry, mort avant son père et deux filles Sophie et Béatrice (3).

(1) R. Parisot, *op. cit.*, p. 370-371.

(2) Cf. plus loin, Ch. Ier.

(3) R. Parisot, *Les origines de la Haute Lorraine*, p. 437. A noter que M. R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne* (tableau généalogique) appelle Mathilde Gerberge, c'est là une faute d'impression sans doute, Gerberge mère de Mathilde était sœur de Rodolfe III.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

LE BARROIS DE 1033 A 1087[1].

A. — **La formation du Comté de Bar et son étendue en 1033.** — B. **La guerre de la succession de Bourgogne.** — C. **Le mariage des filles de Ferry II.**

A. — La Formation du Comté de Bar.

1. — Les acquisitions de Ferry II. — 2. Les châtellenies de Bar et de Gondrecourt. — 3. Les châtellenies d'Amance et de Mousson.

1. — Il nous reste à rechercher de quelle façon Ferry et ses deux premiers successeurs sont parvenus à constituer les alleus dont vont hériter Sophie et Béatrice. Nous avons vu qu'il était impossible de savoir comment et à quelle époque

(1) Bibliographie. — L. Maxe Werly, *Les différents pagi qui au* x^e *siècle formèrent le comté de Bar, Mém. S. L. Bar-le-Duc*, I, 3 (1876), p. 151-181, et III, 7 (1898), p. 11-49. L. Maxe Werly, *Les divisions ecclésiastiques du Pays Barrois antérieures à la Rédaction du Pouillé de 1303.* III, 7 (1898), p. 1-10; A. Longnon, *Atlas historique*; A. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, 1re et 2e partie, fasc. 2 et 11 de la Bibl., E. P. H. E., in-8°, 1869 et 1872; Robinet et Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, 4 vol. in-8°; L. Davillé, *Le Pagus Scarponensis*, dans *Ann. de l'Est et du Nord*, janvier 1906; Ch. Aimond, *Essai sur la géographie historique de la région qui a formé le département de la Meuse*, Bar-le-Duc, in-8°, 1910; R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 78 et sq., *Dictionnaires topographiques de la Meurthe* (Lepage, 1862), *de la Meuse* (Liénard 1872), *de la Moselle* (de Bouteiller, 1874), *de la Haute-Marne* (A. Roserot, 1903).

Digitized by Google

Ferry fut nommé comte de Bar. Possédait-il le comté avant d'être choisi comme duc de Mosellane — au temps même qu'il construisit le château de Fains? C'est peu probable. Il aurait été vassal du roi de France et l'on s'expliquerait mal que le roi eût réclamé auprès de l'Empereur contre un de ses vassaux, fut-il, comme Ferry, le sujet d'Otton. C'est donc sans doute lorsqu'il fut nommé duc de Mosellane que Ferry obtint à titre plus ou moins perpétuel les pagi à l'ouest du duché. Nous ne croyons pas cependant que ces pagi lui furent donnés à titre héréditaire. L'hérédité, assez forte pour que Sophie et Béatrice entrent en possession des alleus de leurs ancêtres, est plutôt un fait de l'habitude qu'un droit acquis.

En tous cas, Ferry, lorsqu'il fut revêtu de la charge de comte de Bar, ne devait pas posséder de domaines dans le comté. Pour construire le castrum dominant Bar, il dut s'emparer de terres appartenant à Saint-Étienne de Toul et pour le doter, d'autres terres appartenant à l'abbaye de Saint-Mihiel. Comme tous ses contemporains, Ferry s'appropria sans scrupule, autant qu'il le put, les biens d'église. Il dût néanmoins dédommager l'évêque de Toul à qui il céda les abbayes de Moyenmoutier et de Galilée (Saint-Dié) et la terre de Bergheim (1). Il obtint en retour Montplonne (2), Brillon (2), Bazincourt (2), Longeville (3), Resson (4), Tannois (5), Nant et son moulin (5), Courcelles-sur-Aire (6), Courcelles-aux-Bois (7) et Malberg (8). Ces terres furent vendues à Toul par la duchesse Béatrice, femme de Ferry et reprises ensuite par le duc Thierry qui céda à l'évêque de Toul : Acreignes (9),

(1) *Chron.*, *Sancti Michaëlis*, éd., A. Lesort, ch. VII.
(2) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.
(3) Meuse, arrondissement et canton de Bar-le-Duc.
(4) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt.
(5) Meuse, Bar-le-Duc, Ligny.
(6) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt.
(7) Meuse, Commercy, Pierrefitte.
(8) Commune de Morlaincourt, Meuse, Bar-le-Duc, Ligny.
(9) Auj. Frolois, Meurthe-et-Moselle, Nancy, Vézelize.

Digitized by Google

Arracourt (1) et Manonville (2) situés dans la Haute-Lorraine (3). Il est probable que Ferry prit aussi à l'église de Toul, les terres de Bar, Couvonges (4), Mognéville (4), Salmagne (4) et Beurey la-Grande (4) qui lui appartenaient (5). Toutes ces localités, sauf Courcelles-aux-Bois sont situées à l'extrémité nord du Comitatus Barrensis et les plus éloignées de Toul.

La chronique de Saint-Mihiel qui se plaint, non sans amertume, des usurpations de Ferry ne nous renseigne pas sur le nom des villae que le duc de Mosellane s'appropria au détriment de l'abbaye parmi celles qu'elle possédait aux alentours de Bar (6). Ferry échangea aussi avec l'abbaye de Saint-Denis les biens qu'il avait reçus en douaire de sa femme autour de Paris contre des possessions que la grande abbaye française avait dans le Barrois : Neuville-sur-Orne, Revigny, Laimont (7).

Telles sont les possessions des comtes de Bar dont on peut attribuer l'acquisition avec certitude au duc Ferry. Il s'agit là, plus ou moins, de propriétés domaniales. Quant au comté proprement dit, aux terres sur lesquelles le comte exerce sa souveraineté, il est extrêmement difficile, sinon impossible, d'en déterminer l'étendue et à plus forte raison d'en fixer les frontières. A vrai dire, comme la plupart des états féodaux à l'origine, le comté de Bar est un composé de petits territoires morcelés, dispersés, comprenant souvent un seul village; vouloir considérer le comté de Bar ou le

(1) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, chef-lieu de canton.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Domèvre.

(3) *Vita Sancti Gérardi*, N. SS, p. 503; *Gesta épis. Tull.*, SS. VIII, p. 642; Clouet, *Hist. de Verdun*, I, p. 328.

(4) Couvonges, Mognéville, Beurey, canton de Revigny; Salmagne, canton de Ligny.

(5) Sur tout ce qui précède, Cf. R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 218 et sq.

(6) *Chron. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, ch. VII. Parmi ces villae se trouvaient très probablement Savonnières-devant-Bar et Nançois-le-Grand rendues à l'abbaye par un certain Vaufroy qui était de la famille des châtelains de Bar.

(7) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny. — Chron. de Saint-Mihiel, *loc. cit.*

Digitized by Google

duché de Lorraine des XIe et XIIe siècles comme des états compacts serait commettre la plus lourde des erreurs. On ne peut même pas essayer d'en tracer les frontières en s'appuyant sur celles des pagi, puisque le pagus Barrensis lui-même n'est pas entré en entier dans le comitatus. Nous allons néanmoins tenter de donner une idée approximative de ce qu'a pu être le Barrois vers 1033. Mais auparavant, il y a lieu de rappeler que les comtes de Bar ont possédé à titre héréditaire l'avouerie de l'abbaye de Saint-Mihiel. Cette avouerie s'est changée de bonne heure en souveraineté et ainsi le comté s'est accru — comme suzerain — des domaines qui appartenaient à Saint-Mihiel, domaines considérables que nous décrivons ailleurs et qui avaient presque partout l'immense avantage d'unir les uns aux autres les fragments épars du comté, en particulier le Barrois occidental, aux châtellenies de Mousson et d'Amance.

2. — Si le Barrois, l'Ornois, peut-être le Soulossois, le Scarponois sont entrés dans le comté, des débris d'autres pagi en ont aussi fait partie. Le mieux donc, au lieu de nous en tenir aux pagi pour décrire le comté, est de rechercher pour chacun des principaux castra comtaux : Bar, Gondrecourt, peut-être Bourmont, Sorcy, Amance, Mousson, Briey, les terres barroises qui les entouraient ou qui en étaient proches.

Autour de Bar se groupe la plus grande partie du pagus Barrensis. La frontière nord de ce pagus, qui a certainement été celle du comté, est connue par un document précieux du XIe siècle souvent édité et bien étudié le « Verdunensis comitatus limites » (1). Cette frontière commence à l'est entre Malaumont (2) qui appartient à la seigneurie de Commercy et Cousances-aux-Bois (2), englobe les villages barrois de

(1) Bibl. de Verdun, mss. 7, f° 171, édit. Mabillon, *De Re diplomatica, Supp.*, 100; Roussel, *Hist. ecc. et civile de Verdun*, 2e édit., t. II, pr. n° 16; Liénard, *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. XII et sq.; Gabriel, *Verdun au XIe*, 1891, in-8°; H. Labourasse, *Recherche sur l'étendue et les limites du comté de Verdun* (*Mem. S. Phil. de Verdun*, XV, 1901. — Cf. Ch. Aimond, *Les relations du Verdunois et de la France de 1270 à 1552*, p. 3 et sq.

(2) Meuse, arrondissement et canton de Commercy-Malaumont a tou-

Digitized by Google

Cousances, Dagonville (1), Courcelles (1), Baudremont (1), Gimecourt (1), Rupt (1), Pierrefitte (1), Courouvre (1), Longchamp (1), Rosnes (2), les Marats (1) passe au sud de Rembercourt-aux-Pots (3) qui, bien que faisant partie du pagus Barrensis, appartient cependant au temporel de Verdun.

Au delà de Rembercourt, le Barrois quitte l'évêché de Verdun et se heurte à l'Astenois et à la Champagne. Cependant nous ne sommes pas sûr que le Barrois, qui s'agrandira plus tard de ce côté, n'ait pas compris aux époques les plus reculées Vaubecourt (4), Laheycourt (4), Noyers (4) qui sont du doyenné de Possesse et par conséquent de l'Astenois (5). Si Vaubecourt n'a pas fait partie du comté proprement dit, il a été néanmoins dans la dépendance du comte comme terre de l'abbaye de Saint-Mihiel (6). Après avoir passé entre Brabant-le-Comte et Brabant-le-Roi (7) la frontière du Barrois passe à l'est de Rancourt au delà duquel

jours fait partie du doyenné de Meuse, Commercy; Cousances fit, par contre, partie de la prévôté de Bar.

(1) Meuse, Commercy, Pierrefitte; Courcelles est une des localités acquises au domaine comtal par Ferry Ier. Cf. précédemment, p. 58. Baudrémont et Gimécourt et aussi Villotte-devant-Saint-Mihiel sont parmi les villages qui doivent un cens au sous-voué de Condé, officier de la comtesse Sophie, à l'occasion de sa charge (1091), A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 50. Rupt qui appartenait à Saint-Mihiel fut donné en bénéfice au châtelain de Saint-Mihiel Renaud en 1090, A. Lesort, *op. cit.*, n° 49. — Sur cette frontière sera édifié au cours du XIe siècle le très important château de Belrain dont le titulaire deviendra le premier vassal, sinon le premier officier, du comté (sous Renaud Ier le seigneur de Belrain est le chef de l'armée Barroise).

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt. — Nous n'avons aucun renseignement sur cette localité non plus que sur les Marats.

(3) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt. Sur Rembercourt-aux-Pots. Cf. Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 11, et n° 7.

(4) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt, Laheycourt et Noyers, appartenaient au Barrois, au début du XIIIe siècle.

(5) A. Longnon, *L'Astenois dans les Pagi de la Gaule*, B. E. P. H. E., fasc. 2.

(6) A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, p. 136.

(7) Aujourd'hui forment tous deux Brabant-le-Roi, Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.

Digitized by Google

elle se confond avec les limites actuelles des départements de la Marne et de la Meuse. Elle englobe Remennecourt (1), Andernay (1), Couvonges (1), Beurey (1), Robert-Espagne (2), Lisle-en-Rigault (3), Ville-sur-Saulx (3), Brillon (3), Saudrupt (3), Elle abandonne alors la limite du département et passe au nord-est de la seigneurie d'Ancerville en empruntant les hauteurs qui dominent la rive gauche de la vallée de la Saulx par Haironville (3), Rupt-aux-Nonnains (3), Bazincourt (3) et Stainville (3).

Ici, il semble bien que la châtellenie champenoise de Ligny, qui n'entrera dans le Barrois qu'en 1155 comme dot d'Agnès de Champagne, femme de Renaud II (4), coupait complètement le comté de ses possessions de l'Ornois. Malheureusement, nous ignorons totalement l'étendue de la châtellenie de Ligny au XIe siècle; ni le doyenné, ni la prévôté plus tardive ne peuvent nous être d'aucun secours pour en tracer la frontière, car plusieurs des localités de l'un comme de l'autre sont connues comme étant du comté de Bar dès cette époque. La frontière du Barrois comprenait dans le comté au moins Montplonne (5) et l'un des deux Nant (6), Tannois (6), Tronville (7) et peut-être Villeroncourt (8), l'un des deux Nançois, mais très probablement le grand (9) au delà duquel elle se terminait sur la seigneurie de Commercy.

(1) Même canton. Nous n'avons de renseignements que pour Couvonges, Beurey et aussi Mognéville situé entre Andernay et Couvonges dont l'acquisition remonte à Ferry Ier. Cf. précédemment, p. 58.

(2) Meuse, arrondissement et canton de Bar-le-Duc.

(3) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville, Brillon et Bazincourt ont été acquis par Ferry Ier. Le sous-voué de Condé, vassal de Sophie, possède une partie des cens de Stainville. Nous n'avons aucun renseignement sur les autres localités.

(4) Cf. plus loin.

(5) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville, acquis par Ferry Ier.

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Ligny, *ibidem*.

(7) Même canton. A toujours fait partie de la prévôté de Bar.

(8) Même canton. A été placé tantôt dans la châtellenie de Ligny, tantôt dans la prévôté de Bar.

(9) Nançois-le-Petit, même canton. — Nançois-le-Grand, Meuse, arrondissement de Commercy. Appartenait au châtelain de Bar. Cf. A. Lesort,

Digitized by Google

Quant au château de Gondrecourt, nous savons qu'il a fait partie du comté de Bar, parce que dès l'origine, vers 1050, les seigneurs de ce château ont été les vassaux des comtes et les ont assistés dans leurs actes. Par contre, sur l'étendue de la châtellenie, nous sommes bien moins renseignés que sur celle de Bar. Gondrecourt est le centre du pagus Odornensis, mais quoiqu'il soit assez vraisemblable que l'Ornois tout entier ou à peu près ait fait partie du comté de Bar, rien ne permet de l'affirmer. On ne peut citer comme localités barroises que Marson (1), Ribaucourt (2) et peut-être Aingoulaincourt (3); l'Ornois comprenait les hautes vallées de l'Ornain et de la Saulx; les comtes y possédèrent au début du XIIIe siècle Germay (3), Cirfontaines (3), Bure (4), Montiers-sur-Saulx (4), Ribaucourt (4) et Biencourt (4). Il est à remarquer d'ailleurs que de tous les vassaux du comté, les seigneurs de Gondrecourt ont été les plus indépendants, qu'au début du XIIIe siècle, ils sont passés dans l'obédience de la Champagne avec toute leur seigneurie qui ne rentrera dans le Barrois qu'en 1273 (5). Pour remplacer le château de Gondrecourt qui lui échappait le comte Henri II établit celui de Demange-aux-Eaux un peu plus au nord et également sur l'Ornain (6).

Cart. de Saint-Mihiel, n° 37. Le grand Nançois est le seul qui ait toujours fait partie de la prévôté de Bar. Cf. Ch. Aimond, *État général et dénombrement du duché de Bar*, n° 24.

(1) Meuse, Commercy, Void.

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Montiers-sur-Saulx. Accensées en partie toutes deux au sous-voué de Condé.

(3) Haute-Marne, Wassy, Poissons « Ingolini curtis in comitate Barrensi ». Charte de 988, Dom Calmet, I, pr., p. 393.

(4) Meuse, Bar-le-Duc, Montiers-sur-Saulx. Toutes ces localités, sauf Montiers-sur-Saulx, furent inféodées aux sires de Joinville qui en firent hommage au comte de Bar, B. N. fr. 11853, f° 42 v°.

(5) La terre de Gondrecourt passa dans la mouvance de Champagne en 1219, cf. *Mém. S. A. Lor.*, XII (1870), p. 202. Le comte Henri II reconnut le fait moyennant mille livres. A. Meurthe-et-Moselle, B. 364, f° 314 v°.

(6) Inféodé en juin 1229 à Geoffroy de Vaudémont. B. N. f. 11853, f° 220. — Lorr, 659, f° 109.

Digitized by Google

Si le Soulossois qui comprend la plus grande partie des vallées hautes de la Meuse et du Mouzon n'a pas fait partie du Comté primitif de Bar, les comtes y ont certainement eu de grands territoires. Nous savons par la chronique de Saint-Mihiel que les ducs de Mosellane y avaient usurpé sur l'abbaye les localités qui firent plus tard partie du prieuré de Hareville (1), soit Hareville, Parey, Saint-Ouen (2), Outrancourt (2), Liffol le grand (3), Vrécourt (4), Fréville (5), un alleu à Coussey (6), un alleu à Pargny sous Mureau (7), Brancourt (8) et un alleu à Bagneux (9). Sophie réglementa les droits de son vassal Boson de Viocourt (10) à Houécourt (10) et Jainvillotte (11). Ce sont à peu près les seules indications que nous possédons sur le Soulossois, mais le cartulaire de Saint-Mihiel nous montre l'importance considérable des possessions de l'abbaye dans ce pagus et dans le Xaintois son voisin. De la rive gauche de la Meuse, ces possessions s'étendent jusqu'à la vallée du Vair et comprennent en tout ou en partie environ quarante villages. Enfin, il semble bien que les seigneurs de Bauffremont ou tout au moins ceux de Bourmont, dont les premières mentions ne remontent qu'au XIIe siècle ont été dès l'origine vassaux des comtes de Bar (12). Il semble donc que les ducs de Mosellane ont possédé sur la haute vallée de la Meuse, sinon un groupe imposant de territoires, du moins l'embryon de ce qui formera plus tard les prévotés de Lamarche, Conflans, Châtillon et Saint-Thiébaut.

(1) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(2) Vosges, Neufchateau, Bulgnéville. — Outrancourt fut cédé par Henri II au duc de Lorraine en 1214, B. N. Lorr., 251, f° 109.

(3) Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

(4) Vosges, Neufchâteau, Bulgnéville.

(5) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.

(6) Vosges, Neufchâteau chef-lieu de canton.

(7) Canton de Neufchâteau.

(8) Canton de Coussey.

(9) Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey.

(10) Vosges, Neufchâteau, Chatenois.

(11) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau. Cf. plus loin, Ch. II, § B.

(12) Cf. plus loin.

Digitized by Google

Le château de Sorcy a appartenu au comte de Bar dès le XIe siècle et les seigneurs de ce château ont été et seront toujours les vassaux du comte. Nous ne savons rien de plus, il est possible cependant que la châtellenie se soit étendue à l'est jusqu'à l'emplacement de Foug qui sera plus tard un important château du comté (1) et que par Boucq (2) et Jouy (3) elle ait gagné au nord les possessions de Saint-Mihiel et les terres de Mousson. Nous émettons là une simple hypothèse.

3. — Sur Amance (4), nous sommes mieux renseignés. Une charte déjà citée de l'évêque Pibon nous fait connaître que le duc Thierry a obtenu en héritage, du chef de sa femme Richilde, ce château et ses dépendances. La châtellenie comprenait Laître sous Amance (4), Dommartin (4), Seichamp (4), Eulmont (4), Bouxières aux Chênes (4) peut-être Leyr (5), Lay Saint-Christophe (6) au delà duquel elle s'étendait jusqu'à la Meurthe et la Moselle, car Renaut Ier posséda peut-être un château sur le territoire de Pompey (7) et les péages du cours de la Moselle entre Liverdun et Pompey (8) appartenaient à Henri Ier (9). On doit joindre aussi à la seigneurie Bathelemont (10) et les localités de la Seille et de la Bliess que les ducs de Mosellane ont possédées ou transmises à leurs héritiers : Lanfroicourt (11), Aboncourt (11), Salone (12) qui était le siège

(1) Sous Henri II.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, canton nord,

(3) Meuse, arrondissement et canton Commercy.

(4) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Canton Nord. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 39.

(5) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny. A. Lesort, *op. cit.*, n° 43.

(6) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton Nancy.

(7) Même canton. Il s'agit du château de l'Avant-Garde cité par Digot, à propos de Renaut II. Toutefois il est probable que ce château n'est pas antérieur au XIVe siècle.

(8) Meurthe-et-Moselle, Toul, chef-lieu de canton.

(9) B. N. mss. fr. 11853, f° 168.

(10) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Arracourt. Cf. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 45.

(11) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny.

(12) Lotraine, arrondissement et canton Château-Salins. Sur le prieuré

Digitized by Google

d'un prieuré de l'abbaye de Saint-Mihiel, Malaucourt (1), Delme (1), Solzeling (2), Morsberg (3), Insming (3), Sarreguemines, Farchsweiller (4), Theding (4), Ausmacher (5), Bliesgerwiller (5), Bliedersdorf (5). Ces villae qui appartenaient à Saint-Denis ont peut-être été données en douaire à Béatrice (6).

La châtellenie de Mousson était après celle de Bar la plus importante du comté et nous verrons ailleurs que les premiers comtes ont plus souvent porté le titre de « Comte de Mousson » que celui de « Comte de Bar. » Sans doute cette châtellenie s'étendait au nord jusqu'aux environs de Gorze (7), à l'ouest, jusqu'à Thiaucourt et aux terres Sammielloises, atteignait à l'est les villae de la Seille que nous venons de décrire et au sud la châtellenie d'Amance. Cependant les plus anciens textes ne permettent d'y placer que des localités situées à l'ouest : Essey (8), Maizerais (8), Ausauville (9), Beaumont (9), Tyrei (10) et Haumont (11).

Enfin les ducs de Mosellane ont possédé la vaste châtellenie de Briey avec le château de Thionville (12) qui vont

de Salone qui appartenait à l'abbaye de Saint-Mihiel Cf. R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 535; A. Lesort, *op. cit.*, p. 60-62, 338-341, 445-448.

(1) Lorraine, Château-Salins, Delme.

(2) Lorraine, arrondissement et canton Château-Salins.

(3) Lorraine, Château-Salins Albestroff. Cf. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 59.

(4) Lorraine, Sarreguemines, Forbach.

(5) Lorraine, arrondissement et canton Sarreguemines.

(6) Cf. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 174 et sq.

(7) Au cours du XIIe siècle, les comtes de Bar finiront par obtenir peu à peu l'avouerie de cette importante abbaye qu'ils entouraient au sud par Mousson et au nord par Briey.

(8) Forment aujourd'hui un seul village, Essey et Maizerais, Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.

(9) Meurthe-et-Moselle, Toul, Domèvre.

(10) Village important jadis avec deux paroisses auj. détruit, canton de Pont-à-Mousson. Cf. A. Lesort, *op. cit.*, n° 45 et p. 168.

(11) Meuse, Commercy, Vigneulles.

(12) Le châtelain de Thionville et celui de Briey étaient, en général, les

Digitized by Google

momentanément sortir du Barrois, les villes de Stenay et de Mouzay, les abbayes de Longlier (1), de Juvigny et peut-être d'Orval (2). Leurs biens se trouvent donc dispersés aux quatre coins de la Haute Lorraine et ce sera le meilleur de l'œuvre des premiers comtes de Bar que de tenter de les réunir.

B. – La guerre de succession de Bourgogne (3).

1. Le Royaume de Bourgogne en 1034. — 2. La première guerre. — 3. La seconde guerre.

1. — La mort de Ferry II laissait la Haute Lorraine sans défenseur au moment même où venait de s'ouvrir la succession de Bourgogne, cause de longues guerres, où l'Empire aurait eu plus que jamais besoin de l'énergie du duc de Mosellane. Rodolfe III, dernier roi du royaume de Bourgogne s'était éteint sept mois à peine avant Ferry II (4), ne laissant aucun héritier direct légitime. Sans doute avant de mourir avait-il envoyé les insignes royaux à l'Empereur Conrad, mari de sa nièce Gisèle (5), mais son autre neveu

mêmes. Cf. Lainé, *Généalogie de la maison de Briey*, Paris, 1843, in-8°.

(1) Belgique, Luxembourg, Neufchâteau.

(2) Canton de Villiers, Belgique, Luxembourg, Virton, Florenville. Cf. Parisot, *op. cit.*, p. 174 et sq.

(3) Source (*Chron. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort (*Cart. de Saint-Mihiel*, p. 1 et sq. Bibliographie : d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. I. p 200 et sq.; H. Bresslau, *Iahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, Leipzig, 2 vol. in-8°, 1879-1885; L. Lex *Eudes comte de Blois et Thiébaud son frère*, Troyes, 1892, in-8°. — Chr. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (996-1031), Paris, 1885, in-8° (B. E. P. H. E., fasc. 64), p. 358 et sq.; R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne* (888-1038), Paris, 1907, in-8° (B. E. P. H. E.,fasc. 163).

(4) Rodolphe mourut le 5 ou le 6 septembre 1032. Cf. R. Poupardin, *op. cit.*, p. 144. On se rappelle qu'il faut placer la date de la mort de Ferry II au mois de mai 1032.

(5) Hermann de Reichenau, *Chron.*, an. 1032; Hugues de Flavigny, *Chron. Vird.*, t. VIII, p. 401.

Digitized by Google

Eudes de Blois, fils de sa sœur Berthe revendiqua la succession les armes à la main. Cette lutte d'Eudes contre l'Empire a été narrée bien des fois : il nous faut y revenir nous-mêmes ici puisqu'aussi bien c'est toute l'histoire du comté de Bar durant quatre ans.

C'était un vaste royaume que celui de Bourgogne, allant des frontières de la Haute Lorraine aux rives de la Méditerranée, comprenant les comtés de Mâcon et de Besançon, le comté de Bourgogne, le Lyonnais, le Viennois, le Valentinois, le Graisivaudan, le Diois, les états de Savoie, les pays de Genève et de Lausanne, les comtés de Vaux et de Provence : la moitié au moins de l'ancien royaume de Lothaire (1). Seulement ce royaume manquait de cohésion, d'unité physique et morale, chacun y était maître, surtout les évêques, l'autorité du roi y était nulle, « il n'y possédait que le titre et la couronne(2) ». Entre les mains d'un homme comme Eudes de Blois, cependant, il pouvait devenir le plus grave danger pour l'Empire. Eudes n'avait pas seulement pour lui l'ambition, le désir du titre royal ou même impérial, mais la foi dans ce qu'il croyait être ses droits, ce qui est une force morale et, ce qui vaut mieux, l'appui matériel de vastes états héréditaires ou patiemment acquis, plus grands que les domaines du roi de France son suzerain (3). Eudes était comte de Blois, de Chartres et de Tours (4), comte de Troyes ou de Champagne et de Meaux (5), comte de Beauvais (6) et vicomte de Bourges (7); il possédait

(1) R. Poupardin, *op. cit.*, p. 178 et sq.

(2) Thietmar, *Chron. l. VIII*, c. 30 : « Nomen tantum et coronam habet ».

(3) Cf. A. Longnon, *Atlas historique*, pl. XI, et texte, p. 220-221.

(4) Titres et possessions de son père Eudes Ier, mort en 996.

(5) Il s'en rendit maître à la mort de son cousin le comte Étienne en 1021. Cf. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 196 et sq. Le roi Robert reconnut bien malgré lui cette usurpation. Cf. Chr. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 233.

(6) Lex, *Eudes*, II, p. 35 et sq.

(7) Cf. H. Labande, *Histoire de Beauvais*, Paris, 1892, in-8°, p. 30 et sq.

Digitized by Google

en outre la moitié des comtés de Dreux [1] et de Sens [2]. Il se crut d'autant plus maître de la situation que, des héritiers de Rodolfe III, il était le plus proche. Sa mère Berthe, sœur du roi défunt, avait épousé en secondes noces Robert le Pieux qui peut-être eut des vues sur la Bourgogne [3]; mais Robert était mort en 1031. L'autre sœur de Rodolfe, Gerberge, mariée à Hermann de Souabe, en avait eu Gisèle [4], épouse de l'empereur Conrad II et Mathilde, femme de Ferry II, duc de Mosellane [5]. Or, Ferry, n'allait pas tarder à mourir et les enfants que Gisèle avait eus de ses premiers mariages, vassaux de l'Empire, mal placés et sans forces, ne songeaient guère sans doute à faire valoir leurs droits [6].

2. — Eudes restait donc le seul compétiteur en face de Conrad II. Présumant qu'une attaque rapide était pour lui le plus sûr moyen de réussir, il envahit la Bourgogne [7],

(1) Dot de sa première femme Mathilde, femme de Richard II de Normandie.

(2) Don de la reine Constance en 1031 pour reconnaître l'appui que Eudes lui avait fourni contre son fils Henri Ier. Cf. Lex, *Eudes*, II, p. 27-47.

(3) Chr. Pfister, *op. cit.*, p. 365 et sq.

(4) Nous n'avons cité que les personnages qui intéressent directement notre sujet. Pour le détail. Cf. R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, Appendice IV. La famille de Conrad le Pacifique, p. 384 et sq., et auss les livres cités de F. Lot, sur Hugues Capet, Chr. Pfister sur Robert le Pieux et de Lex sur Eudes II.

(5) Nous avons dit ailleurs que Mathilde avait épousé en premières noces Conrad de Carinthie, dont elle avait eu un fils Conrad le jeune, mort en 1039, et qui n'apparaît pas dans la lutte contre Eudes. Gerberge, avait encore une autre sœur Mathilde dont le petit fils Gérard, comte de Génevois, prit parti pour Eudes contre Conrad II. Cf. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 151.

(6) Gisèle avait épousé en premières noces Brunon de Brunswick, père de Liutolff, en deuxièmes noces, Ernest Ier duc de Souabe, dont elle eût Ernest II, mort en 1030 et Hermann IV, duc de Souabe (1030-1038). Liutolff et Hermann IV auraient pu tous deux disputer la couronne de Bourgogne à Conrad II, leurs noms n'apparaissent pas au cours de la lutte. Cf. Poupardin, *op. cit.*, *ut suprà*. Pour les mariages et la descendance de Gisèle. Cf. Hirch, *Heinrich* II, t. I, p. 465 et Bresslau, *Conrad II*, t. I, p. 304-320.

(7) Wipon, *Gesta Chonradi*, c. 29. Annales Sangallenses majores, an. 1032.

Digitized by Google

alors que Conrad était occupé à l'autre extrémité de l'Empire contre les Polonais et s'empara de Vienne (1). Conrad, ayant reçu la soumission des Polonais, traversa en hâte l'Empire pour chasser de son royaume son redoutable adversaire. Il réunit son armée à Strasbourg aux environs de la Noël 1032 (2), marcha sur Bâle et se fit couronner roi de Bourgogne le 2 février 1033 au monastère de Payerne (3). De là, il tenta le siège de Morat occupé par ses adversaires, mais vaincu par les rigueurs de l'hiver, il dut se retirer sans avoir rien fait (4). Il eut au mois de mai, par l'entremise de Brunon, évêque de Toul (le futur Léon IX) et de l'abbé de Stavelot (5) une entrevue avec le roi de France Henri Ier à Déville (6) où tous deux s'entendirent sur les moyens de combattre Eudes leur commun adversaire (7).

Ferry était sans doute mort avant cette entrevue. Cette mort et la nouvelle absence de Conrad subitement rappelé dans l'est de l'Empire contre les Polonais semblèrent à Eudes des occasions favorables pour frapper un grand coup. Soit que Gothelon n'eut pas été investi immédiatement du duché de Haute Lorraine, soit qu'il fut absent à ce moment-là, personne ne s'opposa à l'invasion d'Eudes qui s'empara du sud de la Mosellane et assiégea Toul, peut-être pour punir l'évêque Brunon de s'être entremis entre le Roi et l'Empereur (8). Les Toulois lui résistèrent victorieusement, et pour se venger, Eudes pilla les monastères voisins, les églises et les villages et livra le pays à l'incendie. En se retirant, il emmena avec lui un énorme butin (9).

(1) Hugues de Flavigny, *Chron. Virdunense*, SS. VIII, p. 401.

(2) Bresslau, *Konrad II*, t. 2, p. 8-9.

(3) Suisse, canton de Vaux, Wipon, *op. cit.*, c. 30.

(4) Outre Wipon, même ch. — Annales Sangallenses majores, an. 1033; Hermann de Reichenau, *Chron.*, an. 1033.

(5) Belgique, Liège, Verviers, chef-lieu de canton.

(6) Ardennes, Mézières, Monthermé.

(7) Bresslau, *Konrad II*, t. II, p. 483-484; F. Soehnée, *Étude sur la vie et le règne d'Henri Ier* dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1891, p. 48.

(8) R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 163.

(9) *Chron. Sancti Michaëlis* (C. 29): « Oppidanis autem viriliter reluctan-

Digitized by Google

L'Empereur termina au plus vite les affaires de Pologne et retourna en Lorraine. Au mois d'août, il campait avec son armée au monastère de Saint-Mihiel (1). Il y fut reçu en grande pompe par les moines qui s'étaient portés processionnellement à sa rencontre, mais ses troupes composées de gens « de toutes races et de toutes langues » firent beaucoup de mal aux pays qui étaient en pleine moisson (2). L'abbé de Saint-Mihiel, Nantère en profita pour exposer à l'Empereur combien son abbaye avait souffert de ces guerres et le prier de la dédommager. Conrad admit la requête et promit de l'examiner à son retour et en gage il laissa à Nantère son anneau d'or. Les troupes séjournèrent trois jours à Saint-Mihiel pour s'y reposer, car, beaucoup d'hommes d'armes venaient de loin (3). Après quoi Conrad envahit la Champagne et ravagea les terres d'Eudes « disant : si Eudes recherche injustement les biens d'autrui en Bourgogne, il doit perdre avec l'aide de Dieu, quelque chose de ses biens propres (4). » Eudes s'avoua vaincu. Avec la protection de Gothelon et de l'évêque de Metz, Thierry, il fut admis auprès de l'Empereur, auquel il fit sa soumission, livra des otages et promit d'indemniser les Lorrains pour tous les ravages qu'il avait faits (5). Ainsi se termina à l'automne de

tibus, monasteria circumposita, ecclesias villasque depopulatas, cum maxima rerum copia quos repperit, revectitur prius tamen ecclesias, domos, villasque quas rebus vacuaverat, ruinâ incendii terrae cooequans. »

(1) Le 20 août 1033, il donna à Saint-Mihiel, un diplôme en faveur du monastère de Saint-Evre de Toul qui avait été ravagé par le Comte Eudes. — Cf. K. F. Stumpf, *Die Reichskl.* nos 2047-2048.

(2) *Chron. Sancti Michaëlis* (C. 29) : « nec potuit prohiberi, ubi in tanta multitudine convenerant linguis, regionibus, nationibusque diversi, quin detrimentum poterentur a transeuntibus habitatores regionis illius, maxime in sectione messium, quas nundum ex toto colligerant. »

(3) *Chron. Sancti Michaëlis*, c. 29 : « Triduo in tentoriis et papilionibus recreato exercitu, qui de longè venerant. »

(4) Wipon, *Gesta Chonuradi*, c. 31 : » dicens si Eudo in Burgundia res alienas injuste quereret, de suo proprio, juvante Deo, aliquid perdere deberet ».

(5) Wipon, *loc. cit.*; *Annales Hildesheimenses*, ss. III, p. 99; *Chron. Sancti*

Digitized by Google

1033 la première partie de cette seconde lutte contre Eudes.

C'est sans doute à ce moment là que, sentant la nécessité d'avoir sur la frontière occidentale de l'Empire, un homme énergique et sûr pour la défendre, Conrad investit Gothelon du duché de Haute Lorraine. Gothelon possédait déjà la Basse Lorraine. L'ancien duché de Lotharingie était ainsi rétabli, moins le titre, à son profit, mais seulement d'une façon viagère. Gothelon était proche parent de Ferry II, son cousin issu de germain, comme lui arrière-petit-fils du Comte Voiry (1) Il prit sa tâche à cœur, mais ne réussit pas à empêcher une nouvelle invasion d'Eudes qui, oublieux de ses serments, dévasta de nouveau le Barrois au printemps de 1034 (2), sans aucun succès.

3. — Eudes n'avait pas renoncé à la lutte contre l'Empereur Conrad. Encouragé sans doute par tous les mécontents d'Allemagne, de Bourgogne et surtout d'Italie qui déjà lui offraient la Couronne impériale, il attendit l'occasion favorable. Elle ne tarda pas à se présenter. En 1037, l'Empereur Conrad fut appelé en Italie par les troubles qu'y fomentaient les rebelles partisans d'Eudes (3). Son absence

Michaëlis (C. 29) : « Gothelonem ducem et Theodoricum Metensem episcopum ad imperatorem pro pacis obtentu dirigit. »

(1) R. Parisot, *Les origines de la Haute Lorraine*, tableau généalogique.

Le Comte Voiry.

Comte Gozlin époux de Uda † 942	Ferry Ier duc de Haute Lorraine † 978.
Geoffroy l'Ancien.	Thierry Ier † 1026.
Gothelon duc † 1044.	Ferry II † 1032.

(2) *Chron. Sancte Michaëlis*, C. 30 — Odo juramenti negligens, obsidum oblitus, cuncta quæ spoponderat irrita ferit... Possem memorare quas cædes, incendia, prædas cotidiano perseveratis usu exercuerit ». Il semble qu'Eudes n'ait rien tenté contre la Bourgogne dont Conrad acheva cette année même la pacification avec l'aide de Boniface, Marquis de Toscane, de l'évêque de Milan, Héribert et du Comte Humbert de Maurienne. Cf. R. Poupardin, *op cit*, p. 166 et sq.

(3) *Annales Hildesheimenses*, SS. III, p. 101.

Digitized by Google

encouragea le comte qui résolut de tenter un coup suprême contre l'Empire et sa capitale Aix-la-Chapelle où il espérait se faire proclamer et couronner empereur (1). Il envahit une troisième fois le Barrois, mit le siège devant Bar-le-Duc et s'en empara. Cependant Gothelon ne restait pas inactif; il demanda du secours aux évêques de Lotharingie et en particulier à Reinard de Liège. Puis, aidé du Comte de Namur, Gérard et du bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, il vint offrir la bataille au Comte de Blois, le lendemain de la prise de Bar-le-Duc (15 nov. 1037) (2). Les forces d'Eudes étaient sensiblement plus nombreuses que celles de ses adversaires; il attaqua l'aile gauche des Lorrains commandés par Gothelon et l'écrasa complètement, puis il se porta vers l'aile droite où se trouvaient Richard de Saint-Vannes et le comte Gérard de Namur. Celui-ci fut tué presque aussitôt, mais ses compagnons résistèrent et réussirent à prendre l'offensive à leur tour. Leur élan fut tel que le comte de Blois, jugeant la partie perdue, prit la fuite. Poursuivi et serré de près il fut tué (3). Avec lui restèrent parmi les morts plus de deux mille champenois — six mille, disent les Annales Lamberti (4). Le corps du Comte Eudes, retrouvé, fut emmené à Saint-Vannes avec ceux de ses plus nobles compagnons, ainsi que les blessés dont Valéran de Breteuil qui, devenu moine, succéda à Richard comme abbé (5). Gothelon se hâta de faire connaître sa victoire à

(1) D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. I, p. 338.

(2) Sur tout ceci. Cf. Raoul Glaber, *Hist.* liv. III, ch. IX, 37 et sq. édit. M. Prou, Paris, 1886, in-8°; *Annales Hildesheimenses*, SS. III, p. 102; *Annales Lamberti*, an. 1037, SS. III, p. 101; Hugues de Flavigny, *Chron. Vird*, an. 1037, SS. VIII, p. 410; Jean de Bayon, *Chron., Mediani monasterii*, dans Dom Calmet II, pr., p. 67. — Les autres annales sont citées par d'Arbois de Jubainville.

(3) Par un valet d'armée du nom de Thierry dit le douteux Jean de Bayon, *loc. cit.*, p. 67.

(4) *Annales Lamberti*, an. 1037. « Gozelo dux Odonem comitem decidit et cum eo ad sex millia homines ».

(5) Hugues de Flavigny, *Chron.*, an. 1037.

Digitized by Google

l'Empereur[1]. Ainsi se termina cette sanglante équipée où la Lorraine et peut-être l'Empire avaient failli changer de maître.

C. — Le mariage des Filles de Ferry II.

1. La minorité des filles de Ferry II. — 2. Le mariage de Béatrice et de Sophie. — 3. Les origines de Louis de Mousson.

1. — Après la mort de leur père, Sophie et Béatrice encore mineures furent recueillies à la cour impériale, par leur tante maternelle, l'impératrice Gisèle, qui se chargea de les élever[2]. D'après Jean de Bayon, le duc de Basse-Lorraine, Gothelon était leur tuteur[3]. C'est peu probable, tout au plus Gothelon a-t-il été chargé par l'Empereur de veiller sur les biens des deux orphelines, biens qui rentraient dans le duché dont il avait la garde. Jean de Bayon a commis de nombreuses erreurs sur toute cette époque et l'on ne peut malheureusement se fier à aucune de ses assertions : à celle-là pas plus qu'aux autres. Car, il est vraisemblable que si Gothelon

(1) Le lieu de cette bataille a été discuté — L'abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 38 et sq. la place entre Bar et Verdun assez près de cette dernière ville sous le prétexte que les morts et blessés furent transportés à Saint-Vannes -- d'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, la place « à douze lieues environ au nord de Bar-le-Duc sur les bords de l'Orne », t. I, p. 337 et sq. — Il y a là une confusion ou plutôt une erreur d'interprétation du texte de Jean de Bayon — lequel d'ailleurs, historien sans valeur, écrivait au XIVe siècle — qui place la bataille de Bar à Honol-sur-Orne (lieu auj. inconnu). En admettant que Jean de Bayon, trois siècles après l'évènement dise la vérité, le mot Orne désigne chez lui non pas l'Orne, affluent de la Moselle et dont la source est en effet proche de Verdun, à douze lieues au nord de Bar, mais l'Ornain, la rivière de Bar-le-Duc, appelé Orne encore aujourd'hui en plusieurs endroits (Cf. Neuville-sur-Orne, Meuse, Bar-le-Duc, Revigny, Rembercourt-sur-Orne, Commune de Varney même Con. Les chroniques sont très précises « Apud Barrum » (Hugue de Flavigny, Sigebert de Gembloux, Laurent de Liège), « Juxta civitatem quæ Bera dicitur » (annales Hildesheimenses).

(2) *Chron. de Saint-Mihiel*, c. 30 : duabus puellis Sophia et Béatrice que nutriebantur in aula Regia : nam conjux Imperatoris, amita eorum, eas sibi adoptaverat in filias.

(3) Jean de Bayon, *loc. cit.* « Gozilo qui erat tunc tutor earum ».

Digitized by Google

avait eu la tutelle des deux jeunes filles, il ne les eût pas laissé partir pour la cour impériale, alors que, pourvues de territoires bien placés, elles formaient pour ses deux fils deux excellents partis. De tels mariages auraient trop bien consolidé sa situation en Lorraine pour qu'il en laissât perdre l'occasion.

Nous n'avons aucun détail important sur la minorité des filles de Ferry II ; la chronique de Saint-Mihiel, qui s'arrête presqu'à ce moment là, nous dit qu'elles intercédèrent auprès de l'Empereur en faveur de Nantère, abbé de Saint-Mihiel. Après que Conrad fut revenu en Allemagne de sa première campagne contre Eudes, en 1033, Nantère se hâta d'aller lui rappeler ses promesses et de lui rendre l'anneau laissé en gage. Il se présenta à la cour, mais jugeant que le trésor devait être considérablement obéré, il se demandait avec anxiété ce qu'il pouvait réclamer en réparation des dommages que le séjour de l'armée impériale avait causés à son abbaye. Il se souvint à propos que Saint-Mihiel avait possédé autrefois d'assez grands biens dans le Xaintois (1), que ces biens avaient été usurpés par les ducs de Mosellane, protecteurs de l'abbaye. Il résolut de les demander à l'Empereur ou plutôt de les lui faire demander par les héritières des usurpateurs en souvenir de leurs parents (2). Sophie et Béatrice écoutèrent avec bienveillance la requête et n'eurent pas de peine à obtenir ce que désirait l'abbé. Pour défendre ces biens éloignés, Nantère fonda un prieuré dans une des villae récupérées, Haréville (3) et mit ce prieuré sous le vocable de Saint-Calixte. C'est là le seul acte qui nous soit connu de la minorité des filles de Ferry II.

2. — En 1037, Béatrice fut donnée en mariage par Con-

(1) Outrancourt, Parey (Vosges, Neufchâteau, Bulgnéville) — Homécourt, Viocourt, Landaville (Vosges, Neufchâteau, Chatenois) — et Frain (canton de Lamarche).

(2) *Chron. Sancti Michaëlis*, ch. 30 « Abbas, concilio cum aulicis habito, puellas adiit ut memores sint animarum patris et matris precatur ».

(3) Haréville (Haute-Marne, Chaumont, Bourmont) n'est pas dans le Xaintois, mais dans le Soulossois.

Digitized by Google

rad à Boniface, marquis de Toscane beaucoup plus âgé qu'elle [1], mais qui avait été l'allié fidèle de l'Empereur dans la lutte pour la succession de Bourgogne [1]. Le mariage eût lieu en Italie pendant le séjour de Conrad [2]. Béatrice apportait en dot à son mari tous les alleux barrisiens situés dans le nord de la Haute-Lorraine : les villes de Stenay et de Mouzay, peut-être les terres de Juvigny, Longlier, Orval et surtout la vaste châtellenie de Briey dont la prévôté comprit par la suite plus de soixante-dix villages. Après la mort de Boniface survenue en 1052, Béatrice tournée contre la maison impériale se remaria avec son cousin Godefroy le Barbu, fils de Gothelon, auquel elle avait probablement été primitivement destinée [3].

La date du mariage de Sophie n'est pas aussi bien connue : celle de 1027 proposée par de Maillet [4] et celle de 1032 proposée par M. Léon Germain [5] sont toutes deux inacceptables, puisque Frédéric ne mourut qu'en 1033 et que ses filles ne furent certainement pas mariées avant sa mort. Comme Béatrice était l'aînée [6], il est plus que probable que Sophie ne se maria qu'après elle et après le retour de l'Empereur en Allemagne entre avril et septembre 1038 [7]. Elle épousa Louis connu sous le nom de Louis de Mousson [8]

3. — Les origines de Louis sont longtemps demeurées une énigme. Il était donné à M. Vanderkindere [9] de la dévoiler et son système, repris et complété par M. R. Parisot est aujourd'hui définitivement établi [10]. Louis est tout

(1) R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 166.

(2) Laurent de Liège, SS. X, p. 492.

(3) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 59.

(4) de Maillet, *Essai chronologique sur l'Histoire du Barrois*, en 1027.

(5) *Écho de l'Est*, 6 décembre 1890, article sur Mousson.

(6) Elle est toujours nommée la première dans les chartes.

(7) Bresslau, *Konrad* II, t. I, p. 320.

(8) Laurent de Liège, SS. X, p. 492.

(9) Vanderkindere. *La formation des principautés belges au moyen âge.*

(10) R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 231 et sq. — Pour de Maillet, *Essai chronologique*, p. 10, Louis est le fils d'un comte Louis de Montbéliard et d'une certaine Adélaïde. — D'après P. A. Gran-

Digitized by Google

simplement un comte du comté de Bar, d'une famille de fonctionnaires des ducs de Haute-Lorraine. Ferry de Moselane et ses deux successeurs pour s'aider dans le gouvernement de leur duché, vaste autant qu'exposé et troublé, avaient sous leurs ordres un certain nombre de comtes et de vicomtes même dans leurs propres alleux, les uns descendaient peut-être des anciens comtes carolingiens et n'étaient que les vassaux du duc; les autres, peut-être tous, avaient été nommés par lui. Louis est le descendant de ces comtes plus spécialement préposés à la garde des comtés de Bar et de Scarpone. Les souscriptions d'une charte de 1019 nous indiquent cette descendance (1). « S. Riquini Comitis, S. Ludovicis Comitis patris ejus, item Ludovici filii ejus. S. Theodorici fratris ejus ». Louis est donc le fils d'un comte Ricuin nommé en 1028 comme comte de Scarpone (2). Ricuin est lui-même le fils d'un comte Louis. C'est ce comte Louis qui est cité comme possédant le comté de Bar en 1022 dans la charte de dénombrement des biens de la collégiale Saint-Maxe de Bar-le-Duc (3). Le comte Louis, grand'père du mari de Sophie serait lui-même le fils d'un comte Thierry

didier, *Œuvres historiques inédites*, t. 1, p. 326-327; Louis est le fils du comte Hugues II du Nordgau et l'oncle du pape Léon IX. — Pour M. Vieillard, *Documents pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Introduction, p. 14 et sq. Louis serait un comte de Chiny. Otton Ier de Chiny mort vers 1003 aurait eu pour fils Louis Ier de Chiny, mort en 1028 et enterré dans l'abbaye de Saint-Vannes. Ce Louis, époux d'Adélaïde, aurait eu pour fils Ricuin, comte de Xaintois, Louis II de Chiny et Thierry époux d'Hildegarde, ce dernier serait le père de Louis de Mousson. Pour les trois derniers, Vieillard s'est appuyé sur la charte citée ci-après qui a servi de base au système de MM. Vanderkindere et R. Parisot.

(1) Gallia, *Christ.*, XIII, p. 462. — Transaction entre Berthold, évêque de Toul et le chevalier Olry.

(2) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. XXVII. Diplôme impérial pour le monastère de Gillamont « Castrum quod dicitur Deus Louwart (Dieulouard) in pago scarpone, in comitatu Richiani ».

(3) S. XV, p. 982 et Dom Calmet, t. I, pr., p. 599. — Sur la date de cette charte et sur les variations auxquelles elle a donné lieu. Cf. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 231, 232.

Digitized by Google

« comes de comitatu Barrense », époux de Sconehilde, lequel est déjà cité en 1002 (1).

Le mariage de Sophie paraît donc au premier abord loin d'être aussi brillant que celui de sa sœur Béatrice ; « il eut du moins pour résultat de prévenir la dislocation (du comté de Bar) et d'en consolider l'existence » (2).

Ce n'est sans doute pas le seul avantage qu'en retira le comté et Louis, croyons-nous, ne fut pas sans apporter de nouveaux biens aux domaines de son épouse. En effet, une charte de sa fille Mathilde, donnée vers 1090 pour l'abbaye Sainte-Croix de Wolfenheim nous fait connaître la mère du comte Louis, elle s'appelait Hildegarde, elle était probablement de la puissante maison des comtes du Nordgau Alsacien, la sœur peut-être du pape Léon IX, évêque de Toul (3). Elle apportait en tous cas à la maison de Bar de nombreux

(1) *Cart. de Saint-Mihiel*, édit., Lesort, nos 31 et 32 ; R. Parisot, *op. cit.*, p. 526. Nous avons ainsi le tableau généalogique suivant :

Thierry, comte du comté de Bar, époux de Sconehilde (1002 et 1006).

|

Louis Ier, comte de Bar (1019 et 1022).

|

Ricuin, comte de Scarpone. — Thierry entre 1019-1033.

Louis II, époux de Sophie.

Thierry paraît avec un certain Liebaut de Bar entre 1024-1033 (Cart. de Saint-Mihiel, no 33).

(2) R. Parisot, *op. cit.*, p. 234.

(3) *Schoepflin Als., Dipl.* II, p. 477 « Hugo (père de Léon IX) attavus meus dum construeret hunc locum (Sainte-Croix de Wolfenheim)... Unde ego Mathildis... ad memoriam hujus rei propria manu scripti. Ad Herlischesheim quod comitissa Hildegardis pro anima filii sui Lodovrici tradidit... Ad Dambach quantum mater mea pro anima patris mei dedit ». La seule difficulté, c'est le sens du mot « attavus meus » Mathilde ayant épousé Hugues III, comte du Norgau, Hugues, père de Léon IX et fondateur de Sainte-Croix est aussi l'attavus de son mari. Désigne-t-elle son arrière-grand'père ou l'arrière-grand'père de son mari seulement. Dans le premier cas, celui qu'elle aurait épousé serait son cousin issu de germain, ce qui n'a rien d'impossible. Ce qui est certain, c'est que la mère de Louis s'appelait Hildegarde et qu'elle était de famille alsacienne (ce qu'a bien vu Viellard, *op. cit.*, p. 12 et sq).

Digitized by Google

biens en Alsace, la belle châtellenie de Lützelbourg[1] avec Phalsbourg et Lixheim et des fiefs aux environs d'Haguenau[2].

Une chose étonne cependant, c'est l'absence de Louis dans la guerre contre Eudes de Blois, qui pourtant intéresse directement ses possessions, bien qu'à cette époque il ne soit pas encore marié. On ne le trouve nulle part cité, dans aucune chronique. Il était certainement en état de porter les armes. Figurant pour la première fois en 1019, il avait entre 1034 et 1037 de vingt à trente ans. Peut-être avait-il suivi l'empereur en Italie. Toujours est-il que cette absence reste inexpliquée, d'autant que dans les luttes prochaines contre les rebelles de Bourgogne et Godefroy, fils de Gothelon, Louis sera l'un des plus fermes champions de la cause impériale.

(1) Lorraine (Canton de Phalsburg).

(2) Sophie donne à Sainte-Glossinde de Metz des bois dans la forêt d'Ingweiller (probablement Ingweiller proche Haguenau) A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 44 — et les dîmes de Dambach à l'abbaye de Sainte-Croix (Dambach, Basse-Alsace, canton de Schlestadt) — Thierry II fonde l'abbaye de Sainte-Walpurge (au nord d'Haguenau) et celle de Bibliesheim (canton d'Haguenau). Cf. plus loin, Renaud intervient dans un accord entre Marmoutier et Sindelesberg (arrondissement de Saverne) en 1120, il représente en 1155 l'abbaye de Neubourg (commune de Dauendorf, canton Haguenau) et lui donne par testament des biens à Selhofen (commune de Rothbach, canton de Niederbronn). Schœpflin, *op. cit.*, nos 283 et 317.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

LE RÈGNE DE LOUIS ET DE SOPHIE (1038-1092).

A. Le règne de Louis de Mousson (1038 — vers 1070). — B. Le règne de Sophie. — C. Les enfants de Louis et de Sophie.

A. — Le règne de Louis de Mousson.

1. Les relations extérieures. — 2. La politique intérieure.

1. — Nous savons bien peu de chose du règne personnel de Louis de Mousson. Il n'existe émanant de lui aucun diplôme; seuls ceux des évêques de Toul nous permettent de le suivre un peu. Nous ignorons complètement s'il eut des relations avec ses voisins de l'ouest en Champagne; ses rapports avec l'Empereur son suzerain ne nous ont pas non plus laissé de traces, sauf pour la part que le comte prit dans la lutte contre Godefroy le Barbu et les seigneurs bourguignons.

En réalité, bien que maître d'un état important, Louis tient une place fort restreinte dans l'histoire de la féodalité impériale. Il semble qu'il ait séjourné la plus grande partie de sa vie dans ses états, qu'il eut pour principal but d'y affermir son autorité et que sa présence constante n'y permit pas au contraire du duché de Lorraine l'éclosion d'une petite féodalité indépendante (1). S'il n'a fait aucune guerre de con-

(1) E. Duvernoy, *Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar*, p. 18 et sq.

Digitized by Google

quête il a, au cours d'un règne long et presque paisible, organisé et affermi son indépendance vis-à-vis de ses voisins et de ses vassaux.

Nous n'avons aucune mention de Louis avant 1044. La mort de Gothelon, le successeur de Ferry II au duché de Lorraine devait, en le faisant participer aux guerres qui suivirent la mort du vieux duc, le faire sortir un peu de l'ombre. Godefroy le Barbu, fils de Gothelon, revendique la succession paternelle entière, c'est-à-dire les deux duchés de Haute et de Basse Lorraine, alors que l'Empereur Henri justement inquiet de la puissance de Gothelon, avait à la mort de celui-ci partagé la Lotharingie n'accordant à Godefroy que la Haute Lorraine. Godefroy se révolta, puis déchu du duché à cause de sa révolte, il en ravagea les terres avec l'aide de son allié le comte de Flandre (1) et la complicité du roi de France (2).

D'autre part, lorsque Conrad II mourut le 4 juin 1039 (3), la Bourgogne était loin d'être pacifiée. La mort du comte Eudes de Blois n'avait pas tout à fait découragé les rebelles. Renaud, comte de Bourgogne qui avait succédé à son père, Otte Guillaume, en 1026 (4) n avait pas déposé les armes. Il était le plus puissant des vassaux du royaume bourguignon et il avait trouvé dans le comte Géraud du Génevois, petit neveu du dernier roi Rodolfe l'aide précieuse qu'avait déjà rencontrée Eudes de Blois. Il s'était soulevé en 1042, sans succès (5), peut-être pour se venger de ce que Henri III avait démembré son comté. Il semble, en effet, que c'est vers cette époque que l'Empereur, pour faire échec au comte de Bourgogne, donna à Louis de Bar des territoires fort étendus

(1) Dupreel, *Hist. critique de Godefroy le Barbu*, Uccle, 1904, in-8°, p. 21 et sq.

(2) *Annales Altahenses*, ann. 1044 : « Gotefridus conjuravit cum rege karlingorum adversus regem dominum suum ».

(3) Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 29.

(4) C. Pfister, Robert le Pieux, p. 267, n° 2; R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 229.

(5) Hermann Contract, ann. 1042; Wipon, *Gesta Chuonradi*, c. 32.

Digitized by Google

dans le nord de la Bourgogne, la châtellenie de Montbéliard, celle de Ferrette et celle d'Altkirch [1].

Le comte de Bar répondit à l'attente de l'Empereur et quand en 1044, poussé par Godefroy le Barbu, le comte Renaud de Bourgogne reprit la lutte contre l'Empire, il n'eut pas d'adversaire plus déterminé que Louis. Renaud aidé sans doute de Géraud de Génevois vint à la tête d'une forte armée mettre le siège devant Montbéliard; le comte Louis accourut et avec une faible troupe, dit Hermann de Reichenau, il mit en fuite le comte Renaud [2] qui se soumit peu après [3].

Steindorff [4] remarque que dans cette lutte contre les grands feudataires, l'Empereur Henri III s'assura la fidélité des seigneurs de second rang par des donations. Louis fut un vassal fidèle; cependant pour le remunérer l'Empereur avait sous la main un fief d'une autre valeur que Montbéliard et qui, de droit, revenait au comte de Bar : le duché de Haute-Lorraine. Lorsque la révolte de Godefroy et sa déchéance eurent rendu vacant ce duché, ce sont les comtes Albert,

(1) Louis Jacob, *Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs Franconiens*, p. 43 : « Le comte Louis de Mousson était devenu possesseur de Montbéliard en 1044 et sa parenté avec Henri III le rendait suspect aux seigneurs indépendants de la Bourgogne; c'est ce qui peut expliquer l'attaque dirigée par Renaud et Géraud contre cette forteresse ». Telle est l'opinion de M. Louis Jacob. Nous devons revenir plus loin sur la formation du comté de Montbéliard. Quant à la parenté de Louis et de Henri III, rappelons que Henri III fils de Gisèle de Souabe était le cousin germain de Sophie, fille de Mathilde de Souabe : Mathilde et Gisèle étant les deux sœurs. Cf. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, tableau généalogique, p. 515.

(2) Hermann de Reichenau, an. 1044 : « Eodem anno Ludovicus comes, Reginoldum principem reginæ Agnetis avunculum, sed Henrico regi inimicum, dum quoddam castellum ejus quod Mons Peligadi dicitur, magna cum manu expugnare pararet, cum parva militum suorum copia pugnam iniens vicit, multisque cœsis reliquos pugnavit ».

(3) Hermann de Reichenau, an. 1045 — « Reginolf et Gerold Burgundiones regi apud Salodurum (Soleure) ad dedicionem venerunt. » Cf. Louis Jacob, *Le royaume de Bourgogne sous les Empereurs franconiens*, p. 43

(4) E. Steindorff, *Jahrbücher... Heinrich*, III, t. Ier, p. 226.

Digitized by Google

puis Gérard d'Alsace qui l'obtinrent. Louis ne recueillit pas la dignité possédée par son beau-père. Les historiens s'en sont étonnés à juste titre. Laurent de Liège n'est pas sans le remarquer vivement: il en fait même, sans d'ailleurs nommer le comte Louis, ni tenir compte des événements antérieurs, la cause de la révolte de Godefroy [1]. M. R. Parisot, après avoir rappelé la fidélité de Louis, dit justement que nous ignorons les motifs pour lesquels il fut écarté du titre ducal [2].

Peut-être faut-il les rechercher dans la puissance du comte de Bar. Si Conrad II avait cru devoir, en raison des menaces d'Eudes et des troubles dont la Lotharingie était victime en 1033, donner à un puissant seigneur comme Gothelon le duché menacé, des raisons contraires ont pu faire agir Henri. Ce n'était plus l'ennemi extérieur qui était dangereux en 1047, mais l'ennemi intérieur. Or, Louis possédait avec Bar, Saint-Mihiel, Mousson, Amance d'abord et ensuite Montbéliard, Ferrette et Altkirch, des fiefs puissants sur lesquels il pouvait s'appuyer. Duc de la Haute-Lorraine, sa puissance pouvait devenir dangereuse et cette puissance même n'était plus une garantie de sa fidélité. C'est probablement cette seule considération qui dicta à Henri sa conduite.

D'ailleurs, le comte Louis ne semble pas s'en être autrement soucié. Rien ne prouve qu'il ait revendiqué la dignité ducale, rien ne prouve non plus qu'il ait éprouvé du mécontentement de l'investiture de Gérard d'Alsace. Sur ce point les chroniqueurs sont muets.

2. — Le comte de Bar n'a sans doute pas beaucoup séjourné dans les possessions d'Alsace. Nous ne l'y trouvons que vers 1060. Il y reçoit au château d'Altkirch Hugue, abbé

(1) Laurent de Liège, SS. X, p. 492 : « Beatrix data est a rege Bonifacio Italiæ marchioni et Sophia Ludóvico de Monxiam comiti. Ducatus autem patrio eorum, quia neutri istorum cessit, sed datus est a rege Girardo Castiniensi comiti; ideo idem Godefridus qui patronus eis datus erat, justa in imperatorem arma movere visus est sibi ».

(2) R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale*, p. 444.

Digitized by Google

de Cluny et au dire du biographe de ce dernier, il est témoin d'un miracle du saint abbé. Comme Louis et sa suite prenaient part à un banquet offert à leur hôte en plein air, un orage éclata soudain qui fit grand peur aux gens du comte. Hugue les rassura et d'un signe de croix, il commanda à la tempête de s'apaiser. Le lieu du festin fut épargné complètement tandis que la pluie inondait les environs (1).

A partir de 1044 et pendant huit ans, nous n'avons plus aucune mention de Louis. Nous ne le retrouvons que le 25 janvier 1052 et à Rome au côté de son compatriote Léon IX. Il y souscrit la bulle de confirmation des biens de la collégiale de Saint-Dié (2) en présence de l'Empereur. Il est vrai que la bulle est fausse. Cependant elle a dû être composée sur une charte ancienne et d'après des données certaines (3). Comment expliquer le séjour de Louis à Rome? Le pape Léon IX séjourna en France et en Allemagne entre juillet 1049 et février 1051. A son retour en Italie, il emmena avec lui plusieurs Lorrains parmi lesquels étaient Frédéric, frère de Godefroy, plus tard pape sous le nom d'Étienne IX (4) et probablement son parent Louis qui fut peut-être chargé de lui faire escorte, à moins que Louis n'ait fait partie de la suite de l'Empereur (5).

(1) *Bibliotheca cluniacensis Monasterii*, p. 443. *Acta Sanctorum*, Boll. 29 avril.

(2) Sommier, *Hist. de l'Église de Saint-Dié*, p. 350 où la charte porte la date de 1051; L. Viellard, *op. cit.*, p. 118, croit y voir une faute et corrige en 1052 en s'appuyant sur ces deux faits : 1° L'année du pontificat de Léon IX commencé en 1049 est donnée comme la troisième, ce qui se rapporte évidemment à 1052; 2° En janvier 1051, Léon IX est encore en Allemagne. La bulle se trouve également dans Dom Calmet, 2e édit., t. II, pr. p. 295. Cf. Jaffé, *Reg. Pont. Rom.*, n. 4252.

(3) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 197.

(4) U. Robert, article dans *Revue des Questions historiques*, 1876, t. II, p. 49.

(5) Nous n'avons pas cru devoir faire état d'une chronique française de Savoie (*Mon. Patriæ historia*, SS. I, col. 90) qui signale que le comte de Bar vers 1048 aurait, avec le comte de Bourgogne et le duc de Lorraine, combattu le comte Amédée de Savoie. Amédée aurait fait prisonnier le comte de Bar. Guichenon, *Hist. généalogique de la Maison de Savoie*, I,

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit le séjour de Louis en Italie ne dut pas être de longue durée. S'il faut en croire le père Benoit-Picart, il aurait, en effet, assisté avec le duc Gérard au sacre de Udon, évêque de Toul, le 17 avril 1052. Il aurait, ainsi que Gérard, prêté son concours à l'évêque pour détruire le château de Vaucouleurs. Grâce aux troubles qui avaient bouleversé la Lorraine, ce château était devenu un véritable repaire de brigands qui, depuis quarante ans, désolaient le diocèse et l'église de Toul. Brunon (Léon IX) s'était en vain porté contre lui (1). Grâce au secours de Louis et de Gérard, Udon s'en empara et le rasa (2).

Le comte Louis fut très lié avec l'évêque Udon et nous le rencontrons souvent auprès de lui (3). Le 3 juin 1054, il souscrit la charte d'Udon par laquelle celui-ci prend sous sa protection l'abbaye de Saint Mansuy (4). En juillet 1057, il assiste Udon dans un plaid contre les habitants de Varangeville (5). C'est dans ce document (6) que nous voyons appa-

p. 211, tient ce récit pour une légende. Cf. L. Viellard, *op. cit.*, p. 116, n° 65.

(1) *Gesta, ép. Tull.*, SS. VIII, p. 645 ; Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 376-381. Sur la présence du comte de Bar au sacre de Udon. Cf. Benoit Picart, *op. cit.*, p. 90.

(2) Père Benoit Picart, *op. cit.*, p. 81 : « Notre manuscrit (mss. de Saint-Mansuy aujourd'hui perdu) marque qu'Étienne de Vaucouleurs eut guerre avec l'évêque Udon, que ce prélat fit assiéger la forteresse de Vaucouleurs et qu'après l'avoir prise, il la fit raser. Cet Étienne est le même que celui dont parle Albéric » (c'est-à-dire Étienne de Joinville). Il y a dans le texte du père Benoit au moins une erreur : Étienne de Vaux [Vaux Saint-Urbain, Haute-Marne, Vassy, Doulaincourt comme le dit Aubry et non des Vaux (pagus Bedensis Vaucouleurs) comme le croit Benoit] ancêtre de la maison de Joinville était mort à l'avènement de Udon de Toul. Toutefois comme son fils Geoffroy était certainement en possession de Vaucouleurs, il n'est pas impossible que ce soit contre Étienne que Brunon ait combattu et contre Geoffroy que Louis et Gérard se soient ligués avec Udon. Cf. H. P. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, p. 13-14.

(3) Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 386.

(4) A Toul, *Gallia Christiana*, XIII, pr., p. 470.

(5) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Saint-Nicolas.

(6) Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, pr. p. 73.

Digitized by Google

raître pour la première fois le nom du fils aîné de Louis, Thierry. C'est en cette même année 1057, que, selon le père Benoit, Louis se serait brouillé avec Gérard d'Alsace pour des intérêts de famille, peut-être au sujet de la succession de Léon IX (1). Ils auraient été près d'en venir aux mains, mais l'évêque Udon les aurait réconciliés et leur aurait fait faire un arrangement. Nous n'avons malheureusement aucune preuve de ce qu'avance le père Benoit. La même année, le comte Louis et Sophie intercèdent pour Aubry, fils d'Arnoul, comte de Toul destitué de son comté et condamné par l'évêque (2).

D'après le père Benoit, Louis se serait ensuite définitivement brouillé avec Gérard d'Alsace et en 1063, le duc Gérard et le comte Arnoul de Toul jurèrent entre les mains de l'évêque Udon de s'aider mutuellement dans leur guerre contre le comte Louis (3). Nous ignorons où l'historien de Toul a puisé les éléments de cette assertion que nous avons peine à admettre : non seulement nous avons vu l'aide constante que Louis prête à Udon et son intercession pour Aubry fils d'Arnoul, mais nous allons voir deux ans plus tard le comte de Bar assister de nouveau, de concert avec Gérard et Arnould, l'évêque Udon dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Gengoul, faite dans sa ville épiscopale le 20 juin 1065 (4). Tous les seigneurs de la région assistent à cette fondation; le duc Gérard et son fils Thierry, le comte Louis et son fils Thierry, le comte Arnoul de Toul et son

(1) Père Benoit Picart, *op. cit.*, p. 381. — Le pape Léon IX était mort en 1054.

(2) Père Benoit Picart. *op. cit.*, p. 382; Dom Calmet, t. I, p. 1178 et pr. p. 466. Le comte Arnoul de Toul s'étant rendu coupable d'exactions envers les sujets de l'évêché fut destitué. Son fils Aubry tenta pour le venger de s'emparer de Toul par surprise. Il échoua grâce à la vigilance des habitants. Il était pour ce fait excommunié et banni lorsqu'intercéda le comte Louis.

(3) Père Benoit Picart, *Origines de la Très Illustre maison de Lorraine*, p. 123.

(4) Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, pr. p. 74; Dom Calmet, t. I, pr. p. 454.

Digitized by Google

fils Aubry, le comte Haimon et son frère Olry, le comte Lutolfe, le comte Ferry, le comte Henri et son fils Hugue, Milon de Gondrecourt et ses fils Othlon et Gautier, Erard de Sorcy et son neveu Albert (1), Rotroy de Prény (2), Olry de Neuviller (3), Albéron de Chatillon (4), Geoffroy de Brixey (5), Gautier de Broffe (6), Guy de Rorthé (7), Raoul de Chatenois (8), Thierry de Fontenoy (9), Albert de Lunéville, les abbés de Saint-Evre, Saint-Mansuy, Saint-Sauveur, Moyenmoutier et Senones, nombre de chanoines, de prêtres, de prévôts ou prieurs, de villici et d'échevins. La présence de Louis à cette sorte d'assemblée plénière du Barrois ne semble guère impliquer qu'il ait eu maille à partir avec l'évêque deux ans auparavant.

Louis apparaît pour la dernière fois en 1067. Il consent à la donation que fait à l'abbaye de Saint-Mihiel un certain Vaufroy de ses possessions à Nançois (10) et à Savonnières près de la ville de Bar (11). Cependant si nous en croyons Jean de Bayon, Louis vivait encore quand s'ouvrit la succession de Gérard d'Alsace en 1070 (12). Cette fois, Louis

(1) Sur les maisons de Gondrecourt et de Sorcy. Cf. plus loin.

(2) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson.

(3) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Haroué.

(4) Commune Le Val et Chatillon. Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Blamont.

(5) Meuse, Commercy, Vaucouleurs.

(6) Non identifié probablement mal lu par Dom Calmet pour Brixey.

(7) Commune de Sionne, Vosges, Neufchâteau, Coussey.

(8) Vosges, Neufchâteau.

(9) Vosges, Épinal, Bains.

(10) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.

(11) Meuse, arrondissement et canton de Bar-le-Duc. *Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, n° 37 : « per manum domini mei Ludovici comitis et ejus egregiae conjugis Sophiae donationem feci ». — Dans une autre donation pour la même abbaye en 1053, faite par le noble Harouin et sa femme Heriburge (A. Lesort, *Cart. cit.*, n° 35) de possessions à Gironville (Meuse, arrondissement et canton de Commercy) le comte Louis est simplement nommé comme comte régnant.

(12) Jean de Bayon dans Dom Calmet, t. II, pp. 75 : « Porro ducatum ejus (Gérard) filius ejus nomine Theodoricus, quamvis Ludovicus comes ex

Digitized by Google

réclama la dignité ducale non pour lui, mais pour l'aîné de ses fils, Thierry. Que vaut le témoignage de Jean de Bayon qui écrivait plus de trois siècles après les événements? Sans doute bien peu de chose. M. R. Parisot le rejette d'abord (1), mais dans la conclusion de son ouvrage, il ne croit pas devoir être aussi catégorique (2). Louis eût attendu bien tard pour réclamer la succession de son beau-père. Près de quarante ans sont passés et l'hérédité du duché de Lorraine dans la maison d'Alsace, est, sinon un droit, du moins, un fait accompli. Le duché fut donné à Thierry, fils de Gérard. Si le témoignage de Jean de Bayon est vrai et si Louis n'est pas mort en 1070, du moins il a dû suivre de bien près le duc Gérard dans la tombe.

Nous ne possédons de Louis aucune donation concernant l'abbaye de Saint-Mihiel. En revanche, une charte de Richer, évêque de Verdun, du 10 octobre 1098 nous apprend que de son vivant le comte de Bar a usurpé sur l'abbaye le prieuré de Saint-Pierre le Chéri situé dans un faubourg de Verdun et bien placé pour surveiller la ville, qu'il y a mis des hommes d'armes et l'a ruiné (3).

B. — Le règne de Sophie.

1. Le règne de Sophie. — 2. Saint-Mihiel et les Investitures.

1. Le partage des biens du comte Louis eut lieu aussitôt après sa mort; Sophie sa veuve conserva ses alleus héréditaires : Barrois, Amance, Mousson; à Thierry échut Montbéliard, Ferrette et Altkirch; à Frédéric, quelques biens en Alsace avec Lutzelburg, ce qui est une preuve de plus que ces biens provenaient de Louis (4), sinon Sophie les aurait certainement conservés.

Frederico duce per Sophiam ejus notam suam conjugem ad filium suum subripere tentaverit, gubernandum obtinuit ».

(1) R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 27.

(2) R. Parisot, *op. cit.*, p. 444.

(3) *Cart. de Saint Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 57.

(4) Cf. plus haut, p. 78-79.

Digitized by Google

Sophie est mieux connue que son mari; dès qu'elle eût en mains le comté, elle gouverna avec fermeté, règlant à chacun ses droits et ses devoirs, maintenant avec âpreté ce qu'elle croyait être son droit. A vrai dire, les chroniques ne nous disent presque rien d'elle et c'est dans ses chartes qu'il faut l'aller chercher. Sa sollicitude s'est surtout portée sur l'abbaye de Saint-Mihiel dont elle a, non plus l'avouerie, mais la propriété, puisque d'abbaye royale en droit, Saint-Mihiel est devenue en fait abbaye comtale.

L'évêque de Toul Udon, mort le 14 juillet 1069 (1), a été remplacé par Pibon, dont la dévotion au Saint-Siège est loin d'avoir été aussi profonde (2). C'est à la prière de Sophie que l'évêque Pibon en 1076 (3) affranchit les paroisses d'Amance (4), Lay Sainte-Christophe (4), Eulmont (4), Seichamp (4) et Blanzey (5) ainsi que la chapelle du château d'Amance, agrandie et embellie par Sophie, de la dépendance de la paroisse de Dommartin (6) qui appartenait à l'abbaye Sainte-Glossinde de Metz. C'est cette charte qui nous apprend que le duc Thierry, aïeul de Sophie, possédait Amance par succession du comte Folmar, probablement son beau père (7). Cette première prise de biens dont les revenus appartenaient à Sainte-Glossinde fut bientôt suivie d'une autre. En 1085, Sophie demande à Pibon de consacrer la chapelle qu'elle vient de construire à Laître-sous-Amance également sur le territoire de la paroisse de Dommartin (8). Le monastère de Sainte-Glossinde protesta de nouveau. Sophie avait trouvé

(1) Abbé E. Martin, *Hist. des diocèses de Toul, Nancy, Saint-Dié*, t. I, p. 216.

(2) Pibon, fils du comte Thietmar, un saxon qui fut maître de la maison de Henri III devait à ses origines d'être tout dévoué à l'Empire.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd., A. Lesort, n° 39; Dom Calmet, t. I, p. 495.

(4) Meurthe-et-Moselle, Nancy, canton Est.

(5) Commune de Bouxières aux Chênes, même canton.

(6) Même canton.

(7) « Teodoricus dux comitissae avus qui jure hereditario comiti Folmario in Asmantia successit ». Cf. R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 201.

(8) *Cart. de Saint-Mihiel*, cit., n° 43.

Digitized by Google

son maître dans l'abbesse Hodierne qui défend énergiquement les droits de son abbaye [1] et la même année la comtesse de Bar est obligée de donner à Sainte-Glossinde les cens de Layes [2], trois serfs et des bois dans la forêt d'Eingewiller, moyennant quoi elle obtient la liberté de la chapelle qu'elle remet après sa consécration par Pibon à l'abbé de Saint-Mihiel, Sigefroy [3]. Auparavant en 1080, Sophie a donné gain de cause à Sigefroy contre le voué de Houécourt [4]. La même année elle fait construire une chapelle dans le château de Mousson, dont les meilleurs parties sont encore debout [5].

En 1088, le 1er septembre, sur les instances de Sophie, Pibon donne à Saint-Mihiel la paroisse de Bar-la-ville [6], dédiée à Notre-Dame, après avoir réglé les droits du curé en fonctions [7]. En 1091, la comtesse Sophie règle en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel les devoirs et les droits de l'avoué de Condé [8], Enfin, par une charte sans date, qui doit être la dernière émanée d'elle [9] Sophie donne de grands biens à la

(1) L'abbaye de Sainte-Glossinde ne renoncera jamais à lutter contre Saint-Mihiel pour les dépendances de la paroisse de Dommartin et finalement l'archevêque Hillin de Trèves lui donnera en partie raison en 1156 (*Cart. de Sainte-Glossinde*, B. N., mss. latin; 10024, f° 9 v° édit., par A Lesort, à la suite du cart. de Saint-Mihiel, p. 433).

(2) Lay Saint-Christophe, Meurthe-et-Moselle, Nancy, canton Est. Leyre, Meurthe-et Moselle, Nancy, Nomény.

(3) *Cart de Saint Mihiel*, cit., n° 44; Dom Calmet, t. I, p. p. 482.

(4) Vosges, Neufchâteau, Chatenois, *Cart de Saint-Mihiel*, cit., n° 41; R. Parisot, *op. cit.*, p. 532. Cf. plus loin, livre III, chapitre IV.

(5) Dom Calmet, t. I, p. 1188, *Bull. du Com. des Mon. histor.*, III, 1848, 2e série, p. 713.

(6) Partie basse de la ville de Bar-le-Duc. L'église Notre-Dame qui subsiste encore sous ce vocable aujourd'hui fut jusqu'en 1785, la seule église paroissiale de Bar-le-Duc.

(7) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 46; R. Parisot, *op. cit.*, n° 206. *Gallia Christiana*, XIII p. 564.

(8) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 50; R. Parisot, *op. cit.*, n° 276, sur cet important document, Cf. plus loin, l. III, ch. IV.

(9) *Cart. de Saint Mihiel*, n° 45; Dom Calmet, t. I, pr., p. 470. Viellard *Documents pour servir à l'histoire de Belfort*, p. 140. Sur la date de ce document que MM. A. Lesort et L. Viellard ramènent à 1087, Cf. notre catalogue des actes.

Digitized by Google

même abbaye pour le repos de l'âme de son mari et de son fils Frédéric. C'est Bathelémont (1) et son avouerie, Ansauville (2) et les deux églises de Tyrei (3) dédiées l'une à Saint-Pian, l'autre à Saint-Martin.

2. — Sur les relations extérieures de Sophie, nous savons peu de chose. C'est sous son règne qu'éclata la querelle du Sacerdoce et de l'Empire à laquelle prendra surtout part son petit-fils Renaud. Toutefois, la comtesse ne pouvait rester indifférente à la lutte. Ses possessions contenaient Saint-Mihiel, monastère orthodoxe, et s'étendaient sur Toul, où Pibon, hésitant, fut parfois du parti de l'Empereur (4) et sur Verdun où l'évêque Thierry excommunié était franchement impérialiste. Sophie ne semble pas avoir hésité et de même que sa sœur et sa nièce soutenaient en Italie la papauté, de même elle prit, en Lorraine, ardemment parti pour la cause pontificale. L'intervention de Sophie dans la querelle eut pour origine les difficultés de l'abbaye de Saint-Mihiel avec l'évêque de Verdun. Thierry élu en 1047, appartenait par sa famille, comme Pibon de Toul, à la Cour impériale (5). Prenant, dès le début, le parti de l'Empereur, il se trouva, en 1074, obligé de sévir contre l'abbaye de Saint-Mihiel qui lui avait refusé l'obédience (6). L'affaire fut arrangée une première fois (7), mais la querelle recommença dix ans plus tard en 1084. Les moines refusant d'obéir plus longtemps à un évêque schismatique qui s'était déclaré pour l'antipape Guibert de Ravenne (Clément III), demandèrent à Pibon de Toul de les prendre sous sa juridiction. Le fait était grave,

(1) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Arracourt.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Domèvre.

(3) Auj. détruit lieudit « Vitrey » commune de Pont-à-Mousson.

(4) Père Benoît Picart, *Hist. de Toul*, p. 393; — Jaffé, *Reg. Pont. Rom.*, 413 et 421.

(5) Laurent de Liège, SS., X, p. 491,

(6) Roussel, *Hist. de Verdun*, tome Ier, p. 243 sq. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 87 et sq.

(7) Par une lettre datée du mois de mai 1074, Grégoire VII donne mission à Udon archevêque de Trèves de résoudre la querelle. Migne Patr. latine, t. 148, l. I, lettre 81.

Digitized by Google

c'était enlever au diocèse de Verdun, le quart au moins de son importance. Thierry essaya de négocier, il envoya aux moines deux ambassadeurs, Richer, doyen de la cathédrale et Fulcrade, abbé de Saint-Paul. A peine arrivés à Saint-Mihiel, les deux envoyés furent saisis et emmenés prisonniers au château de Bar (1). La comtesse Sophie protégeait évidemment les moines de Saint-Mihiel et n'était peut-être pas étrangère à leur résolution de passer dans le diocèse de Toul. L'évêque Thierry réunit aussitôt ses troupes et se jeta sur Saint-Mihiel, dont il brûla la ville et le monastère (2). Les moines n'eurent plus qu'à se disperser dans leurs prieurés. On se demande pourquoi Sophie n'est pas intervenue à temps.

C'est sans doute à la suite de ces faits qu'en 1090 Sophie fit édifier un château à Saint-Mihiel pour protéger l'abbaye (3). Sophie hésita longtemps craignant les abus que les hommes d'armes pouvaient commettre avec l'aide de cette forteresse. Ce n'est que « poussée par la nécessité et vaincue par le conseil de ses fidèles (4) », qu'elle se décida à poursuivre la construction. Les moines, de leur côté, malgré la leçon des événements, ne montraient pas grand enthousiasme d'autant plus que Sophie leur demandait de pourvoir à l'entretien du châtelain (5). L'abbé Sigefroy consentit, parce qu'il

(1) Laurent de Liège, SS. X, p. 491 — : « Familia ejusdem ecclesiæ eos invasos, scilicet Fulcradum et Richerum, ab ecclesia pertraxit et vinctos apud Barrum incarceravit quam ob rem ipsam villam et ecclesiam ab hostico episcopali contigit incremari ».

(2) Aubry de Trois Fontaines, an 1084. Dom Calmet, t. I, livre 20, ch. 151. D'après ce dernier, la plus grande partie des moines se seraient retirés à Laître-sous-Amance.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 49; Dom Calmet, t. I, pr., p. 486 « Infestatione multorum pravorum hominum in ecclesias Dei per nimium seviente, hujus quoque cenobii videlicet Sancti Michaelis bona perversi quique raptores pacisque violatores in re culpabiliter deripiebant ».

(4) « Qua necessitate compulsa... Consilio tandem fidelium suorum devicta ».

(5) « Abbatem itaque Sigefridum qui loci hujus curam gerebat aggreditur, suppliciter ab eo petens quo, communi fratrum consilio, de prebenda

Digitized by Google

ne pouvait faire autrement, à donner la ville de Rupt [1], la moitié des droits de péage du pont de la Meuse et de la ville et un four banal à condition que le châtelain et ses compagnons ne réclameraient rien de plus [2]. De son côté, le châtelain Renaud promettait de ne jamais faire la guerre au moyen de son château si ce n'est pour la défense de l'abbaye [3]. Renaud constitue garants de sa fidélité Roger de Spincourt [4] et Boson de Maidières [5] qui jurèrent, si le châtelain manquait à ses devoirs, de payer une amende et de se constituer prisonniers au château de Mousson dans les quarante jours qui suivraient l'avis de l'abbé.

Quelques années auparavant, la comtesse si orthodoxe fut-elle, n'avait pu éviter de tomber sous les foudres ecclésiastiques. Maîtresse de Saint-Mihiel, elle crut pouvoir, comme ses prédécesseurs, investir elle-même l'abbé. En 1076, à son élection, Sigefroy reçut la crosse des mains de la comtesse [6], mais bientôt, mieux instruit des règles canoniques, il partit à Rome « conduit par la pénitence » [7]. Confessant sa faute, il remit sa crosse entre les mains de Grégoire VII qui, touché et connaissant la réputation de l'abbé, la lui rendit [8]. Sophie fut médiocrement flattée de la

eorum non minus sibi concederet quam castelli custodibus necessarium foret, tali quidem pacto quo ipsa tantumdem valens de alodio suo ecclesia alibi redderet ».

(1) Rupt devant Saint-Mihiel, Meuse, Commercy, Pierrefitte.

(2) Les gardes du château qui accompagnent Renaud sont Thiébaut, Infroy, Guery et Anscher.

(3) « Dum castellum fide promittere coegit quod numquam in vita sua per hoc castrum werram faceret alicui nisi pro defensione et pace ecclesiæ Dei ».

(4) Meuse, Montmédy, chef-lieu de canton.

(5) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson.

(6) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 65 « Haec illicita consuetudo adeo inobverat ut quidem abbas nomine Sigefrydus quamvis ceteros quos memoria nostra sibi renovare patuit religiosor, tamen de manu feminae, videlicet venerabilis comitissae Sophiae suscepisset ».

(7) « Romam penitencia ductus petiit ».

(8) « Baculum beatae memoriae Gregorio septimo qui et Hildebrannus, crimen suum confitens reddidit. Quem tamen, cogente vix eodem beato

Digitized by Google

démarche de Sigefroy, mais ensuite, reconnaissant l'humilité de l'abbé et sa propre erreur, elle prit elle-même le chemin de Rome et y reçut l'absolution [1]. Tel est le fait comme il nous est raconté par un acte de Renaud le petit fils de Sophie, qui, en 1117, renonce définitivement au droit d'investir les abbés. Le voyage de Sophie à Rome doit être placé aux environs de 1080, entre l'élection de Sigefroy en 1076 et la mort de Grégoire VII en 1085.

Sophie qui avait déjà perdu son fils Louis, vit encore mourir deux autres de ses enfants : Frédéric et Béatrice. Elle s'éteignit elle-même en 1092. Bernold, en sa chronique, place sa mort en 1093 « dans une grande vieillesse » [2]. Pourtant Sophie n'avait guère que soixante-dix ans. La date de Bernold n'est pas absolument sûre. Outre que le chroniqueur, contrairement à ce qu'il fait pour Frédéric et Béatrice, ne donne ni le mois ni le jour, d'où il semble qu'il n'est pas exactement informé, une charte du *Cartulaire de Saint-Mihiel* ne laisse guère de doute à ce sujet. C'est une donation faite par des hommes « de la familia » de Saint-Mihiel à l'église Saint-Martin d'Essey [3] de biens à Flirey [3]. Elle est ainsi datée : « Anno I.-D. millesimo nonagesimo secundo... tempore Sigefridi abbatis ac Teodorici comitis ac Tullensis episcopi Pibonis » [4]. Le comte Thierry est en possession du comté de Bar et Sophie n'existe plus à cette époque. Cependant si l'on admet avec Bernold que Sophie n'est morte

apostolico, quia ejusdem viri religio ad noticiam ejus pervenerat iterum recepit ».

(1) « Sed venerabilis predicta comitissa, audiens se contemptam, se despectam vehementer super hoc gratulabatur ac deinceps in dilectione nisi religiosi plurimum pro tali contemptu caritatis vinculis astringebatur, hoc exemplo, se peccasse recognoscens Romam perrexit atque... absoluta, repatriavit ».

(2) Bernold, *Chron.*, SS. V, p. 456 : « Nobilissima comitissa Sophia vidua Ludowici comitis mater piae memoriae Beatricis ducis et Frederici marchionis in senectute bona cum jam multos filiorum suorum filios videret diem clausit extremum ».

(3) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.

(4) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 51.

Digitized by Google

qu'après sa fille Béatrice, décédée en octobre 1092 (1), il faut placer la date de son décès vers la fin de l'année (2).

C. — Les enfants de Louis et de Sophie.

1. Les fils de Louis et de Sophie. — 2. La maison de Lützelbourg. 3. Les filles.

1. — Le comte Louis et Sophie eurent sept enfants qui sont tous nommés dans la charte de la comtesse Ermentrude pour le prieuré de Froidefontaine (3). Ce sont quatre fils : Brunon, Thierry, Louis et Frédéric et trois filles : Mathilde, Sophie et Béatrice.

Brunon est probablement mort fort jeune, nous ne savons rien de lui. Nous étudierons bientôt le règne de Thierry qui succéda à Sophie et épousa Ermentrude. Louis n'apparaît qu'une seule fois officiellement. Il est témoin de l'acte par lequel Sophie règle le différent qui s'était élevé entre Sigefroy de Saint-Mihiel et Boson de Viocourt, avoué de Houécourt, en 1080 (4). Jean de Bayon prétend que vers 1071, Louis fut fait prisonnier par le comte Gérard, frère du duc Thierry de Lorraine et qu'il resta fort longtemps en captivité. Il n'en sortit qu'en payant une forte rançon et mourut peu de temps après (5). Si l'on admet ce récit, extrêmement

(1) Rappelons que Sophie a encore donné, après la mort de Frédéric survenue le 29 juin 1092 des biens à l'abbaye de Saint-Mihiel. Cf. précédemment, p. 92.

(2) Jusqu'au milieu du XIIe siècle, l'année dans le Barrois commençait à Noël, ni le style de Pâques, ni celui de l'Annonciation ne furent alors en usage. Cf. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, introduction, p. LXV et plus loin.

(3) Cf. plus loin, Ch. III, § c.

(4) *Cart. de Saint-Mihiel*, cit. n° 41.

(5) Jean de Bayon, c. 83. éd. Dom Calmet, II, pr. p. 77-78 « Gerardus comes frater Theodorici Lotharingiae ducis germanus... quin Ludovicum etiam Sophiae veteris filium longiori detentum custodia adeo afflixerat, ut postquam donatis pluribus pecuniae et ceterorum numerum rebus evasit, incertum est an illa diuturna captivatione vel ob aliam causam evenerit, cum paululum plus infra moveretur ». Il s'agit de Gérard, premier comte de Vaudémont.

Digitized by Google

douteux comme tout ce qui vient de Jean de Bayon, il faut supposer que Louis est resté neuf ans en captivité et que c'est aussitôt après sa délivrance qu'il fut témoin dans la charte de Sophie. Un autre chroniqueur, Bernold, raconte qu'en 1089 (1), un certain comte Otton fut tué en Allemagne par les chevaliers d'un comte Louis, dont il ne mentionne pas le titre, pour avoir épousé, du vivant du comte Louis, la femme de celui-ci. Excommunié pour ce fait par l'évêque de Constance, le comte Otton ne put jouir de la sépulture chrétienne et son corps fut jeté à la voirie. S'appuyant sur ce passage de Bernold, Viellard suppose qu'il s'agit de Louis, fils de Sophie et que le mariage du comte Otton aurait eu lieu pendant la captivité de Louis (2). L'hypothèse est ingénieuse, mais ce n'est qu'une hypothèse et en l'absence de preuves, nous ne pouvons dire combien de temps a vécu Louis, ni s'il fut marié. En tout cas, il n'est nulle part question pour lui de postérité.

2. — Frédéric est bien connu; il reçut des terres en Alsace avec Lützelbourg (3). Il partit de bonne heure en Italie, attiré par sa tante Béatrice. Le 29 août 1071, il souscrit la donation que Béatrice fait pour le repos de l'âme de ses deux maris : Boniface et Godefroy (4). Le 17 janvier 1073, il assiste à un plaid tenu par la même Béatrice à Pise (5). Il devait sous les auspices de sa tante conclure un riche mariage. Il épousa Agnès, fille du comte Pierre de Maurienne (6). Par là

(1) Bernold, *Chron.*, SS., V, p. 449.

(2) L. Viellard, *Documents pour servir à l'histoire de Belfort*, p. 144.

(3) Burlinger, *Epitome Fastorum Lucellentium*, p. 236, suppose que le pape Léon IX rendit visite à Frédéric et l'emmena en Italie. Pendant son voyage Frédéric reçut l'hospitalité au Mont Saint-Bernard et fit don à ce monastère de la collégiale de Ferrette. Tout ceci est du roman; outre que le voyage de Léon IX eut lieu entre 1049 et 1051, époque où, si Frédéric était né, il était encore en bas âge; Frédéric n'a jamais possédé Ferrette. Burlinger l'a confondu avec son neveu Frédéric comte de Ferrette, fils du comte de Bar, Thierry II.

(4) Schedius, *Origines Guelficæ* I, p. 565.

(5) *Ibidem*, I, p. 569, cité par L. Viellard, *op. cit.*, p. 125 et 127.

(6) Guichenon, *Hist. de la Maison de Savoie*. Lyon, 1660, in-8°, p. 19 et sq.

Digitized by Google

il devenait le petit fils d'Adélaïde, marquise de Suse, le neveu de l'empereur Henri IV, dont la femme Berthe était fille d'Adélaïde [1], enfin le gendre d'Agnès de Poitou, fille du duc d'Aquitaine, Guillaume. Ce mariage était de la part de Béatrice un coup d'habile politique. La prudente maison de Maurienne ou de Savoie [2] ne s'était pas prononcée au début de la querelle des Investitures. Restée en termes cordiaux avec Grégoire VII, Adélaïde de Suse, sans oublier qu'elle était la belle-mère de l'empereur excommunié, chercha à tirer le plus de profit en maintenant la balance égale entre les deux partis [3]. Si le pape la flattait [4], l'empereur cherchait à l'attirer de son côté [5]. Elle fut l'alliée fidèle de son gendre pendant la première partie de la lutte [6]; mais lorsque Henri IV, abandonné de tous, prit tristement le chemin de Canossa, elle l'arrêta au passage des Alpes et exigea de lui des concessions énormes [7]. C'est que, sans doute déjà, Béatrice [7] la tenait sous sa main. Elle parut à Canossa en compagnie de Mathilde, fille de Béatrice [8]. Il est donc probable que Béatrice — ou Mathilde — a favorisé le mariage de Frédéric pour se concilier la puissante marquise. A sa mort survenue en 1091, Adélaïde laissant les états de Maurienne à son fils Amédée, céda à Frédéric le marquisat de Suse [9].

Cependant l'empereur Henri IV n'avait pas oublié l'affront fait au passage des Alpes; il vit, de plus, le danger pour lui

(1) Bernold, *Chron*, SS, V, p. 269. Ekkard, *Chron.*, SS, VI, p. 199. Cf. L. Jacob, *Le Royaume de Bourgogne sous les Empereurs franconiens*, p. 73.

(2) Sur les origines de cette maison, Cf. R. Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 262 et sq.

(3) L. Jacob, *Le Royaume de Bourgogne sous les Empereurs franconiens*, p. 91 et sq.

(4) Jaffé, *Monumenta Greg.*, I, n° 37, n° 55. Meyer von Knonau. *Heinricum* IV t. II. p. 750.

(5) Benzon, *Ad. Heinricum* IV. SS, XI, p. 646.

(6) *Ibidem*, p. 635.

(7) Lamberti, *Annales*, SS, V, p. 258.

(8) Jaffé, *op. cit.*, IV, p. 258.

(9) L. Jacob, *op. cit.*, p. 102.

Digitized by Google

de laisser réunir la Toscane et le Piémont dans les mains de la maison de Bar. Après la mort de Frédéric, le 29 juin 1092 (1), il disputa le marquisat de Suse à Pierre de Bar, fils de Frédéric sous le prétexte que l'impératrice Berthe était sœur d'Adélaïde. Conrad, fils de l'Empereur, dépouilla le malheureux prince qui se réfugia dans sa châtellenie de Lützelbourg (2). Pierre eut deux frères, l'un Brunon fut grand doyen de la Cathédrale de Strasbourg (3), l'autre fut peut-être le prévôt Sigefroy, mort en 1122 (4). La maison de Lützelbourg s'éteignit à la génération suivante. De sa femme Ita, Pierre eut deux enfants décédés sans postérité, le prévôt de Strasbourg Henri, mort en 1148 (5), et Renaud, comte de Lützelbourg (6) qui légua ses biens à Étienne de Bar, évêque de Metz, vers 1150 (7).

(1) Obituaire de Saint-Mihiel, A. M. H. Saint-Mihiel, N° 29 juin « Fredericus Patricius ».

(2) Bernold, *Chron.*, SS, V, p. 434. « In Longobardia Chuonradus, filius Heinrici regis bona Adelaïde Taurinensis comitisse invasit que ejusdem comitisse nepos filius? Frederici comitis habere debuit. Hujus ergo filium ex nepote donne Adélaïde Heinricus rex cum filio suo exhere dare proposuit terramque ejus hostiliter invadendo ». Pierre est auprès de Mathilde en Italie en 1106. Dom Calmet, t. III, pr., p. 56.

(3) Grandidier, *Œuvres Inédites*, t. II, p. 362.

(4) J. D. Schœpflin, *L'Alsace Illustrée*, trad. Ravenez, 5 vol. in-8°. 1849-1852, t. V, p. 621. L. Viellard, *Documents pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, p. 172, n. 8.

(5) Henri, avoué de Strasbourg, apparaît le 20 janvier 1129 dans un diplôme de Lothaire II pour les habitants de Strasbourg. Avec lui figurent son oncle Sigefroy, les comtes Ferry de Ferrette, Thierry de Montbéliard et Henri de Salm. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, I, p. 207; Grandidier, *Hist. d'Alsace*, II, pr., p. 274; Würdtwein, *Nova subsidia*, IX, p. 339; L. Viellard, *op. cit.*, n° 158.

(6) Renaud est cité comme fils unique de Pierre et d'Ita dans une bulle d'Innocent II du 12 mars 1140 citée par L. Viellard, *op. cit.*, n° 180 d'après Neugart, *Codex diplomaticus Allemaniæ* II, p. 70, et dans la fondation du monastère Saint-Jean-des-Choux, 7 février 1126. Grandidier, *Hist. d'Alsace*, II, p. 262; Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, I, p. 204; *Gallia Christiana*, V, p. 479; Würdtwein, *op. cit.*, VII, p. 58. Renaud, fils de Pierre et frère de l'avoué de Strasbourg Henri donne Lambach *in sacro nemore* à l'église de Saint-Martin. Hanauer, *Curiosités d'Alsace*, II, p. 368.

(7) Gesta episc. Mettensium, SS, II, p. 544.

Digitized by Google

3. — Des trois filles de Louis, l'une Sophie est inconnue, elle a dû mourir en bas âge. Béatrice épousa Berthold de Zaeringen. Quelle que fût la notoriété de cette maison, le mariage de Béatrice n'a été d'aucune influence sur les relations du Barrois. Béatrice mourut le 26 octobre 1092, peu de temps après son frère Frédéric et fut enterrée dans la cathédrale de Toul [1]. Mathilde épousa Hugue VII, comte du Nordgau, petit neveu du pape Léon IX et sans doute son cousin issu de germain [2]. Hugue VII fut assassiné à Strasbourg, le 5 septembre 1089 [3], soit à l'instigation de l'évêque de cette ville [4], soit par un officier, Sigefroy, qui avait à venger une injure [5]. Pour sa mémoire, Mathilde fit d'importantes donations au monastère Sainte-Croix de Wolfenheim [6]. Après la mort de Hugue, Mathilde se réfugia près de sa mère la comtesse Sophie. Elle est témoin, en effet, de l'acte par lequel celle-ci règle, en 1091, les droits de l'avoué de Condé [7]. Mathilde survécut à sa mère. Elle aurait épousé en secondes noces Valéran Redon de la maison de Crépy-en-Valois [8]. N'ayant pas eu d'enfants de ce second mariage, ses biens seraient revenus à la maison de Bar. L'histoire de ce second mariage repose sur un document daté du 20 août 1118 [9], où Renaut Ier comte de Bar fait, sous les auspices du roi de France Louis VI, un accord avec

(1) Bernhold, *Chron.*, ss., V, p. 455 : « Beatrix soror Frederici marchionis et uxor quondam Bertholdi ducis, tandem per diuturnam infirmitatem a Domino misericorditer castigata et exanimata felicissime diem, clausit extremum, 7 kal. novembris et in civitate Leucorum ab episcopo loci honorifice sepelitur. »

(2) Cf. plus haut, p. 78 et n. 3.

(3) Nécrologe d'Altorf, cité dans Grandidier, *op. cit.*, t. II, p. 144.

(4) Bernhold, *Chron.*, ss., V, p. 435, même date pour le décès.

(5) Jean de Bayon, c. 83, dans Dom H. Belhomme, *Hist. de Senones*, p. 364, probablement faux.

(6) Schoepflin, *Alsatia diplomatica*, I, p. 477 ; Grandidier, *Hist. d'Alsace* I, pr., p. 152.

(7) *Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, n° 50.

(8) H. Witte, *Genealogische Untersuchungen* dans *Jahr.*, G. L. G. VIII, p. 112, dont l'article manque singulièrement de critique.

(9) N. de Wailly, *Paléographie*, I, p. 159, d'après le pseudo-original.

Digitized by Google

Valeran Redon au sujet de l'héritage de Mathilde. Valeran reprend Fontenoy (1) et Nanteuil-le-Haudoin (1), mais ne peut rien réclamer de plus. Malheureusement ce document écrit en français est un faux grossier. Le mariage reste donc très douteux. D'abord les négociations entre Renaut et Valeran auraient duré fort longtemps, car, ce qui est certain, c'est que Mathilde était morte avant 1105, comme le démontre la charte déjà citée d'Ermentrude; ensuite, la petite nièce de Mathilde, Clémence, fille de Renaut Ier, épousa justement Thiébaut de Crépy, seigneur de Nanteuil-le-Haudoin, et les comtes de Bar hériteront d'elle. L'auteur du faux a dû se servir de cette indication pour établir le second mariage de Mathilde (2).

(1) Probablement, Fontaine proche Nanteuil-le-Haudouin, Oise. Senlis, chef-lieu de canton.

(2) Cet acte est une copie du XVIIe siècle d'un vidimus donné en 1313, par Renaut de Bar, évêque de Metz. M. Meyer, *Observations grammaticales sur quelques chartes fausses en langue vulgaire*, Bibl., École des Chartes, XXIII (1861-1862), p. 125-133, en a établi la fausseté en démontrant : 1° l'archaïsme maladroit du français de cet acte; 2° la bizarrerie de la formule : « Très haut prince et très cher seigneur, Monseigneur Louis, noble roi de France ». A notre avis, il a été fabriqué par la chancellerie de l'évêque Renaut pour produire contre le roi de France un acte de propriété ancien des possessions de sa famille dans le Beauvaisis à l'heure où le Roi, poursuivant une politique active dans l'évêché de Metz, était disposé, pour se concilier Renaut, à rendre au comte de Bar les terres confisquées au traité de Bruges. Cf. notre article sur *la politique de Philippe le Bel dans l'évêché de Metz* dans Bull. S. L. de Bar-le-Duc 1921.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III

LE RÈGNE DE THIERRY II (1092-1105)

A. — Le règne de Thierry II. — B. — Le partage des biens de Thierry II.

A. — Le règne de Thierry II.

1. Thierry pendant le règne de Sophie. — 2. Le règne de Thierry. — 3. Thierry et les investitures. — 4. Le mariage et les enfants de Thierry.

1. — Thierry n'était plus jeune à la mort de sa mère, il devait avoir près de cinquante ans, puisque nous avons vu qu'en 1057 il souscrivit avec son père une charte d'Udon, contre les habitants de Varangéville (1).

Après la mort de Louis, Thierry prit possession des biens au sud de l'Alsace et gouverna les châtellenies de Montbéliard, Ferrette et Altkirch tout en assistant sa mère dans le gouvernement du comté de Bar. D'après le Père Benoît Picart, qui appelle à tort Thierry, « le comte Thierry de Mousson », le sire de Montbéliard aurait ravagé les terres de l'évêché de Metz, en 1072, mais l'évêque Adalberon, aidé de Thierry, fils de Gérard d'Alsace, l'aurait châtié (2). Le

(1) Cf. plus haut, p. 86. Il souscrit également la charte d'Udon pour Saint Gengoult le 20 juin 1065.

(2) Père Benoit Picart, *Origine de la Très illustre maison de Lorraine*, p. 23, d'après les archives de Metz, dit le Père Benoit, qui déclare que dans le traité les deux alliés s'engageaient à fournir 25 écuyers accompagnés chacun de 4 frondeurs.

Digitized by Google

Père Benoit Picart prétend également que Thierry soutint le parti de l'Empereur contre Grégoire VII et qu'en 1076, il accompagna Pibon, évêque de Toul, à la diète de Worms réunie contre le pape (1). Aucune source originale ne mentionne la présence de Thierry à Worms. De plus, bien que maintenant l'investiture à Saint-Mihiel, comme sa mère, Thierry ne s'est jamais trouvé du côté des schismatiques. Sans même tenir compte de l'appui que son frère Frédéric et sa cousine Mathilde de Toscane donnaient au Saint Siège, le fait d'avoir combattu Thierry de Verdun excommunié et d'avoir soutenu Saint Mihiel, qui n'avait d'autres griefs contre l'évêque que son excommunication, prouve amplement que le futur comte de Bar se trouvait du côté de Rome.

D'ailleurs Thierry multiplie les fondations pieuses. En 1074, il établit en Alsace près de Haguenau une abbaye dédiée à Sainte Walpurge qu'il confie aux Bénédictins (2). En 1080, il fit rebâtir l'église de Montbéliard, jusque là dédiée à Saint Pierre, en l'honneur de Saint Mainbœuf et y installa un chapitre de chanoines (3). C'est peut-être lui qui fonde vers 1093 le prieuré de Méroux (4), près de Ferrette, dont la fondation est attribuée à tort à Renaut et à son frère Frédéric, enfants de Thierry (5). Ce prieuré appartenait à l'abbaye de Saint-Mihiel (6).

Tout en s'occupant de son comté bourguignon, Thierry ne cessait d'assister sa mère dans le comté de Bar, comme

(1) Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 393-394.

(2) Schœpflin, *Alsatia Illustrata* t. II, p. 449; *Gallia Christiana*, V, p. 835 qui rapporte l'inscription placée au-dessus de la porte : « Anno MLXXIV, tempore Gregorii VII Papae, Theodoricus nobilissimus comes de Monbegliard incœpit fundationem hujus monasterii ordinis S. Benedicti ».

(3) Société d'Emulation de Montbéliard, *Mémoires*, 1868-69, p. 492; Bibl. de Besançon, mss. Duvernoy, III, f° 263 cité par L. Viellard, *Documents pour servir à l'histoire de Belfort*, p. 135.

(4) Haut-Rhin, canton de Belfort.

(5) Schœpflin, *op. cit.*, II, p. 449 ; L. Viellard, *op. cit.*, p. 153-154.

(6) Dom Calmet, t. I, pr, p. 515; A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 59 où est cité Albert, prévôt de Méroux.

Digitized by Google

en font foi les chartes de celle-ci. Il est témoin du privilège de Pibon pour Laître sous Amance en 1076 (1), du règlement des droits de l'avoué de Condé en 1080 (2). C'est sur son conseil et avec son consentement, que Sophie donne à Saint-Mihiel Bathelémont, Ansauville et Tyrei (3), enfin c'est par ses soins qu'elle construit le château de Saint-Mihiel, pour la protection de l'abbaye (4).

Nous avons expliqué la raison qui nous fait croire que Thierry commença de régner à Bar en 1092 (5). Son premier acte fut de traiter vers 1095 avec Pibon, évêque de Toul, au sujet de la paroisse de Bar, dont Pibon renouvelle l'abandon à Saint-Mihiel. Le fait nous est connu par le Père Benoit Picart, qui le rapporte d'après un acte ancien aujourd'hui perdu. Cet acte était signé d'Hezel de Nançois et Thierry s'engage à donner quelques revenus dans sa terre (6).

2. — Quand Thierry succéda à sa mère, il pouvait se dire le plus puissant des vassaux de l'ouest de l'Empire. Le duc Thierry de Lorraine qui, d'ailleurs, n'avait pas succédé sans conteste à son frère Gérard d'Alsace, sortait à peine de la lutte, qu'il avait dû entreprendre contre son frère Gérard. Le duché de Lorraine en restait amoindri, puisque Thierry le Vaillant avait cédé à son frère la plus grande partie du Xaintois, où celui-ci allait très prochainement construire sur la colline de Sion l'inexpugnable château de Vaudémont (7). De plus, les territoires lorrains morcelés, dispersés, sans cohésion, étaient la proie d'une féodalité nombreuse, turbulente et puissante qui, déjà, s'organisait et ne laissera jamais, au cours de l'histoire, l'autorité des ducs absolue. L'évêché

(1) *Cart. de Saint-Mihiel*, cit. n° 39.

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 41.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 45. « Consilio et laude filii mei Theodorici comitis contulit ».

(4) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 49, « per industriam filii sui scilicet egregii comitis Theodorici ».

(5) Cf. plus haut, p. 95.

(6) Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 99, « quatuor solidos de rotatico in terra ejus ».

(7) Jean de Bayon, c. 83 dans Dom Calmet, t. II, pr. p. 222 et sq.

Digitized by Google

de Verdun était vacant depuis 1089, année où le schismatique Thierry était mort[1], et ne possédait qu'un pasteur élu, Richer, que le pape ne permettait pas de consacrer. Richer n'obtiendra ses pouvoirs que le jour de Pâques 1096[2]. L'histoire extérieure de l'évêché de Verdun n'est guère plus brillante. Profitant des discordes de l'évêque Richer avec le Siège Apostolique, le comte Henri de Grandpré ravage les terres épiscopales et, bien que battu en plusieurs rencontres par les citains, il ne se lasse pas de ses brigandages[3]. L'évêché de Metz est encore plus malheureux; après la mort de l'évêque Heriman, survenue en 1090[4], Burkard, Brunon, Albert et Poppon se disputent le siège vacant. La lutte reste bientôt circonscrite entre Albert, l'évêque investi par l'Empereur, et Poppon, l'évêque élu par le Saint Siège et cette lutte durera jusqu'à la mort de Poppon en 1103[5]. Seul l'évêché de Toul jouit d'une certaine tranquillité sous l'évêque Pibon, d'ailleurs l'ami du comte Thierry.

Quant au lien de vassalité qui retenait Thierry à l'Empire, il devait être bien faible. On était alors au plus fort de la querelle des Investitures qui, loin de cesser avec la mort de Grégoire VII, avait repris une acuité nouvelle sous Urbain II. Henri IV, maintenu six années durant en Italie de 1091 à 1097[6], voyait par surcroît les princes allemands se révolter et surtout les Saxons et les Souabes. Or les Souabes avaient pour chef le parent du comte Thierry, le duc Berthold de Zæringhen. Berthold sera vaincu par Frédéric de Hohenstaufen lequel fera peser sur les Souabes un joug de fer; l'empereur lui-même remportera quelques succès en

(1) Nécrologe de Saint Vannes, éd. H Bloch dans Iahr. G. L. G., 1902, p. 147.

(2) *Annales Trevirenses*, an. 1094; Hugue de Flavigny, *Chr.*, an. 1094.

(3) Laurent de Liège, SS., X, p. 497, « Solus Henricus de Grandi Prato antiquas inimicitias adhuc exercebat, qui quoniam latrocinanti similis, clamulo deprædatas quæcumque posset, mox refugiebat facile opprimi non poterat ».

(4) Hugue de Flavigny, an. 1090.

(5) Laurent de Liège, SS., X, p. 543; Dom Calmet, t. I, p. 1066-1070.

(6) Eckard, *Chron. Universale*, SS., VI, p. 227.

Digitized by Google

Italie, traînant après lui son antipape, Clément III. Mais, usant de représailles, le pape Urbain II aidé du comte Guelf de Bavière, troisième mari de la comtesse Mathilde, déchaînera contre lui le plus formidable orage. Le Pape poussera à la révolte le fils même de l'Empereur, Conrad, roi des Romains. Maître de l'Italie, soutenu par la comtesse Mathilde et par le duc Roger des Deux Siciles dont il épouse la fille, il recevra du pape, à Crémone, la promesse de la dignité impériale. La guerre se continuera avec des intermittences entre le père et le fils jusqu'à la mort de ce dernier à Florence en 1101. Cette mort ne devait pas rétablir la paix puisque Henri, le futur Henri V, se substitue à son frère Conrad comme chef de la révolte, jusqu'au jour où le malheureux Henri IV, vaincu et abandonné de tous, abdiquera la couronne en 1106.

On comprend que l'Empereur, sur qui pesaient si lourdement ces révoltes et ces querelles, se soit peu soucié de ses vassaux de l'Ouest. Thierry a pu agir comme il a voulu et il est plus que probable qu'il ne prêta, pour sa terre, aucun hommage. Son successeur Renaut l'imitera et il faudra que le souverain se fasse rendre l'hommage les armes à la main.

Thierry allait être témoin du grand fait, qui modifia si profondément notre moyen âge. La croisade fut prêchée en 1095. Le comte de Bar n'y prit pas part, pas plus qu'il n'avait assisté au concile de Clermont; mais il y envoya son fils Louis. Il vit partir un grand nombre de ses voisins et de ses vassaux avec Renard IV, comte de Toul (1) et avec son beau-frère Renaut de Bourgogne (2), à côté de son compatriote et parent Godefroy de Bouillon. Thierry signa à ce moment la restitution que fit, avant de partir pour la croisade, son vassal Quinon, d'un bénéfice qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Mihiel (3).

(1) Abbé E. Martin, *Hist des diocèses de Toul, Nancy, Saint-Dié*, t. I, p. 224.

(2) Qui partit avec son frère Étienne de Varasc. Cf. L. Jacob, *Le Royaume de Bourgogne sous les Empereurs franconiens*, p. 110, n 1.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, édit., A. Lesort, nº 54.

Digitized by Google

Le comté de Bar devait hériter indirectement de la croisade. Avant de partir, Godefroy de Bouillon céda la vicomté de Verdun qu'il tenait par héritage de Godefroy le Bossu à son frère Baudouin qui, pressé de partir à son tour, la vendit à l'évêque Richer. L'intention de Richer fut probablement de se débarrasser du vicomte gênant pour son autorité, mais il se convainquit bientôt qu'il ne pourrait ni défendre lui-même son évêché, ni en confier la défense à l'Empereur toujours embarrassé dans sa querelle avec Rome. Le comte Thierry étant le plus puissant des seigneurs voisins, il le lui donna. Il est probable que non seulement Richer avait pensé, comme le fait remarquer Laurent de Liége, que Thierry était le plus capable de nuire à son évêché, mais que la vicomté dut être payée par le comte de Bar en riches présents (1).

La puissance de Thierry était maintenant à son apogée; le comté de Bar ne sera jamais beaucoup plus grand. Le comte aurait pu jouer un grand rôle; il n'en eut pas l'occasion. Il est peu probable, malgré ce qu'en dit la Chronique Saxonne, qu'il ait suivi le comte Henri de Limbourg dans sa révolte contre l'Empereur et qu'il l'ait aidé en 1101 (2).

3. — Comme sa mère Sophie, Thierry eut maille à partir avec Saint-Mihiel à propos des investitures. L'abbé Sigefroy étant mort en 1094 (3), Thierry prétendit comme ses ancêtres investir son successeur. Les moines refusèrent, objectant les canons de l'Église. L'affaire menaçait de mal tourner quand on découvrit un moyen terme : le comte Thierry poserait la crosse sur l'autel et l'abbé, conduit par le comte, l'y viendrait prendre. Ainsi la dignité du comte se trouvait sauve aussi bien que les canons ecclésiastiques. On agit

(1 Laurent de Liège, SS. X, p. 498 — « Episcopus receptum (comitatum) Theodorico Barrensi comiti donis et obsequiis ejus delinitus, ex consilio suorum tradidit ut quia multum pro loco et viribus prodesse et nocere videbatur, totus nostrae utilitati intenderet ».

(2) *Chron. Sax.*, dans *Hist. des Gaules*, XIII, p. 717.

(3) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, p. 44.

Digitized by Google

donc de cette façon pour l'abbé Ornat qui remplaçait Sigefroy et pour son successeur Olry, en 1098 [1].

En 1100, Thierry fonda dans ses possessions d'Alsace l'abbaye de Bibliesheim, dont sa fille Gunthilde fut la première abbesse [2], et en 1102, il donne le prieuré d'Isming à l'abbaye de Saint-Mihiel [3]. Le comte, tombé malade à Altkirch et craignant que la mort ne vienne, fonde ce prieuré en aumône [4] et y ajoute la ville de Solzeling, de son héritage, en réparation de la faute qu'il a commise en dérobant à l'abbaye un calice et divers biens [5]. La charte nous apprend que les ancêtres de Thierry sont inhumés dans l'abbaye.

C'est le dernier acte que nous possédions de Thierry. Il est possible que, malade, il n'ait plus eu depuis lors beaucoup d'activité. Il mourut en 1105 [6], le 2 janvier [7].

4. — Thierry avait épousé Ermentrude, fille de Guillaume-

(1) Charte déjà citée de Renaud II *Cart. de Saint-Mihiel.* éd. A. Lesort, n° 65. « Sed utracumque partium mediatoribus hanc litem sedare cupientibus, visum est ut baculus super altare a comite Theodorico poneretur et abbas ejus conductu ad eum suscipiendum deduceretur, satis in hoc decepti ut quasi sic suam comes non ammitteret dignitatem nec monachi suam viderentur violare religionem ».

(2) Schœpflin, *Alsatia Illustrata*, II, p. 449.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel, cit.*, n° 59; Dom Calmet, t. I, pr. p. 515.

(4) « Sed mihi desideratae oblitionis effectum differenti apud Altikirch ægrotari cœpi. Timens vero ne, morte supervenienti, oblivioni daretur mea devotio ».

(5) « Et quoniam ego eidem ecclesiae Sanctae Mariae calicem unum et alia multa abstuleram pro restauratione eorum et salute meae animæ quidquid in villa Sucelingis nostrae ditionis erat simili modo tradidi ».

(6) C'est ce qui résulte des chartes d'Ermentrude pour Froidefontaine données en mars et avril 1905. Cf. plus loin, p. 117. Il n'y a pas lieu de rajeunir cette date en 1106. Ainsi que nous l'avons indiqué, le style de Noël fut seul employé dans le Barrois au moins jusqu'au milieu du XIIe siècle. Nous en avons ici une preuve de plus : une charte de Frédéric, fils de Thierry et d'Ermentrude datée du 3 juillet 1105 est rendue après la mort de son père du consentement de sa mère. Cf. plus loin, p 113, et l'Introduction à notre catalogue des actes.

(7) Obituaire de Saint-Mihiel, XVe siècle, Arch. Meuse, H. fonds Saint-Mihiel, N 1 « 2 janvier pour Thierry, comte fondateur d'Amange ».

Digitized by Google

le-Grand, comte de Bourgogne [1]. Ce mariage unissait deux familles autrefois ennemies. Ermentrude était, en effet, la petite-fille de ce comte Renaut de Bourgogne, jadis l'adversaire du comte Louis de Bar. Ermentrude apportait peut-être à son mari quelques villages autour de Montbéliard, qui complétaient heureusement les possessions du comte de Bar [2]. C'est probablement à partir de son mariage, que Thierry obtint l'érection de sa châtellenie en comté et qu'il prit le titre de comte de Montbéliard. Les frères et les sœurs d'Ermentrude apportaient encore à Thierry de précieuses alliances. C'était Renaut II, comte de Bourgogne, qui mourut à la première croisade, Étienne de Varasc, tige de la maison de Châlon, Hugue qui fut archevêque de Besançon de 1088 à 1111 et surtout Guy, l'archevêque de Vienne, le futur pape Calixte II, puis Mathilde, épouse du duc Eudes de Bourgogne et Gisèle, femme du comte Humbert II de Maurienne.

Ermentrude donna à Thierry dix enfants : Guillaume et Hugue morts avant d'être arrivés à l'âge d'homme [3], Louis, Thierry, Frédéric, Étienne, Renaut et trois filles.

Louis devait être l'ainé [4]. Il souscrit le 21 mai 1096, la charte de sa cousine Mathilde pour la fondation de Saint-Pierremont [5]. Il se trouve alors en Italie à Piedarra, près de Crémone sur le chemin de la croisade, où il rejoint Godefroy de Bouillon [6]. Il y retrouva ses oncles les comtes

(1) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 784.

(2) Cf. plus loin, p. 117 et sq.

(3) Tous deux sont cités parmi les morts dans la charte d'Ermentrude pour Froide-Fontaine. Guillaume est connu de Meurrisse, *Hist. de Metz : épiscopat d'Étienne de Bar.*

(4) J'ignore pourquoi M. A. Lesort *Cart. de Saint-Mihiel*, p. 204, n° 3 dit de Louis : « On ne sait rien de ce fils de Thierry et d'Ermentrude ».

(5) Commune d'Avril, Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Briey; abbaye fondée par Mathilde dans la châtellenie de Briey et dont les comtes de Bar deviendront les avoués. Dom Calmet, t. I, pr. p. 504.

(6) Les croisés Lorrains, qui avaient pris chemin par l'Italie, s'arrêtèrent chez leur compatriote, la comtesse Mathilde de Toscane. Outre Louis, nous trouvons, parmi les souscripteurs de la charte, les chevaliers croisés

Digitized by Google

Renaut et Étienne de Bourgogne qui n'en devaient pas revenir. Il s'y distingua brillamment; Albert d'Aix dit de lui qu'il était admirable dans l'art militaire (1). Au siège d'Antioche, il commanda la sixième armée avec le comte Raimbaud d'Orange (2). Il prit part au siège de Jérusalem et entra dans la ville sainte avec Godefroy de Bouillon, le comte de Flandre et le comte de Saint-Pol (3). Louis était revenu de Terre Sainte vers 1101, puisqu'en 1102 il souscrit la donation du prieuré d'Isming (4). Il mourut peu de temps après, assassiné par ses serviteurs (5).

Thierry, si nous en croyons Aubry de Trois-Fontaines, aurait été d'abord comte de Bar, mais son mauvais caractère l'aurait fait expulser par ses sujets (6). Si Aubry a raison, son règne à Bar dût être très court, car, en 1106, Renaut est déjà en possession du comté (7). Nous ne suivrons pas Thierry dans sa longue carrière (8). S'il s'est détaché du comté de Bar

Pierre, frère de Renard, comte de Toul, Jean de Thionville, frère d'Albert châtelain de Briey, l'évêque Richer de Verdun et Dreux *dapifer* du duc de Lorraine.

(1) Albert d'Aix, cité par Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, p. 8, « Ludovicus de Mouzons, mirabilis in opere militari filius comitis Dirici de Montbéliart. »

(2) Guillaume de Tyr III, 17, « Sectæ vero aciei de mandato principum praefecti sunt Rainboldus comes de Oringis, Ludovicus de Monçons, Lambertus filius Cononis de Monte acuto ».

(3) Guillaume de Tyr III, 18, « Ingressi sane statim post ducem sunt : Flandrensis comes et dux Normannorum Tancredus, Hugo senior, comes de sancto Paulo, Balduinus de Burgo.... Ludovicus de Mouson ».

(4) Cf. plus haut, p. 109.

(5) Annales Einsidlenses, SS. III, p. 146, « Ludovicus comes de Montepliart a servis suis occisus est. » Il n'est pas possible de dire pourquoi les Annales Einsidlenses l'appellent comte de Montbéliard, alors que son père est encore vivant. Cf. Grandidier, *Hist. d'Alsace*, p. 70.

(6) Aubry de Trois-Fontaines, ad. an. 1113 « Ante vero praedictum Reynoldum fuit comes Barri et Moncionis frater ejus Theodoricus, qui cum esset intolerabilis subjectis expulsus fuit et comitatum Montis Beliardi tantum retiuint ».

(7) Cf. plus loin, p. 124.

(8) Sur l'histoire des comtes de Montbéliard on peut consulter Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard, Mem. soc. Em. Montbé-*

Digitized by Google

avec lequel il n'a plus eu de relations, en revanche il en conservera avec ses frères Etienne et surtout Frédéric son voisin. Thierry en effet obtient en partage Montbéliard, tandis que Frédéric devient comte de Ferrette. Il assista avec ses frères au jugement de l'Empereur Henri V pour Saint-Blaise en 1124, (1 au diplôme de Conrad II pour Lucelle en 1139 2) et à celui de Lothaire pour Strasbourg en 1129 (3).

Thierry eut quelques rapports avec l'abbaye de Saint-Mihiel. Il fut avoué de l'abbaye, non seulement pour les possessions de celle-ci dans le comté de Montbéliard (4), mais aussi pour des biens éloignés. Nous en avons la preuve dans la protestation qu'il adressa à Hillin, archevêque de Trèves vers 1155 (5) à propos du prieuré de Salone (6). Les moines de Saint-Denis réclamaient contre la possession de Salone et des villages voisins par Saint-Mihiel, parce que Salone, au xe siècle, appartenait à Saint-Denis. Thierry, qui se qualifie expressément avoué de l'église de Saint-Mihiel (7), expose que Salone a été donnée à l'abbaye lorraine par sa grand' mère Sophie et par son père, et que pendant quarante ans, les moines de Saint-Mihiel en ont joui sans contestation. Nous savons d'autre part que la réclamation de Saint-Denis fut admise par le pape Innocent II (8. Thierry n'eut que deux enfants : un fils, Thierry, qui mourut avant lui et une fille, Sophie, mariée à Richard de Montfaucon, qui hérita

liard, 3e série t. I, 1877, p. 15 et sq et divers articles dans la même publication et l'ouvrage déjà maintes fois signalé de L. Viellard, *Documents pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort.*

(1) Schoepflin *Alsatia Diplomatica*, p. 243.

(2) Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, p. 268 et 272.

(3) *Ibidem*, p. 255.

(4) Le prieuré de Méroux et ses dépendances.

(5) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 102. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 534.

(6) Sur cette affaire de Salone, Cf. R. Parisot, *op. cit.*, p. 193-195.

(7) « Ego vero, predictae ecclesiae advocatus ».

(8) Jaffé-Lœwenfeld Reg., n° 7502, 9764, 9780. Migne, *Patrol. latine*, t. XLXXIX, p. 131. Doublet, *Histoire de saint Denis*, p. 488.

Digitized by Google

du comté de Montbéliard [1]. Thierry mourut en 1162 [2].

Frédéric fut comte de Ferrette et d'Altkirch et posséda la châtellenie d'Amance. Il donne en 1105 l'église d'Altkirch à l'abbé Hugue de Cluny [3] et lui en confirme la possession en 1115 [4]. Nous le rencontrons avec ses frères auprès d'Henri V, de Lothaire et de Conrad III. Possesseur d'Amance, il confie à son frère, le comte de Bar, la défense du prieuré contre l'abbaye de Sainte-Glossinde qui ne cesse, comme au temps de la comtesse Sophie, d'en réclamer les dîmes [5]. Frédéric fut marié deux fois : il épousa en premières noces Petrissa, fille de Berthold, duc de Zæringen [6] l'adversaire de l'Empereur Henri V. Petrissa était donc sa cousine. Le mariage eut lieu sans doute en 1111, car, cette année, nous trouvons Frédéric de Ferrette comme témoin dans un acte de Berthold [7]. En secondes noces Frédéric épousa Etiennette, fille de Gérard de Vaudémont et d'Hedwige, héritière d'Eguisheim [8] et belle-sœur de son frère, le comte Renaut. Il en eut un fils Louis, avec lequel il fonda, en 1144, le monastère de Feldbach [9]. Louis épousa Richenze de Habsbourg et fut la tige des comtes de Ferrette [10]. Frédéric mourut en août 1160 et Etiennette, en décembre de la même année [11].

(1) Aubry de Trois Fontaines, SS. XXIII, p. 844, cite en outre une seconde fille de Thierry, Stéphanie, mariée au comte de Saverne. De Richard et de Sophie naquirent Amédée, comte de Montbéliard, Thierry, archevêque de Besançon, et Agnès, femme de Gautier de Brienne.

(2) Tuefferd, *Histoire des comtes de Montbéliard*, p. 21.

(3) Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, I, p. 219-225. Cette donation est faite du consentement d'Ermentrude, ce qui indiquerait que Frédéric est encore fort jeune à cette époque.

(4) Trouillat, *op. cit.*, I, p. 235. — *Acta sanctorum*, 3 juin.

(5) *Cart. de Saint Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 74, entre 1112 et 1126.

(6) Grandidier, *Œuvres inédites*, II, p. 313.

(7) Schœpflin, *Historia Zæringhe Badensis*, IV, p. 40.

(8) Eguisheim, Haut-Rhin, Colmar, cf. *Aubry de Trois-Fontaines*.

(9) Trouillat, *Documents de la Suisse Romande*, II, p. 707.

(10) Quiquerez, *Histoire des comtes de Ferrette dans Mém. Soc. Em. Montbéliard*, 2e série, I, 1862 1864.

(11) Trouillat, *op. cit.*, II, p. 707. L'obituaire de Saint-Mihiel donne pour Frédéric, le 7 août.

Digitized by Google

Nous retrouverons souvent Etienne au cours de cet ouvrage. Destiné de bonne heure à l'Église, sa situation à la tête du plus puissant et du plus riche évêché lorrain sera une source d'abondants profits pour le Barrois. Guerrier autant et plus qu'évêque, nul ne négligera moins que lui ses intérêts temporels (1). Il apparait au lendemain du partage des biens de la maison de Bar, comme le trait d'union qui retient les frères dispersés. La première mention que l'on ait de lui date de 1106, où il souscrit à Salins du Jura un acte de Lambert de Chatillon, qui approuve un don fait par l'archevêque de Besançon à Romainmoutiers (2). Il fut élu évêque de Metz en 1120 et sacré à Rome par son oncle maternel, le pape Calixte II, qui lui conféra le pallium et le nomma cardinal (3). Sans entrer dans le détail de l'histoire de son pontificat, nous verrons néanmoins au cours du règne de Renaut, quelle fut son influence. Vers 1137, il appela à Metz le fils de Renaut, Thierry, comme princier de son église (4) Thierry lui succédera dans l'évêché de Metz. Étienne, conseillé par Saint Bernard, prit la croix en 1147 (5) et il mourut en 1162 après quarante-trois ans d'épiscopat.

Thierry II eût au moins trois filles. L'une d'elle, Gunthilde, embrassa l'état religieux et fut première abbesse du monastère de Bibliesheim que Thierry avait fondé (6). Elle mourut le 21 février 1131 et fut canonisée (7).

(1) E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 52 et sq.

(2) *Cart. de Romainmoutiers*, éd. Doc. de la Suisse Romande III (1844), p. 442. — Étienne se trouvait alors en Bourgogne, auprès de son oncle, l'archevêque de Vienne.

(3) Gesta ep. Mettensium, SS. X, p. 544. Baudry, Gesta Alberonis, SS. VIII, p. 247. Aubry de Trois Fontaines, SS. XXIII, p. 844.

(4) A. Lesort, *Cart. de l'abbaye de Saint-Mihiel*, n° 83. Dom Calmet, t. II, pr. p. 132.

(5) Chron., Saint-Clément de Metz, SS. XXIV, p. 500. Guillaume de Tyr dans *Hist. des Croisades*, I, p. 758.

(6) Schoepflin, *Alsatia Illustrata*, II, p. 449.

(7) Gallia Christiana, V. 882. Jean Tritheim, *Chronica insignis monasterii Hirsaugiensis* dans *Opera historica*, éd., M. Freher, 1601, Francfort, in f°, cité par Viellard, *op. cit.*, p. 217.

Digitized by Google

La seconde fille de Thierry dont nous ignorons le nom, épousa Albert, comte de Morsperg (Marimont). Ce mariage nous est connu par deux actes de l'abbaye de Saint-Denis. L'un, vers 1123, par lequel Suger lève l'excommunication qui pesait sur le comte Albert (1), pour avoir détenu injustement, du chef de sa femme, les villes de Sarreguemines (2), Bliedersdorf (3), Delus (4), Theding (5), Farschwiller (6) que celle-ci avait reçu en dot. L'autre, par lequel le même Suger échange le 30 août 1125 après la mort d'Albert, avec Meinard, comte de Sponheim (7), époux de Mathilde de Morsperg, fille et héritière d'Albert, la seigneurie de Bliedersdorf contre le prieuré de Celle près Metz (8).

La troisième fille fut Agnès, qui épousa Hermann, seigneur et comte de Salm (9). C'est donc contre son neveu qu'Étienne

(1) Duchesne, *Hist. de la Maison de France*, IV, 554 ; Doublet, *Hist. de Saint-Denis*, 855.

(2) Lorraine, chef-lieu d'arrondissement.

(3) Gross Bliederstroff, Lorraine, canton Sarreguemines.

(4) Non identifié auquel il faut ajouter Fehinge (?) Willer (?) Pretesse et Sulces (?).

(5) Thedingen, Lorraine, Sarreguemines, Forbach.

(6) Même canton. Il faut jouter Hohenkirche et Torchesville (Château-Salins, Alberstoff).

(7) Lorraine, Metz, Gorze.

(8) Dom Calmet, 2e éd., t. V, p. 151. Doublet, *Hist. de Saint-Denis*, p. 856. Sur cette question Cf. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 174 et sq. M. Parisot a établi qu'il s'agissait de biens donnés en dot à Béatrice de France, femme du duc Ferry Ier de Mosellane et transmis à ses héritiers jusqu'à Thierry II qui en fit don à sa fille, avec laquelle ils passèrent dans la maison de Morsperg.

(9) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 844 « Quatuor isti fratres sororem habuerant quae comiti Hermanno de Salmis peperit Henricum de Salmis et fratrem ejus Teodoricum abbatem Sancti Pauli Virdunensis ». Ruyr, Sainctes antiquités de la Vosge l. V, c. 10. — On ne s'explique pas pourquoi Dom Calmet, t. I, p. ccix, s'exprime ainsi : « Ruyr prétend qu'Agnès était fille de Renaud Ier, Comte de Bar, de quoi il ne donne aucune preuve. Cette dame ne prend d'autre qualité que celle de Langestein ». Si Dom Calmet a raison de dire qu'Agnès s'intitule simplement comtesse de Langestein (proche Badonvillers) et si Ruyr a tort d'en faire la fille de Renaud Ier, alors qu'elle est sa sœur, par contre l'opinion

Digitized by Google

de Metz dut intervenir sur l'ordre du pape Eugène III [1] lorsque Henri, fils d'Hermann, se fut emparé du prieuré d'Isming sur l'abbaye de Saint-Mihiel [2].

Enfin Dom Calmet [3], s'appuyant sur l'Histoire de Ligny de Vignier [4], nomme parmi les filles de Thierry Adèle, mariée à Hermann de Luxembourg. Les sources originales ne la mentionnent pas et je serais tenté de croire à une confusion des auteurs. Adèle et Agnès ne seraient qu'une seule et même personne et la confusion s'expliquerait par la similitude des prénoms des comtes de Salm et de Luxembourg : Hermann.

B. — Le partage des biens de Thierry.

1. Les comtés de Montbéliard et de Ferrette. — 2. Le comté de Bar et Commercy.

1. — Les avis des historiens diffèrent beaucoup sur l'origine et la formation du comté de Montbéliard [5]. Ce qui est définitivement acquis, c'est qu'il n'existait pas à l'époque où le royaume de Bourgogne était gouverné par la maison de Rodolfe [6], qu'il n'a jamais appartenu aux ancêtres de

d'Aubry est nettement confirmée par la lettre d'Eugène III citée plus bas et qui ne laisse aucun doute : « Comes H. de Salmis, nepos tuus ».

(1) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd., A. Lesort, n° 96.

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 100. Dom Calmet, t. II. pr., p. CCCXLI.

(3) Dom Calmet, t. I, Introduction, p. CXLV.

(4) J. Vignier, *Hist. de Ligny*, p. 105.

(5) Cf. L'*Hist. des comtes de Montbéliard de* Tuefferd, celle des comtes de Ferrette de Quiquerez, l'ouvrage déjà cité de L. Viellard.

(6) Tel est l'avis de M. R. Poupardin. *Le royaume de Bourgogne*, p. 180, n° 4 : « Montbéliard ne devint le siège d'un comté qu'après l'annexion du Royaume de Bourgogne à l'empire germanique (en 1032) », p. 202, n° 5. « Le comté de Montbéliard ne se forma qu'après la chute du Royaume de Bourgogne vers le milieu du XIe siècle, mais le château qui lui donna son nom est déjà mentionné au Xe siècle dans les Miracula Sancti Walde-

Digitized by Google

Louis[1], que les châtellenies qui le composaient ont été inféodées à Louis par l'Empereur Henri III.

D'après Louis Viellard, Montbéliard fut érigé en comté en 1044[2], d'après M. Louis Jacob en 1045[3]; M. Jacob ajoute « qu'à partir de 1044, Louis Ier prit le titre de comte de Montbéliard ». Il y a là une erreur, le titre de comte de Montbéliard n'apparaît nulle part accolé au nom de Louis Ier, soit dans les chartes, soit dans les chroniques. M. Jacob a dû faire une confusion avec Louis, fils de Thierry et petit-fils de Louis Ier, nommé « *Comes Montis Peligardi* » par les *Annales Einsidlenses*.

Il semble bien que Montbéliard n'ait pas été érigé en comté avant la mort de Louis. Le mariage de son fils Thierry II avec Ermentrude de Bourgogne permit, en agrandissant la seigneurie de la dot de cette princesse, d'en faire un état compact et supprima probablement l'opposition, que les comtes de Bourgogne auraient pu formuler contre ce nouveau fief, qui avait diminué sûrement leurs possessions[4]. Nous avons déjà eu l'occasion de citer plusieurs fois les chartes de fondation de Froidefontaine. Elles sont précieuses parce qu'elles nous donnent la liste de tous les enfants du comte Louis Ier et de ceux de Thierry II, décédés avant leur père. Pour honorer leur mémoire et celle de Thierry, mort

berti » d'Adson (SS. XV, p. 1175 et surtout p. 231) : « Quant au comté de Montbéliard dont le premier titulaire connu est Thierry, fils de Louis de Mouzon (*sic*) et de Sophie, fille de Frédéric de Haute-Lorraine, il ne semble pas remonter à l'époque Rodolfienne ».

(1) C'est ce qui résulte de ce que nous avons exposé plus haut sur les ancêtres de Louis.

(2) L. Viellard, *Documents pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*. Introduction, p. 20 et sq.

(3) L. Jacob, *Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*, p. 43 et n° 4.

(4) R. Poupardin, *op. cit.*, p. 230 et 231; Aubry de Trois-Fontaines croit que Thierry n'est devenu comte de Montbéliard que par son mariage, mais il ne tient pas compte de ce fait que le père de Thierry a possédé Montbéliard : « Sophia quæ comiti Montionis Ludovico peperit Theodoricum et iste per uxorem suam Ermentrudem fuit etiam comes Montis Beliardi ». SS. XXIII, p. 784.

Digitized by Google

récemment, Ermentrude, sa veuve, fonde en faveur de l'abbaye de Cluny, le 8 mars 1105, le prieuré de Froidefontaine et par une seconde charte datée du même jour à Montbéliard, elle donne pour l'entretenir Grosne, Vellescot, Boron, Recouvrance, Brebotte, Eschène, Novillard, Petit Croix et Logre[1] de son héritage. Faut-il entendre par ses mots « *de heritagio meo* », la part qui lui revenait dans la succession de Thierry ou dans celle de son père Guillaume de Bourgogne; cet héritage fait-il partie de son douaire ou de sa dot? Voilà ce qu'il n'est guère possible de déterminer. Si ces biens lui venaient de ses parents, on aurait une preuve de plus que son mariage avait contribué à agrandir les possessions de la Maison de Bar au nord de la Bourgogne[2]. D'autre part, les documents sont trop peu nombreux pour nous être de quelque utilité; nous savons que Louis Ier possédait Montbéliard et Altkirch, mais nous ne sommes pas du tout renseignés au sujet de Ferrette. Cette dernière ville a pu être apportée à Thierry par Ermentrude.

Sous Thierry, le comté de Montbéliard était fort important; il comprenait la presque totalité de l'ancien Ajoye et une partie du Sundgau alsacien. Thierry considéra toujours cette partie de ses états comme la principale, celle dans laquelle il préféra résider, même après la mort de sa mère, où il mourut lui-même[3], enfin qu'il transmit à son fils ainé. Il semble en effet que le comté de Montbéliard ait été destiné à Louis[4]. Louis étant mort avant son père, le comté revint à l'aîné de ses frères, Thierry. Le fait a étonné

(1) Eschène, Novillard (aujourd'hui détruit) canton de Belfort. Petit Croix (canton de Fontaine). Logre (canton de Montbéliard).

(2) Les donations sont dans Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, II, n° 235 et 237; Bruel, *Recueil des Chartes de Cluny*, V, n° 3830, p. 190; Grandidier, *Histoire d'Alsace*, II, p. 196.

(3) On remarquera que les principales fondations de Thierry ont lieu en Alsace, que le seul acte émanant entièrement de lui, sorte de testament d'ailleurs, est daté d'Altkirch (*Cart. de Saint Mihiel*, n° 59). Cf. plus haut, p. 109 et plus loin.

(4) Rappelons que les Annales Einsidlenses l'appellent comte de Montbéliard.

Digitized by Google

un chroniqueur barrois du XIIIe siècle, Aubry de Trois-Fontaines et pour l'expliquer Aubry suppose que Thierry a régné à Bar quelques mois, mais qu'il fut chassé pour son inconduite (1). Le fait n'est guère vraisemblable; le règne de Thierry à Bar n'a pas eu lieu; il a normalement hérité de Montbéliard qui parut la grosse part de sa maison.

Le comté fut partagé pourtant. On en détacha toute la partie sud du Sundgàu alsacien pour en former un nouveau comté, qui prit le nom de Ferrette. Ce comté comprit au début les châtellenies de Ferrette, Altkirch et de Thann, soit, très approximativement, les cantons de Ferrette, de Dannemarie, de Massevaux, d'Altkirch et de Thann, alors que Belfort restait au comté de Montbéliard (2). Ce fut l'apanage de Frédéric, près duquel Ermentrude de Bourgogne semble être allée se fixer (3). Frédéric eut encore en partage la châtellenie d'Amance, qui fut détachée du Barrois pour aller grossir son héritage; les chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel, à laquelle la paroisse d'Amance appartenait depuis Sophie, nous renseignent pleinement à ce sujet. Dès 1112, l'évêque Ricuin de Toul confirme les donations faites par Frédéric au prieuré d'Amance, c'est-à-dire la chapelle castrale et toutes les dîmes du château et de la ville (4); cette donation fut attaquée par l'abbaye de Sainte-Glossinde, de qui relevait jadis Amance et qui avait déjà protesté au temps de Sophie (5). Pour la défendre, Frédéric écrivit à son frère Renaut de Bar en le priant de le représenter au procès (6), lui rappelant que la

(1) Cf plus haut, p. 111.

(2) D'après Louis Viellard, *op. cit.*, p. 21 et sq. « Le partage définitif de l'héritage de Thierry Ier et le groupement des domaines relevant de Montbéliard se firent probablement en 1126 ». Cependant Frédéric est déjà intitulé comte en 1112.

(3) Elle l'assiste dans ses premières chartes.

(4) A Lesort, *Cart. de l'abbaye de Saint-Mihiel*, n° 62.

(5) Cf. plus haut, p. 90-91 et A. Lesort, *op. cit.*, passim.

(6) A. Lesort, *op. cit.*, n° 74 : « Dilecto et venerabili fratri suo comiti R. de Montione, F. comes de Ferrotes salutem. Noverit dilectio tua, Vene-

Digitized by Google

fondation a été faite par lui, pour le repos de l'âme des membres de la famille de Bar, et sur l'avis et le conseil des nobles, hommes libres et bourgeois d'Amance (1). Vers 1127, le comte de Ferrette notifia à l'archevêque de Trèves les résultats du procès en faveur de Saint-Mihiel et le pria d'en assurer l'exécution (2). La fondation de Frédéric fut confirmée définitivement par son frère, l'évêque Étienne de Metz, en 1137 (3). Dans la charte, Étienne se qualifie de seigneur et avoué d'Amance (4) et appelle son frère comte d'Amance (5). Il est possible, en effet, qu'Étienne ait eu quelques droits sur Amance. En tous cas, il les abandonna par la suite et la châtellenie revint tout entière à Frédéric. La dernière mention que nous ayons de lui comme seigneur d'Amance, se trouve dans une charte de l'archevêque Hillin, vers 1156, réglant les droits de Saint-Mihiel et de Sainte-Glossinde sur la chapelle (6). Frédéric transmit Amance à son fils Louis, qui en fit hommage au comte de Bourgogne, son seigneur lige, à une époque que nous n'avons pu préciser. L'héritière du comte de Bourgogne, Béatrice, l'apporta à son mari Frédéric Barberousse qui, avec le consentement de Louis de Ferrette, l'inféoda au comte de Bar, Henri Ier, en 1178 (7). Amance avait donc été séparé du Barrois près de trois quarts de siècle.

Il n'est pas possible de déterminer l'étendue de la châtellenie d'Amance; il est vraisemblable pourtant qu'elle a pu

rande frater, satis gratanter me accepisse te pro negotio de œcclesia Asmantiæ a me tibi injuncto sollicitum existere ».

(1) « Monitu et consilio nobilium et liberorum et oppidanorum meorum de Asmantia ».

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 76.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 83.

(4) « Dominus et advocatus Asmantiæ ».

(5) Sophie avait déjà pris ce titre en 1085 (A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 44). Cependant nous croyons avec M. Robert Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 201, qu'Amance n'a jamais été le chef-lieu d'un comté. Le mot « comes » aurait ici le sens de « dominus » de même que dans la charte de Sophie. Au XIIe siècle, il n'est pas rare de rencontrer ces mots pris l'un pour l'autre.

(6) *Cart. de Saint-Mihiel, op. cit.*, n° 106.

(7) Cf. plus loin.

Digitized by Google

s'étendre au nord, jusqu'aux possessions verdunoises de Dieulouard [1], et à l'est jusqu'à la Seille.

2. — Le comté de Bar qui échut à Renaut se trouvait donc réduit au Barrois proprement dit avec Bar, Gondrecourt, Sorcy, à la châtellenie de Mousson et à quelques terres dans le Nordgau alsacien. Il conservait, en outre, avec l'abbaye de Saint-Mihiel, la plus grande partie des possessions de celle-ci. L'avouerie, en effet, ne lui échut pas toute entière. Non seulement Frédéric et Étienne étaient, comme nous venons de le voir, avoués des biens de Saint-Mihiel situés dans la châtellenie d'Amance, mais Thierry de Montbéliard partageait aussi cette avouerie. C'est lui qui nous l'apprend, dans une lettre écrite vers 1155 [2] à l'archevêque Hillin de Trèves, pour lui demander un délai pour faire la preuve que les possessions de Saint-Mihiel à Salone et ailleurs, données par sa grand'mère Sophie et par son père, sont détenues justement par la dite abbaye, malgré les contestations de Saint-Denis, et partant par Thierry avoué. Thierry ne peut se rendre immédiatement à Trèves parce qu'il est chargé d'une mission royale [3].

Thierry n'était sans doute avoué de Saint-Mihiel que pour Salone et ses dépendances. Cependant, comme la lettre est postérieure à la mort de Renaut Ier (décédé en 1150), et que son fils Renaut II était au plus mal avec l'abbaye dont il saccageait les terres, on peut supposer que Thierry fut avoué de Saint-Mihiel pendant tout le temps que son

(1) Dont les derniers villages au sud sont : Belleau et Sivry (Meurthe-et-Moselle, Nancy, Noméný).

(2) Édit. par M. R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 534 et 535, qui a daté approximativement la lettre, p. 535, note 1, et par A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 102. — Nous le reproduisons nous-même dans nos preuves à cause de son importance.

(3) Du prieuré de Salone dépendaient les biens de Saint-Mihiel dans les localités suivantes : Aboncourt, Amelecourt, Bazoncourt (auj. détruit), Gossoncourt (auj. détruit), Moselle, arrondissement et canton Château-Salins; Delme, Malancourt (même arr., canton Delme), Juvrecourt, Essey et Malzéville (Meurthe-et-Moselle, canton de Nancy).

Digitized by Google

neveu fut en guerre avec l'abbaye, c'est-à-dire jusqu'après 1156 (1).

Par contre, le Barrois s'est augmenté du *castrum* de Commercy et des terres qui en dépendaient. Renaut Ier a donné cette terre en dot à sa fille Étiennette, qui l'a apportée à la maison de Broyes. Comment Renaut est-il entré en possession de Commercy? Il est fort possible qu'il en ait hérité de son père, car son premier acte en 1106 est rendu à Commercy. A la fin du xe siècle, Commercy avait déjà des seigneurs particuliers qui devaient hommage aux comtes de Champagne; cet hommage ne fut plus rendu au début du xie siècle et c'est la raison pour laquelle Eudes de Champagne attaqua Commercy en 1033 ou en 1037 (2). Tombé dans la suzeraineté des évêques de Metz et des chanoines de Toul, Commercy appartint vers le milieu du xie siècle à Ricuin, époux de Leucarde d'Apremont et père de Ricuin, qui fut évêque de Toul de 1107 à 1126 (3). Renaut et son père furent, en l'absence de l'évêque de Toul, les seigneurs de Commercy. Il est étonnant que Ricuin n'ait pas apporté ce *castrum* à son évêché.

En 1096, Pibon de Toul donne l'église de Commercy à l'abbaye de Molesmes; en tête des témoins figurent Gérard, comte de Vaudémont et beau-père de Renaut (4). Est-ce une indication, Gérard possédait-il Commercy, qui serait devenu la dot de sa fille? Renaut, fort jeune alors, était-il marié en 1106; d'autre part, comment Gérard serait-il entré en possession de cette châtellenie (5)? Nous avouons ne pas savoir comment Renaut fut seigneur de Commercy entre 1106 et

(1) En 1156, le pape Adrien IV, enjoint aux évêques de la province de Trèves d'excommunier Renaut, s'il ne répare ses torts envers l'abbaye de Saint-Mihiel (*Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, no 103).

(2) R. Parisot, *Les origines de la Haute-Lorraine*, p. 111 et sq.

(3) Eugène Martin, *Hist. des évêchés de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. I, p. 234 et sq.

(4) Dom Calmet, t. I, pr., p. 502.

(5) Nous connaissons d'ailleurs en partie la composition de la dot de Gisèle de Vaudemont.

Digitized by Google

1141, époque où vraisemblablement sa fille Étiennette était mariée [1].

(1) Elle fonde cette année-là comme dame de Commercy l'abbaye de Riéval. Cf. Léon Germain *Journ. Soc. arch. Lorr.*, 1894 et Firmin Comte *dans Bull. soc.*, L. Bar-le-Duc, 3e sér., t. IX, 1900, et t. XVI, 1913, p. 115. Dans la première de ces notes M. Firmin Comte, dit que la principauté de Commercy « paraît avoir été formée tant de possessions anciennes des comtes de Bar que de biens achetés ou échangés par Renaut à la famille des chatelains de Bar, descendants de Thierry d'Imbercourt et de sa femme Hastica, fille de Ricuin, seigneur en partie de Commercy. Le fait qu'Étienne de Bar, frère de Renaut et peut-être parrain d'Étiennette, était alors évêque de Metz et possédait de ce chef des droits de suzeraineté sur Commercy, ne fut sans doute pas étranger à la constitution de la seigneurie ».

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LE RÈGNE DE RENAUT Ier (1)

(1105-1150).

A. — **Les guerres contre l'évêché de Verdun.** — B. — **Les relations avec Liége, les évêchés lorrains, la Lorraine et l'Empire.** — C. — **La politique intérieure.**

A. — Les relations de Renaut avec Verdun.

1. La succession de Mathilde de Toscane. — 2. La première guerre contre Verdun. — 3. L'Empereur attaque le comte de Bar. — 4. Les évêques Henri et Ursion. — 5. L'évêque Adalbéron.

1. — L'âge de Renaut à son avènement est inconnu ; nous n'avons même aucun point de repère, puisqu'il n'est nommé nulle part du vivant de Thierry. La première mention que nous ayons de lui est également son premier acte de souverain : la vente du château de Saint-Mihiel en 1106 (2). Il est vrai que Schœpflin assure qu'en 1093, Renaut fonda le prieuré de Méroux de concert avec son frère Frédéric (3). Il est difficile

(1) Laurent de Liège, *Gesta episc. Virdunensium*, SS, X, p. 498 et sq. — Aubry-de-Trois-Fontaines, *Chr.*, SS, XXIII, p. 700 et sq. — Wassebourg *Antiquités de la Gaulle Belgiqque*, Paris, 1549, in-8°, f° 263; Roussel, *Hist. de Verdun-Bar le Duc*, 1863, in-8°, t. I; p. 249 et sq; Clouet, *Hist. de Verdun*, Verdun, 1857, in-8°, t. I, p. 160 et sq.; Abbé Gabriel, *Notice historique sur Verdun*, Verdun, 1888, in-8°.

(2) Cf. plus loin, p. 159.

(3) Schœpflin, *Alsatia Illustrata*, II, p. 449.

Digitized by Google

de l'admettre, en 1093 Renaut était trop jeune. Ce qui semble certain, c'est qu'il était majeur à son avènement (1). Wassebourg le croit jeune, peu sage et tout occupé à ses plaisirs (2). Nous avons quelque peine à le placer au milieu de ses frères et sœurs; la généalogie de Saint-Arnould le nomme le premier (3), Aubry-de-Trois-Fontaines le dernier (4); ces deux sources sont d'ailleurs bien tardives. Les chartes d'Ermentrude pour Froide-fontaine n'en font pas mention. Trois de ses frères : Étienne, Thierry et Frédéric lui survivent. Louis, peut-être Guillaume et Hugue, morts avant son avènement, étaient ses aînés; Thierry aussi sans doute, mais il est probable qu'Étienne et Frédéric, ce dernier encore assisté de sa mère Ermentrude au début de son règne (5), étaient plus jeunes que lui. Ce ne sont toutefois là que des suppositions.

Renaut est le mieux connu des comtes de Bar du XIIe siècle. Alors que son père et son fils apparaissent à peine, les chroniques nous racontent tout au long ses exploits. Il semble tout d'abord le plus hardi des aventuriers féodaux. Ce n'est là qu'apparence, il se battit beaucoup certes, mais non au hasard et uniquement en conformité avec les intérêts et la politique pratique de sa maison. La mort de la comtesse Mathilde, survenue en 1115 (6), ouvrit à ce comte, entreprenant et audacieux, les plus vastes espérances. La totalité des biens de Mathilde revenait par testament au Saint-Siège. Ses possessions lorraines comprenaient les alleux, que sa mère Beatrice avait obtenus lors du partage des biens de Ferry II : Mouzay et Stenay, la vaste châtellenie de Briey et des terres

(1) Sa mère Ermentrude figure, il est vrai, dans l'acte de vente du château de Saint-Mihiel, mais simplement en tête des témoins garants et non comme autorisante.

(2) Wassebourg, *op. cit.*, p. CCI VIIJ.

(3) Dom Calmet, t. I, pr., p. 77.

(4) Aubry de-Trois-Fontaines, SS, XXIII, an. 1158.

(5) Tromblat, *Mon. de l'Histoire de l'Ancien évêché de Bâle*, I, p. 219 et 225.

(6) Le 24 juillet.

Digitized by Google

dans l'Ardenne, proche Orval, Juvigny, Longlier (1). Le Saint-Siège n'avait que faire de ces terres éloignées; il est probable qu'il en fit don aux évêchés voisins. Stenay et Mouzay demeurèrent à Verdun, à qui ils appartenaient depuis 1085 (2), les domaines ardennais échurent à l'évêché de Liége; la châtellenie de Briey passa à Metz d'où elle devait revenir, quelques années plus tard, au comté de Bar. Reprendre ces domaines, c'était pour Renaut reconstituer les anciens alleux de la Maison de Mosellane; il le tenta. Il voulut de même rétablir, entre ses mains, l'héritage de la Maison d'Ardenne. Les biens de Mathilde ne lui suffisaient pas; il convoitait ceux du second mari de Mathilde, Godefroy le Bossu, échus à Godefroy de Bouillon. Godefroy de Bouillon, parti pour la croisade, son patrimoine avait été acheté par Verdun et par Liége; Renaut attaqua Verdun et Liége. Il fut maître un instant de Bouillon et des rives de la Semoy; il n'échoua qu'en partie dans sa vaste entreprise.

2. — La lutte fut particulièrement grave contre l'évêché de Verdun. Depuis longtemps déjà les deux états voisins

(1) Cf. précédemment, p. 66.

(2) L'histoire de Stenay et de Mouzay a été rectifiée par M. R. Parisot, *Les origines de la Haute Lorraine et sa première maison ducale*, p. 177 et sq. La plupart des auteurs avaient cru, qu'ils appartenaient primitivement à la maison de Boulogne et que Beatrice de Toscane les avait acquis par son mariage avec Godefroy le Barbu. C'est exactement le contraire, Stenay et Mouzay, comme Briey, appartenaient primitivement à la maison de Bar Mosellane; Béatrice en avait hérité à la mort de son père. C'est ce qui résulte d'une notice de Brunon, archevêque de Trèves en faveur de Gorze (*Cart. de Gorze*, édit. A. d'Herbomez, Mettensia II, n° 148, cité par M. Parisot, p. 179). Stenay et Mouzay furent confisqués sur la comtesse Mathilde par l'empereur Henri IV qui, le premier juin 1085, les donna à Thierry évêque de Verdun « ad usum suum et proprietatem Sanctae Mariae Virdunensis prædia dedimus quæ comitissae Mathildis fuerant ». La donation fut contestée par Godefroy de Bouillon et par Mathilde de Toscane et, pour garder ces possessions, l'évêque de Verdun fut obligé d'en payer le prix une première fois à Godefroy, une seconde fois à Mathilde. Cf. Laurent de Liége, SS. X, p 498. La donation de Mathilde après paiement par l'évêque est datée de 1107 (Dom Calmet, t. I, pr., p. 524). Le diplôme d'Henri IV porte à tort la date de 1086 — la date a été rectifiée par Meyer von Knonau, *Jahrbuch Heinrich IV*, t. IV, p. 39.

Digitized by Google

étaient opposés l'un à l'autre. Plus d'une fois nous avons vu l'évêque de Verdun schismatique aux prises avec le comte de Bar orthodoxe. Quand l'avouerie de Verdun échut à Thierry, les causes de divergences n'en subsistèrent pas moins. Si le comte de Bar est devenu comte de Verdun, la plus grande partie de ses états est placée en dehors de ce diocèse et dans celui de Toul, souvent en querelle avec son voisin, et nos comtes n'ont guère entretenu que de bons rapports avec l'évêché de Toul. Leur seule possession importante dans le diocèse de Verdun est l'abbaye de Saint-Mihiel, presque aussi riche que l'évêché, et le chapitre est opposé à l'un et à l'autre par une fidélité au Saint Siège dont peu de monastères se départirent au cours de la longue querelle des Investitures. Enfin Renaut caressait le projet de tenter à Verdun ce que ses ancêtres avaient réussi à Saint-Mihiel : transformer l'avouerie en charge héréditaire et établir sa domination sur le comté épiscopal qu'avaient possédé Godefroy le Barbu et Godefroy de Bouillon.

A la mort de l'évêque Richer survenue presque au début du règne de Renaut [1], les Verdunois appelèrent pour lui succéder Richard de Grandpré [2] : Richard avait auparavant refusé de recevoir du Pape Pascal II, l'archevêché de Reims ; par contre, il acceptait celui de Verdun des mains de l'empereur Henri V [3]. Pascal l'excommunia au concile de Troyes : « Richard de Verdun s'est livré à la cour impériale et nous,

(1) Richer était frère d'Albert, châtelain de Briey, et de Jean de Thionville. Sa famille était donc au service de la comtesse Mathilde. Il ne fut impérialiste que momentanément. Il mourut à Trèves le 9 mars 1109 en union avec la Papauté. Cf. Laurent de Liége, SS., X, p. 497.

(2) Richard était le second fils d'Henry, comte de Grandpré. Son frère Baudoin était parti pour la croisade où il mourut tué au siège de Jérusalem, ne laissant que des enfants mineurs. Richard se chargea de leur tutelle et bien qu'entré dans l'état clérical — il était archidiacre de Verdun — il administra le comté de Grandpré pour le compte de ses neveux. Laurent de Liége, SS., X, p. 499; Aubry de Trois Fontaines, SS., XXIII, an. 1109. — Cf. A. de Barthélemy. *Notice historique sur la maison de Grandpré.*

(3) Laurent de Liège, SS., X, p. 499.

Digitized by Google

nous le livrons à Satan » (1). Dès que l'excommunication fut connue dans la ville épiscopale, les troubles éclatèrent. Les moines de Saint-Vanne, alors la plus puissante abbaye verdunoise, se déclarèrent pour Rome contre l'évêque et le chapitre. Des scènes scandaleuses se passèrent ; moines et chanoines en vinrent aux mains, les deux partis s'excommuniant réciproquement et chacun interdisant les églises de l'autre. L'archidiacre Guy, d'abord favorable à Richard, s'était tourné contre lui et avait suivi le parti de Laurent, abbé de Saint-Vanne. Richard le dépouilla de ses dignités et bénéfices et fit mettre en interdit l'abbé de Saint-Vanne. Guy se rendit auprès du Pape et en obtint deux brefs, l'un adressé aux comtes de Toul et de Bar, l'autre aux fidèles de la ville de Verdun et datés du Latran le 18 mars [1109] (2). Muni de ces lettres, Guy repartit pour la Lorraine et les présenta au comte Renaut à qui elles enjoignaient de rétablir, même par la force, l'archidiacre dans sa charge et Laurent dans son abbaye. Il est fort douteux que Renaut, qui connaissait les forces de Richard, soit intervenu. D'ailleurs, l'archidiacre Guy ne lui en laissa pas le temps. Étant entré dans Verdun, il déposa sur l'autel de la cathédrale la bulle pontificale excommuniant l'évêque et appela les fidèles à la lire. Pourchassé par les partisans de Richard, il se réfugia au parvis de la collégiale Sainte-Magdeleine, asile inviolable ; il en fut arraché pourtant et emprisonné au château de Grandpré. Rendu plus tard à la liberté, il s'en alla mourir à Rome, avant d'avoir pu prendre possession de l'évêché cardinalice d'Albano auquel il avait été nommé (3).

Cette première occasion de la guerre entre Bar et Verdun manquée, une seconde ne devait pas tarder à se présenter.

(1) « Richardum Virdunensem qui se tradidit regiæ curiæ et nos tradidimus eum satanæ ».

(2) Les deux lettres se trouvent dans Laurent de Liège et ne portent aucune date d'année. Elles ont été rééditées par Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, fo CCLXVIII et sq.

(3) Tout ce récit se trouve dans Laurent de Liège, SS., X, p. 499 ; Guy succédait comme cardinal-évêque d'Albano à Richard, légat du Saint Siège.

Digitized by Google

L'évêché de Verdun possédait, sur les bords de la Moselle, la châtellenie de Dieulouard, sorte d'enclave au milieu des terres messines et barroises, complètement isolée du reste du territoire épiscopal (1). Les gens du château de Dieulouard avaient pris un habitant de Metz qui passait et le retenaient prisonnier. Les Messins indignés vinrent assiéger le château, le prirent et le détruisirent avant qu'aucun secours ait pu y parvenir. Richard de Verdun en conçut un grand dépit; il fit rebâtir le château, accusa Renaut de ne l'avoir pas défendu comme lui commandait sa charge de voué et le cita à comparaître devant sa cour. Renaut fit naturellement défaut et fut privé de son avouerie. L'évêque la donna au comte de Luxembourg, qui l'avait puissamment aidé contre les Messins et lui paraissait le seigneur voisin le plus apte à défendre l'évêché. Avec cette charge, il lui inféoda Stenay et Mouzay pour deux cents livres, afin de se procurer les ressources nécessaires à sa lutte contre le comte de Bar et ce, malgré l'excommunication que son prédécesseur, l'évêque Richer avait prononcée par avance contre tout évêque, qui se déferait de ces deux importantes places (2).

3. — On était en 1111. La guerre commença aussitôt, atroce. Renaut ravagea sans pitié les terres de l'évêché; mais les forces combinées de ses adversaires le repoussèrent rapidement dans ses états qu'il ne sut ou ne put défendre : le bourg de Saint-Mihiel fut pris et ravagé, le château détruit (3). Cependant Renaut résistait encore dans les forteresses de Mousson et de Bar. Pour le réduire, Richard fit appel à l'empereur Henri V, qui accourut aussitôt.

(1) Cette châtellenie comprenait outre Dieulouard, Atton, Sainte-Geneviève, Loisy, Bezaumont, Ville-au-Val, Landemont (canton de Pont-à-Mousson), Morey, Belleau, Sivry (canton de Nomeny).

(2) Laurent de Liège, SS., X, p. 503, « Guillermo Luxemburgensium comiti quia fortior aliis videbatur eum (comitatum) tradidit, cui etiam in pretium bellici stipendii pro ducentis libris Mosacum et Stanacum oppigneravit, parvi pendens excommunicationem a preesule Richero super illis prolatam ita sub eo Virdunensis ecclesia Mosacum et Stanacum usque nunc amisit ».

(3) Laurent de Liège, SS., X, p. 503.

Digitized by Google

L'Empereur avait de bonnes raisons d'attaquer son vassal. Comme ses prédécesseurs, Renaut s'était abstenu de rendre hommage à l'Empire pour le comté de Bar. Profitant de leur éloignement du pouvoir central et des difficultés politiques ou religieuses au milieu desquelles se débattaient les empereurs, les comtes avaient espéré conquérir leur indépendance et peut-être y avaient-ils réussi momentanément; ils y parviendront plus tard. D'ailleurs, pendant toute cette interminable querelle des Investitures, n'avaient-ils pas été constamment opposés, eux, les leurs et leurs protégés, aux doctrines impériales en fidèles défenseurs des revendications romaines? La situation indépendante du comté aurait pu s'éterniser, sans l'énergie que déploya alors l'empereur Henri V.

Dès que son père fut mort, en 1106, le nouvel empereur, n'ayant plus rien à craindre pour sa couronne, recommença la querelle. Les diverses guerres avec les Flamands et les Polonais, qui marquèrent le début de son règne, retardèrent le règlement de la question jusqu'en 1111, époque où il passa en Italie. Les tentatives d'arrangement faites à Sutri n'ayant pas abouti et le pape Pascal II refusant de le couronner, l'empereur s'empara de sa personne et obtint du pontife retenu prisonnier la reconnaissance de son droit d'investiture. Ces concessions, obtenues par la violence, furent déclarées nulles au concile de Vienne en 1112. L'année suivante, l'Empereur revenu d'Italie, fut appelé par Richard de Verdun contre Renaut.

L'Empereur saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de ramener à l'obéissance ce vassal défaillant et surtout de le punir, d'avoir protégé avec opiniâtreté les orthodoxes comme Adalbéron, le puissant princier de Metz. Henri V accourut avec une armée et, joignant ses forces à celles de Richard et du comte de Luxembourg, il poursuivit Renaut jusqu'au château de Bar dont il fit le siège. Le château fût-il pris d'assaut comme le veut Otton de Freisingue (1) et détruit à ce qu'assure Laurent de Liège (2); ou bien le comte de Bar se

(1) Otton de Freisingue, *Mon. Germ. ad. ussum schol.*, an. 1114.
(2) Laurent de Liège, SS., X, p. 503.

Digitized by Google

rendit-il, selon le récit d'Aubry de Trois-Fontaines [1]? Toujours est-il que Renaut fut fait prisonnier et emmené devant Mousson, dont l'Empereur tenait à s'emparer. La comtesse Gisèle s'y était enfermée avec ses fidèles et comme Henri ne pouvait, à cause de la nature des lieux [2], en faire facilement le siège, il fit ériger une potence et menaça d'y faire pendre le comte, si le château ne se rendait à l'instant. Les assiégés demandèrent un jour pour délibérer; mais la nuit même la comtesse accoucha d'un fils. Donnant aussitôt l'ordre de rassembler la garnison, elle lui fit prêter serment de fidélité au jeune enfant. Le lendemain, quand les messagers de l'Empereur vinrent chercher la réponse, les Barrisiens leur firent dire que la mort du comte ne leur ferait pas rendre la place, puisqu'ils avaient désormais un nouveau souverain. Henri V fut si irrité de cette réponse, qu'il ordonna de conduire immédiatement Renaut à la potence; mais les siens le supplièrent tellement qu'après quelque résistance, il se décida à révoquer sa sentence, et plus tard, à remettre le comte en liberté [3]. Celui-ci était revenu dans ses états en 1114 [4]. L'Empereur n'avait exigé aucune rançon, mais, par contre, il avait obligé le comte à lui rendre hommage pour tous ses biens [5].

Richard, qui n'avait pas été consulté, entra dans une violente colère, lorsqu'il apprit que son mortel ennemi était

(1) Aubry de Trois-Fontaines, SS., XXIII. p. 819.

(2) Otton de Freisingue, *loc. cit.* ; « Comitem Renaldum captivum abduxisset juxta ejusdem comitis arcem Munzum dictam castrum posuit. Quam in altissimo monti sitam naturaque locorum munitissimam, dum nulla arte vel vi capere voleret ».

(3) Toute cette scène est racontée seulement en détail par Otton de Freisingue; Laurent de Liège et l'auteur de la Gesta Alberonis Baudry, SS., VIII, p. 247 mentionnent simplement le fait et l'arrestation de Renaud; Ekkerard, *Chron. ed. in us. schol.*, p. 247, parle de Renaud, comte de la province de Bourgogne fait prisonnier par l'Empereur.

(4) Aubry de Trois-Fontaines, *Chron.*, SS., XXIII, p. 820. Ceci résulte également du traité conclu cette année-là entre Guillaume de Luxembourg et Renaut à propos de Verdun.

(5) Laurent de Liège, SS., X, p. 503 est le seul qui mentionne cet hommage. Cf. R. Parisot, *op. cit.*, p. 175.

Digitized by Google

libre. Abandonnant le parti de l'Empereur, il profita du départ du comte Hugues de Champagne pour la Terre Sainte pour se joindre à son cortège. Parvenu à Tibur, il demanda au pape l'absolution. Le pape avant d'absoudre déféra le cas à la curie romaine. L'évêque de Verdun refusa d'attendre et continua son chemin vers Jérusalem. Mais, contraint par la maladie de s'arrêter au Mont-Cassin, il y mourut sans avoir été réconcilié avec l'orthodoxie (1).

La mort de Richard ramena la paix à Verdun. Guillaume de Luxembourg consentit à céder à Renaut le comté de Verdun, avec les deux villes de Mouzay et de Stenay, à condition que le comte de Bar lui remboursât les deux cents livres données à Richard. Cet arrangement ne fut pas accepté par les Verdunois; pour les réduire, Guillaume unit ses forces à celles de Renaut. Les bourgeois demandèrent une trêve. Pendant la trêve, les deux comtes qui, trop confiants dans la parole donnée, ne se gardaient pas, furent attaqués à l'improviste et vaincus dans un combat qui se livra aux portes de la ville. Le comte Renaut fut relevé blessé sur le champ de bataille. Ce combat eut lieu en 1114, moins d'un an après que le comte de Bar eût été fait prisonnier par l'Empereur (2).

4. -- La querelle entre le Verdunois et le Barrois semble s'être tout à fait apaisée durant les quatre ans que le siège resta vacant, jusqu'à l'élection d'Henri de Winchester en 1118. Choisi par l'empereur sur la présentation de l'impératrice, dont il était le chapelain et peut-être le compatriote (3), ce

(1) Laurent de Liège, ss., X, p. 504. — Cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. 114 et sq.

(2) Laurent de Liège, ss., X, p. 504 : « Guillermus quoque comes cum Rainaldus in pace convenit reddito in comitatu urbis, molentibus ipsis urbanis. » — Aubry de Trois-Fontaines, SS., XXIII, Chron. « anno 1114; comes Guillelmus de Luscemborc comitatum Virdunensem reddidit comiti Rainaldo. Cives eum non receperunt, sed factum est praelium ante Verdunum et inde comes Rainaldus saucius reportatur. » L'abbé Laurent de Saint Vanne rentra après la mort de Richard dans son abbaye, qu'il avait quittée pour aller vivre avec ses moines à Saint-Benigne de Dijon. — Cf. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 179.

(3) Laurent de Liège, SS., X, p. 505 : « Interea quidam Henricus et

Digitized by Google

prélat ne fut reconnu ni par son métropolitain Brunon de Trèves, ni par le légat Guy de Vienne; il ne put se faire sacrer. Sur les conseils de l'abbé Laurent de Saint-Vanne, il entreprit le voyage de Rome pour se faire agréer par le pape. Le cardinal Jean de Crémone le reçut à Milan, l'agréa et le sacra; mais l'Empereur, furieux de sa démarche, fit défense aux habitants de Verdun de le recevoir. Henri se retira dans son château d'Hattonchâtel (1). Confirmé par le pape Calixte II en 1119, au Concile de Reims, il demanda à Renaut, qu'il avait reconnu comme son vicomte, de vouloir bien l'aider à rentrer dans la ville épiscopale.

Renaut, heureux d'avoir recouvré l'avouerie et de se venger des Verdunois, ne se fit pas prier. En 1120, accompagné de l'évêque, il vint mettre le siège devant Verdun. La ville basse fut emportée d'assaut et brûlée avec les églises Saint-Sauveur (2), Saint-Pierre-le-Chéri (3) et Saint-Airy (4) qu'elle contenait. Le lendemain, la ville haute se rendit à discrétion et Henri fut installé sur son siège épiscopal par le comte de Bar. Il célébra la messe, dit Laurent de Liège, « devant le sacrifice fumant, la blessure si récente de la ville, les ruines de ses brebis, perpétrées sous sa conduite et pour sa cause (5). » Quant aux principaux bourgeois de

mandana sapientia præditus et Guinteniensis Angliæ archidiaconus qui inde venerat cum filia regis Anglorum Mathilde quam duxerat rex Romanorum ».

(1) Meuse, Commercy, Vigneulles; c'était avec Sampigny le principal château de l'évêché de Verdun sur la frontière sud.

(2) Cette paroisse existe toujours à l'est de la ville, proche des remparts.

(3) Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce prieuré qui appartenait à Saint-Mihiel, qui lui fut enlevé par le comte de Bar, puis rendu en 1098 par l'évêque, Cf. plus haut, p. 89 et cédé par l'abbaye au chapitre de Verdun en 1185 (*Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, n° 120,.

(4) Abbaye de Bénédictins.

(5) Laurent de Liège, SS., p. 505 : « Die altero urbs reddita et confirmata in manu Rainoldi et Henricus in cathedra episcoporum sedit : et in tanto tumultu, capta urbe, a clero coacto, non canente, sed lamentante : Sustinuimus pacem et non venit, Domine, quæsivimus bona et ecce turbatio (Jeremie, XIV, 19) receptus, mox ad missarum solemnia accedit,

Digitized by Google

Verdun, qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale, comme dans un asile inviolable, ils furent pris par Renaut, expulsés et virent leurs biens confisqués (1).

Les Verdunois ne se tinrent cependant pas pour battus; ils en appelèrent à l'Empereur qui nomma d'office un nouveau comte de Verdun, Henri de Grandpré, neveu de l'évêque Richard et lui ordonna de châtier Renaut et l'évêque Henri. Mais le comte de Grandpré n'avait pas de troupes et l'Empereur, trop occupé d'une nouvelle querelle, toujours à propos des Investitures, ne pouvait lui en fournir. La paix, ou plutôt l'armistice, qui intervint deux ans plus tard, après les diètes de Würtzbourg en 1121 et de Worms en 1122 (2), et la lettre pontificale du 24 septembre 1122 (3), en rendant à l'Empereur sa liberté d'action, permirent au comte de Grandpré d'opérer avec des troupes flamandes. Il vint assiéger Verdun, que défendait l'évêque Henri avec une garnison barroise. Durant une nuit, les magistrats de la ville restés fidèles à l'Empereur ouvrirent les portes à l'ennemi, tandis qu'on chantait matines; les soldats, surpris, organisèrent néanmoins une héroïque résistance, à la faveur de laquelle l'évêque put s'enfuir à moitié nu et après avoir traversé la Meuse à la nage. Renaut averti, accourut aussitôt avec ses troupes et une bataille terrible se livra au sud de Verdun, proche du village d'Osches. Renaut fut vaincu et poursuivi dans ses états, qui furent de nouveau saccagés. Après sa victoire à Verdun, le comte de Grandpré dirigea son armée contre le château de Clermont en Argonne, où Renaut avait

adhuc fumante holocausto et sub tam recenti vulnere urbis et suarum ovium ruinis, ductu causa sui perpetratis ». — Cf. Aubry de Trois-Fontaines, SS., XXIII, *Chron.* ann. 1118 et 1123.

(1) Laurent de Liège, SS., X, p. 505 : « Sequenti luce, cives male de Rainaldo confisi, ad Ecclesiam Sanctæ Dei Genetricis tanquam ad asylum misericordiæ confugiunt : ubi ab illo obsessi capti et rebus suis sunt expoliati. »

(2) La diète de Worms fut convoquée pour le 8 septembre 1122, elle se prolongea jusqu'à la fin du mois.

(3) Concordat de Worms, Jaffé, *Bibliotheca Rerum Germanicarum*, t. V, p. 383.

Digitized by Google

mis garnison et qui le gênait fort dans son comté. Il s'en empara par surprise; le comte de Bar vaincu demanda la paix (1).

Pour l'obtenir, Ferry, comte de Toul, qui avait des obligations envers le comte de Bar s'offrit comme intermédiaire. La paix fut donc signée à la Chalade (2) en 1124. Henri rentrait dans l'évêché et Renaut dans le comté de Verdun. Par contre, le comte de Grandpré conservait tout le butin qu'il avait fait dans ses incursions sur le Barrois.

Pour dédommager le comte de Bar, l'évêque Henri lui cédait le château de Dun (3) et quatre *villae* épiscopales : Rouvres (4), Malaumont (5), le Mont Sainte-Lucie (6) et les courcelles d'Ernecourt (7) et de Domremy (7). Pierre de Muraut (8), qui avait aidé l'évêque recevait aussi quelques terres à Regnéville (9) et aux deux Azannes (10).

(1) Laurent de Liège, SS., X, p. 506 : Rainaldus jam damnatis armis pacem meditatur et mediante Frederico Tullensi comite apud Caladianem ipse et Henricus de pace tractant ».

(2) Meuse, Verdun, Varennes.

(3) Laurent de Liège, SS., X, p. 506 « Ipse pontifex dedit Rainaldo Dunum castrum et quatuor villas episcopii id est Rouretum et Malaudimontem et montem Sancte Lucie et curticellas de Armincourt et de Domno Remigio pro pignore trigenta librorum ». Aubry de Trois-Fontaines en 1124. « Episcopus vero Henricus dedit eidem Rainaldo Dunum castrum et quatuor villas proximas ». Remarquons à propos de ce « proximas » que Dun est placé à l'extrémité nord et les villae en question à l'extrémité sud de l'évêché de Verdun. Le fief de Dun appartint dès lors au comté de Bar, sous l'hommage de l'évêché.

(4) Il s'agit de Rouvres, Meuse, Verdun, Etain, comme le prouve la possession par le comte de Bar du château de Rosat sur le territoire de cette commune; Roussel, *Hist. de Verdun*, I, p. 263, ne l'a pas identifié.

(5) Meuse, arrondissement et canton Commercy.

(6) Colline où fut jadis située l'église paroissiale de Sampigny (Meuse, Commercy, Pierrefitte) jusqu'à 1522, puis un monastère de Minimes jusqu'à 1789 et où est aujourd'hui le cimetière de cette commune.

(7) Ces deux villages sont voisins. Meuse, arrondissement et canton Commercy.

(8) Commune de Damvillers, Meuse, Montmédy, chef-lieu de canton.

(9) Meuse, Montmédy, Montfaucon.

(10) Azannes et Soumazannes, Montmédy, Damvillers.

Digitized by Google

L'évêque Henri, dont la conduite n'était rien moins que scandaleuse, finit par se rendre odieux à tous ses sujets qui en appelèrent au Saint-Siège. Afin d'éviter un esclandre, Saint Bernard lui conseilla de se démettre de son évêché, ce qu'il fit en 1129 au concile de Châlons. Ursion, abbé de Saint-Denis de Reims, fut élu à sa place. C'était un caractère faible et sans courage « plus propre, dit Laurent de Liège, à être abbé qu'évêque » (1).

Renaut se hâta de profiter de cette faiblesse et, sous prétexte que le changement d'évêque avait été fait contre son gré, il pénétra dans Verdun en l'absence d'Ursion qui était allé recevoir de l'Empereur l'investiture du temporel. Il amenait avec lui une équipe de maçons et sur le plateau extrême de la citadelle, entre la porte Châtel et les jardins de l'évêché, il fit construire une haute et formidable tour entourée d'un *castrum*. Le *castrum* contenait des logements pour une forte garnison. Quant à la tour, on n'y pouvait accéder que par une porte de fer située au premier étage et munie d'une échelle que l'on retirait dans l'intérieur. Renaut affirmait ainsi, par la construction de cette forteresse appelée la Courlouve, la Tour du voué, sa puissance sur Verdun (2). Il chercha ensuite à s'emparer d'Ursion. Ayant fait poster des hommes d'armes sur le chemin que devait suivre l'évêque, il lui tendit une embuscade; mais le piège fut éventé et l'évêque, s'étant sauvé par un chemin détourné, se retira à Reims sans avoir été sacré (3).

Renaut, maître de Verdun, laissa ses troupes piller à plaisir. Pour mettre leurs personnes et leurs biens à l'abri, les chanoines quittèrent la ville, laissant les fidèles sans office et les églises dans un état voisin de la ruine. La cathédrale, privée de sa toiture, n'était plus qu'un amas de décombres et de boue où la pluie faisait rage (4). Un miracle que nous

(1) Laurent de Liège, SS, X, p. 507.

(2) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1131.

(3) Laurent de Liège, SS., X, p. 507.

(4) Laurent de Liège, SS., X, p. 507 « [Ecclesia] cujus per dictam turbulentorum annorum tempestatem tecta erant directa, cujus testudo faetebat luto plena et imbribus pervia cujus oratorium incultum ».

Digitized by Google

raconte Laurent de Liège rendit cependant quelque espoir aux malheureux Verdunois. Une lumière éblouissante apparut sur la cathédrale et l'illumina tout entière. Dès que la nouvelle de cette merveille se fut répandue au loin, les foules accoururent à Verdun, amenant leurs malades dont beaucoup furent guéris [1].

5. — Sur ces entrefaites, Ursion démissionna en 1131 et fut remplacé par Albéron, fils du comte Arnoul de Chiny dont l'énergie était connue [2]. Son premier soin fut de liquider l'affaire de la Tour du Voué. La garnison que Renaut avait mise dans la Tour se conduisait en vraie bande de brigands. Non contents d'avoir ruiné la cathédrale et chassé les chanoines, les soldats rançonnaient les gens qui passaient, pillaient les marchandises qu'on transportait, de telle sorte que les voyageurs et les marchands, qui passaient habituellement par Verdun, détournèrent leur route et que le commerce de la ville fut ruiné pour plus d'un siècle. Les pélerins eux-mêmes, qui venaient honorer la Vierge miraculeuse à la cathédrale, devaient acquitter un péage aux soldats de Renaut, et, s'ils ne le pouvaient, ils étaient reçus à coup de pierres et de flèches. Albéron, pour faire cesser toutes ces exactions, fit les offres les plus avantageuses à Renaut, qui refusa. Accompagné de Mathieu, cardinal évêque d'Albano [3], et légat du Saint-Siège et des principaux notables Verdunois, il tenta une démarche suprême au château de Dieulouard où se tenait le comte. Mais celui-ci demeura intraitable. Dans ces conditions, l'évêque résolut d'employer la force [4].

Albéron avait remarqué que la Tour n'était habituellement pourvue que d'une faible garnison, le comte de Bar la croyant

(1) Laurent de Liège, SS., X, p. 507.

(2) Il reçut de l'Empereur l'investiture du temporel le jour même de son élection à Liége, à l'entrevue de Lothaire et d'Innocent II. Cf. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II. p. 201.

(3) Mathieu fut évêque d'Albano de 1126 à 1135. Il était français et prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Cf. B. Haureau, *Nouvelle Biographie Universelle.*

(4) Laurent de Liège, SS., X, p. 508.

Digitized by Google

imprenable et se défiant peu des entreprises des bourgeois. L'évêque de Verdun, de concert avec son princier, Albert, qui sera son successeur, s'entendit avec un soldat de la garnison, étranger et par cela moins fidèle au comte. Ce soldat, contre la promesse d'une forte récompense, consentit à trahir. Pendant les fêtes de la Pentecôte, il entraîna ses compagnons dans la galerie extérieure de la forteresse pour y jouer aux dés. Au milieu du jeu, feignant d'être irrité d'une perte qu'il venait de faire, il rentra dans la tour et ferma la lourde porte derrière lui de façon à ce que ses compagnons n'y pussent accéder. Puis il monta sur la plate-forme et y arbora le signal convenu : un amict de lin.

Dès que l'évêque, qui attendait ce signal, l'aperçut, pris d'une sainte ardeur « prêt à donner son corps et son âme pour le salut de la patrie et de ses brebis (1) », il fit sonner le tocsin et assembler le clergé et les bourgeois qu'il avait secrètement avertis de se tenir en armes, prêts à tout évènement. Ils se dirigèrent vers la forteresse du comte ; les soldats surpris dehors, accablés sous une grêle de pierres et de javelots, se rendirent à l'évêque qui les fit enfermer dans la Tour. On planta au sommet la bannière de la Vierge et l'on fit de grandes cérémonies d'actions de grâces. Cela se passait au mois de mai 1132 (2).

La nouvelle de cet événement, répandue dans toute la contrée, parvint rapidement au comte Renaut qui fut consterné surtout de ce que les gardiens de la Tour y fussent enfermés prisonniers. Il ordonna à ses troupes de marcher sur Verdun et y arriva lui-même la semaine qui suivit celle de la Pen-

(1) Laurent de Liège, SS., X, p. 508 « Episcopus videns (expectans enim aspiciebat) irruente in se Spiritu Domini, accensis animis totus exibit et animam et corpus pro libertate patriae et ovium suarum dare paratus, signum belli ab ecclesia insonare fecit ».

(2) L'évêque Alberon a été élu à Liége le 23 ou le 24 mars 1131 et le comte Renaut assistait à l'élection (Cf. plus loin, p. 158). Il fut sacré à Paris le jour de Pâques et ne rentra qu'ensuite dans son diocèse (Laurent de Liége, SS., X, p. 507-508). Il est peu vraisemblable que du jour de sa rentrée au jour de la Pentecôte, il ait pu préparer la prise de la tour, il semble donc que l'événement doive être placé en 1132.

Digitized by Google

tecôte. Il provoqua les bourgeois au combat, mais l'évêque les retint dans les murs, leur conseillant d'éviter la première impétuosité de leurs ennemis. Renaut partagea ses troupes en trois parties, il cantonna l'une à Ambly (1) sous sa propre direction, l'autre à Watronville (2) avec son fils Hugue et la troisième à Rosat (3) avec son premier capitaine, Hélie de Belrain. De là ses troupes firent des incursions autour de la ville, dévastant les terres de l'évêché et rançonnant les paysans.

L'évêque, à son tour, arma ses sujets et s'empara par surprise du château de Rosat qui faisait le plus de ravages. Le château fut livré aux flammes et Hélie avec tous ses gens fut enfermé dans la tour qu'il avait aidé à construire, tout le peuple réclamant pour lui ce châtiment. Ne se sentant pas de force à lutter contre un tel adversaire, Renaut demanda du secours au duc Simon de Lorraine qui, accompagné de nombreux comtes et barons, accourut lui-même à la tête d'une armée. Partis du château d'Ambly, ils se dirigèrent vers la ville épiscopale, mais comme ils en approchaient, ils aperçurent au dessus de la cathédrale une vive lumière; les plus hardis hésitèrent, le duc Simon déclara au comte de Bar qu'il était prêt à l'assister dans toutes ses entreprises, mais qu'il ne pouvait l'aider contre une église que le ciel prenait visiblement sous sa protection. Renaut rassembla de nouvelles troupes, mais désespérant d'avoir raison de la résistance de l'évêque par la force, il entra dans la voie des négociations. Par l'intermédiaire du métropolitain Albéron de Trèves, il demanda à l'évêque de lui rendre la tour. L'évêque s'y étant refusé, il fit faire la même proposition, sans plus de succès d'ailleurs, par son frère Etienne, chargé de riches présents. Renaut demanda alors que la tour fût remise à une tierce personne, Albert, comte de Chiny, neveu de l'évêque et

(1) Meuse, arrondissement et canton de Verdun.

(2) Castrum épiscopal, Meuse, Verdun, Fresnes-en-Woëvre.

(3) Commune de Rouvres, Meuse, Verdun, Etain, cédé probablement au comte. Cf. plus haut, p. 133. Ces trois châteaux sont tous situés à l'est de Verdun.

Digitized by Google

gendre du comte. Les bourgeois de Verdun pressèrent Albéron d'accepter, mais il s'y refusa disant que la tour pouvait encore servir à la ruine de son église et de la ville; « Quand même les brebis voudraient recevoir le loup vêtu de la peau d'une brebis, il combattrait encore afin d'éloigner d'elles leur plus dangereux ennemi » (1). Cela dit, il fit détruire la tour, cause de la guerre et, avec les matériaux, exhaussa les murs de la ville. Dès que la tour fut détruite, Renaut, acceptant sa défaite envoya de nouveau son frère auprès d'Albéron, afin de conclure une paix honorable (2).

Tel est le récit de Laurent de Liége, contemporain, mais admirateur et panégyriste de l'évêque Albéron. A l'entendre, la paix aurait été assurée à l'avantage de la cité épiscopale (3) ; il ne nous en indique cependant pas les clauses. Nous les trouvons brièvement énumérées dans Aubry de Trois-Fontaines (4); l'évêque cède au comte de Bar, qui consent à abandonner la ville, les fiefs de Clermont-en-Argonne (5), de Hans (6) et de Vienne (7).

(1) Laurent de Liége, SS. X, p. 509 « Sed licet illæ oves malo timore suscipere vellent lupum venientem ad se in vestimento ovium, se tamen certaturum ut auferret ab eis hostem immanissimum ».

(2) Laurent de Liége, SS. X, p. 510. Aubry de Trois-Fontaines ad an. 1134 « Comes Rainaldus Barri, mediante fratre suo Stephano Metensi episcopo tandem fecit pacem cum episcopo Virdunensi Alberone et in eodem anno idem Rainaldus per proditionem Bullonium castrum S. Lamberti obtinuit ». La chronologie des événements difficile à suivre dans Laurent de Liége, semble exactement rétablie par Aubry de Trois-Fontaines dans cette lutte entre le comté de Bar et l'évêché de Verdun.

(3) Laurent de Liège, SS. X. p. 510 « Ita per industriam dignissimi Alberonis pontificis abbatus est gravissimus hostis a cervicibus nostris et urbs nostra pacem ecclesia divini psalterii vocem, utraque autem plurissimum libertatem receperunt, quam amiserant per triennum regnantibus malis ».

(4) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1131 et 1134. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 211.

(5) Meuse, Verdun, chef-lieu de canton. Cf. A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois au Musée Condé*, p. 6.

(6) Marne, arrondissement et canton Sainte-Menehould et non Han-les-Juvigny, comme le croit Clouet.

(7) Vienne-le-Château, Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe.

Digitized by Google

Ainsi le récit détaillé et pittoresquement émaillé de miracles, selon le goût du temps, du moine Laurent apparaît faux dans ses conclusions. L'affaire semble se réduire à ceci : Renaut, profitant d'une vacance du siège de Verdun, établit une forteresse dans la ville pour s'en assurer la possession. Albéron de Chiny, par la guerre peut-être, mais surtout par des négociations où interviennent l'archevêque de Trèves, l'évêque de Metz et peut-être le duc de Lorraine, obtient que Renaut renonce à son projet d'établir sa domination sur l'évêché de Verdun, moyennant quoi le comte de Bar obtient l'inféodation de trois châtellenies importantes qui agrandissaient singulièrement ses domaines du côté de l'Argonne. Renaut conservait aussi sous la suzeraineté du comte de Luxembourg, Stenay et Mouzay, que lui avait inféodés le comte Guillaume [1]. Enfin, il est certain qu'il conserva l'avouerie de l'évêché au moins à titre viager. Ce fut le point de départ d'une guerre contre le comte de Grandpré que l'Empereur Henri V, nous l'avons vu, pour faire échec au comte de Bar et à l'évêque Henri, avait nommé voué de Verdun. Quand Renaut eut récupéré son avouerie, Henri de Grandpré ne renonça pas à son titre; au contraire, il le défendit plus que jamais et cette fois contre l'évêque Albéron lui-même.

En 1141, Reiner, châtelain du comte de Grandpré pour le château de Baulny [2], commettait toutes sortes de déprédations sur les terres de l'évêché et détroussait les marchands, entre autres plusieurs Liégeois qui se rendaient aux foires épiscopales. L'évêque Albéron s'en plaignit à Renaut qui somma le comte de Grandpré de comparaître devant lui et ce, tant parce que Renaut était l'avoué de Verdun que le suzerain d'Henri pour le fief de Vienne, que Grandpré tenait en hommage de Bar [3].

(1) Cf. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 211; A. Lesort, *Chartes de Clermontois*, p. 20; Stenay fut donné en dot à Agnès de Bar, duchesse de Lorraine qui en 1222 reconnaît le tenir du comte de Luxembourg comme son père Thiébaut Ier l'a tenu. Cf. A. Lesort, *op. cit.*, n° VIII.

(2) Meuse, Verdun, Varennes.

(3) Ces événements sont datés par une phrase de Laurent de Liège, SS.,

Digitized by Google

Loin de comparaître, le comte de Grandpré entra en révolte ouverte, saccagea les terres de l'évêché et pénétra même jusqu'aux portes de Verdun. Albéron à la tête d'une forte armée le repoussa sur ses terres, fit construire pour protéger l'évêché la forteresse de Béthincourt (1) et assiégea Baulny. Le comte de Grandpré s'était posté derrière la rivière de l'Aire, sur les bords de laquelle était construit le château de Baulny, et de là, il inquiétait vivement les assiégeants sans pouvoir être attaqué lui-même. Hugues, fils de Renaut, qui commandait le contingent barrois, eût recours à la ruse pour le déloger. Avec un détachement de deux cents hommes, il ravagea le comté de Grandpré et marcha sur Vienne où le comte blessé s'était réfugié quelques jours auparavant. Les soldats d'Henri quittèrent aussitôt leurs positions et poursuivirent les Barrisiens. Les deux troupes se rencontrèrent à mi-chemin environ de Baulny et de Vienne et Hugue attaqua si vigoureusement, qu'il tua aux ennemis plus de quatre-vingts hommes et que le reste s'enfuit à Vienne en désordre annoncer à Henri la prochaine arrivée des Barrisiens. Henri quitta Vienne et se rendit en Champagne. Hugue négligea de le poursuivre et revint vers les Verdunois. Quelques jours après, le comte de Grandpré sollicita la paix que l'évêque Albéron lui accorda, à condition que le château de Baulny serait démoli et que sous aucun prétexte, il ne serait rebâti (2). L'Argonne n'était que très momentanément pacifiée; il faut attendre le temps de Thiébaut Ier pour la voir débarrassée de tous les brigands féodaux.

X, p. 515 « Requieverat episcopium a præliis septem annis; ecce cum iterum bellorum turbo intonuit ». Si l'on accepte la date de 1134 pour la fin des hostilités avec Renaut, la prise du château de Baulny doit être placée en 1141. Hugue qui y figura comme chef des Barrisiens mourra la même année en septembre au siège de Bouillon. Cf. chapitre suivant.

(1) Meuse, Verdun, Charny.

(2) Laurent de Liège, SS., X, p. 515. « Primo autem omnium castellum ab episcopo obsessum jusserat reddi, quod et episcopus evertit, facto communiter interdicto, ne quis unquam ruinas ejus ressuscitare ausit ».

Digitized by Google

B. — Les Relations extérieures de Renaut Ier.

1. La guerre contre Liège. — 2. Les relations avec Metz, Trèves, Toul. — 3. Avec la Lorraine et l'Empire.

1. — L'année même où Renaut s'était retiré de Verdun, il réussissait dans le plan qu'il s'était tracé de mettre la main sur les domaines ardennais de la maison de Boulogne (1). Avant de partir pour la croisade, Godefroy avait cédé à l'évêque de Liége, Albert, son château, moyennant une livre d'or et trois cents marcs d'argent et en stipulant qu'au cas où lui ou l'un de ses héritiers reviendrait de Terre Sainte, le château de Bouillon pourrait être racheté (2). Renaut, en vertu de ses droits prétendus à la succession des maisons de Toscane et de Boulogne, invoqua cette condition de rachat et réclama le château. En 1134, profitant de ce que l'évêque de Liége, Alexandre, était embarrassé dans les difficultés intérieures et extérieures de son évêché, il s'empara du château par ruse (3). Ayant acheté la garnison, il s'y fit hisser par des cordes et « priva ainsi le bienheureux martyr (en l'occurrence Saint-Lambert, patron du diocèse de Liége), d'un domaine qui avait été acheté à grand prix » (4).

Une fois en possession de Bouillon, le comte de Bar s'ef-

(1) Cf. les sources suivantes : Triumphus sancti Lamberti de castro Bullonio SS., XX, p. 497-514 ; Reineri monachi Sancti Laurentii Leodiensis opera historica : *Triomphale Bullonium* SS., XX, p. 583-592; Gilles d'Orval, *Gesta episc. Leodiensium*, SS., XXIII, p. 98-103 ; Roberti, appendice ad Sigebertum Gamblacensem, *Hist. des Gaules*, t. XIII, p. 272 et sq.

(2) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1142.

(3) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1142 « fraudulentia invasione ».

(4) Triumphus Sancti Lamberti, SS., XX, p. 500. « In illud a proditoribus attractus intravit et beatum martyrum dono quam magno ære comparaverat spoliavit ». Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'année de la prise de Bouillon. Gilles d'Orval la met en 1129, le continuateur de Gembloux et après lui Aubry de Trois-Fontaines la placent en 1134. Cette date est sans doute la vraie. En 1129, Renaut était trop occupé avec Verdun pour entreprendre une pareille expédition. C'est l'avis de Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 210.

Digitized by Google

força d'obtenir du pape et de l'Empereur la reconnaissance du fait accompli. Auprès du pape, il eut pour avocat le chancelier de l'Eglise, Aimery, par qui il fit raconter qu'il possédait la châtellenie par héritage de Mathilde; il offrit d'ailleurs de rembourser les treize cents marcs d'argent. Il obtint ainsi une sentence qui l'assurait sa vie durant, que nul ne pourrait l'excommunier à cause de Bouillon (1). Auprès de l'Empereur, il fit intervenir des amis et ainsi « la cause de l'église de Liége se trouva privée de tout secours humain tant séculier qu'ecclésiastique » (2). Cela montre au moins que la cause de Renaut — comme héritier de Mathilde et de Godefroy — n'était pas tout à fait indéfendable.

Renaut devait rester sept ans en possession du château de Bouillon. L'évêque de Liége Alexandre avait été déposé en 1135. Son successeur Albéron fut élu l'année suivante; il essaya par toutes les voies de droit de reprendre le château, qui servait de base à des incursions sur ses terres. Il se rendit à Rome, mais ne put obtenir gain de cause, le crédit du comte de Bar y étant trop grand; une seconde démarche n'eut pas plus de succès. Pendant ce temps, Renaut étendait sa conquête, s'emparait de la ville forte de Fosses (3), la brûlait, y compris l'église de Saint Folian et le palais épiscopal (4). Albéron retourna une troisième fois à Rome. N'ayant pas mieux réussi, il se décida à reconquérir son château par les armes. Pourquoi le Saint-Siège soutenait-il

(1) Triomphe de Saint-Lambert, SS., XX, p. 500. D'après lui Renaut se serait rendu lui-même à Rome, on ne trouve nulle part ailleurs trace de ce voyage. « Ubi etiam mendaciter narraverat apostolico fubulam, hereditaria successione Mathildis Marchisae hanc ubi provenire marchiam, fingens se Ecclesiae velle reddere quam præstiterat mille trecentarum marcorum pecuniam. Conciliatis ergo sibi potentionum animis, hanc ab eis, ut dicitur, acceperat sibi confirmatam attestationem quod quandiu viveret, nunquam pro hac re ei intentarent excommunicationem ».

(2) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1142, « ut ab omni genere humano tam sæculari quam ecclesiastico causa Leodiensis ecclesiæ fuerit destituta ».

(3) Belgique, province de Namur, chef-lieu de canton.

(4) Reiner, *Triumphale Bullonicum*, SS., XX, p. 585 « illustre oppidum Fossis Sancti Foliani martyris et corpore et memoria venerandum ».

Digitized by Google

si bien le comte de Bar? Sans doute, frère de l'évêque de Metz, neveu du pape Calixte, dont la mémoire était fort en vénération, il était bien en cour à Rome. Mais ces alliances ne suffisent pas à expliquer la protection dont jouissait Renaut, en un temps où les usurpateurs de biens d'église étaient si rigoureusement poursuivis. Renaut a, sans doute invoqué ses droits à la succession de Godefroy et non pas, comme le pense Gilles d'Orval, après Reiner de Liége, à celle de Mathilde, dont le Saint-Siège était l'unique héritier; son offre de rembourser au diocèse de Liége le prix de Bouillon suffisait amplement à lever tous les scrupules. C'est que Rome avait tout intérêt à protéger, vis-à-vis d'un diocèse où le parti pontifical était loin d'être suivi, un prince dont l'orthodoxie était connue. Tout agrandissement du comté de Bar, toute extension de sa puissance devait profiter à la cause romaine. Voilà, semble-t-il, la vraie raison des échecs de l'évêque Albéron.

Renaut ne cédera pas davantage à la force. Bouillon sera énergiquement défendu et le comte de Bar l'eût probablement conservé si la mort de son fils aîné, qu'il considéra peut-être comme un châtiment, ne l'avait incité à rendre volontairement sa conquête. Le récit de cette guerre, qui ne dura que quelques semaines, nous a été laissé en détails par un auteur anonyme (1) et par Reiner de Liége. On ne peut s'y fier qu'à moitié, car leur chronologie est bien peu sûre. Reiner de Liège est le plus aimablement fleuri des chroniqueurs lotharingiens de la fin du XIIe siècle; il est agréable et a de jolies pages, comme sa description du château de Bouillon. Mais son récit et celui de son prédécesseur anonyme appartiennent bien plus à ce genre du haut moyen âge qu'on appelle « miracles » qu'à la chronique et à l'histoire. Il y a en particulier chez eux une exagération vraiment trop hardie de l'importance des opérations et des troupes en présence.

Donc, la cinquième année de son épiscopat, en 1141, le 17 août, accompagné de plusieurs princes de l'évêché et de

(1) Que Gilles d'Orval reproduit en grande partie.

Digitized by Google

cavaliers d'élite, l'évêque Albéron s'achemina vers le château de Bouillon. Les deux fils du comte Renaut, Hugue et Renaut, étaient sortis pour piller les terres liégeoises. Repoussés par la troupe épiscopale, ils rentrèrent dans le château d'où ils ne sortirent plus, bien que, ajoute la légende, leurs troupes fussent plus nombreuses que celles de l'évêque. « Confiants dans la force de la place, ils méprisaient les assiégeants, passant leurs nuits dans les festins et faisant danser, par dérision, au son de la cythare, des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles (1) ». Cependant l'armée épiscopale était trop peu nombreuse pour investir la place, elle se contenta de camper en face, prête à la fois à réprimer toute sortie des assiégés et à repousser l'armée de secours du comte Renaut que l'on disait être proche. Bouillon n'était pas assiégeable; outre le château proprement dit, la place comprenait des ouvrages avancés et des fortins, le tout placé sur un ensemble de rochers inaccessibles entourés par la Semoy et dominant complètement la vallée. Un moulin sur la rivière, fortifié et parfaitement en communication avec la forteresse, fournissait la farine nécessaire à la garnison. Il eût fallu, pour faire un siège utile, occuper toutes les collines voisines; ce qui, étant donnée la nature tourmentée et boisée du terrain, présentait d'insurmontables difficultés pour une petite armée féodale.

Le comte de Namur, Henri — Henri l'aveugle, comte de Luxembourg, comme le suppose Berthollet (2) — commandant une partie des troupes épiscopales, songea tout d'abord à priver les assiégés de l'usage du moulin. Blessé dans une première tentative, il réussit dans une seconde à détruire les barrages qui retenaient les eaux de la rivière. Les assiégeants pourtant manquent de vivres, de machines de guerre

(1) Reiner, *Triumphale*, SS., XX, p. 586. « Loci tamen fortitudine confisi vili pendebant obsidentes ut totam noctem epulis consumantes, cythara pueros et puellas agere choros, in eorum irrisionem praeciperent ».

(2) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. I.

Digitized by Google

et surtout de soldats [1]. L'évêque en enrôle partout [2] et pour leur donner confiance, sur leurs instantes prières, il fait apporter les reliques de Saint Lambert : La procession partie de Liége le 27 août, se hâte vers Bouillon, en passant par Thélin [3] où les bourgeois de Huy, logés quelques jours auparavant, n'ont rien laissé [4]. La marche est pénible, l'abbé du Mont Corneille l'accélère, en annonçant que le comte Renaut survient avec quinze mille fantassins et cinq cents cavaliers. Cette nouvelle provoque de nombreuses défections. On arrive cependant au camp sans encombre et les reliques de Saint Lambert sont placées sous une tente à la garde d'un nombreux clergé. L'évêque Albéron fixe au troisième jour après l'assaut de la forteresse.

Dans l'intervalle, Hugue de Bar, ayant insulté les reliques du saint, tomba sans connaissance et fut pris d'un tremblement convulsif. Revenu à lui, il supplia son frère et ses familiers d'aller consulter son père, de lui exposer sa maladie et de lui demander de rendre le château. Les messagers devaient être revenus au bout d'une semaine. L'assaut de l'armée liégeoise, pourtant renforcée, n'aboutit qu'à l'incendie du moulin et Renaut ne sentant aucune nécessité de rendre la place se garda d'envoyer les messagers. Hugue l'apprit et s'en plaignit si amèrement, que ses compagnons touchés envoient enfin deux des leurs : l'intendant du château et le porte-étendard. Mais ceux-ci, au lieu d'accomplir leur mission, attaquent et pillent les convois de ravitaillement de l'armée épiscopale. Hugue, de plus en plus malade et désespéré, est pris d'une attaque de folie furieuse, il se jette la tête

(1) Reiner, *loc. cit.* « Interea cum ob difficultatem vel suspectas locorum angustias nullus adire castra, vel importare quidquam auderat necessariæ obsidentibus deficere res cœperunt.

(2) *Ibidem.* « Proinde episcopus missis quoquo versum nunciis, de toto equites ac pedites episcopio conveniire edixit, affatimque victualia conduci, aliaque necessaria in expeditionem.

(3) Tellin, Belgique, Luxembourg, Neufchâteau, Wellin.

(4) Reiner, *Triumphale*, SS., XX, p. 586. « Ibi burgenses Hoyenses paulo ante hospitali sed hospitum humanitate hostiliter abusi, aumona et rebus necessariis eos fuerant populati ».

Digitized by Google

contre les murs si bien qu'on est obligé de le lier et de l'enfermer. Renaut le jeune, sur l'avis des chefs, se décide alors à partir vers son père. Mais à peine est-il monté sur son cheval, que celui-ci se cabre et refuse d'avancer. « Les Barrisiens comprennent alors, dit le chroniqueur, qu'une force divine les combat et ils se livrent à la discorde (1) ».

Les affaires des assiégeants, il faut bien l'avouer, ne sont pas plus brillantes. En vain, l'évêque fait construire une grande tour qui doit renfermer des archers et que quinze cents hommes doivent traîner avec des cordes. Les cordes se cassent et la tour s'écrase par terre avant d'arriver devant la forteresse. En vain aussi, il fait édifier des ouvrages pour empêcher de venir puiser de l'eau à la rivière; rien ne réussit. Les pluies d'automne commencent à détremper le sol, les soldats s'ennuient, les ravitaillements n'arrivent pas et, tant à cause de la fatigue que du manque de vivres, les défections deviennent de plus en plus nombreuses. Les chevaliers eux-mêmes s'impatientent de ne pouvoir se distinguer dans aucune action d'éclat et murmurent. L'évêque commande alors un assaut général pour le 17 septembre, jour de la fête de Saint Lambert. Avec trois mille hommes portant des fascines, il attaque le rempart dit de Beaumont et y met le feu. Mais par une suprême malchance l'incendie, au lieu de nuire aux assiégés, enveloppe de fumée les assiégeants, qui sont obligés de s'éloigner. Pourtant, ajoute le chroniqueur, par une protection visible du saint personne ne fut blessé (2), et le comte de Namur réussit, malgré de vigoureuses attaques,

(1) Reiner, *loc. cit.*, « Igitur castrenses facile conjicere poterant sese divinitus impediri... nec minus porno in eis quam in juvenibus illis notam fecit Sanctus virtutem suam : quia post furoris contentionemque jurgia, plerumque tanta adversum semetipsos armabantur insania, uti alterutrum oppeterent ».

(2) Reiner, SS., XX, p. 586. « Verumtamen ubi quoque tunc operata est manus martyris; quanquam enim inconsultis plurimi pugnarint ac nudo corpore et obviis pectoribus fuerint hostibus expositi, nullus tamen fuit qui se plagatum, nullus qui se illo quereretur fuisse assaltu gravatum ».

Digitized by Google

à se maintenir sur une partie des rochers, d'où il empêcha la garnison d'entrer ou de sortir.

Le jour même de l'assaut, Henri de Salm, neveu du comte Renaut, arriva au camp de l'évêque. Apprenant la maladie de son cousin Hugue, il demanda l'autorisation de pénétrer dans Bouillon, pour y entamer des négociations, que les Liégeois désiraient d'autant mieux voir aboutir, qu'une tempête détruisait leur camp. Les assiégés répondirent qu'ils consentiraient à rendre la place, si dans les sept jours, le comte de Bar n'était pas venu à leur secours. Hugue serait alors conduit devant les reliques du saint. Seul, Renaut le jeune refusa d'accepter ces conditions, mais aussitôt il fut atteint d'une douleur si violente que, sortant du château, il alla demander à saint Lambert sa guérison, promettant de ne rien garder de ce qu'il avait pris à l'église de Liège (1). Quand il revint au château, son frère venait d'y mourir.

Henri de Salm se hâta d'aller conter ces faits à son oncle : la mort de Hugue, la maladie de Renaut, la misère des soldats. Le comte de Bar effrayé consentit à donner aux siens l'ordre de capituler. Ce qu'ils firent le 22 septembre. Le siège avait donc duré plus de cinq semaines.

De ce long et miraculeux récit, on ne peut guère retenir grand chose, sinon que Renaut s'empare, vers 1134, en achetant les châtelains, du château de Bouillon, qu'il s'y installe, avec la complicité ou tout au moins la neutralité bienveillante du Saint-Siège et de l'Empire, en se donnant pour l'héritier de Godefroy ; qu'une longue guerre s'ensuivit avec Liége, guerre où la garnison du château fut décimée par la maladie et où Hugue de Bar mourut. Ni Gilles d'Orval, ni le continuateur de Gembloux (2), ni Aubry de Trois-Fontai-

(1) *Ibidem*, p. 590 « Raynaldus qui ne fieret deditio pertinaciter restiteret grandi dolore membrorum confectus ad feretrum perducitur Sancto satisfecit, voto se obligat quod res ejus nulla ulterius teneraret pervasione dummodo imminens evadere periculum mereretur.

(2) *Hist. des Gaules*, t. XIII, p. 331 « In paucis enim diebus castrum recepit cum Dei et Beati Lamberti auxilio quod multo tempore multorum labore nimio, vix longa reddidisset ».

Digitized by Google

nes [1] n'apportent de conclusion à leurs récits et comme nous n'avons plus traces d'une action ultérieure de Renaut dans ces parages, il faut aussi admettre que le comte de Bar rendit Bouillon sans condition et qu'il renonça pour toujours à reconstituer de ce côté là les domaines de la Maison d'Ardenne.

2. — De l'héritage de Mathilde, seule la châtellenie de Briey rentra sans violence dans le comté de Bar. L'évêché de Metz l'ayant obtenu, comme ses voisins Verdun et Liége avaient eu leur part, du Saint-Siège, l'inféoda au comte de Bar [2]. En effet, si le comte Renaut confirme en 1133 les biens de Saint-Pierremont situés sur le territoire de Briey [3], si son fils Renaut II est plusieurs fois cité dans les chartes de Gorze [4] et comme avoué de cette abbaye, si son petit fils Thiébaut Ier se qualifie avant d'être comte de Bar de seigneur de Briey, s'il apporte cette terre en douaire à sa fiancée Ermesinde de Luxembourg [5], il n'en est pas moins vrai que le comte Henri II, le 6 octobre 1225, reprend en fief de Jean d'Apremont, évêque de Metz, Briey et les terres

(1) Aubry de Trois-Fontaines, SS, XXIII, Chr., an. 1142 « Et ita miraculose in adventu beati Lamberti castrum recepit episcopo quod unus de duobus filiis Hugo nomine qui erat in castro in insaniam versus mortuus est. Alter vero Rainaldus minor Deo permittente evasit incolumis ». Ce passage vient immédiatement après celui que nous avons cité plus haut p. 145, n° 2 et le récit des négociations faites à Rome par le chancelier Aimery en faveur de Renaut.

(2) L'abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. Ier, ch. 2 insiste assez longuement sur la réunion de Briey au Comté de Bar « Dès la charte de 1096 (Donation de Saint-Pierremont) on prévoyait sans doute le retour prochain de ce domaine à la ligne barroise, puisqu'on fit garantir la donation de Mathilde par un comte de Montbéliard ». Il s'agit de la souscription de Louis, fils de Thierry III. Ce n'est pas là une preuve que Briey revint en héritage de Mathilde à la maison de Bar. Louis signe la charte parce qu'il est présent à l'acte de donation, rien de plus.

(3) Lainé, *Généalogie de la Maison de Briey*, p. 16 et Clouet *op. cit.*, I, p. 331.

(4) *Cart. de Gorze*, édit. A. d'Herbomez, nos 171, 189, 209 et surtout n° 158.

(5) Arch. M. et M. B. 590, n. 1.

Digitized by Google

que possédaient ses ancêtres dans les parages de Briey [1]. Même en l'absence de tout document précis, ceci suffit à nous édifier sur la façon dont la châtellenie de Briey est rentrée dans la maison de Bar : elle a été inféodée à Renaut par son frère, l'évêque Étienne, avant 1133.

C'était un don magnifique que l'évêque Étienne faisait à son frère. La châtellenie de Briey était considérable et, bien qu'elle ne s'étende pas, comme le voudrait Clouet, jusqu'à Étain, et ne comprenne pas les limites du comté de la Woëvre, mentionné au partage de 870, sa prévôté fut l'une des plus grandes du Barrois et comprit soixante-dix-villages [2].

Le don n'était d'ailleurs pas gratuit et Renaut avait bien mérité de la principauté messine. Nulle part sa politique ne fut plus désintéressée et ce, bien avant que son frère prît possession de l'évêché, du temps de l'évêque Adalbéron. Au milieu des troubles qui désolaient l'évêché de Metz, l'administrateur orthodoxe était Albéron de Montreuil. D'une foi intransigeante, d'une énergie peu commune, ce fils de châtelain lorrain parviendra à la plus haute fortune. Tour à tour archidiacre de Toul et de Metz, prévôt de Saint-Arnoul, princier du chapitre, il fut élu en 1130 à l'archevêché de Trèves et exerça une influence incontestée, tant en Lorraine qu'à la cour de Conrad III, qu'il fit lui-même élire en 1138 [3]. Déclaré par Henri IV ennemi public de l'Empire, chassé de Metz, il se réfugie au château de Mousson et accepte l'hospitalité du comte Renaut. Renaut jure de le rétablir dans ses biens à Metz et pour cela, il a recours à un stratagème. Une nuit, Albéron se rend secrètement à Metz et se tient caché dans la maison d'une riche veuve. Le lendemain au jour, il monte à cheval et se fait voir sur la place publique. Une clameur s'élève aussitôt; ceux qui ont des chevaux les enfourchent. Albéron s'enfuit de la ville à

(1) Dom Calmet, I. pr., p. 302.

(2) Ch. Aimond, *État et dénombrement du duché de Bar*, p. 49 et sq.

(3) Bernhardi, *Konrad III*, p. 15; E. Duvernoy, *Le duc Mathieu Ier*, p. 50.

Digitized by Google

travers champs, poursuivi par les impérialistes messins. Mais Renaut veille dissimulé dans une embuscade; il tombe sur les Messins au moment propice, les défait et ramène de force Albéron à Metz (1).

Le pieux panégyriste — trop enthousiaste pour être toujours sincère — qui a narré la vie d'Albéron, Baudry, raconte ensuite un fait assez étrange à propos de la prise de Bar et du siège de Mousson par Henri V. D'après lui, Renaut, pour résister aux Verdunois et au comte de Luxembourg, se serait allié avec les Messins. Albéron furieux aurait sellé son cheval et serait parti d'une traite se plaindre à Henri V, dont il était devenu l'ami. Sur ses instances, l'Empereur n'hésita pas à faire la guerre au comte de Bar. Le comte, vaincu et prisonnier, aurait été ensuite rendu à la liberté sur les instances d'Albéron, qui l'aurait ramené chez lui et avec lequel il se lia d'une amitié que la mort seule put détruire. Que vaut le récit de Baudry, quand tant de chroniqueurs nous racontent les faits autrement (2). Nous ne voyons pas l'orthodoxe Albéron uni dans cette affaire à l'empereur Henri, contre l'orthodoxe comte de Bar. Cependant, ce qui a pu tromper Baudry, c'est le fait que la guerre entre Verdun et, partant entre l'empereur et Renaut, a eu pour point de départ le refus de ce dernier de combattre les Messins.

Parvenu à l'archevêché de Trèves, Albéron resta l'ami fidèle du comte de Bar, qui devait lui prêter son aide contre le duc de Lorraine. Après la mort d'Albéron IV, évêque de Metz et celle de son successeur éphémère Théotger, Albéron pressa sur l'assemblée messine pour qu'elle choisît comme évêque Étienne de Bar, frère de Renaut (3). Étienne était presque un inconnu pour la Lorraine; élevé par son oncle, l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, il était resté constamment auprès de lui et quand Guy fut élu pape, le 1er février 1119 à Cluny (4), Étienne le suivit à Rome. Il en

(1) Baudry, *Gesta Alberonis Trevirensis episc.* SS. VIII, p. 247 et sq.
(2) Cf. précédemment, p. 132.
(3) *Gesta ep. Mettensium*, SS., X, p. 544.
(4) U. Robert, *Le Pape Calixte II*, Paris, 1891, in-8°.

Digitized by Google

revint évêque de Metz, cardinal et honoré du pallium. Calixte II n'avait pas ménagé les honneurs à son neveu. Étienne devait occuper le siège de Metz pendant quarante-trois ans. Il ne fut pas agréé par l'empereur et ceci s'explique d'autant mieux que, non seulement il était neveu d'un pape qui avait excommunié l'empereur, excommunication à laquelle Étienne avait assisté, mais que sa famille était profondément attachée à la cause romaine. Pendant plus de deux ans, fixé proche sa ville épiscopale, il donna les ordres sur le mont Saint-Quentin. Cependant les choses durent par la suite s'arranger assez rapidement, car, nous le trouvons auprès d'Henri V à la fin de 1124 et au début de 1125 (1). Il participa à l'élection de Lothaire avec lequel il resta lié (2). Sous son règne, aidé de Renaut et de Frédéric de Ferrette, il recouvra, sur les usurpateurs de l'évêché, les comtes de Salm et de Limbourg et surtout le duc de Lorraine, les biens dont ceux-ci s'étaient emparés. Le 2 avril 1125, il se rencontre avec ses frères à Senones. Renaut y souscrit la charte épiscopale exemptant l'abbé Antoine des droits de servitude, dans le val de Senones (3). Cinq ans plus tard, Renaut et Frédéric souscrivent une autre charte d'Étienne pour les chanoines de Saint-Sauveur (4). En 1135, Renaut fait partie d'une assemblée qui, sous la présidence de l'évêque de Metz, juge le différend entre Henri de Salm, leur neveu et l'abbaye de Senones (5).

En 1131, Étienne fait de son mieux pour établir la paix entre l'évêque de Verdun et le comte de Bar. Il est vrai que ses tentatives ont échoué, non par sa faute, mais bien par les exigences du comte dont Étienne soutenait si ardem-

(1) Il souscrit un diplôme de l'empereur pour l'abbaye de Saint-Blaise le 25 décembre 1124 et un second le 5 janvier 1125. Publié par Hergott, *Genealogia diplomatica aug. Gentis Habsburgicæ* II, 139. — Trouillat, *Mon. de l'ancien évêché de Bâle*, I, p. 243.

(2) Dom Calmet, t. II, l. 21, ch. 16. — Lothaire fut élu à Mayence, le 30 août 1125.

(3) Dom Calmet, t. II, p. 276. *Gallia christiana*, XIII, p. 489.

(4) *Gallia christ.*, XIII, pr., p. 403.

(5) Dom Calmet, II, pr., p. 305.

Digitized by Google

ment les intérêts. A son tour, le comte de Bar interviendra entre son frère et le duc de Lorraine (1). Enfin, Renaut et Étienne participèrent ensemble à la croisade.

Avec l'évêché de Toul, Renaut n'a eu que fort peu de relations. Au vieil évêque Pibon qui meurt en 1107, succède Ricuin de Commercy, puis, pour quelques semaines, en 1126, Conrad, enfin, cette même année, Henri de Lorraine dont l'épiscopat devait se prolonger jusqu'en 1165. Renaut est témoin de l'accord intervenu à Rethel entre l'évêque et le comte de Toul, Ferry. Cet accord se trouve confirmé par une bulle du pape Innocent II, datée de Pise, le 7 juin 1136 (2). L'évêque Henri dans la charte de confirmation de l'abbaye de l'Étanche du 10 août 1149 à Varangéville nomme le comte de Bar parmi les donateurs (3). Quant au comte Ferry de Toul, qui avait rendu en 1134 le très grand service à Renaut de lui ménager une paix honorable avec Verdun, nous savons que sa mère épousera le comte de Bar en secondes noces. En 1142, Renaut souscrit la charte de Ferry, par laquelle celui-ci reconnaît le don fait par le duc Mathieu à l'abbaye de Tart de cinq places à faire le sel aux salines de Vic, don qui a été fait par la main du comte de Bar (4).

3. — Les relations de Renaut avec le duché de Lorraine n'ont sans doute pas été nombreuses, les documents contemporains n'en portent en tous cas guère de traces. Thierry, le fils de Gérard d'Alsace, achève son règne en 1115. Simon Ier, qui lui succède, aurait entamé une longue guerre avec le comte de Bar. Digot, dans son Histoire de Lorraine nous la raconte au long (5). D'après lui, Albéron de Montreuil, devenu archevêque de Trèves, serait entré en guerre avec le duc Simon et aurait appelé à son aide l'évêque

(1) Cf. plus loin, p. 157.

(2) Dom Calmet, II, pr., p. 311.

(3) Dom Calmet, II, pr., p. 333; Hugo, *Traité historique*, pr., p. 73.

(4) Dom Calmet, II, pr., p. 322. — Pour les autres éditions. Cf. E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, cat. des actes, nº 8.

(5) Digot, *Hist. de Lorraine*, t. Ier, p. 314-318.

Digitized by Google

Étienne et le comte Renaut. Avec eux, il aurait assiégé Sierck; mais le duc les vainquit tous trois à Macquerey (1). L'empereur Lothaire aurait alors imposé la paix aux belligérants.

La paix ne dura pas et Albéron de Montreuil reprit, quelque temps après, les hostilités. Aidé de son neveu, Geoffroy de Fauquemont, il envahit le duché et vint mettre le siège devant Frouard que défendait Henri de Salm. Celui-ci fut tué (2), et le duc vaincu s'enfuit à Nancy. Ceci se passait en 1132. Jusque là, le comte de Bar qui possédait le château de l'Avant-Garde (3) et Étienne de Metz qui tenait celui de Condé (4), proche Frouard, n'avaient pas bougé. Mais Simon, ayant refusé au comte de Bar de l'aider contre l'évêque de Verdun, Renaut pour se venger et Étienne pour venger son frère, entrèrent en campagne, s'emparèrent de nombreux châteaux lorrains et vinrent mettre le siège devant Nancy. Le duc de Lorraine accepta une seconde fois la paix, par l'intermédiaire de Lothaire et recouvra ses châteaux moyennant rançon. Cette paix ne fut pas admise par l'archevêque de Trèves qui continua la guerre; mais, abandonné par Bar et par Metz, il fut vaincu et vit ses terres ravagées. Tel est très résumé, le récit de Digot qui, d'ailleurs, n'a fait que répéter Wassebourg, le P. Benoit Picart, Dom Calmet et Chevrier (5). M. Chr. Pfister a fait justice du récit de cette campagne et du prétendu siège de Nancy, encore accepté par de récents historiens (6). Or, les uns et les autres ont puisé dans

(1) Macheren, Moselle, canton de Saint-Avold.

(2) Ceci est certainement une erreur. Henri de Salm, fils d'Hermann de Salm et d'Agnès de Bar était en 1132 probablement trop jeune pour prendre part à la guerre et en tous cas il vécut quelque quarante années au-delà au moins. Quant à son grand père Henri, père d'Hermann, il était mort avant 1127.

(3) Commune de Pompey. Ce château n'existait d'ailleurs pas à ce moment là. Comment Étienne de Metz le possédait-il?

(4) Auj. Custine, Meurthe-et-Moselle, arrond. et canton de Nancy.

(5) Wassebourg, f° 292, P. Benoit Picart, *Origines*, p. 221; Dom Calmet, II, col. 607; Chevrier, II, p. 108-115.

(6) Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. Ier, appendice au ch. IV, p. 115 et sq.

Digitized by Google

le mémorial de Louis de Haraucourt et dans l'épitome de Jean d'Aucy (1). Ce ne sont pas là des sources, et il faut avouer qu'aucune chronique ne fait mention d'une longue lutte entre Bar et la Lorraine sous Renaut et Simon Ier.

Sous Mathieu Ier qui succéda à son frère Simon en 1139, il n'y eut aucune guerre entre le comté de Bar et la Lorraine. M. E. Duvernoy qui a écrit l'histoire du duc Mathieu attribue cette absence d'hostilités, étrange entre deux princes belliqueux comme l'étaient Mathieu et Renaut, au manque d'unité géographique de leurs états « Ces relations pacifiques, dit il, tiennent à ce qu'alors la puissance territoriale du duc et du comte n'était pas encore bien affermie et que l'un et l'autre avaient trop à faire dans leurs possessions pour aller chercher querelle au dehors : un état n'entre d'ordinaire en opposition avec ses voisins qu'après s'être constitué et organisé et alors la lutte contre l'étranger achève d'établir son individualité (2). » Si cette dernière réflexion du savant lotharingiste est exacte, du moins ce que nous savons des guerres extérieures de Renaut ne nous permet pas de souscrire entièrement à ses conclusions. De deux choses l'une, ou les chroniqueurs, d'ailleurs peu nombreux à cette époque, ont négligé de nous parler des relations de Renaut et de Mathieu, ou plutôt la politique du comte de Bar, trop occupé ailleurs, ne l'a pas entraîné contre la Lorraine.

En revanche, l'évêque de Metz, Étienne de Bar, a eu maille à partir avec Mathieu. Le détail de leur querelle n'est pas connu. Les *Gesta episcoporum Mettensium* notent seulement qu'Étienne, poursuivant le duc, l'assiégea dans son château de Prény. L'assaut allait être donné à la forteresse quand Renaut intervint et l'empêcha (3). C'est tout ce que nous savons, les *Gesta* ne nous disent pas pourquoi, ni

(1) Le mémorial, frag. dans Mory d'Elvange, édit. *Doc. hist. Lorr.*, t. XIII; Jean d'Aucy, *Bibl. Nancy*, mss. 727.

(2) Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 80-81.

(3) *Gesta ep. Mettensium*, SS., X, p. 545.

Digitized by Google

comment le comte de Bar intervint dans cette affaire, que M. Duvernoy place en 1144 ou 1145 (1).

Nous avons vu combien, sous Henri V, les relations ont été tendues entre l'Empire et le Barrois. A la mort de Henri V, les princes impériaux se réunirent à Mayence pour lui donner un successeur. Il est fort possible, sinon certain, que Renaut assista à cette réunion (2). Lothaire de Supplimbourg, le candidat romain, fut élu contre les Hohenstaufen et s'empressa de rendre hommage au Saint-Siège (3). En 1131, le pape Innocent II et l'Empereur se rencontrèrent à Liége, en présence de Saint Bernard. Renaut était présent à l'entrevue, ainsi que le duc Simon de Lorraine, puisque tous deux souscrivirent un diplôme pour Saint-Jean de Liége (4). Lothaire séjourna ensuite presque constamment en Italie. Quand il mourut, en 1138, Renaut fit partie de la diète chargée de lui choisir un successeur. Nous le voyons, en effet, souscrire l'une des premières chartes de Conrad III, celle par laquelle l'Empereur confirme à Strasbourg l'accord entre l'évêque de Bâle et l'abbé de Celle Saint-Pierre (5).

L'année suivante, Conrad III tint une importante diète à Strasbourg, du 22 au 28 mai 1139 (6). Renaut y assista avec le duc de Lorraine, Mathieu Ier, et les évêques de Metz et de Toul. Il y signa un diplôme par lequel l'Empereur reconnaissait les libertés de l'abbaye de Seltz (7). Deux ans après, le jour de Pâques, 30 mars 1141, Renaut assiste à une nou-

(1) M. Duvernoy, *op. cit.*, p. 54, s'appuie, pour fixer cette date, sur ces faits : 1° L'évêque Étienne est à la croisade en 1147 et 1148, le comte de Bar meurt en 1149, donc le siège de Preny a eu lieu avant 1147; 2° en 1142, des actes prouvent que les relations entre Metz et la Lorraine sont très amicales; 3° une lettre de Saint Bernard, attribuée à 1144 ou 1145, déclare que l'évêché de Metz est dévasté par un ennemi.

(2) Son frère, l'évêque Étienne de Metz, y assistait du moins.

(3) W. Bernhardi, *Lothär von Supplinburg*, 1879.

(4) Dom Calmet, t. II, pr., p. 292.

(5) A. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, I, n° 265, p. 219,

(6) Bernardi, *Konrad III*, p. 82; E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine, Mathieu Ier*, p. 36.

(7) A. Schœpflin, *op. cit.*, I, n° 267; Stumpf, *Kaisersurkunden*, n° 3387.

Digitized by Google

velle diète de l'Empereur tenue également à Strasbourg. Le duc de Lorraine et l'évêque de Metz s'y trouvent aussi. Après quoi, l'Empereur se rend à Metz, où viennent le retrouver les évêques de Toul et de Verdun; Renaut accompagne Conrad dans ce déplacement (1). Il assista peut-être à d'autres diètes impériales sans que sa présence ait laissé de traces. Il suivit l'Empereur à la croisade.

C. — Le gouvernement du comté.

1. Les relations avec l'abbaye de Saint-Mihiel. — 2. Les fondations de Renaut Ier. — 3. La croisade de Renaut. — 4. Les mariages et les enfants de Renaut.

1. — En 1106, Renaut vendit à l'abbé de Saint-Mihiel le château qui dominait l'abbaye. L'acte est daté de Commercy, c'est une notice rédigée par les moines et plusieurs termes n'en sont pas flatteurs pour le comte (2). Ce château dont nous avons vu la construction par la comtesse Sophie pour la défense de l'abbaye, mais bien un peu contre celle-ci, était devenu en 1105, un prétexte à incursions sur les terres abbatiales, incursions dont se rendaient coupables, non seulement le châtelain et les siens, mais bien aussi le comte de Bar et son entourage. Wassebourg met ces incursions sur le compte de la jeunesse de Renaut qui s'y divertissait avec les nobles de son âge (3). A vrai dire, les moines n'auraient-ils pas, eux aussi, profité de la jeunesse du comte pour reprendre ce château qu'ils étaient forcés d'entretenir contre leur gré?

Fatigué des déprédations commises, l'abbé Olry (4) se rendit auprès de Renaut et le supplia de lui remettre le *castrum* pourvu sur la prébende du monastère et « servant non pas pour la protection des biens de l'église, mais plutôt pour

(1) Bernardi, *Konrad III*, p. 205-218.

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 61; Dom Calmet, t. I, pr. p. 519.

(3) Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgicque*, f° 258.

(4) Sur Olry, qui fut abbé de 1095 à 1117, cf. Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t, III. p. 304.

Digitized by Google

leur ruine [1] ». Olry employa d'abord la persuasion et exposa au comte qu'il ferait une bonne action, laquelle lui attirerait la bénédiction divine en cette vie et assurerait son salut en l'autre [2]. Ces arguments ne convainquirent nullement le comte Renaut, qui refusa net. L'abbé Olry ne se tint pas pour battu, il insista et offrit deux cents marcs d'argent. Renaut devant cette offre tentante, consentit à entrer en pourparlers et finalement céda le château et toutes ses dépendances. Il promit en outre et jura solennellement de ne jamais le reprendre, ni de permettre qu'on le reprenne, de ne pas construire de nouvelles forteresses sur les terres de l'abbaye et au cas où, pendant une guerre — appelé par l'abbé — il occuperait le château, de n'y pas vivre au détriment du monastère et de s'en éloigner dès que l'abbé le voudrait. Les témoins de l'acte, vassaux du comte, promettent en outre, les uns par parole, les autres par serment, si le comte — ou ses héritiers — s'emparait du château de quelque façon que ce soit ou en construisait un autre, de l'en faire sortir dans le plus bref délai, soit dans les quatre-vingt-jours et de faire satisfaction à l'abbaye [3]. Ces vassaux sont : Guéry de Belrain, Gauthier de Bar, Henri de Sorcy, Amauri de Liney [4], Thierry, châtelain de Bar, Hezelin, le prévot

(1) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 61 : « Quandoquidem ipsum castellum rebus ecclesiae ad tutelam non erat, sed potius ad direptionem ».

(2) *Ibidem*. — « Ut et sibi divina pietas vitae presentis prosperitatem subministraret et ipse saluti suæ animae per hoc aliquod in futuram provideret ».

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 61 : « Hujus rei confirmationi testes adhibuit quos nobiliores habere potuit, ex quibus pauci fide tantum, plures vero juramenti attestatione se illigaverunt, quod si deinceps comes vel heres ipsius aut per se aut per alium vi aut qualibet occasione quidquid de his quo penitus abjuraverat invaderet aut munitionem aliam firmaret, id agere studerent infra breve temporis spacium, videlicet LXXX dierum, ut et sua ecclesiae redderet et abbati de juramenti infractione satisfaceret.

(4) Ce nom est difficile à identifier; — M. A. Lesort, *Cart. cit.*, hésite, p. 218, n° 3, entre Liny devant Dun (Meuse, Montmédy, Dun) et Ligny-en-Barrois. Le premier fait partie du temporel de Verdun dont le comte est voué, il est donc plus vraisemblable que le second qui ne deviendra Barrois qu'en 1155.

Digitized by Google

Arnould, Liétard (1), Hugue, fils d'Harouin, le châtelain Renaud (2) auxquels s'est jointe la mère du comte, Ermentrude.

Onze ans plus tard, les moines de Saint-Mihiel devaient remporter sur le comte une victoire plus décisive encore : obtenir de lui la renonciation à l'investiture des abbés. On se souvient comment Sophie et son fils Thierry avaient résolu la question. A la mort de l'abbé Olry, certains religieux pensèrent que la procédure suivie jusque-là pour l'installation des abbés était contraire aux Saints Canons et que le fait pour l'abbé d'aller prendre la crosse sur l'autel, conduit par la main du comte, ne valait guère mieux, au regard des règlements ecclésiastiques, que le fait de la recevoir des mains du comte lui-même. Ayant élu, comme successeur d'Olry, le moine Lanzon, ils l'installèrent eux-mêmes dans ses charge et dignité sans avertir le comte (3).

Quand Renaut apprit ce qui s'était passé, il entra dans une violente colère et s'étant rendu à l'abbaye, il la menaça des pires excès si l'abbé Lanzon ne descendait immédiatement de son siège (4). Cependant de sages conseillers parvinrent à l'apaiser et le comte consentit à fixer un jour pour venir défendre ses droits, contradictoirement avec ceux des moines (5).

Au jour dit — l'acte, qui n'est encore qu'une notice de l'abbaye, ne nous donne pas plus de précision — les deux partis ayant pris le conseil des évêques, l'assemblée se réunit à Saint-Mihiel. Elle était composée des abbés Laurent de

(1) Peut-être le sous-voué de Condé de ce nom.

(2) Châtelain de Saint-Mihiel.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, nº 65.

(4) « Quod nisi celeriter corrigeretur, sic scilicet ut abbas de sede egrederetur multis assertionibus affirmabat quod ecclesiam oppressionibus quibus posset persequeretur ».

(5) « Sed tandem et eo virorum prudentium consilio mitigato, dies determinabatur in quo jus suum antiquum omnibus convenientibus recitaret et injuriam quam a monachis perpessus fuerat, revelaret ».

Digitized by Google

Saint-Vanne [1], Thiemar de Saint-Mansuy [2], Gerbert de Saint-Maurice [3], des ecclésiastiques : le doyen Aubry, le prêtre Lambert, le clerc Raoul, Lambert de Condé, Gautier, chanoine de Sainte-Marie-Madeleine [4], et d'un grand nombre de laïcs parmi lesquels Guéry de Belrain et son fils Baudoin, le châtelain de Bar, Thierry et son fils Gérard et Conon d'Apremont. L'abbé Lanzon s'efforça de prouver qu'il n'avait agi ni par orgueil, ni par insolence, mais par religion et par prudence [5]. Il cita les canons ecclésiastiques [6], le concile d'Antioche [7], le synode de Nicolas Ier [8] qui défendaient de recevoir d'un laïc l'investiture d'une charge d'église. Renaud se laissa assez facilement convaincre, peut-être parce qu'affaibli par la lutte qu'il venait de soutenir contre l'Empereur et ayant besoin de toutes ses forces pour celle qu'il livrait contre Verdun, il était pressé d'en finir avec cette affaire ou simplement parce que, très orthodoxe comme tous les siens, il se reconnaissait des torts. Il consentit à tout ce que désiraient les moines. Désormais, seuls les religieux (*fratres religiosi*) éliront l'abbé sans que le comte, les laïcs ou les prêtres séculiers (*clerici*) puissent intervenir en aucune façon; seuls ils conduiront l'abbé à l'autel prendre la crosse, ensuite l'abbé paraîtra en public et recevra l'hommage des vassaux du monastère [9]. Puis, si le comte est dans la ville

(1) Laurent dont il est souvent question dans la lutte de Renaut contre Verdun fut abbé de Saint-Vanne de Verdun de 1110 à 1139.

(2) A Toul. Sur Thiemar, cf. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, p. 222, n° 1.

(3) Beaulieu en Argonne.

(4) Collégiale de Verdun.

(5) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 65 « Monachi nichil superbe, nichil insolenter, sed religiose, sed prudenter fecisse quod fecerant inveniuntur ».

(6) L'acte cite ici le canon XXXI du canon apost. Cf. dans Labbe et Cossard, *Sacrosancta Concilia*, t. I, col. 50.

(7) L'acte cite le canon XXX du canon apost., *ibidem*.

(8) L'acte cite en partie le canon VIII du Concile de Constantinople tenu en 869-870 sous le pape Adrien II successeur de Nicolas Ier et non sous celui-ci. Cf. Labbe et Cossard, *op. cit.*, t. VIII, col. 1826.

(9) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 65 : « His expletis abbas ad publicum exeat et felicitates suas juxta consuetudinem a quibus debet suscipiat ».

Digitized by Google

ou quand il y viendra, deux ou trois religieux iront en ambassade lui faire connaître le nom de l'élu en lui disant : « Nous avons constitué un tel notre abbé; nous vous prions, comme avoué de notre Église, de l'aimer, de lui donner conseil, de le soutenir dans ses nécessités »[1]. C'est là tout l'hommage que recevrait désormais le comte de Bar de l'abbaye de Saint-Mihiel. Les moines se félicitent grandement de leur victoire et d'avoir délivré le chapitre électif de l'ingérence du comte et de la comtesse[2]. Selon l'usage, ils terminent leur notice par un anathème solennel contre ceux de leurs successeurs qui aliéneront de nouveau la liberté de leur Église. Ceci se passait cinq ans avant le concordat de Worms.

Le comte de Bar devait se venger au cours de sa longue carrière de ces deux échecs. Il ne se gêna pas plus avec les terres de l'abbaye que ses prédécesseurs. Si nous en croyons la plainte adressée par les moines à l'archevêque de Trèves vers 1152 contre son fils[3], Renaut aurait levé, sur les terres de l'abbaye, des tailles, ce que n'avaient jamais fait ses prédécesseurs, emprisonné les hommes, extorqué leurs biens par la force et les supplices, les aurait forcés à construire des châteaux avec leurs propres ressources, aurait séjourné, trop fréquemment, sur les terres monastiques, vivant non de ses biens, mais du bien des pauvres[4]. Les moines pourtant

(1) « Illum dominum nobis abbatem constituimus; precamur sicut advocatum ecclesiae ut eum diligatis et consilium ei datis et necessitatibus suis subvenietis ».

(2) « Erunt forte qui judicent nos ista supervacue retulisse, sed noverint nos, qui laborem certaminis sustinuimus, circa fratres in hanc ecclesiam nobis successuros piam sollicitudinem suscepisse et eorum utilitati dilectionis studio deservisse, ut in his percipient quanta servitute hoc cœnobium olim depressum fuerit cum, quoties abbas moveretur non solum comites, sed et comitissae capitulum ingrediebantur ut eorum potestate alter subrogaretur ».

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, nº 99.

(4) *Cart. de Saint-Mihiel*, nº 99 : « Nostri quoque temporis comes Raynaldus, quod majores sui nunquam fecerant, pecuniarum rapinas, quas vulgus talliatas vocat, per nostram terram primus agere cepit,

Digitized by Google

devaient obtenir gain de cause contre lui dans une autre affaire. Vers 1120, le comte détenait l'église Saint-Georges de Bar-le-Duc et s'était empressé de lever pour son compte les dîmes qui appartenaient à l'abbaye. Celle-ci s'en fit confirmer la possession par l'évêque Ricuin de Toul aussitôt que le comte Renaut l'eût rendue (1).

A l'exemple du comte, les sous-voués dans leur avouerie en prennent à leur aise avec les terres dont ils ont la garde, et par deux fois (2) Renaut dut intervenir, comme sa mère Sophie, contre les voués de Condé.

Vers la fin de sa vie, si nous en croyons Wassebourg, le comte de Bar se serait repenti des maux qu'il avait infligés à l'abbaye de Saint-Mihiel et aurait exhorté son fils à ne pas l'imiter (3). Ce qui est certain, c'est qu'il construisit en faveur de l'abbaye un prieuré proche son château de Mousson, auquel il donna la chapelle Saint-Cyr du château avec ses fondations, les dîmes grosses et petites et celles de la ville, le droit de vaine pâture sauf réparation des dommages, le droit d'usage de la forêt sans aucune restriction, le droit de pêche dans la Moselle avec une famille de pêcheurs, toute la terre qui s'étend jusqu'à l'Hôtel-Dieu de Pont-à-Mousson et une vigne. De plus, il concéda que toute personne libre ou serve, qui voudrait faire un don à ce prieuré aurait la liberté absolue de le faire. Le comte se

homines incarcerbre, vi et suppliciis sua eis extorquere ad firmanda castella sua cum suis sumptibus eos cogere, nimis frequenter per terram nostram dictare, nec suis, sed pauperum sumptibus vivere ».

(1) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 71 : « Dotem quoque sancti Georgii hactenus a comite Raynaldo retactum nunc vero Sancto Michaëli restitutum ». Même *Cart. frag. narr.*, n° II, p. 412 « Raynaldus Comes reddidit Sancto Michaëli dotem Sancti Georgii in Barri villa ».

(2) En 1116, au château de Bar (Cart. cit., n° 64) et le mercredi, 6 janvier 1135 (même Cart., n° 79. Dom Calmet, tome II, pr., p. 303). Nous étudierons plus loin en détails ces deux chartes, ainsi que celle de Sophie. Cf., 3e partie, ch. IV.

(3) R. de Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° CCCII. « Confessant les extorsions et exactions par luy faictes du passé avoir esté contre Dieu et l'équité. Partant commande à son fils ne faire telles choses tiranniques. »

Digitized by Google

réserve seulement pour lui et les siens, le droit d'approuver la nomination du chapelain faite par l'abbé [1]. Nous ignorons la date de cette fondation, mais elle est très probablement de la fin du règne. En 1135, Renaut approuve la donation faite par son vassal Hébert de Bussey [2], en faveur du prieuré de Saint-Thiébaud [3] dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel, des cens que celui-ci possédait sur les moulins de Pichaumeix [4], et en 1145, la donation que fait au même prieuré Bernaicre, militaire du château de Mousson, de biens à Creüe [5] et à Haumont [6].

2. — Renaut fut, au titre de seigneur de Briey, l'avoué de Saint-Pierremont et problablement, au moins, en partie de Gorze. Il le fut aussi, sans doute, des abbayes de Maurmoutier [7] et Sindelsberg [7], établies proche de ses terres d'Alsace; en 1120, il souscrit un accord entre ces deux monastères [8].

Sous le règne de Renaut, deux ordres furent introduits en Lorraine auxquels « le triple prestige de la nouveauté, de la rigueur et de la pauvreté », qui commençait à manquer à l'ordre de Saint Benoit, allait permettre un développement rapide et considérable [9] : l'ordre de Citeaux et celui de Prémontré. Nous aurons l'occasion de signaler les nombreux voyages que fit à Metz, en Lorraine et dans le Barrois, saint Bernard, dont l'influence contribuera beaucoup à l'établissement du premier de ces ordres. Le plus ancien monastère cistercien établi dans le Barrois est celui de La Chalade, en Argonne [10]. Un moine bénédictin de Saint-

(1) Notice *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 92.

(2) Probablement Bussy, commune de Saulx-en-Voëvre, Meuse, Verdun, Fresnes.

(3) Commune de Saint-Mihiel.

(4) Commune de Saint-Mihiel. *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 80.

(5) Meuse, Commercy, Vigneulles.

(6) Même canton. *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 90.

(7) Alsace, Saverne, chef-lieu de canton, Sindelsberg, même commune.

(8) A. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, I. n° 247.

(9) E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine, Mathieu Ier*, p. 78,

(10) Meuse, Verdun, Varennes.

Digitized by Google

Vanne y avait fondé, en 1127, un ermitage; la terre sur laquelle il était construit appartenait en arrière-fief à Gautier, châtelain de Vienne, et à sa mère Mathilde, lesquels la tenaient de Baudoin de Belrain. Ce dernier en avait été investi par le comte Renaut qui en reconnaissait l'hommage à l'évêque de Verdun. Ces divers seigneurs ayant renoncé à la possession de ce fief, l'évêque de Verdun, Henri, put le donner à l'ermite Robert. Mais l'année suivante, Robert fut élu abbé de Beaulieu. Sur le conseil de Saint Bernard, l'évêque Henri fit appeler dans l'ermitage abandonné, des moines cisterciens de Trois-Fontaines qui construisirent l'abbaye (1). Le comte de Bar resta étranger à la fondation des autres monastères cisterciens du Barrois; Vaux-en-Ornois (2) et Écurey (3) établis par Geoffroy de Joinville, le premier en 1132 (4), le second en 1144 (5), à l'extrême frontière du comté, et Saint-Benoit-en-Woëvre (6), fondé en 1129, par Geoffroy d'Apremont (7) et dont les successeurs de Renaut deviendront, dans la suite, les maîtres. Par contre, Renaut contribua à la fondation de l'abbaye de l'Étanche au duché de Lorraine, mais proche de sa frontière. La duchesse Adélaïde et quelques nobles dames lorraines retirées à l'abbaye du Tart en Bourgogne, conçurent le projet d'établir dans leur patrie, un monastère cistercien de femmes. Elles demandèrent des terres au duc Mathieu, et en 1148, vinrent s'établir à l'Étanche (8). Le comte Renaut

(1) *Gallia Christiana*, XIII, p. 568. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 138 et sq.

(2) Auj. Évaux, commune de Saint-Joire, Meuse, Commercy, Gondrecourt.

(3) Commune de Montiers-sur-Saulx, Meuse, Bar-le-Duc, chef-lieu de canton.

(4) *Gallia Christiana*, XIII, p. 113. Simonet, *Essai sur l'histoire des sires de Joinville*, 301.

(5) B. N., mss, lat. 17048, f° 519. Dom Calmet, II, pr., p. 323.

(6) Meuse. Commercy, Vigneulles.

(7) Dom Calmet, II, pr., p. 287, 301, 305 et sq.

(8) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau. Dom Calmet, II, pr., p. 332. E. Duvernoy, *Mathieu Ier*, p. 74 et sq.

Digitized by Google

est nommé parmi les donateurs dans l'acte de confirmation d'Henri, évêque de Toul, donné à Varangéville, le 10 août 1149 (1). Enfin, le comte de Bar donne encore, à l'abbaye cistercienne de Trois-Fontaines en Champagne, des biens divers situés à Contrisson (2).

Le premier monastère de Prémontrés établi dans le Barrois fut celui de Belval (3). Le terrain en était un fief de l'évêché de Verdun inféodé au comte de Bar et par celui-ci au comte Henri de Grandpré. Les deux bénéficiaires consentirent à le rendre en faveur de l'œuvre pieuse et la construction de l'abbaye commença aussitôt (4). Renaut n'allait pas tarder ailleurs à faire, pour son propre compte une fondation similaire, et il choisit ce même ordre de Prémontré, nouveau, sévère et pauvre comme celui de Cîteaux. Dans sa terre de Commercy, avec le concours de sa fille Étiennette à qui cette terre était peut-être déjà donnée en dot, il établit, en 1141, le monastère de Riéval (5). Nous n'avons plus la charte de fondation, mais une donation de Geoffroy de Joinville nous en fait connaître l'année (6) et la confirmation d'Henri, évêque de Toul, les termes et les conditions (7). Quatre bulles confirmatives furent aussi données par Eugène III en 1148, Alexandre III en 1179, Lucius III en 1181 (8) et Clément en 1188 (9). L'abbaye de Riéval devait donner naissance à quelques filiales

(1) Dom Calmet, II. pr., p. 333.

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny, La charte de Renaut est perdue, mais elle est connue par une confirmation d'Henri, évêque de Toul, qui l'analyse. B. N. Coll. Champagne, 45, f° 66. Cf. A. Lesort, *Cart. Saint-Mihiel*, p 289, n. 4.

(3) Belval, Bois-les-Dames, Ardennes, Vouziers, Buzancy.

(4) Hugo, *Ann. Prémont*, II. pr., p. 203. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 245.

(5) Commune de Ménil-la-Horgne. Meuse, Commercy, Void.

(6) *Gallia Christiana*, XIII, p. 1124.

(7) A. M. H. Rieval, carton 1.

(8) A. M. H. Rieval, carton 1.

(9) Migne, *Patr. latine*, t. 204, p. 1278.

Digitized by Google

importantes : Jovilliers (1), Jeandheures (2) et Rangéval (3).

Les Templiers ont dû également paraître dans le Barrois sous le règne de Renaut et peut-être que les commanderies de Marbotte, Doncourt et Avillers remontent à cette époque.

Donc, ce prince qui a couru sur les terres du temporel de Verdun et de Liége, qui a molesté et pillé Saint-Mihiel — son abbaye — est par ailleurs le plus généreux des pieux donateurs. Ses ancêtres ont agi comme lui, ses successeurs agiront comme lui, ses contemporains les féodaux du XIIe siècle font de même, alliant à un manque de scrupules absolu vis-à-vis des biens d'Église qu'ils convoitent, une piété sincère, une foi très vive (4).

3. — Sur ce caractère aventureux et pieux, la prédication de la croisade devait faire impression. On connaît les origines de cette seconde croisade, voulue par le roi de France Louis VII, malgré le peu d'enthousiasme de la féodalité et l'indifférence du pape Eugène III. Elle était rendue nécessaire par la mauvaise situation des Latins d'Orient qui venaient de perdre Edesse et se trouvaient menacés dans Antioche. Quand Saint Bernard, après s'être fait prier, eût pris en main la cause des lieux saints et prêché avec sa fougue ordinaire, un grand nombre de chevaliers se rangèrent autour de Louis VII et de Conrad III, persuadé lui aussi. Pour la circonstance, Saint Bernard se rendit en Lorraine à Metz (5) et peut-être qu'il y rencontra Renaut auprès de son frère Étienne. Le comte de Bar se croisa de bon cœur.

Bien que sujet de l'Empereur, Renaut attendit le roi de

(1) Commune de Stainville. Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville. Cf. *Gallia Christiana*, XIII, p. 1124.

(2) Commune Lisle-en-Rigault, même canton.

(3) Commune Corniéville, arrondissement et canton Commercy.

(4) Cf. ce que dit M. E. Duvernoy du contemporain de Renaut, le duc Mathieu Ier, *op. cit.*, p. 82 et sq : « On aurait tort de voir dans les actes de ces hommes de l'hypocrisie : il faut y voir seulement la discordance entre leur caractère resté primitif et sauvage et leur foi hautement idéaliste, entre la nature et la grâce dirait un théologien ».

(5) Abbé Vacandard, *Hist. de saint Bernard*, t. II, ch. 27.

Digitized by Google

France et partit avec lui de Metz[1] au mois de juin 1147, quelques jours après la Pentecôte. D'autres princes impériaux l'accompagnaient, son frère Étienne, évêque de Metz, son beau-frère le comte Hugue de Vaudémont, l'évêque de Toul, Amédée de Turin et Guillaume de Montferrat[2]. Quelques seigneurs lorrains s'étaient joints à eux, comme Simon de Parroy et Thierry de Saint-Hilaire[3]. A Ratisbonne, ils trouvèrent l'armée de Conrad. Les Lorrains se réunirent aux Allemands et descendirent avec leur suzerain jusqu'au Bosphore. Mais ils supportaient mal leurs compagnons, gens grossiers, ivrognes et pillards dont ils ne comprenaient pas la langue[4]. Devant Constantinople, ils s'en séparèrent et tandis que Conrad traversait le détroit et s'enfonçait sur les routes inconnues de l'Asie Mineure, le contingent lorrain passait avec le roi de France. Cependant l'armée impériale, égarée et volée par les Grecs, harcelée par les Musulmans, fondait littéralement au passage des montagnes asiatiques; elle fut vaincue à Dorylée[5] au mois d'octobre[5]. Louis VII se hâta de rejoindre le malheureux empereur. Les Lorrains, y compris le comte de Bar et les Italiens avec le comte de Maurienne, retournèrent dans son armée et l'ensemble des croisés passa les fêtes de Noël à Ephèse, après que l'empereur démoralisé et malade eût gagné Constantinople, où régnait son beau-

(1) Il était passé par Verdun et fut reçu dans ces villes, dit Odon de Deuil, avec autant d'éclat que si elles avaient été de son domaine.

(2) Otton de Freisingue, chron. an 1147 : « Francorum rex Ludovicus non multo post Pentecosten cum suis subsecutus est, ducens secum ex nostris Lotharingos quorum principes seu primores erant Stephanus Metensis, Henricus Tullensis, Reginaldus Munzunensis; Hugo Waldemontensis comes, et de Italia Amedeum Taurinensem, fratremque ejus Guillielmum marchionem de Monte Ferrato avunculos suos et alios quamplures... ».

(3) E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 40.

(4) Odon de Deuil dans Migne, *Patr. latine*, t. 185 bis, col. 1218 et sq. — E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 37 et sq.

(5) Proche Eski Cheir, vilayet de Brousse, Cf. A. Luchaire dans *Hist. de France de Lavisse*, III, 1re part., p. 11 et sq.

Digitized by Google

frère Emmanuel Comnène [1]. On ignore si les Lorrains le suivirent, en tous cas le comte de Maurienne resta avec le roi de France. Louis VII continua sa route et après une affreuse défaite qui lui coûta la moitié de son armée, il arriva à Attalia [2] où il s'embarqua pour Antioche. Il quitta cette ville en mars pour Jérusalem; au même moment, Conrad s'embarquait à Constantinophe pour Saint-Jean d'Acre. Les deux souverains se retrouvèrent en Palestine. Avec Baudoin de Jérusalem, dans un conseil tenu à Palma [3], le 24 juin, ils résolurent d'attaquer Damas. Parmi les membres de la curia de l'Empereur, à ce conseil, figurent l'évêque de Metz et l'évêque de Toul, mais Renaut n'est point nommé [4]. On sait que le siège de Damas aboutit au plus lamentable échec. Joués par les chrétiens de Syrie qui traitaient avec leurs ennemis, les Occidentaux n'eurent plus qu'à se retirer. Conrad se rembarqua en septembre 1148 [5], tandis que le roi de France s'attardait en ses dévotions au Saint-Sépulcre, jusqu'après les fêtes de Pâques 1149 [6]. Rènaut était rentré, comme son frère et l'évêque de Toul, au moins avec l'Empereur, car, il est cité dans une charte par laquelle Henri de Toul confirme le 10 août 1149 la fondation de l'abbaye de l'Etanche [7].

A son retour, Renaut se retira à Mousson, il n'y devait guère vivre plus d'une année. D'après Wassebourg, il aurait dès 1146 partagé ses biens afin de prévenir toute dissension, donnant à Hugue les terres de Bar et Mousson et l'avouerie de Verdun, à son second fils Renaut l'avouerie de Saint-Mihiel [8]. Il est possible qu'avant de partir pour la croisade

(1) Epist. Conradi, *Hist. des Gaules*, XV, p. 533.

(2) Adalia, vilayet de Konieh.

(3) Proche Saint-Jean d'Acre.

(4) Guillaume de Tyr, l. XVII, ch. I.

(5) *Hist. des Gaules*, XV, p. 534-535.

(6) Lettres de Louis VII dans *Hist. des Gaules*, t. XV, p. 508 et 515. Cf. Odon de Deuil, *Patr. latine*, t. 185, col. 1205 et sq. — Otton de Freisingue an. 1149. — Guillaume de Tyr an. 1149. — Louis VII sur le chemin du retour était à Rome en octobre 1149.

(7) Dom Calmet, t. II, pr. p. 334. — déjà cité.

(8) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° ccc ii : « L'an

Digitized by Google

— et non à cause de sa vieillesse comme le croit Wassebourg — le comte de Bar ait confié à son fils Renaut l'administration de ses états, du moins, il n'eut pas à les partager, car Hugue n'existait plus depuis cinq ans. Renaut Ier mourut le 24 juin 1150. Le quantième nous est fourni par l'obituaire de Saint-Clément de Metz (1). Pour l'année, elle n'est pas connue directement. Ce n'est pas 1149 comme le veulent Wassebourg (2) et Dom Calmet (3), puisque le 10 août de cette année là, il est encore vivant; d'autre part, en 1151, son fils régnait déjà (4). D'après Dom Calmet, Renaut fut enterré au prieuré de Mousson qu'il avait fondé, fait assez surprenant puisque sa première femme et son fils aîné avaient été inhumés à Saint-Mihiel. Nous avons un léger renseignement sur le physique du comte, il louchait, les chroniqueurs lui donnent le surnom de Strabus (5).

4. — Renaut avait épousé d'abord Gisèle, fille de Gérard, comte de Vaudémont et d'Hedwige d'Eguisheim, petite nièce du pape Saint Léon IX (6). Le mariage eut lieu, au plus tard, en 1112, puisqu'en 1113, pendant le siège de Mousson, elle deviendra mère de Hugue. Si on la juge par

mil cent quarante et six, Raynaldus, comte de Bar, administrateur du comté de Verdun, voué de l'abbaye de Saint-Mihiel et seigneur de Mousson : Lors fort vieil, sentant son ancien aage et à ce moyen sa mort prochaine, considérant aussy les dommages, maulx et tirannies qu'il avait fait en son temps aux églises, délibéra diviser ses seigneuries à ses enfants pour prevenir les futures dissensions qui pourraient estre entre eulx ».

(1) B. N. mss. latin 11902, fo 163. « VIII kal. Jul. Rainaldus comes Barrensis ».

(2) Wassebourg, *Antiquités*, fo CCLXXV ET CCCIIJ.

(3) Dom Calmet, *Introduction*, t. Ier, p. CXCIV.

(4) B. N. mss. lat. 10027 fo VII. Charte du duc de Lorraine pour Vergaville. Cf. E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier, Cat. des actes.* no 24.

(5) C'est Aubry de Trois-Fontaines qui emploie pour la première fois ce nom inconnu à Laurent de Liége.

(6) Aubry de Trois-Fontaines, an 1170, « Iste comes Gerardus (Vadinimontis) duxit filiam comitis de Daburc neptem Sancti-Leonis, PP. de qua genuit comitem Vadinimontem Hugonem et sororem ejus Gislam quæ fuit comitissa Barri ».

Digitized by Google

sa conduite lors de ce siège, c'était une femme énergique. Malheureusement, nous n'avons d'elle que cette unique mention. Elle apporta en dot au comte de Bar divers villages du comté de Vaudémont, parmi lesquels Puxe (1), Velle (1), Souveraincourt (1), Gelaucourt (2), Battigny (2) dont Renaut — ou son fils Renaut II — donna les dîmes à l'abbaye de Belval (3). Gisèle mourut avant 1127 — un 26 décembre — (4), car, cette année là, Renaut se remaria avec la veuve du comte de Toul, mère du comte Ferry, de Thierry et de Guery (5), sur la famille de laquelle nous n'avons aucun renseignement; nous ignorons jusqu'à son prénom.

Renaud eut trois fils : Hugue, Renaut et Thierry. Hugue était, sans doute aucun, l'aîné, ainsi le désigne l'auteur du Triomphe de Saint Lambert (6). Il était donc né en 1113 pendant que l'Empereur assiégeait Mousson. Il apparaît pour la première fois en 1134, comme commandant du château de Watronville dans la guerre contre Verdun. Il avait donc à ce moment vingt et un ans (7). Nous le retrouvons l'année

(1) Commune Laleuf. Meurthe-et-Moselle, Nancy, Vézelize.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey.

(3) La charte est indiquée par Ruyr, *Les saintes antiquités de la Voge*, p. 390.

(4) « Jam sol post triduum splendebat se Capricorno » dit son épitaphe.

(5) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 828 « Comes Raynaldus Barri fit vitricus Frederici Tullensis et fratrum suorum Theodorici et Widrici ». Wassebourg ignore ce second mariage et prétend que Gisèle n'est morte qu'après son fils Hugue, il en donne pour preuve l'épitaphe du tombeau de la comtesse : « De splendore patrum prolis magnique mariti. Nil (quia vanius erat) Gisla tenere potes — Sed tua manus tanta, mens solvia, lingua modesta — Spem facere dari splendidoria tibi — Jam sol post triduum splendebat se Capricorno — cum juxta Nati corpus et ipsa jacet ». Si la rédaction de cet épitaphe avait suivi la mort de Gisèle, il faudrait évidemment rejeter le second mariage, Hugue ayant été inhumé en 1141 ; mais il est certain qu'elle est de beaucoup postérieure. Elle ne peut nous être d'aucun secours. Cf. Wassebourg, f° cccvij.

(6) Reiner, Triomphale Sancti Lamberti, SS. XX, p. 586.

(7) Laurent de Liége, SS. X, p. 508.

Digitized by Google

suivante comme témoin de la charte relative au différend entre Henri de Salm et l'abbé de Senones (1). En 1141, il prend la plus grande part à la défaite du comte de Grandpré, défaite due à son habileté et à sa bravoure (2). Nous avons vu qu'il mourut au mois d'octobre de la même année au château de Bouillon.

Cette mort racontée par Reiner de Liége et par Aubry de Trois-Fontaines n'est cependant pas admise par Wassebourg, Dom Calmet et l'abbé Clouet. Tous trois s'obstinent à faire de Hugue un comte de Bar, qui aurait régné entre Renaut Ier et Renaut II. Wassebourg, qui d'ailleurs fait de Hugue un enfant dans l'affaire de Bouillon en 1141, place son trépas en 1155 (3), répétant avec l'épitaphe du tombeau de Saint-Mihiel que Hugue mourut dans la fleur de son âge (4). Or, si Hugue était mort en 1155, il aurait eu plus de quarante ans. Il est juste d'ajouter qu'à un autre endroit de son livre, le même Wassebourg fait mourir Hugue en 1150, aussitôt, dit-il, après la défaite des Messins devant Mousson sur laquelle nous reviendrons bientôt (5).

Dom Calmet ne fait que répéter Wassebourg; il place également la mort de Hugue en 1155, toujours « dans la fleur de son âge ». Cependant l'historien de la Lorraine ajoute : « Il (Hugue) lui (Renaut Ier) succéda en 1149, j'ai un titre de cette année-là où il est nommé comte de Bar » et plus loin : « Je trouve Renaut, frère du comte Hugue en 1150 » (6). L'autorité de Dom Calmet a entraîné celle de

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 305.

(2) Laurent de Liége, SS. X, p. 515.

(3) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° cccx.

(4) Wassebourg, *op. cit.*, f° cccvij — Hugo vir emeritæ decus et flos stirpis avitæ.

Tutor cras patrie, legis et ecclesie
Flore novo juvenis, carnis resolutus habenis
Consul amande Jovis, fracte ruina tuis
Nunc tibi de cœlis precibus satrape Michaëlis
Præmia det fidei gratia celsa Dei.

(5) Wassebourg, *op. cit.*, f° cccvj.

(6) Dom Calmet, t. I, Introduction, p. cxcv.

Digitized by Google

Clouet qui admet aussi le règne de Hugue [1]. Or, le fils aîné de Renaut Ier n'apparaît plus nulle part dans aucune chronique, aucun document à partir de 1141; le règne de son père se termine sans aucun doute en juin 1150, en 1151 son frère Renaut II règne. Il faut donc bien admettre, contrairement à l'opinion de Clouet, que l'auteur du Triomphe de Saint-Lambert était parfaitement renseigné.

Le troisième fils de Renaut, Thierry, fut destiné à l'Église. On l'envoya auprès de son oncle le cardinal Étienne de Metz, qui fut chargé de le pourvoir. Il fut d'abord princier du diocèse. On sait que cette charge — particulière aux évêchés de l'Est — la plus importante du diocèse, faisait de celui qui en était investi le chef des clercs et de l'officialité [2]. Nous ignorons à quelle époque Thierry fut nommé princier; mais en 1137, il souscrit une charte de l'évêque Étienne confirmant la fondation du prieuré de Laître avec ce titre [3].

Quand son oncle mourut, le 29 décembre 1164, il fut élu à sa place sans difficulté. Ce fut un prélat pacifique et pieux. Il s'efforça de débarrasser son évêché de tous les bandits qui l'infestaient. Il conserva à l'église de Metz une telle paix et tranquillité, dit la chronique, que « tous soldats, prêtres et peuple le vénéraient comme un maître et l'aimaient comme un père [4] ». Il mourut le 11 août 1171, ayant gouverné l'Église de Metz environ sept ans [5].

(1) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 213 note. « Dom Calmet, déclare avoir une charte de 1149 où Hugue est qualifié de comte de Bar; en conséquence, l'auteur du Triomphe de Saint-Lambert, bien que contemporain, doit avoir fait quelque confusion en disant que Hugue périt en 1141 en défendant le château de Bouillon envahi par le Comte Renaut ».

(2) Cette charge, qui à peu près partout fut supprimée et englobée dans celle de premier archidiacre existait encore à Metz au XVIIIe siècle.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, n° 83. « Theodoricus Metensis primicerius, filius comitis Raynaldi ».

(4) Chron. ép., Mettensium, SS. X, p. 545 — « Hic paci et tranquillitati Ecclesiam, omniumque sibi creditarum commoditatibus ea prividit diligentia, est eum miles, clerus et populus venerentur ut dominum et ut patrem diligerent ».

(5) Chronici Mettensis appendix prior apud Dom Calmet, t. I, pr., p. 65 et 66.

Digitized by Google

Aubry de Trois-Fontaines (1) et la généalogie de Saint-Arnoul (2) donnent à Renaut quatre filles : la première que la plupart des documents nomment Agnès et que Dom Calmet appelle aussi Sophie (3), épousa le comte Louis III de Chiny, dont elle eût Louis IV et l'abbesse de Clairefontaine, Béatrice (4). Une autre fille de Renaut est également bien connue, c'est Étiennette, que Dom Calmet appelle aussi Eléonore; elle eut en dot la seigneurie de Commercy — dont nous avons exposé l'origine — qu'elle apporta à son mari Hugue de Broyes (5), tige des damoiseaux (6).

La troisième fille de Renaut s'appelait Clémence (7). Elle épousa, en premières noces, Renaud de Clermont-en-Beauvoisis (8), dont elle eut, outre Renaud Ier, cinq fils et deux filles, l'une de celles-ci, Marguerite, épousa Guy de Senlis, leur fils Renaut devint, grâce à la protection des comtes de Bar, évêque de Toul, entre 1211 et 1217. Clémence, épousa, en secondes noces, Albéric Ier, comte de Dommartin (9). Leur fils Albéric II, fut père du fameux comte de Boulogne, Renaut, l'aventurier sans scrupule,

(1) Aubry de Trois-Fontaines, ad annum 1170.

(2) Dom Calmet, t. I, pr., p. 77.

(3) Dom Calmet, t. I, *Introduction*, p. 231.

(4) Aubry de Trois-Fontaines, *loc. cit.*

(5) Marne, Épernay, Sézanne. Cf. Firmin Comte, *Bull. Soc. des Let.*, Bar-le-Duc, juin 1913, p. 115.

(6) Hugue et Étiennette eurent pour fils, Simon, le fondateur de la collégiale de Commercy. Dom Calmet, t. I, *Introduction*, p. 237, et avec lui, le P. Benoit Picard, *Hist. de Toul*, liv. I, ch. XVII ; M. de Maillet, *État du Barrois*; Dumont, *Hist. de Commercy*, t. I, p. 21, font de Simon, le gendre d'Étiennette. D'après eux, Étiennette aurait possédé Commercy, non du chef de son père, mais par son mariage avec Thiébaut, seigneur de Commercy, elle aurait eu, de celui-ci, une fille Nicole, mariée à Simon de Broye. L'histoire de Commercy a besoin d'être entièrement refaite, surtout jusqu'à la fin du XIIIe siècle; le savant M. F. Comte n'a donné jusqu'ici sur cette question, qu'une communication verbale dont nous avons cité, dans la note 4, le très court compte rendu.

(7) Dom Calmet l'ignore ainsi que la suivante.

(8) Oise, chef-lieu de canton.

(9) Seine-et-Marne, Meaux, chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

l'adversaire le plus acharné de Philippe-Auguste. Veuve une seconde fois, Clémence se remariera avec Thiébaut III, seigneur de Nanteuil-le-Haudouin (1).

La dernière fille de Renaut dont Aubry de Trois-Fontaines, la seule source qui nous en parle (2), ne donne pas le nom, épousa un Wildgraf (3), dont elle eut, entre autres enfants deux filles : Mathilde, épouse du comte Manassès de Rethel et Cunégonde, épouse du seigneur de Riste (4).

(1) Oise, Senlis, chef-lieu de canton.

(2) La généalogie de Saint-Arnoul mentionne que Renaut eut quatre filles, mais sans les nommer.

(3) « Comes Silvestris in Alemannia » dit Aubry. Nous n'avons pu dentifier ce Wildgraf.

(4) Commune d'Homécourt, Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Briey, vassal du comte de Bar. Aubry de Trois-Fontaines, SS.. XXIII, ad annum 1170.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LE COMTÉ DE BAR DE 1150 A 1189.

A. — Le règne de Renaut II (1150-1170). — B. Le règne d'Henri Ier (1150-1189). — C. Les premières relations avec la France et la Croisade d'Henri Ier.

A. — Le Règne de Renaut II.

1. — Le règne de Renaut II. 2. — Le mariage et la mort de Renaut II. 3. — Les enfants de Renaut II.

1. — Renaut était, sans doute, le plus jeune des trois fils de Renaut Ier. Il est cité pour la première fois en 1135 (1). Comme il s'est marié seulement en 1155, on peut supposer qu'il avait environ vingt-cinq ans à son avènement. La charte de 1135 n'est pas un obstacle; les témoignages d'enfants ne sont pas rares dans les diplômes du moyen âge.

Son règne débute comme celui de son père par une lutte très vive contre l'abbaye de Saint-Mihiel. Soit que la situation de Renaut II ait été plus solide que celle de Renaut Ier, soit que les moines n'aient plus eu aucune concession à espérer de lui, l'abbé ne se défend pas directement; il en appelle à l'archevêque de Trèves Hillin, et au pape Eugène III (2). La plainte de l'abbé rappelle que l'abbaye

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 305.

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, n° 99. *Gallia Christiana*, XIII, pr., p. 571. Dom Calmet, 2e édit., t, VI, pr., p. 30.

Digitized by Google

fondée par le comte Vulfoad fut libre jusqu'à l'époque où Ferry s'en empara et la dépouilla pour construire le château de Bar. Depuis lors, les comtes de Bar n'ont cessé de l'appauvrir. Le comte Renaut Ier y commit des exactions sans nombre; mais son fils pousse encore plus loin la tyrannie; lui et ses serviteurs font le vide dans les villages et cherchent à prendre ce qui reste aux moines (1).

La plainte fut entendue et de Segni, le pape Eugène III écrivit, le 25 mai 1152, une lettre aux évêques Étienne de Metz, Henri de Toul et Albéron de Verdun, pour les prier d'admonester le comte Renaut et le menacer des foudres ecclésiastiques (2). Cet avertissement toucha sans doute fort peu le comte, car il recommença aussitôt ses déprédations et le pape Adrien IV dut intervenir de nouveau, de Bénévent, le 3 mars 1156, auprès des mêmes évêques et de l'archevêque de Trèves, pour qu'ils excommunient Renaut s'il ne faisait satisfaction à l'abbaye (3). Nous ne savons si le comte de Bar répara ses torts, mais, par la suite, il dut se réconcilier avec les moines, puisque nous le voyons conclure un accord avec l'abbé Manégaud, au sujet du tonlieu de Saint-Mihiel (4).

Renaut posséda, sans doute comme ses ancêtres, l'avouerie de l'abbaye de Neubourg (5). Il en représenta l'abbé dans un acte où Vautier, abbé de Selz (6), promet les dîmes de Laubach (7) à Neubourg. Cet acte est de 1155 (8). C'est à la

(1) « Hanc tyrannidem filio suo Raynaldo qui nunc est dereliquit contestans tamen ei publicie se hæc omnia injuste egisse. At ille malitiam patris in tantum impergressus est ut homines nostri oppressionem ejus ferre non volentes villas non vœnas relinquerint. Reliqui nostra nobis solvere vel non possunt vel contemnunt, illum solum timentes illi soli servientes. »

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, n° 98. *Gallia Christiana*, XIII, pr., p. 571.

(3) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 103.

(4) *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 109.

(5) Commune de Dauendorf, Basse Alsace, arrondissement et canton Haguenau.

(6) Basse Alsace, Wissembourg, sur la Sauer.

(7) Basse Alsace, Wissembourg. Woerth.

(8) A. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, II, p. 284.

Digitized by Google

même abbaye que Renaut léguera ses biens par testament à Selhoven [1] et un arbre sur trois dans la Forêt Sacrée [2]. Cette donation testamentaire nous est connue par une confirmation impériale de 1175 [3]. Dans une autre donation testamentaire faite avec le consentement de sa femme et de ses fils, Henri et Thiébaut, Renaut dote l'abbaye de Trois-Fontaines de divers biens [4].

Ses donations cependant ne sont pas nombreuses [5]. Aucune des abbayes fondées dans le Barrois sous son règne ne peut le reconnaître pour auteur. S'il donne à l'abbaye de Lisle-en-Barrois, fondée par l'évêque de Toul et les seigneurs de Lisle, les vaines pâtures de Louppy [6] et s'il approuve les donations que font à ce monastère, en 1166, le châtelain Philippe de Bar de biens à Vaubecourt et à Courcelle et Faucon de Belrain de dîmes à Lammermont [7], il reste, par contre, totalement étranger à l'établissement dans ses états ou proche de ses frontières des abbayes de Prémontrés de Jovilliers [8] et de Rangéval [9], ainsi que des monastères Augustins de Châtillon [10] et de Châtrices [11], dont ses successeurs deviendront en partie les protecteurs. Renaut vit également fonder proche de Bar, l'abbaye de Prémontrés de Jeandheures [12], en 1154, il sanctionne cette fondation faite

(1) Seelhofen, commune Rothbach. Basse Alsace, Haguenau, Niederbronn.

(2) Proche d'Haguenau.

(3) A. Schœpflin, *op. cit.*, II, p. 347.

(4) A. Marne, H. *Cart. de Trois-Fontaines.*

(5) Nous ne savons s'il faut attribuer à Renaud II, ou à son père, la donation sans date dont nous avons déjà parlé p. 172 des dîmes de Puxe, Velle, Souveraincourt, Gelaucourt et Battigny à l'abbaye de Belval. Ruyr. *Recherches sur les Saintes Antiquités de la Vosge*, p. 390.

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt. A. M. H. Lisle-en-Barrois, Cart., f° 633.

(7) Commune de Vaubecourt. Cart. cit. et *loc. cit.*

(8) Commune de Stainville. Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.

(9) Commune de Corniéville. Meuse, arrondissement et canton de Commercy.

(10) Commune de Pillon. Meuse, Montmédy, Spincourt.

(11) Marne, arrondissement et canton Sainte-Menehould.

(12) Commune de Lisle-en-Rigault. Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.

Digitized by Google

par Géry, son châtelain de Bar (1), et les dons faits par Géry, de son alleu de Lavarenne, par Winiland de Ligny de son alleu de Ville-sur-Saulx (2) et par Jean de Mares de terres dans la même ville (3).

A propos de l'avouerie de Verdun, nous trouvons dans Wassebourg les lignes suivantes : « L'evesque Albero retira en ses mains le comté de Verdun (après la mort du comte de Bar) et n'en bailla la charge et garde au nouveau comte de Bar Raynaldus le ieune, craignant qu'il y feist telles et semblables fascheries et molestes que son père avait autrefois infligé aux clergé et citoyens de Verdun ; mais de si heure esleut le dit evesque quatre hommes à son advis les plus notables gens et bourgeois de la cité ausquelz il donna la garde pour un an seulement l'exercice et administration dudict comté de Verdun (4). » Dom Calmet répète la même chose (5); ni l'un ni l'autre ne nous apprennent où ils ont trouvé les sources de cette information que Clouet combat, d'ailleurs avec raison (6). Il est vrai qu'en 1156, l'évêque de Verdun, obtient de l'Empereur la confirmation des biens de l'évêché et la reconnaissance de son immédiatité vis-à-vis de l'Empire(7), mais ceci n'a rien à faire avec la vicomté qu'ont possédé les comtes de Bar, puisque ceux-ci ont, en 1131, renoncé définitivement à l'hérédité de cette charge. En réalité, bien que l'évêché ait repris toute sa liberté en face de la maison de Bar, il semble que Renaut II, comme son père, a été comte de Verdun à titre viager (8).

C'est sans doute à ce titre, qu'il aide Albert de Mercy à régler les droits du châtelain d'Hattonchâtel, Garnier de

(1) A. Meurthe-et-Moselle. B. 476, fos 1 et 7. H. Labourasse, *Cart. de Jeandheures*, p. 141. *Les Sires de Narcy*, Paris, in-8°, pr., p. 29.

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville. H. Labourasse, *op. cit.*, p. 142.

(3) Labourasse, *op. cit.*, p. 150.

(4) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, fo 307.

(5) Dom Calmet, liv. 21, ch. 158.

(6) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 276 et sq.

(7) Dom Calmet, t. II, pr., p. 350.

(8) Clouet. *op. cit.*, p. 285 et sq.

Digitized by Google

Sampigny, le 12 juin 1158 (1). De Verdun le comte de Bar se rend avec l'évêque à Briey pour constater la mauvaise gestion des seigneurs de Dombras (2), comme voués de l'abbaye de Saint-Paul à Villiers (3). La même année, par un acte daté de Mousson, le comte Renaut et sa femme Agnès, prennent la garde de Villiers et l'avouerie de l'abbaye (4). Enfin, comme voué de Saint-Maur, Renaut déclare que cette abbaye ne peut laisser les dîmes de Mandres (5) qu'à un seigneur nommé Guéry ou à ses frères (6). Ces chartes trop peu nombreuses, il est vrai, permettent de conjecturer avec beaucoup de vraisemblance que Renaut continua d'être le voué de Verdun; il conserva en tous cas durant tout son règne d'excellents rapports avec l'évêché.

Les relations de Renaut avec l'évêché de Metz occupé pourtant successivement par son oncle et son frère (7), sont, loin d'être aussi pacifiques. En 1153, pour une cause que nous ignorons, les Messins entrèrent en guerre avec Renaut et vinrent attaquer le château de Mousson (8). Malgré leur supériorité numérique, le comte de Bar réussit à les déloger et à leur infliger une sanglante défaite à Tyrei; plus de mille hommes furent tués ou blessés (9). Renaut pénétra dans les terres de l'évêché et les ravagea jusqu'aux portes de Metz. La guerre menaçait de s'éterniser quand l'archevêque de Trèves Hillin écrivit à Saint Bernard, pour le prier de venir apaiser le conflit. L'illustre saint dont les forces commençaient à

(1) M. Grosdidier de Matons, *Les seigneurs de Sampigny au XIIe siècle*, dans *Bull. Soc. L., Bar-le Duc*, 1914, n° 2.

(2) Meuse, Montmédy, Damvillers.

(3) Meuse, Montmédy, Spincourt. Bibl. mun. Verdun, *Cart. de Saint-Paul*, f° 141.

(4) Même cartulaire, f° 142, Clouet, *op. cit.*, p. 293 et 294.

(5) Commune de Chatillon-sous-les-Côtes. Meuse, Verdun, Etain.

(6) Orig. A. M. H., Saint-Maur, n° 1.

(7) Étienne de Bar de 1120 à 1163, Thierry de 1164 à 1171.

(8) Dans cette guerre Renaut avait pour allié le comte Henri de Salm. Cf. Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, l. 32.

(9) Richer de Senones, Chr. II, ch. 26. — Jean de Bayon, éd. Dom Calmet, t. II, pr., p. XIX.

Digitized by Google

décliner, mais qui n'avait jamais épargné ni son temps ni sa peine en Lorraine [1], répondit à l'invitation. Renaut sûr de la victoire définitive, de peur d'être influencé par la parole persuasive de Saint Bernard ne parut pas devant lui. L'abbé de Clairvaux ne se découragea pourtant pas; il réussit à amener le comte à une conférence qui se tint dans une île de la Moselle proche Mousson. Une paix honorable, dit-on, fut conclue entre les deux partis [2]. C'est un des derniers actes de Saint Bernard.

La souscription de Renaut se trouve au bas de trois chartes de l'évêque de Metz, toutes trois rendues en faveur de l'abbaye de Gorze dont le comte était le voué: celles de l'évêque Étienne en 1158 abandonnant à l'abbaye onze salines, de l'évêque Thierry reconnaissant la promesse faite par l'abbaye de brûler chaque année trois cierges devant le tombeau de l'évêque Étienne, et le don que Becelin d'Amance fait de trois charretées de vin [3].

Avec l'Empire, les documents ne citent pas de relations fréquentes. Renaut a-t-il assisté aux diètes si nombreuses du règne de Barberousse? Nous n'en savons rien et c'est peu probable : un seul diplôme impérial, en effet, porte sa souscription. Le 25 septembre 1166, le comte de Bar se trouve à Haguenau auprès de l'Empereur revenu d'Italie. Il y a avec lui beaucoup de princes lorrains, le duc Mathieu, le comte de Salm, le comte de Malberg, le comte de Linange, les évêques de Toul et de Verdun. Ils souscrivent une confirmation de donation faite à l'évêché de Metz [4].

De même avec le duc de Lorraine, Mathieu Ier, les relations sont peu fréquentes et en tous cas pacifiques. Outre cette

(1) Eug. Martin, *Hist. des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, I, p. 240. — E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 87. — P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 416.

(2) *Patr. latine* de Migne, t. 185, col. 264 et 527. — P. Benoit Picart, *op. cit.*, liv. 13. — Dom Calmet, t. II, liv. 21.

(3) *Cart. de l'abbaye de Gorze*, éd. A. d'Herbomez, n°s 171, 209, 189.

(4) *Cart. de l'évêché de Metz*, éd. Marichal, p. 481. — Cet acte ne figure pas au Catalogue de M. E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*.

Digitized by Google

rencontre à Haguenau, nous les avons vus à Verdun en 1158 (1). En 1151, le comte de Bar est témoin d'un acte par lequel Mathieu confirme un don fait à l'abbaye de Vergaville (2).

2. — L'acte principal de ce règne, sur lequel nous savons si peu de choses, est le mariage de Renaut autant par les relations que cette alliance lui apportait, que par les conséquences qui allaient en résulter pour le Barrois. Il épousa en 1155 Agnès, fille de Thibaut le Grand, comte de Champagne et de Blois, qui lui apporta en dot la terre de Ligny (3). Nous avons vu combien jusqu'ici les relations des comtes de Bar avec les seigneurs à l'ouest de leurs états sont insignifiantes; le comté reste tout impérial. Ce mariage sera le point de départ d'une nouvelle orientation politique : désormais le comté de Bar se détache insensiblement de l'Empire pour entrer dans l'alliance française. Les querelles de la Papauté et de l'Empire y aideront encore; les comtes, fidèles à leur tradition orthodoxe, verront dans le roi de France un appui de la Papauté et comme le duché de Lorraine s'alliera à l'Empire, c'est aussi le début d'une lutte sans merci entre les deux états voisins. C'est que les liens de parenté qui unissent déjà les maisons de Bar et de France vont encore se resserrer davantage. En effet en 1160, la seconde fille de Thibaut, Alix, épouse le roi de France Louis VII. Si les relations entre le comte de Bar et le roi de France sont nulles encore sous Renaut, elles deviendront extrêmement fréquentes sous ses deux premiers successeurs.

Le comté de Ligny (4), qu'Agnès de Champagne apportait au Barrois, comprenait une vingtaine de villages entre l'Ornain et la Meuse (5); mais cette acquisition ne fut que

(1) Cf. plus haut, p. 181.

(2) B. N. mss. lat. 10027, f° 7. — E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, Cat. des actes, n° 24,

(3) Aubry de Trois-Fontaines, Chr. an 1155. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, t. II, p. 403 à 406.

(4) Ce terme de comté ne sera appliqué à Ligny qu'en 1367.

(5) Cf. Bonnabelle, *Notes sur Ligny-en-Barrois*, *Mém. S. L. Bar-le-Duc*,

Digitized by Google

momentanée; le comté servira de dot à la fille de Henri II quatre-vingts ans plus tard. Il fera par la suite retour au Barrois. Les comtes de Champagne l'ont cédé en franc alleu; mais quand Ligny sera passé avec la fille du comte Henri II dans la maison de Luxembourg, les comtes de Champagne s'en feront rendre l'hommage, ce qui sera le point de départ d'une guerre terrible avec le Barrois.

3. — De son mariage avec Agnès, Renaut eut quatre enfants: Henri et Thiébaut qui régneront successivement, Renaut et Hugues. Renaut fut attiré dans les états de Champagne, par ses oncles. D'abord trésorier de Saint-Martin de Tours, il parvint à une belle fortune et fut élu évêque de Chartres en 1182 (1); compagnon de Philippe Auguste à la croisade en 1190 (2), nous le voyons faire partie du tribunal royal (3). Son influence fut particulièrement grande dans le comté de Champagne sous le comte Thiébaut III, qu'il avait marié en 1199 avec Blanche de Navarre et pendant la minorité de Thiébaut IV (4). Il mourut le 9 décembre 1217 (5).

Hugue resta en Lorraine. Destiné lui aussi à l'Église, il fut archidiacre de Toul et princier de Metz sous son oncle Thierry. Il occupa cette charge au moins à partir de 1170 (6), à un âge fort jeune par conséquent, car, étant sans doute le dernier des fils de Renaut, il ne pouvait avoir à ce moment-là plus de douze ans. On le destinait à l'évêché de Metz et la maison de Bar n'aurait pas mieux demandé, que de voir pour la troisième fois l'un de ses membres occuper le siège épiscopal le plus important de la Lorraine. Cet espoir ne fut

1881, p. 145 et sq. — Ch. Aimond, *État général et dénombrement du duché de Bar*, p. 38.

(1) Chron. de Robert du Mont Saint-Michel édité par A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr. p. 20.

(2) Benoit de Peterborough, Vita Heinrici dans *Hist. des Gaules*, XVII, p. 504.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, p. 89.

(4) *Ibidem*, p. 136 et 142.

(5) Obituaire de Chartres cité par A. Duchesne, *op. cit.*, pr. p. 18, édit. A. Molinier, t. II, p. 177, E. F. G.

(6) *Cart. de Gorze*, éd. A. d'Herbomez, nos 209 et 200.

Digitized by Google

pas réalisé; Hugue mourut dans les dernières années du XIIe siècle (1).

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la mort de Renaut II. Aubry de Trois-Fontaines la place en 1170 (2). Cette date est acceptée par M. d'Arbois de Jubainville (3) et par M. A. Lesort (4). D'autre part le même Aubry affirme que cette mort eut lieu sous l'évêque de Verdun Arnoul de Chiny; or Arnoul ne fut élu qu'en 1172. Se basant sur cette dernière affirmation d'Aubry, Richard de Wassebourg d'abord (5), puis le chanoine Roussel (6) ét après eux M. Duvernoy (7) ont admis que Renaut n'est mort qu'en 1173. Nous serions fort embarrassés pour trancher la question, si heureusement nous n'avions une charte d'Agnès, qui conclut en faveur de l'année 1170. Cette charte est une confirmation des dons faits testamentairement par Renaut à l'abbaye de Trois-Fontaines de terres et de vignes à Bar, depuis la fontaine de Spargemaille jusqu'aux bois de Marsolles (8), auxquels Agnès ajoute pour l'obit de son mari les bois de Marsolles eux-mêmes. Cette charte est datée du 24 janvier 1170 (soit 1171 n. st.) (9). Pour le jour, nous avons deux indications différentes; celle d'Aubry qui donne la Saint-Laurent (10 août) et celle de l'obituaire de la cathédrale de Chartres qui donne le 25 juillet (10). Comme l'obi-

(1) Son nom figure jusqu'en 1198. Cf. A. Lesort. *Cart. de Saint-Mihiel*, p. 362, note 4.

(2) Aubry de Trois Fontaines, Chron. 1170.

(3) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 406.

(4) A. Lesort, *op. cit.*, p. 396, note 2. Il faut noter que M. Lesort fait ailleurs terminer le règne de Renaut II en 1163 *même op.* p. 381, n. 5 et ce d'après Dom Calmet, t. I, *Introduction*, p. CXCV.

(5) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° CCCXV.

(6) Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 286. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. I, p. 286, donne 1163 d'après Dom Calmet.

(7) E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu I*[er]. p. 52.

(8) Charte de Renaut 1170. A. Marne, H. *Cart. de Trois Fontaines.*

(9) Même Cart. Ces dons furent confirmés par Pierre de Brixey, évêque de Toul, en août 1171.

(10) Obituaire de Chartres, éd. A. Molinier. Obituaires de la province de Sens, t. II, p. 77, E. et 122 F.

Digitized by Google

tuaire relate une donation de l'évêque pour l'âme de son père le comte de Bar, nous pensons qu'il a plus de chance d'être exact que l'historien du XIIIe siècle : cette différence de quinze jours a d'ailleurs peu d'importance. Renaut est donc mort fin juillet ou début d'août 1170. Il fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Mihiel (1). Sa femme lui survécut de longues années, elle joua un rôle fort important durant les règnes suivants et jusqu'à 1197 (2), époque où elle disparait de l'histoire sans qu'on puisse préciser autrement l'année de sa mort. Elle mourut le 7 août (3) ou le 13 août (4) et fut enterrée dans l'abbaye de Trois-Fontaines à laquelle elle fit plusieurs donations (5).

B. — Le Règne d'Henri Ier.

1. — La lutte contre Verdun.
2. — Les relations extérieures et le gouvernement du comté.

1. — Henri était encore mineur à la mort de son père; né en 1156 ou 1157, il avait alors treize ou quatorze ans. La comtesse Agnès exerça la régence d'une main ferme. C'était un caractère, vraie fille de ces comtes de Champagne qui étaient de rudes batailleurs. Ambitieuse pour ses fils, elle défendra leurs droits avec acharnement et mettra tout en œuvre pour reprendre ce que les comtes de Bar ont dû laisser échapper au cours des règnes précédents.

A la mort de Renaut II, le comté fut partagé. Deux de ses fils étaient d'Église, mais le frère cadet d'Henri restait à pourvoir. On lui donna la châtellenie de Bricy, l'avouerie

(1) G. Renard, *Le château de Bar*, p. 48.

(2) Elle fonde cette année-là la collégiale de Ligny, Duchesne, *Hist. de Bar*, pr. p. 18, et assiste à l'intronisation d'Etienne, abbé de Saint Vanne. Cf. Gesta, ép. Vird. SS. X, p. 519. Cf. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 345.

(3) Obituaire de Chartres, *édit. cit.*, p. 81 B et 176 D.

(4) Compte de J. B. de Carpentin, chanoine fabricien de Ligny en 1751. Arch. communales de Ligny-en-Barrois.

(5) De Maillet, *Essai chronologique sur l'hist. du Barrois*, ann. 1197.

Digitized by Google

de Gorze et peut-être les terres du Nordgau alsacien qui demeuraient encore barroises. Henri eut le comté et les territoires de l'Argonne; sa mort prématurée rendra d'ailleurs le partage momentané.

Agnès commença par attaquer l'abbaye de Saint-Mihiel; nous avons une lettre d'Arnold, archevêque de Trèves à l'évêque de Toul et à l'évêque de Verdun leur enjoignant de faire rendre à l'abbaye les terres que le comte de Bar a prises à celle-ci pour les inféoder. Cette lettre n'est pas datée, mais elle n'est ni antérieure à 1172 ni postérieure à 1179(1). Le fait est confirmé par un acte sans date d'Henri Ier, par lequel celui-ci donne en réparation des maux qu'il a infligés à l'abbaye, quinze livres dont treize pour Saint-Mihiel et deux pour son prieuré de Bar(2). La comtesse répara elle aussi ses torts en donnant les dîmes de Tyrei, les revenus du tonlieu de Saint-Mihiel et soixante sous sur celui de Ligny(3).

Vers 1172, l'ambitieuse comtesse de Bar réclama de l'évêque de Verdun, Arnoul de Chiny(4), cousin de son mari pour son fils Henri le comté épiscopal que ses ancêtres avaient possédé. C'eût été rendre héréditaire cette charge que Renaut ne possèdait plus qu'en viager. L'évêque Arnoul refusa donc, pensant que le privilège accordé par l'empereur Frédéric à son prédécesseur était une sauvegarde suffisante(5).

La comtesse envahit aussitôt l'évêché. Trop faible pour se défendre et sachant l'Empereur trop occupé dans sa

(1) *Cart. de Saint Mihiel*, éd. A. Lesort, n° 117. — *Gallia Christiana* XIII, p. 573 qui date par erreur de 1157. — Avec ces terres le comte de Bar a constitué douze fiefs.

(2) *Cart. de Saint-Mihiel*, éd. cit., n° 123. — Orig. A. M. H. Saint-Mihiel A1. — Cet acte est très probablement de la fin du règne, avant le départ d'Henri pour la croisade; en effet la nièce d'Henri, fille de Thibaut est déjà mariée, au moment où cet acte est rédigé, avec le futur duc de Lorraine Ferry II fils de Ferry de Bitche.

(3) Dom Calmet, I, pr. p. 477.

(4) Élu en 1172, mort en 1181.

(5) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° 322 et sq.

Digitized by Google

querelle avec la papauté pour qu'il pût le secourir, Arnoul de Chiny s'en tint aux armes ecclésiastiques. Il avertit, excommunia ses adversaires, leur appliquant même l'excommunication majeure dont les évêques de Verdun pouvaient, selon l'assertion probablement fausse de Wassebourg, user en vertu de privilèges spéciaux à eux concédés par Nicolas II et Honorius II[1]. Mais rien n'y fit. Durant cinq ans, les Barrisiens parcoururent les terres de l'évêché, brûlant les villages, pillant les églises, tuant les paysans et les bourgeois[2]. L'évêque résistait; il refusa à Pierre de Brixey, élu abbé de Saint-Vanne, la prise de possession de sa charge et ce uniquement, parce que Pierre étant sujet du comte de Bar, l'évêque craignait qu'une fois maître de l'abbaye verdunoise, l'abbé n'aidât le comte à pénétrer dans la ville épiscopale[3].

Le comte de Bar et sa mère cédèrent enfin devant l'excommunication. Ils consentirent à se rendre à une assemblée de seigneurs du Barrois et du Verdunois convoquée au cloître de la cathédrale de Verdun pour juger le différend. Il y avait là Jacque d'Avesne[4], Gobert d'Apremont, Savary de Belrain, les membres de la familia du châtelain de Bar, Geoffroy, Philippe, Baudoin, Gilbert, Regalin, le châtelain Thierry de Mousson, Renaut, Isembard et Hugue de Renès[5], Olry d'Hattonchatel et son frère Garnier de Sampigny[6], Gautier de Muraut[7], Erard d'Ornes[8], Albert de Clermont[9]. En leur présence, le comte et sa mère pro-

(1) Wassebourg, *loc. cit.*

(2) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 298 et sq. — Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, p. 193.

(3) *Gesta, ép. Vird.* SS. X, p. 519.

(4) Nord, chef-lieu d'arrondissement. — Il se croisa avec le comte de Bar.

(5) Reynel, Haute-Marne, Chaumont, Andelot.

(6) Cf. *Bull. Soc. Lettres Bar-le-Duc*, 1914, n° 2.

(7) Commune de Damvillers.

(8) Meuse, Verdun, Charny.

(9) Les châtelains d'Ornes, Muraut et Clermont étaient les trois principaux vassaux de l'évêché de Verdun.

Digitized by Google

mettent à Arnoul après avoir, d'un cœur contrit et d'un esprit humilié, demandé l'absolution des crimes et incendies d'églises qu'eux et leurs hommes ont commis sur les terres de l'évêché et du chapitre, de donner pour dédommager ce dernier une rente annuelle de quarante sous sur les alleux de Bar (1). Si cette rente n'est pas payée au jour convenu, le comte et sa mère retomberont, comme si de rien n'était, sous le coup de l'excommunication (2). L'acte est daté du 15 juin, mais ne porte pas d'indication d'année (3). Dom Calmet l'attribue à 1179; nous croyons qu'il faut ramener la date de l'acte à deux ans plus tôt. En effet, en 1177, le comte Henri signe un acte d'Arnoul de Verdun par lequel celui-ci confirme la donation que Raoul de Clermont a faite à l'abbaye de Lisle-en-Barrois de ses biens à Hattonmesnil et Yvraumont (4). Il est certain que si le comte de Bar se trouve en ce moment auprès de l'évêque, c'est que les hostilités sont terminées.

En résumé, le comte Henri a repris contre Verdun la politique de son grand'père Renaut Ier : reconstituer l'avouerie telle qu'elle existait au temps de Godefroy de Bouillon, mettre la main sur le Verdunois de façon à unir toutes leurs possessions. Ce but, les comtes de Bar ne l'atteindront pas par la violence. Thiebaut II n'y parviendra que par la diplomatie, en faisant de Verdun son débiteur et son protégé — et en partie seulement et trop tard — parce que le roi de France, à ce moment-là, frappera aux portes de Bar et de Verdun (5).

(1) Rentes perçues sur les revenus de Souilly et de Revigny. Cf. Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, fo 325.

(2) « De perpetratis damnis et ecclesiarum incendiis... pœnitentes et corde contrito et spiritu humiliato super his absolutionem petentes... et sic absoluti ex sententia excommunicationis fuimus ea conditione ut si præfata pecunia... die statuto soluta non fuerit iterum ex concessione nostra... excommunicationis sententiæ subjiciamus ».

(3) Copie B. N. Coll. Moreau 77 fo 174. — Dom Calmet, II, pr. p. 382.

(4) Commune de Lisle-en-Barrois. A. M. H. fonds de Lisle. — Henri souscrit aussi une autre donation de Raoul de Clermont à l'abbaye de la Chalade. B. N. Coll. Moreau 73, fo 76.

(5) Cf. Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, ch. I et II.

Digitized by Google

Du moins, Henri et sa mère n'avaient pas cédé sans compensation et cette fois-ci, comme au temps de Renaut Ier, c'est encore l'Argonne qui paie les frais de la guerre. Henri obtient la garde de l'abbaye de Beaulieu qui sépare son comté de ses possessions du Clermontois (1). La charte porte que le comte de Bar prend sous sa sauvegarde l'abbaye avec tous ses biens meubles, immeubles, vassaux et sujets, promettant pour le bien de son âme et le repos de celles de ses ancêtres, de la défendre et de la protéger. Cette garde entre les mains d'Henri équivalait à une véritable prise de possession et le comté de Beaulieu n'était pas à dédaigner. A cheval sur l'Argonne, il touchait aux rives de l'Aisne et l'Aire, il complétait le Barrois sur la frontière de Champagne avec Sommaisne (2), Pretz (2), Evres (2), Foucaucourt (2), Triaucourt (2), Sénard (2), Brizeaux (2), Fleury-sur-Aire (2), Lavoye (2), Charmontois l'Abbé (4), Eclaires (4), le Chemin (4). Sur cette marche champenoise, la politique des comtes de Bar tend à augmenter et à unir toutes leurs possessions. Sans le vouloir peut-être, ils séparent du comté de Champagne l'évêché de Verdun, qui dans quelques années ne sera plus que le suzerain nominal de l'Argonne. En 1183, Henri ajoute encore la garde de l'abbaye de la Chalade, au nord de ses territoires clermontois (5). Un demi-siècle encore et l'évêché de Verdun ne sera plus qu'une île perdue au milieu des possessions barroises.

2. — Au sud du Barrois, Henri posséda pendant quelques années la vicomté de l'évêché de Langres. Cette vicomté

(1) A. Meurthe-et-Moselle, B. 481, fo 1. — Roussel, *Hist. de Verdun*, II, pr. p. 18. — Cette charte n'est pas datée, Roussel lui donne la date de 1172, toute fantaisiste. En réalité, elle n'est pas antérieure à 1178, parce que Lanzon, abbé de Saint-Mihiel, qui figure comme témoin a succédé au plus tôt cette année-là à Manegaud. Cf. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, p. 318, note 2. — Les autres témoins : Gautier, abbé de Lisle, Geoffroy de Bar, Geoffroy de Vienne, Garnier de Beaumont, ne nous sont d'aucune utilité.

(2) Meuse, Bar-le Duc, Triaucourt.

(3) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt.

(4) Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre.

(5) *Gallia Christiana*, XIII, p. 1320.

Digitized by Google

appartenait jadis à Guy de Sauz qui la céda au duc de Bourgogne, lequel à son tour l'inféoda au comte de Bar, Henri. L'oncle du duc Hugue de Bourgogne, Gautier, ayant été élu à l'évêché de Langres, Hugue songea à remettre entre ses mains la vicomté de l'évêché. En 1179, avec la permission d'Henri et de ses trois frères Renaut, Hugue et Thiébaut et de Guy de Sauz, il fait don de cette vicomté en aumône à l'évêché pour que l'évêque en dispose à son gré (1). Le don ne fut pas gratuit, du moins de la part du comte de Bar qui, ne se croyant pas obligé comme son cousin de faire une aumône, se fit payer sa renonciation en bonnes espèces. Le comte de Bar reconnaît en effet que l'évêque lui a donné pour acheter son désintéressement la somme énorme de cinq cent cinquante livres, à prendre sur les revenus des foires de Troyes (2).

Le duc de Lorraine, Mathieu 1er, mourut le 13 mai 1176 (3). Nous avons noté que sous son long règne les rapports de la Lorraine et du Barrois furent à peu près nuls ou tout au moins pacifiques. Son fils Simon II lui succéda sans contestation, mais non sans ennui quant à l'apanage de ses frères. Mathieu laissait outre Simon et son frère Thierry, évêque élu de Metz depuis 1173 (4), deux autres fils, Ferry et Mathieu. Leur mère, l'ambitieuse Berthe de Souabe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse essaya de remplir le rôle de régente que l'âge de son fils ne justifiait pas. Simon n'ayant supporté que peu de temps la tutelle de sa mère, celle-ci poussa contre son fils aîné ses fils cadets Ferry et Mathieu (5); il semble bien que les deux partis aient cherché l'un et l'autre l'appui de la maison de Bar. Les luttes de Ferry, comte de Bitche et proche voisin

(1) A. Haute-Marne, G. 64. — Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr. p. 19, Cf. Rozerot, *Répertoire historique de la Haute-Marne*, n° 574.

(2) Duchesne, *op. cit.*, pr. p. 20. — Rozerot, *op. cit.*, n° 575.

(3) E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 150.

(4) Thierry placé par Barberousse à Metz à la place de Fréderic de Pluyose ne fut jamais sacré ni même reconnu par le pape. Il fut destitué en 1179 et Fréderic de Pluyose rétabli.

(5) Cf. E. Duvernoy, *op. cit.*, p. 15-16.

Digitized by Google

du sire de Briey, intéressent surtout Thiébaut de Bar et nous les raconterons au chapitre suivant. Par contre, le second frère du duc de Lorraine, Mathieu, eut aux environs de 1176 affaire avec le comte de Bar. Mathieu avait épousé l'héritière du comté de Toul; il essaya d'agrandir son domaine aux dépens de l'évêché et surtout du chapitre de la cathédrale dont il ravagea les terres. Le comte de Bar et son cousin, Simon de Commercy intervinrent et imposèrent au comte de Toul un traité par lequel ce dernier s'engageait à réparer les dommages (1).

Pour défendre son évêché contre les entreprises de Mathieu, l'évêque Pierre de Brixey se résolut à reconstruire le château de Liverdun (2) détruit depuis longtemps et pour cela, il fit appel au comte de Bar, puisque les prédécesseurs du comte avaient été les plus fidèles alliés des évêques de Toul. Le comte consent à rebâtir le château et à le défendre en cas de siège. Il pourra même, au cas où ses hommes ne seraient pas en nombre, emmener avec lui des soldats que l'évêque paiera. De même le comte pourra se servir du château pour combattre ses propres ennemis, à la condition de le rendre une fois la guerre finie. Enfin, ni le comte, ni l'évêque ne pourront faire la paix l'un sans l'autre avec l'adversaire, contre qui on se sera servi du château de Liverdun (3). A la même époque sans doute, le comte et l'évêque font un accord à propos des droits de passage des bateaux entre Pompey et le pont de Liverdun que le comte prétendait lui appartenir. Henri renonce à ce péage moyennant une rente de soixante sous toulois, que l'évêque paiera sur les revenus de l'archidiaconé de Prény (4). Ces importants accords règlent une question de frontière, qui était depuis toujours en litige entre Bar et Toul au point où le comté et l'évêché atteignent ensemble le duché de Lorraine.

(1) Abbé Clouet, *Histoire de Verdun*, t. II, p. 304.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Domèvre.

(3) B. N. Coll. Lor. 718 f° 150, mss. fr. 11.853 f° 168. F. de Pange, *Le comte Ferry de Bitche*, p. 73 et sq.

(4) Sans date B. N., mss. f. 11853, f° 168.

Digitized by Google

La reconstruction du château de Liverdun n'alla pas sans de vigoureuses protestations de la part de l'évêché de Verdun, dont la châtellenie de Dieulouard était toute voisine, et de la part du duc Simon. Verdun s'apaisa sur la promesse que le château ne recevrait aucun proscrit verdunois (1). Quant au duc de Lorraine, force lui fut de s'incliner lorsque l'empereur Frédéric eût approuvé la reconstruction et permis à l'évêque de Toul de battre monnaie à Liverdun (2).

L'acte impérial est daté de Besançon, le 14 septembre 1178 (3). Le comte de Bar est témoin, ainsi que Thierry de Metz et Louis de Ferrette. C'est un des très rares diplômes de Frédéric où figure le comte de Bar, Henri Ier. C'est à cette diète de Besançon où paraissent les archevêques de Reims, de Besançon, de Trèves, l'évêque de Genève, le duc de Bourgogne, le comte Henri de Champagne et Eudes, le burgrave de Magdebourg, les comtes de Ferrette et de Zœringhen, les seigneurs de Commercy, Belfort et Vignory, les châtelains barrisiens de Vienne, Bar et Mousson, le comte de Brienne, que fut conclu l'accord par lequel Amance et sa châtellenie rentrèrent dans le comté de Bar.

Nous avons noté ailleurs qu'Amance était passé dans la famille de Ferrette (4). Le premier comte, Frédéric, ou le second, Louis, en avait fait hommage au comte de Bourgogne à une époque et pour une cause que nous ignorons. En 1148, la branche aînée de la maison comtale de Bourgogne s'éteignit en la personne du comte Renaut III, neveu de la comtesse Ermentrude de Bar, mère de Frédéric de Ferrette (5). Renaut III ne laissait qu'une fille qui épousa Frédéric Barberousse. Donc, à la diète de Besançon, le comte Henri

(1) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 423.

(2) Cet acte fait supposer à M. de Pange, *Le comte Ferry de Bitche*, p. 58, que Berthe de Souabe ne fut pas étrangère à la reconstruction du château de Liverdun contre son fils aîné.

(3) Dom Calmet, t. II, pr., p. 364, avec la date erronée de 1168. La véritable date a été rétablie par Stumpf : *Kaiserurkunden*, n° 4267.

(4) Cf. plus haut, p. 120.

(5) Paul Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891, in-8°, p. 20 et sq.

Digitized by Google

de Bar reconnaît [1] que l'Empereur Frédéric et sa femme Béatrice lui ont donné, avec le consentement du comte Louis de Ferrette présent à l'acte, ce qu'ils avaient à Amance. Le comte de Bar tiendra en bénéfice du comte de Bourgogne tout ce qu'il pourra acquérir dans le bourg et le château d'Amance [2]. L'Empereur ou ses héritiers, par contre, ne pourront rien acquérir à Amance qui puisse nuire au comte de Bar. En retour, le comte Henri fait hommage à l'impératrice, comtesse de Bourgogne, de son château et de sa châtellenie de Mousson [3]. Enfin, en troisième lieu, l'empereur donne à son épouse, l'hommage qu'Henri lui doit pour Briey [4]. Ainsi, désormais, le comte de Bar doit rendre hommage pour les châteaux d'Amance, de Mousson et de Briey, à l'impératrice ou à son héritier, le comte de Bourgogne, et doit les leur prêter en cas de besoin. Nul autre que le comte de Bar, ne peut, sans sa permission, construire des châteaux à proximité et notamment entre Metz et Mousson.

Le principal fait à retenir de cet acte, c'est la rentrée d'Amance dans le comté de Bar; quant à l'hommage pour le château de Mousson, nous ne voyons, nulle part, qu'il ait été rendu. Cependant, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, héritier de la Franche-Comté, après la défaite de Bulgnéville au xve siècle, réclamera du duc de Bar et de Lorraine, René Ier, l'hommage pour le marquisat de Pont-à-Mousson, d'Amance et de Briey [5]. Pour Briey, du moins, le comte de Bourgogne reçut quelques hommages [6]. Les héritiers de

(1) « L'acte est édité dans E. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*. Paris, 1664, in-f°, de la plus lamentable façon. La date de l'année est exactement donnée, celle du jour porte « Vigesimo secundo Kalendis Octobris ». Sans doute, sur l'acte original, cette date devait être écrite en chiffres, l'éditeur aura lu « XXII » au lieu de « XVII », soit le 15 septembre.

(2) Qu'il faut reconnaître dans « Emanriam ».

(3) Qu'il faut reconnaître dans « Minilium ».

(4) Écrit tantôt « Briech » tantôt « Byicich ».

(5) Dom Calmet, livre 28, ch. 31. — Clouet, *Hist. de Verdun*, I, p. 333 et n. 2.

(6) Notamment en octobre 1222. B. N., fr. 11853, f° 255.

Digitized by Google

Béatrice finiront par y renoncer et ils achèteront par là, en 1225, l'appui du comte de Bar contre les cadets de la maison de Bourgogne (1).

Sur le gouvernement intérieur du comté de Bar pendant le règne d'Henri, nous savons peu de chose. Il fut fait chevalier en 1175, et cette année-là (2), il confirme le don que son père Renaut a fait à l'abbaye de Lisle-en-Barrois de tous les pâturages de Louppy-le-Château. C'est la première mention de chevalerie que nous ayons pour un comte de Bar (3). Henri n'a pas été marié. Dans sa généalogie des comtes de Bar, Dom Calmet dit qu'Henri ne fut pas marié (4). Cependant, au cours de son histoire, il note que « Jeanne de Dreux, sa veuve, fit sa résidence ordinaire du château du Putil et que la comtesse Agnès, sa belle-mère, y vécut avec elle, accompagnée de quelques dames dévotes qui y pratiquèrent, en commun, les exercices de la vie religieuse (5) ». Dom Calmet, comme la plupart des historiens anciens qui se sont occupés du comté de Bar, a copié, en la circonstance, François de Rozières (6) qui, naturellement, a été chercher la femme d'Henri Ier, Jeanne de Dreux, dans son imagination, en lui donnant, avec le nom de famille de la femme de Henri II, six enfants (7). Il n'y aurait pas lieu d'insister sur cette bévue, si elle était restée au compte du seul Rozières.

(1) B. N., fr., 11853, f° 255.

(2) A. M. H. Lisle-en-Barrois, carton Louppy.

(3) « Anno primo militiae suae » dit la charte en forme de notice.

(4) Dom Calmet, I, Introduction.

(5) Dom Calmet, I, livre 23, ch. 118.

(6) François de Rozières, *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum tomi septem*, Paris, 1580, in-8°.

(7) Nous avons systématiquement écarté toutes les données fournies par de Rozières, de même que tous les documents qu'il publie et qui sont autant de faux. A titre d'exemple ici, voici comment François de Rozières énumère les enfants d'Henri Ier : « *Thiébaut* (frère d'Henri), *Henri (?)*, *Renaut* (son autre frère), *Thierry*, évêque de Metz (oncle d'Henri), *Sybille*, épouse d'abord d'Henri de Salm, ensuite de Louis de Chiny, (confusion avec Marguerite, nièce d'Henri et fille de Thiébaut, qui épousa Henri de Salm et Jeanne, petite nièce d'Henri et fille d'Henri II qui épousa

Digitized by Google

Ç. — Les premières relations avec la France.

1. Le comte de Bar et Philippe Auguste. — 2. La croisade et la mort d'Henri Ier.

1. — Il n'y a pas de trace qu'Henri ait été en rapport avec son oncle le roi Louis VII. En revanche avec le règne de Philippe Auguste commencent les relations suivies du comté de Bar et du royaume. A partir de ce moment, insensiblement, les comtes se séparent de l'Empire et de la Lorraine dont ils seront parfois les plus dangereux ennemis pour entrer dans l'alliance française. L'évènement était fatal et prévu; trop de liens de sympathie, de langue, de coutume unissaient le Barrois à la France. Nous avons déjà vu que spontanément, à la seconde croisade, les Barrisiens, fidèles sujets de l'Empereur pourtant, se réunirent aux troupes du roi de France, uniquement par sympathie. Cependant le double mariage d'Agnès et d'Adèle de Champagne avec le roi de France et le comte de Bar a précipité les évènements. Alliance dangereuse, car le royaume ne tardera pas à absorber le comté si puissant qu'il soit et en moins de cent vingt ans le roi en obtiendra l'hommage.

Le comte Henri assista le 1er novembre 1179 au sacre de son cousin, Philippe Auguste, que Louis VII paralysé venait d'associer au trône (1). Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, et le comte de Hainaut, Baudoin V, s'y trouvaient également (2). Le prélat consécrateur, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, était d'ailleurs l'oncle commun du roi et du comte de Bar. Après la cérémonie, les invités furent conviés à un grand tournoi entre Rethel et Château-Porcien. Le comte de Bar y fut vaincu par Baudoin de Hainaut qui l'emmena avec lui et ne le relâcha qu'à Valen-

Ferry de Salm, puis Louis de Chiny) *Marguerite*, épouse du comte de Luxembourg (petite nièce d'Henri et fille d'Henri II).

(1) A. Luchaire dans *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 1re partie p. 17.

(2) *Chroniques de Haynaut*, t. III, l. XVIII, c. 5.

Digitized by Google

ciennes, sans doute contre rançon comme c'était l'usage (1).

Cette bonne entente entre le comte et le roi ne subsista que quelques mois. Philippe s'était aperçu très tôt que sa mère, Adèle de Champagne, aussi dominatrice que sa sœur, la comtesse de Bar, tendait avec l'aide de sa famille à gouverner à sa place. Le jeune roi, peu soucieux de tomber sous cette tutuelle, chercha un appui auprès du comte de Flandre dont il épousa la nièce Elisabeth, fille de Baudoin de Hainaut à qui son oncle donna en dot l'Artois. La reine mère tenta alors de jeter contre son fils rebelle le roi Henri d'Angleterre. N'ayant pu y réussir, elle se retira à Provins et y appela ses parents, ses amis ou simplement les mécontents, ceux qui, pensant trouver un enfant à dépouiller, s'apercevaient qu'ils avaient devant eux, dans cet enfant, le plus énergique et le plus diplomate des rois. Le comte de Flandre, qui avait espéré en échange de sa nièce et de l'Artois la tutelle du jeune roi, s'allie à Adèle et aux seigneurs rebelles (2). Henri fut sans doute entraîné dans cette conspiration par sa mère, Agnès; toujours est-il qu'il se trouve à Provins avec les conjurés le 13 mai 1181 (3). Il y a là, autour d'Adèle, ses frères, les comtes Thiébaut de Blois et Etienne de Sancerre, leurs neveux, le comte de Bar et le duc de Bourgogne, le comte de Flandre et le comte de Hainaut, la comtesse de Champagne, Marie de France. On y négocie le mariage de Baudoin VI, fils du comte de Hainaut, avec Marie de Champagne et celui d'Henri II de Champagne avec Yolande de Hainaut qui n'eut pas lieu; mais surtout on y convient des moyens à prendre pour lutter contre le roi de France (4).

Nous ne savons quelle aide le comte de Bar apporta à sa tante dans cette affaire; il est probable cependant qu'il prit

(1) A. Luchaire, *op, cit.*, p. 367 et *Chroniques de Haynaut, loc. cit.*

(2) Sur toute cette question, cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. IV, p. 1-142; E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne de la maison capétienne*, Paris 1891, in-8°, t. III.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, t. IV, p. 8.

(4) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 9.

Digitized by Google

part à la lutte contre Philippe Auguste, car, sa mère obtint, sans doute en récompense de ses services, le tiers de la vicomté de Troyes à titre viager et vingt livres de rente annuelle pour en disposer à son gré (1). De 1181 à 1185, Philippe Auguste s'emploie à dissoudre la coalition formée contre lui ; nous ignorons le rôle du comte de Bar pendant cette période; mais il est douteux qu'il se soit réconcilié avec le roi de France avant la croisade.

2. — On sait quels événements malheureux pour les chrétiens d'Orient allaient forcer Philippe Auguste, presque malgré lui, à prendre la croix. Le sultan eyyoubite d'Egypte, Saleh ed Din (Saladin) s'était emparé en 1187 de Jérusalem sur le roi Guy de Lusignan. Cette nouvelle souleva une émotion considérable dans toute la chrétienté et devait produire de nouveau un de ces mouvements d'enthousiasme populaire, auxquels les souverains ne peuvent résister (2). Le 21 janvier 1188, Philippe Auguste rencontra proche Gisors le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, et dans cette entrevue solennelle tous deux promirent de s'embarquer pour la Terre Sainte. Le comte Henri de Bar accompagnait le roi de France à Gisors; il jura, lui aussi, de partir pour Jérusalem (3). L'Empereur Frédéric Barberousse de son côté prit la croix sans retard et traversa l'Europe pour aller mourir dans les eaux glacées du Selef.

Avant son départ le comte Henri donne à l'abbaye de Trois-Fontaines le passage gratuit au péage de Pont-à-Mousson pour les religieux et leurs biens (4), des biens importants aux abbayes de Saint-Mihiel (5), d'Évaux (6) et de

(1) Feoda Campaniae, nº 60, édit. A. Longnon. *Doc. inéd.* — La vicomté de Troyes fut donnée en 1188 par le comte Henri de Champagne à Catherine-Agnès de Bar.

(2) A. Luchaire dans *Hist. de France* de Lavisse, t. III, 1re partie, p. 93.

(3) Rigord, De gestis Ph. Aug. *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 25.

(4) A. Marne, *H. Trois-Fontaines*. Henri avait déjà donné à cette abbaye en 1181 le fief de Villers-aux-Chênes.

(5) Sur les marchés de Bar. *Cart. de Saint-Mihiel*, édit. A. Lesort, nº 123.

(6) Divers biens situés à Tréveray. A. M. H. Evaux, D. 51.

Digitized by Google

Sainte-Marie-aux-Bois [1]. Divers obstacles, les uns volontaires, les autres imprévus, empêchèrent durant deux ans le départ du roi d'Angleterre et celui du roi de France [2]. Henri n'eut pas la patience de les attendre; il s'embarqua avec ses deux cousins, le duc de Bourgogne et le comte de Champagne, dans le courant de l'été 1189. Ses voisins, l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, le comte Louis de Chiny [3], Geoffroy de Joinville et ses deux fils Geoffroy et Simon [4], ainsi que le comte Hugue de Vaudémont [5], partaient ou étaient déjà partis [6].

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 388 avec la date erronée de 1180. Le comte Henri donne à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois (Vilcey-s.-Trey, Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt), la curie de Blanzey (commune de Bouxières-aux-Chênes, Nancy).

(2) A. Luchaire, *op. cit.*, p, 102 et sq.

(3) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 312.

(4) F. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, p. 35.

(5) Dom Calmet I, Introduction, p. CCI.

(6) Henri Ier dans une charte datée de Messine en décembre 1190 se porte garant de diverses sommes empruntées par ses compagnons lorrains, champenois et bourguignons à des Gênois. Il donne en gage les produits des foires de Bar. Cet acte se trouve confirmé par une charte datée d'août 1191, par lequel Renaut de Chérisy, fils d'un des emprunteurs, reconnait la dette de son père mort et donne en garantie le duc de Bourgogne à la place du comte de Bar également décédé (*Revue d'Austrasie*, 6e année, no 8, août 1842). M. Firmin Comte dans *Bull. Soc. L. Bar-le-Duc*. 1903, p. XXIII tient ces deux chartes pour fausses. Il en donne pour principale raison qu'au mois de décembre 1190, Henri était mort depuis octobre. Nous avons d'abord pensé que la première de ces chartes pouvait être datée en style pisan, auquel cas il fallait la ramener à 1189, mais alors il n'y avait pas de raison de ne pas ramener également à ce style la seconde charte, ce qui n'est pas possible; car, alors, elle serait antérieure de deux mois à la mort du comte de Bar. Il est certain que M. Firmin Comte a raison. Le faussaire — très habile — qui travaillait pour la gloire des familles citées en l'acte a précisément choisi cette date de décembre 1190 parce qu'il a supposé que le comte faisait partie de la suite du roi de France, qui se trouvait à Messine à ce moment là — ainsi que le frère du comte, Renaud de Bar, évêque de Chartres. — Enfin, les revenus des foires de Bar en un an — et la somme doit être payée en un an — sont une bien faible garantie pour une dette de deux cent quarante onces d'or et six cent quarante marcs d'argent.

Digitized by Google

Henri de Bar arriva donc en Palestine à la fin de 1189 ou au début de 1190. Les chrétiens étaient alors occupés à faire le siège d'Acre, siège qui traînait en longueur à cause des multiples divisions qui jetaient les uns contre les autres les chefs de l'armée chrétienne. Raoul de Dicet nous a laissé le dénombrement de l'armée et de sa disposition; on y rencontre toutes les nations de l'Occident : devant le mont Musard, les Gênois, les hospitaliers de Saint-Jean, Conrad, marquis de Montferrat et comte de Tyr, l'adversaire du roi de Jérusalem Guy de Lusignan, le comte Henri de Champagne, Guy de Dampierre, le comte Henri de Bar, le comte de Chalon, Robert de Dreux, l'évêque de Beauvais, l'archevêque de Besançon. Le comte Thibaut de Blois occupe la plaine avec le comte de Clermont en Beauvaisis, Hugue de Gournay, Florent de Hangest, le comte de Ferrare et les Florentins, l'évêque de Salisbury et les Anglais, le dapifer de Flandre, Jean de Nesles, Eude de Ham et les Flamands, l'évêque de Cambrai, le comte de Tournai; ensuite le roi de Jérusalem et ses frères Geoffroy et Aimard, les chevaliers du Temple et Jacques d'Avesnes, le landgrave Louis de Thuringe, le comte de Gueldre, les Allemands et les Daces, les Teutons et les Frisons et le duc de Souabe; enfin, sur la colline de Turan qui fait face au Mont Musard, le patriarche, les évêques d'Ascalon et de Bethléem, le vicomte de Châtellerault, Renaud de Sidon, l'archevêque de Pise, les Pisans et les Lombards (1). C'est cette armée que Saladin harcelait au dehors tandis que la ville résistait, alimentée assez facilement d'ailleurs par la flotte musulmane. Il n'est guère possible de suivre les opérations autour d'Acre au cours de cette année 1190. Ce ne sont que des escarmouches entre assiégeants d'une part, assiégés ou contre assiégeants de l'autre.

Le 4 octobre 1190, une de ces étranges batailles fut livrée, qui montre le peu de discipline des Croisés avant que l'arrivée de Philippe eût mis un peu d'ordre dans cette armée

(1) Raoul de Dicet. De Imaginibus Historiarum, *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 636 et sq.

Digitized by Google

disparate. Par feinte probablement, Saladin avait fait abandonner son camp; à cette vue, les chrétiens descendirent des collines environnantes et se précipitèrent sur les tentes vides, pour se livrer au pillage, le comte de Bar lui-même s'engouffre dans celle de Saladin. Pendant ce temps, la garnison d'Acre s'emparait des positions laissées libres par les Chrétiens; ceux-ci se trouvèrent pris entre deux feux et la milice du Temple fut presque entièrement détruite. Pour comble de malheur, les Allemands qui poursuivaient un cheval échappé furent pris pour des fuyards; leur course sema la panique et le pillage se termina dans une fuite éperdue que seule l'arrivée de Geoffroy de Lusignan avec des renforts empêcha de se changer en déroute (1). Le comte de Bar reçut probablement une blessure mortelle dans cette affaire, car, il expira quinze jours après, le 19 octobre (2). Il eut le temps de faire son testament et de donner aux Templiers, pour le repos de son âme et de celle de ses compagnons tombés devant Acre, quinze livres sur les péages de Bar pour l'entretien d'un chevalier en Terre Sainte (3). Henri était donc mort depuis six mois quand Philippe Auguste et Renaud de Chartres (4) débarquèrent à Saint-Jean d'Acre, le 20 avril 1191 (5). Richard Cœur de Lion n'y arriva qu'à la

(1) Anonyme dans Gesta Dei per Francos de Bongars, p. 1165 et sq. Gautier Vinesauf dans Michaud. *Hist. des Croisades.* Bibl., 2e partie, p. 672. Izz ed Din ibn el Athir dans *Hist. des Croisades, Hist. Orientaux*, t. II, p. 11 et sq. et p. 30 et sq.

(2) Parmi lesquels l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, le comte de Chiny, le comte de Loos, le comte de Blois, Raoul de Clermont en Beauvaisis dernier de sa race, Raoul de Marle, Barthélemy de Vignory et son fils Guy. Geoffroy de Joinville était mort au mois d'août précédent. Cf. Aubry de Trois-Fontaines. Chr. an. 1191.

(3) A. M. B. 228, f° 131 et 132. Confirmé en 1192 par Thiébaut, comte de Bar puis par l'évêque de Toul Eude.

(4) Benoit de Peterborough. Vita Heinrici II, Angliae Regis. *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 504.

(5) C'est donc à tort que Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 312 croit que « Henri demeura après le retour des Français à l'armée de Richard Cœur de Lion, fut tué dans une bataille et inhumé au monastère Saint-Jérôme de Bethléem ».

Digitized by Google

fin de mai, ayant conquis entre temps l'île de Chypre (1).

(1) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° 334 et sq. a bâti sur la croisade du comte Henri tout un roman où il n'y a pas une ligne exacte : « Le navire où estoit le comte de Bar fut par fortune et impétuosité de mer, transporté jusqu'au port de l'Isle de Cypre, ou les gens du païs l'arrestèrent, menans le dict comte de Bar et les siens, au prince et gouverneur lors occupant l'isle, lequel par tirannie et entre prise l'usurpoit... Ce gouverneur de Cypre combien qu'il feust chrétien arrestoit toutefois ce qu'il povoit prendre qu'il disoit estre de bonne guerre : par ce moyen il déteint le dit comte de Bar espérant bien en avoir grosse rançon ». — Cette prise du comte de Bar est pour Wassebourg à l'origine de la conquête de Chypre. « La cause qui meut le roy Richard à prendre son chemin en Cypre fut, que luy estant en Sicile eust advertissement de la prise du comte de Bar, Henry, son parent, que le prince de Cypre avoit arresté et detenoit ». L'île fut donc conquise et « par ce moyen fut délivré Henry, comte de Bar » qui « recogneut depuis en maintes sortes le bénéfice qu'il luy avait faict, et ne l'abandonna oncques tandis qu'il guerroya les Infidelles en la Terre Saincte ». Ceci explique l'assertion de Clouet qui a puisé chez Wassebourg. D'après ce dernier le comte de Bar fut tué dans une bataille.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LE RÈGNE DE THIEBAUT Ier (1189-1214)

A. — **Thiébaut comte de Luxembourg.** — B. **Thiébaut comte de Bar.** C. — **La croisade, les donations, la mort, les mariages et la postérité de Thiébaut Ier.**

A. — Thiébaut comte de Luxembourg.

1. — Thiébaut, seigneur de Briey. 2. — Thiébaut, comte de Luxembourg. 3. — Le Gouvernement du comté de Luxembourg.

1. — A la mort de son père Renaud II [1], Thiébaut reçut en partage les seigneuries de Briey et de Stenay, les avoueries de Saint-Pierremont et de Gorze. Les premiers actes que nous connaissons de lui sont ses interventions répétées dans l'archidiocèse de Trèves, désolé par les seigneurs voisins et en particulier Ferry de Lorraine [2]. Ferry, second fils du duc Mathieu Ier avait reçu, avant 1172 [3], le comté de Bitche sur les confins des diocèses de Metz et de Trèves. Batailleur et entreprenant, le comte de Bitche se servait de

(1) Cf. Abbé Jehet, *Les comtes et ducs de Bar, Thiébaut Ier*, dans *Mém. S. L. Bar-le-Duc*, 3e série, t. X (1900), p. 195 et sq. — L. Germain, *Observations relatives à Thiébaut Ier, comte de Bar*, dans *ibidem*, t. XI (1901), p. 263 et sq.

(2) F. de Pange, *Ferry de Bitche dans Mém. S. Arch. Lorr.*, 1892, p. 51-81.

(3) E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 19 et Cat. des actes, n° 77.

Digitized by Google

sa situation pour piller et rançonner les sujets des évêchés. L'archevêque Arnold lui déclara la guerre en 1178 et avec l'aide de Thiébaut, le vainquit et le fit prisonnier ainsi que son fils Ferry II. Le comte de Bitche dut céder à l'archevêque le château de Siesberg [1] et renoncer aux droits qu'il prétendait avoir sur Neuerbourg [2]. C'est peut-être durant cette guerre que le comte de Briey prit sous sa protection les biens de l'abbaye de Saint-Arnould à Cheminot et à Lay [3].

En 1183, à la mort d'Arnold, le siège de Trèves fut disputé entre Rodolphe de Wied, candidat impérial et l'archidiacre Folmar, ce dernier élu régulièrement. Dans l'impossibilité de prendre possession de son siège, Folmar en appela au pape Luce III. L'affaire ne fut terminée à Rome qu'en 1186, sous Urbain III qui donna raison à Folmar. Celui-ci partit pour prendre sa charge, mais craignant la colère de l'Empereur, il alla demander asile à l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, qui le repoussa, puis à Thiébaut qui lui donna l'hospitalité dans l'abbaye de Saint-Pierremont [4]. Folmar, bien que le pape l'eût nommé légat, ne put se maintenir sur le siège de Trèves, parce qu'on l'accusait d'avoir intrigué pour être élu. Réfugié sur les terres de l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, il y convoqua à Mouzon un synode des évêques de sa province. Seul, celui de Metz s'y rendit. Folmar alors déposa l'évêque de Verdun, Henri de Castres [5] et excommunia Pierre de Brixey. Mais ses actes furent cassés par le pape Clément III qui, à son tour, déposa Folmar. Celui-ci gagna l'Angleterre où le roi Henri II le pourvut de bénéfices [6]. Fidèle continuateur de

(1) Province Rhénane. Cercle Sarrelouis, Commune de Rehlingen.

(2) C. de Bittburg. Gesta Trevirensium ép., SS. VIII.

(3) B. N. fr. 11853, f° 196 — non daté antérieur à 1203.

(4) Gesta Trevirensium ep., SS. VIII. « Ad montem Sancti Petri in terra Thebaldi, comitis Briei situm ipso conductum prestante divertit ». Cf. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, tome II, p. 306 et sq.

(5) Bliesscastel dans le Palatinat Bavarois.

(6) Migne, *Pat. lat.*, t. 204, col. 1442. — Cf. Gesta Trevirensium ep., SS. VIII; Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, an. 1188. Le roi d'Angleterre lui donna des bénéfices en Touraine.

Digitized by Google

la politique traditionnelle des siens, Thiébaut défendit Folmar tant que celui-ci lui parut être l'évêque orthodoxe et il le soutint contre les impérialistes.

Cependant Thiébaut s'était rapproché de Ferry de Bitche. Celui-ci, soutenu par sa mère, Berthe de Souabe, avait livré à Simon II, son frère, une lutte acharnée au cours de laquelle le duc de Lorraine dut augmenter l'apanage du comte de Bitche. De son mariage avec Ludomille de Pologne, Ferry avait eu, entre autres enfants, un fils, Ferry II, qui se trouvait être l'héritier du duché de Lorraine, puisque Simon n'avait pas d'enfant (1). C'est à ce Ferry II que Thiébaut maria sa fille Agnès en 1188 ou 1189 (2). Agnès apporta à son mari, outre Longwy, dot de sa mère Laurette de Loos, les châteaux barrois d'Amance et de Stenay.

Veuf de Laurette de Loos, Thiébaut épousa Ermesinde de Bar-sur-Seine, veuve d'Anseau de Trainel qui le rendit père du comte Henri II. Ce qui ne l'empêcha pas de la répudier pour se fiancer, en 1189, avec Ermesinde, fille et héritière d'Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg.

2. — La situation du Luxembourg au moment des fiançailles de Thiébaut et d'Ermesinde était loin d'être brillante. Henri l'Aveugle qui régnait depuis 1136 était resté près de cinquante ans sans héritier. Sa première union avec Laurette d'Alsace, fille du comte de Flandre, avait été stérile. Il avait répudié sa seconde femme, Agnès de Gueldre pour se livrer à tous les scandales et avait institué pour héritier du Luxembourg et du comté de Namur, son beau-frère, Baudoin de Hainaut, puis à la mort de celui-ci son neveu, Baudoin le Courageux, en 1171 L'un et l'autre l'avaient aidé dans ses guerres contre le Brabant et le Limbourg.

(1) Cf. Les ouvrages déjà cités de M. de Pange et E. Duvernoy.

(2) Ferry II de Lorraine et Agnès de Bar étaient mariés avant le départ d'Henri Ier pour la croisade en 1189. Cf. A. Lesort, *Cart. de Saint-Mihiel*, n° 123. — Henri du consentement de sa mère Agnès de Champagne, de ses frères Thiébaut et Ferry, donne des biens à l'abbaye de Saint-Mihiel. L'acte n'est pas daté, mais d'autre part, dans la fondation de Beaufort en 1188, Thiébaut, prend encore le titre de comte de Stenay, ville qu'il cède en dot à sa fille.

Digitized by Google

Malheureusement pour la maison de Hainaut, en 1183, Henri converti par une grave maladie rappela sa femme Agnès et en eut, vers la fin de 1175, une fille, Ermesinde. Celle-ci, encore à la mamelle [1] fut fiancée au comte Henri II de Champagne. Baudouin furieux en appela à l'Empereur qui l'investit du comté de Namur. Henri l'Aveugle demanda le secours du comte de Champagne et une guerre atroce en sortit [2]. Elle fut terminée par la médiation de Philippe Auguste. Le roi décida que le comte de Hainaut prendrait Namur et le comte de Champagne Durbuy et Laroche. Le comté de Luxembourg serait remis à l'Empereur pour en disposer à son gré. Henri de Champagne trouva trop maigre la dot de sa fiancée et la renvoya. De son côté, le comte de Hainaut garda Namur [3].

Henri l'Aveugle chercha un autre protecteur pour sa fille et Ermesinde fut presque aussitôt fiancée à Thiébaut de Bar. L'acte de fiançailles est daté de 1189, sans indication de mois. Thiébaut donne en dot à sa femme « mulieri suæ » Briey et les hommages de Briey et la moitié de toutes ses acquisitions et, si le comte Henri son frère meurt, le château de Saint-Mihiel et les hommages de ce château. Le comte Henri appose son sceau à cet acte [4]. Après ses fiançailles, Thiébaut entra en campagne contre le comte de Hainaut pour recouvrer le comté de Namur, mais il échoua dans sa tentative [5]; il retourna dans le comté de Luxembourg, s'y fortifia, attendant les événements. La succession de l'évêché de Liége, vacante en 1194, lui fournit l'occasion de rentrer en campagne. Albert de Louvain, frère du duc de Brabant, et Albert de Rethel, soutenu par le comte de

(1) « Adhuc lactantem » Sigeberti Gemblacensis continuatio, an. 1188.

(2) En août 1189.

(3) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV., livre 33-34; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV., p. 11 et sq.

(4) Orig. parch. A. Meurthe-et-Moselle, B. 590, n° 1. — Copie A. M. B. 239, f° 1. — L'acte est parfaitement daté de 1189, cependant Berthollet et Würth-Paquet. — Pub. Soc. Lux., t. XIV, p. 68 —, placent les fiançailles de Thiébaut et d'Ermesinde en 1192.

(5) Aubry de Trois-Fontaines, an 1193.

Digitized by Google

Hainaut se disputaient le siège. Henri de Luxembourg et son futur gendre se déclarèrent naturellement pour le premier, comptant qu'en reconnaissance du service rendu le duc de Brabant les aiderait à reconquérir Namur. Ils furent déçus une fois de plus et le comte de Hainaut les battit les uns après les autres. Quand il mourut l'année suivante, le comte de Hainaut laissait à son second fils Philippe, le comté de Namur, tandis que l'aîné, Baudouin IX, héritait du Hainaut et de la Flandre.

Le comte de Luxembourg mourut en 1196 après soixante ans de règne; Thiébaut se hâta de faire célébrer son mariage avec sa fiancée qui avait alors une douzaine d'années[1]. Mais l'empereur Henri VI sous prétexte que les fiefs impériaux étaient des fiefs masculins et sans doute parce qu'il jugeait que le comte de Bar était un vassal très peu sûr dépouilla Ermesinde de tous ses biens, confirmant Philippe, fils de Beaudoin de Hainaut, dans le comté de Namur et donnant celui de Luxembourg au comte Otton de Bourgogne[2].

Thiébaut, dans la circonstance, manœuvra habilement et moitié par persuasion, moitié par argent il obtint qu'Otton de Bourgogne renonçât à son comté en sa faveur[3]. Quant à Philippe de Namur, réduit à ses seules forces, il n'était pas pour le comte de Bar un adversaire bien redoutable. Thiébaut envahit le comté de Namur et le ravagea; la guerre fut courte. Philippe, autant parce qu'il se sentait peu en état de résister que pour ménager Thiébaut qui pouvait être d'un utile secours contre le roi de France dans la guerre entre ce dernier et le comte de Hainaut, allié du roi d'Angleterre, consentit à traiter. L'accord fut conclu au monastère Saint-Médard près du pont de Dinant le 26 juillet 1199[4]

(1) Elle était née en 1184.

(2) Abbé Jehet, *Thiébaut Ier*, p. 193. — Alfred Lefort, *La Maison française de Luxembourg dans Ons Hemecht* (1er oct. 1900) p. 463, cité par L. Germain, *Observations relatives à Thiébaut Ier comte de Bar*, p. 7.

(3) Aubry de Trois-Fontaines, an 1196.

(4) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, pr. 40. — Ernst, *Hist. du Luxembourg*, IX, pr. 29.

Digitized by Google

et confirmé par Ermesinde en novembre 1200[1]. Le comte de Bar laissait à Philippe le comté de Namur; la Meuse devant servir de frontière entre les deux États. Pour le compenser de cette perte, Philippe donnait à Thiébaut cinq cents livrées de terre et la châtellenie de Laroche sous la suzeraineté du comte de Flandre. Le comte de Bar s'engageait à le servir contre tous, y compris le roi de France, sauf l'évêque de Verdun et le comte de Champagne. Pour l'aide apportée, le comte de Bar devait recevoir du roi d'Angleterre l'équivalent de la terre de Namur. Le comte de Hainaut et de Flandre s'engage en cas de refus du roi d'Angleterre à donner à Thiébaut deux cents livrées de terre. Quant à l'héritage de ces terres, il est ainsi réglé : si le comte de Bar laisse des enfants d'Ermesinde, elles appartiendront à ces enfants quels que soient les mariages que l'un et l'autre puissent contracter par la suite. Si la comtesse de Luxembourg se remarie, sans avoir eu d'enfant du comte de Bar, elles reviendront aux enfants qu'elle aura de son nouveau mari, sauf les cinq cents livrées de terre, qui demeureront au comté de Bar. Enfin, si les deux conjoints meurent sans avoir eu d'enfants, la totalité des terres reviendra au comté de Bar. Le comte de Namur s'engage en outre à ne pas faire la paix avec le roi de France sans le consentement de Thiébaut. En somme, malgré la perte de Namur, les avantages du traité sont pour le comte de Bar. Il est certain que l'un des signataires de l'acte, Renaut de Dommartin, l'adversaire acharné du roi de France, a agi énergiquement pour détacher son cousin de l'alliance française. Nous reviendrons bientôt sur cette conséquence du traité de Dinant.

3. — A partir du traité de Dinant, Thiébaut jouit paisiblement de sa terre de Luxembourg; il n'eut guère de difficultés qu'avec Henri de Pierrepont, évêque de Liége qui contestait quelques points frontières. Pour se garder contre lui, le comte de Bar se fit céder l'avouerie des

(1) Ernst, *op. cit.*, p. 31.

Digitized by Google

abbayes unies de Stavelot et de Malmédy (1), et obligea l'abbé à lui promettre de ne jamais aliéner, en d'autres mains que les siennes, le château de Logne (2). L'acte est du mois de mai 1209 (3). En 1212, le comte de Bar attaqua l'évêque, envahit le diocèse de Liége et rasa jusqu'au sol la tour d'Ouffei (4). Henri de Pierrepont se tint alors tranquille.

Nous ne connaissons qu'une douzaine d'actes relatifs au gouvernement du Luxembourg, entre autres deux chartes concernant Stavelot et Malmédy; la première sans date constate que l'abbé a mis sous la protection du comte son abbaye (5) et la seconde de 1212 où le comte règle les droits du châtelain de Combles (6). Le 18 août 1198, Thiébaut fonde pour l'abbaye de Rebais le prieuré de Marville et lui donne une charruée de terre (7); il y ajoute l'année suivante l'affouage des bois de Failly (8); en février 1201, il approuve le don fait par Guéry de Frandeu (9) de sa terre de Vohart (10) à l'église de Leffe (11); en 1209 il sanctionne la vente par Rembaut de Muraut de l'alleu de Bure à l'abbaye d'Orval (12). En 1212, il renonce à ses prétentions sur l'église de Tohongne donnée par son beau-père Henri de Namur à l'abbaye de Floreffe (13).

(1) Avant le traité de Versailles la frontière belge-allemande séparait ces deux abbayes unies jadis sous le même abbé.

(2) Province de Liége.

(3) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, ch. 21 et pr. p. 43.

(4) Gesta ep. Leodiensium, SS. XXV, p. 134. — « Sed tunc comes Barrensis terram episcopi ultra Mosam sitam invadit et turrem Ouffei solo adequat ».

(5) B. N. fr. 11853, f° 263.

(6) B. N. fr. 11853, f° 263.

(7) Berthollet, *op. cit.*, t. IV, pr. p. 39.

(8) Meurthe-et-Moselle, Briey, Longuyon. — Berthollet, *op. cit.*, t. IV, pr. p. 40.

(9) Frandeux, Luxembourg.

(10) Waha, Luxembourg.

(11) Berthollet, *op. cit.*, IV, pr. p. 42.

(12) P. H. Goffinet, *Cart. de l'abbaye d'Orval*, p. 158.

(13) B. N. mss. fr. 11853, f° 181. — E. Tandel, *Les Communes luxembourgeoises*, V, pr. 299.

Digitized by Google

En ce qui concerne les acquisitions de Thiébaut dans le comté de son épouse, on ne peut citer que deux actes : l'un daté de mai 1213 (1) par lequel Jacques d'Orchimont (2) rend hommage au comte de Bar après le comte de Rethel pour le château de Laroche, les alleus de Laforest (3), Bellefontaine, Marlières, Mombrète, Chérisey et Mauvisin (3) et un acte non daté par lequel Thierry de Rochefort déclare devoir prêter au comte son château contre tous et ce avec l'assentiment de Thierry de Houffalize (4).

Enfin, il y a lieu de signaler la confirmation par Thiébaut de l'affranchissement de Beauraing fait, en 1209, par Simon de Beauraing (5).

B. — Thiébaut, comte de Bar.

1. — Thiébaut s'établit dans l'Argonne. 2. — Relations et guerres avec les évêchés lorrains et le duché de Lorraine. 3. — Relations avec Philippe Auguste.

1. — Thiébaut prit le pouvoir au comté de Bar aussitôt après le départ de son frère. La mort du comte Henri fut connue dans le Barrois dès 1192. Thiébaut, en effet, confirme cette année là, la donation que son frère mourant avait faite aux chevaliers du Temple d'une rente sur le tonlieu de Bar (6). La même année, il autorise sa mère Agnès à engager ses revenus de la vicomté de Troyes à l'abbé de Trois-Fontaines pour la garantie de quelques dettes (7).

(1) B. N. mss. fr. 11853, f° 92, r°.
(2) Belgique, Namur, Gésinne.
(3) B. N. fr. 14853, f° 92, v°.
(4) B. N. Lorr. 719, f° 154.
(5) Tandel, *Les communes Luxembourgeoises*, V, p. 456.
(6) Confirmation de Thiébaut, Orig. A. Meurthe-et-Moselle. B. 620, f° 1. Confirmation de Eude de Vaudémont, évêque de Toul. A. M. B. 228, f° 131.
(7) Marie, comtesse de Troyes, déclare qu'Agnès de Bar, du consentement de son fils Thiébaut de Mousson, a mis en gage entre les mains de l'abbé de Trois-Fontaines, ses biens de la vicomté de Troyes pour le règlement de ses dettes. B. N, mss. latin, 11902, f° 177, v°.

Digitized by Google

Les premières années de son règne, Thiébaut eut trop à faire avec la difficile succession de Luxembourg, pour rien entreprendre. Mais dès que le traité de Dinant l'eut débarrassé de ces difficultés, il déploya une égale activité sur ses deux frontières de Champagne et de Lorraine. Le comté de Champagne n'avait pour souverain qu'une femme, Blanche de Navarre et un enfant au berceau, fils posthume de Thiébaut III. Le comte de Bar comprit que son véritable voisin de l'Occident était le roi de France, gardien du jeune comte et il prend ses précautions. Vers 1200, Blanche, ayant avec l'appui du roi fait passer des mains du comte de Rethel dans les siennes le château de Sainte-Menehould, Thiébaut se souvient qu'il a, en face de cette ville, un castrum que ses ancêtres ont quelque peu négligé, Clermont-en-Argonne. Il en déloge les châtelains héréditaires soit par la force, soit par des présents. La prise de possession des deux châteaux par les suzerains, causa la plus grande joie aux populations voisines. Car, l'Argonne avec ses forêts inaccessibles, son fouillis de coteaux et d'étangs était devenue un véritable repaire de brigands. Par là passaient les routes qui, de Metz et de Verdun, menaient en France et les châtelains de Sainte-Menehould et de Clermont détroussaient volontiers les voyageurs (1).

Donné en 1131, avec Vienne et Hans au comte Renaut Ier par Albéron de Chiny, Clermont n'avait jamais été occupé. En 1142, le comte de Bar avait aidé le même évêque à en chasser les ravageurs, Regnier de Baulny et le comte de Grandpré, mais les châtelains n'avaient pas tardé à reprendre le cours de leurs méfaits. Arnoul de Chiny se décida, en 1181, à agir vigoureusement contre eux avec l'aide du

(1) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 1204. « Comitissa Campaniae Blancha castrum nobile et fortissimum quod dicitur Sanctae Menechildis firmabat super Axonam fluvium ad tutelam gentis facta tamen pro loco eodem commutatione quadam apud castellanum Vitriaci de voluntate regis Franciae similiter comes Barri castrum obtinuit Clarimontis Virdunensis diocesis, heredibus tam vi quam muneribus alienatis. Per ista duo refugia spoliabantur praetereuntes : unde gaudium fuit vicinis quod praedones alienati sunt ab eis ».

Digitized by Google

duc Simon de Lorraine, mais il fut tué par l'un d'eux, Albert Pichot, devant Sainte-Menehould (1). A la décharge du comte de Bar, il faut noter que l'accès du Clermontois ne fut rendu facile que par la prise en garde de l'abbaye de Beaulieu. Maître de cette terre, Thiébaut put passer à Clermont et s'établir fortement dans l'Argonne.

Il y était incité, d'autre part, par le désir de réunir, à travers les vallées de l'Aire et de la Biesme, ses possessions du sud et du nord. A partir de 1200, époque où, selon toute vraisemblance, il s'établit à Clermont (2), il ne cessa d'étendre et de fortifier de ce côté-là ses acquisitions. Au mois de juin 1203, le comte de Grandpré engagea à Thiébaut pour quelques centaines de livres, sa terre d'Andevanne (3) et le ban de Bettemberch (4). En octobre 1211, Bernard d'Autry met en la garde du comte de Bar ses trois villes de Binarville (5), Condé (5) et Wiseheri (6) et déclare ne pouvoir les en retirer (7). En 1212, il rend hommage pour ces mêmes villes (8). En juillet de la même année, par l'intermédiaire de Gaucher de Nanteuil, les châtelains de Clermont font un accord définitif avec le comte de Bar, en lui cédant tout ce qu'ils avaient à Clermont et à Auzéville, par contre, Thiébaut promet de ne rien retenir de leurs hommes de Chaumont-sur-Aire (9), Tarincourt (10) et Jubécourt (11).

(1) Laurent de Liège, SS. X. p. 528.

(2) Aubry place ce fait en 1204, M. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. V, p. 22 en 1200. L'engagement d'Andevanne en 1203, semble donner raison à ce dernier.

(3) Ardennes, Vouziers, Buzancy.

(4) Probablement Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, où nous savons que le comte de Grandpré possédait des biens. Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, preuves, p. 376.

(5) Ardennes, Vouziers, Monthois.

(6) Ouchery, partie d'Ivry-le-Petit, commune de Condé-les-Autry.

(7) B. N., fr., 11853, f° 172, v°.

(8) B. N., fr., 11853, f° 178, v°.

(9) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt.

(10) Auj. détruit, commune Érize-la-Grande, même canton.

(11) Meuse, Verdun, Clermont. A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° V.

Digitized by Google

Par Cornay (1) et par Raucourt (1) que le comte de Bar possédait aussi, le Barrois rejoignait la châtellenie de Stenay, qui sortira momentanément du comté et celle de Dun dont le titulaire doit l'hommage, après l'évêque de Verdun. Là encore, Thiébaut possède en partie la ville importante de Beaumont (2). Il est fort possible que ces acquisitions ne se soient pas faites sans protestation de la part du comte de Champagne; car, sans que nous puissions préciser ni quand ni comment, l'importante châtellenie de Belrain fut reprise par Thiébaut du comte de Champagne (3), peut-être pour le dédommager de toutes ces reprises du Barrois en Champagne.

Plus au sud, Jean du Chatelier (4) est homme-lige du comte de Bar (5). Ainsi cette prise de possession de l'Argonne éloigne de plus en plus le Verdunois de la Champagne. Henri II et Thiébaut II compléteront l'œuvre et le jour est proche où Verdun, isolé de tous côtés, ne sera plus qu'une enclave au milieu des terres barroises. Notons en passant que Thiébaut ne semble pas être intervenu dans les affaires de l'évêché, pourtant bien troublées, avant l'élection de Robert de Grandpré en 1208. En juin 1210, le comte de Bar tend encore des approches vers Verdun, Gille de Souilly met en la garde d'Henri, fils de Thiébaut, sa ville de Belleray (6). En 1212, l'abbé de Saint-Vanne de Verdun associe le comte et son fils à la possession de la ville neuve d'Auzécourt (7). Cependant en 1213, quelque temps avant sa

(1) Ardennes, Vouziers, Grandpré. A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. Ier, fiefs n° 2231. Eudes de Cornay rendit hommage au comte de Bar en 1215 et 1216.

(2) En 1258, le sergent de Stenay reconnaît que le comte Thiébaut Ier et son fils Henri II, ont possédé le tiers de la justice de Beaumont et le droit de chevauchées et que Thiébaut en usa. A. Lèsort, *op. cit.*, n° XXXVIII.

(3) A. Longnon, *op. cit.*, n° 2465.

(4) Marne, Sainte-Menehould, Dommartin.

(6) A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, I, Fiefs, n° 2465.

(6) Meuse, arrondissement et canton Verdun, B. N. fr. 11.853, f° 79.

(7) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt, B. N. fr. 11.853, f° 91 v°.

Digitized by Google

mort, Thiébaut avec l'assentiment de son fils Henri fit don à l'Église de Verdun en aumône, de l'avouerie de Lemmes (1).

Par l'Argonne, Thiébaut s'achemine vers les possessions barroises du Nord. Si le Luxembourg se sépare du Barrois à sa mort, du moins lui-même aura contribué à rejoindre au nord de Stenay, momentanément lorrain, l'Argonne à la châtellenie de Briey par l'hommage qu'il reçut du comte de Chiny. En octobre 1204, Louis, comte de Chiny, déclare qu'il est homme-lige du comte de Bar pour Chiny et tous ses autres fiefs; il doit prêter ce château contre tous hommes sans aucune restriction et ses chevaliers et ses bourgeois doivent à Bar la même fidélité (2). Louis ajoute que son père a rendu au même comte hommage pour Chiny (3). Plus proche de Briey, en décembre 1208, Nicolas de Han lui prête hommage et reprend de lui Han-devant-Pierrepont (4) et Bazeilles (5).

Au sud du comté, Thiébaut reçoit en 1213 l'hommage de Ferry de Vaucouleurs et de son fils Louis pour Sauvoye (6), Francheville (6) et Mauvages (7), de Renaut de Gondrecourt (8), et de Gautier de Vignory (9). En juillet 1200, il avait réglé avec Guy de Dampierre les duels de ses vassaux avec ceux de Guy à Saint-Dizier. L'homme du comte qui provoquera un sujet du seigneur de Saint-Dizier se battra à Bar; si c'est au contraire un homme de Guy de Dampierre qui est le provocateur, le combat aura lieu à Saint-Dizier (10). Les rapports directs du comte de Champagne avec le Barrois

(1) Meuse, Verdun, Souilly, Wassebourg, f° CCCXLVIII r°; Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 292.

(2) Wurth-Paquet, *Publ. soc. Lux.* t. XIV (1858) n° 23, B. N. fr. 11853, f° 137, r°.

(3) L'acte antérieur a disparu. Cf. Abbé Jehet et Léon Germain, *op. cit.*

(4) Meuse, Montmédy, Spincourt.

(5) Meurthe-et-Moselle, Briey, Longwy. Wurth Paquet, *loc. cit.*, n° 26.

(6) Meuse, Commercy, Void. Francheville est probablement Villeroy.

(7) Meuse, Commercy, Gondrecourt. B. N. fr. 11853, f° 221-r°.

(8) B. N. fr. 11853, f° 221, v°.

(9) B. N. fr. 11853, f° 248.

(10) Dom Calmet, t. II, pr. 412.

Digitized by Google

si fréquents sous Henri II n'existent à peu près pas sous Thiébaut. A peine peut-on citer un acte d'avril 1206, où Thiébaut échange quelques-uns de ses serfs avec Blanche de Champagne et règle les formariages entre le Barrois et le comté voisin (1) et une souscription du comte de Bar au bas d'un acte de Blanche, réglant le droit héréditaire des filles en Champagne (2). En novembre 1206, Blanche juge un différend qui s'était élevé entre le comte de Bar et Gérard de Juilly (3). C'est que Thiébaut hérite du chef de sa grand'tante probablement, Clémence de Bar, dame de Clermont en Beauvaisis, puis de Dommartin, de Juilly, des Alnes (4) des Istes, de Buru (5), et de Flavigny (6). Nous verrons plus loin qu'outre ces fiefs éloignés, le comte de Bar reçut d'Hermance de Trainel divers biens vers Bar-sur Seine, Nogent-sur-Seine, Provins et Sens.

2. — L'une des plus importantes acquisitions de Thiébaut fut celle de la mouvance du comté de Vaudémont. Ce fief important passa dans son hommage avant 1200, sans qu'il soit possible de préciser autrement la date. D'après Jean de Bayon, le comte Henri de Vaudémont aurait perdu de grosses sommes d'argent dans sa guerre contre le duc Ferry de Lorraine et aurait été obligé de rendre à Thiébaut à perpétuité l'hommage de Vaudémont, de Châtel-sur-Moselle (7) et du château de Bainville (8). Après qu'il fut parti en Sicile se refaire, son fils rendit hommage pour le comté (9). Il y a probablement fort peu de chose d'exact dans le récit de Jean de Bayon, en tous cas, il se trompe

(1) Chantereau-Lefèvre, *Traité des fiefs*, II, p. 30; A. N. J, 911, n° 1.
(2) A. Teulet, *Trésor des chartes*, t. I, n° 1031.
(3) Seine-et-Marne, Meaux, Dommartin, A. Teulet, *op. cit.*, n° 1067.
(4) Aulnay-aux-Planches et Aulnizeux. Marne, Châlons, Vertus.
(5) Les Istres et Bury. Marne, Epernay, Avize.
(6) Même canton. A. Longnon. *Documents, etc. Fiefs*, II, p. 15 et sq.
(7) Vosges, Épinal, chef-lieu de canton.
(8) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Haroué.
(9) Allusion à l'hommage rendu en avril 1216 au comte Henri II par Henri de Vaudémont. Cf. P. Benoit-Picart. Réplique aux deux lettres qui servent d'apologie sur l'origine de la maison de Lorraine, Toul 1713, in-12, p. 199.

Digitized by Google

certainement pour la date, Ferry ne devint duc de Lorraine qu'en 1205 et dès 1200, le comte de Vaudémont relève du comte de Bar [1], par contre, il est peut-être vrai que la mouvance ait été acquise à prix d'argent [2].

Thiébaut n'est guère intervenu dans l'évêché de Toul. En 1197, l'évêque Eudes de Vaudémont adresse une plainte contre le comte de Bar qui a inquiété son église [3]. Nous ne savons à propos de quoi fut faite cette plainte, ni quelle suite fut donnée à l'affaire. Eudes mourut d'ailleurs l'année suivante et fut remplacé par Maheu de Lorraine, fils de Ferry de Bitche et frère du duc Ferry II. Maheu ne sortit guère de son évêché ; pillard de la pire espèce, il était déjà en procès à Rome en 1205 [4] ; excommunié, puis absous [5], puis enfin déposé en 1209 [6], il ne fut jamais sacré. Après la déposition de Maheu, Thiébaut intervint et obtint du roi de France son intervention pour faire élire un de ses parents. Espérait-il par là étendre son influence sur l'évêché de Toul comme il le faisait déjà sur celui de Verdun? C'est ainsi qu'il porta au siège de Toul son cousin Renaut de Senlis [7]. Renaut était fils de Guy de Senlis, seigneur de Chantilly et de Marguerite de Clermont, fille elle-même du dernier comte de Clermont et de Clémence de Bar. Thiébaut passera les trois dernières années de sa vie à aider Renaut à rétablir la paix dans son évêché et à se défendre des entreprises du duc de Lorraine.

On aurait pu croire que le mariage d'Agnès avec l'héritier du duché de Lorraine ferait cesser les hostilités entre la maison de Bar et le duc. Il n'en fut rien. Peu de temps

(1) En avril 1200, le comte de Vaudémont déclare qu'il est homme-lige de la comtesse de Champagne sauf la ligeance du comte de Bar. Chantereau-Lefèvre, *Traité des fiefs*, II, p. 17.

(2) Jean de Bayon, ch. 23.

(3) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, livr. 4, ch. 12.

(4) Migne, *Patr. Latine*, t. 215, p. 659.

(5) Migne, *Patr. Latine*, t. 215, p. 861 et 1087.

(6) Migne, *Patr. Latine*, t. 216, p. 169.

(7) P. Benoit Picart, liv. N, ch. XIV. Dom Calmet II, liv. XXII, ch. 37.

Digitized by Google

sans doute, après le traité de Dinant, Ferry II se disputa avec son beau-père. Nous n'avons aucun détail sur les origines et les péripéties de la lutte, nous possédons seulement les traités qui la terminèrent. Il est facile de se rendre compte en les examinant que le comte de Bar a profité de sa situation vis-à-vis de Ferry et de sa puissance pour prendre des gages sur la Lorraine.

Ferry II, puisque Simon, son oncle, n'avait pas d'enfant, se trouvait être l'héritier du duché de Lorraine; mais il n'était pas sûr de lui succéder sans conteste, autant à cause de l'avidité de son père Ferry de Bitche que de celle de son oncle, Mathieu, comte de Toul. Au traité conclu en novembre 1202 (1), Ferry promit à son beau-père de l'aider contre tous hommes et s'il manque à sa fidélité de renoncer à la dot de son épouse : Amance, Longwy et Stenay (2). De plus, il abandonne au comte de Bar l'hommage du comté de Vaudémont que celui-ci possédait déjà et qui désormais ne relèvera plus que de lui et celui d'Erard de Sorcy; pour gage de ces conventions, Thiébaut retient le château de Gerbéviller (3) et celui d'Ormes (4). En retour, il promet à Ferry de l'aider à retenir et à conserver ses droits héréditaires au duché de Lorraine. Dans ce même accord cependant, Thiébaut déclare réserver les droits de Mathieu de Toul qui obtiendra à la mort de Simon les fiefs de Chatenois (5) et de Gondreville (6). En même temps, Thiébaut obtenait du comte de Toul, que celui-ci se reconnût son vassal pour

(1) B. N. Coll. Lorr. 719, f° 148, v°, fr. 11853, f° 262, r°. — Edit. de Pange, *Mém. Soc. Arch. Lorr.*, 1892, p. 75.

(2) Clause précieuse qui permettait au comte de Bar de rentrer à la première occasion dans ces biens magnifiques. Si Amance entre pour toujours dans le duché, Stenay et Longwy ne tarderont pas à revenir à des dates différentes dans le comté de Bar.

(3) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, chef-lieu de canton.

(4) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Haroué. Ces deux châteaux avaient été donnés à Ferry de Bitche par son frère Simon en 1179. Dom Calmet, t. II, pr., p. 382.

(5) Vosges, Neufchâteau, chef-lieu de canton.

(6) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul.

Digitized by Google

Fontenay [1] et Blainville [2]. L'hommage de ces deux châteaux appartient au comte de Bar, à son fils Henri, où à défaut, à Ermesinde de Luxembourg et à ses héritiers, nés de Thiébaut, ou enfin, si tous mouraient, aux héritiers d'Agnès de Bar, duchesse de Lorraine [3]. Ces clauses ne furent d'ailleurs pas remplies, elles étaient subordonnées à la possession par Mathieu de Toul des terres de Gondreville et de Chatenois; or, à la mort de Simon, le comte de Bar préféra que celles-ci restassent à la Lorraine [4].

La paix ne dura guère au delà de l'avènement de Ferry II qui eut lieu en 1205 [5]. Sans doute pour se débarrasser de la tutelle de son beau-père, Ferry s'allia à l'évêque de Metz, Bertram, en 1207. Sans attendre qu'on lui déclare la guerre, Thiébaut pénétra dans les terres messines, assiégea et prit le château de Vic que l'évêque venait de construire, fit prisonnier cent bourgeois, détruisit le château et se tourna ensuite vers la Lorraine, la dévasta et rasa le château de Prény. Ferry à son tour ravagea les terres de l'abbaye de Gorze, dont le comte avait la garde et qui paya souvent par la suite les querelles des deux pays. Thiébaut, pour venger l'abbaye, entra de nouveau en Lorraine, surprit à l'improviste le duc le 3 février 1208, le battit et le fit prisonnier ainsi que ses frères, Philippe de Gerbéviller et Thierry d'Enfer [6]. Le duc et ses frères restèrent captifs jusqu'à la paix qui fut conclue le 2 novembre 1208 en présence de la noblesse des deux pays [7]. Le duc Ferry et ses frères promettent de

(1) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul.

(2) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Bayon.

(3) B. N. Lorr. 719, f° 148; fr. 11853, f° 264; Édit. Ferry de Pange, *Mém. soc. Arch. Lorr.*, 1892, p. 76.

(4) Ferry de Pange, *op. cit.*

(5) Avec M. de Pange nous admettons que Ferry, père de Ferry II, n'a jamais été duc de Lorraine.

(6) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1207 et 1208. — Thiébaut aurait vaincu Metz avec une armée de Français, de Bourguignons et d'Aquitains.

(7) Ce traité a été édité par Dom Calmet, II, pr., 375 et tout récemment par M. Dieterlen dans *Mém. Soc. Arch. Lorr.*, t. LXIII (1913), p. 48 et sq. « *Le Fond Lorrains aux Archives de Vienne* » d'après l'original déposé dans ces archives.

Digitized by Google

garder fidèlement la paix qu'ils vont faire. Le comte conservera les châteaux qu'il tenait avant la guerre; après la mort du comte, ses héritiers possèderont en paix tout ce que lui-même aura possédé. Toutefois, sa fille Agnès ne sera pas admise au partage, elle n'aura que sa dot : Longwy, Amance et Stenay dont le comte jouira d'ailleurs sa vie durant.

Sa situation ainsi réglée vis-à-vis de la Lorraine, Thiébaut en arrive à l'objet du litige. Les vassaux du duc comme ceux du comte garderont leurs possessions, telles qu'ils les avaient avant la guerre jusqu'à satisfaction. Le duc fera démolir le château de Romont (1), si le comte le désire et ne pourra le reconstruire qu'avec sa permission. Pour garantie de cette clause, Ferry remet entre les mains de son beau-père le château de Chatenois (2). Si le duc fait la paix avec le seigneur de Romont, Thierry, il associera à cette paix le comte et ses alliés et s'il ne fait pas la paix, il devra aider le comte contre Thierry.

Le duc paiera les frais de la guerre s'élevant à deux mille livres pour lesquelles il donne des cautions, lesquelles, en cas de non-paiement, devront se rendre aux prisons du comte, faute de quoi Thiébaut saisira leurs châteaux. Ces cautions sont : Eudes de Bourgogne pour deux cents marcs, Simon de Joinville pour deux cents marcs, Philippe de Florange pour deux cents marcs, Ferry comte de Toul pour deux cents marcs, Aubert de Darney (3) pour deux cents marcs, Gilon de Cons (4), Aubry de Rozières (5), Guéry de Prény, Simon de Passavant (6), Simon de Parroy (7), Simon de Ville (8), Charlon de Gondreville, Arnould de

(1) Vosges, Épinal, Rambervillers.

(2) Ce château de Chatenois devait, nous l'avons vu, revenir au comté de Toul. Conservé au duché de Lorraine par la bienveillance de Thiébaut, il tombe entre les mains de l'habile comte de Bar.

(3) Vosges, Mirecourt, chef-lieu de canton.

(4) Cons-la-Grandville. Meurthe-et-Moselle, Briey, Longuyon.

(5) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Saint-Nicolas.

(6) Haute-Saône, Vesoul, Jussey.

(7) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton Lunéville.

(8) Ville-sous-Illon. Vosges, Mirecourt, Dompaire.

Digitized by Google

Volkrange (1) et Arnoul de Sierck (2), chacun pour cent marcs.

Le duc promet de ne pas donner sa fille en mariage au fils de Gautier de Vignory (3) et, en tous cas, s'il ne pouvait s'opposer au mariage, de ne pas la doter.

S'il arrive quelque différend entre le duc et le comte ou leurs hommes, le duc sera tenu de réparer le dommage dans les quarante jours. Si le duc et ses frères faisaient la guerre au comte ou à son fils ou prenaient ses châteaux, les pleiges de la paix passeraient dans la mouvance du Barrois. Enfin, si l'un des pleiges venait à faire la guerre au comte, le duc devrait aider le comte contre lui.

Moyennant ces concessions, le duc est libre, mais non ses frères qui restent en prison. Au cas où la paix serait enfreinte par le duc ou ses frères, le comte conservera Amance, Longwy et Stenay qui, dans ce cas, feront retour à ses héritiers, Agnès excepté. Le duc devra en outre fournir comme otage le « roi » d'Allemagne que le comte voudra avec ses lettres ouvertes (4) et remettre entre les mains du comte le château de Sierck. Chatenois et Sierck seront rendus au duc après l'exécution des clauses du traité.

Le duc donne comme otages le duc Eudes de Bourgogne qui a ses lettres ouvertes et son serment (5), les seigneurs précédemment nommés comme caution des deux mille marcs et en plus le comte Henri des-Deux-Ponts (6), Hugue de la Fesche (7), le comte Henri de Salm, Milon de Vandiè-

(1) Moselle, arrondissement et canton Thionville.

(2) Moselle, Thionville, chef-lieu de canton.

(3) Haute-Marne, Chaumont, chef-lieu de canton.

(4) « Daturus est etiam Dux Comiti in ostagium hujus pacis Regem Alemanie quem comes voluerit, cum suis apertis ». Le mot Rex Alemanie doit se traduire par prince allemand ou vassal de l'Empire et non par l'Empereur ou le Roi des Romains.

(5) Le duc Eudes de Bourgogne serait donc le « Rex Alemanie » désigné par le comte de Bar.

(6) Palatinat Bavarois, chef-lieu de cercle.

(7) Lafauche. Haute-Marne, Chaumont, Saint-Blin.

Digitized by Google

res [1], Gérard de Dalem [2], Olry d'Offroicourt [3], Gérard de Villacourt [4], Simon le jeune de Parroy, Simon avoué de Metz, Geoffroy de Deuilly [5], Aubert de Volkrange, Valéran de Limbourg, Jean de Montclair [6], Gilon de Berg [7], Ferry du Pont-de-Trèves [8], Guéry de Fontoy [9], Tougré de Bitche, Thierry de Chambly [10], Olry de Neuviller [11], Gauthier de Prény et Aubert de Parroy. Au cas où le duc ne remplirait pas ses engagements, ces otages passeraient avec leurs fiefs dans la mouvance du Barrois.

Quant aux ravages faits en l'évêché de Metz, sur la plainte de l'évêque, le pape Innocent III nomme Gautier, abbé de Saint-Urbain pour en informer. Sur son rapport, Innocent excommunie Thiébaut qui, pour se racheter, promet de se croiser contre les Albigeois. Telle est la version de l'histoire de Metz des Bénédictins [12]. Elle ne concorde pas du tout avec les documents contemporains. Le pape Innocent n'est intervenu qu'incidemment dans la querelle entre le comté de Bar et le duché de Lorraine, mais Thiébaut se trouve bien, comme ses prédécesseurs, dans le parti pontifical. Entre les deux compétiteurs qui se disputaient l'Empire au temps de Thiébaut, Otton de Brunswick et Philippe de Souabe, le pape s'était déclaré pour Otton. Lorsque Philippe de Souabe fut assassiné en 1208, pour assurer à son protégé contre un successeur de Philippe l'appui du roi de France, Innocent III écrivit à ce dernier une lettre où il lui énuméra les raisons qu'il avait de combattre le duc de Souabe [13]. L'une de ces

(1) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson.
(2) Moselle, Boulay, Bouzonville.
(3) Vosges, Mirecourt, Vittel.
(4) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Bayon.
(5) Commune de Serécourt. Vosges, Neufchâteau, Lamarche.
(6) Commune de Besseringen, Province Rhénane, Mertzig.
(7) Province Rhénane, Cercle de Sarrebourg.
(8) Château situé en face de Trèves.
(9) Moselle, Thionville, chef-lieu de canton.
(10) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.
(11) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Haroué.
(12) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, t. III, p.314.
(13) Migne, *Patr. Lat.*, t. 216, p.1153.

Digitized by Google

raisons, c'est que Philippe de Souabe a tenté d'intervenir — intervention que seule sa mort a arrêtée — contre « l'aimé et fidèle cousin du roi, le comte de Bar » et même qu'il en voulait au roi de France qui n'aurait pas permis l'écrasement du comte de Bar (1). Le ton de la lettre du pape à l'égard de Thiébaut n'est pas du tout celui qu'on tient vis-à-vis d'un homme qu'on vient excommunier.

Cette intervention de Philippe de Souabe dans les affaires de Lorraine et de Bar est, à vrai dire, la seule mention que nous ayons des relations du Barrois et de l'Empire, au temps de Thiébaut, depuis l'ingérence d'Henri VI dans la succession du Luxembourg, en 1197. L'Empire d'ailleurs, pendant tout le règne d'Otton IV qui dura jusqu'à 1215, est en pleine anarchie.

Quant au traité du 2 novembre 1208, on a dit qu'il plaçait le duché de Lorraine dans la dépendance politique du Barrois (2). Il était, en effet, difficile au souverain lorrain de bouger sans léser les intérêts du comte Thiébaut et de fait, Ferry ne bougea plus pendant les cinq dernières années de son règne. D'autre part, nous verrons que toutes les obligations du traité n'ont pas été remplies; le château de Romont, en tout cas, n'a pas été démoli, mais Thiébaut en obtint l'hommage que lui prêta Thierry de Romont (3). D'autre part, Gautier de Vignory, dont une clause du traité interdisait le mariage avec la fille de Ferry, rentra aussi dans la vassalité du comte de Bar en 1213 (4).

(1) « Tertio quoque cum comes Barri dilectus et fidelis consanguineus tuus ducem Lotharingie infestaret eumque in sua terra cepisset, tu prefato Philippo pacem de ipso duce pro memorato comite obtulisti, quæ modio omnibus ad ipsorum videlisset Philippi et ducis, cedebat honorem quemadmodum tibi et aliis pluribus videbatur : qui super hoc et nuntium suum indebite tibi respondens ad aggrediendum praedictum comitem precum tuorum immemor, exercitum jam cituret, sed Domino permittente, in illo fuit itinere interfectus.... necnon etiam quia te non sustinere putabat quod ipse per injuriam comitem exhaeredebat ».

(2) Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 335.

(3) Sans date B. N., fr. 11853, f° 92. Consentement de Ferry de Lorraine, *ibidem*, f° 253.

(4) B. N. fr. 11853, f° 248. Lorraine 718, f° 50.

Digitized by Google

Quand Renaut de Senlis fut élu à l'évêché de Toul en 1210, le duc Ferry ne semble pas s'être opposé personnellement à l'élection voulue par le comte de Bar. Par contre, de nombreux seigneurs lorrains du voisinage avaient profité des difficultés de l'évêque Maheu pour piller l'évêché. En 1213, après la mort de Ferry, Renaut, pour se débarrasser des pillards, mit garnison dans les châteaux de Bourron (1) et de Liverdun. Le duc Thiébaut qui venait de succéder à Ferry en prit ombrage, il accusa l'évêque de vouloir s'allier au comte de Bar pour lutter contre lui et finalement attaqua le château de Bourron et le rasa.

Renaut se réfugia à Bar, il ne revint à Toul qu'en 1215 après que la paix eut été faite par l'entremise de l'évêque de Metz. Thiébaut de Lorraine consentit à payer les frais de la guerre et ceux de la reconstruction du château de Bourron (2). Renaut avait accompagné le comte de Bar à la croisade contre les Albigeois. Si le récit du P. Picart est exact, il aurait transporté à son retour, devant l'attaque de Bourron, le siège de l'évêché et de l'officialité à Bar, il aurait ainsi vécu auprès de Thiébaut jusqu'à la mort de celui-ci et aurait assisté le jeune Henri dans la première année de son règne. Renaut mourut en 1217, et eut pour successeur Gérard de Vaudémont.

3. — Philippe Auguste ne s'attarda pas longtemps en Terre Sainte. La succession du comte de Flandre mort en Palestine et les affaires du Royaume intéressaient davantage ce roi pratique que la conquête de Jérusalem. A la fin de l'année 1191, il était revenu en France. Richard Cœur de Lion s'était fait arrêter lors de son retour à travers l'Allemagne. L'occasion était belle pour Philippe de reprendre sa politique un instant interrompue contre les Plantagenets et de récupérer les fiefs français du roi d'Angleterre. Il envahit presqu'aussitôt la Normandie et traita avec Jean Sans Terre impatient de régner à la place de son frère (3).

(1) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton Toul.

(2) D'après le Père Benoit Picart, *Hist. de Toul*, L. IV, ch. 14. *Gallia Christiana*, XIII, p. 1010 reproduit le même récit.

(3) A. Luchaire dans *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 2e partie, p. 110.

Digitized by Google

Malheureusement pour Philippe et pour Jean, l'empereur Henri VI devenu possesseur de Richard l'avait remis en liberté moyennant une énorme rançon et Richard rentrait en Angleterre le 20 mars 1194 bien résolu à châtier le roi de France (1). Une guerre de cinq ans, où routiers et soudards s'en donnèrent à cœur joie, débuta au mois de mai. Jean Sans Terre réconcilié avec son frère lui livra Evreux et Richard reprit au roi de France le château de Loches. Philippe vaincu envoya ses barons pour traiter. Une conférence fut réunie au Vaudreuil le 16 juin 1194; l'archevêque de Reims, le comte de Nevers et le comte Thiébaut de Bar y représentent le roi de France (2). Sans doute, Thiébaut se trouvait-il à l'armée de Philippe Auguste dès le début de la campagne?

La conférence n'aboutit pas et la guerre reprise aussitôt fut défavorable au roi de France qui perdit à Fréteval, le 3 juillet 1194, son trésor et ses archives. La guerre dura avec quelques alternatives de paix très courtes jusqu'à la mort de Richard, à la fin de mars 1199. Thiébaut n'y prit aucune part après la conférence de Vaudreuil. Il était trop occupé par ses fiançailles et la difficile succession de son beau-père.

Richard ne laissait pas d'héritier direct. Deux compétiteurs se disputaient ses états : Arthur de Bretagne, fils de son frère Godefroy et Jean sans Terre. Jean fut reconnu par la Normandie et par l'Angleterre. Par contre Guillaume des Roches, sénéchal des comtés d'Anjou et de Touraine, reconnut Arthur de Bretagne. Philippe Auguste, de même qu'il avait soutenu Jean contre Richard, soutint Arthur contre Jean. Le roi d'Angleterre chercha des alliés en France, il en trouva facilement et tout d'abord en la personne de Renaut de Dommartin. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce personnage. D'une illustre famille de l'île de France, vassale immédiate du roi, il fait figure de bandit, aventurier sans foi, pilleur d'église, excommunié perpétuel, il avait

(1) *Ibidem*, p. 113.

(2) Roger de Howden, *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 569.

Digitized by Google

réussi, grâce à la protection de Philippe Auguste, à épouser en 1190, Ida, héritière du comté de Boulogne. Il avait déjà, en 1181, trahi le roi qui lui avait pardonné et avait fait sa fortune. Il le trahit une seconde fois en 1196. Or, Renaut était le cousin germain de Thiébaut par sa mère Clémence de Bar, fille de Renaut Ier. Avec Renaut, le comte de Flandre et de Hainaut, Baudouin IX, passa au roi d'Angleterre. Cette défection fut cause sans doute de la rapidité avec laquelle fut conclu l'accord de Dinant qui laissait au comte de Bar le Luxembourg. Renaut n'eût pas de peine à persuader le comte de Flandre de ménager son cousin pour s'en faire un allié. Thiébaut, qui n'était nullement le vassal du roi de France et ne lui devait rien, crut de bonne politique de s'allier avec eux, d'autant qu'on lui promettait d'intervenir auprès du roi d'Angleterre pour qu'il lui inféodât des terres (1). Thiébaut eut une entrevue avec le roi d'Angleterre, la même année, aux Andelys (2) et il est certain que la promesse fut mise à exécution (3). Nous ignorons la situation et la valeur des terres anglaises qui furent alors inféodées au comte de Bar.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de la guerre qui suivit entre Jean Sans Terre et Philippe Auguste. Arrêtée par la défection de Guillaume des Roches, elle se termina par la paix du Goulet, en mai 1200. Cette paix, dans la pensée du roi de France, n'était qu'une trêve. Tandis que Jean sans Terre était occupé à réduire les barons d'Aquitaine qu'avaient exaspérés ses maladresses, Philippe se ménageait des alliés dans le nord du royaume. Renaut de Dommartin obtint une seconde fois son pardon et rentra dans ses fiefs, il entraîna sans doute avec lui le comte de Bar; quant à Baudouin de Hainaut, il était parti, en

(1) Cf, plus haut, p. 208.

(2) Robert de Mont, *Hist. des Gaules*, t. XVIII, p. 340 c. « Comes de Bar, comes Flandrensis et comes Boloniae et omnes contra regem Franciae conjuraverunt ».

(3) Ceci résulte d'un acte postérieur où le roi d'Angleterre rend au comte de Bar les terres qu'il lui a jadis inféodées, puis retirées. Cf. plus loin, p. 227.

Digitized by Google

1201, pour la Terre Sainte. De plus, le comte de Champagne, Thibaut, venait de mourir et Philippe, gardien des biens de son fils mineur, ajoutait à ses propres forces celles des comtés dont il avait la garde. Sûr de la victoire, le roi de France cita Jean à comparaître devant sa curie et celui-ci, s'y étant refusé, fut condamné à la fin d'avril 1202 à la perte de ses fiefs. Pour mettre la sentence à exécution, Philippe Auguste envahit la Normandie, tandis qu'Arthur de Bretagne se jetait sur le Poitou, mais Arthur fut vaincu et fait prisonnier.

La guerre reprit au printemps de 1203. Les Français s'emparèrent de la vallée de la Seine, de la Touraine et de l'Anjou. Jean Sans Terre s'en vengea en faisant assassiner lâchement son neveu Arthur de Bretagne. Cette nouvelle maladresse, ajoutée à tant d'autres, légitimait la conduite du roi de France qui, en février 1204, attaqua l'énorme forteresse de Château Gaillard. L'ayant prise le 6 mars, il s'empara de toute la Normandie que lui livrèrent les routiers anglais mal payés par le roi d'Angleterre. Seule, la capitale des États continentaux de Jean sans Terre résista vigoureusement. Les Rouennais, bourgeois d'une ville indépendante, riches au surplus et concurrents des marchands de Paris, ne tenaient pas à devenir les sujets du roi de France. Ils tinrent quarante jours, mais, ne recevant aucun secours du roi d'Angleterre, ils se rendirent le 24 juin 1204. Le comte Thiébaut figure dans l'acte de reddition de la ville [1]. Il a donc fait toute une partie de la campagne avec le roi de France et, comme aucun acte n'émane de lui, entre juin 1203 et octobre 1204, nous pouvons supposer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il avait rejoint l'armée royale, en Normandie, en juillet 1203 et qu'il la quitta après la capitulation de Rouen.

Le comte de Bar ne prit plus aucune part aux guerres du roi. Nous ignorons de quelle façon Philippe-Auguste récompensa Thiébaut, alors qu'il donnait à Renaut de Dommartin, Morlain, Aumale et Varenne et qu'il fiançait

(1) L. Delisle, *Cat. des actes de Philippe Auguste*, n° 828.

Digitized by Google

son fils légitimé, Philippe Hurepel, à la fille du comte de Boulogne? Du moins, le roi intervint-il pour protéger son allié contre Philippe de Souabe, en 1208, et pour faire nommer Renaut de Senlis, parent du comte, à l'évêché de Toul. De son côté, en 1209, Thiébaut accepte d'être caution vis-à-vis de Philippe-Auguste, du comte de Rethel, qui avait promis d'indemniser des églises ravagées par lui (1). Cette bonne entente ne dura pas jusqu'à la fin du règne de Thiébaut et la faute en est encore à Renaut de Boulogne, qui reprochait au roi de ne l'avoir pas soutenu dans sa guerre contre l'évêque de Beauvais.

Renaut se révolta une fois de plus et entra en pourparlers avec Jean Sans Terre et l'Empereur Otton. Philippe le dépouilla de ses biens et Renaut fut réduit à s'enfuir en terre d'Empire. En 1212, il vint demander asile au comte de Bar qui le reçut et le garda près de lui (2). Le comte de Boulogne s'empressa de reconnaître cette hospitalité en obtenant du roi d'Angleterre, le 23 mai 1212, que celui-ci rendît à Thiébaut les fiefs qu'il lui avait autrefois donnés (3). Toutefois, comme le comte éprouvait sans doute quelques scrupules à entrer dans l'hommage de Jean Sans-Terre, ce fut son fils Henri qui rendit le service. Le roi l'invita même en Angleterre, mais il n'est pas probable qu'Henri s'y soit rendu (4).

Pour cette raison, nous ne croyons pas que Thiébaut assista à la célèbre entrevue du fils de Philippe Auguste avec l'adversaire de l'Empereur Otton, le candidat à l'Empire, déjà reconnu par une partie de l'Allemagne, Frédéric II. Cette entrevue, destinée à préparer la coalition qui devait renverser Otton, eut lieu cependant à la frontière du Barrois à Rigny-la-Salle (5) le 11 novembre 1212 et Renaud de Senlis, évêque de Toul, l'ami et le parent de Thiébaut, ainsi que le

(1) L. Delisle. *op. cit.*, n° 1431. Avril à Hesdin.
(2) *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 86.
(3) Rymer Foedera, I, p. 160.
(4) *Ibidem.*
(5) Meuse, Commercy, Vaucouleurs.

Digitized by Google

duc de Lorraine y assistaient [1]. Le nom du comte de Bar ne figure pas parmi les témoins du traité d'alliance conclu à Toul le 19 novembre entre le roi de France et Frédéric II [2].

C. — La croisade, les fondations, la mort de Thiébaut Ier. Ses mariages et sa postérité.

1. — La croisade contre les Albigeois. 2. — Les fondations de Thiébaut Ier. 3. — Les testaments. 4. — Les mariages et les enfants de Thiébaut Ier.

1. — Thiébaut avait-il fait vœu d'aller à la croisade? Nous avons dit ailleurs, que nous ne croyons pas que ce vœu ait été formulé à propos du sac de Vic. En tous cas, vœu ou piété, la guerre contre les Albigeois allait donner à Thiébaut le moyen de satisfaire l'un et l'autre avec le moins de frais et de risques possibles. Il tenait peu aux aventures lointaines, dont la triste fin de son frère semble l'avoir détourné. L'occasion s'était, en effet, présentée pour lui d'aller en Terre Sainte dans des conditions particulièrement glorieuses. Après le refus du comte de Champagne et du duc de Bourgogne, Geoffroy de Joinville fut chargé d'aller demander au comte de Bar en 1201 de prendre le commandement de la quatrième croisade. Thiébaut déclina l'honneur [3]; il était trop occupé dans le Luxembourg d'ailleurs pour pouvoir impunément quitter ses états.

En 1211, aucun obstacle ne s'opposait à son départ et le lieu de la campagne n'était pas loin. Dans la pensée de la Papauté, la guerre contre les Albigeois ne différait pas de la croisade musulmane; elle fut toutefois effroyablement plus atroce. La « Guerre Sainte » était commencée depuis deux ans quand Thiébaut s'y rendit.

(1) Guillaume le Breton, *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 86. — Ex chronico anonymi Laudunensis canonici, *ibidem*, t. XVIII, p. 716.

(2) Martene, Th. nov. aned., t. I, p. 1111.

(3) Geoffroy de Villehardouin, ch. 38 et 39.

Digitized by Google

Avant de partir, il rédigea son testament, daté du jour de Pâques, 3 avril 1211 (1); mais il ne devait quitter le Barrois qu'un mois plus tard; plusieurs actes datés de mai en font foi. Aubry de Trois-Fontaines assure que le comte Thiébaut emmena avec lui son fils Henri (2). Cette assertion est fausse, Henri liquidait à ce moment-là la succession de sa mère, Hermance de Bar-sur-Seine; en juin, il était à Nogent auprès de Blanche de Champagne (3). Le commandant en chef des croisés, Simon de Montfort, se trouvait vainqueur déjà et en possession de nombreux châteaux (4), quand le comte de Bar arriva à Carcassonne à la tête d'une forte armée. Heureux de ce renfort, Simon l'envoya chercher; les guides conduisirent le comte de Bar proche Toulouse où était l'armée des croisés (5). Une bataille fut livrée devant la ville au comte Raymond VI qui, vaincu, s'enferma dans les remparts. Le siège commença, siège incomplet, car les croisés n'étaient pas assez nombreux pour investir la place. Le comte de Bar y prit part avec plusieurs nobles d'Allemagne (6), dont le comte de Châlon et le comte de Grandpré. Une sortie des assiégés leur fut défavorable; ils perdirent Raymond de Castelbon et Guillaume de Rochefort, frère de l'évêque de Carcassonne.

Ils furent plus heureux une autre fois : les comtes de Comminges et de Foix, parents et alliés du comte de Toulouse, s'emparèrent des convois de vivres des assiégeants. Ceux-ci se vengèrent en dévastant systématiquement les vignes et les champs autour de la ville. Cependant la faim,

(1) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 63.

(2) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1211 : « Dominus abbas Cisterciensis publicam predicationem commisit, quorum unus Virduni et Metio predicavit, et quasdam guerras mortales pacificavit, comitem Barri, cum filio Henrico et alios innumerabiles cruce signavit ».

(3) B. N. fr. 11853, f° 20.

(4) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1211 : « Bene nostri jam acquisierant castra centum et quadraginta quando comes Barri advenit ».

(5) Pierre de Vaux-Cernay, *Hist. des Gaules*, t. XIX, p. 48.

(6) *Ibidem*, « Fuit in obsidione illa comes de Barro et plures nobiles viri de Alemannia ».

Digitized by Google

la chaleur — on était alors au plus fort de l'été — et les sorties des Toulousains infligeaient aux croisés des pertes si sensibles que le comte de Montfort leva le siège. L'évêque de Cahors venait justement de le prier de l'aider à secouer le joug du comte de Toulouse. Le comte de Bar et les seigneurs allemands consentirent à le suivre en Cahorsin; mais arrivé devant Chateauneuf, Thiébaut déclara qu'il n'irait pas plus loin, et malgré toutes les prières, il se dirigea sur Carcassonne, puis retourna dans son pays (1). On ignore les motifs de ce brusque départ; il est probable qu'ayant accompli ses quarante jours de croisade, ayant vu mourir ses compagnons comme le comte de Grandpré et ses vassaux, il jugeait son sacrifice suffisant et son vœu accompli (2). Il était rentré à Bar au mois d'octobre (3).

2. — Nous avons déjà noté les donations faites par Thiébaut aux abbayes luxembourgeoises, il n'oublia pas non plus celles du Barrois. A Jeand'heures, il confirme en 1195 la possession de Willeroncourt (4), donne en mai 1212 quelques biens à Andernay (5) et prend en 1213 le ban de Combles (6) sous sa garde (6). En 1198, il donne à l'abbaye de Lisle-en-Barrois une grange, un bois et un pré proche de Bar (7), Sainte-Glossinde de Metz reçoit de lui les dîmes de Lacroix-sur-Meuse (8). En 1197, avec le concours de sa mère Agnès, il fonde à Ligny une collégiale desservie par un chapitre dont l'effectif n'est pas indiqué dans la charte

(1) Pierre de Vaux-Cernay, *Hist. des Gaules*, XIX, p. 48 et sq.; Guillaume de Puylaurens, *ibidem*, XIX, p. 141 et sq.

(2) Abbé Jehet. Thiébaut Ier, *Mém. Soc. Lett. de Bar-le-Duc*, IX (1900), p. 207 et sq. qui s'étend très longuement sur le récit de cette croisade, Cf. *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 1re partie, p. 259 et sq.

(3) B. N. fr. 11853, fo 172, vo.

(4) Meuse, arrondissement et canton Commercy. H. Labourasse, *Jeand-heures*, p. 16.

(5) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny, *ibid.* p. 159.

(6) Meuse, arrondissement et canton Bar-le-Duc, *ibid.* p. 158. B. N. mss. fr. 11853, fo 79.

(7) A. M. H. Lisle-en-Barrois, T. IV, no 1.

(8) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel, B. N. lat. 10.024, fo 48, ro.

Digitized by Google

de fondation (1), mais qui reçoit trente livres provenisiens sur le tonlieu de Ligny, le moulin sur l'étang de cette ville, le patronage de l'église de Bazaille (2); cette charte règle en outre la justice du chapitre et la conduite à tenir à l'égard des chanoines qui auraient commis quelque délit. En 1202, comme les revenus de la collégiale lui paraissent insuffisants, il ajoute l'église de Graffigny (3). Le 11 novembre 1212, il donne aux Templiers de Doncourt le ban de Burey (4) et des bois à Avillers (5) et l'année suivante, également au mois de novembre, il ajoute le fief de Pierrevillers les Maranges (6) dans sa châtellenie de Briey (7). A l'abbaye de Trois-Fontaines qui avait rendu à Agnès quelques services d'argent en 1192 (8) et où la comtesse de Bar reposait, il donna en 1211 des biens à Remennecourt (9) et délivra d'autre part à tous les religieux de Clairvaux un sauf-conduit permanent sur ses terres (10).

Pour Saint-Mihiel, il confirme en 1213, les donations de Raoul de Saint-Aubin (11) à Jouy de Vignot (12) et de Hugue d'Amel à Rupt devant Saint-Mihiel (13). Il fonde lui-même au

(1) Duchesne, *Hist. maison de Bar-le-Duc*, pr. p. 18. A. Meurthe-et-Moselle, B. 769, n° 1.

(2) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.

(3) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(4) Non identifié, soit commune d'Allondrelle, soit commune de Saint-Pancré, canton de Longuyon.

(5) Meuse. Verdun, Fresnes, A. M. H. Commanderie de Marbotte.

(6) Moselle, arrondissement et canton Metz.

(7) A. M. B. 239, f° 97 et 98.

(8) B. N, lat. 11.902, f° 177, v°.

(9) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny. B. N. fr. 11.853, f° 46. Lorr. 718, n° 3.

(10) Orig. A. Aube,H. Clairvaux « Th. comes Bar et Luceb. fidelibus suis in Domino salutem. Vestre omnium universitati notum facimus quod res fratrum Clarevallis per terram nostram et per terram amicorum nostrorum conducimus ». Cf. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur l'état des abbayes cisterciennes*, n° XXII, p. 393.

(11) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.

(12) Jouy-sous-les-Côtes même canton. A. M. H. Saint-Mihel 2X[3] et cartulaire J[3], f° 170.

(13) A. M. H. Saint-Mihiel 4V[1] et J[1] f° 26.

Digitized by Google

mois de mai 1211, dans son château de Saint-Mihiel, une chapelle qu'il dédie à Sainte-Catherine et affecte pour le service du chapelain une rente annuelle de six mesures de froment sur le moulin de Morvaux et soixante sous sur les fours de la ville (1). C'est dans ce château sans doute qu'il mourut; son dernier acte est pour l'abbaye où reposent ses ancêtres et où lui-même va dormir son dernier sommeil (2). Il lui donne le moulin de Morvaux, soixante sous qu'Henri de Chatel tenait de lui, deux fours et un péage. Cette charte est datée du 13 février 1214 (3). Thiébaut était mort, comme l'indique M. Firmin Comte (4), quand cette charte fut expédiée après approbation de son fils Henri. Thiébaut mourut en effet ou le 11 février comme le veut l'obituaire de Saint-Mihiel (5) ou le 12 comme le notent le nécrologe de la cathédrale de Verdun (6) et celui de l'abbaye de Gorze (7). Il est possible que Thiébaut ait été malade assez longtemps, car, les actes de la dernière année de sa vie reçoivent presque toujours l'approbation d'Henri.

3. — En relatant la mort du comte, le chroniqueur Reiner de Liège porte sur lui un des rares jugements que nous possédions sur nos premiers souverains et ce jugement est un bel éloge de Thiébaut : « Ce comte, dit-il, fut sauvage, cependant il fut remarquable dans les armes et belliqueux; dans ses jours, il fit régner dans l'Ardenne de son épouse une paix telle que jamais il n'en fut auparavant et à peine dans la suite » (8). Ceci en dit long sur l'état, où

(1) A. M. H. Saint-Mihiel, layette Sainte-Catherine. B. N. fr. 11.853, f° 121,

(2) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1212. « Comes de Barri Theobaldus moritur et juxta patrem suum comitem Raynaldum in abbatia Sancte-Michælis sepelitur.

(3) A. M. H., Saint-Mihiel, 2 Z' J° f° 274.

(4) Cité par M. Léon Germain, *Observations relatives à Thiébaut Ier* p. 12 et 13.

(5) A. M. H., Saint-Mihiel, N¹.

(6) Ch. Aimond, *Nécrologe de la Cathédrale de Verdun*, p. 50.

(7) Ch. Aimond, *Nécrologe de Gorze, dans Bul. Soc. A. Lorr.*, 1914.

(8) Reiner de Liège, *Hist. des Gaules*, t. XVIII, p. 628 « Iste comes licet fuerit ferus, praecipuus tamen fuit in armis et bellicosus; iste in diebus

Digitized by Google

les guerres féodales à peu près ininterrompues réduisaient le pays.

Nous possédons deux testaments de Thiébaut. Le premier daté du jour de Pâques 1211 (3 avril), et dont nous avons déjà parlé fut fait avant le départ pour la croisade albigeoise (1). Thiébaut y assigne à son épouse Ermesinde de Luxembourg et à son fils Renaut les châteaux de Briey, d'Arrancy et de Marville avec les châtellenies, dépendances et acquisitions, Arkenay (2), les ligeités de Chiny, Riste et Pierrepont, le fief-lige de Louppy (3), les terres de Flandre et de Hainaut. Le reste de ses biens appartient à son fils Henri, y compris l'hommage du comte de Rethel et du sire de Donchery (4), les fiefs de la Tour en Woëvre et de Dun. A sa fille Élizabeth, il donne en dot deux cents livrées de terre payables par Henri et deux cents livrées de terre et mille livres en deniers assignées par Ermesinde et par Renaut. De plus, comme il a reconnu que sa femme était enceinte, il se réserve, s'il revient sain et sauf, de prendre d'autres dispositions. Le second testament est du mois de février 1214 (5), du lit de mort de Thiébaut par conséquent (6). Le comte de Bar a perdu son fils Renaut et l'une de ses filles que malheureusement il ne nomme pas (7); il change ses premières dispositions — il ne se soucie pas, puisque sa femme n'a plus d'héritier mâle de lui, de voir passer en des mains étrangères un lambeau de son patrimoine aussi considérable que Briey. Il ne donne plus à sa femme et à ses héritiers nés d'elle, que le château et la ville de Marville, la ville de Vezin (8) et le fief de Louppy :

suis tantam pacem fecit in uxoris suae Ardenna qualis ante non fuerat, aut vix erit postea ».

(1) A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° 4, p. 63.

(2) Argancy, Moselle, Metz, Vigy.

(3) Louppy-sur-Loison, Meuse, arrondissement et canton Montmédy.

(4) Ardennes, arrondissement et canton Sedan.

(5) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 6, p. 68; Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, p. 54.

(6) « Ego in lecto ægritudinis jacens consideravi ».

(7) « Quod filius meus Renaldus, filiarum mearum altera defuncti sunt ».

(8) Commune de Charency, Meurthe-et-Moselle, Briey, Longuyon.

Digitized by Google

toutes les autres terres qui lui viennent de son père ou qu'il a acquises doivent revenir à son fils Henri.

4. Ces deux testaments ne nous aident qu'un peu à établir la postérité de Thiébaut. Aubry de Trois-Fontaines ne nomme que trois enfants : Agnès, Henri et Elizabeth alors que nous en connaissons plusieurs autres. Le problème de la descendance de Thiébaut est délicat à résoudre. Nous avons déjà vu qu'il eut trois épouses : la première Laurette de Loos était fille de Louis, comte de Loos et d'Ermesinde de Renecke ; les quelques renseignements que nous donne sur elle Aubry de Trois-Fontaines éclairent, malgré leur brieveté, un point demeuré obscur dans l'histoire du Barrois : l'acquisition de la châtellenie de Longwy. Cette châtellenie a constitué la dot de Laurette. Celle-ci, par sa mère Ermesinde, était la petite fille d'Helvide de Castres (Bliescastel), fille elle-même de Mathilde de Luxembourg, qui avait reçu Longwy en héritage (1). De Laurette de Loos, Thiébaut n'eut qu'une fille Agnès, duchesse de Lorraine, sur laquelle nous nous sommes amplement expliqué et qui, précisément, apporta à son mari la châtellenie de Longwy (1). Le mariage de Thiébaut avec Laurette de Loos eût lieu, sans doute, en 1176 ; car Agnès sera mère de Thiébaut Ier, duc de Lorraine, vers 1193 (2) ; en comptant qu'elle pouvait avoir seize ans, cela reporte sa naissance à 1177. Thiébaut de Bar, il est vrai, en 1176, n'avait pas plus de dix-huit ans, car n'étant pas l'aîné et le mariage de son père ayant eu lieu en 1155, il naquit au plus tôt en 1157, mais rien ne s'oppose à ce qu'il fût marié à cet âge.

(1) Mathilde de Luxembourg dame de Longwy épouse le comte de Castres.

Helvide de Castres épouse Gérard de Renecke.

Ermesinde épouse Louis fils de Philippe comte de Loos.

Gérard de Loos épouse la fille du comte de Gueldre.	La duchesse de Bavière.	Laurette épouse Thiébaut de Bar.

(2) Cf. Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu* II, p. 6.

Digitized by Google

Après la mort de Laurette de Loos (1), Thiébaut épousa la fille du comte Guy de Bar-sur-Seine, qu'Aubry de Trois-Fontaines appelle Isabelle et que les chartes nomment Hermance. Elle avait été mariée en premières noces à Anseau de Trainel (2). Aubry de Trois-Fontaines ne donne à Isabelle qu'un fils du comte de Bar, Henri ; mais il est certain qu'elle eut d'autres enfants. Thiébaut la répudia pour épouser Ermesinde de Luxembourg. Isabelle retourna en Champagne où elle mourut au début de 1211 (3). Sa succession donna lieu à quelques difficultés entre Henri de Bar et ses deux demi-sœurs, filles d'Hermance-Isabelle : Ide de Foissy (4) et Marie, dame de Chamoy (5). Henri obtint, par l'intermédiaire de Blanche de Champagne, en mai 1211, puis en juin, puis en mars 1212 (6) outre le fief très important de Sormery (7), vingt livres de terres à Marcilly (8) et à « Poisiacum », (9), des droits sur le péage de Provins (10), une vigne à Sens et la terre de « Fontibus » (11). La terre de Sormery avait pour châtelain une famille qui demeura au service du comte de Bar. En 1220, Henri accorde entre eux Etienne de Sormery, sa femme Théoline, leur fils Milon et la femme de ce dernier, Agnès, au sujet de la succession de Sybille, mère de Théoline (12). En mars 1237, le comte de Bar acheta à Milon

(1) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1189. « Secundam vero duxit post mortem Isabellam nomine relictam domini Anselmi de Triangulo ».

(2) Le texte d'Aubry laisse croire qu'elle fut répudiée par son premier mari.

(3) Léon Germain dans *Journ. Soc. Arch. Lorr.*, 1885, p. 83 et sq. L'abbé Defer, *Hist. de Trainel* dans *Mem. Soc. Acad. de l'Aube*, 1884, t. XXI, p. 283, ignore le second mariage d'Isabelle.

(4) Yonne, Sens, Villeneuve-l'Archevêque.

(5) Aube, Troyes, Ervy.

(6) B. N. fr. 11853, f° 20 et 21, Le second de ces actes est daté de Nogent-sur-Seine.

(7) Yonne, Tonnerre, Flogny.

(8) Aube, Nogent-sur-Seine. Chef-lieu de canton.

(9) Pouy, proche de Marcilly.

(10) « In porta Pruvini ».

(11) Non identifié.

(12) B. N. Coll. Lorr. 719, f° 142.

Digitized by Google

toutes ses propriétés à Sormery pour la somme de sept cents livres en lui concédant toutefois pour lui [1] et pour sa femme [2] ou ses enfants la faculté de les racheter, moyennant le paiement de ces sept cents livres, plus les dépenses faites pour l'amélioration du château [3]. A la mort de Henri II, le fief de Sormery passa à son troisième fils Renaut; celui-ci étant mort sans postérité, le fief retourna au comté de Bar [4]. Agrandi encore par Thiébaut II, il passa entre les mains de sa veuve, Jeanne de Toucy et de Puisaye [5] qui le céda au roi de France Philippe le Bel en 1301 [6].

Thiébaut épousa en troisièmes noces, Ermesinde de Luxembourg; nous avons longuement expliqué ce mariage. Veuve à l'âge de vingt-huit ans, Ermesinde se remaria presque aussitôt avec Valeran II de Limbourg dont elle eût le comte Henri de Luxembourg, marié à Marguerite de Bar, fille du comte Henri II, Gérard et la duchesse de Lorraine, Catherine [7]. De son mariage avec Thiébaut, Ermesinde avait eu au moins quatre enfants que le comte de Bar nomme dans son premier testament : un fils Renaut à qui devait échoir la châtellenie de Briey et le comté de Luxembourg, une fille dont nous ignorons le nom — ces deux enfants étaient morts en 1214 [8] — une fille Elizabeth et un enfant inconnu dont Ermesinde était enceinte en 1211. Ces deux derniers survécurent sans doute à leur père, puisque Thiébaut dans son second testament parle de ses héritiers d'Ermesinde au pluriel; mais l'enfant anonyme dut mourir bientôt; dans les règlements subséquents, il ne sera jamais question que d'Elisabeth. Elisabeth ou Isabelle — les

(1) A. Lesort, Chartes du Clermontois, n° 16; B. N. Coll. Lorr. 719, f° 139, v°

(2) B. N. Coll. Lorr. 719, f° 140 v° et fr. 11853, f° 7¹.

(3) Deux actes font connaître cette concession, l'un émane de Milon, l'autre de Eudes, official de Sens. B. N. Coll. Lorr. 719, f° 142.

(4) Cf. plus loin.

(5) A. Lesort. *op. cit.*, n° 109, 1er décembre 1291.

(6) Cf. plus loin.

(7) Berthollet. *Hist. du Luxembourg*, passim.

(8) Cf. plus haut, p. 233.

Digitized by Google

chartes lui donnent tantôt l'un, tantôt l'autre de ces noms — épouse Valeran de Limbourg, sire de Poilvache, fils de son parâtre et en secondes noces ce même parâtre et beau-frère, mari de sa mère et père de son premier mari, Valeran II comte de Limbourg. Ermesinde de Luxembourg mourut en 1253. Isabelle apporta à son mari Marville et Arrancy, douaire de sa mère Ermesinde (1). Ces deux villes reviendront aux comtes de Bar et de Luxembourg pour moitié à chacun par rachat en 1269. (2) Deux actes d'Isabelle intéressent le Barrois : en 1241, le 25 août (3) elle autorise Olry, voué de Billy, à échanger avec Thiébaut II de Bar les terres qu'Olry possédait en fief à Saint-Maurice (4) contre des biens à Billy, (4) et en juillet 1261 (5) elle donne « à son cher neveu Thiébaut comte de Bar » ses fiefs d'Othe (6).

Thiébaut Ier eut encore deux filles. La première, dont nous ignorons le nom, épousa en août 1216 Hugue, fils de Gaucher de Chatillon-sur-Marne, comte de Saint-Pol. Le comte Henri de Bar dote sa sœur de cinq cents livres de terres et le comte de Saint-Pol promet, que lui et son fils ne réclameront jamais rien en plus, ils donnent Blanche de Champagne comme caution de leur promesse (7). Nous n'entendrons jamais plus parler de cette fille de Thiébaut ; cependant en 1224 Hugue se portera pleige pour son beau-frère de cinq cents livres envers le comte de Champagne (8). Il est fort probable, étant donné qu'Henri seul intervient dans ce ma-

(1) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 36. — Partage de la succession d'Ermesinde le 10 mars 1254.

(2) B. N. fr. 11853, f° 51 r°. — Cf. A. Lesort, *op. cit.*, n° 67.

(3) B. N., fr. 11853, f° 47 r°.

(4) Meuse, Commercy, Vigneulles.

(5) B. N., mss. fr., 11853, f° 49 v°.

(6) Meurthe-et-Moselle, Briey, Longuyon.

(7) Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, p. 23. — *Hist. de la Maison de Chatillon*, p. 52. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, Cat. d'actes, n° 1017.

(8) A noter que Hugue était remarié au moins en 1229 avec Marie d'Avesne — Duchesne, *op. cit.*, p, 23.

Digitized by Google

riage et que d'autre part ni en Lorraine, ni en Luxembourg il n'est fait allusion à cette princesse de Bar qu'elle était fille d'Isabelle de Bar-sur-Seine. La seconde fut Marguerite de Bar, beaucoup mieux connue. Marguerite épousa Henri, fils ainé du comte de Salm et de Joette de Lorraine (1); Dom Calmet, après Duchesne, la nomme Sybille, Fahne la nomme Adèle (2). Elle est considérée généralement comme fille de Henri II, ce qui est une grosse erreur, facilement explicable par ce fait qu'Henri II eut une fille Jeanne de Blamont, mariée à Ferry, frère d'Henri de Salm (3). La tante et la nièce ont ainsi épousé les deux frères. Il serait impossible que Marguerite fût fille d'Henri II, puisqu'elle était mère en 1222 et qu'Henri II ne fut marié qu'en 1219. D'autre part, bien qu'elle ne se dise nulle part fille de Thiébaut Ier, sa parenté ne fait aucun doute; Henri comte de Salm, fils d'Henri et de Marguerite, appelle toujours dans ses chartes Thiébaut II, fils d'Henri II de Bar, son « noble seigneur et cousin (4). » Marguerite reçut en douaire la Neuville devant Viviers (5), Donjeux (5) et Hannocourt (5). En 1222, Henri de Salm, avec la permission de son père Henri, de sa mère Joette, de sa femme Marguerite fait hommage de ces trois villes au comte de Bar, déclare que sa femme et son fils doivent en faire hommage après lui, et à leur défaut son père ou son frère Ferry; faute de cet hommage les trois villes tomberaient en la possession du comte de Bar (6). En 1226, au mois de mai, Henri de Salm, renouvelle le même hommage (7) et déclare en outre que si les châteaux de Viviers (8) et de Morhange (9) lui échoient en

(1) Le Mercier de Morière, *Cat. des Actes de Mathieu II* p, 88.
(2) Fahne, Geschichte der Gräfin zu Salm.
(3) Cf. plus loin.
(4) Actes du comte de Bar. B. N. mss. fr. 11853 f° 134 et s.
(5) Meurthe, Château-Salins. Delme.
(6) A. M. B. 3109 n° 13. — B. N. Lorr. 718 f° 171.
(7) B. N. fr. 11853, f° 133 v°.
(8) Meurthe, Château-Salins, Delme.
(9) Moselle, Sarreguemines, Gros-Tenquin.

Digitized by Google

héritage, il en fera hommage au comte de Bar (1). Ainsi la baronnie de Viviers entra dans la mouvance du comté. Henri mourut avant son père, sans doute à la fin de 1228 ou au début de 1229 (2). De son mariage avec Marguerite, il eut un fils Henri qui continua la lignée des comtes de Salm. Nous ignorons la date du décès de Marguerite.

En résumé, Thiébaut a eu huit enfants : Agnès, Henri, la dame de Châtillon, Marguerite, Renaut, Élizabeth et deux anonymes (3).

(1) B. N. fr. 11853 f° 133 v°.

(2) Son testament est daté du 20 septembre 1228 — A. Meurthe-et-Moselle, 601 cité par Le Mercier de Morière *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 88. Cependant il vivait encore le 30 novembre 1228 Cf. Le Mercier de Morière, *op. cit.*. n° 87.

(3) Le P. H. Goffinet dans son histoire des comtes de Chiny (p. 227 et 228) signale d'après Bertels (p. 149) et Foppens (Abrégé de l'histoire d'Orval, mss. Bibl. royale de Bruxelles, fonds V. Hulshem m. 540) l'existence d'une fille du comte Thiébaut de Bar nommée Mathilde ou Mechtilde. Cette Mathilde aurait été la première femme de Louis IV, comte de Chiny. Le P. Goffinet ajoute : Outre ces témoignages déjà concluants (Bertels, Foppens et le prieur Roussel de Suxy) en faveur du mariage de Louis IV avec une princesse de Bar, on trouvera plus loin une preuve qui paraît incontestable, c'est la parenté qui existait entre Arnulphe, comte de Looz et Chiny, arrière petit-fils de Louis IV et les enfants du comte de Luxembourg Henri II. En vérité, aucune charte ne signale cette Mathilde ni aucune chronique contemporaine, de plus le petit-fils même de Louis IV, Louis V épousera, nous le verrons, une princesse de Bar, petite-fille de Thiébaut Ier et belle-sœur de Henri II de Luxembourg. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur cette opinion du savant P. Goffinet. Cf. Léon Germain, *Observations relatives à Thiébaut Ier*, p. 13 et 14.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LE RÈGNE DE HENRI II (1214-1240)

A. — Le comté de Bar de 1214 à 1220. B. — Le comté de Bar de 1220 à 1228. C. — Le comté de Bar de 1228 à 1239. D. — Les donations, la croisade, la mort de Henri Ier, sa postérité.

A. — Le comté de Bar de 1214 à 1220.

1. — Bouvines. 2. — Relations extérieures de 1214 à 1218. 3. — Guerre contre le duc de Lorraine. 4. — Relations avec l'évêché de Toul jusqu'en 1224.

1. La mort de Thiébaut Ier survenait au moment même où les ennemis de Philippe Auguste préparaient contre lui la plus formidable expédition. Le Ier février 1214, Jean sans Terre était passé en France, le comte de Flandre vaincu et Renaut de Boulogne dépouillé, mais nullement démoralisés l'un et l'autre, s'apprêtaient à attaquer l'Artois, l'empereur Otton IV arrivait au secours des coalisés. On peut se demander quelle aurait été l'attitude de Thiébaut dans cette circonstance. Sans doute aurait-il été fort géné pour se prononcer en faveur de la France après l'hospitalité donnée à Renaut de Boulogne et les promesses que lui avait faites le roi d'Angleterre.

Son fils n'eut aucune hésitation et tandis que le duc de Lorraine, Thiébaut, envoyait à l'armée des coalisés des renforts, le comte de Bar se joignait à Philippe Auguste, suivant ainsi la politique traditionnelle des siens contre l'empereur excommunié Otton IV.

Digitized by Google

Henri rejoignit probablement l'armée dès le début des hostilités en avril 1214, car entre mars et novembre, nous ne possédons aucun acte de lui, ce qui indique qu'il était absent de ses états. Le mois d'avril se passe en opérations sur la Loire, puis dans l'Anjou et le Poitou. Au mois de mai, Philippe Auguste se dirige vers le nord et concentre son armée autour de Péronne tandis que son fils Louis maintient sur la Loire, le roi d'Angleterre. De son côté, l'empereur Otton attendait à Valenciennes une partie des contingents allemands et lorrains, avant de marcher sur Philippe Auguste. L'expectative dura jusqu'en juillet où Philippe, ayant appris le succès de son fils à la Roche aux Moines et la fuite du roi d'Angleterre, se décida à attaquer les Impériaux : parti de Péronne le 23 juillet, il marcha sur Valenciennes par un mouvement tournant destiné à prendre l'ennemi à revers et campa successivement à Douai et à Tournai. Otton se porta à sa rencontre et le 27 juillet les deux armées se rencontrèrent à Bouvines. Le comte, dont Guillaume le Breton nous trace un élogieux portrait « jeune d'âge, vieux de courage, beau de valeur et de forme »[1], était chargé avec Guillaume des Barres, Guy Mauvoisin, Gérard la Truie, Étienne de Longchamp, Guillaume de Garlande de la garde du roi[2]. Il se trouvait donc au centre de l'armée royale commandée par le roi en personne. Il y combattit vaillamment et s'y distingua entre tous[3].

Otton vaincu s'enfuit, suivi dans sa retraite par les ducs de Lorraine, de Brabant et de Limbourg tous parents du comte de Bar[4]. Le comte Renaut de Bourgogne resta seul,

(1) Guillaume le Breton, *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 95. — « Henricus, comes Barri, juvenis ætate, animo senex virtute et forma venustas, qui patri suo Regis cosobrino nuper defuncto successerat, in honore et onere comitatus ».

(2) Chron. de Saint-Denis, *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 406 et 409. — « Herris le cuens de Bar et li autre noble combateor qu'en la bataille le Roy orent esté espéciaument pour son cors garder ».

(3) Guillaume le Breton, *loc. cit.* : « Quos inter Barrensis erat non ultimus, unus multorum supplens defectum, viribus ».

(4) A. Luchaire dans *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 1re partie, p. 194.

Digitized by Google

le dernier sur le champ de bataille, il fut pris les armes à la main après une héroïque résistance. Il devait payer ses trahisons par une dure captivité dont la mort seule devait le délivrer (1). Henri, avant de retourner dans ses états, consentit à se porter caution de 400 livres vis-à-vis du roi de France pour Race de Gaure pris sur le champ de bataille (2).

La conséquence immédiate de la bataille de Bouvines fut la ruine d'Otton; réfugié à Cologne, il vit tomber de sa tête la couronne impériale. Son compétiteur Frédéric II, le protégé de Philippe-Auguste, se fit couronner un an après, le 25 juillet 1215, à Aix-la-Chapelle. Le comte Henri de Bar assista à la cérémonie comme le prouve la souscription qu'il mit au bas du diplôme impérial confirmant les privilèges d'Aix, le 29 juillet (3).

2. — Avant de rejoindre l'armée royale, Henri n'avait pas eu le temps de régler avec ses deux sœurs la succession de son père Thiébaut. Il s'en occupa dès son retour; son premier soin fut de traiter avec le fils d'Agnès, son neveu le duc de Lorraine, Thiébaut le Bel. L'acte d'accord rédigé le 13 novembre 1214 porte la souscription d'Agnès (4). Henri cède au duc de Lorraine, qui lui doit pour la dot de sa mère l'hommage-lige, Wehecort (5), Hotrancort (6), Morville (7), Vilecers (8), Veteriville (9), et lui abandonne le fief d'Arnoul de Louppy (10) et celui de Mont près Blenod (11). De part et

(1) A. Luchaire, *op. cit.*, p. 197 et sq.

(2) Guillaume le Breton, *loc. cit.*, p. 106 « hostagii pro Race de Gaure... Comes Barri... de cccc L ».

(3) Urkundenbuch für die Geschichte des Nieder Rheins, t. II, p. 27.

(4) Orig. B. N. Lorraine, 251. f° 109 Copies : Lorr. 719. f°s 152 et 206, fr. 11853, f° 262.

(5) Vouécourt, Haute-Marne, Chaumont, Vignory.

(6) Outrancourt, Vosges, Neufchâteau, Bulgnéville.

(7) Même canton.

(8) Villouxel, Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

(9) Viéville, Haute-Marne, Chaumont, Vignory.

(10) Louppy-sur-Loison. Meuse, arrondissement et canton Montmédy.

(11) Mont-le-Vignoble. Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul.

Digitized by Google

d'autre des otages furent échangés qui se portèrent garants de ce traité. C'étaient, pour le duc de Lorraine: Thierry d'Enfer, son oncle, Milon de Vandieres et Adam de Stenay et pour le comte : Renaut de Choiseul, Liébaut de Bauffremont, Gautier de Commercy, Garin de Mousson et Pierre de Bourmont.

Thiébaut devait rester bien peu de temps en bons termes avec son oncle. La politique qu'il avait suivie à Bouvines, ses intérêts heurtés à tout instant à ceux du comte de Bar, devaient en faire l'ennemi irréductible d'Henri. Leur accord dura toutefois bien deux ans. Non seulement dans le secours qu'il promet à l'évêque de Metz et de Spire, Conrad, en janvier 1215, Thiébaut excepte des gens qu'il doit combattre le comte de Bar (1), mais il lui accorde sa médiation et son appui pour régler la part d'héritage de la maison de Luxembourg dans la succession du comte Thiébaut. Il scelle l'acte par lequel Henri, au mois de juillet 1215, donne à Valeran de Luxembourg et à Ermesinde la moitié des villes de Marville et d'Arrancy avec le casamentum et toutes leurs dépendances, à la condition qu'ils ne pourront plus rien réclamer au comte de Bar et qu'à leur mort ces villes reviendront à Isabelle, demi-sœur d'Henri et fille d'Ermesinde. Au cas où Isabelle viendrait à mourir sans enfant, cette part d'héritage ferait immédiatement retour au comté de Bar (2). Alexandre de Villers se porta pleige de ces conventions et des promesses de Valéran et d'Ermesinde (3).

Cette même année 1215, Henri fit une expédition dans la châtellenie de Briey contre le seigneur de Riste (4) dont il prit et rasa le château, le 28 mai, jour de l'Ascension. Nous ignorons les raisons pour lesquelles Henri combattit Conrad de Riste (5). Tout ce que nous dit Aubry de Trois

(1) Dom Calmet, I, pr., p. 424.

(2) B. N., fr. 11853, f° 46.

(3) Villers devant Orval. Belgique, Luxembourg, Neufchâteau, Florenville. Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 45.

(4) Commune de Homécourt, arrondissement de Briey. Cf. L. Germain, Le castrum Rista, *Journal S. Arch. Lor.*, 1894, p. 201.

(5) *Hist. de Metz des Bénédictins*, III, p. 415.

Digitized by Google

Fontaines qui rapporte le fait, c'est que ce château faisait beaucoup de mal à la ville de Metz (1). Conrad se soumit au comte de Bar, lui fit hommage en 1218 pour Chaumont (2), et y ajouta deux cents livres messines pour dédommager Henri des frais occasionnés par la guerre (3). En 1222, Conrad de Riste légua au comte de Bar, pour en jouir après sa mort, son fief de Saint-Nicolas-de-Port (4). L'expédition d'Henri contre Conrad de Riste n'était probablement qu'une simple mesure de police féodale. Conrad était le vassal du comte de Bar comme seigneur de Briey; ramené en 1218 à l'obéissance, il resta fidèle jusqu'en 1231, où, entraîné contre son suzerain par le duc de Lorraine, il perdra tous ses fiefs pour cause de forfaiture. Nous avons l'acte par lequel il rend hommage à Henri, le 30 août 1228, pour Pierrepont qui relevait de Bar (5). La famille de Riste était d'ailleurs puissante, vassale à la fois du comté de Bar et du duché de Lorraine, car, si Conrad tenait Riste de Bar, son frère Hugue était comte de Lunéville et de la Petite-Pierre (6).

En 1216, Henri devait être appelé à intervenir dans l'affaire de la succession de Champagne. Le comte de Champagne, Henri II, était parti en Terre Sainte, en 1190 en même temps que le comte Henri Ier, laissant le comté à son frère Thiébaut III. Henri épousa en Palestine, Isabelle, fille d'Amaury Ier, roi de Jérusalem et héritière du royaume, mais déjà mariée en premières noces à Henri de Turon,

(1) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1215 « Castrum quod dicebatur Rista, in diocesi Metensi, ipsi civitati injuriarum satis et damnorum, comes Barri Henricus in Ascensione Domini potenter cepit et subvertit ».

(2) Chaumont-la-Ville. Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(3) Inv. de Lorraine, t. 2, f° 277.

(4) Lepage, *Les Communes de la Meurthe Saint-Nicolas*. — B. N. fr. 11853, f° 93 et 194.

(5) B. N. fr. 11853, f° 194.

(6) Lützelstein, Bas-Rhin, Saverne, chef-lieu de canton. — Cf. Le Mercier de Morière. *Catalogue des actes de Mathieu II*, p. 7, 28, 56 et n°s 14, 230, 240, 265, 266, 267, 269, 270, 296, 297, 298, 299. — Hugues possédait les châteaux de Spitzemberg (sur lequel nous aurons à revenir), de Gerbéviller et de Bergheim.

Digitized by Google

encore vivant. De cette union, considérée comme adultère, naquirent trois filles dont Alix, épouse de Henri de Lusignan, roi de Chypre, et Philippe, épouse d'Errard de Brienne. Thiébaut III mourut en 1201, laissant son comté sans héritier mâle; sa femme Blanche prit le pouvoir sous la protection de Philippe Auguste. Elle était enceinte et l'on attendait sa délivrance pour régler la succession du comte (1). Par bonheur l'enfant qui naquit était un fils qui fut accepté par tous, jusqu'au jour où Errard de Brienne revint en France, au début de l'année 1216. Bien que Philippe Auguste eut tout fait pour l'empêcher de gagner la Champagne, il y parvient néanmoins et trouve aussitôt un allié sûr dans le duc de Lorraine à qui il rend hommage pour une partie de son futur comté (2). De son côté, le pape prend le parti de la veuve et de l'orphelin et excommunie Errard (3). C'était plus qu'il n'en fallait pour décider le comte de Bar à se mettre à la disposition de la comtesse de Champagne, puisque sa conscience catholique et son hostilité contre le duc de Lorraine se trouvaient d'accord. Au mois d'août 1216, il marie sa sœur à l'un des principaux vassaux de Champagne, Hugue de Chatillon, et la comtesse Blanche se porte garante du contrat pour son vassal (4). La même année, il constitue sur la frontière un petit fief composé de Laimont (5), Herpremont (5), Fontenoy (5), Brabant-le-Comte (6) et Villers-aux-Vents (6), qu'il confie à son cousin Gaucher de Nanteuil, fidèle serviteur de la comtesse de Champagne (7). L'année

(1) A. Luchaire dans *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 1re partie, p. 208.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, IV, p. 132.

(3) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 152.

(4) Cf. plus haut, p. 237.

(5) Commune de Laimont. Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.

(6) Même canton. Brabant le comte, commune de Brabant-le-Roi, indique l'ancienne frontière.

(7) Gaucher de Nanteuil, fils de Thiébaut de Crépy et de Clémence de Bar mourut en 1224 et sa succession fut disputée parce que le comte de Bar ne voulait pas donner à sa veuve le fief, les conditions n'en n'ayant pas été remplies. L'affaire fut arrangée en mars 1225 par le comte de Rethel

Digitized by Google

précédente, en avril 1215, le comte Henri s'était fait rendre hommage par Renaut de Dampierre en Astenois pour Laheycourt sur cette frontière (1).

3. — Les premières hostilités ne furent pas heureuses pour Errard qui sollicita une trêve et fit appel au roi de France. Philippe Auguste notifia lui-même la trêve au comte de Bar et au duc de Lorraine (2), mais il fit condamner Errard par sa curie (3). La guerre recommença; Errard de Brienne trouva une aide puissante auprès de certains vassaux de Champagne, Simon de Joinville, son parent (4), Simon de Chateauvillain et Renier de Choiseul (5). Deux trêves successives obtenues par le comte de Bar, arbitre désigné de Blanche et par le sire de Chassenay, arbitre désigné d'Errard, le 5 décembre 1217 (6) et le 24 février 1218 (7), ne terminèrent pas la guerre que soutenait toujours le duc de Lorraine. De concert avec le comte de Bar, Blanche prépara une expédition contre le redoutable protecteur d'Errard et tandis qu'Henri II fortifiait son château de Foug (8), et faisait rentrer dans son hommage Geoffroy de Deuilly (9), l'un des principaux vassaux du duc de Lorraine et l'un des garants du traité de novembre 1208 (9), Blanche se faisait

et Henri de Vienne. B. N. mss. fr. 11853, f° 91 v°. Cf. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 125-126. A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, p. 66, n. 1.

(1) E. de Barthélemy, *Le comté d'Astenois*, p. 21.

(2) B. N. mss. fr. 4846, f° 171. L. Delisle. *Cat. des actes de Philippe Auguste*, n° 1689. Edit. Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, p. 87.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, p. 135-136. La cour du roi dont faisait partie l'oncle du comte de Bar, Renaud, évêque de Chartres et son futur beau-père le comte Robert de Dreux, ordonna à Errard d'attendre, pour intenter son procès en revendication de succession, la majorité de Thiébaut IV.

(4) Aubry de Trois-Fontaines, SS, XXIII, p. 903.

(5) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 136.

(6) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, *Cat. des actes*, n° 1095.

(7) D'Arbois de Jubainville, n° 1105.

(8) F. Lemaire et Dr Pol Serrière. *Foug, ses premiers possesseurs, son château*. Nancy. Crepin Leblond, 1913, in 8°, p. 5.

(9) Commune de Sérécourt. Vosges, Neufchâteau, Lamarche. Geoffroy rend hommage en mars 1214, avec garantie de Liébaut de Bauffremont et

Digitized by Google

prêter son château par Aubert de Darney (1). Une occasion favorable ne tarda pas à se présenter pour les inciter à agir contre Thiébaut de Lorraine. L'ancien partisan d'Otton avait fait avec peine sa soumission à l'empereur Frédéric et en 1217, il avait attaqué le bourg impérial de Rosheim. Frédéric le poursuivit, entra en Lorraine et se porta sur Amance où le duc s'était réfugié (2). La comtesse de Champagne accourut, passa par le Barrois où le comte Henri de Bar et le duc de Bourgogne se joignirent à elle (3). Ils ravagèrent Nancy (4) et s'arrêtèrent devant Amance (5). Thiébaut se sentant perdu implora sa grâce et Frédéric lui imposa le traité du 15 juin 1218 conclu en présence du comte de Bar, de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Metz (6). Thiébaut s'engageait à payer une indemnité à la comtesse de Champagne, à se reconnaître son vassal pour certaines de ses terres, à ne plus soutenir ni Errard, ni aucun des héritiers du comte Henri II de Champagne, ni leurs partisans. Comme gage de sa fidélité, Thiébaut livrait à Blanche pour cinq ans les fiefs que le comte de Bar tenait de lui ainsi que Hugue de la Fauche et au duc de Bourgogne son château de Châtenois. Cette soumission et ce traité ne l'empêchèrent

en mai 1217. Cet hommage sera renouvelé en mars 1239 (B. N. fr. 11853, f° 223 et 233).

(1) Vosges, Mirecourt, chef-lieu de canton. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, n°s 931 et 1053.

(2) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, Introduction, p. 2 et sq.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 154.

(4) Digot. *Hist. de Lorraine* II, p. 34. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 154. Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, t. Ier, p. 123.

(5) Reiner de Liége, Chr., an 1214. « Dux de Nanceio Frederico regi cognato suo, pravo seductus consilio, rebellat quem Fredericus rex fretus auxilio suorum et maxime Henrici comitis de Bar et comitisse Campanie fortiter impugnet et castra ejus capit, villas succendit et devastat ad ultimum in deditionem compellet et secum Alemaniam ducit ».

(6) Outre le traité lui-même, A. N. J. 681. n° 1; A. Teulet, *Trésor des Chartes*, n° 1293, il existe les confirmations de l'empereur, du comte de Bourgogne et de l'évêque de Metz; cf. d'Arbois de Jubainville, *Cat.*, n° 1177 et sq.

Digitized by Google

pas d'être emmené en captivité par l'empereur qui ne le relâcha que l'hiver suivant, moyennant une rançon de mille deux cents livres (1). Il est fort possible que le comte de Bar contribua au paiement de cette rançon, garanti par l'évêque de Metz (2), car, nous voyons qu'Henri s'est porté caution pour le duc de Lorraine de mille livres vis-à-vis d'un bourgeois de Metz et que Thiébaut l'en indemnisa au mois de novembre 1219 (3).

Après le siège d'Amance, Henri avait suivi et ramené la comtesse de Champagne dans ses états. Il y reçut au mois de mars 1219 l'hommage de Jean d'Arcis que Guillaume de Dampierre autorise à reprendre sa terre de Loisy-les-Vitry du Barrois (4) et en février 1220, celui de Pierre de Bourlémont qui promet de l'aider contre tous, sauf contre la Champagne (5). Libre du côté de la Lorraine, Blanche, avec l'aide de ses alliés, vainquit Errard de Brienne et ses partisans. Pour se débarrasser d'Errard, elle lui consentit une trêve de quatre ans, pendant laquelle elle s'engageait à lui payer annuellement trois mille livres, somme dont le comte de Bar avec d'autres seigneurs se porta garant (6). Quant à Simon de Joinville, vaincu également, il rentra dans la fidélité de la comtesse le 7 juin 1218. Il mit en gage son château de Joinville et livra son fils comme otage. Il obtint la sénéchaussée de Champagne à titre héréditaire, mais dut abandonner le fief que le sire de la Fauche tenait de lui contre une promesse d'indemnité (7). Il faut peut-être voir cette indemnité dans l'inféodation que lui fit en avril le comte de Bar des terres de Bure et de Ribeaucourt au sud du comté (8).

(1) Le Mercier de Morière, *op. cit.*, p. 5.
(2) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, t. II, p. 417.
(3) B. N. Lorr. 348, f° 4.
(4) B. N., fr. 11853, f° 93.
(5) B. N. fr., 11853, f° 249.
(6) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 154.
(7) Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, p. 54.
(8) A. M. H. Saint-Mihiel, *Cart. J²*, f° 39. Ces terres appartenaient à l'abbaye de Saint-Mihiel avec laquelle Simon conclut un accord à leur

Digitized by Google

Henri s'était conduit vis-à-vis de Blanche en vassal fidèle et loyal, cependant il faut noter que la prudente comtesse s'était ménagé des gages contre une défaillance possible et qu'avant son départ pour Amance, le 6 avril 1218, elle avait demandé au comte de Rethel, vassal commun de Champagne et de Bar, de se porter garant de la fidélité d'Henri (1). La captivité de Thiébaut avait été mise à profit par les deux alliés : outre que Blanche construisait sur sa frontière orientale le château de Montéclair (2), Henri se fortifiait à Foug (3), et s'emparait du château de Stenay (4), dot de sa sœur et d'ailleurs rendable au comte de Bar en cas de guerre avec la Lorraine (5). Le château de Stenay fut sans doute rendu au duc de Lorraine en 1219, car, en 1222 la duchesse Agnès en fit hommage au comte de Luxembourg comme ses prédécesseurs les comtes de Bar en avaient eux-mêmes fait hommage (6).

sujet en juin 1228. A. M. H. Saint-Mihiel 4 G édité par Jacob. *Chartes inédites des sires de Joinville* dans *J. Soc. Arch. Lorr.*, 1879, p. 201.

(1) Jolibois, *Hist. de Rethel*, p. 207.

(2) Commune d'Andelot. Haute-Marne, Chaumont, chef-lieu de canton.

(3) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, an. 1218. « Comes vero Campaniensis consilio et industria suae matris, firmavit castrum fortissimum quod dicitur Montes Claire, in finibus Tullensis diocesis, et comes Barri castrum quod dicitur Fou ante Tullum firmavit ».

(4) Aubry de Trois-Fontaines, SS, XXIII, an. 1218 : « Dissensio quædam fuit inter comitem Barri Henricum et ejus nepotem Teobaldum ducem unde et castrum de Satanagio ab eodem comite subvertitur et postea pacem fecerunt ».

(5) C'est du moins ce qui résulte du traité du 2 novembre 1208. Édit. cit. de M. Dieterlen, p. 51. « Si contigerit ducem vel fratres vel homines suos dictam pacem infringere praedicta tria castra (Longwy, Amance, Stenay) filio comitis et aliis heredibus suis sine ducissa uxore ducis (Agnès) et suis heredibus in perpetuum hereditarium remanebunt ». On s'explique mal la phrase de Dom Calmet qui semble accuser le comte de Bar d'un acte injuste : « Vers le même temps, profitant de l'absence de ce prince infortuné, le comte de Bar attaqua, prit et rasa le château de Stenay qui appartenait à Thiébaut à cause de sa mère à qui il avait été donné en dot », t. II. l. 23, ch. 14. Il est vrai que Dom Calmet, vient d'écrire que le comte de Champagne fortifiait Montéclair et le comte de Bar Foug «pour tenir en bride le duc Thiébaut qu'ils avaient si indignement traité à Amance ».

(6) J. Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, p. 52. Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, nº 23, 7 juillet 1222.

Digitized by Google

4. — Quant au château de Foug, resté entre les mains du comte de Bar, il donna lieu à bien des difficultés avec l'évêque de Toul qui protesta violemment dès sa construction. Gérard de Vaudémont, évêque depuis 1217, dans une lettre au comte Henri, lui rappelle les précautions prises par ses prédécesseurs pour éviter la construction de châteaux si proches de la ville épiscopale (1) et le menace de l'excommunication et d'une plainte au Roi de France et à l'Empereur (2). Le comte de Bar tint sans doute fort peu de compte de ces observations. Le successeur de Gérard, Eudes de Sorcy, renouvela dès son élection à la fin de 1218 ces protestations et empêcha son vassal, Thomas de Belrain, châtelain et sujet du comte de Bar de faire ses reprises pour les terres qu'il possédait sur le territoire de Toul à Aulnois (3), Commercy et Pagny-sur Meuse (4). Le comte de Bar prenant fait et cause pour son vassal entra sur les terres de Toul et les ravagea, il brûla même sept ou huit villages (5). Le duc de Lorraine Mathieu II et l'évêque de Metz intervinrent en faveur d'Eudes de Sorcy et le roi des Romains Henri VII se joignit à eux; mais la protection du roi Louis VIII couvrit le comte de Bar qui continua ses déprédations. Henri VII, appelé par l'évêque de Toul, jugea personnellement le différend; il assigna le comte de Bar et son châtelain Ferry de Brixey à comparaître devant lui et comme ceux-ci ne se présentèrent pas, il les mit au ban de l'Empire, en janvier 1224 (6). Ils n'y devaient pas rester longtemps. Le roi de France et l'Empereur avaient trop intérêt à rester unis pour ne pas chercher à arranger l'affaire et comme Louis VIII et

(1) « Un ancien privilège de l'église de Toul établi, dit-on, par Dagobert interdisait aux seigneurs du pays (de Toul) de construire des châteaux forts à moins de quatre lieues des murailles de la ville ». E. Duvernoy, *Le Duc de Lorraine Mathieu Ier*, p. 59. Confirmation de cette interdiction par Arnoul, roi de Germanie (*Gallia Christ.* XIII, col. 451).

(2) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, livre IV.

(3) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.

(4) Meuse, Commercy, Void.

(5) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, l. IV.

(6) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, B. N. *Lorr.*, I f° 14

Digitized by Google

Henri VII se rencontrèrent à Toul le 17 novembre 1224 (1), une réconciliation y fut ménagée entre l'évêque de Toul et le comte de Bar qui garda son château de Foug (2). Quelque deux ans après, le comté de Bar devait encore s'enrichir du côté de Toul d'un important château, celui de Void, qui appartenait au chapître de la cathédrale. Les chanoines ne pouvant confier cet important domaine à un châtelain sûr le placèrent avec tous ses villages en 1226 sous la garde du comte Henri de Bar. Les chanoines permettent au comte de prendre dans la châtellenie une mesure d'avoine, une poule et un sou toulois par feu, en retour le comte doit les défendre contre tous — le roi, l'empereur, les évêques de Metz et de Verdun exceptés —, ne pas faire occuper le château par plus de dix hommes agréés par le chapitre, ne pas attaquer à l'aide du château aucun de leurs sujets sans leur consentement, enfin rendre la forteresse à première réquisition (3). Quelles que soient les restrictions apportées à cette possession, par elle le comte Henri se trouvait maître de la haute vallée de la Meuse entre Commercy et Neufchâteau. En 1220, l'abbaye de Saint-Evre de Toul avait déjà cédé la moitié de Liffol à Henri II qui possédait déjà l'autre moitié, mais elle se réserve les produits du moulin et des dîmes pour son prieuré de Chatenois (4).

(1) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 9; Huillard Bréholles, *Hist. diplomatica Frederici II*, tome II, 2e partie, p. 812.

(2) Cf. F. Lemaire et Dr Pol Serrière, *Foug et ses premiers possesseurs, son château*, Nancy, 1913, in-8o, p. 7. *La forteresse barroise de Foug* dans *Mém. Soc. L.*, Bar-le-Duc, 1913, p. 283. Le 5 juin 1236, Renaut de Marville vend au comte de Bar ce qu'il possédait à Foug, A. M. B. 245, fo 298; B. N. fr. 11853, fo 218.

(3) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, livre IV.

(4) B. N. fr., 11853, fo 226.

Digitized by Google

B. — Le comté de Bar de 1220 à 1228.

1. — L'Alliance avec la Champagne. 2. — Guerres contre les comtes de Bourgogne. 3. — Difficultés avec Metz et Verdun. 4. — Guerre de la minorité de Saint-Louis.

1. — Le duc de Lorraine Thiébaut mourut au début de l'année 1220, (1), laissant à son frère Mathieu II une succession difficile, car, si la paix était faite avec l'Empire, il restait à régler la situation créée par les agissements des comtes de Champagne et de Bar pendant son absence. Un mariage imprévu vint aider au règlement de cette succession. Quelques semaines après la mort du duc de Lorraine, le comte de Champagne, qui n'avait que dix-neuf ans, épousa sa veuve, Gertrude de Dagsbourg, qui lui apporta en dot ses biens patrimoniaux : les comtés de Metz et de Dabo, auxquels son beau-frère, Mathieu II, ajouta les châtellenies de Gondreville et de Nancy (2). Une série d'accords stipulèrent les conditions de cette dot. Dans le premier, Mathieu s'engage à défendre le comte de Champagne contre les filles du défunt comte Henri II, en l'occurence surtout la femme d'Errard de Brienne, à donner Gondreville et Nancy et aussi la châtellenie de Gondrecourt, que Guy de Plancy tenait de lui (3). Dans un acte réciproque, le comte de Champagne et sa mère s'engagent à aider Mathieu contre tous, sauf le roi de France, et au cas où Gertrude mourrait sans hoir, à rendre Nancy et Gondreville, ainsi que toutes les chartes relatives aux comtés de Metz et de Dagsbourg (4). Un troisième acte règle le paiement des dettes de Thiébaut et de Gertrude (5);

(1) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu* II, p. 6.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 188.

(3) Mai 1220. Dom Calmet, II, pr. p. 430. Schœpflin, *Alsatia Diplomatica*, I, n° 423.

(4) Mai 1220. A. M., B. 256, f° 215, v°.

(5) Août 1220. Schœpflin, *op. cit.*, I, n° 422. — D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, *Cat. des actes*, n° 1290.

Digitized by Google

pour celles contractées envers les bourgeois de Metz, elles seront payées par moitié par le comte de Champagne et le duc de Lorraine, celles du comté de Dagsbourg seront supportées par le comte de Champagne; le duc de Lorraine se charge de toutes les autres. Comme Nancy faisait partie du douaire d'Agnès de Bar, mère de Mathieu, la duchesse consentit à s'en dessaisir, moyennant indemnité sans doute (1), à la condition que son fils ne se livrerait contre elle à aucune violence, ce pour quoi le comte de Champagne et sa mère se portent garants (2). Il est probable qu'à la même époque Blanche avait rendu à Mathieu II le château de Darney puisque Aubert de Darney s'engage envers le duc à ne pas tenir son château d'autres que lui (3).

Ses affaires réglées avec la Champagne, il restait à Mathieu à s'entendre avec le comte de Bar, en particulier pour Foug et Stenay. Nous savons que Foug resta entre les mains du comte et que Stenay fut rendu. Nous n'avons pas malheureusement l'acte d'accord; nous savons seulement qu'un traité fut conclu entre Henri II et Mathieu à Vitry le 1er septembre 1220. Le texte a disparu, il ne reste que les actes par lesquels Mathieu déclare que Blanche et son fils Thiébaut se sont engagés à prendre le parti du comte de Bar, si le duc n'exécutait pas le traité (4), et à fournir au comte trois mille livres messines si, avant Noël, Mathieu n'avait pas donné les otages promis (5). Il est probable que Mathieu engageait ou cédait à Henri certains de ses châteaux, car, nous voyons après ce terme de Noël, en janvier 1221, Robert de Neuviller déclarer son château rendable au comte (6) et Gauthier de Preny lui rendre hommage pour ses possessions de Nancy (7). Mathieu et Henri sont restés

(1) D'Arbois de Jubainville. *Hist. des comtes de Champagne* t. IV. p. 191.
(2) Juin 1220. Dom Calmet, t. II, pr. p. 429 et 430.
(3) A. M. B. 256, f° 37, v°.
(4) Martène. Th. anecd. I, 882.
(5) Martène. Th. anecd. I. 881.
(6) B. N. fr. 11853, f° 91.
(7) B. N. fr. 11853, f° 192.

Digitized by Google

ensemble plus d'un mois à Vitry; le 1er octobre, ils s'y trouvaient encore (1).

Au mois de Juin 1220, le comte de Bar avait passé avec le comte de Champagne deux importants accords. Dans le premier, ils s'engagent réciproquement à ne pas retenir les hommes de leurs domaines ou de leur garde à moins que, depuis un an, ces hommes n'aient échappé à la garde de l'un pour entrer dans celle de l'autre et à ne pas attirer mutuellement leurs Juifs (2). Par le second accord, Blanche et son fils s'engagent, tant que le comte de Bar remplira son devoir à leur égard, à ne pas grever les fiefs qu'il possédait en Champagne et à ne pas être contre lui pour qui que ce soit (3). La comtesse de Champagne fit également régler en décembre 1220 les droits d'Agnès de Chaumont et de son fils. Le comte de Bar s'engage à ne rien réclamer d'eux plus que les coutumes de Saint-Thiébaut affranchi par son père ne lui permettent (4).

Les deux comtes allaient bientôt trouver l'occasion d'agir de concert. Thiébaut de Champagne ayant essayé d'entrer en possession des biens de sa femme, se heurta au refus des Messins, soutenus par l'empereur Frédéric II (5), quand il voulut prendre le comté de Metz plus nominal que réel. Pour réduire les bourgeois, Thiébaut s'allia au comte de Bar et au comte de Luxembourg, Valeran de Limbourg. Le comte de Bar s'était même fait prêter par Pierre de Jussey son château de Châtel-sur-Blaise, contre l'évêque et les habitants de Metz (6). Les trois princes vinrent mettre le siège devant la ville, mais leurs efforts furent inutiles,

(1) A. M. B. 256, f° 83, v°. Hommage du sire de Reulant au duc Mathieu. Témoin : le comte de Bar.

(2) A. N. J. 911, n° 5. B. N. fr. 11853, f° 20. Un acte analogue fut fait en 1198 entre le roi de France et le comte de Champagne.

(3) B. N. fr., 11853, f° 20.

(4) Chantereau Lefebvre, *Traité des Fiefs*, II, p. 122.

(5) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t, IV, p. 192.

(6) B. N. fr. 11853, f° 254.

Digitized by Google

Metz ne se rendit pas et resta libre[1]. Thiébaut en éprouva un vif mécontentement et répudia sa femme, parce qu'elle était stérile, dit Richer de Senones[2], parce qu'elle était sa parente à un degré prohibé, dit Aubry de Trois Fontaines[3]; c'est du moins ce dernier prétexte que retint l'autorité ecclésiastique. Gertrude reprit son héritage qu'elle apporta en troisième noces à Simon de Linange[4]; Gondreville et Nancy revinrent au duc de Lorraine, mais le comte de Champagne ne perdait pas tout, il gardait la mouvance de Gondrecourt que Mathieu lui avait donnée sans aucune condition[5], et celle de Neufchâteau que le duc de Lorraine avait ajoutée le 30 juillet 1220[6]. La mouvance de Gondrecourt ne gênait d'ailleurs pas le comte de Bar, qui avait pris ses précautions dès 1219. Guy de Plancy, seigneur de Gondrecourt, lui avait assigné la terre qu'il tenait du sire de Reynel moyennant mille livres; si Guy de Plancy venait à échanger la terre de Gondrecourt avec le comte de Champagne, le comte de Bar retiendrait la terre mouvante de Reynel jusqu'au rembousement des mille livres[7]. Au même moment, la maison de Joinville étend l'hommage qu'elle doit au comte de Bar. Simon et son fils Geoffroy reçoivent en accroissement de fiefs Biencourt, Germay et

(1) Chron. S. Vincentii Metensis : « Suburbium Metense a comite Campanie et a Comite Barrensi et a comite Lucemburgensi cum omni potestate eorum obsessum est et confusi recesserunt ».

(2) Chr. Richeri, éd. Dom Calmet, II, pr. p. 31.

(3) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 910.

(4) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 916. — Reiner de Liége, *Hist. des Gaules*, XVIII, p. 636.

(5) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, n° 7. — Un accord dut intervenir par la suite à propos de Gondrecourt, car si Guy de Plancy déclare en février 1222 que son château de Gondrecourt est rendable au comte de Champagne, en juin de la même année, il avoue qu'il meut du duc de Lorraine (A. M. B. 256, f° 28 v°). Gondrecourt releva en effet de la Champagne et de la Lorraine jusqu'au jour où il rentra dans le Barrois sous Thiébaut II.

(6) Le Mercier de Morière, *op. cit.*, n° 7.

(7) A. M. B. 364, f° 314 v°.

Digitized by Google

Juvigny-en-Perthois[1]. En février 1221, Pierre de Bourlémont fait savoir qu'il doit prêter son château de Bourlémont contre tous excepté la Champagne et que ses hommes doivent fidélité au Barrois[2]. Dans la Champagne même, en mars 1219, Jean d'Arcis au moment de partir pour la croisade s'est déclaré homme lige du comte de Bar[3], en juin de la même année[4] et le 29 avril 1230[5], son fils Guy rendra également l'hommage; enfin en septembre 1220 Henri rachète à Mauvoisin de Sorcy les fiefs que celui-ci tenait de lui à Arcis[6].

Le 30 mai 1222, le comte de Champagne déjà divorcé fut déclaré majeur[7]. Il vécut les premières années de son règne personnel en bonne intelligence avec le comte de Bar qui continua au fils les secours efficaces qu'il avait donnés à la mère. Nous avons de leurs relations étroites des preuves nombreuses. Le 3 décembre 1221 et le 24 janvier 1222 le comte de Bar est appelé à témoigner des promesses de fidélité de Hugue de Brécy[8]; le 27 décembre 1222, Henri II qui se trouve à Épernay emprunte six cent vingt marcs d'argent pour lesquels le comte de Champagne se porte caution[9]. Henri cautionne à son tour le 5 avril 1223 les engagements de Poince de Choiseul envers Thiébaut[10]. Quand Guy de Dampierre[11] se révolte la même année contre son suzerain et refuse au comte de Champagne de lui rendre

(1) Simonnet, *Essai sur les Sires de Joinville*, p. III. — B. N. Lorr. 718, f° 37 — fr. 11853, f° 42.

(2) B. N. fr. 11853, f° 249.

(3) B. N. fr. 11853, f° 92.

(4) *Ibidem*. — Deux actes : l'un est une déclaration d'hommage lige, le second un reçu de la somme de trente livres pour l'hommage.

(5) B. N. fr. 11853, f° 92.

(6) B. N. fr. 11853, f° 92.

(7) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 200.

(8) Chantereau Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, p. 130 et 127.

(9) Chantereau Lefebvre, *op. cit.*, p. 139.

(10) A. N. J. 911, n° 6. B. N. fr. 4847, f° 278.

(11) Il s'agit de ce Guy de Dampierre, époux de Yolande de Flandre, dont nous avons eu déjà occasion de parler sous Thiébaut Ier.

Digitized by Google

hommage pour Saint-Dizier, c'est Henri de Bar, de concert avec Enguerrand de Coucy, qui s'entremet, obtient du roi de France sa bienveillance pour Thiébaut et prépare l'entrevue d'Épernay où doit se conclure la paix (1). L'année suivante, en mai 1224, le comte de Bar se constitue pleige pour Guy et Henri de Châtillon, auxquels le comte de Champagne accorde la paix moyennant cinq cents marcs d'argent (2); de son côté le comte de Champagne garantit Henri de Bar qui doit pareille somme à l'évêque comte de Châlons (3). En même temps que le comte de Bar augmentait ses possessions en Champagne, Errard de Chassenay déclarait, en février 1225, qu'il devait l'aider dans toutes les guerres, qui ne seraient pas dirigées contre la Champagne, le duché de Bourgogne ou l'évêché de Langres (4). La même année Anselme de Garlande devient son vassal (5) et en novembre 1226, le fameux Errard de Brienne, seigneur de Ramerupt, lui rend hommage pour Ramerupt et Nogent-sur-Seine (6).

2. — Quand en 1225, le comte de Champagne fut attaqué par le comte Étienne d'Auxerre, il trouva dans le comte de Bar un allié d'autant plus puissant, que celui-ci s'était ménagé sur la frontière de Bourgogne des châteaux et des alliances, le château de Colombey (7) que lui prête Renaut de Choiseul (8), celui de Faucogney que lui cède Hugue pour son service. Hugue devient d'ailleurs, avec la permission de son fils Simon, vicomte de Vesoul (9), son homme lige pour Francalmont (10), et Saint-Loup (10), enfin Thiébaut de

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. n° 1576.

(2) Chantereau Lefebvre, *op. cit.*, p. 157.

(3) Chantereau Lefebvre, *op. cit.*, p. 127.

(4) B. N. fr. 11853, f° 94.

(5) B. N. fr. 11853, f° 93.

(6) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° X.

(7) Haute-Marne, Choiseul, Clefmont.

(8) B. N. ms. fr. 11853, f° 237.

(9) B. N. ms. fr. 11853, f° 254.

(10) Haute-Saône. Lure. Saint-Loup. B. N. mss, fr. 11853, f° 248 — avril 1225.

Digitized by Google

Neuchâtel[1], déjà vassal de Thiébaut Ier, lui renouvelle l'hommage[1]. Déjà en 1215, Henri de Fontaine avait repris de lui le château et le bourg de Morey[2], en juin 1221, Josserand de Brancion le château de Fains[3] et Étienne de Chaussin le château de Vaulgrenant[4]. La guerre fut malheureuse pour le comte de Bar qui, vaincu dans un combat, fut fait prisonnier la veille de Noël 1225 par le comte Jean de Châlon-sur-Saône, fils du comte Étienne d'Auxonne et par le comte Henri de Vienne et emmené prisonnier[5]. Le comte de Bar ne fut relâché que le jour de la Pentecôte 1226, contre une forte rançon : soixante mille livres provinesiens d'après Aubry[6]. Cependant les conditions du traité furent trouvées trop onéreuses et l'année suivante en juillet 1227, sur l'intervention de cardinal Romain de Saint-Ange, légat du pape, le comte de Châlon remit à Henri de Bar les lettres que celui-ci avait faites pour sortir de prison, le tint quitte de toutes dettes, lui, ses pleiges et ses otages[7]. A la

(1) Doubs. Montbéliard, Pont de Roide. B. N. fr. 11853, f° 255 — avril 1225.

(2) Haute-Saône. Vesoul, Vitrey. B. N. fr. 11853, f° 250.

(3) Commune et canton Morez. Jura. Saint-Claude. B. N. Lorr. 719, f° 135.

(4) Commune de Pagnoz. Jura, Poligny, Villiers-Farlay. — Orig. B. N. Lorr. 184, f° 1. — B. N. fr. 11853, f° 247.

(5) Chron. de Saint-Martin de-Tours, *Hist. des Gaules*, t. XVIII, p. 311 : « Tunc Joannes, comes Cabilonensis Henricum comitem Barri qui terram suam quoddam oppidum contra jus de novo firmaverat inito certamine, cum aliis multis coepit et carcera mancipavit » — Aubry de Trois-Fontaines an. 1225 : « Sed cum comes idem (Henri) captus fuisset ante Natale in Burgundia a Joanne Cabilonensi filio comitis Stephani et ab Henrico Viennensi fratre Gerardi jam defuncti ».

(6) Aubry de Trois-Fontaines. SS. XXIII an. 1226. — « Comes Barri Henri cum esset captus in Burgundia ut supra tetigenus fuit ubi usque ad Pentecostem, redemptus ergo post sexdecem millibus librarum Provinensium liber dimissus est permittendo quod pacem, cum iisdem principibus haberet qui ipsum temerant, nec ipsis fidem servavit ». — Ex Chron. Saint-Martin de-Tours. *loc. cit.*, p. 311 : « Sed sequenti anno eum immunera redemptum pecunia e carcere liberavit ».

(7) A. Duchesne, *Hist de la Maison de Bar*, pr. p. 23. — D'Arbois de Jubainville, *Hist des comtes de Champagne*, Cat. des actes, n° 1762.

Digitized by Google

même époque le 29 juin, Henri de Vienne entra aussi en pourparlers et les deux ennemis ayant choisi Thibaut de Champagne pour arbitre lui remirent en gage de soumission à sa sentence, le comte de Vienne le château de Châtillon-sur-Seine (1) et le comte de Bar le château de Bourmont (2). Par le traité de Langres conclu en novembre, Henri de Vienne s'engage à payer au comte de Bar cent livres stéphanoises à la foire Saint-Jean de Troyes pour lesquelles Thiébaut se porte caution (3) et cinq cents livres pour lesquelles Thibaut autorise Henri II, en cas de non-paiement, à saisir les revenus du comte de Vienne sur les foires de Champagne (4). Enfin, l'un des derniers alliés du comte de Châlon, qui d'ailleurs était vassal du comte de Bar (5), Josserand le Gros, seigneur de Brancion (6) donne en satisfaction à Henri trois cent quatre vingts livres sur les salines de Salins (septembre 1228) (7). Le comte de Châlon s'engage personnellement à réparer les torts que pourrait commettre Josserand contre le comte de Bar (8). Ce dernier recevait donc, quoique vaincu, des compensations pécuniaires. La cause de la guerre indiquée par Aubry de Trois-Fontaines — à savoir la construction contre tous droits par le comte de Bar de châteaux sur les terres châlonnaises et viennoises — n'est donc pas la vraie. En réalité cette guerre est un épisode de la lutte soutenue entre les deux fractions de la maison comtale de Bourgogne pour la succession du comté. La descendance de Renaut II, frère de la com-

(1) Chantereau Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, 174. — D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, n° 1761.

(2) D'Arbois de Jubainville, Cat. n° 1762.

(3) D'Arbois de Jubainville, Cat. n° 1800.

(4) D'Arbois de Jubainville, Cat. n° 1801.

(5) Josserand de Brancion prête hommage au comte de Bar en 1221, juillet. — B. N. Coll. Lorr. 719, f° 135. — Il deviendra plus tard vassal du duc Mathieu de Lorraine. Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II* n° 301, le 13 novembre 1246.

(6) Saône-et-Loire. Mâcon, Tournus.

(7) B. N. fr. 11853, f° 247.

(8) B. N. fr. 11853, f° 246.

Digitized by Google

tesse de Bar, Ermentrude, s'était éteinte en 1127. Le comté revint alors au neveu de Renaut II, Renaut III, qui règna jusqu'en 1148. Renaut III n'eût qu'une fille Béatrice, femme de Frédéric Barberousse dont nous avons noté l'intervention à propos de Briey en 1178 (1). Après la mort de Frédéric le comté de Bourgogne échut à son fils Otton Ier qui, à son tour, ne laissa qu'une fille mariée à Otton II, duc de Méranie. Cette succession au comté de Bourgogne par les femmes fut contestée par les fils de Guillaume de Mâcon, frère de Renaut III, Étienne d'Auxonne, Gérard de Mâcon et Henri de Vienne (2). La lutte du comte de Bar contre Étienne de Bourgogne n'a pas d'autre origine; Henri II fut l'allié du duc de Méranie et c'est Thiébaut de Champagne dont la fille était promise au fils d'Otton II, Otton III le jeune, qui l'entraîna dans cette alliance. Le 19 janvier 1226, Otton déclare que s'il entre en guerre à cause du comte de Bar-le-Duc — alors prisonnier — le comte de Champagne lui donnera un secours de cent quarante hommes dont soixante à pied et quatre-vingts cavaliers (3). Il est vrai que si le comte de Bar n'a pas construit de châteaux en Bourgogne, il a acquis l'hommage de beaucoup, mais par la suite, surtout à partir de 1233, ses acquisitions du côté de la Franche-Comté seront autrement considérables, sans que la Maison d'Auxonne-Mâcon en prenne ombrage. Au fond. l'alliance n'avait pas été sans profit pour le comte de Bar; Henri II avant de s'engager dans cette aventure s'était fait chèrement payer. Otton III, qui en 1222, au mois d'octobre, reçoit l'hommage du comte de Bar et lui promet de le protéger contre tous ses ennemis (4), le tient en 1225 quitte de tout hommage

(1) Cf. plus haut, p. 193.

(2) P. Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891, in-8° passim. W. Bernhardi, Lothar von Supplinburg (*Jahr. der D. R*). passim et 3e appendice.

(3) A. N. J. 198a, n° 56.

(4) B. N. mss. fr. 11853, f° 255. « Ego O. Dei gratia dux Meranie, comes Burgundie palatinus notum facio universis presentes litteras ins pecturis Henrico comiti Barri tanquam hoc meo integraliter reddidi feodum quod pater suus ab nobis tenuit et illud bona fide adversus omnes

Digitized by Google

et abandonne la suzeraineté de Briey que désormais les comtes de Bar tiendront directement de l'évêché de Metz[1]. C'était là une grosse concession; Briey représentait pour la maison comtale de Bourgogne une part d'héritage éloignée sans doute, mais à la possession de laquelle elle semblait avoir particulièrement tenu. Otton, prince étranger à la Bourgogne, fait facilement bon marché de cette suzeraineté de Briey, mais par la suite ses héritiers et surtout Philippe le Bon et Charles le Téméraire la revendiqueront âprement.

Etienne d'Auxonne et Jean de Chalon ayant fait la paix avec le comte de Bar, à leur détriment ou presque, conclurent avec Otton de Méranie un accord qui devait remettre, par un mariage, cette succession de Bourgogne si disputée, entre leurs mains. En 1230 Alix, fille d'Otton, épousa Hugue, fils de Jean de Châlon, et comme Otton III le jeune mourut prématurément en 1248, sans héritier, Hugue devint comte de Bourgogne [2]. Le comté était resté exactement un siècle, entre les mains des femmes et des étrangers.

3. — Si nous en croyons Dom Calmet et Clouet la captivité du comte de Bar serait venue fort à propos pour délivrer Jean d'Apremont des difficultés qu'Henri lui créait à propos de sa succession à l'évêché de Verdun [3]. Jean d'Apremont était évêque de Verdun depuis sept ans quand il fut transféré au siège de Metz en 1224. Avant de gagner son nouveau diocèse, il tint à placer sur le siège de Verdun quelqu'un qui lui fut dévoué. Sur ses instances, le chapitre choisit Raoul de Thourotte, chantre de l'église de Laon, son cousin

hostes garantire promisi. In cujus rei testimonium presentem paginam sigilli mei appensione roboravi. Actum anno D. MCCXXII mense octobris ».

(1) B. N. fr. 11853, f° 255. « O. Dux Meranie comes Burgundie notum facio universis presentes litteras inspecturis quod ego castrum que dicitur Briey quod comes Barri de me tenebat eodem comiti concessi quod voluntatem suam de eo plenarie faceret quia de cetero illud de me non tenet. Actum anno D. MCCXXV.

(2) P. Fournier. *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, p. 111, note 2.

(3) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 381 et sq.

Digitized by Google

germain (1). Henri de Bar s'opposa à cette élection et aidé de Henri Malapete, archidiacre de Montfaucon, il réussit à faire élire par une minorité importante du chapitre l'archidiacre de Châlons. L'affaire fut portée à Rome (2) où le procès resta pendant et fut finalement jugé en 1227 par l'évêque de Toul Eude de Sorcy et le légat du pape en Allemagne, Conrad, en faveur de Raoul de Thourotte (3). Mais dès avant, Henri s'était réconcilié avec l'évêque. Est-ce bien sa captivité qui interrompit la campagne du comte de Bar contre l'évêque de Verdun, comme semble le faire croire un passage d'Aubry de Trois-Fontaines (4), ou comme le veut Clouet la crainte d'avoir sur le dos un ennemi de plus (5)? En réalité, l'assentiment du comte de Bar à l'élection de Raoul fut acheté par Jean d'Apremont. Le 5 octobre 1225, deux mois et demi avant sa captivité, Henri rend hommage à l'évêque de Metz et reconnaît qu'en augmentation du fief de Briey qu'il tenait de lui, l'évêque lui a donné les deux villes de Thicourt (6) et de Fribourg (7); ils doivent en outre se

(1) Geoffroy d'Apremont — Jean de Thourotte épouse
épouse Elisabeth de Dampierre. — sœur de — Odette de Dampierre.
dont Jean d'Apremont. — dont Raoul de Thourotte.

(2) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1224 : « Apud Virdunum in cathedra pontificali, de voluntate et concilio Metensis episcopi Joannis punctus fuit cosobrimus ejus cantor Landunensis Rodolfus, filius domini de Toroto appellantibus ad Papam archidiacono Heurico Malapeta Montis Falconis preposito cum aliis personis quae erant in pacte ejus; et ejus causae ventilatio ultra annum processit eo quod pars appellantium innitebatur consilio et auxilio comitis Barrensis ». Clouet, *op. cit.*, t. II, p. 382.

(3) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 383. Roussel, *Hist. de Verdun*, t. I, p. 296.

(4) Aubry de Trois-Fontaines, 1226 : « Tandem post redemptionem et revertionem cum eodem electo Rodulfo pacem habuit et cum ipso Virdunum obsedit ».

(5) Clouet, *loc. cit* : « Le comte de Bar qu'attaquaient alors celui de Champagne et le duc de Lorraine se réconcilia avec lui (Raoul de Thourotte) et devint son allié de peur sans doute qu'il ne se joignît aux Lorrains et aux Champenois » Clouet commet une erreur de date au moins, la guerre n'ayant eu lieu qu'en 1228.

(6) Thicourt. Lorraine, Metz, Faulquemont.

(7) Freybouse. Lorraine, Sarreguemines, Grostenquin.

Digitized by Google

défendre réciproquement contre tous hommes. Au cas où Henri décéderait sans hoir, ces villes reviendraient à l'évêché de Metz (1). En même temps, le comte Otton de Bourgogne dispensait de tout hommage le comte de Bar pour Briey, comme nous l'avons expliqué plus haut.

Jean d'Apremont avait alors besoin du comte de Bar pour régler les difficultés surgies autour de son nouvel évêché par la mort de Gertrude de Dagsbourg (2). Gertrude, nous l'avons vu, avait été mariée trois fois : veuve du duc de Lorraine, divorcée du comte Thibaut de Champagne, elle avait épousé le comte Simon de Linange et n'en avait pas plus eu d'héritier que de ses deux premiers maris. Son héritage, dispersé dans l'évêché de Metz avec le comté de cette ville, Sarralbe (3), Sarrebourg, Turquenstein (4), Herrenstein (5) et Dagsbourg et dans celui de Liège avec Moha, était disputé aux évêques de ces diocèses par le comte de Linange, le margrave de Bade et le duc de Brabant (6). L'évêque de Metz surtout fut obligé d'entreprendre une guerre en règle contre le comte de Linange et cette guerre ne fut terminée qu'en 1227, grâce à l'aide précieuse que Jean d'Apremont rencontra auprès du comte deBar (7). Cependant l'année n'était pas finie que Jean d'Apremont et le comte de Bar se querellaient de nouveau; Jean avait échangé avec Hugue de Pierrepont, évêque de Liège, la ville de Maidières (8), contre des biens que l'évêché de Metz tenait à Saint-Trond et à Hastières. Sous

(1) *Cart. de Metz*, édit. Marichal, p. 401.

(2) Cf. plus loin, p. 275. Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 24 et sq.

(3) Meurthe, Sarreguemines, chef-lieu de canton.

(4) Moselle, Sarrebourg, Lorquin.

(5) Commune de Neuviller. Bas-Rhin, Saverne, La Petite Pierre.

(6) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 25 et sq.

(7) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1227 « Longos concertationes habuit Metensis episcopus contra comites qui castra dicta comitissae (comtesse Gertrude) sibi vindicabant maxime ex vicinitate, et ille de Linanges ex dote vel remanentie uxoris que recipere debebant de manu episcopi qui per comitem Barri de ipsis triumphum obtinuit ».

(8) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson. Aubry de Trois-Fontaines, an. 1227.

Digitized by Google

le prétexte qu'il était voué de cette ville et que l'accord avait été conclu sans son consentement, le comte de Bar saisit Maidières. En juillet 1228, le différend fut apaisé, il fut entendu que le comte de Bar garderait Maidières, mais qu'il rendrait le château de Fribourg (1). L'acte fut confirmé au mois d'août par le chapitre de Metz, co-propriétaire des biens échangés avec Liège (2).

Raoul de Thourotte avait eu lui aussi besoin du comte de Bar pour réduire les bourgeois de Verdun (3), qui avaient profité des difficultés de leur évêque pour ériger leur ville en commune et extorquer au roi des Romains Henri VII une charte de franchise (4). Raoul aidé des troupes du comte et de celles de l'évêque de Toul mit le siège devant la ville, s'en empara et obtint d'Henri VII la révocation de sa charte (5). Raoul ne prit possession de son siège qu'à la fin de l'année 1227 (6).

4. — Le roi de France, Louis VIII mourut mystérieusement le 8 novembre à Montpensier (7) après un court règne de trois ans ; le royaume tomba entre les mains d'une femme et d'un enfant. Ce fut l'occasion pour la féodalité de relever la tête et de chercher à reconquérir ce que la politique habile de Philippe Auguste lui avait fait perdre d'indépendance. Le comte de Bar qui, jusque là, avait été l'ami fidèle du roi de France, qui assista même au sacre de Saint-Louis (8), se départit de sa politique d'amitié sur les ins-

(1) B. N. fr. 11853, f° 196 (acte de Jean) et f° 307 (acte d'Henri).

(2) B. N. fr. 11853, f° 196. L'acte fut confirmé par Henri, roi des Romains et l'archevêque de Cologne.

(3) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1226.

(4) Aix-la-Chapelle, 31 mars 1227.

(5) Worms, 26 avr. 1227.

(6) Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgicque*, f° 358. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 381 et sq.

(7) Petit-Dutaillis. *Étude sur le règne de Louis VIII.*

(8) Elie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 26. La présence du comte de Bar est attestée par Philippe Mousket, v. 27.654 et Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 118. Par contre Roger de Wendover, t. II, p. 315, déclare que le comte de Bar n'assistait pas au sacre.

Digitized by Google

tances de Thibaut de Champagne. Thibaut en voulait à Louis VIII, parce qu'on lui avait refusé le commandement de la croisade contre les Albigeois (1), que le fils de Philippe Auguste d'abord comme prince royal, puis comme roi avait conduite en personne. Au siège d'Avignon où Thibaut était arrivé en retard, les choses s'envenimèrent et Thibaut malgré les menaces du roi quitta l'armée avant la fin du siège. Craignant les représailles, il s'empressa de fortifier ses châteaux. Après la mort de Louis VIII, Blanche de Castille lui ayant refusé, en raison de sa conduite passée, l'entrée de Reims au jour du sacre de Saint Louis, Thibaut s'allia avec tous les ennemis de l'autorité royale, le roi d'Angleterre, le comte de Bretagne, le comte de la Marche et le comte Raymond de Toulouse, protecteur des Albigeois (2). Le comte de Bar entra dans cette alliance attiré par son beau-frère, le comte de Bretagne (3), et par Thibaut. On s'en explique mal les raisons, d'autant que pour rejoindre ses alliés à Thouars, Henri obtint un sauf-conduit qui lui permettait de traverser les terres du roi de France (4).

La guerre fut très courte; Blanche de Castille étant entrée avec beaucoup de résolution en campagne le 20 février 1227 (5), on aboutit aussitôt à des négociations. Henri de Bar — et même Thibaut — ne demandaient qu'à se réconcilier avec la reine de France. Ils s'enfuirent du camp des alliés — qui n'avaient d'ailleurs aucune confiance en eux et avaient même tenté de s'assurer de leurs personnes (6) — et vinrent se soumettre à la régente. Une trêve fut conclue le 2 mars à Vendôme et les deux comtes rendirent l'hom-

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV. p. 202, 203, et *Cat. des actes*, n° 1189 *ter*.

(2) Chron. Turonense, *Hist. des Gaules*, t. XVIII, 316 *b*. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 206.

(3) Le comte de Bar avait épousé en 1218, Philippe de Dreux, sœur de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Cf. plus loin et Elie Berger, *op. cit.*, p. 80.

(4) D'Arbois de Jubainville, *op. cit* , p. 212.

(5) Chron. Turonense, *loc. cit.*, p. 319. Guillaume de Nangis, p. 313.

(6) Elie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 82.

Digitized by Google

mage [1]. Cette soumission entraîna celle des autres alliés qui firent la paix, à contre cœur, il est vrai, car ils gardèrent une haine implacable contre Thibaut.

Pour se venger du comte de Champagne, le comte de Bretagne, le comte de Saint-Pol, le comte de Boulogne Philippe Hurepel, les sires de Courtenay et de Coucy presque tous parents du comte de Bar, formèrent une coalition contre lui et lui opposèrent la reine Alix de Chypre dont ils soutinrent les prétendus droits, comme ils avaient soutenus jadis ceux de sa sœur, femme d'Errard de Brienne. Thibaut trouva des secours du côté de la Bourgogne : Alix, régente du duché et son fils Hugue IV, le comte de Bourgogne, Otton de Méranie, auxquels se joignit le comte de Bar. Alix de Bourgogne conclut avec le comte de Champagne, en juillet 1227, un traité par lequel elle s'interdisait toute alliance avec la Maison de Dreux à laquelle appartenait le comte de Bretagne [2]. Cette alliance devait durer un peu plus d'un an. Le dernier acte qui nous assure encore de la bonne entente des comtes de Bar et de Champagne est daté du 28 octobre 1228. Le comte Henri s'y constitue caution de Thibaut, qui a juré au cardinal-légat Romain de Saint-Ange de se soumettre à la juridiction du pape ou des arbitres, dans le différend qu'il a avec les Templiers à propos des acquisitions de ceux-ci en Champagne [3].

(1) Chron. Turonense, *Hist. des Gaules*, XVIII, 319 c. d. — Philippe Mousket, v. 27.838. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 213. C'est le premier hommage d'un comte de Bar au roi de France dont nous entendions parler. Il dût être rendu pour les fiefs mouvants du comte de Champagne, et probablement pour Sormery.

(2) Duchesne, *Hist. de la Maison de Vergy*, pr., p. 157. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, *Cat. des actes*, n° 1773.

(3) Chantereau Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, 188. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, n° 1861.

Digitized by Google

C. — Le comté de Bar de 1228 à 1239.

1. — Rupture de l'alliance champenoise. — 2. Guerres avec la Lorraine et la Champagne. — 3. Relations avec la Lorraine. — 4. Avec Verdun. — 5. Les dernières années.

1. — Ce fut la duchesse de Bourgogne qui, la première, rompit l'alliance en mariant, au mépris du traité, son fils Hugues IV, avec Yolande, fille de Robert III, comte de Dreux, Furieux d'avoir été joué, Thibaut s'en prit au négociateur du mariage, l'archevêque de Lyon, Robert d'Auvergne. Robert d'Auvergne revenant de Paris traversait la Champagne, quand Thibaut s'empara de lui et le mit au secret, le faisant voyager de nuit de château en château pour dérouter toute poursuite; mais l'archevêque fut délivré par le comte Henri de Bar (1). M. d'Arbois de Jubainville attribue l'acte du comte de Bar à l'indignation. Sans vouloir diminuer la loyauté du rôle de notre comte, il faut bien avouer que l'indignation ne fut pas son seul motif d'agir. La jeune princesse mariée au duc de Bourgogne était sa nièce; des pires ennemis de Thibaut, l'un, le comte de Bretagne était son beau-frère, l'autre le comte de Saint-Pol, le père du mari de sa sœur. Jointe à ces liens, qui, quelque jour, eussent dû fatalement l'entraîner contre Thibaut, la politique même d'extension qu'à la suite de ses prédécesseurs il menait dans l'Argonne, devait tôt ou tard le mettre en conflit avec le comte de Champagne. Le mariage du duc de Bourgogne ne fut que l'occasion et la délivrance de l'archevêque de Lyon l'accident qui firent éclater les hostilités.

Emporté comme toujours, le comte de Champagne ne chercha plus qu'à se venger. Il trouva des appuis chez tous

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 220 : « Le secret de cette scandaleuse captivité se dévoila et l'indignation donna pour libérateur à l'archevêque le plus ancien allié de Thibaut, Henri, comte de Bar-le-Duc ». Cf. E. Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 151. — Aubry de Trois Fontaines, ss. XXIII, p. 924.

Digitized by Google

ceux que la politique du comte de Bar avait lésés et tout d'abord chez le duc de Lorraine, qui n'avait pas pardonné à son oncle l'humiliation du traité de Vitry, d'autant que les intrigues d'Henri pouvaient à juste titre l'inquiéter. Celui-ci venait d'obtenir en août 1227 d'Hugue de Vaudémont, déjà son vassal pour le comté de Vaudémont, la déclaration que le fils d'Hugue était homme lige pour la châtellenie de Châtel-sur-Moselle, excepté le village de Moréville (1) qui mouvait du comte de Bourgogne (2). Par un acte daté du 22 oct. 1229, le comte de Champagne promet « à son très cher consanguin et fidèle Mathieu » qu'aussitôt après la Noël, il repoussera le comte de Bar de son hommage et quarante jours après entrera contre lui en campagne; il ne fera ni paix, ni trêve sans l'expresse autorisation du duc de Lorraine (3). Le même jour sans doute, l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, apporte son adhésion et par deux actes successifs Thibaut de Champagne promet d'aider Jean contre Mathieu, si celui-ci violait le traité (4) ou Mathieu contre Jean si c'était ce dernier qui défaillait (5). Mathieu se préparait d'ailleurs depuis longtemps contre le comte de Bar, puisque dès le mois précédent, il avait entraîné Conrad de Riste à briser le lien d'étroite vassalité qui l'unissait au comte de Bar. Conrad se déclare l'allié du duc de Lorraine, il ne peut faire la paix sans l'assentiment du duc et comme le duc lui a jadis causé quelques dommages dans son fief de Lunéville, il en reçoit trois cent cinquante livres, cent cinquante payables à Pâques et le reste à la saint Remi. Il reprend en fief du duc la terre de Norroy (6), s'engage à commencer la guerre contre le comte de Bar, à prêter son château et à l'ouvrir à tous les hommes du duc, qui combattront contre

(1) Vosges, Epinal, Châtel.

(2) B. N. fr. 11853, f° 130 — En 1235, Henri appose son sceau au testament de Hugue. — Dom Calmet, II, pr. p. 448.

(3) A. M. B. 256, f° 289. — Dom Calmet, t. II, pr. p. 441.

(4) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. des actes, n° 1948.

(5) Ibidem, n° 1947.

(6) Meurthe et Moselle. Nancy. Pont à Mousson.

Digitized by Google

le comte [1]. Quatre mois auparavant, le 11 oct. 1228, le duc de Lorraine s'était déjà allié à Thierry, comte de Montbéliard qui lui avait fait hommage de son château de Belfort s'engageant à le lui prêter contre tous [2] et au comte Jean de Chalon, qui lui rendit hommage pour Sartres [3] et Pompierre [4]. Ces accords semblent prouver que la guerre entre le Barrois et la Lorraine était commencée avant la rupture avec la Champagne. C'est ce que pense Dom Calmet qui ajoute ignorer les motifs de cette guerre. La date des accords aussi bien que certaines stipulations du traité de paix, qui s'en suivra, peuvent nous aider à les trouver. Ce doivent être les difficultés surgies à l'occasion de la succession de la duchesse de Lorraine, Agnès de Bar, morte en 1226 [5]. Nous savons que la duchesse avait emporté dans sa dot les seigneuries barroises de Longwy, Stenay et Amance. Mais sur cette dernière en particulier les comtes de Bar avaient conservé quelques droits de suzeraineté. Mathieu avait empiété sur certains de ces droits, notamment en faisant augmenter les fortifications d'Amance, et la guerre était sortie de là [6]. Au cours de la campagne, le duc de Lorraine détachera encore du comte de Bar son vassal, Haimon de Faucogney. Le 24 août 1230, Haimon rend hommage à Mathieu et promet de devenir son homme, si, à cause de cet hommage, le comte de Bar qui reste son suzerain, l'inquiétait ou le repoussait [7]. De son côté, Thibaut ne restait pas inactif. En avril 1229, il obtient de Pierre de Bourmont la promesse que ni celui-ci, ni le comte de Bar ne se servirait du château de Mussey [8]. Le 10 janvier 1230, il obtient du comte de Grandpré la promesse de com-

(1) A. M. B. 256, f° 436, — Dom Calmet, t. II, pr. p. 440.
(2) A. M. B. 256, f° 20. — Dom Calmet, t. II, p. 440.
(3) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.
(4) Même canton. B. N. Lorr. 185. f° 100. A. M. B. 256, f° 28.
(5) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 33.
(6) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 33.
(7) A. Meurthe et Moselle. B. 707, n° 2. — Le Mercier de Morière, *op. cit.*, p. 267.
(8) Chantereau Lefebvre, *Traité des Fiefs II*, p. 197-198.

Digitized by Google

battre le comte de Bar [1], quarante jours après en avoir été requis et ce, sans repos ni trêve, avec tous ses gens; le comte de Rethel et Simon de Joinville sont les garants de l'engagement réciproque du comte de Champagne de soutenir le comte de Grandpré [2]. Le comte de Rethel suivait donc lui aussi le parti du comte de Champagne; cependant le 21 janvier précédent il avait conclu avec Henri de Bar un accord au sujet de leur ville commune de Saint-Morel [3] où il était entendu qu'ils ne pouvaient se retenir leurs hommes [4]. Par contre, le comte de Bar réussit en décembre à faire entrer dans son hommage un des vassaux du comte de Rethel, Nicolas du Bourg Dagars [5], en lui donnant des terrages et des moulins à Osches [6]. Enfin, le 22 mars 1230, le comte de Champagne obtient de son ancien adversaire, Errard de Brienne, vassal du comte de Bar, qu'il quitte son suzerain, lui fasse la guerre ainsi qu'au duc et au comte de Bourgogne et prête à la Champagne ses châteaux de Ramerupt et de Vernizey [7].

Le comte de Bar se prépara à la guerre en s'alliant au comte Ferry de Toul [8], en s'assurant la fidélité de Geoffroy de Vaudémont, seigneur de Gondrecourt, par l'inféodation de Montfort [9] et de Demange [10] et celle de son beau-frère

(1) A. N. J. 911, n° 11. Chantereau Lefebvre, *Traité des Fiefs II*, p. 205. — D'Arbois de Jubainville, Cat., n° 1977.

(2) Chantereau Lefebvre, *Traité des Fiefs II*, p. 196; d'Arbois de Jubainville, n° 1978.

(3) Ardennes, Vouziers, Monthois. Il y a lieu de noter qu'en mai 1240, le comte de Rethel rendra hommage au comte de Bar pour la partie de Saint-Morel qui lui appartient. B. N. fr. 11853, f° 27.

(4) B. N. fr. 11853, f° 27.

(5) Père de Baudoin Dagars, sire des Armoises. Cf. Dr H. Vincent, *La Maison des Armoises*, dans Mém. Soc. Arch. Lorr., t. XXVII (1877), p. 205 et sq.

(6) Meuse, Verdun, Souilly, fr. 11853, f° 27 et 28.

(7) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. des actes, n° 1991, et t. IV, p. 231.

(8) Cf. traité du 9 décembre 1230, Dom Calmet, II, pr., p. 442.

(9) Auj. ruiné, commune de Demange-aux-Eaux.

(10) Meuse, Commercy, Gondrecourt, B. N. fr., 11853, f° 220; Lorr., 659 f° 609; Dom Calmet, II, pr., p. 441.

Digitized by Google

Valeran de Limbourg, comte de Luxembourg, par la promesse de lui remettre Pierrepont, dès qu'ensemble ils l'auraient recouvré sur Conrad de Riste. Valeran tiendra ce château en fief du comte de Bar ainsi que ses enfants nés de lui et d'Élisabeth, sœur du comte. Mais au cas où Élisabeth mourrait sans hoir, Pierrepont reviendrait au Barrois (1).

2. — Ces dispositions prises, Henri attaqua le premier et sans attendre les quarante jours que le comte de Champagne avait fixés pour l'entrée en campagne. Dès le début de 1230, le comte de Bar entra en Lorraine et brûla soixante-dix villages. Le duc de Lorraine et le comte de Champagne, aidés de Simon de Joinville, répondirent à cette agression en ravageant à leur tour le Barrois et en construisant sur la frontière même du comté le château de Montiers-sur-Saulx, qu'Henri ne tarda pas à prendre et à détruire. Les Lorrains rasèrent celui de Pont-à-Mousson et les Messins leurs alliés brûlèrent le pont de Maidières, qui permettait au comte de Bar d'aller de Mousson à sa capitale (2). Telles sont les vagues notions que nous avons sur cette partie de la guerre. Le comte de Champagne dut bientôt cesser les hostilités, car un grave danger le menaçait à l'est de ses états. Ses ennemis qui ne lui avaient pas pardonné sa soumission à Saint-Louis, le comte de Boulogne, le comte de Saint-Pol, le comte de Nevers, le comte de Bourgogne, le comte Robert de Braine, Thomas et Enguerrand de Coucy envahissaient la Champagne, marchaient sur Troyes après avoir pris Sézanne, Damery, Épernay, Vertus et Provins (3). Un vassal de Thibaut, resté l'ami du comte de Bar, Errard de Chassenay, s'entremit et obtint une trêve par laquelle le comte de Bar consentait à cesser les hostilités contre les Champenois et les Lorrains depuis le 6 août jusqu'au 29. Durant ce temps,

(1) B. N. *Coll. Lorr.*, 983, n° 3.

(2) Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 926. Cf. aussi Dom Calmet, t. II, p. 229-230. — D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 233-234. Elie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 158.

(3) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 240 et sq.

Digitized by Google

le comte de Bar pourra en toute sécurité traverser la Champagne pour aller au secours des barons coalisés contre Thibaut, mais de son côté le duc Mathieu pourra passer par le Barrois pour unir ses forces à celles du comte de Champagne (1). Thibaut profita de cette trêve pour implorer le secours du roi de France et du comte de Flandre. Louis IX accourut à Troyes que venait de sauver Simon de Joinville (2) et ordonna aux barons de sortir de Champagne. Après quelques tergiversations, le comte de Boulogne se sépara des coalisés et rentra dans la fidélité du roi de France (3). Les autres barons n'eurent plus qu'à s'exécuter; ils le firent, non sans commettre de nombreux dégâts sur leur passage. La paix fut conclue entre Thibaut et ses ennemis le 25 septembre 1230 (4).

Quant au différend entre le comte de Bar et le duc de Lorraine, les négociations pour le régler commencèrent le 25 septembre par l'entremise de Philippe Hurepel, comte de Boulogne, et de Thibaut, la reine Blanche devant être appelée éventuellement comme tiers arbitre (5). L'accord définitif fut signé le 12 décembre (6). Aux termes de cet accord, le duc de Lorraine rendra au comte les droits et les propriétés que celui-ci possédait à Amance, comblera les fossés qu'il a indûment fait creuser et s'il a fait abattre des maisons appartenant au comte ou à ses hommes, il paiera les dommages. De son côté, le comte de Bar rendra au duc de Lorraine les

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 442; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. des actes, n° 2053 « In hunc modum quod ego in auxilium baronum si eis necesse fuerit et ipsi voluerint cum ipsis baronibus esse potero, salve eundo et redeundo quantum treuga ipsa durabit et similiter dux Lotharingiæ in auxilium comitis Campanie contra barones esse poterit salve eundo et redeundo quamdiu treuga durabit ».

(2) Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, p. 60.

(3) Elie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 41.

(4) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. IV, p. 249-253.

(5) Chantereau-Lefebvre; *Traité des fiefs*, II, p. 208. Philippe déclare que le comte de Bar et le duc de Lorraine l'ont choisi comme arbitre pour régler les difficultés survenues entre eux depuis le traité de Vitry.

(6) A. N. J. 911, n° 13. — B. N. mss. fr. 4846. f° 190, Dom Calmet, II, pr., p. 442; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, II, p. 191, n° 2081.

Digitized by Google

engins et les hommes qui se trouvaient dans Pierrepont au moment de la prise de la place. Le duc se désintéressera de Pierrepont et de Riste ainsi que du sort de Conrad leur possesseur. Par contre, le comte ne réclamera rien à Charmes et à Mirecourt, possessions du comte de Toul. Les deux vassaux infidèles sont donc abandonnés par leurs suzerains respectifs qui n'oublieront ni l'un ni l'autre leur vengeance. Le comte de Bar gardera les fiefs de Neuviller et de Thibort et renoncera à l'hommage du seigneur de Darney, lequel devra rembourser les sommes qu'il lui doit. Ce renoncement ne concerne d'ailleurs que le château de Darney, car, le même jour, ce seigneur rendra hommage au comte de Bar pour les fiefs d'Acreigne (1), de Germiny (2), pour ce qu'il a à Mandres (3) et à Gondreville sauf la ligéité du duc (4).

Le comte de Champagne et le duc de Lorraine s'engagent à reconstruire à frais communs et par moitié le château et le pont de Mousson ou plus exactement à payer au comte de Bar les frais de reconstruction à dire d'experts. Donmart aux-Bois sera rendu au comte de Vaudémont, selon la promesse que le duc lui a faite au mois de mai précédent (5), promesse qui n'a pas jusque là reçu d'exécution. La fille du sire de Taidon, ravie pendant la guerre, sera rendue à ses parents si elle n'est pas mariée à son ravisseur.

Quant aux vassaux qui auront quitté l'hommage du comte ou celui du duc, ils devront rester dans l'hommage de l'un ou de l'autre comme ils étaient avant la guerre, sous peine de voir leurs fiefs confisqués au profit de leur suzerain. Les prisonniers faits de part et d'autre seront quittes, excepté ceux qui ont déjà payé une rançon, laquelle sans doute reste acquise. Sont également exceptés de cette mesure les prisonniers faits par le duc sur le comte de Toul à Charmes et à Foucherolles et ceux faits par le comte sur Conrad de Riste. Ce

(1) Auj. Frolois. Meurthe-et-Moselle, Nancy, Vézelize.
(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey.
(3) Vosges, Neufchâteau, Bulgnéville.
(4) B. N. fr. 11853, f° 244.
(5) A. M. B. 256, f° 173.

Digitized by Google

traité fut conclu à Melun en présence du roi Louis IX, des comtes de Saint-Pol, de Chalon, des sires de Courtenay et de Coucy [1].

Il n'est pas difficile de voir aux conditions de l'accord que le comte de Bar était vainqueur sur toute la ligne. Le duc de Lorraine n'y gagnait rien de s'attaquer au Barrois. Mathieu sortit de cette guerre criblé de dettes et pour faire face aux engagements du traité, il fut obligé d'emprunter dix sept cent vingt cinq livres à des Lombards, comme on disait alors, en l'occurrence des marchands de Sienne; le comte de Champagne se porta caution pour cette somme [2].

Conrad de Riste payait encore plus cher que Mathieu son intervention dans la lutte ; pour sa forfaiture, il perdit définitivement ses châteaux de Pierrepont et de Riste qui furent incorporés au Barrois. [3] Il est juste d'ajouter, par contre que Ferry, comte de Toul, vassal du duc de Lorraine, qui avait aidé le comte de Bar, se vit, lui aussi, confisquer son château de Mirecourt par son suzerain. [4].

Le comte de Bar se réconcilia avec le comte de Rethel et se porta garant de sommes dues par celui-ci [5]; il inféoda enfin à Raoul de Senlis qui l'avait aidé des rentes sur les foires de Troyes [6].

3. Cependant la paix qu'on venait de conclure ne devait

(1) Pendant son séjour à Melun, le comte de Bar souscrit la lettre de Saint-Louis sur les juifs, conf. Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, p. 209, et demande à l'évêque de Paris de lui fournir un chapelain, B. N. fr. 11853, f° 13 et 14.

(2) La somme est payable en mai, à la foire de Provins. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne, Cat. des actes*, n° 2074.

(3) Conrad n'accepta pas cette solution et continua la guerre contre le comte de Bar. Il ne fit la paix que sous Thiébaut II à qui il quitta enfin Pierrepont et Riste avec toutes leurs dépendances pour lesquelles « li cuens Henri lui avoit fait tort » moyennant trois cents livres de terre. 1er juin 1242. Cf. plus loin, B. N. fr. 11853, f° 83 v°.

(4) Laprévôte, Notice sur Mirecourt, *Mem. Soc. Arch. Lorr.* XXVII, p. 36 et sq. — Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 34. — Le comte de Toul recouvra Mirecourt par la suite.

(5) B. N. fr. 11853, f° 27.

(6) B. N. fr. 11853, f° 94.

Digitized by Google

pas plus durer que les précédentes. Le comte de Bar et le duc de Lorraine s'unirent pourtant un instant pour porter secours à l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, contre ses sujets. Les bourgeois de Metz venaient, en effet, poussés par Simon de Linange, prétendant par sa femme Gertrude de Dagsbourg au comté épiscopal (1), de se révolter contre leur évêque et de commettre de nombreux dégâts dans les terres du paraige de Port Saillis resté fidèle (2). Les trois princes mirent le siège devant la ville, mais échouèrent. C'est alors que le comte de Bar quitta brusquement le parti de l'évêque pour entrer dans celui des bourgeois. Aubry de Trois-Fontaines met cette conversion sur le compte de l'or des Messins (3). La vérité est plus honorable pour Henri II. Il avait changé de parti pour suivre l'ordre de l'Empereur Frédéric, favorable aux Messins. L'empereur lui avait demandé expressément son concours ainsi qu'en fait foi la lettre qu'il écrivait à Louis IX, lui faisant connaître qu'il avait prié le comte de Bar de secourir Metz contre l'évêque et lui demandant de favoriser l'entreprise du comte (4). L'autorisation ou tout au moins la neutralité de Saint Louis fut obtenue en janvier 1233, alors que depuis trois mois déjà, le 5 octobre 1232, le comte de Bar avait promis aux Messins de faire la guerre au duc de Lorraine et à l'évêque Jean d'Apremont et de ne conclure ni trêve ni paix sans leur consentement (5).

(1) Le Mercier de Morière, *op. cit.*, p. 35.

(2) Gesta ep. Mettensium SS. X p. 541.

(3) Aubry de Trois Fontaines an. 1232. « Comes Barri episcopum de seruit et mediante pecunia Mettensibus quos impugnabat reconciliatis et eis associatus, multa castra urbi contraria dejecit, episcopum et ducem Matteum nepotem suum impugnavit, donec dux ipse relicto episcopo de necessitate reconciliatus est avunculo et ita factus est Metensium adjutor. »

(4) Huillard Breholles, *Hist. dipl. Frédéric II*, t IV p. 595. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne. Cat. des actes* n° 2224 — « Mandavimus dilecto filio Barrensi comiti et eumdem rogavimus ut amore nostri memoratis civibus Metensibus assisteret et ipse contra dictum episcopum pro viribus adjuvaret. » Saint-Louis répondit en janvier 1233 par une lettre où il enjoint au comte de Champagne de s'abstenir d'aider l'évêque de Metz contre Henri de Bar et les Messins. B. N. Cinq Cents de Colbert 56, f° 26.

(5) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, t. III pr. p. 188.

Digitized by Google

Nous manquons de détails précis sur cette guerre. Aubry de Trois-Fontaines parle simplement de la destruction de plusieurs châteaux contraires à la cité. Nous en sommes réduits aux renseignements nombreux, mais douteux, fournis par Louis de Haraucourt et par Florentin Thierrat et reproduits par Dom Calmet (1) et par Digot. (2) D'après eux le comte de Bar aurait brûlé Florange, Virey et Neufchatel (3). D'autre part Mathieu brûla Pont à Mousson et vint assiéger le château de Foug. Mais le comte de Bar l'obligea à lever le siège, le poursuivit et le battit dans le vallon de Champigneulles; les troupes lorraines trouvèrent à grand peine un refuge à Gondreville. Aucun de ces faits malheureusement n'est connu par les chroniques contemporaines, sauf la destruction de Neufchâtel (4). Ce qui est certain, c'est que Mathieu ravagea les terres de l'abbaye de Gorze dont le comte de Bar était voué (5) et qu'il réussit à se faire rendre hommage pour le château de Montéclair, situé proche de la frontière du Barrois par le châtelain Simon de Clefmont après les comtes de Bourgogne et de Champagne (6) On se rappelle que ce château avait été construit par le comte de Champagne contre la Lorraine en 1218. Cependant, une fois encore, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne, les deux belligérants consentirent à la paix. Elle fut conclue au mois d'août 1233 (7). Mathieu doit rendre au comte de Bar tout

(1) Dom Calmet, t. II livre 23.

(2) Digot, *Hist. de Lorraine* t. II p. 61 et sq.

(3) Ce dernier lieu doit être Neufchatel devant Metz comme l'a démontré Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 37, note 4 et non Neufchateau comme le veut Louis de Haraucourt.

(4) Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr. p. 26. Chron. de Saint-Vincent de Metz.

(5) A. Meurthe-et-Moselle, B. 508, n° 131. Edit. Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, n° 271 et XXIII. Mathieu s'engage envers le sous-voué Gobert d'Apremont à rendre les prises faites pendant la guerre.

(6) A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° XIII. Acte du 10 juillet 1233,

(7) B. N. Lorr. 719, f° 160. M. Le Mercier de Morière, *op. cit.*, p. 38, n'a connu ce traité que par la courte analyse de Dom Calmet.

Digitized by Google

ce qui appartient à celui-ci dans la châtellenie d'Amance; quant aux fossés de cette ville construits par le duc de Lorraine et dont il a été déjà question au traité de Melun, s'ils ont été faits avant que le comte de Bar se soit retiré de l'hommage du duc dans la ville de Troyes, ils seront maintenus, sinon ils seront comblés. Le château de Fontenoy qui appartient au comte de Toul restera fief du comte de Bar (1), qui en rendra hommage au duc de Lorraine. Pour le reste, on s'en tiendra aux termes du traité de Melun. Afin d'éviter de nouveaux conflits à main armée, le duc de Bourgogne décide que les différends entre le comte de Bar et le duc de Lorraine seront désormais soumis au jugement de deux arbitres : Guillaume de Leyr (2) et Guery de Preny (3) et en cas de désaccord entre eux à un tiers arbitre, Erard de Chassenay (4), que nous connaissons déjà. Il résulte des termes de ce traité que les deux princes étaient en désaccord surtout pour Amance et que le duc de Lorraine prétendait qu'il n'avait élevé de fortifications dans cette ville que parce que le comte de Bar avait quitté son hommage, ce qui lui reste à prouver. En tous cas, Henri II agrandit son domaine de Fontenoy que ses successeurs garderont jusqu'en 1245 (5). Cet acte se trouve complété par diverses chartes. En juillet 1233, afin d'indemniser l'abbaye de Gorze des pertes subies par elle durant cette guerre, Henri promet que dès qu'il aura fait la paix avec le duc de Lorraine, il lui donnera les centaines d'Arnaville (6) et de Rezonville (7) et le 26 décembre, après la paix, Mathieu confirme cette donation et promet de

(1) Fontenoy avait été assiégé en 1230 lors de la guerre précédente par le duc de Lorraine, aidé d'Haimon de Faucogney contre Ferry de Toul. A. M. B. 256, f° 287.

(2) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny; Guillaume est appellé Garnier de Lay dans Dom Calmet.

(3) Appelé Werric de Prisney dans Dom Calmet.

(4) Appelé Errard de Chatenoy dans Dom Calmet.

(5) Dom Calmet, t. II, pr., p. 459.

(6) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.

(7) Moselle, Metz, Gorze. *Cart. de Gorze*, édit A. d'Herbomez.

Digitized by Google

ne jamais rien réclamer de ces centaines (1). Il reconnaît en outre qu'il n'a aucun droit sur l'abbaye (2). Enfin, le comte de Bar déclare que son vassal Gille de Rodemack s'est porté garant pour lui vis-à-vis de Mathieu de cent marcs d'argent (3). A la même époque, le beau-frère du duc Mathieu, le sire de Choiseul, qui sans doute, s'est déclaré contre son suzerain, le comte de Bar, en faveur de son parent, fait la paix avec Henri, reprend de lui le fief de Melay (4) et autorise son vassal, Guillaume de Baudignécourt, à reprendre cette ville du comte de Bar (5).

Reconciliés, Mathieu et Henri embrassant la cause des Messins combattirent de concert Jean d'Apremont, qui, abandonné de tous en Lorraine, s'en alla chercher des secours de l'autre côté du Rhin. Cependant la médiation de Roger de Mercy, évêque de Toul, réconcilia l'année suivante l'évêque et ses sujets et mit fin à la guerre (6).

Nous avons à partir de cette année 1223 et jusqu'au départ d'Henri II pour la croisade bien peu de renseignements sur ses rapports avec le duché de Lorraine. Ils durent être par la suite aussi pacifiques qu'ils avaient été tendus jusque là (7). Ils sont marqués par un évènement capital, la rentrée de la châtellenie de Stenay dans le

(1) *Cart. de Gorze*, cit.

(2) *Cart. de Gorze*, cit.

(3) Septembre 1233. Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, t. V, pr., p. 9. Gille de Rodemach (Moselle, Thionville, Cattenom) était vassal du comte pour Tinquemal (octobre 1216, hommage). B. N. fr., 11853, f° 202.

(4) Commune de Reynel. Haute-Marne, Chaumont, Andelot. Novembre 1233 B. N. fr., 11853, f° 247.

(5) B. N. fr., 11853, f° 247.

(6) Aubry de Trois Fontaines an 1234 : « Mettenses etiam cum comitae Barri et Metensi episcopo Deo dante reconciliati sunt episcopo mediante Rogerio Tullensi ». A noter que le même chroniqueur rapporte à l'année 1233 que le comte et son oncle assiégèrent avec les Messins le castrum épiscopal de Saint-Germain sous Metz.

(7) Henri se porte garant pour Mathieu pour 400 livres dues à un bourgeois de Verdun, Robert de Champ. A. M. B. 256, f° 255. Le 9 mars 1239 Mathieu confirme un acte d'Henri. Hugo. *Ann. Ord. Prem. I*, p. 657.

Digitized by Google

Barrois [1]. Avec Briey que possédait Henri, Etain qu'il acquit, Dun dont il s'empara, la châtellenie de Stenay complétait ses possessions autour de Verdun, qui n'échappera guère à son influence, et de Metz [2]. On sait que Stenay avait fait partie de la dot d'Agnès de Bar, mère du duc de Lorraine, Mathieu. A sa mort, Agnès l'avait léguée par testament à son troisième fils Renaud [3], à qui la châtellenie appartenait au moment où Mathieu l'inféoda au comte de Bar. Le 1er août 1238, le comte Henri de Bar reprend donc en fief de son neveu la maison qu'il possède dans le château de Spitzemberg [4], le ban de Laveline [5], dont la garde est confiée à la famille de Haute Pierre [6] et surtout Bourmont, Lamarche, Liffol « près de Neufchâtel » [7], Foug et la rivière de Moselle entre la Roche de Reuez [8] et l'embouchure du Rupt de Mad près d'Arnaville. En retour de cette reprise, le duc lui donne en fief la châtellenie de Stenay et l'avouerie de Beaumont [9]. Le comte de Bar s'engage à ne laisser construire aucune forteresse sur les terres du duc, ni entre le château ducal de Longwy et Stenay, ni entre Bourmont et Chatenois, ni entre Lamarche et Neufchâteau. Pour dédommager son frère Renaut, le duc lui cède la seigneurie de Bitche [10]. Quelque soit l'hommage

(1) A, M. B. 256, f° 321. Edit. par M. Firmin Comte dans *Mém. S. L. de Bar-le-Duc*, 1900, p. 256. Le Mercier de Morière n'a pas connu cet acte qui est inséré dans un vidimus de 1256. C'est à cause de cette date qu'il a probablement échappé à l'historien de Mathieu II, le règne de celui-ci se terminant en 1251.

(2) Cf. plus loin, p. 280.

(3) Dom Calmet, II, pr. p. 438.

(4) Commune de la Petite fosse. Vosges, Saint-Dié, Provenchères.

(5) Vosges, arrondissement et canton Saint-Dié.

(6) Commune de Moyenmoutier. Vosges, Saint-Dié, Senones.

(7) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.

(8) Auj. Haut de Rupt près de Pont à Mousson.

(9) Soit Meuse, Verdun, Charny, soit, comme le veut M. Firmin Comte, Ardennes, canton de Mouzay.

(10) 23 août 1238. Mathieu assigne en douaire à sa femme Catherine, Longwy, en échange de Bitche cédé à Renaut. Dom Calmet II, pr. p. 452. Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, V, pr. p. 13.

Digitized by Google

que le comte de Bar devait rendre au duc pour les localités précitées, on comprend qu'il n'ait pas hésité à acquérir à si bon compte un castrum aussi important et qui, plus qu'Amance, était nécessaire à l'extension du comté de Bar et indispensable à la politique des comtes dans le nord de leurs états. D'ailleurs pour Stenay comme pour Amance, ils n'avaient pas cédé tous leurs droits et avant la reprise de cette ville, le comte de Bar y était voué du prieuré de Saint-Willibrord (1). L'acquisition de Stenay fut complétée par celle des fiefs de Delut (2) en novembre 1238 (3) et de Boville (4) en juin 1239 (5), qui firent rentrer l'importante maison de Mussey (6) dans la mouvance du Barrois.

4. — Les comtes de Bar possédaient proche de Stenay la suzeraineté après l'évêché de Verdun des châteaux épiscopaux de Muraut (7) et de Dun. Or Henri, trois ans avant de récupérer Stenay, avait complétement évincé l'évêque de ce dernier castrum, en se faisant prêter par le châtelain Gobert d'Apremont (8), moyennant une inféodation de terre à Vertuzey (9), hommage avant tous hommes quels qu'ils soient. Gobert s'engage à recevoir à Dun les hommes du comte et à l'en aider contre tous. L'acte est du mois d'avril 1235 (10). L'évêque de Verdun, Raoul de Thourotte, dont il n'est fait aucune

(1) B. N. 11853, fr. 202.

(2) Meuse, Montmédy, Damvillers.

(3) B. N. fr. 11853, f° 142.

(4) Bonviller, Meurthe-et-Moselle, Briey, Audun-le-Roman.

(5) B. N. fr. 11853. f° 142.

(6) Commune de Longuyon.

(7) Robert, évêque de Verdun, reconnaît, en 1214, que Simon de Muraut est homme lige du comte après l'évêque pour le château de Muraut (commune de Damvillers) et non Murvaux (canton de Dun) comme le croit M. A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° VII.

(8) Gobert d'Apremont doit à Briey 13 mois de garde, dont un doit être fait par Barthélemy de Briey pour le compte de Gobert. Reconnaissance de juillet 1238 et avril 1235 B. N. fr., 11853, f° 57.

(9) B. N. mss. fr. 11853, f° 57. Gobert acquiert une augmentation de fief à Vertuzey, mais cède ses droits à Thiaucourt et s'engage à n'y jamais rien acquérir.

(10) B. N. fr. 11853, f° 57, v°.

Digitized by Google

mention dans l'acte protesta vigoureusement et cita Gobert à comparaître devant sa cour. Chose inouïe, Gobert nie les faits qui lui sont reprochés; il jure non seulement qu'il n'a pas repris Dun en fief du comte de Bar et ne s'est pas déclaré son homme lige, mais qu'il doit l'hommage et le service à l'évêque de Verdun bien plus qu'à tout autre, l'évêque de Metz excepté. Ce nouvel acte est du mois de juin 1235 (1). La même année sans date de mois, Gobert d'Apremont reconnaît enfin sa faute; contredisant l'acte précédent, il affirme que l'hommage a bien été prêté au comte de Bar pour Dun, non par lui, mais par son fils Geoffroy, que Geoffroy avait refusé cet hommage, mais que lui, Gobert, l'y avait forcé par ses menaces et même par ses coups (2). Que de plus, il a contraint son épouse, mère de Geoffroy, à lui donner un parchemin en blanc revêtu de son sceau, sur lequel, il a écrit ce qu'il a voulu, elle même l'ignorant (3). Les deux actes (4) insérés au cartulaire de l'évêché et reproduits par Clouet semblent suspects. Le second surtout est étrange et déroutant; nous voyons d'autant moins Gobert d'Apremont s'accuser de voies de fait sur son fils, de faux et d'usage de faux, de félonie enfin, que Dun demeurera fief du comte de Bar avant tous (5). Si Gobert avait eu l'attitude que les actes du cartulaire lui prêtent, l'hommage de Dun au Barrois eut été nul. Cependant la protestation de Raoul reste probable, puisque le successeur du comte Henri attendra la mort de l'évêque pour régler définitivement la question.

(1) Bibl. Verdun *Cart. Évêché*, n° 98, cité par Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 387.

(2) « Universis autem facio quod idem Joffridus, filius meus, hoc fuit coactus et ad id faciendum quamvi se nolente, a me minis et verberibus compulsus ».

(3) « Coegi etiam matrem suam, uxorem meam ad hoc quod concessit mihi unum pergamenum sine scriptura, sigillo suo sigillatum in quo feci scribi et poni ipse quid quod volui, ipsa ignorante ».

(4) Bibl. Verdun, *Cart. Évêché*, n° 97. Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 388.

(5) Geoffroy et sa mère rendent hommage pour Dun comme l'a fait Gobert le 26 décembre 1241 et le 22 juillet 1245. B. N. fr. 11853, f° 58.

Digitized by Google

Au sud-est de l'évêché, vers les terres sammielloises, Henri fait rentrer dans son hommage un vassal de l'évêché de Verdun, le sire de Maizey (1). En août 1221, Gérard de Maizey vend au comte de Bar ce qu'il a à Ranzières (1), Ambly (2) et la moitié des eaux de Maizey (3). Il s'engage à mettre tout en œuvre pour, avec le consentement du comte de Salm, faire passer sous la suzeraineté du comte de Bar Pierre de Lignères et Garnier de Rembercourt-sur-Mad (4). En mars 1237, le fils de Gérard, Robert de Maizey, rend hommage au comte pour Rembercourt-sur-Mad et Raré-court (5), et doit trois mois de garde au château de St-Mihiel. Nous savons que l'évêque de Verdun protesta aussi contre ces hommages, puisque les premiers actes de son successeur ont pour but de mettre fin à ces protestations (6).

Mais la plus importante des acquisitions d'Henri dans les parages de Verdun fut celle de la terre d'Étain, qui allait lui permettre d'étendre jusqu'aux portes mêmes de la cité épiscopale sa seigneurie de Briey. Etain et le ban d'Etain avaient longtemps appartenu à l'église Saint-Eucaire de Trèves. Cette abbaye éloignée avait cédé ses droits en 1221 à la Collégiale Sainte-Madeleine de Verdun (6) Celle-ci trop pauvre

(1) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.

(2) Meuse, arrondissement et canton de Verdun.

(3) B. N., fr. 11.853, f° 120.

(4) Meuse, Verdun, Clermont. B. N., fr. 11.853, f° 121.

(5) Cf. plus loin, l. II, ch. Ier.

(6) Il n'est guère possible de savoir quelle était l'étendue de la terre d'Étain au début du XIIIe siècle. D'après une donation (suspecte) faite en 707 par Lutoin archevêque de Trèves à Saint Eucaire la terre d'Étain est comprise entre Longeau (commune Amel, Meuse, Montmédy, Spincourt), au nord, Warcq (canton d'Étain) au sud et Hermeville (même canton) à l'est. D'après le dénombrement publié par Ch. Aimond, *Mem. Soc. L, Bar-le-Duc*, 1914, p. 46, la prévoté d'Étain comprenait : Étain, Rouvres. Moranville, Châtillon, Gussainville et son écart Saint-Maurice, Moulainville Lanhères (canton d'Étain) —Pareid, Villers, Harville, Moulotte. Maizeray (canton de Fresnes-en-Woëvre)— Douaumont, Beaumont, Charny (canton de Charny) — Spincourt, Senon, Amel, Gouraincourt, Baroncourt (commune de Bouvigny) Moraignes (commune de Billy), Eton (arrondissement de Montmédy, canton de Spincourt) — Béchamp (Meurthe

Digitized by Google

et surtout trop peu puissante pour défendre une possession aussi importante la vendit au comte Henri II le 18 août 1224 (1). Un nouvel accord du 6 mai 1228 règle les conditions de cette vente (2). Les chanoines se réservent le droit de nomination à la cure d'Étain, toutes les dîmes de la ville, une grange, le cens dû jadis à Saint-Eucaire, le cens du moulin et des prés de Foameix (3), l'exemption d'amende pour les dégâts commis par leurs bestiaux, l'usage des bois pour l'église d'Étain, leur cloître, leur église et leurs moulins de Verdun. Tout le reste appartient au comte de Bar, comme seigneur de Briey, à la condition de ne jamais mettre Etain en d'autres mains qu'en celles de ses successeurs, seigneurs de Briey. En retour, le comte s'engage à garder et à protéger la collégiale et ses biens et lui donne les dîmes de Laimont (4) et de Longeville (5). La terre d'Étain atteignait d'un côté les Hauts de Meuse proche Verdun, de l'autre la châtellenie de Briey achevant de réunir celle-ci à Dun et à Stenay et complétant ainsi au nord l'union des possessions orientales et occidentales du comté de Bar. Au sud, elle atteignait les terres de Saint-Mihiel. Quand Thiébaut II aura achevé la réunion de l'Argonne, il ne restera plus au Verdunois d'autre voisin que le comte de Bar (6). En 1219, l'abbaye verdunoise

et Moselle Briey, Conflans). — Sur les origines de la terre d'Étain et sa vente par Saint-Eucaire, Cf. Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 163 et n° 1.

(1) A. M. Coll. Buvignier, Layette Étain, f° 71 — A. M. G. Madeleine Layette 1 — Arch. N. J. 978, n° 9.

(2) B. N. fr. 11853. f° 164, v°.

(3) Canton d'Étain. — En octobre 1228, Henri déclare que les hommes de Foameix doivent payer entre les mains de son villicus d'Étain en faveur de l'église Sainte-Madeleine huit sous à la Saint-Remi sur les moulins et les prés de Foameix — Orig. A. M. Coll. Buvignier, Layette, Étain.

(4) Meuse, Bar-le Duc, Revigny.

(5) Meuse, arrondissement et canton de Bar-le-Duc.

(6) Notamment par l'acquisition de la châtellenie de Buzancy en 1275. B. N. fr. 11853 f° 24 (*hommage du sire de Buzancy au comte de Bar* Cf. plus loin p. 316, et Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 43.

Digitized by Google

de Saint Paul avait déclaré accompagner le comte dans les revenus de Courouvre [1] et de Courcelles [1].

5. — Dans les dernières années de son règne le comte Henri n'eut plus aucune difficulté avec Raoul de Thourotte ni avec l'évêque de Metz, Jean d'Apremont. Par contre, il eut encore après le traité de Melun de nombreux démêlés avec Thibaut de Champagne. Veuf en 1231 de sa seconde femme, Agnès de Beaujeu, Thibaut se fiança l'année suivante à Yolande de Bretagne, fille de Pierre Mauclerc et nièce du comte de Bar; mais le pape et le roi s'étant opposés à ce mariage, Thibaut rompit sa promesse et épousa Marguerite, fille d'Archambault de Bourbon. La maison de Dreux et avec elle le comte de Bar considérèrent cette façon d'agir comme une injure et, toujours sous prétexte de soutenir les droits d'Alix de Chypre, ils reprirent la guerre contre Thibaut. Le pape Grégoire IX intervint et le 26 avril 1233, il adressa au comte de Bar-le-Duc, comme aussi à Jean de Chalon et au duc Mathieu de Lorraine, une bulle leur enjoignant, de ne pas quitter l'hommage du comte de Champagne pour qui que ce soit [2].

Nous ne savons pas quelle fut l'attitude d'Henri; cependant il dut y avoir quelques hostilités, car, lorsque la paix fut faite en 1235, par l'intervention du duc Hugue de Bourgogne, Thibaut promit de ne plus rien réclamer du fief du comte de Grandpré, qui est homme lige du comte de Bar avant tous autres. Ce que certifie le duc de Bourgogne [3]. En mai 1236, le comte de Champagne renouvelle personnellement la même promesse [4]. D'autre part le comte de Bar s'engage à remettre dans les prisons du comte de Champagne le maire de Saint-Thiébaut qui avait été longtemps

(1) Meuse, Commercy, Pierrefitte.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne, Cat. des actes*, n° 2248.

(3) Orig. B. N. mss. Lorr. 184 f° 2. — Cf. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, tome I, 895. — A. de Barthélemy — *Les comtes de Grandpré*, p. 30.

(4) B. N. fr. 11853, f° 24.

Digitized by Google

détenu par les Champenois dans le château de Montéclair et ce, dans les quinze jours qui suivront la mise en demeure par Pierre de Jaucourt ou par son mandataire (1). Sans doute qu'Henri II avait délivré cet homme au cours des hostilités.

Le comte de Grandpré avait d'ailleurs témoigné quelque hostilité à son suzerain. Le 20 mars 1235, il renonça à toutes les réclamations qu'il avait formulées contre le comte de Bar. Celui-ci par contre augmenta son fief des bois de Varennes, des vignes d'Apremont (2), Coursaucourt (3) et Vauzelles (4), des arrières-fiefs d'Itier du Châtelet (5) et de Jean de Termes (6) à Montblainville (7), des terres de Romagne (7) et de la garde de Cierges (8). Par contre, en décembre 1236, le comte de Grandpré cède à Henri II tous les fiefs que Raoul de Clermont tenait de lui dans le comté de Beaulieu, sauf les hommes de l'abbaye à Jubécourt et à Ville-sur-Cousance (9). Un autre vassal du comte de Bar, Pierre, fils de Liébaut de Bauffremont, qui avait combattu son suzerain fait la paix avec lui le 19 octobre 1236, promet de lui prêter son château contre tous et de lui rendre hommage pour Loisy et Vaux (10).

Thibaut de Champagne se débarrassa d'Alix de Chypre, comme il s'était débarrassé d'Errard de Brienne, en lui payant une forte indemnité. Il s'engagea à lui verser une rente annuelle de deux mille livres sa vie durant et une somme de

(1) Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs* II, p. 219.

(2) Ardennes, Vouziers, Grandpré.

(3) Nous n'avons pu identifier ce nom.

(4) « Le vinage des le pont et le wei de Vauzelles » peut-être la côte sur le ruisseau de Vervaux, commune d'Apremont.

(5) Ardennes, Rethel, Juniville.

(6) Ardennes, Vouziers, Grandpré.

(7) Meuse, Verdun, Varennes.

(8) Meuse, Montmédy, Montfaucon. B. N., fr. 11853, f° 31, fr. 4881, f° 229.

(9) B. N., fr. 11853, f° 31.

(10) Doc. inédits de l'Histoire des Vosges, IV, p. 349.

Digitized by Google

quarante mille livres une fois payée (1). Ces quarante mille livres furent données par le roi de France, contre quoi le comte de Champagne doit reprendre de lui les comtés de Blois, de Sancerre, de Chartres et la vicomté de Châteaudun. Durant que les négociations se traitaient par mandataire, Thibaut était allé prendre possession de son royaume de Navarre à lui échu par héritage de sa mère. Dès qu'il fut de retour, sincèrement ou non, il s'empressa de contester la vente et prétendit que la mouvance avait été simplement engagée, que les quarante mille livres une fois payées, il reprendrait ses comtés hypothéqués en franc alleu. Malheureusement pour lui, le roi avait fait une trop bonne affaire et la réclamation de Thibaut ne fut pas admise (2).

Il se prépara alors à la guerre. C'était un mariage qui avait tout brouillé; Thibaut pensa tout réparer par un nouveau mariage, et puisqu'il ne s'était pas allié lui-même à la maison de Dreux, il lui donna sa fille. Le 14 avril 1236, il fiançait Blanche de Champagne, promise auparavant à l'héritier de Castille, à Jean, fils de Pierre Mauclerc, lui promettant après sa mort le royaume de Navarre, même s'il avait un héritier mâle. Cet engagement fut pris à Château-Thierry, en présence du comte de Bar, du duc de Bourgogne, des comtes de Mâcon, de Saint-Pol et de Soissons, de Thomas et Enguerrand de Coucy, du comte de Grandpré, d'Errard de Chassenay, Simon de Chateauvillain, Raoul de Choiseul, Roger de Rozay, Gérard de Durnay, des évêques de Reims, Châlons, Sens et Langres (3). Il semble que le principal négociateur du mariage ait été le comte de Bar qui s'engagea vis-à-vis de Thibaut, pour le cas où Jean mourrait sans hoir de Blanche, ou si leurs hoirs ne vivaient pas, à lui faire rendre le royaume de Navarre et ce dans les quarante jours, faute de quoi il se livrerait comme otage ou perdrait les fiefs mouvants de Champagne. L'acte — daté d'avril

(1) Joinville, ch. 87. Aubry de Trois-Fontaines, SS. XXIII, p. 938.
(2) Elie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 247.
(3) Duchesne, *Hist. de la Maison de Dreux*, pr. 331.

Digitized by Google

1236 — engage également les héritiers d'Henri vis-à-vis des héritiers de Thibaut (1).

Ce mariage, contracté sans la permission du roi, déchaîna la guerre contre Thibaut. Louis IX s'apprêtait à marcher contre son vassal rebelle lorsque le pape intervint (2). Thibaut et plusieurs de ses alliés avaient en effet promis de partir pour la croisade et Grégoire IX craignait que la guerre ne retardât l'expédition. Le roi consentit donc à recevoir la soumission de Thibaut qui perdit les comtés engagés et avec eux les châteaux de Bray-sur-Seine et de Montereau (3).

Le comte de Bar et le comte de Champagne restèrent-ils en bons termes jusqu'à leur départ pour la croisade? Il est permis d'en douter, puisque le 1er mai 1239, Thibaut IV force son vassal Jean de Joinville à promettre de ne pas s'unir par mariage à la maison de Bar (4). Quelles en sont les raisons? Nous l'ignorons. Toutefois la question de l'Argonne pourrait encore bien y être pour quelque chose. Sur cette frontière, en mars 1238, Anseau de Dampierre et Henri II promettent de ne pas se retenir leurs hommes (5); le comte de Bar accorde également cette promesse à Geoffroy de Louppy pour Louppy-le-Château (6) et Villotte (6) en juin 1238 (7). Geoffroy de Louppy, vassal direct du Barrois, devient le vassal de la Champagne, réserve faite de la fidélité au Barrois (8). Ce qui pouvait surtout porter ombrage à Thibaut c'était l'influence prise par Henri, après Grandpré, sur Rethel et

(1) B. N., fr. 4847, f° 283. Vc. de Colbert, 434, f° 66.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne, Cat.*, n°s 2419, 2426, 2427. Potthast : Regesta 10207.

(3) Elie Berger, *op. cit.*, p. 251.

(4) *Hist. des Gaules*, XX, p. 305. N. de Wailly. Bibl. Ecole des Ch., 6e série, III, p. 558. Même promesse de Béatrice de Vaucouleurs; même de Jean de Joinville. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, n° 296. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne, Cat.*, n° 2503/04. Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, p. 225.

(5) B. N. fr. 11853, f° 84.

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt.

(7) A. Meurthe-et-Moselle, B. 371.

(8) Hommages de juillet 1223 et juin 1226. Chantereau Lefebvre, *op. cit.*, II, p. 143 et 171. Mai 1232, Cat. d'Arbois de Jubainville, n° 2124.

Digitized by Google

sur l'important fief de Hans[1]. En juin 1238, Ade, comtesse de Soissons et dame de Hans, demande au comte de Bar la ratification de l'acte par lequel Jacque de Hans, son fils, dote sa femme Heluis, fille de Gilles de Barbançon, d'une partie de sa terre et reconnaît qu'Henri est son suzerain [2]. L'année suivante Jacque cède à son neveu, le comte Henri V de Grandpré, la garde de Servon [3] et celle de Chevières [4] contre celle de Mouron [5], qui est dans la suzeraineté du comte de Bar [5].

Au nord du Barrois, le comte Henri resta toujours en excellents termes avec son vassal le comte de Chiny. En mai 1219, Louis de Chiny prend pour arbitre le duc de Lorraine, afin de régler les différends qu'il a avec les seigneurs de Chauvency, mais il obtient le consentement du comte de Bar qui notifie l'arbitrage [6]. Après la mort de Louis, son gendre Arnoul comte de Loos et de Chiny rend hommage; cet hommage ne diffère pas de celui de 1204 : Chiny est vassal du comte de Bar, rendable à grande et petite force chaque fois que besoin sera; les chevaliers et bourgeois de la châtellenie doivent la même fidélité. La reconnaissance d'Arnoul est faite à Mousson en octobre 1227 [7]; sa femme Jeanne, fille de Louis, rend également hommage dans un acte séparé [8] et le renouvelle en avril 1228 [9]. En mars 1222, Hugue de Marlière [10] vassal du comte de Chiny reprend du comte de Bar dix livres de terre et promet d'aug-

(1) Comprenait Hauzy, Malmy, Virginy, Courtémont, Dommartin, Sommebionne et Hans, Cf. A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 72.

(2) B. N. fr., 11853 f° 177. A. de Barthélemy. *Les comtes de Grandpré*, p. 74

(3) Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe.

(4) Ardennes, Vouziers, Grandpré.

(5) Orig. B. N. mss Lorr. 199, n° 6.

(6) A. M. B. 256, f° 299. Firmin Comte. *Mém. Soc Bar-le-Duc*, 1900, p. 354.

(7) B. N. fr. 11853, f° 136. Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 113.

(8) B. N. fr. 11853, f° 137. B. N. Lorr. 186, f° 31.

(9) B. N. fr. 11853, f° 137. Wurth-Paquet, *op. cit.*, n° 116.

(10) Ardennes, arrondissement et canton Sedan.

Digitized by Google

menter son fief lorsqu'il aura hérité de son beau-père Renaud de Donchery (1). En mars 1231, un autre vassal de Chiny, Robert de Werlin, reprend de Henri II Linay et Blagny (2). En mai 1230, Gille de Roufort reçoit dix livres de terres à Varennes pour sa fidélité, après l'évêque de Liége, le comte de Luxembourg et le comte de Chiny (3). Enfin, en novembre 1135, Henri de Houfalize déclare ne pouvoir retenir à Bovignes (4) et Bertrameix les hommes du comte Henri (5).

Le comte de Bar n'avait pas non plus négligé ses affaires du côté de la Bourgogne. Il y avait acquis la terre de Conflans. En janvier 1229, Girard de Fontaine (6) déclare qu'il est homme-lige du comte pour Conflans (7) mais que sa mère relève de Guillaume de Vergy (8); en novembre 1234, Girard de Fontaine vend définitivement cette terre de Conflans au comte de Bar pour mille livres (9) et cette vente est approuvée en mars 1238 par Guillaume de Vergy et sa femme Clémence (10). En avril 1237, Simon de Cirfontaine (11) rend hommage pour Masières (12) et déclare, que son héritier qui aura Jonvelle (12) sera l'homme-lige du comte de Bar (13). Ajoutons que, le 24 juillet 1234, l'évêque et le vicomte de Besançon avaient reconnu que les fils de Pierre l'Angres avaient vendu au comte de Bar leurs droits dans le château de Châtillon (14).

(1) B. N. fr. 11853, f° 141.
(2) Ardennes, Sedan, Carignan. B. N. fr. 11853, f° 93.
(3) B. N. fr. 11853, f° 172.
(4) Bouvigny; Meuse, Canton de Spincourt.
(5) B. N. Lorr. 718, f° 192. — B. N. fr. 11853, f° 49.
(6) Fontaine-les-Luxeuil, Haute-Saône, Lure, Luxeuil.
(7) Conflans-sur-Lanterne, même canton.
(8) B. N. fr. 11853, f° 250.
(9) B. N. fr. 11853, f° 250.
(10) *Ibidem.*
(11) Haute-Saône, Vesoul, Vauvillers.
(12) Haute-Saône, Vesoul, Jussey.
(13) B. N. fr. 11853. f° 251,
(14) B. N. fr. 11853, f° 254.

Digitized by Google

C. — Donations et fondations, Croisade de Henri II. Sa postérité.

1. Donations et fondations. — 2. Croisade et mort de Henri II. 3. Le mariage de Henri II. — 4. Les enfants de Henri II.

1. — Comme tous ses ancêtres, Henri II fut profondément religieux; il donna volontiers aux monastères de ses états. S'il eut une prédilection marquée pour les cisterciennes de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, qu'il avait fondée ainsi que Beauchamp, il n'oublia pas les vieilles abbayes dont il avait la souveraineté ou la garde : Saint-Mihiel et Gorze.

Il approuve les donations faites à Saint-Mihiel en mars 1217 par Pierre de Bourmont des dîmes de Levoncourt (1), le 15 juillet 1225 par Hugue d'Amel de la ville de Rupt (2), en octobre 1228 par Richer de Kœur, des dîmes des Kœurs et de Han-sur-Meuse (3), en décembre de la même année par Renaud de Dompierre (4) et son frère des biens aux Kœurs et du bois de Rovenal pour l'entretien des moulins de Pichaumeix, Bislée et Morvaux (5), en janvier 1231, par Garnier, chatelain de Mousson, de quarante livres sur le péage de Saint-Mihiel (6) et par Martin, curé de Bourmont, d'une vigne à Bourmont (7).

Le comte de Bar donne lui-même en avril 1221, onze deniers au prieuré de Haréville payables moitié le 24 juin, moitié le 25 décembre sur les moulins, fours et péages du village (8), en décembre 1231 pour le repos de l'âme de ses

(1) A. M. H., Saint-Mihiel, 4 k.

(2) A. M. H., Saint-Mihiel, 40[1]. Cart. J[2], f° 29.

(3) A. M. H., Saint-Mihiel, 4q[2].

(4) Dompierre-aux-Bois, Meuse, Commercy, Vigneulles, ainsi que l'indique le texte « Domnus Petrus in Boscho » et non Dampierre-en-Astenois comme le croit A. de Barthelemy, *Le comté d'Astenois*, p. 37.

(5) A. M. H., Saint-Mihiel, 4q[3]. — Cart. J[2], f° 169 et 277.

(6) A. M. H., Saint-Mihiel, 3 B[7]. — Cart. J[2], f° 25. — L'acte de Garnier est de 1226 mêmes cotes).

(7) A. M. H., Saint-Mihiel, 5 P[2].

(8) A. M. H., Saint-Mihiel, 5 P[3], f° 1 (Petit Çhartrier de Haréville).

Digitized by Google

ancêtres, les dîmes de Bannoncourt (1), en mars 1235, les dîmes de Massonges (2) au prieuré de Bar (3), enfin en juin 1239 au moment de son départ pour la croisade, le four banal de Saint-Mihiel pour le repos de son âme (4). Par contre, l'abbaye lui cède en juin 1220, les dîmes de Vaubecourt contre une rente de quinze muids de blé (5) et en mars 1232 les bois situés entre Chardogne (6), Behonne (6), Vavincourt (6) et Fains, sauf le droit d'usage du prieuré de Bar (7). Le comte approuve certains achats faits par l'abbaye en juillet 1215 de biens à Mandres (8), à Thierry de Puxe (9), en octobre 1221 des dîmes de Salmagne (10) et Levoncourt à Hugue d'Amel (11) et à son suzerain Baudoin de Belrain (12). Il approuve également les inféodations faites par l'abbé en janvier 1217 à Arnoul de Loupmont (13). En novembre 1227, le comte et l'abbé font faire à frais communs des fours à Haréville, Perriers et Genville, ils doivent en partager les revenus (14). Tous ces actes montrent bien que l'union de Saint-Mihiel au comté de Bar était toujours aussi étroite. La vente même du château par Renaut Ier qui semblait avoir rendu une certaine indépendance à l'abbaye ne devait plus guère avoir d'effet, puisque nous voyons en mars 1237, Robert de Maizey déclarer en rendant hommage au comte pour Rembercourt-sur-Mad et

(1) Meuse, Commercy, Pierrefitte. — A. M. H., Saint-Mihiel, 3 T³.
(2) Commune de Behonne, Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt.
(3) A. M. H., Saint-Mihiel. Cart. J², f° 286.
(4) A. M. H., Saint-Mihiel, 2 Z¹.
(5) A. M. H., Saint Mihiel, 4 H.
(6) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt.
(7) A. M. H., Saint-Mihiel, 6 Z¹. — Dom de l'Isle, *Hist. de l'abbaye de Saint-Mihiel*, p. 13'.
(8) Commune de Châtillon-sous-les-Côtes, Meuse, Verdun, Etain.
(9) Meurthe-et-Moselle. Briey, Conflans. A. M. H., Saint-Mihiel. Cart. J², f° 28.
(10) Meuse, Bar-le-Duc, Ligny.
(11) Meuse, Montmédy, Spincourt.
(12) A. M. H., Saint-Mihiel, Cart. J², f° 283.
(13) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel. — A. M. H., Saint-Mihiel SS⁷.
(14) A. M. H., Saint-Mihiel, 50⁶. — B. N. fr. 11853, f° 118 r°.

Digitized by Google

Rarécourt-sous-Clermont qu'il doit trois mois de garde en ce château (1).

On sait par ailleurs, que Henri II donna à l'abbaye de Gorze les centaines d'Arnaville et de Rezonville. Il n'hésita pas en 1220, étant gêné à la suite de sa guerre contre le duc de Lorraine, à emprunter à ces deux abbayes une somme de douze cents livres messins dont six cents à Saint-Mihiel qui prend en gage les revenus des moulins de Bar et ceux des péages de Bar et de Saint-Mihiel (2) et six cents à Gorze garantis par les dîmes de Tyrey (3) et par Pierre de Bourmont, vassal du comte (4). L'abbaye de Gorze est, elle aussi, sous la dépendance étroite du comte de Bar; elle ne peut faire aucun accord avec le sous-voué Gobert d'Apremont sans la permission d'Henri II (5).

Le 23 juin 1221, le comte de Bar devint gardien de l'abbaye de Neuvillers (6); en juillet 1236, il prit sous sa protection celle de Flabémont (7) et déclara qu'il l'aiderait, en l'accompagnant, à jouir en paix des fiefs de Frasne (8). Enfin le 16 mars 1239, le chapitre de Metz déclare être dans la garde du comte depuis longtemps pour ses biens de Pont-à-Mousson, et qu'il y restera (9).

Les abbayes cisterciennes plus récentes dans le Barrois ont moins intéressé le comte Henri II. Il donna aux moines de Saint-Benoit en 1218 un pré à Hadonville (10), et en juin 1239, les dîmes de Novéant-en-Haye (11) à la condition que

(1) B. N. fr. 11853, f° 101.
(2) A. M. H., Saint-Mihiel A¹.
(3) Disparu. -- Catalogue de la collection Marchand, n° 92 *a*.
(4) Disparu. — Catalogue de la collection Marchand, n° 92 *b*.
(5) B. N. fr. 11853, f° 121.
(6) B. N fr. 11853, f° 197.
(7) Commune de Tignecourt, Vosges, Neufchâteau, Lamarche.
(8) B. N. fr. 11853, f° 251.
(9) B. N. fr. 11853, f° 194.
(10) Meuse, Commercy, Vigneulles. — L'acte est signalé par un inventaire mss. des Archives de la Meuse sous la cote H. saint Benoît D¹³, mais il est en déficit aux cartons; il a dû disparaître lors de l'affaire Marchand.
(11) Noviant-aux-Près, Meurthe-et-Moselle, Toul, Domèvre.

Digitized by Google

l'abbaye fournisse les hosties nécessaires aux diocèses de Metz, Toul et Verdun (1). En 1219, il donne au monastère d'Evaux cent livres sur les marchés de Ligny (2). Pour La Chalade, il confirme, en août 1223, une donation de Nicolas de Vilosnes (3). Il approuve pour Lisle-en-Barrois les donations faites par Geoffroy de Louppy des dîmes de Louppy (4) et par Illicie de Beauzée de blé à Seraucourt (5) et en 1233 un accord entre l'abbé et Raoul, voué de Chaumont (6).

Henri II fonda l'abbaye de Sainte-Hoïlde (7) proche de Bar, pour des religieuses cisterciennes. Nous ne savons quelles circonstances amenèrent cette fondation. D'après une tradition rapportée par Dom Calmet et par Clouet (8), Agnès de Champagne, veuve du comte de Bar Renaut II se serait retirée en son château du Putil pour y vivre avec sa belle-fille Jeanne de Dreux, une vie pieuse et austère et elle aurait fait porter là une relique insigne de Sainte-Houd, sœur de Sainte Menehould, à elle donnée par le comte Henri II de Champagne. D'autres solitaires seraient venues se joindre aux pieuses femmes et la petite communauté aurait pris la règle cistercienne en 1215, pour obéir aux prescriptions du Concile de Latran qui ordonnait à toute maison religieuse de se placer sous une règle connue et déterminée. Ni Jeanne de Dreux sûrement (9), ni le château du Putil probablement n'ont existé. Bien que nous ne possédions plus le texte même

(1) A. M. H., Saint-Benoit q^{s}. — Copie : B. N. fr. 11853, f° 124. — Lorr. 288, f° 266.

(2) A. M. H., Evaux, *layette* E^{5}.

(3) Meuse, Montmédy, Dun. — A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, p. 70.

(4) A. M. H., *Cart. de Lisle.*

(5) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt. — A. M. H., *Cart. de Lisle.*

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt. — A. M. H., *Cart. de Lisle.*

(7) Commune de Bussy-la-Côte, Meuse, Bar-le-Duc, Revigny. Cf. A. Jacob, *Cart. de l'abbaye Sainte-Hoïlde*, Bar-le-Duc, 1881, in 8°. — M. Labourasse, *L'abbaye de Sainte-Hoïlde*, *Mém. Soc. arch. Lorr.*, 1895; A. Bister, *Chronique de Sainte-Hoïlde*, *Mém. Soc. L. Bar-le-Duc*, 1908.

(8) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 303.

(9) Cf. précédemment, p. 195.

Digitized by Google

de l'acte de cette fondation, il faut l'attribuer tout entière au comte Henri II; la bulle confirmative de Grégoire IX du 12 juin 1236 (1) est formelle : le lieu où est bâti le monastère avec toutes ses dépendances, labours, prés et bois a été donné en pieuse libéralité par le comte Henri, fondateur du monastère (2). Deux actes antérieurs permettent de préciser la date : la fondation eut lieu entre février 1229 où Garnier, châtelain de Bar vend au comte le domaine de « Saint-Huont » contre une rente de blé sur les moulins de Laheycourt (3) et octobre où le comte permet à l'abbaye d'acheter à Herenice de Septiniaco (4) les dîmes de Neuville-sur-Orne (5). La bulle de Grégoire IX nous fait connaître les biens que les moniales doivent à la libéralité du comte : en rentes annuelles quinze mesures de froment sur les moulins de Bar, vingt-cinq d'avoine à Laheycourt et à Auzécourt (6), quarante livres fors sur le tonlieu de Bar, cinquante mesures de vin sur les vignes, le moulin banal de Laheycourt avec défense à quiconque d'en construire un autre dans le voisinage entre Louppy-le-Château et Auzécourt, le breuil de Laheycourt et les cens en poules que ce village devait au comte. En outre, trois mesures de froment données à Laimont (7) par Pierre de Bourmont, une maison et une vigne à Bar par Guiard, chanoine de Saint-Maxe, un rez de froment à Boncourt (8) par Jacque d'Orne, les dîmes de Resson (9), Sauvoy (10), Neuville et Seraucourt (11) et Ville-

(1) Dom Calmet, II, pr., p. 450.

(2) « Locum ipsum in quo monasterium situm est cum omnibus pertinenciis suis... quæ nobilis vir Henricus comes Barrensis fundator ipsius monasterii... donavit ».

(3) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt. A. M. H., Saint-Mihiel, 4 H.

(4) Non identifié.

(5) Jacob, *Cart. de Sainte-Hoïlde*, n° 84.

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt.

(7) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.

(8) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.

(9) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt.

(10) Meuse, Commercy, Void.

(11) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt.

Digitized by Google

devant-Belrain. A cette confirmation de biens étaient joints un certain nombre de privilèges comme d'élire l'abbesse et de pouvoir appeler, quand l'ordinaire défaillait, n'importe quel évêque pour voiler les professes. Cette abbaye fut la préférée du comte Henri II; au moment de partir pour la croisade, il accumule les confirmations de dons : celui de Simon de Neufville à Neuville (1), des frères de Laimont à Fontenoy (2) et Vassincourt (3), de Joëte de Dieulouart à Vavincourt (4). Henri donne lui-même le vieil étang de Neuville (5) et des biens à Varney (6), enfin sur le chemin de la croisade en septembre, il octroie à l'abbaye le droit d'acquérir des fiefs et arrière-fiefs dans ses domaines (7).

En 1219, Henri fonde sur le territoire de Clermont-en-Argonne, à Beauchamp, un prieuré pour les chanoines réguliers du Val des Écoliers (8); le 8 mai 1225 (9), il confirme cette donation et donne outre le terrain du prieuré, deux étangs, un moulin, quinze rez de froment à Auzéville, une vigne à Bar avec les serfs, l'usage des bois de Clermont, vingt livres provenesiens sur les péages de Clermont et de Varennes, la cire sauvage des bois de Varennes pour le luminaire de l'Église, ce que Richard de Haucourt (10) tient du comte à Autrécourt (11) des pâturages pour quarante vaches, cent porcs, cinquante brebis et le moulin d'Avocourt (12) sur le ruisseau de Buanthe (13).

Le comte Henri II introduisit dans le Barrois deux ordres

(1) Jacob, *Cart. de Sainte-Hoïlde*, n° 92.
(2) Commune de Laimont.
(3) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny. Jacob, *op. cit.*, n° 76.
(4) Jacob, *op. cit.*, n° 89.
(5) Jacob, *op. cit.*, n° 78.
(6) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny. Jacob, *op. cit.*, n° 79.
(7) Jacob, *op. cit.*, n°s 23 et 57.
(8) Roussel, *Hist. de Verdun*, II.
(9) Dom Calmet, t. II, pr., p. 435.
(10) Commune de Malancourt, Meuse, Verdun, Varennes.
(11) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt.
(12) Meuse, Verdun, Varennes.
(13) Affluent r. droite de l'Aire, arrose Cheppy et Baulny même canton.

Digitized by Google

nouveaux nés à la fin du XIIe siècle : celui des frères de la Trinité et celui des hospitaliers de Saint-Antoine. Les Trinitaires, dont l'origine remontait à Jean de Mattha et à Félix de Valois en 1198 et dont le but était de racheter les captifs chrétiens tombés aux mains des Sarrazins obtinrent en 1238 et 1239 la fondation d'un couvent de leur ordre à Lamarche. Henri leur donne l'église de Lamarche, des terres, divers usages du four, du breuil et des forêts et les dîmes de Morimont (1); mais, outre l'église paroissiale de Lamarche, les frères sont tenus de desservir la chapelle du château (2). Les Antonistes fondés à la fin du XIIe siècle dans le Dauphiné furent introduits à Pont-à-Mousson en 1217; Henri leur donna la maison que sa grand-mère Agnès avait fait bâtir au Pont, l'usage des bois et des pâturages à la condition qu'ils desservent l'hôpital de la ville et prennent soin des pauvres selon les règles de leur ordre (3).

Il faut enfin noter l'autorisation donnée par le comte de Bar à l'abbaye de Chatrices (4) de construire un pont « super aquam Eguye (5) » en 1216 et la confirmation d'un don fait à l'abbaye de Jand'heurs par Adam de Beauzée des dîmes de Saint-Hilaire (5) en mars 1237 (6).

2. — Comme son oncle et homonyme Henri Ier, le comte Henri II devait mourir à la croisade. D'après Clouet, il aurait pris la croix dès 1237 durant un voyage à Rome (7), sur lequel nous n'avons retrouvé aucune mention, mais qui a pu être accompli vers la fin de cette année; car nous ne possédons aucun acte du comte de Bar entre août 1237 et mars 1238. Au mois de février 1238, le pape Grégoire IX

(1) Commune de Colombey-les-Choiseul, Haute-Marne, Chaumont, Clefmont.

(2) P. Benoit-Picart, *Pouillé du diocèse de Toul*, I, p. 312.

(3) Arch. Meurthe-et-Moselle, H. 1658, f° 1.

(4) Marne, arrondissement et canton de Sainte-Menehould. Abbaye fondée par les Augustins en 1145.

(5) Rivière de l'Aisne sur laquelle se trouve l'abbaye, B. N. fr. 11853 f° 171 r°.

(6) Labourasse, *L'abbaye de Jand'heurs*, p. 164.

(7) Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 420.

Digitized by Google

écrit à l'archevêque de Reims de donner au comte de Bar une partie des aumônes recueillies dans son diocèse comme rachat de vœux (1). De son côté, Thibaut de Champagne devenu roi de Navarre s'était préparé, plusieurs années déjà auparavant, au voyage de Terre Sainte. Aux deux comtes se joignirent le duc Hugue de Bourgogne, Pierre Mauclerc, qui avait cédé à son fils Jean le comté de Bretagne, Amaury de Montfort. Jean de Dreux, comte de Mâcon, le comte de Forez et de Nevers, Henri de Grandpré, Louis de Sancerre, Guillaume de Joigny, Simon de Clefmont, sire d'Ailly, Raoul d'Ailly, frère de Simon, Robert de Bove, Raoul de Soissons, le vicomte Richard de Beaumont et des seigneurs de moindre importance : Mathieu de Montmorency, sire de Marly, le Bouteillier de Senlis, Guillaume II, le poëte Philippe de Nanteuil, Gille d'Acy, Robert Malet, sire de Granville, Guy Mauvoisin, sire de Rosny, Simon de Clefmont (2). Les croisés furent longs à se donner un chef, hésitant entre l'Empereur Frédéric qui finalement refusa et le roi de Navarre qui accepta; longs aussi à décider un plan de campagne; Grégoire IX voulait qu'on secourût le chancelant Empire Latin de Constantinople, les croisés préférèrent aller directement en Terre Sainte. Comme ils ne se pressaient pas de partir, le Pape, en mars 1239, leur écrivit une lettre ferme les priant de quitter leur demeure à la Saint-Jean suivante (3). Henri obéit; il mit ordre à ses affaires ainsi que l'indique le nombre assez grand des actes datés de juin et quitta Bar le samedi avant la Saint-Jean, 18 juin 1239 (4), laissant la

(1) Édit. par Clouet, *loc. cit.*

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 310 et sq.

(3) Raynaldi, XIII, 539-540.

(4) C'est la date donnée par le testament d'Henri II, simple donation sans intérêt politique, Orig. B. N. Coll. Lorr., 348, n° 8 en très mauvais état; publié avec toutes les lacunes qui le rendent illisible par N. de Wailly, Not. des mss., t. XXVIII, n° 17. Ce document existe en copie complète, B. N. Coll. Lorr., 199, n° 5.

Digitized by Google

régence à son fils Thiébaut et à sa femme Philippe [1]. Il y eut encore des retards et Henri ne s'embarqua à Aigues-Mortes ou à Marseille [2] qu'en septembre. Nous possédons en effet deux actes de donations, l'un du mois d'août pour les Trinitaires de Lamarche [3], l'autre du mois de septembre pour Sainte-Hoïlde [4] qui ont certainement dû être donnés en France [5]. Les croisés débarquèrent à Saint-Jean d'Acre et ne se mirent en route pour Jaffa que le 2 novembre; Pierre Mauclerc avait mis son temps à profit en s'emparant d'un assez gros butin sur les Sarrasins de Damas. Jaloux de son succès, le comte de Bar, le duc de Bourgogne et Amaury de Montfort voulurent l'imiter, malgré l'ordre formel du comte de Champagne, chef nominal des croisés. A vrai dire, dans cette étrange croisade chacun tirait à sa guise et le roi de Navarre n'était obéi de personne. Les trois princes se dirigèrent vers Gaza; ils furent surpris en route, en plein désert, ayant du sable jusqu'aux genoux par le Kaimakam égyptien de Gaza et sa suite; le duc de Bourgogne parvint à s'échapper. Amaury de Montfort fut fait prisonnier et emmené en Egypte, « li quens de Bar ne revint pas » [6], on ne retrouva même pas son cadavre [7]. Ceci se passait le surlendemain de la Saint-Martin, soit le

(1) Qui tous deux approuvent le testament en juillet.

(2) M. S. Torsellus, *Secreta fidelium crucis*, livre III, ch. xv.

(3) Benoit-Picard, *Pouillé du diocèse de Toul*, I, p. 312.

(4) A. Jacob, *Cart. de Sainte-Hoïlde*, nos 23 et 54.

(5) Clouet donne comme date de l'embarquement le mois d'août. Cf. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 420. Cf. d'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*

(6) Chron. Champenoise de Saint-Magloire éd. Barbazan, t. II, p. 227.

(7) Guillaume de Nangis, t. I, p. 287; Chron. Rotomagensis, *Hist. des Gaules*, XXIII, p. 388; Chron. Fiscannensis Caenobii, *ibidem*, p. 429. L'estoire de Eracles Empereur, *Hist. des Croisades*, II, p. 414-415. Le mss. de Rothelin, *Hist. des Croisades*, II, p. 538-546 donne à peu près tout le détail de la bataille, il a été résumé par M. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, t. IV, p. 316 et sq. La chronique d'Amadi, éd. de Mas Latrie, *Doc. inéd.*, p. 185, déclare par erreur que le comte de Bar fut fait prisonnier. Cf. Michaud, *Bibl. des Croisades*, t. IV, p. 439, une curieuse relation arabe.

Digitized by Google

13 novembre 1239 (1). C'est le mois indiqué par les nécrologes de Saint-Mihiel (2).

Les poètes chantèrent sa mort; Philippe de Nanteuil, son compagnon (3), puis un anonyme qui ne craint pas d'en rendre responsable la jalousie des croisés qui empêcha une action commune : « Ni les bourgs, ni les châteaux ne sont gais, depuis qu'ils savent que le comte de Bar a perdu la vie, victime d'une folle haine. Si nos gens ne se mettent promptement à l'œuvre, tout leur tournera à mal; il y a trop d'envieux qui se réunissent les uns aux autres; ils perdront le fruit de leurs travaux (4). » C'est que peut-être il était poëte lui-même, comme son voisin Thibaut de Navarre; on lui attribue des vers très mordants qu'il n'a sans doute pas écrits (5), du moins il a protégé les trouvères, il les a goûtés : « Monseigneur de Bar, qui pris et valor — maintient chascun jor — doine Dex gloire et honor (6) ». Les mœurs de nos comtes ont changé, le Barrois s'humanise comme la France, nous sommes loin des appréciations que Reiner de Liége formulait sur Thiébaut Ier, vingt cinq ans auparavant (7).

3. — Le comte de Bar s'était marié jeune. En 1218, il avait épousé Philippe, fille de Robert, comte de Dreux.

(1) Chron. Sanctae Catarinae, de Monte Rotomagi, *Hist. des Gaules*, XXIII, p. 398 : « In crastino S. Martini hiemalis capti sunt in bello a. Sarracenis comes Montis Fortis et multi alii baroni regni Franciae : comes Barri interfectus et cum eo plures alii ». Le continuateur de Guillaume de Tyr, *Doc. inéd.*, p. 414 et 543 donne le 20 novembre.

(2) A. M. H. Saint-Mihiel, N1, du xve siècle indique simplement novembre — N2, du xviie siècle indique le 3 novembre. M. Ch. Aimond, dont l'édition de ces nécrologes doit incessamment paraître, me déclare qu'il ne faut pas se fier aux indications de N2.

(3) Le mss. de Rothelin, ch. xxx. Cf. Paulin Paris, *Hist. littér. de la France*, XXIII, p. 675-676.

(4) Le mss. de Rothelin, ch. xxxi. Cf. Paulin Paris, *op. cit.*, p. 677-678.

(5) *Les chansonniers de Champagne aux xiie et xiiie siècles*, Reims, 1850, in-8°.

(6) Cf. G. Renard, *Le château de Bar autrefois et aujourd'hui*, Bar-le-Duc, 1896, in-8°, p. 54.

(7) Cf. précédemment, p. 232.

Digitized by Google

Aubry de Trois-Fontaines, place le mariage en 1219 (1); l'acte par lequel Robert promet de donner sa fille au comte de Bar est daté du 6 novembre 1218 (2), cependant qu'en cette même année, le comte de Grandpré se porte pleige du comte de Bar pour sa promesse d'épouser Philippe (3). Le mariage fut-il célébré en novembre 1218 ou en 1219, comme le veut Aubry, à quelques semaines près, la date importe peu. Ce mariage était particulièrement brillant et sans doute Philippe-Auguste ne fut pas étranger à sa conclusion; il récompensait ainsi un ami fidèle en l'alliant à la maison de France. Robert, le père de Philippe, était l'arrière-petit-fils de Louis le Gros et la maison capétienne de Dreux avait fait noblement son devoir dans la campagne de Bouvines. Par sa mère Yolande, Philippe appartenait à la maison de Coucy. Ses oncles occupaient les sièges épiscopaux les plus riches du domaine royal, Henri, celui d'Orléans et Philippe, celui de Beauvais (4). Ses frères étaient Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Robert, comte de Braine, l'archevêque de Reims, le comte de Mâcon; son beau-frère, le comte d'Auxonne (5). Robert donnait en dot, à sa fille, la terre de Torcy (6) avec toutes ses dépendances estimée à cinq cents livres provénésiens de revenu annuel, revenu qui devait être complété en cas de déficit, mais dont le surplus, par contre, devait revenir au comte de Dreux ou à ses héritiers. Robert constituait pour garants de sa promesse Gaucher de Châtillon, comte

(1) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1219 : « Comes Barri Henricus nuptias suas fecit ducens in uxorem filiam comitis Roberti nomine Philippam ».

(2) B. N., fr. 11853, f° 11.

(3) A. de Barthélemy, *Les comtes de Grandpré*, p. 27.

(4) Celui qui joua un rôle particulièrement important à Bouvines et qui demeure l'une des plus curieuses figures d'évêques chevaliers.

(5) Aubry de Trois-Fontaines, an. 1219, qui donne une longue généalogie de la Maison de Dreux et de ses alliances. A. Du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux*, passim. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 255.

(6) Seine-et-Marne, Meaux, Lagny.

Digitized by Google

de Saint-Pol [1], Robert, son fils aîné, comte de Braine, ses deux autres fils Philippe, comte de Bretagne et Jean, comte de Mâcon, ses neveux Enguerrand et Thomas de Coucy Étienne de Sancerre et Guy le Bouteillier de Senlis.

Le comte de Bar ne devait pas jouir immédiatement de la terre de Torcy. La même année 1218, Robert de Braine promit de payer au comte de Bar, jusqu'à la mort de son père, le revenu de la terre de Torcy [2]. Après la mort du comte de Dreux, Torcy sera mis en la main du comte de Bar. De plus, Pierre de Bretagne et Jean de Mâcon promettent de payer à Henri une rente annuelle de deux cents livres tant que leurs parents vivront [3]. Robert de Dreux, étant mort quelque temps après, sa veuve Yolande de Coucy s'engagea, en janvier 1220, à payer avant octobre quatre-vingts livres à son gendre [4]. Le 14 décembre 1230, l'évêque de Paris obtient la nomination d'un de ses prêtres Arnould, comme chapelain du château de Torcy [5]. En 1236, le comte règle pour les gens de Torcy et les religieux de Saint-Pierre du Fossé, l'usage de la forêt de Roissy [6].

Philippe ne devait pas survivre longtemps à son mari. Le 22 janvier 1242, elle fit son testament, simple donation comme celui de Henri avec les mêmes exécuteurs, l'archidiacre Richer de Toul, le prieur des Dominicains de Metz et le châtelain de Mousson [7]. Elle mourut le 17 mars de la même année [8].

(1) Neveu de Robert II de Dreux par sa mère Alaïde, fille de Robert Ier et d'Ause de Salisbury.

(2) B. N. Lorr., 719, f° 158. Cet acte est sanctionné par son frère Pierre, orig., B. N. Lorr., 199, f° 2. Étienne de Sancerre se porte caution, Lorr., 719, f° 160.

(3) B. N. Lorr., 719, f° 159. Étienne se porte également pleige, *ibid.*, f° 157 v°.

(4) B. N. Lorr , 719, f° 157 v°.

(5) B. N. fr. 11853, f° 13.

(6) Seine-et-Marne, Meaux, Lagny. A. Du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, pr., p. 262.

(7) Dom Calmet, t. II, pr., p. 457.

(8) La date du jour est fournie par l'obituaire de la cathédrale de Chartres : « XVI Calaendis Aprilis Anniversarium Philippae de Brena,

Digitized by Google

4. — De son mariage avec Philippe de Dreux, le comte Henri II eut cinq enfants : Thiébaut, Henri, Renaut, Marguerite et Jeanne. Thiébaut succéda à son père dans le comté de Bar, aussitôt après le départ de celui-ci. Henri est le moins connu des frères de Thiébaut; les actes qui font mention de lui sont très rares. Il reçut en héritage dix-huit cents livres de terres à Torcy et à Sormery (1). Son testament, daté de septembre 1249, ne nous apprend rien de lui; c'est une liste de petites donations à des familiers, dont beaucoup de Parisiens (2), ce qui semblerait indiquer qu'il avait vécu à Paris où son père avait une maison. Il mourut sans doute peu de temps après ce testament. Quant à Renaut, nous aurons occasion de reparler de lui au cours du règne de son frère, dont il devait se montrer l'un des ennemis les plus acharnés.

Marguerite de Bar devait être l'aînée des deux filles de Henri II, car elle se maria avant sa sœur. Elle fut promise à Henri de Luxembourg, fils de Valeran et d'Ermesinde; cette promesse est datée de juillet 1231 (3); le mariage ne devait être célébré que neuf ans plus tard, après la mort du comte de Bar. Henri donne en dot à sa fille la belle châtellenie de Ligny que sa grand'mère Agnès de Champagne avait apportée au comté de Bar. La châtellenie de Ligny vaut sept cents livres de revenu; si elle ne les fournit pas, le comte de Bar complètera; mais le surplus, s'il y en a, lui reviendra. De son côté, Henri de Luxembourg devra asseoir sept cents livres de terre en douaire à sa femme dans des châtellenies qui seront déterminées par des experts. De plus, si Elisabeth, sœur du comte de Bar, vient à mourir

comitisse Barri. » A. Du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, pr., p. 263. Celle de l'année est confirmée par un acte du 10 février 1243, où le comte de Luxembourg reconnaît s'être accordé avec son beau frère au sujet de l'héritage paternel et maternel. B. N., fr. 11853, f° 49.

(1) Ce qui résulte des démêlés entre ses frères Thiébaut et Renaud.

(2) Dom Calmet, t. II, pr., p. 500.

(3) Acte de promesse d'Henri de Bar. Dom Calmet, t, II, p. 445. Acte d'Ermesinde de Luxembourg. Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, t. IV, pr., p. 58.

Digitized by Google

sans enfant de Valeran le Jeune, les villes de Marville et d'Arrancy qu'elle a reçues en dot reviendront à Marguerite. Au cas où Marguerite décéderait elle-même sans enfant, Ligny, Marville et Arrancy feront immédiatement retour au Barrois. Le comte de Luxembourg reçoit Ligny en alleu, mais il ne peut le reprendre en fief d'aucun suzerain : la terre de Ligny est inaliénable [1]. Il est en outre stipulé que le mariage ne sera célébré que lorsque Marguerite atteindra l'âge nubile [2]; la rupture de la promesse donnerait lieu à une réparation pécuniaire.

En juillet 1235, Ermesinde de Luxembourg nomma les experts qui, aux termes du précédent traité, devaient fixer le douaire de Marguerite. C'étaient Henri de Houfalize, Thierry, sénéchal de Thionville, Raoul de Villers, Pierre de Bourmont, Garnier, châtelain de Mousson et Gobert de Wellin [3]. On pouvait craindre de voir rompre la promesse, puisqu'en 1239, le 1er mai, le comte de Champagne fit jurer à son vassal, Jean de Joinville, de ne pas épouser Marguerite, fille du comte de Bar sans sa permission [4]. Cependant le mariage projeté entre Marguerite et Henri de Luxembourg fut célébré le 4 juin 1240; loin de rapprocher le Luxembourg et le Barrois, il allait apporter entre eux le germe d'une haine terrible et sanglante que nous raconterons bientôt.

Jeanne de Bar a prêté à beaucoup de confusion. La plus jeune probablement des enfants de Henri II, elle est ignorée de Dom Calmet et de tous ses prédécesseurs ou bien confondue avec sa tante Marguerite, fille de Thiébaut Ier. Son existence est pourtant facile à suivre à travers les chartes de ses deux maris. Elle épousa en première noces Ferry de Salm, seigneur de Blamont, beau-frère de Marguerite. Ce

(1) « Terram vero supra dictam eidem Henrico facere tenere libere, sicut allodium proprium et sine servitio alieni, propter hoc impendente; et ipse, vel heredes sui, illam de aliquo recipere in feodum non possunt ».

(2) « Et hic Henricus eamdem Margaretam tenetur ducere in uxorem, quam cito ipsa ad aetatem pervenerit competentem ».

(3) Berthollet, *Hist. de Luxembourg*, t. IV, pr., p. 61.

(4) Cf. plus haut, p. 287, Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, n° 296.

Digitized by Google

qui explique l'ignorance de Dom Calmet, c'est que la première femme de Ferry, s'appelait également Jeanne; elle était de la maison de Dombasle. Le mariage de Ferri de Salm avec Jeanne de Bar fut célébré en 1242. Au mois de septembre de cette année, le comte Thiébaut de Bar conclut une alliance offensive et défensive avec Ferry contre tous, sauf l'évêque de Metz. La mort de Jeanne de Bar, est-il stipulé, ne pourra rompre l'alliance (1). Cette clause aurait dû éclairer Dom Calmet qui publie l'acte, et bien que Jeanne n'y soit pas appelée sœur du comte de Bar, l'historien lorrain aurait pu se demander en quoi la mort de cette princesse pouvait influencer l'alliance des deux seigneurs. Le 25 du même mois, qui est peut être le même jour que celui de l'acte précédent et très probablement celui de la célébration du mariage, Ferry donne en douaire à sa femme, sœur du comte de Bar, dit-il, le château de Salm et après la mort de son père et de sa mère la moitié de son héritage (2). Le sire de Blamont promet aussi de rendre cinq cents livres de terre à Thiébaut si Jeanne vient à mourir sans héritier (3). Enfin, les parents de Ferry, le comte Henri de Salm et sa femme Joette acceptent ces conditions (4). Il faut noter que Ferry de Salm ne devait plus être jeune lors de son mariage avec Jeanne de Bar, car il était marié avec Jeanne de Dombasle au moins en 1225 (5). Il semble cependant que ce soit de la princesse de Bar que naquit son héritier Henri de Blamont (6).

Devenue veuve, Jeanne de Bar se remaria avec Louis V de Chiny, fils d'Arnoul de Looz et de Jeanne, comtesse de Chiny. Le 24 juillet 1257, Arnoul et sa femme prient l'évê-

(1) B. N. fr., 11853, f° 135 v°. Dom Calmet, II, pr., p. 457.

(2) B. N. fr. 11853, f° 135.

(3) Payables à raison de cent livres annuellement. B. N. fr. 11853, f° 135 v°.

(4) B. N. fr. 11853, p. 135.

(5) Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, n° 55.

(6) C'est ce qui semble résulter de deux chartes d'Henri de 1263 et 1269. B. N. fr. 11853, f° 134. Toutefois, nous n'osons pas absolument l'affirmer.

Digitized by Google

que de Verdun de recevoir dans son hommage pour Virton et Laneuveville au Lossignot, leur fils Louis et sa femme, Jeanne de Blamont dont ces biens constituent le douaire (1). En 1258, le 22 juillet, Louis et sa femme donnent à « leur signor et freire » Thiébaut, comte de Bar, la moitié du ban de Vaux (2). Louis réclama une dot pour sa femme; le 4 mai 1267, Thiébaut lui donne sept cents livres une fois payées contre les trente cinq livres de revenu qu'il exigeait pour le mariage de Jeanne; il y ajoute l'étang situé entre Amel (3) et Ornel (4). Déjà en 1263, Louis et Jeanne avaient partagé avec leur frère, Étalle (5) par moitié, Orsainfaing, Villers-sur-Semoy, Rulle et Habay-la-Vieille pour un tiers à Bar et le reste à Chiny (6). En octobre 1277, Jeanne échange avec Thiébaut des biens à Étain contre Espierre (7). Jeanne vivait encore à la mort de Thiébaut, en 1294; elle obtint de son neveu, le comte Henri III de Bar, cinq cents livres (8). Nous ignorons la date de sa mort.

(1) B. N. fr. 11853, f° 136 v°.
(2) B. N. fr. 11853, f° 137 v°.
(3) Meuse, Montmédy, Spincourt.
(4) Meuse, Verdun, Étain, B. N. fr. 11853, f° 140 v°.
(5) Belgique, Luxembourg, Neufchâteau.
(6) B. N. fr. 11853, f° 138 v°.
(7) B. N. fr. 11853, f° 138 r°.
(8) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 111, p. 61. P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 387 et sq.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

L'APOGÉE DU COMTÉ DE BAR

(1239-1301)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

LE RÈGNE DE THIÉBAUT II JUSQU'A LA MORT DE SAINT-LOUIS (1239-1270)

A. Le comté de Bar jusqu'à la guerre de Flandre (1253). — B. Le comté de Bar jusqu'à la guerre de Ligny. — C. La guerre de Ligny.

A. — Le comté de Bar jusqu'à la guerre de Flandre.

1. La succession de Henri II. — 2. Affaires de Champagne. Mariage du comte de Bar. — 3. Affaires de Verdun et de Toul. — 4. Difficultés avec la Champagne.

1. — Quand son père partit pour la croisade, Thiébaut n'avait pas encore vingt ans [1]; il gouverna avec l'aide de sa mère, Philippe de Dreux. Celle-ci apparaît dans tous les actes — sauf dans les accords avec l'évêché de Verdun — jusqu'à sa mort. Elle a donc suivi l'exemple de sa voisine Blanche de Champagne, qui avait maintenu son fils en tutelle jusqu'à vingt et un ans [2].

La nouvelle de la mort de Henri II parvint à Bar au plus tard, en juillet 1240, où Thiébaut prend le titre de comte. Philippe s'occupa, dès le mois de juin, de régler la question de la dot et du douaire de sa fille Marguerite promise au comte de Luxembourg et de faire célébrer le mariage.

Les accords qui mettaient fin à une situation pendante

(1) Nous avons vu que le mariage du comte Henri II et de Philippe de Dreux, remontait au plus tôt à novembre 1218. C. plus haut, p. 300.

(2) Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 171.

Digitized by Google

depuis neuf ans, ont étonné Berthollet et Clouet, qui y voient la solution d'un différend surgi à propos de la dot de Marguerite. Pour Berthollet, ce différend venait de la mauvaise volonté de Thiébaut qui, fâché de voir une aussi belle portion que Ligny détachée du comté, refusait de compléter la dot de sa sœur et de livrer Ligny (1). Pour Clouet, le différend venait, au contraire, du comte de Luxembourg qui aurait eu, dès cette époque, l'intention de faire hommage de Ligny à la Champagne (2). Berthollet prête gratuitement des intentions déloyales au jeune Thiébaut à peine en possession du comté de Bar; quant à l'hommage de Ligny au comté de Champagne, nous savons qu'il eut lieu seulement en 1262. La raison des traités de Philippe et d'Ermesinde n'est autre que la conclusion du mariage de leurs enfants que la mort du comte Henri fit sans doute hâter. Le traité de 1231 déclarait, en effet, que le mariage projeté n'aurait lieu qu'au moment où Marguerite aurait atteint l'âge nubile (3). Nous n'avons pas d'indication sur l'âge de Marguerite; nous savons seulement qu'en 1235, le mariage n'était pas en état d'être conclu (4).

Il fut célébré le 4 juin 1240. Ce jour-là, Philippe renouvelle les clauses du traité de 1231 en précisant encore que Ligny donné en franc alleu ne peut être repris de personne, sauf du comte de Bar, ni aliéné à personne sauf aux héritiers de la maison de Bar. Philippe reconnaissait en outre que la comtesse de Luxembourg laissait à son fils aîné, après sa mort, Luxembourg et ses dépendances, Arlon, La Roche, avec réserve de deux cents livres de rente à prendre en dehors des forteresses pour son second fils, Gérard. Marguerite obtenait en douaire Arlon et la châtellenie dont le

(1) Berthollet, *Hist. des comtes de Luxembourg*, t. V, livre 39, ch. 6.

(2) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 400-401.

(3) Dom Calmet, t. II, *Preuves*, p. 446. Cf. plus haut, p. 303, n. 2.

(4) Berthollet, *op. cit.*, t. II, pr., p. 61 : « De matrimonio quod debet contrahi inter Henricum filium meum et Margaretam filiam ejusdem comitis Barrensis ».

Digitized by Google

revenu devait être égal à celui de Ligny, c'est-à-dire à sept cents livres, dont elle jouira après la mort d'Ermesinde. En attendant qu'Arlon soit libre, elle recevra les revenus du douaire à Esternay et à Bidberg (1). De son côté, Ermesinde de Luxembourg dressait un acte confirmant toutes ces conditions (2).

L'affaire semblait donc réglée; elle le fut jusqu'à la mort de Philippe, survenue en 1242. A ce moment, Marguerite trouva qu'elle n'avait pas reçu assez sur l'héritage de ses parents et se plaignit, en particulier, que la châtellenie de Ligny ne rapportât pas la somme convenue. Thiébaut la compléta le 9 février 1243 et déclara que si son oncle, le comte de Bretagne, pris comme arbitre, trouvait trop faible la part de Marguerite, il était disposé à y ajouter encore. Il se réservait de distraire de la châtellenie de Ligny, deux ou trois villages en faveur d'une œuvre pieuse, à condition d'en rendre à sa sœur l'équivalent ailleurs (3).

Dès le début de son règne, le comte Thiébaut se trouva en présence de deux réclamations contre les entreprises de son père : l'une émanant de l'évêque de Verdun, l'autre, comme on pouvait s'y attendre, du duc de Lorraine. L'évêque de Verdun, Raoul de Thourotte reprochait au comte les empiétements faits sur les fiefs de l'évêché depuis cinq ans. Les deux partis recoururent à l'arbitrage de Robert, évêque de Langres, qui rendit sa sentence le 27 juillet 1240 (4), attribuant au comte contre l'évêque les fiefs d'Ambly (5), Refroicourt (6) et Dompcevrin (7). Raoul

(1) A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr., p. 26. — Dom Calmet, t. II, pr., p. 457 (extraits).

(2) A. Meurthe-et-Moselle, B., 765, n° 3, B. N., mss. fr. 11853, f° 47.

(3) B. N., mss. fr. 11853, f° 49 r°. — P. Berthollet, *Histoire des Comtes de Luxembourg*, t. V, p. xxi.

(4) Orig., B. N. mss. Lorr. 336, n° 3. — Edit. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 19.

(5) Meuse, arrondissement et canton de Verdun.

(6) Auj. Les Paroches, Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.

(7) Meuse, Commercy, Pierrefitte.

Digitized by Google

s'inclina sans difficulté le 4 août [1] et le même jour fit avec Thiébaut deux autres accords qui mettaient fin à la plupart des contestations. Le comte se reconnaissait vassal de l'évêque pour tous les fiefs que son père avait tenus de Verdun, mais recevait en accroissement l'important château de Trognon [2] qui dominait la Woëvre; il s'engageait à rendre personnellement l'hommage à Verdun ou dans tel lieu que l'évêque désignerait. Il reconnaissait ne pouvoir retenir les hommes de l'évêque, ni l'évêque les siens sauf ceux des villes affranchies qui pourraient aller où ils voudraient. Le comte et l'évêque autorisaient les mariages de leurs sujets de la châtellenie verdunoise de Dieulouart et de la terre barroise de Mousson. Le comte renonçait en faveur de l'évêché aux fiefs de Delut [3] et de Mesnil-en-Woëvre [4]. Dans le second accord, le comte de Bar déclare que l'évêque de Verdun n'est pas tenu de garder envers le comte de Luxembourg en ce qui concerne la terre de Ligny, la paix conclue entre lui-même et Raoul, évêque de Verdun [5]. Pour les questions encore en litige, Hugue Tevenet et Jean Hungrel étaient désignés comme arbitres; leur sentence devait être rendue avant Noël [6] et l'évêque de Langres

(1) Orig. B. N. mss. Lorr. 254, n° 105. — Edit. N. de Wailly, *op. cit.*, n° 21.

(2) Auj. Heudicourt, Meuse, Commercy, Vigneulles.

(3) Meuse, Montmédy, Damvillers.

(4) Meuse, Verdun, Fresnes-en-Woëvre. Edit. Roussel, *Hist. de Verdun*, preuves 21.

(5) Orig. A. N. J. 914, n° 2. Edit. Delaborde, *Layettes,Supp.*, n° 417. A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° XIX. Cet acte concerne évidemment la question de l'entrecours : l'évêque peut poursuivre à Ligny ses sujets forfuyants. Aucune autre clause du traité ne semble, en effet, pouvoir intéresser Ligny. Cf. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 400-401. De ces traités, Philippe, châtelain de Bar, Garnier, châtelain de Mousson, Joffroy de Nonsard, Hugue Tevenet, Joffroy de la Tour, Erard de Maizey, Garnier et Jean de Cumières, Guillaume de Pierrefitte, Bertrand de Longeville, Hugue d'Orne et Jacque de Maire étaient pleiges pour cinq cents marcs d'argent. Orig. B. N. Lorr. 254, n° 106. Edit. N. de Wailly, *Notice des mss.* t. 28, n° 20.

(6) Orig. B. N. Lorr., 265, n° 4. N. de Wailly, *op. cit.*, n° 22.

Digitized by Google

devait, en cas de désaccord, les départager. Il s'agissait de la propriété des fiefs ou gardes de Longeau (1), Verrières (2), Laheymeix (3), Thiaucourt (4), Haumont (5) et Sommedieue (6) et des plaintes de nombreuses gens de l'évêché, qui prétendaient avoir été lésés par le comte de Bar (7). Ces difficultés ne furent liquidées qu'en juillet 1242 où le comte abandonna à l'évêque la garde de Verrières, dépendance de l'abbaye Saint-Paul de Verdun et celle de Longeau, dépendance de l'abbaye de Saint-Benoit-en-Woëvre, mais garda, par contre, celle de Ronvaux (8), de Rupt (9) et l'héritage de Simon d'Hannonville (10).

Quelles sont les raisons qui poussèrent le duc de Lorraine contre le comte de Bar? Il est bien possible que Mathieu ait cru devoir profiter de la jeunesse de Thiébaut pour essayer de reprendre ce qu'Henri II lui avait arraché; mais, par les termes mêmes du traité qui termine leur querelle, il est certain que le comte avait empiété sur les droits judiciaires du duc de Lorraine. Dès 1240, Mathieu conclut un traité d'alliance contre le comte de Bar avec Gérard de Rodemack, seigneur de Richemont (11), tandis qu'en octobre 1241, il s'assurait l'hommage de Geoffroy de Vaucouleurs en lui inféodant Taillancourt (12).

De son côté, le comte de Bar, après s'être fait renouveler

(1) Commune d'Hannonville-sous-les-Côtes, Meuse, Verdun, Fresnes.
(2) Commune de Récicourt, Meuse, Verdun, Clermont.
(3) Meuse, Commercy, Pierrefitte.
(4) Meurthe-et-Moselle, Toul, chef-lieu de canton.
(5) Meuse, Commercy, Vigneulles.
(6) Meuse, arrondissement et canton de Verdun.
(7) Gervais de Creüe, Guillaume de Rigny, Garnier de Grimaucourt, Gueisse d'Hannonville, Gautier de Menonville, Guillaume de Pierrefitte, Bertrand Josselin de Souilly, Sarrazin d'Issoncourt, Erard de Maizey, Jean Maindroite de Marney, Forque de Mousson et Jean le Beau.
(8) Meuse, Verdun, Fresnes.
(9) Meuse, Arrondissement et canton de Verdun.
(10) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 422 et sq.
(11) P. Benoit Picart, *Supplément à l'histoire de Lorraine*, p. 66.
(12) Meuse, Commercy, Vaucouleurs. A. M. B. 256, f° 9.

Digitized by Google

les fidélités que lui devaient le sire de Vaudémont (1), le comte de Chiny (2) et Jeoffroy d'Apremont (3) et les seigneurs de Tremblecourt (4), fit promettre à Olry de Chatel de ne jamais entrer en guerre contre lui, faute de quoi il perdrait ses fiefs de Stenay et de Mouzay (5). Il se rapprocha ensuite de Conrad de Riste qui n'avait pas pardonné à Henri II les humiliations que ce prince lui avait fait subir. Le 2 juin 1242, l'évêque de Toul, Roger de Marcy amena Conrad à renoncer en partie à ses réclamations (6). Moyennant trois cents livres de terre que le comte de Bar lui donne en fief, Conrad abandonne à Thiébaut Pierrefont et Riste et s'en remet pour les autres questions au jugement de Jean de Briey, sire d'Affleville, de Joffroy de Nonsard, de Jean de Haucourt et sur leur sentence cède au comte la terre de Norroy (7). En septembre 1242, le comte de Bar se ménagea l'appui de Ferry de Salm, en lui donnant sa sœur Jeanne en mariage (8) et en mars 1244 celui d'Olry de Ribeaupierre, vassal du comte de Salm (9).

Cependant le duc de Lorraine gagnait à sa cause le comte de Rethel malgré les engagements récents que

(1) Pour Montfort et Demange-aux-Eaux, B. N. fr. 11853, f° 220.

(2) Jeantin, *Chron. de l'Ardenne*, I, p. 263. Il s'agit ici non seulement d'un renouvellement d'hommage mais d'un accord fort important (février 1241) où le comte de Chiny déclare être obligé de soutenir la comtesse de Bar avec toute sa terre et tous ses gens, d'amener à première réquisition trente chevaliers à ses dépens pour toute guerre entreprise par Philippe et Thiébaut. Arnoul de Chiny donne une caution de deux mille livres. L'obligation doit durer sept ans, après quoi Arnoul n'aura plus d'autres charges que celles qu'il avait auparavant, résultant de sa vassalité vis-à-vis de Bar.

(3) Pour Dun et la Châtellenie. B. N, fr. 11853, f° 58.

(4) Pour Novéant, H. Lepage, *Les communes de la Meurthe*.

(5) B. N., fr. 11853, f° 180.

(6) A. M. B. 253, f° 52. B. N. fr. 11853, f° 83.

(7) B. N. fr. 11853, f° 88.

(8) B. N. fr. 11853, f° 135.

(9) B. N. fr. 11853, f° 197.

Digitized by Google

celui-ci avait conclus avec le Barrois (1), et Jean de Tilchatel, vassal de Thiébaut, qui se déclarait contre son suzerain (2). Le comte de Bar se vengea du sire de Tilchatel en faisant rentrer dans son hommage l'un de ses vassaux, Jean d'Apremont sur Saône (3).

Les hostilités n'éclatèrent pas cependant; les deux princes, en dépit de leurs préparatifs préférèrent s'accorder le 23 juillet 1245 (4). Le comte de Bar céda sur les points principaux pour garder la paix. Il abandonna au duc de Lorraine les châteaux de Neuville et de Fontenoy que celui-ci n'avait cessé de réclamer. Quant aux procès des gentilshommes que Mathieu reprochait à Thiébaut d'avoir évoqué devant sa Cour, alors que le droit de les juger était un fief que le duc reprenait de l'Empereur (5), le comte distingua. Il consentit à ce que le duc jugeât tous les différends des gentilshommes qui ne seraient pas ses vassaux directs, mais il se réserva les siens et ceux du comté de Chiny (6). Pour les vassaux du comté de Vaudémont, on s'en remit au comte de Luxembourg pour savoir à qui appartiendrait le jugement de leur procès. Le même comte de Luxembourg de concert avec Thomas de Coucy devait décider à qui appartiendrait la justice féodale dans l'évêché de Verdun. Tous les autres litiges pendant entre le duc et le comte seront réglés par Jeoffroy d'Amance, arbitre de la Lorraine et Hugue Tevenet, arbitre de Bar.

2. — Thiébaut avait aussi conclu un accord avec le comte de Champagne, pour éviter une guerre. Le comte de Champagne se plaignait de nombreuses usurpations de

(1) Le Mercier de Morière, *Actes de Mathieu II*, n° 278.

(2) *Ibidem*, n° 255, 18 août 1242.

(3) Acte daté du mois de novembre 1245. B. N. fr. 11853, f° 247.

(4) Edit. Dom. Calmet, tome II, pr., p. 359. Le Mercier de Morière, *op. cit.*, n° 284-285.

(5) Le Mercier de Morière, *op cit.* Introduction, p. 18 et 41.

(6) Il y a lieu de remarquer qu'en 1219, le comte de Bar avait consenti à ce que le désaccord entre le comte de Chiny et les seigneurs de Chauvency fût porté devant le duc de Lorraine. Cf. plus haut, p. 288. A. M. B. 256, f° 299. F. Comte, *Mém. Soc. Bar-le-Duc*, 1900, p. 354.

Digitized by Google

Henri II et même de Thiébaut. Celui-ci d'ailleurs, dès le début de son règne, n'avait pas manqué de poursuivre dans l'Argonne la politique active de son prédécesseur. Au mois de mai 1240, Hugue comte de Rethel lui rend hommage pour Saint-Morel (1). On sait par ailleurs qu'Henri II accompagnait déjà le comte de Rethel à Saint-Morel (2). Hugue reprend en fief de Thiébaut la partie qui lui appartenait et le 7 septembre de la même année, il reconnaît que son frère Jean du Chatelet (3) est entré dans l'hommage du comte de Bar pour le moulin de Bergnicourt (4). L'année suivante, en février, Jean de Rethel reprend de Thiébaut les fours de Beaumont (5).

Le comte de Champagne rentra de la croisade, où Henri II avait trouvé la mort, en février 1241 (6). Sans doute, il formula immédiatement ses réclamations contre le comte de Bar, mais ce fut seulement un an après que les deux comtes s'en remirent à l'arbitrage de Jean de Thourotte et de Thomas de Cerizy (7). Le roi de Navarre accusait Thiébaut d'avoir usurpé la suzeraineté du comté de Grandpré, la garde des villes de Fontenoy (8), Charmontois l'abbé (9), Hauterive (10), ce que les moines de Beaulieu avaient acquis des seigneurs de Dampierre et de Huard d'Élise (10), à Sommeilles (11), Auzécourt (11), et la garde du prieuré d'Auzécourt, la vouerie de Laheycourt (11), la ri-

(1) Ardennes, Vouziers, Monthois sur la rive gauche de l'Aisne. B. N. fr. 11853, f° 27.

(2) Cf. plus haut, p. 270.

(3) Ardennes, Rethel, Juniville,

(4) Ardennes, Rethel, Asfeld; A. Lesort, *Les Chartes de Clermontois*, n° xx.

(5) A. Lesort, *op. cit.*, n° xxi.

(6) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, p. 325.

(7) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, Cat. d'actes, n° 2630. Le comte de Grandpré se porte garant au mois de janvier 1243 que le comte de Bar se soumettra au jugement des arbitres.

(8) Commune de Laimont, Meuse, Bar-le-Duc, Revigny ou Ardennes, Vouziers, Buzancy.

(9) Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre.

(10) Arrondissement et canton de Sainte-Menehould.

(11) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt.

Digitized by Google

vière (1) depuis Rancourt (2) jusqu'à Alliancelles (3), les bois des moines de Jandheurs, de Sainte-Marie, de Saint-Pierre, de la Ferrière, du Chesnois derrière Trois-Fontaines (4), le fief de Cernay en Dormois (5) et celui de Massiges (5), dépendant de Cernay, le fief de Loisy (6) que Jean de Narcy a repris de Henri II, les fiefs acquis de Philippe de Nanteuil, l'hommage de Gérard de Vaudémont pour Saint-Christophe (7), Saint-Joire (8), Reffroy, Demanges et la garde de Vaux-en-Ornois (9). L'accord définitif fut conclu en juillet 1243, Le comte de Champagne abandonnait à peu près toutes ses réclamations sous la réserve que le comte de Bar lui rendrait hommage pour Cernay et Raucourt, pour ce que le comte de Rethel tenait de Bar à Saint-Morel, pour Provenchères (10), les revenus de la vicomté de Troyes, Bardenoy (11) et les biens acquis de Philippe de Nanteuil. Quant au comte de Grandpré, il sera à la fois le vassal du comte de Bar et du comte de Champagne et ne pourra les servir l'un contre l'autre. S'il était appelé en service, il devrait combattre celui qui l'appellerait. Si les deux comtes ont guerre avec d'autres seigneurs, le comte de Grandpré doit servir celui des deux qui l'appellerait le premier. Aux termes du traité, on ne pourra construire de pont à Hauterive, mais celui de Vandange (12) sera maintenu; les moines de Beaulieu

(1) Le bras dit « le canal de l'Ornain ».

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.

(3) Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt.

(4) Forêt de Trois-Fontaines entre les abbayes de Jandheurs et de Trois-Fontaines.

(5) Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe.

(6) Marne, arrondissement et canton de Vitry-le-François.

(7) Commune de Reffroy, Meuse, Commercy, Void.

(8) Meuse, Commercy, Gondrecourt.

(9) A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne*, t. I, Fiefs n° 6429 (latin).

(10) Haute-Marne, Langres, Montigny.

(11) Sans doute, il s'agit de Bourdenay, Aube, Nogent-sur-Seine, Marcilly-le-Hayer provenant de l'héritage d'Isabeau de Bar-sur-Seine.

(12) Auj. Pont-aux-Vendanges, Commune de Passavant, Marne, arrondissement et canton de Sainte-Menehould.

Digitized by Google

percevront la moitié des péages et paieront la moitié des frais. Enfin, le roi de Navarre décide que, si des hommes du comte de Bar passent sous lui « dans le Royaume », ou si certains de ses hommes passent sous le comte « dans l'Empire », celui de qui ils meuvent aura la « remenance » sauf si la franchise des lieux l'enlève au seigneur (1).

Le même mois, Thiébaut s'accorde avec l'un des négociateurs du traité, son oncle, Thomas de Coucy, seigneur de Vervins. Il devait, en vertu d'anciennes conventions, asseoir à celui-ci quatre-vingts livres de terres à Clermont. Thiébaut lui donne à la place le fief de Bourron (3) et le 16 octobre de l'année suivante Thomas cède à son neveu le fief d'Avocourt contre des rentes à Varennes (3).

Thiébaut se fiança au mois de mai 1243 avec Jeanne de Flandre, sœur de Guillaume II de Dampierre-sur-Auve. Avec le consentement de sa tante Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut et de sa mère, Guillaume donnait en dot à sa sœur deux cents livres de terre et quatre mille livres de fors dans la terre de Dampierre, et autant en Flandre. La moitié des huit mille livres sera définitivement acquise au comté de Bar, l'autre moitié reviendra à la maison de Flandre au cas où Thiébaut décéderait sans hoir et cette moitié serait reprise à Stenay. De son côté le comte de Bar donne en douaire à sa femme deux mille livres de terre en la châtellenie de Clermont au jugement de Gérard de Hainaut et de Baudoin d'Avesnes (4).

(1) B. N. mss. Lorr., 199, n° 8, mss. fr. 11853, f° 22 v°. D'après le texte de Longnon cité « Sciendum autem quod comes non potest retinere aliquem hominem de feodis Campanie seu de gardianis ejus, nec dominus Campanie de suis in Regno : et si irent ad Imperium, ille de sub quo moveret haberet remanentiam ». Il y a lieu de remarquer, comme nous le ferons plus loin, à propos des affranchissements que le comte de Bar, dans la plupart des chartes de franchise, s'empressa de se réserver la « remanence » rendant ainsi illusoire pour les intéressés cet accord.

(2) A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr., p. 28.

(3) B. N. fr., 11.853, f° 158 v°.

(4) A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° xxiii. — Les témoins du contrat étaient Eustache de Rœulx, Gautier de Fontaines en Hainaut,

Digitized by Google

Jeanne, fille de Guillaume Ier de Dampierre et de Marguerite de Flandre, comtesse de Hainaut, était probablement beaucoup plus âgée que son mari. Fiancée d'abord au comte Jean de Roucy-Pierrepont (1), elle était veuve de Hugue de Rethel auquel elle avait été mariée onze ans et elle possédait en douaire la ville de Mézières que Jean de Rethel réclama. L'affaire fut arrangée par Thomas de Coucy le 31 août 1245 (2). Le comte de Bar rendit Mézières au comte de Rethel, mais reçut en échange la châtellenie de Beaufort (3) et cinq cents livres de terre à Machault (4).

3. — L'évêque de Verdun, Raoul de Thourotte, étant mort le 22 mai 1245, Guy de Trainel, parent du comte de Bar, chanoine de la cathédrale et délégué du Chapitre au Concile de Lyon fut aussitôt élu (5); mais il n'eût pas le temps de gagner sa ville épiscopale et mourut à Hattonchâtel le 15 septembre (6). Le comte de Bar profita de la vacance de l'évêché pour régler la question de Dun. Joffroy d'Apremont, comte de Sarrebrück, reconnait avoir augmenté le fief du comte à Dun qui lui devient rendable à tous besoins, à toute requête, à grande et à petite force. Les chevaliers et les fieffés de Dun et de la châtellenie, les bourgeois et tous les gens de Joffroy doivent la même fidélité et sont de plus tenus de

Baudry de Roisin, Gautier de Lens, Gérard de Ville-Strépy (Luxembourg belge), Gautier de Jeulain, le châtelain de Beaumetz, Raoul de Beaumetz, Fastré de Ligne, Gérard et Guillaume de Hainaut, Giraud de Jauche, tous gens de Flandre et de Hainaut et Joffroy de Bourlémont.

(1) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, p. 36.

(2) Orig. B. N. mss. Lorr., 252 f° 1. — Edit. N. de Wailly. *Not. des mss.*, t. 28, n° 24.

(3) Meuse, Montmédy, Stenay.

(4) Ardennes, Vouziers, chef-lieu de canton. — A noter qu'au mois de mars Saint Louis avait à Vincennes accordé entre eux les enfants de Marguerite de Flandre, ceux qu'elle avait eus d'une part de Guillaume de Dampierre, parmi lesquels Jeanne de Bar, ceux d'autre part qu'elle avait eus de Bouchard d'Avesnes. — Cf. A. Duchesne, *Histoire de la maison de Bar*, pr., p. 28.

(5) L'élection s'était faite d'autant plus rapidement que le Chapitre craignait avec raison un soulèvement communal pendant la vacance.

(6) Abbé Clouet, *Histoire de Verdun*, t. II, p. 430.

Digitized by Google

rendre eux-mêmes la ville, si le sire d'Apremont n'obéissait pas à la requête. Joffroy rend en outre hommage pour Broville [1], Vertuzey [2] et Aulnois [2] et accompagne le comte de Bar dans ses revenus de Mouzay. Ainsi Dun se trouvait dans la même dépendance que Chiny vis-à-vis du comté de Bar. L'acte est du 22 juillet [3]. Le 8 avril 1246, Julienne, dame de Dun, mère de Joffroy, reconnaît que le comte Thiébaut a la moitié de Mouzay et elle-même l'autre moitié dont son fils venait, sans doute, de lui céder les revenus [4].

Comme le craignait le Chapitre, la bourgeoisie verdunoise avait aussi profité de la vacance du siège pour étendre son droit de gouvernement sur la cité. On a dit que « la commune de Verdun était née, non pas d'une brusque explosion d'indépendance, mais de l'évolution lente des institutions, servies par des circonstances exceptionnellement favorables » [5]. Le mauvais état des finances de l'évêché fut précisément une de ces circonstances. En 1236, Raoul de Thourotte avait vendu — en se réservant pour lui et ses successeurs la faculté de rachat — moyennant deux mille livres les revenus et l'administration de la vicomté. L'acte stipulait que le magistrat municipal serait choisi annuellement par le doyen du chapitre, les abbés de Saint Paul et de Saint Vanne de Verdun et prêterait serment de fidélité à l'évêque. Après la mort de Raoul de Thourotte, les bourgeois remplacèrent de leur propre chef ce magistrat par vingt jurés [6].

Le chapitre ayant élu à la place de Guy de Trainel, Guy de Melle [7], doyen et délégué du chapitre d'Auxerre au con-

(1) Commune d'Hautecourt, Meuse, Verdun, Étain.

(2) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.

(3) B. N., mss..fr., 11853, f° 58.

(4) A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° XXVIII.

(5) Chanoine Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 22.

(6) Cf. H. Labande, *Étude sur l'organisation municipale de la ville de Verdun* (Introduction à l'inventaire des archives municipales de Verdun). Verdun, 1891, in-4°. H. Rogé, *Droit coutumier de Verdun*, Nancy, 1904 in-8°.

(7) Guy de Melle était le neveu du connétable de France, Dreux de Melle

Digitized by Google

cile de Lyon, le pape Innocent IV ordonna aux vassaux de l'évêché et aux citains — en l'absence de l'empereur Frédéric excommunié et canoniquement déposé — de lui conférer la régale et de lui prêter l'hommage dû. Les citains refusèrent. Guy de Melle essaya de les persuader, il harangua les bourgeois, exposa ses droits, leur démontra que le droit d'exercer la justice et d'administrer le comté appartenait aux seuls évêques et finalement leur offrit conformément au traité de 1236 de leur rembourser les deux mille livres payées à Raoul de Thourotte. Craignant de perdre le fruit d'une lutte dont les débuts remontaient au XIIe siècle, les citains ne voulurent rien entendre. L'évêque sortit alors de la ville, la mit en interdit, puis en entreprit le siège, — siège dont les abbayes de Saint Paul et de Saint Vanne eurent surtout à souffrir [1].

Le comte de Bar lui envoya des troupes, ainsi que Gobert d'Apremont; mais faute d'argent pour conserver les auxiliaires, — le siège traînant en longueur — l'évêque le transforma en blocus, en mettant des troupes aux châteaux de Charny, de Dieue, de Watronville et en arrêtant tous les convois. Enfin le 27 août, treize mille hommes, au dire des chroniques, qui semblent avoir considérablement grossi le nombre, sortirent en désordre de la ville et attaquèrent les trois cents chevaliers réunis autour de l'évêque. L'armée des bourgeois ne sachant pas se battre, ayant le soleil en face et occupant un terrain défavorable, fut vaincue [2]. L'évêque rentra dans la ville et lui imposa le traité du 29 novembre par lequel les bourgeois durent abandonner à l'évêque

mort en 1218. Cf. Labbe, Bibl. nov. I, p. 497 et sq.; Abbé Clouet, *loc. cit.* — Cf. Aimond, *op. cit.*, p. 38, note 8.

(1) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 427 et sq.

(2) Laurentii de Leodio continuatio SS. X, p. 524. — Annales Sancti Vitoni Virdunensis SS. X, p. 528. Ex gestis Antissiodorensium episcoporum secunda narratio ap. Migne, *Patrol. latine*, t. 204, p. 979 et sq. et Labbe, *Bibl. nova*, t. I, p. 498. On trouvera tous les détails de cette guerre sur laquelle nous avons cru devoir passer très rapidement dans abbé Clouet, *loc. cit.* Cf. aussi Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgicque*, f° 365 et sq.

Digitized by Google

toutes leurs prétentions et payer une amende de vingt mille livres [1]. La ville dut, par surcroît, payer au comte de Bar le concours que celui-ci avait apporté à l'évêque. Le 4 décembre 1246, Thiébaut obtenait des citains un acte par lequel ceux-ci s'engageaient à n'être contre lui pour qui que ce soit, l'empereur et l'évêque exceptés, à ne pas aider l'évêque s'il entrait en guerre avec le comte sauf dans l'enceinte de la cité, à recevoir à Verdun les sujets du comte qui y viendraient pour leurs affaires et à leur fournir ce dont ils auraient besoin, à ne point acheter de fief mouvant de Bar, à n'en pas prendre en gage sans son consentement, à n'accepter dans leurs murs aucun des sujets taillables du comte et à n'y recevoir que ceux des franches villes dont les coutumes autorisent la forfuyance [2].

La ville soumise, Guy de Melle se défit de son évêché en février 1247 pour occuper celui d'Auxerre, où il était resté doyen du chapitre [3]. Guy parti, le comte de Bar se fit remettre par le Chapitre toutes les dettes qu'il pouvait lui devoir. Le traité est du 22 avril [4]; l'année suivante, en mars 1248, le traité fut renouvelé; le chapitre tint le comte de Bar quitte de tous les torts et de la dette d'un certain Perrin de Cavene [5]. Le successeur de Guy de Melle, Jean d'Esch, neveu de Raoul de Thourotte, se hâta de s'accorder avec les bourgeois et de leur rendre leurs prérogatives pour cette même somme de deux mille livres jadis payées à Raoul [6]. On a accusé Jean d'Esch de faiblesse, cependant

(1) Abbé Clouet, *op. cit.*, p. 428.

(2) B. N. mss., fr. 11853 f° 165 *ter*. — Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 432.

(3) Guy de Melle qui avait environ 32 ans, au dire de son biographe d'Auxerre, quand il fut élu à Verdun, mourut en 1270. Ses talents militaires lui auraient valu d'être choisi par le Pape Urbain IV pour conduire la croisade en Sicile contre les Sarrazins. Cf. Roussel, *Hist. de Verdun*, t. I, p. 301 et 303.

(4) B. N. mss. Lorr., 267, n° 1.

(5) B. N. mss. Lorr., 267, n° 2. — Édit. Roussel, *op. cit.*, t. II, *Preuves*, n° 24. — N. de Wailly, *Notice des mss.*, t. 28, n° 27.

(6) Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgicque*, f° 369-370.

Digitized by Google

c'était lui qui avait poussé Guy de Melle à résister aux citains (1). La vérité, c'est que le malheureux évêque, qui ne fut jamais sacré, se débattait comme son prédécesseur au milieu des pires difficultés financières. Vers la fin de son épiscopat, en décembre 1251, il emprunta une somme de sept cents livres au comte de Bar (2).

A Toul, la situation était sensiblement identique, mais elle se compliquait de l'attitude de son protecteur le duc Mathieu de Lorraine. Mathieu, qui avait un instant mis la main sur le comté vite racheté par l'évêque (3), s'empara de la garde de la cité. Les citains de Toul s'étaient autrefois placés sous la garde du comte Henri II. A l'avènement de Thiébaut, l'acte n'avait pas été renouvelé. Par contre, le comte de Bar vivait en excellents termes avec l'évêque Roger de Mercy. Or, dès le début du règne de Thiébaut, les bourgeois étaient entrés en conflit avec leur évêque. En 1240, celui-ci avait demandé aux bourgeois de participer à la dépense des fortifications de la ville; en 1243, il avait pris des mesures pour réglementer à Toul la fabrication des draps. Les drapiers déclarèrent que l'évêque n'avait nullement le droit de faire un règlement sans l'avis de l'Empereur et des corporations. Roger excommunia les mutins qui en appellèrent à Frédéric, dont ils prirent le parti contre l'évêque et contre le roi des Romains, Guillaume de Hollande, favori du Saint-Siège. Sachant Roger de Mercy

(1) Roussel, *op. cit.*, t. I, p. 304-305.

(2) B. N. mss. Lorr., 266 *bis*, n° 265. — Édit. N. de Wailly, *op. cit.*, n° 34.

(3) Le 5 octobre 1235, le comte Ferri de Toul déclare qu'il ne peut engager son comté qu'entre les mains de Mathieu ou de l'évêque (*Cat. de Lemercier de Morière*, n° 187). — En juillet 1240, Ferry engage le comté à Mathieu pour 300 livres en se réservant la faculté de rachat (*ibidem*, n° 235). — Le 16 mai 1248, Ferri et son fils Eude avec le consentement de leurs femmes Agnès et Isabelle, engagent de nouveau le comté au duc pour cinq cents livres provénésiens (*ibidem*, n° 326). — Roger de Mercy, évêque de Toul, protesta et le 13 février 1219 racheta le comté en rendant au duc les 500 livres. Le duc s'engagea à en garantir la possession à l'évêque et à l'aider contre tous ceux qui voudraient s'y établir (*ibidem*, n° 345).

Digitized by Google

soutenu par l'orthodoxe comte de Bar, les bourgeois s'empressèrent d'opposer à Thiébaut le duc Mathieu, en se plaçant sous sa protection exclusive contre tous comme ils étaient « de la warde dou conte de Bar Henry son oncle » et pour cette garde, ils s'engageaient à lui payer annuellement cent sous toulois, le 10 septembre 1249 (1). Cependant Mathieu n'était plus l'adversaire de l'Église, ni le partisan de Frédéric depuis que son frère, l'évêque Jacque de Metz l'avait détourné de l'obéissance à l'Empereur excommunié (2).

Pour cette raison, peut-être, et craignant de ne pas trouver dans le duc de Lorraine un appui suffisant, les Toulois envoyèrent à Metz, en 1250, leur maître échevin Nemeric Burot, afin de conclure avec les Messins contre tous et surtout contre Guillaume de Hollande et ses partisans une alliance offensive et défensive (3).

D'ailleurs, la paix continue à régner entre le Barrois et la Lorraine. En mai 1248, les deux princes reçoivent ensemble la garde de l'abbaye de Luxeuil et de ses bourgeois. Le monastère, les villages de Froideconche (4), Saint-Sauveur (4), La Chapelle (4), Ailloncourt (4), Baudoncourt (4), Villers (5), Ehuns (6), ainsi que les biens de l'abbaye allant depuis la route qui conduit à Remiremont jusqu'à leur limite vers l'Allemagne, sont placés sous la garde spéciale du duc. Les villages d'Ainvelle (7), Briaucourt (7), Anjeux (8), Bassigney (8), Breuches (9), Abelcourt (10) et Neurey-en-Vaux (10), et

(1) Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II*, n° 353.

(2) *Ibidem*, n° 309. — Le 23 avril 1248, le duc promet de défendre l'Église et Guillaume de Hollande, élu roi des Romains et reçoit pour son concours et la défense pendant cinq ans du château de Kasserberg une somme de 40.000 marcs d'argent.

(3) Cf. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, liv. 4, ch. 18.

(4) Haute-Saône, Lure, Luxeuil.

(5) Haute-Saône, Lure, Saulx.

(6) Haute-Saône, Lure, Luxeuil.

(7) Haute-Saône, Lure, Saint-Loup.

(8) Haute-Saône, Lure, Vauvillers.

(9) Haute-Saône, Lure, Luxeuil.

(10) Haute-Saône, Luxeuil, Saulx.

Digitized by Google

tous les autres biens de Luxeuil sont sous la garde du comte de Bar. Le duc et le comte doivent s'aider mutuellement dans la défense et reçoivent chacun cinquante livres stéphanoises payables dans la ville de Luxeuil à Noël. Le comte de Bar recevait en outre le fief que le seigneur de Darney tenait du seigneur de Deuilly et que celui-ci tenait de l'abbaye (1). Quand en juin 1249, le duc Mathieu maria son fils Ferry à Marguerite de Champagne, le comte se porta garant des engagements qu'il avait pris vis-à-vis du comte de Champagne (2).

Le comte de Luxembourg avait beaucoup aidé à cette bonne entente entre le Barrois et la Lorraine. Dès août 1246, prévoyant que la succession de Mathieu ouvrirait en Lorraine une régence difficile dont sa sœur aurait tout le poids, Henri de Luxembourg s'allia à son beau frère le comte de Bar contre tous sauf l'Empereur, l'archevêque de Trèves et la comtesse de Hainaut. Thiébaut promettait, en cas de mort du duc de Lorraine, d'aider le comte de Luxembourg à protéger Catherine et ses enfants, Par contre si Catherine attaquait le comte de Bar, Henri s'engageait non seulement à ne pas aider sa sœur, mais à la combattre (3). En septembre 1248, les deux comtes réglèrent leurs rapports vis-à-vis de la cité de Verdun, en même temps qu'ils renouvelaient leur alliance contre tous sauf la Champagne, l'Empire, l'évêque et la ville de Verdun. En cas de difficulté entre le Luxembourg et les Verdunois, le comte de Bar était arbitre : il devait aider Henri au cas où les citains n'auraient pas accepté l'arbitrage (4). Dans cette même année, le 28 mai, le comte de Luxembourg s'était porté garant vis-à-vis de Thiébaut que le sire de Vaudémont ne mettrait

(1) B. N., mss. fr. 11853, f° 241. — Il était entendu que si l'un des deux gardiens venait à mourir, l'autre conservait la garde sa vie durant.

(2) Le Mercier de Morière, *Catalogue*, n° 348. — D'Arbois de Jubainville, *Catalogue*, n° 2805.

(3) Le Mercier de Morière, *op. cit.*, n° 300. — Edit. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 25.

(4) J. Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. V, p. xxxiv.

Digitized by Google

pas Bettegney (1) hors de ses mains (2) et le comte de Bar avait donné sa caution pour qu'Henri puisse emprunter quatre cents livres à Etienne Fouquenel de Metz (3).

Le duc Mathieu mourut le 9 février 1251 (4), ne laissant que des enfants mineurs. Catherine de Limbourg prit donc le pouvoir en attendant la majorité de Ferry. Thiébaut fut fidèle à sa promesse d'aider la duchesse; car les affaires de Toul le préoccupaient autant qu'elle et le comte de Luxembourg. L'évêque Roger venait de les appeler tous les trois à son secours contre les citains. Le comte de Bar accourut le premier et mit le siège devant la ville qu'il emporta le 3 juin 1251 (5). Les citains acceptèrent la paix, renoncèrent à leur ligue avec les Messins, reconnurent Guillaume pour roi des Romains, et Roger pour leur seigneur; celui-ci accorda une pleine amnistie. Quelques mois plus tard, le 10 avril 1252, la duchesse de Lorraine demandait aux comtes de Bar et de Luxembourg de s'entendre avec elle pour assurer entre eux une paix perpétuelle. Cette sorte d'association de paix entre les trois princes de la Lorraine fut conclue en présence du roi de Navarre. Les contractants mettaient fin aux différends qui pouvaient exister entre eux pour le passé et pour l'avenir, déclaraient qu'ils ne feraient jamais de guerre, mais s'en rapporteraient pour leurs divisions à l'arbitrage du roi de Navarre. Celui des contractants qui contreviendrait à cette disposition devrait payer mille marcs d'amende pour le recouvrement desquels les deux autres mettraient leurs ressources à la disposition du roi. Le duc de Lorraine, le comte de Bar et le comte de Luxembourg ne devront jamais donner asile, retraite ou secours à leurs vassaux révoltés; ils ne pourront prendre en garde les cités de

(1) Vosges, Mirecourt, Dompaire.
(2) A. Affaires étrangères, Corr. Lorr., I, f° 142.
(3) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 28.
(4) P. Benoit Picart, *Hist de Toul*, Livre IV, ch. 18.
(5) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. des actes, n° 3000.

Digitized by Google

Toul ou de Metz ni s'aider des bourgeois de ces villes les uns contre les autres. Enfin, le roi de Navarre était autorisé en cas de conflit à établir la paix sans y avoir été convié et les frais qu'il ferait pour s'informer seraient payés par celui qui serait jugé avoir tort. De ces conventions, le comte de Loos et Chiny et le sire de Deuilly se portèrent caution pour le comte de Bar, Geoffroy de Bourlémont et Simon de Pierrefitte pour la duchesse (1).

Le lendemain du traité de paix, 11 avril, la duchesse de Lorraine déclare qu'elle et le comte de Bar ne doivent aider, ni faire aider par aucun de leurs hommes les bourgeois de Toul. Les deux contractants se partagent, en outre, les péages de la ville (2). Le même jour, le comte de Bar prit les biens de l'abbaye touloise de Saint-Leu dans sa garde (3).

Les Toulois dûrent payer les frais de la guerre s'élevant à quatorze mille livres dus au comte de Bar, à l'évêque, à la duchesse, au comte de Luxembourg et à son frère Gérard, à Renaut de Bar et au comte de Vaudémont. Le 4 octobre 1252, Thiébaut s'engage à ne laisser aucun répit aux citains qu'ils n'aient payé, à partager avec la duchesse les acomptes qu'il recevra, enfin à forcer par les armes, à ses frais et à ceux de Lorraine, les bourgeois à payer s'ils ne le font aux termes fixés (4).

L'évêque s'était acquitté dès le mois de mai, envers le comte de Bar, des services que celui-ci avait rendus à son

(1) M. d'Arbois de Jubainville à propos de ce traité note la grande influence du comte de Champagne en Lorraine (*op. cit.*, t. IV, p. 394). C'est que, non seulement, il se trouvait être le beau-père du jeune duc, mais encore qu'il était à des titres divers et plus ou moins importants le suzerain des trois princes. L'usage d'ailleurs des associations de paix commence à s'étendre même dans le territoire de l'Ancienne Mosellane, où aucun souverain — pas plus l'Empereur que le roi de France — ne saurait imposer sa paix ou sa volonté.

(2) B. N., mss. Lorr., 244, n° 2. — Édit. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 35.

(3) B. N. mss. fr. 11853, f° 218.

(4) A. M. B. 256, f° 254.

Digitized by Google

église en lui donnant les fiefs que Gauthier Berloeins tenait à Domgermain [1] et que celui-ci avait perdus pour cause de forfaiture [2].

L'agitation communale gagna aussi Metz; l'évêque était alors Jacque de Lorraine, frère du duc Mathieu. Élu en janvier 1239, Jacque garda le siège de Metz jusqu'à sa mort en septembre 1260. Au début du règne de Thiébaut, Jacque semble avoir eu quelques démêlés avec lui; nous ne sommes pas informés de la cause de leur querelle. Le 29 septembre 1263, Éberard, comte d'Éberstein et Henri, comte des Deux-Ponts, déclarent qu'ils rompent l'alliance avec le comte de Bar qui ne les a pas aidés et qu'ils jurent fidélité à Jacque, évêque de Metz [3]. Par la suite et jusqu'en 1251, on ne trouve aucun rapport entre l'évêché de Metz et le comte de Bar. A ce moment, les Messins firent alliance avec l'empereur Frédéric et quelques seigneurs voisins contre Jacque de Lorraine et le roi des Romains, Guillaume de Hollande. Appelé par l'évêque, le comte de Bar conclut avec lui, avec la duchesse de Lorraine et le nouvel évêque de Toul, Gille de Sorcy, une alliance offensive et défensive [4]. Instruits par l'exemple de leurs voisins, les Messins se tinrent momentanément tranquilles.

4. — Sur la frontière d'Argonne, le traité conclu avec la Champagne en 1243, n'avait pas ralenti les conquêtes du comte de Bar. Au mois de mars 1245, le comte de Grandpré, toujours besoigneux, lui emprunte cinq cents livres et lui donna en garantie les bourgs de Vienne, Servon et Saint-

(1) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul.

(2) B. N. mss. Lorr., 243 *bis*, n° 139. — N. de Wailly, *op. cit.*, n° 36. Gauthier avait été jugé par Richard d'Amel, neveu de l'évêque, commis par ce dernier pour examiner sa conduite. B. N. mss. fr. 11853, f° 169.

(3) B. N. lat. 10021, f° 3. Édit. Marichal, *Cart. de Metz*, p. 6. Kaufmann, *Die Reunions Kammer zu Metz*, p. 157. Croll, *Originum Bipontinarum*, II, p. 33.

(4) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 450. Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, t. IV, p. 450-451. *Gallia Christiana*, XIII, p. 760.

Digitized by Google

Thomas (1). L'année suivante, en octobre, il reçoit des chanoines de Montfaucon, contre une rente sur les moulins d'Aubréville, le village de Brabant (2). Le 2 avril 1247, il met la main sur l'importante abbaye de la Chalade qui se place avec tous ses biens et toutes ses dépendances sous sa garde et celle de son héritier qui aura Clermont (3). En février 1248, Jean de Grandpré déclare tenir de lui, outre le fief de Hans, celui de Sommebionne (4) et ses dépendances que son père Henri avait acheté (5).

Ces diverses acquisitions portèrent ombrage au comte de Champagne; il y eut, entre eux, vers 1250 quelques difficultés, car, en janvier 1251, nous voyons le comte de Grandpré se porter caution du comte de Bar, envers le roi de Navarre, pour une somme de trois cents marcs d'argent, du dédit du compromis au sujet des discordes qui divisaient Bar et la Champagne (6). Il s'agit peut-être du fief de Hans. Nous voyons, en effet, que si la dame de Hans reconnaît la suzeraineté du comte de Bar, puisqu'elle lui demande le 13 août 1249, d'approuver la constitution de douaire de sa fille Héluis de Barbançon (7) — ce que Thiébaut fait en septembre (8) —, en revanche elle déclare au mois d'avril 1250, que les biens donnés par elle à l'Hôtel-Dieu de Hans sont sous la garde du roi de Navarre (9).

Quant au comte de Rethel, nous avons vu qu'en 1244, le duc de Lorraine l'avait détaché de la fidélité du comte de

(1) Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe. A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° XXVIII.

(2) Meuse, Verdun, Clermont. N. de Wailly, *Notice des mss.*, t. 28, n° 26. A. Lesort, *op. cit.*, n° XXIX.

(3) A. Lesort, *op. cit.*, n° XXXI.

(4) Marne, arrondissement et canton de Sainte-Menehould.

(5) B. N., mss. fr. 11853, f° 40 v°.

(6) A. N. J. 911, n° 1.

(7) B. N., mss. fr., 11853, f° 172.

(8) B. N., mss. fr., 11853, f° 12.

(9) Ajoutons qu'en mai 1250, le comte de Champagne se fait céder, par l'abbaye de Moiremont, le péage de la Neuville-au-Pont et acquiert à Gondrecourt les biens d'Eustache de Conflans. D'Arbois de Jubainville, *Cat.*, n°s 2916, 2920, 2923.

Digitized by Google

Bar et tourné contre son suzerain. La paix fut faite quelques temps après, car Thiébaut aida son vassal dans la guerre qu'il fit à l'archevêque de Reims, Juhel de Mathefelon. Juhel mourut le 18 décembre 1250; son successeur Thomas de Beaumetz, cousin du comte de Bar (1), ayant fait la paix avec Rethel, garantit Thiébaut contre toutes les réclamations qui pourraient lui être faites pour les biens occupés et les dommages causés par lui dans les propriétés du chapitre de Reims et de l'archevêché pendant la guerre (2). Jean de Rethel étant mort en 1251, son frère Gautier quitta, le 31 juillet 1252, au comte, tout ce que ses prédécesseurs tenaient à Beaumont (3), reprit du comte Raucourt (4) et toute la châtellenie en fief (5) et enfin renonça aux mille livres qu'il prétendait être dues à son frère Jean (6).

B. — Le Comté de Bar jusqu'à la guerre de Ligny.

1. La guerre de Flandre. — 2. Les dettes du comte de Flandre envers le comte de Bar. — 3. Les affaires de Toul et la guerre contre la Lorraine (1253-1261). — 4. Les affaires de l'évêché de Metz (1261-1265). — 5. Progression du comté de Bar vers la Bourgogne et la Champagne.

1. — En 1253, le comte de Bar fut entraîné dans la guerre de la succession de Flandre et de Hainaut, sans doute à cause des obligations attachées aux fiefs qu'il avait reçus en Flandre, comme dot de sa femme Jeanne de Dampierre. La succession des états flamands s'était compliquée à plaisir depuis la mort du dernier comte Baudoin survenue en 1206 (7). De sa femme Marie de Champagne, Baudoin n'avait laissé que deux filles : Jeanne et Marguerite. Jeanne, mariée

(1) Ils étaient tous deux par leurs mères, arrière-petits-fils de Robert Ier, comte de Dreux.

(2) A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° xxxiii (22 nov. 1251).

(3) A. Lesort, *op. cit.*, n° xxxiv.

(4) Ardennes, Sedan, chef-lieu de canton.

(5) A. M. B. 236, f° 190.

(6) A. Meurthe-et-Moselle, B. 343, n° 4.

(7) Ou plus exactement depuis son départ pour la croisade en 1202.

Digitized by Google

successivement à Ferrand de Portugal, puis à Thomas de Savoie, fut comtesse de Flandre après la mort de Beaudoin. Jeanne étant décédée sans hoir en 1244, Marguerite lui succéda (1). Celle-ci avait épousé Bouchard d'Avesnes dont elle avait eu deux fils. Ce mariage fut rompu en 1218 et les enfants qui en étaient issus considérés comme illégitimes, sous le prétexte que Bouchard était sous-diacre lors de son union. En 1223, Marguerite se remaria avec Guillaume de Dampierre dont elle eut cinq enfants : trois fils et deux filles, dont la comtesse de Bar. Bouchard et Guillaume moururent avant que Marguerite héritât du comté de Flandre (2). La guerre s'alluma entre leurs enfants, les uns se réclamant du droit d'aînesse, les autres se déclarant seuls légitimes. Une première sentence rendue par Saint Louis en juillet 1246 décida qu'après la mort de Marguerite, le Hainaut reviendrait à Jean d'Avesnes, fils aîné de Bouchard et la Flandre à Guillaume de Dampierre (3).

Trouvant sa part trop petite, Jean d'Avesnes se chercha des alliés pour continuer la lutte. Il en trouva un tout puissant en épousant Alix de Hollande, sœur de Guillaume, élu roi des Romains contre l'empereur Frédéric II. De son côté, le pape Innocent IV, protecteur de Guillaume de Hollande, reconnaissait enfin après plus de trente ans d'enquête la légitimité du mariage de Bouchard d'Avesnes. La sentence papale fut rendue le 17 avril 1251 (4). Du coup les événements se précipitèrent; Marguerite ayant investi ses fils Guillaume, puis après la mort de celui-ci, Guy du comté de Flandre, Jean d'Avesnes réclama l'investiture du Hainaut. Marguerite refusa, elle refusa également de reprendre ce fief, qui relevait de l'Empire de Guillaume de Hollande.

(1) E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, p. 362.

(2) Sur toute cette question. Cf. Ch. Duvivier, *Les influences françaises et germaniques en Belgique au XIIIe siècle. La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes* (1257) (1200-1310). Paris, 2 vol., in-8°, 1894.

(3) *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 3534.

(4) Potthast, Reg. Pont. Rom., n° 14297; Le Mire, *Op. Diplom.*, t. I, p. 205.

Digitized by Google

Guillaume déclara Marguerite déchue de ses droits au comté de Hainaut et la fit excommunier par l'abbé de Fulda (1). La guerre éclata aussitôt; Saint-Louis était alors en Palestine (2).

Guy et son frère Jean de Dampierre demandèrent du secours au comte de Bar qui accourut avec son frère Renaut et son vassal le comte de Vaudémont. Plusieurs Champenois, fidèles de la maison de Dampierre, entre autres Erard de Chassenay apportèrent aussi leur concours (3). De son côté, le comte Florent de Hollande, fils de Guillaume, aidé de Jean et de Bouchard d'Avesnes se prépara à l'attaque des Flamands. Ceux-ci montés sur des navires isolés les uns des autres débarquèrent sur la côte de Zélande, dans l'île de Walcheren. Les Hollandais, qui n'avaient cessé de les suivre et qui leur avaient même enlevé plusieurs vaisseaux, les attaquèrent à West Capelle; les Flamands furent vaincus, et ils auraient été tous massacrés, si les Hollandais, qui avaient toujours entretenu avec eux d'excellentes relations commerciales, n'avaient tenu à garder sains et saufs leurs clients (4). Le comte de Bar fut blessé et perdit un œil dans la bataille (5). Ceci se passait le 4 juillet 1253 (6).

Emmené prisonnier avec Renaud de Bar et le comte de Vaudémont, Thiébaut fut livré au roi des Romains qui, malgré l'intervention pressante d'Arnoul de Loos et Chiny,

(1) Ficker, Regesten, nos 5107-5109.

(2) E. Berger, *op. cit.*, p. 402-403.

(3) Extrait d'une chronique de l'abbaye de Molesme citée par A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 34.

(4) Anciennes chroniques de Flandre. Dom Bouquet, *Hist. de France*, t. XXII, p. 344. Cf. aussi Chronique du Primat do, t. XXIII, p. 12, 13.

(5) Chronique de Saint-Magloire do, t. XXII, p. 83.

L'an M cc LVI (?)
Fu Thibaus, li quens de Bar, pris
En la bataille de Hollande
Dont toute la gent fut dolante
Et il i fu en l'euil bléciés
Dont il en fu moult courouciés.

(6) Mathieu de Paris, *Addimenta*, édit. Luard, t. VI, p. 252-255.

Digitized by Google

refusa de le relâcher sans une énorme rançon[1]. Il consentit seulement à accorder à Renaut une trêve de prison pour aller chercher cette rançon[2]. Renaut revint donc dans le Barrois au début de 1254. Le chapitre de Verdun pour lui venir en aide emprunta cinq cents livres qui furent versées entre les mains de Jean de Saint-Mihiel, clerc du comte, le 17 mars[3]. Le comte s'engageait à les rendre le 1er octobre et donnait comme caution le comte de Loos et Chiny[4]. Le prêt n'était d'ailleurs pas gratuit, puisqu'avant le versement des cinq cents livres, le 12 mars, le comte avec le consentement de Renaud et de Louis de Chiny, son beau-frère, avait donné en aumône au chapitre les voueries d'Houville[5], Pareid[5], Moulotte[5], Wareville[6] et Thimeville[7]. En 1252, le comte de Bar avait déjà vendu au chapitre moyennant quinze cents livres les voueries de Foameix, du Mesnil, Fromezey et Morgemoulin[8].

La bataille de West Capelle ne mit pas fin à la querelle des Flamands. Marguerite offrit le Hainaut à Charles d'Anjou — qui, en l'absence de son frère Saint Louis — accepta[9]. Il se mit à la tête des armées contre le roi des Romains, mais il n'y eut aucune hostilité. Guillaume alla périr misérablement en janvier 1256 en réprimant une révolte des Frisons. Quand Saint Louis revint, il imposa son arbitrage à Péronne le 24 septembre 1256 entre Jean d'Avesnes qui rentrait dans le Hainaut, mais devait rendre hommage à

(1) Wolters, *Codex diplomaticus Loos*, p. 131; Manlius, *Historia Loos*, p. 197; C. Butkens, *Les Trophées de Brabant*, p. 93.

(2) 26 juillet 1254, Le Quesnoy. A. Nord, B. 229.

(3) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 457.

(4) B. N. mss. fr., 4885, f° 1388.

(5) Meuse, Verdun, Fresnes.

(6) Commune de Saint-Hilaire, même canton, détruit au xve siècle.

(7) Commune de Maizeray, même canton. — Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 458.

(8) Abbé Clouet, *op. cit.*, p. 217, note 3 et p. 292.

(9) Anciennes chroniques de Flandre, *Hist. de la France*, t. XXII, p. 338. Cf. aussi Élie Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 403.

Digitized by Google

Charles d'Anjou et Marguerite qui paierait à Charles les frais de son intervention (1).

2. — Le comte de Bar ne parut dans aucune de ces affaires. Les chroniques de Flandre déclarent qu'il resta un an en prison (2). Peut-être y resta-t-il plus longtemps? Car, sauf une confirmation de donation à l'abbaye de Lisle-en-Barrois en octobre 1254 et qui a pu être expédiée plus tard (3), nous n'avons aucun acte de lui avant Pâques 1255. Par contre, il fut présent au traité conclu à Bruxelles entre Marguerite, Guy et Jean de Dampierre, d'une part, et Florent de Hollande, d'autre part, le 13 octobre 1256 (4); le 21 du même mois avec son frère Renaut, il approuva le traité et promit de ne jamais aider ni secourir la comtesse de Flandre, si elle y contrevenait (5). Au printemps de 1257, Thiébaut reçut enfin le prix de ses peines, en février Marguerite s'engagea à lui payer pour ses frais une somme de vingt mille deux cents livres parisis. Le paiement doit être fait dans la ville de Douai (6). De son côté, le comte de Bar autorise le comte de Flandre à retenir sur les revenus des fiefs qu'il doit lui assigner la somme que Thiébaut devait à la maison de Dampierre comme douaire de sa femme (7). Cette assignation de fief ne fut pas faite encore, mais au mois de mars suivant, Guy promit au comte de Bar de la faire aussitôt après la mort de Marguerite; elle devait consister en trois cents livres de terre en ban et en justice en Flandre, et en attendant Guy

(1) Layettes du Trésor des Chartes, nos 4290.

(2) Anciennes chroniques de Flandre, *loc. cit.* L'abbé Clouet, *op. cit.*, p. 457, cite à propos de la captivité de Thiébaut une gracieuse complainte que celui-ci aurait composée dans sa prison. Le comte s'adresse tour à tour à son compagnon Erard de Chassenay, au comte Otton de Gueldre, au duc de Brabant, à sa belle-mère, au comte de Loos et au comte de Luxembourg et leur demande leur appui pour sa délivrance.

(3) A. M. H., *Cart. de Lisle.*

(4) B. N. Coll. Lorr., 194, no 3.

(5) B. N. mss. Lorr., 194, no 3.

(6) B. N. mss. fr., 11853, fo 32.

(7) A. Nord, B. 399.

Digitized by Google

s'engageait à payer une rente annuelle de quatre cents livres, moitié à Noël, moitié à la Saint-Jean (1).

C'étaient là des promesses que le comte de Flandre était incapable de tenir; aussi les pourparlers continuèrent-ils des années encore à propos de ces dettes, jusqu'au jour où Guy de Dampierre prendra le parti de les nier en bloc après avoir promis de les payer en détail. Le 14 décembre 1257, le comte de Bar déclare que le comte de Flandre lui doit des livres tournois et non des livres parisis (2). Le même mois Thiébaut constitue comme gardien des différentes lettres l'abbé de Lisle-en-Barrois et lui commande, le cas échéant, de remettre ses lettres au comte de Flandre et celles de Flandre aux hoirs de Bar s'ils les réclament (3). Le 31 mai 1258, Guy quitte à Thiébaut et s'engage à lui faire quitter par sa mère ce qu'il pouvait devoir encore à la Maison de Flandre pour le douaire de Jeanne (4). Le 25 juin 1260; Marguerite exécute l'engagement de son fils et quitte à Thiébaut ce qu'il devait; elle casse toutes les lettres qui pouvaient causer quelque dommage à la maison de Bar (5).

Ces arrangements diminuaient les dettes de la Flandre sans les solder, puisque la rente annuelle n'était toujours pas payée. Quand le comte Thiébaut ne dut plus rien pour compenser, Guy souscrivit des billets; le 11 mai 1259, il reconnaît devoir au comte de Bar sur les arrérages de son fief, neuf cent trente livres (6); le 4 février 1262, il en doit quinze cent cinquante en menue monnaie de Flandre (7). Enfin, en 1264, un billet qui annule tous les précédents venant de Guy ou de Marguerite déclare la dette globale ramenée à

(1) B. N. mss. fr., 11853, f° 32. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 60.
(2) B. N. mss. fr., 11853, f° 32.
(3) B. N. mss. fr., 11853, f° 33.
(4) B. N. mss. fr., 11853, f° 32.
(5) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 71.
(6) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 65. Il en paya cependant une partie l'année suivante. Guy reconnaît n'avoir payé que 600 livres et avoir gardé néanmoins la quittance de mille que lui apportait Pierre de Bar au nom du comte. Copie B. I., Coll. Godefroy, 142, f° 99.
(7) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 78.

Digitized by Google

douze cent cinquante livres qui ne seront jamais payées [1].

Thiébaut avait eu pour compagnon d'armes et de captivité le comte Henri de Vaudémont, entraîné par le lien féodal. Jean de Bayon raconte que vers 1256, Henri avait attaqué le duc Ferry de Lorraine, mais que, battu, blessé, son comté ravagé, il s'était enfui auprès du comte de Bar qui l'avait emmené en Flandre [2]. Cette histoire est évidemment fausse comme le prouvent l'âge de Ferry, les bonnes relations de la duchesse régente et du comte de Bar au début du règne, le silence des chartes et des chroniques contemporaines [3]. Le comte de Vaudémont n'avait eu qu'un léger différend avec le chapitre de Saint-Dié, à propos des biens de ce chapitre à Moyenmont dont Henri était voué. L'affaire s'arrangea en avril 1253, par l'intervention du comte de Bar, qui décida que les tailles hautes et basses ainsi que les droits de forfuyance à Moyenmont appartenaient entièrement au chapitre; le comte de Vaudémont n'y a d'autres droits que le droit de garde. En cas de contravention, le comte de Bar rétablira les choses en état, aux frais de Vaudémont [4].

Le devoir féodal du comte de Vaudémont suffit, d'ailleurs, à expliquer sa présence en Flandre. Son comté se trouvait vis-à-vis du Barrois, dans une vassalité aussi étroite que celui de Chiny. Henri, après la mort de son frère Hugue, s'était empressé, en juillet 1247, de rendre l'hommage lige pour Vaudémont, Châtel-sur-Moselle et Landilly [5] rendables à grande et à petite force [6]. Cet hommage fut renouvelé en juillet 1258 pour Vaudémont, Châtel, Bainville [7] et toutes leurs dépendances ainsi que pour le ban de Chali-

(1) B. N. mss. fr., 11853, f° 33.

(2) Jean de Bayon, dans Dom Calmet, t. II, *Preuves*, p. 82.

(3) Dom Calmet (t. I, Introduction, *Listes des comtes de Vaudémont*) réédite les erreurs de Jean de Bayon.

(4) B. N. mss. fr. 11853, f° 129.

(5) « Landellei devant Chastel » peut-être Hadigny.

(6) B. N. mss. fr. 11853, f° 13°. Le comte de Vaudémont excepte de son hommage la ville et le château de Chaligny.

(7) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Haroué.

Digitized by Google

gny [1] et de Landilly, ces forteresses étant rendables contre tous hommes [2]. En décembre, le comte de Vaudémont déclarait que son vassal Isembard de Bulligny [3] devenait homme du comte [4]. Enfin, le 12 mars 1265, le comte de Vaudémont, conclut un acte aussi rigoureux que celui du comte de Chiny; non seulement Vaudémont, Châtel, Chaligny, Landilly sont rendables au comte de Bar à toutes forces contre tous, mais encore les chevaliers et les bourgeois de ces châtellenies sont tenus à la fidélité la plus absolue vis-à-vis de Thiébaut. Au cas où le sire de Vaudémont viendrait à céder ces châteaux, l'acquéreur serait tenu à la même fidélité [5].

Cet abandon complet de Vaudémont entre les mains du comte de Bar s'explique par l'état précaire des finances d'Henri. Nous verrons plus tard comment Thiébaut le garantit devant les bourgeois de Neufchâteau, comment il le sortit des griffes des créanciers Spinaliens et Messins. Thiébaut rendra toutes les sommes dues par le comte de Vaudémont, il les fera payer par son prévôt d'Étain [6], mais il attachera pour toujours à sa fortune la branche cadette de la maison de Lorraine.

Henri de Vaudémont avait épousé une certaine Marguerite sur la famille de laquelle Dom Calmet déclare n'être pas renseigné [7]. Elle était, en réalité, sœur de Hugue, duc de Bourgogne, et le comte de Bar se porta garant de la constitution du douaire sur lequel Henri avait eu avec sa femme en 1255 un grave désaccord, que Thiébaut arbitra [8].

(1) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Nancy.
(2) B. N. fr. 11853, f° 130.
(3) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul.
(4) B. N. fr., f° 11853, f° 193.
(5) B. N. fr., f° 11853, f° 128.
(6) B. N. fr., 11853, f°s 132 et 133.
(7) Dom Calmet, *Introduction*, p. ccj.
(8) Le 23 mars 1255 à Domremy, en l'hôtel de Joffroy de Bourlemont, Henri de Vaudémont donne quittance au comte de Bar de ce que celui-ci a eu du mariage du comte de Vaudémont. B. N., fr. 11853, f° 129. —

Digitized by Google

3. — La duchesse de Lorraine profita de la captivité du comte de Bar pour manquer aux clauses du traité du 10 avril 1252 en prenant dans sa garde, moyennant cent sous toulois par an, les citains de Toul. Ceux-ci lui promettent le 22 septembre 1253 de l'aider de leur corps et de leur ville, de la recevoir elle et ses gens dans la cité et de lui fournir tout ce dont elle aurait besoin. Cet accord devait durer toute la vie du duc Ferry [1].

Le comte de Bar protesta sans doute dès son retour contre ce manque de foi. En tous cas, il exigea le 23 mai 1255 de l'évêque Gille de Sorcy la promesse que celui-ci ne mettrait pas le comté de Toul, racheté par son prédécesseur à Mathieu de Lorraine, hors de ses mains, sauf pour le rendre à celui qui en était seigneur et héritier [2] et que, tant qu'il serait évêque de Toul, il ne permettrait pas que cet héritier le mît en une autre main que la sienne [3]. Ce traité était évidemment dirigé contre Ferry dont la mère Catherine de Limbourg mourut le mois suivant [4].

Le duc de Lorraine, se sentant visé et craignant de plus grandes difficultés, négocia. Au mois d'octobre, il s'arrangea avec Thiébaut qui lui promit de l'aider contre tous sauf l'Empereur, le roi de France, le comte de Flandre, l'arche-

En juillet 1255, Henri de Vaudémont déclare que « je et mi hoir devons tenir tels convans com Thiebaus cuens de Bar mes sires et mes casins a a Hugon duc de Bourgoingne et a Margueritte ma femme dendroit de son douaire et des deniers repenre que ie pris en li en mariage, ensi com les lettres le dit conte de Bar mon signor lesquels li devant diz duc de Bourgoingne et Margueritte ma femme ont devers ons le devisent. »

(1) Edit., Dom Calmet, t. II, pr., p. 473.

(2) Cet héritier se trouvait être à ce moment Eudes, fils de Ferry de Fontenoy, qui avait jadis engagé le comté au duc de Lorraine.

(3) B. N. fr. 11853, f° 169.

(4) Nous donnons cette indication sous toutes réserves; la duchesse fut enterrée à Beaupré et le comte de Bar assista, paraît-il, à ses funérailles. Cf. P. Benoit-Picart, *Supplément à l'histoire de la maison de Lorraine*, p. 68; Dom Calmet, II, livre 23, chap. 43. Cependant Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III*, p. 78, déclare ignorer la date de la mort de Catherine qui est encore mentionnée dans un acte d'octobre 1265.

Digitized by Google

vêque de Reims, les évêques de Verdun et de Metz. A l'égard de ce dernier toutefois, Thiébaut se déclarait prêt à aider le duc, si l'évêque dans ses différends avec la Lorraine ne s'en remettait à son jugement et à celui du comte de Luxembourg. Les deux princes s'engageaient à ne pas prendre en garde ni l'évêque de Toul, ni sa terre, ni la cité de Metz, si ce n'est d'un commun accord. Pour les autres questions à régler entre eux, ils s'en rapportaient à l'arbitrage de deux de leurs chevaliers, le duc de Bourgogne et le comte de Chalon servant de tiers arbitres (1). Le duc de Lorraine devait, au cas où il manquerait à ses engagements, mille marcs d'amende pour lesquels il donne caution son oncle Henri de Luxembourg (2).

Comme conséquence de ce traité, le comte de Bar prit le 13 janvier 1256 les habitants de Toul sous sa garde aux mêmes clauses et conditions que Ferry et pour toute la durée de la vie du duc. Les habitants doivent aider le comte, sauf contre l'évêque, le recevoir dans leur ville et lui payer annuellement cinquante livres toulois. En retour, le comte s'engage à les protéger contre tous (3).

Cet accord conclu entre le comte de Bar et les Toulois fut remplacé en octobre 1258 par un traité de pariage, où Thiébaut déclare qu'il accompagne le duc de Lorraine dans la garde de Toul et que chacun a droit à la moitié des revenus de cette garde, soit cinquante livres (4).

Le duc de Lorraine n'accepta qu'à contre cœur cet accompagnement, d'autant que l'activité du comte le long de la frontière du duché l'inquiétait. Aussi, en juillet 1260, trouve-t-il le moyen de traiter seul avec les Toulois en leur avançant quatre mille livres provenesiens et en les dispensant du paiement des droits de garde, moyennant une redevance de cinq sous toulois par feu. La ville s'engage à le recevoir chaque fois qu'il le demandera contre tous, à lui vendre les

(1) A. M. B. 256, f° 299; Dom Calmet, II, pr., p. 479.
(2) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 47.
(3) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 50.
(4) Dom Calmet, t. II, preuves, p. 481.

Digitized by Google

choses dont il aura besoin, à ne pas vendre à ses ennemis ; toutefois il exceptait le comte de Bar de ces dispositions. De son côté Ferry ne doit pas gager les bourgeois, ni leurs biens (1). L'évêque Gille de Sorcy approuve l'acte (2).

Divers accords complétèrent l'année suivante cette transaction : en octobre 1261, le duc de Lorraine reconnaît que le fait de lever cinq sous par feu n'implique pas qu'il ait des droits contre l'évêque, ni que sa garde soit héréditaire, ni qu'il participe à la seigneurie, justice et force de la terre de Toul (3). En novembre, l'évêque s'engage à obliger les bourgeois à payer les cinq sous dus, mais personne ne peut être saisi pour cette dette. L'évêque reconnait également le droit du duc d'être reçu dans la ville et d'y acheter, mais ce droit ne peut s'exercer contre, ni au détriment de l'évêché (4). Enfin, le même mois, les bourgeois s'engagent vis-à-vis de l'évêque à ne contracter aucune alliance avec le duc de Lorraine ou le comte de Bar sans l'agrément et la participation dudit évêque (5).

A la même époque Gille de Sorcy régla définitivement la question du comté — qui n'avait été cédé que temporairement à l'évêché — en l'achetant au duc de Lorraine aux mêmes conditions que celui-ci l'avait acquis d'Eudes, fils de Ferry de Fontenoy (6). En novembre 1261, Gille promet à Ferry de ne jamais mettre hors ses mains le comté, faute de quoi il paierait douze mille marcs d'argent de dédit (7). En décembre l'évêque, avec le consentement du duc, déclare que le comté de Toul fait partie à perpétuité du domaine de l'évêché sans qu'on puisse ni le rendre, ni le mettre en gage en tout ou en partie (8). Ferry prenait donc vis-à-vis du

(1) A. M. B. 256, f° 95.
(2) A. M. B. 256, f° 96.
(3) A. M. B. 256, f° 94.
(4) A. M. B. 256, f° 96.
(5) P. Benoit-Picart, *Hist. de Toul*, pr., p. 113.
(6) Et. Martin, *La révolution communale à Toul*, p. 43.
(7) A. M. B. 256, f° 233.
(8) Dom Calmet, t. II, pr., p, 486.

Digitized by Google

comté de Toul les mêmes garanties que jadis le comte de Bar.

Les hostilités entre les deux souverains sont d'ailleurs à l'état latent. Elles avaient déjà failli éclater en décembre 1256, où le comte de Luxembourg promet d'intervenir et si la paix n'est pas faite avant Pâques, de rendre au duc de Lorraine les lettres d'Henri de Bar relatives aux hommages de Spizemberg, Laveline, Bourmont, Lamarche, Liffol, Neufchâteau, Foug, Stenay et Beaumont (1). C'est que le comte de Bar ne cesse d'acquérir autour de Toul et autour de Metz. Tandis que les seigneurs de Deuilly (2), de Darney (3) et de Seraucourt (4) augmentent les hommages qu'ils lui doivent, l'abbaye de Flabémont lui vend, en décembre 1255, Dureauwé et Frasne (5) et le prieuré de Saint Blin (6) à Saint-Bénigne de Dijon ses possessions d'Offroicourt (6) et de Soulaucourt (7), moyennant une rente que doit payer chaque année le sénéchal de Bourmont (8). En mars, 1260 l'abbaye de Saint-Evre met en sa garde ses biens de Crepey (9) et de Médonville (10). Aux alentours mêmes de Toul, le comte de Bar avait passé deux importants accords, l'un avec l'abbaye de Saint Mansuy qui lui cède en novembre 1256 Laige-

(1) F. Comte, dans *Mém. Soc. Bar-le-Duc*, III-9 (1900), p. 356.

(2) Août 1250, avril, décembre 1256, janvier 1257, B. N. mss. fr. 11853, f° 223 et sq. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n°s 57 et 59.

(3) Vassal de Deuilly et de Luxeuil.

(4) Février 1260, janvier 1261. B. N. mss. fr. 11853, f° 223. N. de Wailly, *op. cit.*, n° 68; A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° XLIII. Cf. plus loin.

(5) B. N. fr. 11853, f° 255.

(6) Haute-Marne, arrondissement de Chaumont.

(7) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(8) Pérard, *Recueil de pièces servant à l'hist. de Bourgogne*, p. 482. B. N. mss. fr. 11853, f° 228, indiq. Brequigny et Pardessus, VI, p. 272; Rozerot, *Répertoire historique de la Haute-Marne*, n° 1272; *Gallia Christiana*, XIII, p. 1016.

(9) Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey.

(10) Vosges, Neufchâteau, Bulgnéville, B. N. mss. fr. 11853, f° 226.

Digitized by Google

court [1] et le ban de la Neuville [2], l'autre le 2 juin 1257 avec le chapitre de Toul. Les chanoines donnent à Thiébaut outre divers biens autour de Gondrecourt, la moitié de la ville et du ban de Trondes [3] et s'arrangent avec lui pour la neuve ville de Foug. Cette neuve ville avait été fondée par le comte de Bar qui y recevait des sujets du Chapitre et prétendait que ces sujets devaient jouir des biens qu'ils possédaient avant leur entrée dans la neuve ville. C'était pour le Chapitre une lourde perte; celui-ci consentit néanmoins à ce que les hommes déjà installés dans la ville continuent à jouir de leurs biens; mais désormais, ceux qui y viendraient perdraient, au profit de l'évêque ou du Chapitre ce qu'ils avaient sous leur seigneur primitif [4];

Ferry s'inquiéta de la progression du Barrois sur cette frontière du duché, et chercha un prétexte pour l'arrêter. Il ne tarda pas à le trouver dans le château de Saint-Hilaire-mont [5] que le comte de Bar venait de fortifier, dont il avait affranchi les habitants et doté l'église d'un chapitre. Ferry prétendit que cette ville était de son fief et ne pouvait être munie de fortifications sans son agrément, il se plaignait, en outre, que le comte de Bar eût usurpé différents fiefs autour de ce domaine. Le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers intervinrent pour apaiser le différend. Le 20 février 1261, Thiébaut accepta leur arbitrage [6]; le château muni et fortifié reste entre ses mains jusqu'à temps que deux chevaliers nommés l'un par le comte

(1) Non identifié.

(2) Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton de Toul, B. N. fr. 1183, f° 226.

(3) Meurthe-et-Moselle, canton de Toul, Nord.

(4) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 61.

(5) La Mothe auj. détruit, commune d'Outremecourt, Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(6) E. Berger, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 4673. Indiqué avec erreur de date au 27 juin 1260 par d'Arbois, *Hist. des comtes de Champagne*, n° 3200 et par J. de Pange, *Introduction au Catalogne des actes de Ferry III*, p. 29. Cet acte est daté du dimanche avant la fête Saint-Pierre en février. Ces derniers mots ont échappé à d'Arbois de Jubainville et à Jean de Pange.

Digitized by Google

de Bar, l'autre par le duc de Lorraine aient fait une enquête pour savoir si Saint-Hilairemont est fief de Lorraine et examiné les autres fiefs en litige, Bauffremont excepté. Si les deux arbitres ne s'accordent pas, on recourra de nouveau au jugement du roi de Navarre, du duc de Bourgogne et du comte de Nevers. La sentence devait être rendue au plus tard le 1er octobre.

4. — Elle ne le fut jamais; d'autres difficultés avaient surgi, cette fois-ci au nord de la Lorraine, qui allaient mettre aux prises le duc et le comte sans que personne put empêcher la guerre. Thiébaut poursuivait, en effet, ses conquêtes autant autour de Metz qu'autour de Toul (1). L'évêque de Metz, Jacque de Lorraine s'en émut; en 1258, il déclara la guerre au comte de Bar et ses troupes brûlèrent la ville de Thiaucourt (2). Mais l'année suivante, s'étant brouillé avec le duc, son neveu, pour une affaire d'héritage, Jacque fit la paix avec Thiébaut, « son cousin et son homme » et lui promit, en juin 1259, de l'aider contre tous excepté les citains de Metz, les évêques de Toul et de Strasbourg (3).

Jacque de Lorraine mourut le 24 octobre 1260. Le Chapitre ne s'entendit pas pour lui choisir un successeur, parce que d'après Richer de Senones, le comte de Bar mettait des entraves au choix qu'ils voulaient faire. Richer n'accuse que le comte de Bar, mais Ferry s'en était mêlé aussi puisque son cousin Philippe de Florenge fut élu en même temps que Thiébaut des Porcellets. Les deux souverains luttaient donc d'influence à Metz. L'affaire fut portée devant le métropolitain, à Trèves, qui décida que Philippe, prévôt de Saint-Dié et trésorier de Metz, était seul régulièrement élu (4).

Le comte de Bar acquiesça à l'élection moyennant la pro-

(1) Cf. plus loin.

(2) Lepage, *Les communes de la Meurthe, Thiaucourt.*

(3) Dumont, *Corps diplom.*, t. I, p 210. Cf. Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, p. 203. L'évêque et le duc de Lorraine s'accordèrent en novembre 1259 sur l'héritage du père, de la mère et du frère de Jacque de Lorraine. Dom Calmet, II, pr., p 483.

(4) Richer de Senones, *Chron.*, liv. II, ch. 16.

Digitized by Google

messe de quatre cents livres que lui fit Philippe (1); il lui prêta même de concert avec le duc de Lorraine et le roi de Navarre les secours nécessaires pour combattre Henri de Salm et le sire de Listemberg qui avaient ravagé les terres de l'évêché. Grâce à ces secours, l'évêque les vainquit, détruisit la forteresse de Lutzelbourg et construisit pour protéger sa frontière sud, le château de Condé (2). Tel est le récit de Richer de Senones (3). Richer est un contemporain, son témoignage cependant ne paraît guère clair et ne concorde pas avec les actes que nous possédons. En effet, au mois d'août 1261, l'évêque de Metz conclut un traité avec le comte de Bar où il s'engage par serment à ne pas être contre le comte, à ne pas lui nuire avec l'aide du duc de Lorraine ou du comte de Luxembourg, à s'en remettre pour les différends entre eux à l'arbitrage de quatre chevaliers, Philippe de Florenge, neveu de l'évêque, Joffroy (dont le nom est illisible), Gobert d'Apremont et Gautier d'Épinal, enfin à aider de bonne foi le comte partout où il le pourra sans méfaire (4). Ce traité de paix implique évidemment des hostilités précédentes à moins que la lutte contre le comte de Salm — qui d'ailleurs resta toujours en excellents termes avec le comte de Bar dont il était le neveu — et le sire de Listemberg ne soit postérieure au traité (5).

Le comte de Vaudémont avait aussi couru les terres de l'évêché; il fit sa paix avec l'évêque à la même époque que le comte de Bar et s'engagea à lui payer mille livres provenesiens pour lesquelles le duc de Lorraine se portait garant en novembre (6). Mais l'argent dut être fourni par le comte de

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 479.

(2) Auj. Custines, Meurthe-et-Moselle, Nancy.

(3) Richer de Senones, t. II, ch. 16.

(4) Bibliothèque de Bar-le-Duc, carton Servais, ann. 1261.

(5) L'Histoire de Metz des Bénédictins (Dom Tabouillot), III, p. 454 et sq. place cette guerre immédiatement après l'élection de Philippe. Dom Calmet, au contraire (t. II, p. 381) la situe beaucoup plus tard, après le voyage que fit Philippe à Rome pour se justifier de l'accusation de simonie, c'est-à-dire en 1264.

(6) A. M. B. 2955, f° 1. Orig. parch.

Digitized by Google

Bar auquel Henri de Vaudémont engagea en garantie de ses dettes, au mois de juillet 1262, ses châtellenies de Vaudémont et de Bainville (1).

La bonne entente entre le comte de Bar et l'évêque de Metz ne fut pas longue. Philippe de Florenge, poussé sans doute par le duc de Lorraine, ne tenait aucune de ses promesses. Richer de Senones, très défavorable au comte de Bar — « dont les faussetés, dit-il, sont notoires » (2) — raconte que celui-ci entreprit lui-même le voyage de Rome pour accuser Philippe de simonie. Le comte de Bar, reçut du pape Urbain IV, qui avait été évêque de Verdun et son ami, un accueil favorable. Toutefois, il eut honte de soutenir lui-même l'accusation, il la fit défendre par des chanoines de Metz (3). Les actes que nous possédons de Thiébaut ne nous permettent guère de placer ce voyage qu'entre le 9 août et le 15 octobre 1262, si toutefois il eut lieu. Ce qui est certain, c'est que le pape nomma commissaire enquêteur l'archevêque de Reims, Thomas de Beaumetz, et qu'il interdit aux abbayes du diocèse de Metz de reconnaître Philippe et de l'aider en quoi que ce soit (4).

Pendant ce temps, le comte de Vaudémont envahissait les terres de l'évêché autour d'Épinal et les ravageait. Philippe aidé du duc de Lorraine marcha contre lui, mais leurs troupes attaquées par le comte de Vaudémont à Vaxoncourt (5) furent entièrement défaites, leurs hommes tués, blessés ou pris et cent quarante d'entre eux précipités dans la Moselle. Pour se venger, les baillis de l'évêque et du duc réunirent leurs contingents et ruinèrent tout ce qu'ils purent dans le comté de Vaudémont, tandis qu'Henri, de son côté, brûlait les environs de Bruyères et d'Épinal (6).

(1) En juillet 1262. B. N. mss. fr. 11853, f° 131 r°.

(2) « Igitur quia fallaciæ comitis Barrensis pluribus notae sunt, quaedam huic libello nostro inserere curavimus. »

(3) Richer de Senones, l. II, ch. 16.

(4) Richer de Senones, *ibidem*.

(5) Vosges, Épinal, Châtel-sur-Moselle.

(6) Richer de Senones, l. II, ch. 16.

Digitized by Google

Cependant l'évêque justement inquiet des démarches du comte de Bar, tenta de se rapprocher de son adversaire, qui avait obtenu le 30 juillet 1262, des principales familles de la cité de Metz, les parages de Port-Saillis, Juive rue et Porte Mazelle l'engagement de l'aider contre tous (1). L'archevêque de Reims était mort en février 1263 sans avoir pu commencer son enquête (2), le principal accusateur de l'évêque était mort également à la cour de Rome; d'autre part, le duc de Lorraine réclamait les armes à la main le remboursement des dépenses faites pour la protection de l'évêché (3), Philippe entra donc en pourparlers et mit tous ses biens et l'évêché en la garde du comte de Bar, et le 18 juin 1263, de concert avec l'échevin et les treize jurés de la ville de Metz, il s'allia avec le comte. Les trois contractants jurent de s'aider contre tous, et si l'un d'entre eux vient à faire défaut, le traité demeure valable entre les deux autres. Ce serment doit être renouvelé chaque année à la nomination du nouvel échevin et des nouveaux jurés (4).

Le duc de Lorraine qui détenait déjà les châteaux messins de Hombourg et de Turquestein entra immédiatement en guerre. Il avait obtenu, le 26 novembre 1262, l'alliance du comte de Luxembourg, mais celui-ci avait excepté des gens qu'il devait combattre le comte de Bar (5). Ferry trouva de précieux auxiliaires dans les troupes allemandes qu'il avait réunies aux environs de Trèves et il se mit à ravager le Messin et le Barrois. Le comte de Bar vint assiéger Prény, mais il ne réussit pas à s'en emparer malgré un siège en règle de cinq semaines. Thiébaut commençant à trouver que la guerre lui coûtait cher — dévastations de ses terres, troupes à entretenir, grands de France à payer (6) —

(1) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 79.
(2) Richer de Senones, l. II, ch. 16.
(3) Richer de Senones, l. II, ch. 16.
(4) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 84.
(5) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 82.
(6) Richer de Senones, l. II, ch. xvi : « Considerans etiam quod magnatibus Francorum et aliis militibus quos ad id opus asciverat, maxima donativa, et victus necessarias oporteret dari, expavit ».

Digitized by Google

demande à l'évêque de Metz s'il lui plaisait d'entretenir à si grands frais une si nombreuse armée. A quoi Philippe répondit que puisque toute la terre de l'évêché était en la main du comte, celui-ci fasse ce qui lui semblerait bon. Sans doute, les revenus de cette terre étaient fort obérés, puisque le comte de Bar préféra traiter avec le duc de Lorraine. Au dire de Richer de Senones « le comte manda à ses amis qu'il avait dans l'armée du duc pour traiter de la paix : ce qui fut fait; mais sur le mode de cette paix, à peine quelqu'un peut rapporter quelque certitude (1) ». La phrase de Richer est d'autant plus étrange que nous possédons les traités qui mirent fin aux négociations entre le comte et le duc.

Avant d'ailleurs que ces négociations fussent terminées, Philippe de Florenge était appelé à Rome et déposé. Il fut remplacé au début de 1264 par le Champenois Guillaume de Trainel, neveu du comte de Bar (2).

D'après Richer de Senones, le comte de Vaudémont aurait continué la guerre; s'étant assuré le concours d'un soldat bourguignon habile dans la prise des villes, il attaqua Neufchâteau. Les soldats du comte déguisés en marchands entrèrent par petits groupes dans la ville; puis tandis que les bourgeois leur préparaient ce qui leur était nécessaire, ils tirèrent leurs armes dissimulées dans leurs ballots et se mirent à tout piller. Ils avaient chargé le butin sur des chariots et s'apprêtaient à rentrer à Vaudémont quand les gens du duc leur tombèrent dessus, les défirent, les tuèrent, et reprirent le butin (3). Le fait raconté par Richer est d'autant plus vraisemblable, que le comte de Vaudémont devait de grandes dettes aux gens de Neufchâteau pour lesquelles le comte de Bar s'était porté caution en mars 1259 (4). Ce qui n'est pas

(1) Richer de Senones, l. II, ch. xvi. « Comes... mandavit amicis qui in exercitu ducis erant, ut de pace tractarent : quod et factum est : sed de modo pacis vix aliquis certitudinem referre potest ; et sic ista ita relinquamus.

(2) *Hist. de Metz des Bénédictins*, III, p. 456, 457.

(3) Richer de Senones, *loc. cit.*

(4) B. N. mss. fr. 11853, f° 129 v°.

Digitized by Google

vrai, c'est le récit de Jean de Bayon qui renchérit sur Richer, en déclarant que le duc irrité aurait envahi le comté de Vaudémont, chassé Henri qui, criblé de dettes, serait allé se refaire en Sicile (1). Henri de Vaudémont paraît activement en Lorraine les années suivantes, il n'est donc pas parti, du moins pas à ce moment-là.

Cependant, le comte de Bar avait imposé la paix entre Metz et la Lorraine le 3 janvier 1264. Il décidait que le duc Ferry et ses gens d'une part, l'évêché de Metz et les siens d'autres devaient rendre tout ce qu'ils avaient pris ou gagé depuis la mort de l'évêque Jacque; quand chacun serait rentré dans son bien, on procéderait à la paix selon les us et coutumes du pays. Pour l'affaire de Frouard, château que le duc avait élevé en face de celui de Condé, on s'en tiendrait à ce qui avait été réglé (2). Nous n'avons malheureusement pas ce règlement auquel il est fait allusion (3).

Le 8 juillet, le comte de Bar quitte au duc de Lorraine, à Philippe sire de Florenge et à Colart d'Averey toutes les dettes et cautions qu'ils avaient contractées pour l'évêque Philippe envers lui. Il renonce aux lettres qu'il pourrait avoir et déclare ne plus pouvoir rien réclamer à ce sujet (4).

Le lendemain, 9 juillet, Thiébaut se porte caution de Guillaume de Trainel pour 10.000 livres dues au duc de Lorraine comme prix de la paix; quatre mille livres doivent être payées le 11 novembre suivant, trois mille le 4 juillet 1265 et trois mille le 11 novembre 1265. Si l'évêque manque à ces paiements, le comte s'oblige à les faire (5). Gobert d'Apremont se porta caution de cinq cents

(1) Jean de Bayon, ch. 83, in Dom Calmet, II, pr., p. 82.

(2) A. M. B. 256, f° 257.

(3) Le château de Frouard avait été bâti par le duc de Lorraine avec l'autorisation du prieur de Lay Saint-Christophe de l'abbaye de Saint-Mihiel en 1261. Cf. Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III*, p. 62.

(4) N. de Wailly, *Not. des mss.*, tome 28, n° 90.

(5) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 92.

Digitized by Google

livres pour le comte de Bar sur les dix mille dues par l'évêché de Metz au duc de Lorraine. Gobert s'oblige à les payer à Valéran de Juliers — qui avait aidé le duc dans la guerre — au commandement de Valéran et du duc (1). Le 10 juillet, le comte de Bar s'engage à ne pas défendre ni aider à défendre l'évêché si ses tenants du temps de Philippe ne gardaient les conditions de la paix (2). Valéran de Juliers et Aimé de Montfaucon étaient le même jour désignés comme arbitres pour juger ce que l'évêque de Metz devait encore au duc de Lorraine; en cas de désaccord, on devait s'en rapporter au dire de Milon de Sorcy, dont la sentence devait être rendue dans le mois, faute de quoi le duc pourrait prendre des gages (3). Enfin, le comte de Bar se porta caution envers le duc de Lorraine d'une somme supplémentaire de six cents livres pour l'évêché de Metz (4).

L'évêché faisait donc tous les frais de la paix dont le comte de Bar était le médiateur. Celui-ci se fit payer cher sa médiation. Le duc de Lorraine avait exigé dix mille livres, Thiébaut en exigea vingt mille (5) et en attendant qu'elles fussent payées, il garda en gage les salines de Vic et de Marsal qu'il possédait depuis 1261 (6).

Le comte de Bar profita de l'épuisement du duc de Lorraine pour mettre la main sur Toul. Le 30 mai 1265, l'évêque Gille de Sorcy mit en sa garde exclusive la cité, les châteaux et toute la terre de l'évêché. Les habitants ruraux devaient lui payer douze deniers par feu et Thiébaut pouvait se servir pour son usage personnel de tous les châteaux (7). La puissance du duc était du coup minée dans l'évêché.

Or, huit ans auparavant, Verdun était tombé de même

(1) A. M. B. 256, f° 300.
(2) A. M. B. 256, f° 268.
(3) A. M. B. 256, f° 268.
(4) A. M. B. 256, f° 268. Le 6 juin, le comte de Bar avait fourni sa caution à Guillaume de Trainel pour lui permettre d'emprunter cent livres à Jean de la Court, Messin, N. de Wailly, *op. cit*, n° 87.
(5) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 476.
(6) B. N. mss. fr. 11853, f° 191 à 193.
(7) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 101.

Digitized by Google

sous la main de Thiébaut. Le 6 juin 1257, les bourgeois s'étaient mis entièrement sous sa garde, jurant que, pendant cinq ans, ils ne pourront se placer en aucune autre garde que la sienne, qu'ils devront aider le comte dans les guerres qu'il fera à leur requête et qu'ils ne pourront faire la paix sans lui [1].

5. — Si absorbante que pût être la politique poursuivie par le comte de Bar dans les trois évêchés lorrains, elle ne l'empêcha pas d'agir vigoureusement sur la frontière sud limitrophe de la Bourgogne et de la Champagne. En 1249, il acquit l'important fief de Melay [2]. Au mois d'août, Jean de Choiseul reconnaît tenir la maison forte de Melay du comte de Bar et ne pouvoir s'en défaire qu'en l'abattant ou en la remettant au comte [3]. En septembre, Gautier de Vignory et sa femme Marie abandonnent le même fief de Melay en entier au comte de Bar [4], tandis que le comte de Bourgogne, Hugue de Chalon, lui donne en tous usages, profits et en accroissement de fief la ville voisine de Clefmont en Bassigny [5]. En mars 1252, Jean de Choiseul abandonna au comte Silmont [6] et Guerpont [6] et engagea Varin de Nonsart à reprendre ces villages de Bar [7]. Enfin au mois d'avril 1256, le sire de Choiseul conclut avec Thiébaut un traité qui mettait dans l'hommage de Bar une grande partie de la seigneurie de Choiseul [8]. Jean déclare accompagner le comte

(1) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 62; Dom Calmet, t. II, pr., p. 480. Cf. Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 19.

(2) Haute-Marne, Langres, Bourbonne-les-Bains. Resté dans le Barrois. Baillage de Bassigny, prévôté de Châtillon.

(3) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 31; Rozerot, *Répertoire historique de la Haute-Marne*, n° 1224.

(4) B. N. mss. fr. 11853, f° 248.

(5) Haute-Marne, Chaumont, chef-lieu de canton. A. Lesort, *Les chartes de Clermontois*, n° xxxii.

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Ligny.

(7) A. M. B. 310, f° 9 et B. 364, f° 99. B. N. fr. 11853, f° 237.

(8) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 53; Rozerot, *op. cit.*, n° 1282.

Digitized by Google

à Andilly [1], Poiseul [2] et Montmort, qu'ils doivent clore et tenir de lui la moitié de Montmort, le fief du sire de la Ferté-sous-Amance [3], notamment le château rendable à grande et petite force, Chézeaux [1], Saulxures [4], Lavernoy [1], Damrémont [5], Beaucharmoy [5], Parnot [5], la moitié de Dommartin [4] et de Malroy [6]. Cette reprise fut payée par le comte neuf cent quatre vingt quatre livres versées en janvier 1257 [7]. On peut supposer que le sire de Choiseul aida le comte de Bar dans la guerre de Bourgogne auquel celui-ci avait pris part au début, avant de partir pour la Flandre.

Cette guerre commencée en 1251 avait mis aux prises le comte Jean de Chalon et son fils, né d'un premier lit, Hugue, époux d'Alix, comtesse de Bourgogne [8]. Jean de Chalon profita de cette guerre pour contester au comte de Bar la possession d'une chaudière à sel à Salins. Cette chaudière avait été donnée au comte Henri en 1228 par Josserand de Brancion [9]. La reine de Navarre choisie comme arbitre reconnut après examen des titres, le 3 novembre 1254, les droits du comte de Bar et déclara que Jean de Chalon devait à Thiébaut une rente annuelle de huit cents livres estevenins payables moitié à Pâques, moitié à la Saint-Remy [10]. Ce jugement fut rendu avant le retour de Thiébaut de sa captivité de Hollande.

Jean de Chalon s'était réconcilié avec son fils Hugue par l'arbitrage de Saint-Louis. Quant au comte de Bar, une

(1) Haute-Marne, Langres, Varennes. Montmort est un écart d'Andilly.
(2) Haute-Marne, Langres, Neuilly-l'Évêque.
(3) Haute-Marne, Langres, chef-lieu de canton.
(4) Haute-Marne, Langres, Montigny.
(5) Haute-Marne, Langres, Bourbonne-les-Bains.
(6) Ecart de Dommartin, même canton.
(7) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 58.
(8) Cf. Dunod, *Histoire du second Royaume de Bourgogne*, p. 194.
(9) B. N., fr. 11853, f° 247.
(10) B. N., fr. 11853, f° 246.

Digitized by Google

alliance plus étroite allait l'unir au comte de Bourgogne. Les deux princes, en effet, fiancèrent leurs enfants encore en bas-âge [1]. Le comte de Bar s'engagea à marier sa fille Philippe à Otton, fils de Hugue et d'Alix, et à lui donner en dot les terres de Châtillon-sur-Saône et de Conflans avec leurs dépendances, sauf les fiefs que les seigneurs de Joinville, de Faucogney, de Chamirey, de Roy, d'Apremont-sur-Saône et de Vergy tiennent de lui et qu'il garde. Il lui donne en outre les rentes qu'il a à Salins, sauf cent livres qu'il se réserve sa vie durant. Il ajoute le fief de La Ferté-sur-Amance qu'il a acquis de Jean de Choiseul, la garde de l'abbaye de Luxeuil, dix mille livres estevenins, dont deux mille payables le jour du mariage et le reste en quatre annuités. Mais Otton et son épouse renonceront au reste de sa succession. Si Philippe de Bar meurt sans enfant, ces biens feront tous retour à la maison de Bar. D'autre part, la jeune princesse recevra en douaire Montbozon [2], Fontenoy [3], Colonne [4] et après la mort de la comtesse de Bourgogne la châtellenie de Jussey. Si le jeune Otton vient à mourir avant le mariage, le fils du comte Hugue qui succédera au comte de Bourgogne prendra pour femme Philippe de Bar et si c'est la jeune princesse qui meurt, l'héritier de Bourgogne épousera une autre fille du comte de Bar. Jean de Chalon approuva l'acte en avril 1257.

Cependant l'abbaye de Luxeuil dont le comte donnait si volontiers la garde à sa fille, épuisée par la guerre de Bourgogne, mal défendue par ses gardiens, lasse de payer et d'être pillée quand même, se donnait au comte de Champagne en qui elle espérait trouver un sérieux protecteur. Thiébaut de Navarre accepta le 26 juillet 1858 [5]. Ce fut le signal d'une guerre générale; le comte de Bar et le comte de Bourgogne lésés attaquèrent le comte de Champagne.

(1) Analyse, B. N., fr. 4883, f° 7195.

(2) Haute-Saône, Vesoul, chef-lieu de canton.

(3) Jura, Poligny, Salins.

(4) Jura, arrondissement et canton de Poligny.

(5) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne, Catalogue des actes*, n° 3138-39.

Digitized by Google

Hugue trouva pour allié son père Jean et Thiébaut de Bar reçut l'aide de Jean de Choiseul qui s'engagea le 20 août à guerroyer lui-même, à employer les châteaux de Choiseul, d'Aigremont, ses domaines, ses fiefs, à ne jamais rien reprendre d'aucun comte de Champagne et à ne pas faire d'alliance avec lui (1). Les hostilités furent de courte durée; Saint-Louis envoya son maître queux Gervais qui rétablit la paix sans solutionner d'ailleurs la question de Luxeuil (2). Ansel de Trainel et Joffroy de Bourlémont furent désignés pour régler les désaccords entre la Champagne et le comté de Bourgogne (3) et en juillet 1259, le comte de Bar se porta garant de cinq cents marcs d'argent pour le comte Hugue vis-à-vis du roi de Navarre (4).

A la faveur de cette guerre, le comte de Bar entreprit l'encerclement de la châtellenie de Gondrecourt qu'il convoitait, qu'il obtiendra quinze ans plus tard et à laquelle les siens n'avaient jamais absolument renoncé. En mars 1256, il avait déjà obtenu que Gautier de Reynel lui abandonne, moyennant quarante livres de terre, la suzeraineté de ce que le seigneur de Gondrecourt tenait de lui en fief. Cet abandon est subordonné à l'autorisation du roi de Navarre à qui Gautier doit l'hommage et à qui le comte de Bar le devra (5). En septembre, Jean de Joinville vend au comte de Bar pour cent soixante livres comptant le fief que le sire de Gondrecourt tient de lui à Gérauvilliers et Badonvilliers (6); l'année suivante le 2 juin le Chapître de Toul lui cède également ses propriétés dans ces deux villages et en outre à Mauvages et à Longeaux (7). Enfin, au mois de décembre 1258, en pleine guerre avec la Champagne, Jean, seigneur de Gondrecourt, avec l'autorisation de son oncle Henri de

(1) Dom Calmet, II, pr., p. 482. — B. N., fr. 11853, f° 237.
(2) D'Arbois de Jubainville, *op. cit*,, t. IV, p. 350.
(3) D'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*
(4) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 68.
(5) B. N., fr. 11853, f° 221.
(6) Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, Cat. des actes.* n° 366.
(7) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 61.

Digitized by Google

Vaudémont et du sire de Joinville promet au comte de Bar de ne jamais mettre hors ses mains ni Gondrecourt, ni la châtellenie sans son autorisation. S'il le faisait, le fief de Demange et ses dépendances qu'il tient de Bar reviendrait à Thiébaut quitte de toutes charges. Cependant le comte de Vaudémont pourrait, moyennant mille livres de fors, racheter ce fief de Demange ainsi confisqué pour le tenir du comte de Bar. Jean de Joinville, Gautier d'Epinal et Hugue de Sorcy sont cautions de Jean de Gondrecourt (1).

En septembre 1260, Pierre de la Fauche, avec la permission de son suzerain le sire de Joinville et de son oncle Pierre de Bourlémont devient homme-lige du comte de Bar avant tous hommes (2). Le 2 mai 1263, Robert de Joinville, sire de Sailly, devient homme du comte pour des terres à Maxey-sur-Vaise (3) et à Rozières-en-Blois (4). Au mois de juillet, le sire de Joinville lui-même qui avait épousé l'héritière de la seigneurie de Reynel, Alix, vend moyennant quatre cents livres le fief que le comte de Bar devait asseoir au comte de Reynel, l'accompagnement de Guillaume de Dainville (4) à Horville (4) et enfin les hommes de Mandres (5) que le comte de Bar avait achetés à Hugue de Sorcy et qui étaient du fief de Joinville (6). Quelques jours après, le 10 août, Jean de Joinville rend hommage au comte de Bar pour Montiers-sur-Saulx et ses dépendances, la garde de l'abbaye d'Ecurey, ce qu'il a à Biencourt, Ribeaucourt, Juvigny et Bure de son patrimoine et la garde des terres de l'abbaye de Saint-Mihiel en ces lieux (7). Le 8 janvier 1264, Hugue de Vaucouleurs vendait à Thiébaut pour six cents livres ses biens de Domgermain (8).

(1) B. N. fr. 11853, f° 220. — Confirmation par Jean de Joinville. Delaborde, *Cat. des actes*, n° 381.
(2) B. N. fr. 11853, f° 235.
(3) Meuse, Commercy, Vaucouleurs.
(4) Meuse, Commercy, Gondrecourt. Delaborde, *Cat. des actes*, n° 413.
(5) Meuse, Canton de Montiers-sur-Saulx.
(6) Delaborde, *op. cit.*, n° 414.
(7) Delaborde, *op. cit.*, n° 415.
(8) B. N. fr. 11853, f° 218.

Digitized by Google

Dans cette seigneurie de Gondrecourt dont Thiébaut faisait ainsi peu à peu et pacifiquement la conquête, Thiébaut constitua le fief de Delouze qu'il inféoda à un gentilhomme messin, Jean de Missembourg, seigneur de Bettange, qui lui avait rendu service dans la guerre de succession de l'évêché de Metz et qui devient ainsi son vassal après l'évêque de Metz et le comte de Luxembourg (1).

C. — La guerre de Ligny.

1. — L'hommage de Ligny au comte de Champagne. — 2. Les intrigues de Renaut de Bar et de Ferry de Lorraine. — 3. La guerre éclate, la lutte contre le Luxembourg et ses alliés. — 4. L'arbitrage de Saint-Louis : procès avec la Champagne et le Luxembourg. — 5. Procès avec Jean de Choiseul. — 6. Procès avec Renaut de Bar.

1. — Les arrangements conclus entre Thiébaut II, sa sœur Marguerite et son frère Renaut après la mort de leurs parents et de leur frère Henri n'avaient été acceptés qu'à contre cœur par Marguerite et Renaut. Thiébaut passait pour les avoir lésés. De leur mécontentement naquit une guerre longue et cruelle dont Ligny semble avoir été le prétexte, mais qui avait, nous allons le voir, des causes plus graves et plus profondes.

On se rappelle que, lorsque le comte Henri II et plus tard Philippe de Dreux avaient abandonné à la maison de Luxembourg Ligny en franc alleu, ils avaient stipulé expressément que cette terre ne pouvait être reprise de personne. Or, en novembre 1242, le comte de Luxembourg, seigneur de Ligny, devenait le vassal du roi de Navarre qui devait lui asseoir cent livres de terre, mais auquel il promettait d'employer mille livres à l'acquisition de fiefs en Champagne (2). Cet arrangement ne semble pas avoir reçu immédiatement d'exécution; mais dix ans après, en septembre 1252, le comte de Luxembourg se reconnut homme-lige du comte de Champagne pour deux cents livres dans la châtellenie de

(1) B. N. fr. 11853, f° 193.
(2) D'Arbois de Jubainville, *Cat. des actes*, n° 2624.

Digitized by Google

Ligny à Tréveray (1), Saint-Joire (1), Houdelaincourt (1), Mandres (2), Fouchères (2), le Bouchon (2), Bienville (3) et Cirfontaine (4). Marguerite approuva l'acte (5), ainsi que le comte de Bar (6), dont le consentement aux termes mêmes de la cession de Ligny était nécessaire. Le 13 décembre 1262, le statut de Ligny fut considérablement modifié au profit de la maison de Bar. Le comte et la comtesse de Luxembourg donnent en héritage à leur fils cadet Valeran Ligny et la châtellenie avec réserve de l'usufruit pour Marguerite. Valeran reprend Ligny et ses dépendances en fief du comte de Bar, à l'exception de Tréveray et des autres lieux de la valeur de deux cents livres annuels, qui meuvent du comte de Champagne (7).

Thiébaut de Bar, par contre, reprenait du Luxembourg Ligny en accroissement du fief qu'il tenait déjà et qui consistait en Stenay et le ban de Macherey (8). Marguerite se réserve toutefois le droit de disposer de cent livres de terre pour en faire aumône ou le mettre en fief à son gré. Si elle en fait aumône, l'aumône sera en la garde du sire de Ligny; si elle en fait un fief, ce fief sera tenu du sire de Ligny qui le tiendra du comte de Bar et le comte de Bar le tiendra du comte de Luxembourg. S'il arrivait que par défaut d'héritier dans la lignée de Luxembourg ou dans celle de Ligny, Luxembourg et Ligny fussent réunis sur une seule tête, le comte de Bar continuerait de tenir Ligny du comte de Luxembourg et le comte de Luxembourg nommerait un chevalier pour faire en son nom hommage au comte de Bar et cet hommage durerait jusqu'au jour où il y aurait plu-

(1) Meuse, Commercy, Gondrecourt.

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Montiers-sur-Saulx.

(3) Haute-Marne, canton de Chevillon.

(4) Haute-Marne, Wassy, Poissons. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, *Cat. des actes*, n° 3041.

(5) *Ibidem*, n° 3042.

(6) *Ibidem*, n° 3043.

(7) Dom Calmet, II pr., p. 489. E. Berger, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 4798.

(8) Macheren, Lorraine, Metz, Saint-Avold.

Digitized by Google

sieurs fils ou filles dont l'un posséderait la terre de Ligny séparée de celle de Luxembourg. Cet arrangement bizarre faisait donc de Thiébaut le suzerain immédiat de la châtellenie de Ligny et du comte de Luxembourg le suzerain médiat.

Le même acte stipulait des arrangements pour Marville et pour Arrancy. Marville et Arrancy avaient été donnés par Thiébaut Ier à sa femme Ermesinde. A son tour Ermesinde les avait cédés à sa fille Isabeau de Bar. Lors du décès d'Ermesinde, Isabeau et son frère Henri s'étaient accordés le 10 mars 1254 de telle façon qu'Isabeau et son fils Valeran de Montjoie conservaient Marville et Arrancy, tandis qu'Henri acquérait Poilvache (1). Par la suite, le 29 juin 1262, Valeran reconnut tenir en fief Marville et Arrancy du comte de Luxembourg (2). Ce dernier cède au comte de Bar la moitié du fief que tient Valeran; Valeran reprendra désormais cette moitié du comte de Bar qui la reprendra du comte de Luxembourg. Les deux comtes reconnaissent qu'ils ne peuvent rien acquérir l'un sans l'autre dans ces fiefs ni s'en servir l'un contre l'autre. Le 3 décembre, ils avaient déjà reconnu ne pouvoir rien acheter l'un sans l'autre entre Thionville, Stenay, Yvoy (3) et Briey (4). Pour tous ces accroissements de fief, le comte de Bar donnait au comte de Luxembourg sept mille cinq cents livres provenesiens (5). On pouvait croire toutes les affaires réglées entre les deux beaux-frères : la mouvance de Ligny était conforme aux intentions d'Henri II et Valeran de Fauquemont devenait le vassal de ses deux parents. Pourtant la guerre était bien proche.

Brusquement au mois d'avril 1265, au mépris de tous les accords, le comte de Luxembourg fait hommage au roi de Navarre du château et de la châtellenie de Ligny. Le château est rendable au comte de Champagne qui donne à Henri

(1) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 36.

(2) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, liv. XL, ch. 16.

(3) Auj. Carignan, chef-lieu de canton des Ardennes.

(4) *A. Ministère Affaires étrangères, Corr. Lorr.*, I, f° 208. B. N. fr., 11853, f° 49 v°.

(5) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° XLVI.

Digitized by Google

cent livres de terre à Vitry et trois mille livres pour acquérir des fiefs en Champagne. Marguerite approuva l'acte[1].

2. — Quand on examine les actes antérieurs, on s'aperçoit que ce traité, loin d'avoir été brusqué, a été habilement amené par les intrigues du comte de Champagne et du duc de Lorraine, menacés tous deux par l'extension constante du Barrois et surtout par celles de Renaut de Bar, devenu par ambition le plus profond ennemi de son frère.

Renaut n'avait jamais été satisfait de la part qui lui était échue de l'héritage de ses parents. Cette part était belle pourtant : il avait reçu onze cents livres de terre quittes de toutes dettes[2] et ces terres étaient si bonnes, que plus tard, Thiébaut ayant voulu échanger quelques-unes d'entre elles avec Eustache de Conflans, connétable de Champagne, Renaut refusa de les rétrocéder à l'estimation première. Il obtint alors Torcy[3]. Puis lorsqu'il fut fait chevalier, il reçut de nouveaux biens. Il demanda cependant la revision du partage; condamné par l'arbitrage du duc de Bourgogne, il n'eut rien de plus pressé, pour se venger, que de faire hommage au comte de Champagne[4].

Cet hommage a eu lieu entre l'année 1253 où Renaut est encore au mieux avec son frère [5] et le mois de mai 1260, où le roi de Navarre permettait à son fidèle Renaut de donner à des religieux de n'importe quel ordre, la maison dite « du comte de Bar » sise à Troyes et ce qu'il possède sur les pelleteries et les bains de Troyes[6]. Le 21 septembre, à Paris, avec la permission de Thiébaut de Champagne, Renaut se déclara vassal du duc de Lorraine pour vingt livres de terres à Sormery. Renaut tiendra ce fief de l'héritier

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat., nos 3356, 3357.

(2) Reconnu par un témoignage 1264 que nous signalons plus loin.

(3) Requête de Thiébaut au roi Saint-Louis. Cf. plus loin.

(4) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. IV, p. 408.

(5) Rappelons-nous qu'il avait pris part avec lui à la guerre de Hollande et qu'il avait été chargé des négociations en vue de délivrer le comte.

(6) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. n° 3198.

Digitized by Google

que Ferry aura de Marguerite de Navarre, si non, il continuera de le tenir de Champagne (1). Cet hommage ne fut que momentané, Ferry y renonça le 20 février suivant (2).

Cette renonciation fut-elle faite sur les protestations du comte de Bar? Nous l'ignorons. En tous cas, Renaut avait en 1265, déjà déclaré la guerre à son frère. Il promet le 2 mars au comte de Champagne de ne conclure jamais, sans son consentement, ni paix, ni trêve avec le comte de Bar. Si dans sa guerre, il vient chercher asile en Champagne, il agira en fidèle vassal et ne permettra pas qu'on fasse dans les châteaux et forteresses champenoises quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à son suzerain (3).

Il est certain que Renaut causa beaucoup de mal au Barrois, cependant Thiébaut ne le poursuivit pas (4). Il essaya même de régler l'affaire pacifiquement. Espérant trouver un arbitre ou convaincre son frère, il avait le 5 janvier 1265, demandé à Vermand Mortemont, chanoine de Reims, de témoigner qu'à la Fère en Tardenois, Renaut avait reçu onze cents livres de terres en présence des comtes de Bretagne et de Dreux, de Thomas de Coucy, du vidame de Laon, des châtelains de Bar et de Mousson, de Joffroy de Nonsart, de Baudouin d'Autry, l'un des principaux officiers de Reims, de Hugue Tevenet et qu'il s'en était déclaré satisfait (5). A ce témoignage, Renaut fit répondre le 10 janvier par les abbés de Trois-Fontaines, Moustiers et Haute-Fontaine qu'ils avaient entendu plusieurs gentilshommes dont Thomas de Neuville, châtelain de Bar, déclarer que la somme reçue par lui était beaucoup moindre que le prétendait le comte de Bar (6).

Aucun accord n'était donc possible; c'est que Ferry de Lorraine poussait aussi à la guerre. A peine avait-il fait la

(1) D'Arbois, *op. cit.*, Cat. n° 3206. A. M. B. 256, f° 36.
(2) D'Arbois, Cat. n° 3217. Orig. B. I. Godefroy 140, f° 154.
(3) D'Arbois, Cat. n° 3249.
(4) Requête de Thiébaut à Saint-Louis. Cf. plus loin, p. 382.
(5) *Inv. de Lorr.*, t. 7, *layettes mariages*. L'acte pourrait bien se trouver à Vienne.
(6) A. Meurthe-et-Moselle, B. 244, n° 5.

Digitized by Google

paix avec le comte de Bar en juin 1264, qu'il songea aussitôt à la vengeance. Rapproché de la maison de Luxembourg le 26 novembre 1262 (1), il lui rendait, le 5 août 1264, hommage pour les vieux fiefs de la maison de Bar : Amance et cent livres de terre à Longwy (2). Le comte de Luxembourg était alors en guerre avec le comte de Flandre, Guy de Dampierre, qui lui réclamait le marquisat de Namur et auquel le comte de Chiny avait apporté son aide avec l'assentiment du comte de Bar (3).

Probablement sur les instances des souverains de Champagne et de Lorraine, le comte de Luxembourg fit la paix avec Guy en mars 1265 et il donna à Guy sa fille Isabelle en mariage (4). Le comte de Flandre, qui d'ailleurs, ne devait pas tarder à changer de parti, se porta caution vis-à-vis du comte de Champagne pour l'exécution des clauses du traité relatif à Ligny (5). Le duc de Lorraine s'était au mois de mai déjà porté caution des mêmes conventions (6). C'est le 26 juillet, cinq jours avant que le comte de Flandre donne sa garantie, qu'eut lieu l'alliance définitive du Luxembourg et de la Lorraine. Les deux princes s'engagent à combattre de toutes leurs forces le comte de Bar, mais ils ne devront pas porter les armes contre le roi d'Allemagne, le roi de Navarre, l'évêque de Toul, les comtes de Juliers et de Deux-Ponts (7).

Le comte de Bar s'était rendu compte de l'hostilité d'Henri de Luxembourg avant que celui-ci n'apporte Ligny à la Champagne. Deux mois avant, le 5 février 1265, il fait jurer à son vassal Louis de Loos et Chiny de guerroyer contre le comte de Luxembourg de son chef, de son corps, de ses gens et de ses châteaux. Thiébaut s'engageait à

(1) N. de Wailly, *N. des mss.*, t. 28, n° 82. Cf. plus haut, p. 346.
(2) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 50.
(3) Wauters, *Diplom. Loos.*, p. 145.
(4) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, l. XLI, ch. 4.
(5) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne, Cat. des actes*, n° 3369.
(6) A. M. B. 256, f° 323.
(7) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 105.

Digitized by Google

fournir à Louis, les renforts nécessaires en cas de besoin et notamment à faire lever les sièges que les gens du Luxembourg pourraient mettre devant ses places fortes (1). Le même mois, l'évêque Guillaume de Metz promettait de l'aider contre tous de sa personne et de sa puissance, sauf contre l'empereur et les Messins (2), tandis que le 30 mai Gille de Sorcy en mettant Toul dans sa garde l'autorisait à se servir de tous ses châteaux (3).

Bien que les hostilités n'éclatèrent que l'année suivante (4), Renaut de Bar et Jean de Choiseul, que le comte de Champagne avait entraînés contre son ancien allié et suzerain, ravagèrent avec l'aide de troupes champenoises les terres du Barrois. Les sires de Bourlemont et d'Apremont intervinrent et obtinrent une trêve que Jean de Choiseul promit le 28 septembre d'observer jusqu'à la Toussaint (5).

En dehors de ces escarmouches, les deux partis continuaient les démarches pour se procurer des alliés. Ferry de Lorraine essaya de détacher du comté de Bar le comte de Vaudémont. En novembre, le comte de Vaudémont devient son homme lige et promet que de son propre chef il n'entreprendra pas de guerre contre la Lorraine. Toutefois, il doit aider le comte de Bar, s'il en est requis ; mais dans ce cas, il ne pourra rien réclamer du duc de Lorraine pour les dégâts commis à Vaudémont (6). Le duc de Lorraine s'engage, de son côté, à ne pas déclarer la guerre au comte de Vaudémont (7). Ces traités donnaient au duc le maximum de garanties que le comte de Vaudémont, si étroitement uni au comte de Bar pouvait lui fournir. Ferry, pour le lier plus étroitement, offrit au second fils du comte de devenir son homme pour Provenchères, étant entendu que les héritiers de ce fief

(1) B. N. fr. 11853, f° 139.

(2) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, p. 458-459.

(3) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 105. Cf. plus haut.

(4) C'est ce qui résulte des différentes pièces d'enquête fournies par les parties devant le roi Saint Louis en 1268.

(5) *Layettes du Trésor des Chartes, Supplément* V, n° 782.

(6) A. M. B. 256, f° 1.

(7) A. M. B. 256, f° 70.

Digitized by Google

seraient ses hommes liges avant tous autres (1). C'est probablement par l'argent que le duc de Lorraine avait obtenu ces avantages du besogneux comte de Vaudémont.

Pour ramener à lui le comte de Vaudémont, Thiébaut de Bar fit appel à son fidèle vassal, le sire de Salm. Le 22 mai 1266, Salm et Vaudémont déclarent s'allier au comte contre tous et ne pas pouvoir, vis-à-vis de l'évêché de Metz, agir, sans l'autorisation de Thiébaut. Celui qui manquera à ses engagements paiera mille livres d'amende (2).

Quant au comte de Flandre, Guy de Dampierre, nous le verrons changer plusieurs fois de parti au cours de la guerre. Elle n'était pas encore déclarée que déjà il avait tour à tour donné des gages aux deux adversaires. Alors que le 24 février 1264, il avait promis au comte de Bar de l'aider contre le duc de Lorraine et le comte de Luxembourg et de lui prêter trois cents hommes (3), le 31 juillet 1265, il avait cautionné le comte de Luxembourg auprès du roi de Navarre pour les engagements de Ligny (4). On ne pouvait donc compter sur lui.

3. — Le comte de Bar s'étant procuré, à l'aide du comte de Salm (5), un fort contingent de mercenaires allemands, profita de l'absence de Thiébaut de Champagne, retenu en Navarre par une guerre contre l'Angleterre et Eskivat de Chabanais, pour envahir la châtellenie de Ligny (6). Le 5 juillet 1266, par surprise, il prit Ligny, tua ou blessa les défenseurs, pilla le château et la ville et y commit pour cinquante mille livres tournois de dégâts (7). Le comte de

(1) Dom Calmet, t. II, pr. p. 491.

(2) B. N. mss. fr., 11853, f° 128.

(3) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t, 28, n° 85.

(4) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat., n° 3369, Cf. plus haut.

(5) Le 8 juillet 1266 le comte de Bar prie ses fidèles Paillart, son fils Paillardel prévôt de Mousson et Hecelin maître de l'hôpital de cette ville de payer au comte de Salm mille cinq livres pour la solde des troupes allemandes. Le comte de Salm versera cette somme à Bertrand de Vic, à son clerc Belpetit et à son écuyer Pierron. B. N. mss. fr. 11853, f° 134.

(6) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 401.

(7) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 36 (Extrait d'une

Digitized by Google

Luxembourg répondit à cette agression en resserrant l'alliance qu'il avait conclue avec le duc de Lorraine. Signé le 14 août, ce second accord, que suivront plusieurs autres, stipulait que, sa vie durant, le comte de Luxembourg ne pourrait jamais s'allier au comte contre le duc, ni l'aider d'aucune manière, ni se faire aider par lui en cas de guerre avec le duché. Enfin, si au cours d'une guerre entre le Luxembourg et la Lorraine, le comte de Bar attaquait Ferry, Henry devait immédiatement faire une trêve avec le duc et s'allier à lui contre Thiébaut. Le comte de Luxembourg s'oblige s'il manquait à ce dernier engagement à payer la somme énorme de quinze mille marcs d'argent au duc de Lorraine qui aurait le droit de la prendre partout où il voudrait, sans que le comte de Luxembourg puisse s'y opposer. Marguerite et son fils aîné s'engagent également à ne recevoir aucune aide du comte de Bar. Henri jure solennellement sur l'autel ces conventions et les fait jurer par douze de ses hommes (1). Valeran de Ligny peut, s'il le veut, aider le comte de Bar, mais seulement de sa terre de Ligny à l'exclusion de toutes les autres qui relèvent de Luxembourg; Mathieu, fils du duc de Lorraine, peut également aider Thiébaut des terres qu'il ne tient pas de son père. Les obligations contractées par le comte de Luxembourg n'obligent toutefois que lui-même, elles deviennent nulles à sa mort (2).

Un pareil traité implique de la part de ceux qui l'ont signé une haine folle, aussi les hostilités qui s'en suivirent furent-elles atroces. Nous en avons le détail dans les plaintes adressées par les deux partis au roi Saint Louis; nous avons

brève chronique latine des évêques de Verdun). Elie Berger, Introduction au tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes*, p. xxxj, *Layettes du Trésor*, n° 5366.

(1) Philippe, comte de Vianden, Gérard de Durbuy, Renaut de Bar dont la haine contre son frère ne désarme pas, Roger de Bourcy, Guéry de Courrich, Joffroy d'Esch, Gile d'Ore, Gautier de Missembourg, Joffroy de Bettange, Arnoul de Rodemack, Arnoul de la Roche, Arnoul de Honingrenge (Houquerange).

(2) Dom Calmet, t. II, pr., p. 491. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 110.

Digitized by Google

malheureusement beaucoup plus de peine à en suivre la chronologie. A la même époque où le comte de Bar envahissait la châtellenie de Ligny, son vassal Louis de Chiny pénétrait dans le Luxembourg, mais il était repoussé. Les Luxembourgeois assiégèrent et prirent son château d'Etalle. L'évêque de Metz, conformément à l'accord conclu avec Thiébaut, entra en campagne à la fin d'août et mit le siège devant la forteresse lorraine de Prény (1). Le comte de Luxembourg se porta au secours du duc et ayant ravagé en route les villages barrois d'Homécourt, Roncourt et Saint-Privat, il arriva devant Prény le 13 septembre. Thiébaut averti de son approche l'attendait et avant qu'Henri eût pu gagner les positions qu'il s'était assignées, les troupes barroises et messines l'attaquèrent (2). La bataille dura la journée du 14, le comte de Luxembourg y fut vaincu, fait prisonnier et incarcéré au château de Mousson avec la plupart de ses gentilshommes (3). D'après une anecdote que rapporte l'« Art de vérifier les dates » et qu'ont recueillie M. d'Arbois de Jubainville et M. Elie Berger, le comte de Luxembourg, furieux de sa défaite, aurait dit à Arnoul de la Roche qui cherchait à le consoler : « Je n'ai plus foi à tes avis : tu me disais hier que Dieu était avec nous, mais tu as pris le diable pour lui (4) ».

La victoire du comte de Bar était complète; le duc de Lorraine et le comte de Luxembourg protestèrent tous deux qu'elle avait été irrégulièrement remportée. Le comte de Luxembourg, dans le mémoire qu'il remit plus tard au roi de France, prétendit qu'en entrant sur les terres du comte de

(1) *Layettes du Trésor*, n° 5357.

(2) *Layettes*, n° 5358, 5359, 3560. — *L'histoire des évêques de Verdun*, citée par A. Duchesne, place par erreur la bataille le 17 septembre. — Cf. Elie Berger, *Introduction aux Layettes*, t. IV, p. xxxij, note 4. — Cf. aussi J. de Joinville, § 532.

(3) *Annales du doyen de Saint-Thiébaut de Metz*, dans Dom Calmet, t. II, p. 169.

(4) Art de vérifier les dates, III, p. 119. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, t. IV, p. 402. — Elie Berger, *Introduction aux Layettes*, IV, p. xxxiij.

Digitized by Google

Bar, il avait fait crier qu'on ne meffit ni au comte de Bar, ni à ses gens, ni à ses biens, qu'il avait rendu aux hommes du comte qui s'étaient plaints de ses déprédations ce que ceux-ci réclamaient, qu'il n'avait d'autre intention que d'aider contre l'évêque de Metz le duc de Lorraine comme il le devait, qu'enfin le comte de Bar l'avait attaqué lui et sa compagnie avec une grande armée alors qu'il allait se reposer de la grande chaleur de l'été (1). Arguments puérils et sans valeur, le comte de Luxembourg était en guerre avec le Barrois et il avait été vaincu au moment où il croyait n'avoir affaire qu'à l'évêque de Metz (2). Quant au duc de Lorraine, il envoya au comte de Bar le sire d'Haussonville pour lui faire des remontrances sur ce qu'il avait rassemblé des troupes et livré bataille sur des terres lorraines. A quoi, le comte répondit qu'il n'avait pas l'intention de méfaire, mais qu'il n'avait pu faire moins que d'attaquer son ennemi où il se trouvait (3).

Cependant les fils du comte de Luxembourg Henri et Valeran, pour venger leur père, brûlaient dans le comté de Chiny, Hayange, Scutange, Saint-Mard et dans la prévôté barroise de Briey, Mussy, Fresnois-la-Montagne, Rule, Habey le Viel, Richermont, Vance et Mance. Ils firent prisonnier Jean de Gussainville et Renaudel d'Étain (4). Le comte de Bar riposte en dévastant Sancy, Florange, Coquitange, brûlant les fiefs du comte de Luxembourg, emportant les bœufs, vaches, chevaux, blés et vins, tandis que son homme Gilbert le Flamand détroussait des marchands luxembourgeois (5). Les Champenois eux aussi ravageaient les fiefs barrois de l'Argonne, à Cornay, Hans, Clermont, Rarécourt, la Neuville-sous-Coiffy, la grange de Vieux Montier et l'abbaye de Beaulieu, tandis que le comte de Bar faisait en Champagne pour deux cent mille livres de dégâts (6).

(1) *Layettes*, n° 5357.
(2) Elie Berger, *loc. cit.*
(3) Digot, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 94.
(4) *Layettes*, n° 5358 et 5359.
(5) *Layettes*, n° 5357.
(6) *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 5367.

Digitized by Google

Inquiet d'une guerre qui menaçait de compromettre le succès de la croisade projetée, Clément IV, le 8 novembre 1266, suppliait Saint-Louis d'intervenir[1] et pour lui rendre la tâche plus facile, il lui renvoyait Pierre de Chambellan « l'homme du monde que Saint-Louis croyait le plus » et qui était alors auprès de lui[2].

Cette intervention n'eut aucun succès, bien que le comte de Bar, dès que le roi de Navarre fut revenu de la croisade, ait offert à celui-ci de négocier et de remettre leur différend, soit à l'arbitrage du roi de France, soit au jugement de l'évêque d'Auxerre et du duc de Bourgogne. Le roi de Navarre continua la guerre et saisit tous les fiefs que le comte possédait en Champagne[3]. Le comte de Bar brûla le château du sire de Choiseul à Doncourt[4], à son tour Jean de Choiseul brûla Graffigny[5], Chemin[5], Longchamps[6], Oreilmaison[7] et fit le désert autour de La Mothe; il s'empara même d'un bourgeois du comte, Warnet, fils d'Olry de Thons, lui fit couper les pieds et les mains, puis enfin décapiter[8]. Le comte saisit alors tous les fiefs que le sire de Choiseul tenait de lui[9]; Jean se jette sur Damblain[10], Illoud[11], Brainville[11], Vroncourt[11], Tollaincourt[12], Martigny[12], Isches[12], détruit les moulins, brise les meules[13]. Le comte de Bar en fait autant, puis assiège le château d'Aigremont qu'il ne peut prendre, brûle la ville au pied du château,

(1) Potthast, *Regesta P. R.* 19873. Martène. *Thesaurus, nov. an.*, II, 426.
(2) Joinville, § 682.
(3) *Layettes*, n° 5367.
(4) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont, *Layettes*, n° 5472.
(5) Même canton.
(6) Haute-Marne, Chaumont, Clefmont ou Vosges, Neufchâteau, Chatenois.
(7) Ou plutôt Aureil-Maison, commune de Lamarche.
(8) *Layettes*, n° 5471.
(9) *Layettes*, n° 5472.
(10) Vosges, Neufchâteau, Lamarche.
(11) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.
(12) Vosges, Neufchâteau, Lamarche.
(13) *Layettes*, n° 5471.

Digitized by Google

coupe les forêts du sire de Choiseul, saisit les bois, pèle les arbres qu'il ne peut abattre et moleste les forestiers (1).

Le comte de Luxembourg, néanmoins, restait prisonnier à Mousson. Thiébaut réclamait pour sa mise en liberté une forte rançon qui ne fut pas payée avant le mois d'avril 1267. Le 14 mars, en effet, Marguerite de Luxembourg déclare qu'elle a emprunté au comte de Champagne cinq mille livres pour la rançon de son mari. Le duc Ferry de Lorraine s'est porté pleige de cette somme et la comtesse l'assure contre tous les dommages qui pourraient résulter de sa caution. Elle promet que, dès sa délivrance, le comte Henri donnera la même assurance. Si le comte Henri refusait ou si elle-même manquait à sa promesse, Gérard de Luxembourg frère du comte et plusieurs de ses gentilhommes jurent de ne plus paraître à ses conseils (2). Un acte du 18 septembre suivant du comte Henri et de sa femme fait savoir que les lettres données par Ferry III au roi de France pour la délivrance du comte ont été écrites à leur requête (3). Nous n'avons pas ces lettres données par le duc de Lorraine, sans doute s'agit-il d'une plégerie dans le genre de celle donnée au comte de Champagne; Saint Louis aurait probablement contribué au paiement de la rançon (4).

Le comte de Luxembourg dut sortir de sa prison au mois d'avril et bien que le 2 mai il eût renouvelé son alliance avec le duc de Lorraine contre le comte de Bar (5), il est peu probable qu'il ait repris les hostilités. Le même mois de mai, le roi de France eût une entrevue avec le roi de Navarre (6) et la situation s'était si bien améliorée qu'en juillet, le duc de Lorraine et le comte de Bar s'alliaient ensemble contre l'évê-

(1) *Layettes*, n° 5473.

(2) Soyer de Bourcy, Joffry d'Esch, Henri de Houffalize, Guerry de Corny, Joffroy de Missembourg, Arnoud de Houquerange, Jacque de Neufchâteau, A. M. B. 256, f° 314.

(3) A. M. B. 256, f° 321.

(4) Élie Berger, Introduction au t. IV des *Layettes*, p. xxxv et xxxvj.

(5) B. N. mss. Lorr., 251, n° 20.

(6) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 303.

Digitized by Google

que de Metz; Ferry III pouvait garder son amitié avec Henri de Luxembourg et Thiébaut réserver sa fidélité au comte de Champagne.

Guillaume de Trainel, en effet, s'était séparé de son allié de la veille. La rançon du comte de Luxembourg payée, le comte de Bar prétendit la garder toute; l'évêque de Metz réclama et en exigea la moitié. Sur le refus de Thiébaut, il envahit le Barrois et dévasta plusieurs villages de la châtellenie de Briey[1]. Thiébaut s'entendit alors avec Ferry et le 21 juillet, ils font entre eux une alliance où ils jurent de s'aider à grande et petite force, loyalement et de bonne foi pour demander à l'évêque tout ce que l'évêché leur doit : dettes, cautions, châteaux, dommages subis par eux et par leurs hommes. Ils ne feront de paix avec Guillaume, ni d'alliance avec lui qu'ils n'aient obtenu, au gré de l'un et de l'autre, ce qui fait l'objet de leurs conventions. Les citains de Metz sont exceptés de leur traité[2]. Au mois d'août, le comte de Bar s'engage à ne nuire en rien aux abbayes, prieurés, granges, maisons, hommes, villes et biens de religieux qui sont en la garde du duc Ferry, lors même qu'il entrerait de nouveau en guerre avec lui[3].

Guillaume de Trainel avec l'aide des ses vassaux et les secours que lui fournirent l'archevêque de Cologne, Engelbert et l'évêque de Liége Henri de Gueldre, vainquit deux fois ses adversaires à Domèvre et à Épinal et ravagea la Lorraine et le Barrois. Ferry et Thiébaut, malgré leurs défaites, envahirent l'évêché, brûlèrent Moyenvic et détruisirent les salines[4]. Les dévastations menaçaient de s'étendre quand le comte de Champagne intervint et proposa aux deux partis une paix qui fut conclue le 1er février 1268.

(1) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, t. III, p. 459 et sq. Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 476 et sq.

(2) A. M. B. 256, f° 263.

(3) A. M. B. 256, f° 268.

(4) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, III, p. 461. D'après un traité conclu le 21 septembre 1268 où Guillaume donne sept cents florins aux habitants de Moyenvic pour rétablir leur ville.

Digitized by Google

Guillaume de Trainel devait remettre aux deux comtes le château de Condé-sur-Moselle en garantie de ce qu'il leur devait. D'un commun accord, les deux princes placent le château entre les mains de Robert de Milan, évêque de Verdun et du comte Henri de Salm jusqu'au 31 mars : si l'évêque de Metz ne s'est pas alors accordé avec ses adversaires, les dépositaires leur remettront le château. Si, au dire du sire d'Apremont, l'accord a été fait, les dépositaires garderont le château jusqu'à la Pentecôte (27 mai), après quoi, ils le remettront au duc et au comte qui devront le rendre à Guillaume dès que celui-ci aura rempli les engagements qu'il aura souscrits (1).

Guillaume de Trainel disparut en 1269 avant que l'accord ait été établi. Les avis sont partagés sur cette disparition. D'après Louis de Haraucourt, qui a bâti sur cela tout un roman, l'évêque de Metz fut emprisonné au château d'Amance ; rendu à la liberté, il prit sa revanche, défit le duc et le mit en fuite (2). D'après les chroniques messines de Huguenin, Guillaume serait mort à Rome (3). Enfin, d'après une chronique latine reproduite par les historiens de Metz, Guillaume aurait été excommunié par le pape; parti à Rome afin de se justifier, il fut arrêté près de Clermont-en-Argonne par les gens du comte de Bar et il mourut à Châlons-sur-Marne des suites de cette agression (4). Ce récit est probablement exact, du moins en partie; il y eut, en effet, à une époque qu'il est impossible de préciser, un évêque de Metz dévalisé par le comte Thiébaut dans la traversée de l'Argonne, car l'enquête de 1288 relative à la frontière d'Argonne, nous apprend que le roi Saint Louis ne poursuivit pas le coupable parce que le fait s'était passé au delà de la rivière de Biesme, dans l'Empire (5).

(1) A. M. B. 256, f° 148.
(2) Signalé par Digot, *Hist. de Lorraine*, p. 95.
(3) *Chron. Messines*, édit. Huguenin, p. 33.
(4) Meurisse, *Hist. de Metz*, p. 473.
(5) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 36 et plus loin.

Digitized by Google

4. — Pendant ce temps, Saint Louis s'efforçait de réconcilier entre eux le comte de Luxembourg et le comte de Bar. Après s'être fait remettre le château de Ligny, objet du litige, il convoqua à Reims, en octobre 1267, tous les adversaires (1). Le 27, le roi de Navarre s'engage au cas où le comte de Luxembourg ne se soumettrait pas au jugement du roi de France à payer dix mille livres de dommages. Pour garantir Thiébaut de Champagne, le comte Manassès de Rethel (2) et Renaut de Bar (3) se rendirent caution du comte de Luxembourg, chacun pour deux milles livres, Arnoul de Beaufort (4) et Jean de Choiseul (5) chacun pour mille livres, Joffroy de Missembourg, seigneur de Bettange (6) et Geoffroy d'Esch (7) chacun pour cinq cents livres, Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, pour quatre mille livres (8). Le 29, Henri de Luxembourg et sa femme assurent le comte de Champagne contre tout dommage résultant de son cautionnement et lui remettent les mairies de Tréveray, Fouchères et Nant estimées trois mille livres (9). Le comte de Flandre qui, après avoir passé du parti de Luxembourg à celui de Bar, venait de revenir à celui de Luxembourg ajoute aussi sa garantie. Cette garantie, étant donné l'insolvabilité du personnage, était de peu de valeur (10). De son côté, le duc de Lorraine promettait de ne jamais aider le comte de Luxembourg contre le comte de Bar, si Henri n'observait pas la sentence du roi de France (11).

(1) Elie Berger, *Introduction au t. IV des Layettes*, p. xxxvj.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, cat., n° 3438.

(3) *Ibidem*, n° 3439.

(4) *Ibidem*, n° 3440.

(5) *Ibidem*, n° 3441.

(6) *Ibidem*, n° 3442.

(7) *Ibidem*, n° 3443.

(8) *Ibidem*, n° 3444.

(9) *Ibidem*, n° 3447.

(10) Wurth Paquet, *Table chronologique*, n° 349. Elie Berger, *Introduction*, p. xxxvij, note 1.

(11) A. M. B. 256, f° 319.

Digitized by Google

Les diverses parties remirent leurs mémoires au Roi. Les Archives nationales conservent la plupart des pièces du procès. « Elles nous apprennent, dit M. Elie Berger, que cette grande querelle donna lieu à quatre séries d'informations, concernant la rivalité des comtes de Luxembourg et de Bar, celle du comte de Bar et du roi de Navarre, celle du comte de Bar et de son frère Renaut, celle du sire de Choiseul et du comte de Bar » (1).

Sur la querelle entre les comtes de Bar et de Luxembourg, nous avons neuf pièces. La première datée du 3 mars 1268 énumère les griefs du comte de Luxembourg. Henri se plaint de ce que le comte de Bar, son vassal, l'a attaqué sans l'avoir défié, a couru sur ses terres et l'a fait prisonnier lui et ses gens. Pour ces dommages, il demande trente mille livres, la délivrance des prisonniers et des otages, la confiscation, pour cause de forfaiture, des fiefs que le comte de Bar tient de lui. En second lieu, il se plaint de ce que le comte de Bar s'est allié contre lui aux gens de Metz et au comte de Flandre, pour cela il demande le paiement des trois mille livres d'amende, que Thiébaut avait promis jadis de payer si jamais il s'alliait à quelqu'un contre Luxembourg. En troisième lieu, le comte de Bar lui a pris le château de Ligny en y faisant de grands dommages en « bœufs, chevaux, blés, vins et deniers », il réclame, outre la remise de Ligny, quarante mille livres tournois et dix mille autres pour les dommages dans ses terres. En quatrième lieu, le comte de Bar n'a jamais partagé avec sa sœur Marguerite l'héritage de leur frère Henri; le comte Pierre de Bretagne choisi comme arbitre devait faire ce partage, mais il mourut auparavant; Henri demande au roi de le suppléer ou de désigner quelqu'un qui le remplace. Enfin, il réclame contre les dommages faits par Louis de Loos; il avait pris à celui-ci un château — il s'agit d'Etalle — le roi le lui a fait rendre, il veut paiement des dommages ou remise du château (2).

(1) Elie Berger, *loc. cit.*
(2) *Layettes du Trésor des Chartes*, nº 5357.

Digitized by Google

Le comte de Bar répondit en trois mémoires où il expose les faits que nous connaissons : le comte de Luxembourg a déclaré la guerre, il est entré dans le Barrois. Thiébaut a défendu sa terre, Dieu lui a donné la victoire, Henri a été fait prisonnier, mais ses fils ont continué la guerre, même Valéran qui est homme de Bar pour Ligny. Il expose ensuite comment Ligny est entré dans la maison de Luxembourg; puis il demande quarante mille marcs d'argent pour les dommages, le droit de garder en franc alleu les fiefs du comte de Luxembourg, une rançon et la remise de Ligny entre ses mains. Il réclame trois mille marcs d'amende pour l'alliance que le comte de Luxembourg a fait avec la Lorraine, la réparation des dommages causés autour de Briey et dans le comté de Chiny et la délivrance de Jean de Gussainville et de Renaudel d'Étain. Il se plaint en outre que le comte de Luxembourg n'ait pas voulu accepter l'arbitrage de Gobert d'Apremont et de Baudoin d'Avesnes (1).

Le comte de Luxembourg répondit par quatre autres mémoires où il défend son point de vue et réfute les dires du comte de Bar (2) qui répond encore une fois en répétant point par point ses réclamations et ses propositions (3).

Le procès entre le comte de Bar et le roi de Navarre est plus clairement exposé que le précédent, avec plus d'ordre et de mesure. Le premier mémoire adressé au roi de France par Thiébaut de Champagne en mars 1268 expose que le comte de Bar, homme-lige de la Champagne après l'évêché de Verdun, est entré sans provocation sur les terres champenoises, y a causé de multiples dégâts et s'est emparé du château de Ligny. Le roi de Navarre réclame donc la remise de Ligny, la saisie des fiefs que le comte de Bar tient de lui et vingt mille livres de dommage (4).

Le comte de Bar répond qu'il a offert à Thiébaut de Champagne l'arbitrage de l'évêque d'Auxerre, du duc de Bour-

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, nos 5358, 5359 et 5360.
(2) *Layettes*, nos 5361, 5362, 5363, 5364.
(3) *Layettes*, no 5365.
(4) *Layettes*, no 5366.

Digitized by Google

gogne ou du roi de France; qu'au lieu d'accepter, le roi de Navarre a couru sur les terres faisant trente mille livres de dégâts, qu'au surplus Thiébaut de Champagne lui a fait tort du fief de Cornay et du sire de Hans à Hans, de la Grange de Vieux Montier, des fiefs de Clefmont-en-Bassigny et de Rapsécourt (1), du bois de Voisey-les-Coiffy, de la garde de Champigny-sous-Varennes (2), de la moitié de la Neuville-sous-Coiffy (3) qui est son fief-lige, de Horville (4), Cheminon-la-Ville (5), Badonvilliers (6), de la partie que l'abbaye de Beaulieu a au pont de Vendaige (7), du pont entre les deux Charmontois (8), des prés que l'abbé de Beaulieu a au ban d'Esclaires (9), du bois que le même abbé a au Petit Rouvroy (10), de la garde du prieuré d'Enfonvelle (11).

Dans un second mémoire, le comte de Bar expose longuement l'affaire de Ligny et prouve que le Roi de Navarre n'y a aucun droit (12).

Le roi de Navarre se justifie : il a couru sur les terres du Barrois, mais par représailles. C'est le comte de Bar qui a commencé à attaquer la Champagne avec cette circonstance aggravante qu'il en était vassal. Pour le fief de Cornay, que le comte de Bar prouve qu'on lui a fait tort. Pour Hans, Clefmont, Rapsécourt, Champigny et les autres fiefs, au temps où la remise en fut faite à la Champagne, il n'y avait aucune

(1) Marne, Sainte-Menehould, Dommartin-sur-Yèvre.
(2) Haute-Marne, Chaumont, canton de Varennes.
(3) Auj. La Neuvelle lès Coiffy, Haute-Marne, Langres, Varennes.
(4) Meuse, Bar-le-Duc, Gondrecourt.
(5) Marne, Vitry-le-François, Thiéblemont.
(6) Meuse, Bar-le-Duc, Gondrecourt.
(7) Commune de Châtrices.
(8) Charmontois-l'Abbé et Charmontois-le-Roi, Marne, canton de Dommartin.
(9) Marne, Sainte-Menehould, Dommartin.
(10) Il s'agit sans doute de Rouvroy-sur-Dormoise, Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe, dont l'église est dédiée à Saint Maurice patron de Beaulieu.
(11) Haute-Marne, Chaumont, Bourbonne-les-Bains, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 5367.
(12) *Layettes*, V. *supplément*, n° 831.

Digitized by Google

contestation entre le comte de Bar et le roi de Navarre, mais entre le roi et les seigneurs desdits lieux. Quant à Vieux-Montier, il a toujours été en la garde de Champagne et non en celle de Bar. De même la Neuville-sous-Coiffy a toujours été exploité par le comte de Champagne. Pour le bois de Voisey, si réellement les gens de Coiffy y ont commis des dégâts, il les réparera. Enfin, l'abbaye de Beaulieu n'est pas en la garde du comte de Bar, mais en celle de l'évêque de Verdun (1).

Le roi de Navarre demande ensuite dans un court billet, que Saint Louis règle la contestation entre son vassal Renaut de Bar et Thiébaut pour l'héritage de leurs parents et de leur frère Henri (2).

La sentence du roi de France ne fut rendue qu'après une longue et minutieuse enquête, qui nous est dévoilée par un projet d'arrangement dont nous possédons la minute (3). Le comte de Champagne nommera comme arbitre Eustache de Conflans et Gille de Brion, le comte de Bar, Gobert d'Apremont et Thomas de Coucy; le tiers arbitre sera Pierre le Chambellan. Quand les arbitres auront réglé les différentes affaires pendantes entre les deux princes, le comte de Bar fera hommage à la Champagne du château de la Mothe et de mille livres de terre les plus proches de ce château. Ligny sera remis entre les mains du roi de Navarre avec réserve expresse des droits du comte de Bar, tels qu'il pourra les démontrer. Quant à l'hommage que le comte de Champagne prétend lui être dû par Thiébaut de Bar avant tous hommes après l'évêque de Verdun, Thiébaut le prêtera s'il est prouvé qu'il le doit. Enfin la querelle entre le comte de Bar et son frère Renaut sera réglée par le roi de Navarre (4).

Ce projet ne reçut pas complète exécution et les arbitres ne s'étant pas entendus, le roi de France chargea Pierre le

(1) *Layettes*, n° 5368.
(2) *Layettes*, n° 5371.
(3) *Layettes du Trésor*, n°s 5369 et 5370.
(4) Elie Berger, *Introduction au tome IV des Layettes*, p. xxxvii, analyse complètement ce document.

Digitized by Google

Chambellan de faire l'enquête : le déplacement se fit aux frais de Saint Louis (1). Elle était terminée au mois de septembre 1268 où Saint Louis rendit ses sentences. Le premier jugement entièrement relatif à Ligny déclare que l'hommage fait par le comte de Luxembourg à la Champagne sera nul de plein droit, Henri et Marguerite tiendront le roi de Navarre quitte de toutes les conventions relatives à cette inféodation, ils seront eux-mêmes quittes de tous leurs engagements vis-à-vis de la Champagne, sauf naturellement les hommages qu'ils devaient antérieurement. L'hommage reçu par le comte de Bar de Valeran de Ligny sera également annulé, si Valeran veut y consentir. L'hommage du comte de Bar au comte de Luxembourg n'existe plus par le fait et Henri rendra à Thiébaut avant le 2 février quatre mille livres sur les sept mille cinq cents qu'il a reçues pour cette inféodation; cette somme sera payée à Reims en la maison du Temple. Le comte de Luxembourg gardera le surplus en paiement des dommages causés par les gens du Barrois depuis que l'affaire a été remise entre les mains du Roi, ce qui prouve amplement que le comte de Bar avait continué les hostilités. Si Valeran reste dans l'hommage du comte de Bar, ce dernier restera dans l'hommage de Luxembourg qui, naturellement, ne rendra rien. Valeran doit se prononcer avant Noël. Le comte de Luxembourg ne peut inféoder de nouveau Ligny qu'au comte de Bar, mais en attendant, celui-ci doit quitter toutes les réclamations à propos de ce château, tant au comte de Luxembourg qu'au roi de Navarre (2).

Le second jugement a trait aux discordes entre le comte de Bar et le comte de Luxembourg pour la rançon de celui-ci. Henri vaincu par Thiébaut lui paiera seize mille livres tournois en quatre termes pendant quatre ans le jour de l'Ascension, moyennant quoi les prisonniers faits de part et d'autre seront relâchés, les confiscations annulées, la guerre

(1) Joinville, § 682.

(2) Edit. Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs*, II, p. 263. Analysé E. Berger, *op. cit.*, p. XXXIX.

Digitized by Google

terminée. Toutefois les deux comtes, dispensés du paiement des dommages réciproques, seront tenus de réparer les torts faits aux églises, aux pauvres et aux tiers [1].

Enfin, au mois de novembre, le roi dans une note explicative déclare que, dans les actes précédents, chaque fois qu'il est question de Ligny, il faut entendre non seulement le château, mais aussi les dépendances et toute la châtellenie [2].

On a diversement apprécié la sentence de Saint Louis. M. Elie Berger essaye de la justifier entièrement : « On doit reconnaître, dit-il, qu'elle avait été dictée par un remarquable sentiment de justice » [3]. D'Arbois de Jubainville remarque par contre qu'en définitive le jugement fut surtout favorable à Thiébaut de Champagne. « Ce qui arriva n'était pas difficile à deviner : le suzerain choisi par Valeran fut le comte de Champagne. Ainsi pour nous résumer, le comte de Bar perdit tout droit sur Ligny et Ligny devint fief de Cham-

(1) Würth-Paquet, *Table chronologique*, n° 374 ; Elie Berger, *Introduction*, p. XXXIX.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat., n° 3515.

(3) Elie Berger, *op. cit.*, p. XLJ dont il nous a semblé intéressant de reproduire ici les arguments : « Au moment où le roi de France était intervenu, Thibaud de Champagne était évidemment le plus fort ; quels que fussent ses droits ou ses torts, il avait été victime d'une agression violente et soudaine sans déclaration de guerre. On ne pouvait sans être injuste, lui enlever tous les avantages en possession desquels il se trouvait au moment où il avait accepté librement l'arbitrage du roi de France dans une question étrangère au royaume. Le comte de Bar n'avait pas non plus à se plaindre : Saint Louis l'avait contraint de renoncer à un hommage qui certainement lui était avantageux, mais ne devait-il pas quelque reconnaissance à celui qui était intervenu au moment où une coalition de presque tous ses voisins pouvait le perdre sans retour? Ses succès du début ne le garantissaient pas contre d'inévitables revers. D'ailleurs il obtenait des compensations pécuniaires qui n'étaient pas à dédaigner. Le comte de Luxembourg avait recouvré sa liberté ; il conservait Ligny-en-Barrois ; les sommes qu'il avait à payer représentaient ce qu'on aurait pu lui extorquer sous forme de rançon et les dommages-intérêts qui lui incombaient pour avoir au mépris de ses engagements inféodé Ligny au comte de Champagne ».

Digitized by Google

pagne » [1]. Sans vouloir en rien diminuer le sentiment de justice de Saint Louis, ni refuser de souscrire à la vénération dont l'entoure M. Elie Berger, il est tout de même permis de se demander, en présence des résultats acquis par la Champagne et ensuite par le Royaume contre le comté de Bar, si le Roi eût jugé de la même façon au cas où le Barrois n'aurait pas été dans l'Empire? Le roi — ce roi fût-il Saint Louis — tourne déjà ses yeux vers la frontière de l'Est, où le petit-fils qui n'aura pas l'équité du grand père mettra bientôt les mains.

Bien que toutes les affaires ne fussent pas réglées, puisque Saint Louis désigna, pour accorder Luxembourg et Bar, Baudoin d'Avesnes et Gobert d'Apremont [2], et pour arranger les derniers débats entre la Champagne et Thiébaut, Eustache de Conflans et le même Gobert [3], les diverses parties se soumirent au jugement. Le comte de Bar, dès le mois de novembre, annula les conventions avec le comte de Luxembourg, déclara Valeran libre de tout engagement envers lui et se réconcilia avec le comte de Champagne [4].

Au mois de janvier, le comte de Bar fit déclarer pardevant l'abbé de la Chalade par un vieillard Guichard, sire de Rampont [5] que le fief de Cornay, en contestation entre lui et le roi de Navarre, avait été tenu de son père Henri II en fief et hommage-lige par Guy de Cornay et son fils Milon, que ces derniers avaient, à plusieurs reprises, demandé au prévôt de Clermont de défendre ce fief, et que Guy de Bras avait appelé Guy de Cornay devant la cour du comte de Bar pour un héritage à Cornay [6]. Malgré ce témoignage, Thiébaut de Bar rendit, le 26 mars, hommage au comte de Champagne pour ce même Cornay, pour Belrain, ce qu'il a dans

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 407.
(2) Würth-Paquet, *Table chronologique*, n° 436.
(3) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, Cat., n° 3516.
(4) Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 376. Orig. B. I Coll. Godefroy, 94, f° 97.
(5) Meuse, Verdun, Souilly.
(6) A. Lesort, *Chartes de Clermontois*, n° LXI.

Digitized by Google

la châtellenie de Gondrecourt, Houdelaincourt[1], Mandres[1], Cirfontaine[2], Lezeville[2], Gérauvilliers[1], Horville[1], la garde de Fontenoy, Chaumontois, Hauterive[3], ce que son père a acquis à Seigneulles, Auzécourt, Laheycourt, les forêts de Jandheurs et de Trois-Fontaines, Mauges, Loisy que Jean d'Arcis reprit de son père, le fief acquis sur Philippe de Nanteuil-le-Haudouin, Saint-Christophe, Saint-Joire, Reffroy, Demange, la garde de Vaux-en-Ornois, Rancourt. Le comte de Bar est homme de Champagne, mais il ne doit pas le plein hommage sur la ligéité. Il déclare, par contre, que son frère Renaut est homme du comte de Champagne avant de l'être de lui-même[4]. Au mois de mai, Saint Louis vidima et approuva ces hommages[5]. Au mois de décembre 1269, le comte de Bar remit définitivement au roi de France les lettres et les gages que les prisonniers dans la guerre avec le Luxembourg lui avaient donnés [6]. Ainsi, le comte de Bar, le plus lésé, — le seul lésé, — par les sentences du roi se soumettait le premier. Il est juste d'ajouter qu'habile diplomate autant que riche prêteur, il ne tardera pas après la mort de Saint Louis de récupérer en détail jusque et y compris Ligny ce qu'il est obligé, pour lors, d'abandonner en gros.

Le comte de Luxembourg paya, le 17 janvier 1269, les quatre mille livres qu'il devait sur l'inféodation de Ligny[7]. Valeran, libre désormais, ne fera cependant hommage de Ligny au comte de Champagne qu'en janvier 1270, avec la permission d'Henri qui obtiendra deux cents livres sur le péage de Troyes[8].

(1) Meuse, Commercy, Gondrecourt, Mandres, canton de Montiers-sur-Saulx.

(2) Haute-Marne, Chaumont, Poissons.

(3) Commune de Villers-en-Argonne, canton de Sainte-Menehould.

(4) B. N. mss. fr. 11853, f° 12.

(5) B. N. mss. fr. 11853, f° 12.

(6) Würth-Paquet, *Table chronologique*, n° 418.

(7) Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 386.

(8) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat., n° 3575.

Digitized by Google

Au mois de mars 1269, le comte de Luxembourg déclara tenir le duc de Lorraine quitte de tous dommages ou caution pour sa prise devant Prény, mais en même temps il renouvelait avec lui contre le comte de Bar l'alliance qu'ils avaient conclue auparavant[1]. Si le roi de France n'avait veillé, la guerre aurait donc pu recommencer. Le 30 avril, le comte de Luxembourg paya néanmoins au comte de Bar le premier terme de quatre mille livres qu'il devait à l'Ascension[2]. Une circonstance heureuse va d'ailleurs aider le comte de Luxembourg à se libérer de sa dette. Le 17 mai 1269, Henri de Luxembourg achète à son neveu Valeran de Fauquemont et Montjoie, que son père Thiébaut laissait fort endetté, les villes de Marville et d'Arrancy pour trente mille livres tournois[3]. Cet acte fut réformé le 1er avril 1270; Valeran de Fauquemont vendit alors Marville et Arrancy pour vingt-cinq mille livres tournois au comte de Luxembourg, à sa femme Marguerite et au comte Thiébaut de Bar[4]. Le comte de Luxembourg versa le prix de l'achat, mais de ce fait le comte de Bar lui déduisit treize mille livres sur les vingt mille qu'il lui devait[5]. Henri restait donc devoir seulement trois milles livres qui furent intégralement payées par son fils en mai 1272[6].

Le lendemain de l'achat, 2 avril 1270, les deux comtes réglèrent leur accompagnement dans leur nouvelle acquisition. Le comte de Bar tiendra en fief du comte de Luxembourg la moitié qui lui appartient; ni l'un, ni l'autre ne peuvent se servir dans leurs guerres entre eux, des châteaux de ces terres, qui demeureront neutres entre les mains des fieffés et des bourgeois des deux châtellenies. Ils peuvent s'en servir chacun contre des tiers à leurs frais. Ils doivent réparer à frais commun les fortifications d'Arrancy; le prévôt

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 497.
(2) Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 392.
(3) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LXII.
(4) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LXVII.
(5) 3 mai, Würth-Paquet, *Table chronologique*, n° 392.
(6) Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 497.

Digitized by Google

sera nommé d'un commun accord et pour un an seulement; en cas de désaccord entre eux, trois chevaliers de la terre de Marville seront chargés du choix de ce prévôt. Ces chevaliers sont Olry, voué de Billy, Flabrey de Failly et Jean de Bazoilles. Aucun des deux comtes ne peut acquérir à Marville et Arrancy sans que l'autre y ait part égale (1).

Ce même mois d'avril, Baudouin d'Avesnes et Gobert d'Apremont, arbitres désignés par Saint-Louis, rendirent leur sentence dans les discordes qui divisaient le comte de Luxembourg et le comte de Bar. A Hayange, le finage et les fiefs sont au comte de Luxembourg, le château au comte de Bar, ni l'un ni l'autre des deux princes ne peut prétendre à ce que le sire d'Hayange tient du sire de Norroy. Le fief de Fresnois la Montagne appartient pour moitié aux deux comtes, Rure est au comte de Chiny, sauf ce que le comte de Luxembourg y avait auparavant et qui lui demeure; pour Mussy la ville, on s'en tiendra au dire d'experts ainsi que pour les autres points qui restent encore en litige. Ces experts sont Thierry d'Amel et Guery de Corny (2).

5. — Le procès entre le comte de Bar et Jean de Choiseul donne lieu à la production de neuf mémoires dont aucun n'est daté, mais qui, sans aucun doute, sont contemporains de ceux fournis par le comte de Champagne et par le comte de Luxembourg (3). Dans le premier de ces mémoires, le comte de Bar se plaint des divers méfaits commis par le sire de Choiseul son homme lige et que nous connaissons

(1) A. Lesort, *op. cit.*, n° LXVIII.

(2) Würth-Paquet, *op. cit.*, n° 436.

(3) Cf. pour la discussion de la date. Elie Berger, *Introduction*, p. XXXVIIJ : « La conférence de la Chandeleur où Saint Louis enjoignit au sire de Choiseul et au comte de Bar de cesser les hostilités est probablement de 1267, nous n'en avons pas la certitude absolue, mais il est incontestable que ces documents ne peuvent pas se rapporter à des événements plus anciens, car les précédentes querelles du sire de Choiseul et du comte de Bar paraissent remonter à 1260 et ces pièces d'enquêtes dont nous nous servons ici parlent de Philippe, ancien évêque de Metz; or, on sait que cet évêque résigna ses fonctions en 1264 ».

Digitized by Google

déjà ; meurtre de Warnet de Thons, dévastation des villages et des églises[1].

Le comte de Choiseul répondit en deux mémoires, contestant être homme lige du comte de Bar. Il n'est son homme que pour certains fiefs, mais n'est lige que de l'évêque de Langres et du comte de Bourgogne. Il n'est pas responsable du meurtre de Warnet et s'il a couru sur les terres du comte de Bar, c'est que celui-ci avait commencé par lui abattre son château de Doncourt [2] ; enfin le comte de Bar a commis des dévastations et a levé des tailles à Horville, Maxey, Saint-Christophe et Méligny [3].

Le comte de Bar n'eut pas de peine à prouver la mauvaise foi du sire de Choiseul, insistant particulièrement en quatre mémoires sur le meurtre de Warnet, le mal fait aux gens d'église particulièrement chers à Saint Louis, la vassalité de Choiseul à l'égard de Bar et par conséquent la légitimité des saisies opérées, enfin les dettes que Jean a contractées envers Thiébaut qui s'est porté pleige pour lui vis-à-vis de plusieurs citains de Verdun [4].

Le sire de Choiseul maintint ses dires en deux derniers mémoires [5]. La sentence du roi n'existe pas au Trésor des Chartes : « Nous ne savons pas, dit M. Elie Berger, si Saint Louis fit expier au sire de Choiseul ses violences et ses ravages [6] ». Le roi de France amena cependant les deux parties à un accord que possèdent les archives de Nancy [7]. Le 25 avril 1270, Jean de Choiseul promet, en réparation des dommages causés au comte de Bar et à ses bourgeois, de payer deux mille soixante livres tournois pour la garantie desquelles il autorise le comte de Bar à lever chaque année cent livres sur ses terres à Maxey-sur-Vaise, [8], Saint-

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 5471.
(2) *Layettes*, n° 5472.
(3) *Layettes*, n° 5473.
(4) *Layettes*, n° 5474 (publié *in extenso*), 5475, 5478, 5480 (analyses).
(5) *Layettes*, n°s 5476-5477.
(6) Elie Berger, *op. cit.*, p. XLJ.
(7) A. Meurthe-et-Moselle, B. 722, n° 4.
(8) Meuse, Commercy, Vaucouleurs.

Digitized by Google

Christophe [1], Reffroy [2], au fief de Gondrecourt tenu de Thiébaut, à Horville [3] et à Augeville [4]. Si cela ne suffisait pas, le comte pourrait les prendre dans les terres du sire de Choiseul les plus proches de La Mothe au dire de Huart de Bauffremont et de Guillaume Malpetit et à leur défaut de Richard d'Auxelle. En 1271, au mois de mars, Jean de Choiseul céda au comte de Bar, Blévaincourt [5] et Rozières [5], sa femme Alix approuva l'acte en avril [6]. Enfin, mettant fin à une vieille cause du conflit, le sire de Choiseul abandonna Guerpont et Silmont que Varin de Nonsart tenait de lui en fief [7]. Au mois de mars 1272, le comte de Bar autorisa Jean à aliéner le fief de Lavernois [8] qu'il tenait de lui [9].

6. — Quant au procès entre Renaut de Bar et son frère, nous n'en avons pas toutes les pièces, mais seulement le mémoire que Thiébaut présenta [10]. Il y rappelle le partage fait à la Fère-en-Tardenois en présence du comte de Bretagne, leur oncle, du vidame de Laon et du sire de Coucy. Renaut s'en contenta pendant dix ans, fit des aumônes avec ses biens, les donna ou les engagea à son gré. Thiébaut avait fait de nombreuses faveurs à son frère, l'avait dispensé de payer les dettes de son père qui se montaient à cinquante mille livres; car, c'est la coutume de Bar que celui qui emporte la terre emporte aussi la part de dettes qui y est attachée. A tant de bonté Renaut n'avait répondu que par l'ingratitude. Il avait fait hommage au comte de Champagne, au grand préjudice du comte de Bar. Lorsque Renaut, mécontent de sa part, avait réclamé un nouveau

(1) Chapelle, commune de Reffroy, jadis pélerinage célèbre.
(2) Meuse, Commercy, Void.
(3) Meuse, Commercy, Gondrecourt.
(4) Haute-Marne, Wassy, Doulaincourt.
(5) B. N. mss. fr. 11853, f° 238. Vosges, Neufchâteau, Lamarche.
(6) B. N. mss. fr. 11853, f° 238.
(7) *Inv. de Lorr.*, t. 2, f° 274.
(8) Haute-Marne, Canton de Varennes.
(9) A. du Chesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr. p. 37.
(10) *Layettes du Trésor*, n° 3846.

Digitized by Google

partage, Thiébaut lui avait donné la terre de Torcy et quand il avait été fait chevalier, il avait reçu de nombreux présents (1). Cependant, ces bienfaits ne l'avaient pas empêché de porter la guerre dans le Barrois, et d'y faire vingt mille livres de dégâts. Thiébaut réclame la réparation des dommages, cent quarante livres pour le surcroît de la valeur de la terre de Torcy et une lettre dont il donne le modèle. Dans cette lettre, Renaut déclarera qu'il tient en fief lige de son frère, Pierrepont et la châtellenie pour quatre cent trente livres — qui, en cas de déficit, seront complétées à Sommedieue au dire de Baudoin de la Grange et de Jean de Briey, — qu'il tient également la terre de Geny (2) et de Tardenois valant trois cents livres. Il se servira du sceau de son cousin Erard, mais il doit faire faire un sceau au plus tôt (3).

Saint Louis remit l'information de l'affaire au roi de Navarre qui naturellement se prononça contre le comte de Bar (4). Conformément à cette enquête, le roi de France rendit sa sentence en novembre 1268. Le comte de Bar doit donner à son frère, en plus de ce que celui-ci a reçu, Rancourt (5), Cousancelles (6), Andernay (5), Remennecourt (5), Cheminon (7), la moitié du breuil de Revigny et une forêt dans les environs. Le comte conserve dans ces terres les fiefs des chevaliers et des francs hommes, le reste appartient en toute propriété à Renaut. Quant à Pierrepont, pour juger la valeur de la terre, on s'en remettra à Eustache de Conflans, connétable de Champagne, à Gobert d'Apremont et à Errard de Valéry (8).

Cette sentence ramena la paix, mais non l'affection entre les deux frères. Renaut passa définitivement au service du

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 3846.
(2) Cussy et Geny, Aisne, Laon, Craonne.
(3) *Layettes*, n° 3847.
(4) Duchesne, *Hist de la maison de Bar*, pr., p. 33.
(5) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.
(6) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.
(7) Marne, Vitry-le-François, Thiéblemont.
(8) B. N. fr. 11853, f° 12.

Digitized by Google

roi de Navarre qui lui donna le 6 novembre 1268 une rente de trois cents livres sur le portage des vins à Troyes[1]. Renaut suivit son suzerain à la croisade; avant de partir, il fit une donation de deux cents livres de rente à l'Hôtel-Dieu de Troyes, le 22 juin 1270[2], donation que le comte de Champagne approuva à Marseille avant de s'embarquer[3].

Ni le roi de France, ni le roi de Navarre ne devaient revenir de la croisade. Renaut en revint, lui, mais malade. Ce qui ne l'empêcha pas, dès son retour, de reprendre les attaques contre son frère et de lui réclamer un nouveau supplément sur la succession de ses parents et, en outre, mille livres que son frère lui avait promis pour la croisade. Jean de Châtillon, comte de Blois et de Saint-Pol, sire d'Avesnes, choisi comme arbitre, déclara en juin 1271 que Renaut n'avait plus rien à réclamer, toutefois que le comte de Bar lui paierait quinze cents livres en trois termes, à Noël, à Pâques et à la Toussaint[4].

Renaut n'en devait rien toucher. Il succomba le 22 juillet 1271 et fut enseveli dans la commanderie de Braux[5] qu'il avait fondée pour les chevaliers de Malte[6]. Les exécuteurs testamentaires de Renaut, Amaury de Dannemarie, Remy son clerc et Gérard vendirent à Thiébaut pour trois mille cinq cents livres les biens de Renaut à Torcy, Sormery et Tardenois. Cette somme, ainsi que les quinze cents livres encore dues furent appliquées à la commanderie de Braux[6]. Renaut avait fait, en outre, de nombreux dons à l'hôpital de Troyes[7], aux moniales de Clairefontaine[8],

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat., n° 3 517.

(2) D'Arbois, Cat. n° 3660.

(3) D'Arbois, Cat. n° 3662.

(4) A. M. B. 204, f° 149.

(5) Écart de la commune d'Ancerville.

(6) Son tombeau orné d'une magnifique statue de bronze n'a disparu qu'en 1793. Cf. Bibl. Bar-le-Duc, fonds Servais, carton 1271. *Inventaire de Lorraine*, t. II, f° 285. Cf. comte Beugnot, *Olim.*, t. II, p. 414.

(7) D'Arbois, *op. cit.*, t. IV, p. 408.

(8) Berthollet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, l. 40, ch. 22.

Digitized by Google

à celle de Sainte-Hoïlde [1] et à celle de Jeandheurs [2].

Thiébaut n'en avait cependant pas fini avec la succession de Renaut. Celui-ci n'avait pas d'enfant de sa femme Marie de Quiévrain, mais le comte de Bar donna néanmoins à Marie, le 27 juillet, le château et la ville d'Ancerville avec toutes ses dépendances; Marie, par contre, lui céda Pierrepont et Beuvelle [3]. Si toutefois la valeur d'Ancerville excède celle de Pierrepont et de Beuvelle, elle rendra le surplus au dire de Jacque l'Hermitte de Stenay, de Rémy, clerc de son mari et de Jean Epaulard [4]. Sur leur rapport, en janvier 1272, Marie de Quiévrain céda Pierrepont, Sormery et les terres à Bar-sur-Seine, ne gardant qu'Ancerville et Sommedieue [5]. Elle se remaria, par la suite, avec Jean de Joinville, second fils de l'historien de Saint Louis [6]. Elle eut encore quelques démêlés avec le comte de Bar qui ne furent terminés que le 23 décembre 1281. Moyennant trois cents livres de rentes, Marie abandonna au comte, Torcy, Tardenois, les bois de Rancourt, Contrisson, Aulnois et Sommedieue [7]. Elle mourut en juin 1293 et son mari, qui épousa en secondes noces Marguerite de Vaudémont, garda Ancerville sa vie durant. A sa mort, cette châtellenie revint au comte de Bar [8].

Il restait à Thiébaut de payer ceux qui lui avaient été fidèles dans cette longue guerre. Le comte de Loos et de Chiny, qui rend au comte de Bar, le 3 avril 1270, l'hommage dû pour sa châtellenie [9], déclare le même jour que Thiébaut s'est acquitté envers lui de tout ce qu'il lui devait, en particulier des aides levées dans la terre d'Étain et en général de tous les dommages [10]. Le comte de Bar lui permit, en

(1) A. Jacob, *Cart. de Sainte-Hoïlde*, n° 1, p. 1 (3 avril 1270).
(2) A. M. H. Jeandheurs.
(3) Meurthe-et-Moselle, Briey, Longuyon.
(4) A. M. B. 204, f° 149.
(5) A. M. B. 204, f° 149.
(6) J. Delaborde. *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, p. 176.
(7) *Inv. de Lorr.*, t. II, f° 583.
(8) J. Delaborde, *op. cit.*, p. 176 et *Cat. des actes*, n° 601.
(9) B. N. fr. 11853, f° 139 r°.
(10) B. N. fr. 11853, f° 139 r°.

Digitized by Google

même temps, de fournir sa garantie envers l'évêque de Verdun, Robert de Milan (1). Le 25 avril, Thiébaut acheva de payer Gobert d'Apremont (2) à qui il avait auparavant payé, le 1er décembre 1267, deux mille six cents livres (3) et le 11 mars 1269, onze cents livres (4). Le lendemain, 26 avril, Gobert d'Apremont de concert avec Valeran de Juliers rend une sentence sur le différend qui divisait le duc de Lorraine et le comte de Bar à propos des dégâts commis par les gens du duc à Liffol (5). Ferry III contestait les dégâts; après enquête de Philippe de Bayon pour le duc et de Gautier d'Épinal pour le comte, les deux arbitres donnent raison à Thiébaut et déclarent qu'il y a lieu à réparations (6).

Pour le comte de Flandre, Thiébaut, mécontent du rôle que celui-ci avait joué dans la guerre en passant sans désinvolture d'un camp dans l'autre, lui envoya le 26 avril 1270, à Saint-Dizier, une députation composée de Dreux, abbé de Jeandheurs, de Nicolas, abbé de Lisle-en-Barrois, de Nicolas, doyen de Saint-Maxe de Bar, pour lui réclamer trente mille livres à titre de dommages pour le préjudice causé au Barrois par le défaut des Flamands. Guy de Dampierre répondit en présence de Gérard de Marbais et du prévôt de Béthune que sa conscience ne lui reprochait rien, qu'il était fort possible que sa mère ait fait avec le comte de Bar des alliances, qu'en tout cas, il ne les reconnaissait pas et ne devait rien (7). Indigné, le comte de Bar cessa dès lors les relations avec son besogneux beau-frère.

Le départ du roi de France, du comte de Champagne et du comte de Luxembourg pour la croisade eut lieu le même mois. Seul, le comte de Luxembourg devait en revenir (8).

(1) B. N. fr. 11853, f° 140 r°.
(2) B. N. fr. 11853, f° 60 r°.
(3) B. N. fr. 11853, f° 60 r°,
(4) B. N. fr. 11853, f° 60 r°.
(5) Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.
(6) B. N. fr. 11853, f° 60.
(7) B. N., fr. 11853, f° 32.
(8) Contrairement à l'opinion admise par M. A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, p. 135, note 1.

Digitized by Google

Après leur départ, Thiébaut se rendit à Marville; le 3 mai 1270, il règle avec sa sœur Marguerite, régente du Luxembourg et le fils de celle-ci Henri II, les droits d'usage de leurs sujets de Gérauvilliers (1) et d'Amblainville (2) dans les bois de Gondrecourt et de ceux d'Houdelaincourt (3) dans le bois d'Ormanson (4); le 4, il leur quitte la garde qu'ils lui devaient à Flassigny (5) contre une rente de froment à Marville (6).

(1) Meuse, Commercy, Gondrecourt.
(2) Auj. ruiné, commune de Vaucouleurs.
(3) Meuse, Commercy, Gondrecourt.
(4) Commune de Saint-Joire, B. N. fr. 11853, f° 50.
(5) Meuse, arrondissement et canton de Montmédy.
(6) A. Lesort, *op. cit.*, n° XLVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

LE RÈGNE DE THIÉBAUT DE 1270 à 1291.

A. **La fin du règne de Thiébaut II.** — B. **Les affaires d'Argonne et les difficultés avec la France.** — C. **Les donations, la postérité de Thiébaut II.**

A. — La fin du règne de Thiébaut II.

1. La première guerre contre Laurent de Metz. — 2. Relations avec la Champagne : Thiébaut recouvre Gondrecourt et Ligny. — 3. Seconde guerre contre Laurent de Metz. — 4. Les affaires de Verdun et de Toul. — 5. Nouvelle guerre à Metz.

1. — A peine l'intervention de Saint Louis avait-elle amené la paix en Lorraine que de nouveaux sujets de querelle naquirent. Après la mort de l'évêque Guillaume de Trainel, Laurent, notaire de l'église de Rome, fut élu à Metz. Inconnu en Lorraine, il n'était ni le protégé du duc, ni celui du comte. Ce fut sa perte. Ne pouvant se combattre pour lui, les deux princes s'allièrent contre lui. Le 27 janvier 1271, Laurent promet de payer huit mille livres au duc de Lorraine et à ses aides, le comte de Deux-Ponts et Henri de Blamont, pour les dégâts commis durant la guerre de Guillaume, moyennant quoi Ferry se déclara prêt à rendre la moitié de Condé, dès que le comte de Bar aurait rendu l'autre moitié [1]. D'autre part, dès 1270, le comte de Bar

(1) Marichal, *Cart. de Metz*, p. 501.

Digitized by Google

s'était fait promettre par Laurent que toutes les dettes contractées envers lui par Guillaume et ses prédécesseurs lui seraient payées, pourvu qu'elles fussent hypothéquées sur les terres de l'évêché (1).

L'évêque se trouva incapable de réaliser ses promesses et la guerre éclata. Philippe de Vigneulles (2) et après lui Wassebourg (3) déclarent que ce fut Laurent, qui le premier, fortifia ses châteaux contre les deux princes. Il est plus que probable, que ceux-ci envahirent l'évêché de concert pour avoir paiement des sommes qui leur étaient dues. La guerre extérieure n'allait pas d'ailleurs sans une agitation communale dans la cité, où nous voyons les Dominicains prendre parti pour le comte de Bar, tandis que les Franciscains soutiennent l'évêque. Laurent, après avoir interdit la prédication aux Dominicains dans son diocèse (4), lança l'excommunication contre le comte de Bar (5) et s'assura en avril 1272 l'aide d'Henri de Riste, vassal de Thiébaut, en lui donnant des salines à Vic, Moyenvic et Marsal (6).

Le duc et le comte se dirigèrent vers Marsal où Laurent attendait les secours de l'évêque de Strasbourg. Ils rencontrèrent les troupes de Laurent à Hattigny (7), les défirent complètement et s'emparèrent de sa personne. L'évêque de Strasbourg, accouru avec ses deux neveux Frédéric et Louis de Listenberg, ne fut pas plus heureux et subit le même sort. Après s'être emparé de Marsal, Ferry et Thiébaut vinrent mettre le siège devant Épinal. Ils s'y disputèrent au sujet de la garde de leurs prisonniers; le duc de Lorraine prétendait qu'ils lui appartenaient, le comte de

(1) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, III, p. 467.
(2) *Chroniques messines*, édition Huguenin, p. 34.
(3) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° 305.
(4) Huguenin, *loc. cit.*
(5) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, p. 467.
(6) Marichal, *Cart. de Metz*, p. 65.
(7) Il s'agit de Hattigny proche de Marsal (Lorraine) comme l'indique la chronique latine citée par Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 173 et non de Hadigny près de Châtel-sur-Moselle comme le suppose Dom Tabouillot, *loc. cit.*, p. 467.

Digitized by Google

Bar en réclamait la moitié. Ils s'accordèrent le 25 septembre sur les bases suivantes : quatre chevaliers arbitres détermineront à qui les prisonniers doivent appartenir; ces quatre arbitres sont Jean de Varnesberg, Gautier de Neuchâtel, Aimé de Faucogney et Guillaume de Trichatel. En attendant leur jugement, les prisonniers seront remis entre les mains de Liébaut de Bauffremont et de Jacques de Bayon. Au cas où le duc voudrait délivrer quelques-uns des prisonniers, les droits du comte de Bar n'en seraient pas pour cela diminués (1). Les arbitres décidèrent que l'évêque de Strasbourg et ses gens appartenaient au duc de Lorraine, mais que l'évêque de Metz et les siens étaient au comte de Bar (2). Épinal capitula seulement le 19 décembre. Le voué, les chevaliers, le prévôt et la communauté remirent la ville et le donjon entre les mains du comte de Bar à la condition expresse qu'il les leur rendrait, sitôt la guerre terminée (3). D'autre part, Ferry s'empara de Deneuvre (4), Vic, Remereville (5), Buissoncourt (6) et obtint en 1273 que les chevaliers, écuyers, maire et échevins de Marsal feraient une déclaration exacte de leurs droits, afin que lui-même en jouisse comme souverain de la place (7).

Ni le comte de Bar, ni le duc de Lorraine n'étaient sincères dans leur alliance et, bien qu'au siège d'Épinal ils aient projeté le mariage de leurs enfants, Mathieu de Lorraine et Alix de Bar (8), aucune amitié durable n'était possible entre eux. Déjà en 1271, le 5 février, Henri, fils du comte de Luxembourg avait déclaré au comte de Bar qu'il s'alliait à lui sa vie durant contre Ferry (9). Si le Luxembourg déclare

(1) Dom Calmet, t. II, pr., p. 501-502.
(2) A. Meurthe-et-Moselle, B. 424, f° 2.
(3) Dom Calmet, II, pr., p. 502.
(4) Meurthe-et-Moselle, canton de Baccarat.
(5) Meurthe-et-Moselle, canton de Saint-Nicolas.
(6) Même canton.
(7) Dom Calmet, l. 24, ch. 127. — Tabouillot, *Hist. de Metz*, l. III, p. 469.
(8) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n°s 189 et 190.
(9) Le comte de Luxembourg exceptait de son alliance l'Empereur,

Digitized by Google

la guerre à la Lorraine, cette guerre se fera aux frais du Luxembourg. Cette alliance doit être ratifiée par le comte de Luxembourg dès son retour de Terre-Sainte, faute de quoi son fils se rendra prisonnier à Saint-Mihiel (1). Le comte Henri revint dans ses états au mois de mai et le 2 juin, il s'empressa de ratifier cet accord (2). De son côté, le duc de Lorraine s'assurait la fidélité d'Henri de Blamont qui l'avait déjà aidé contre Guillaume de Trainel (3). C'étaient là de véritables actes d'hostilité, leur alliance fondée sur l'intérêt craquait rapidement. Le 24 février 1273, Laurent déjà réconcilié avec Ferry relève celui-ci de tous les serments prêtés au comte de Bar contre l'évêché, parce que faits contre l'Église, ils sont contraires à tout droit et à toute raison (4). Laurent n'était pas le prisonnier du duc, leur réconciliation était donc facile.

Laurent, pour avoir la paix, s'adressa au pape Grégoire X, qui convoqua à Lyon, où s'était ouvert un concile général en mai 1274, le duc et le comte. Ceux-ci s'y rendirent. Ils restèrent dans la ville de Lyon, les mois de juillet et d'août. Le 8 juillet, ils remettent à Otton de Bourgogne, sire de Salins et à Aimé de Montfaucon le soin de juger les différends qui pourraient surgir entre eux et de prendre toutes les mesures pour éviter la guerre (5). A la fin du mois, le comte de Bar avait remis en liberté l'évêque de Metz et Grégoire X ordonnait le 30 au duc de Lorraine de ne pas molester Thiébaut pour ce fait (6). Le 8 août, le pape accordait entre eux le comte et l'évêque. Le comte de Bar

l'archevêque de Trèves, les évêques de Metz, Toul et Verdun, les ducs de Limbourg et de Brabant, les comtes de Blois, Juliers, Flandre, Hainaut, Beaumont et Avesnes, les villes de Verdun et de Metz contre lesquels il ne pouvait aider le comte de Bar; par contre il ne devait pas aider contre Thiébaut le comte de Champagne ou l'évêque de Metz.

(1) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 138.
(2) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 140.
(3) Dom Calmet, *loc. cit.*.
(4) Marichal, *Cartulaire de Metz*, p. 287.
(5) A. M. B. 256, f° 265.
(6) B. N. fr. 11853, f° 309.

Digitized by Google

s'engageait à rendre Épinal et Condé et à tenir l'évêché quitte de toutes dettes, Laurent promettait de payer au comte mille livres chaque année à la Noël à Briey, pendant vingt ans (1). Le même jour, par bulle adressée aux abbés de Jovilliers et de Jeandheurs, le pape notifia cette paix et chargea les deux abbés d'en assurer l'exécution (2).

Pendant la captivité de Laurent qui était resté plus d'un an en prison, l'évêché avait été administré par l'archevêque de Trèves. Celui-ci à court d'argent avait emprunté au comte de Bar cent livres messins que le 29 juillet 1273 il promet de rendre sur ce que l'évêque de Metz lui doit (3).

D'autre part, Laurent avait fait à Lyon deux traités de paix avec le duc de Lorraine; le premier, le 20 juin — avant même les accords avec le comte de Bar — où le duc promet de rendre Deneuvre et les autres biens épiscopaux qu'il a saisis sauf l'étang de Rémeréville. Il garde les otages de Marsal et de Vic jusqu'à temps que les arbitres, le princier de Metz et Jean de Varnesberg, aient fixé le prix de leur rançon (4). Le second, le 7 décembre, après le jugement des arbitres, où le duc de Lorraine rend les otages, mais où l'évêque lève l'interdit jeté sur le duché et l'excommunication qui frappait le duc (5). Quant à l'évêque de Strasbourg, il fit la paix avec le duc par l'entremise de Rodolphe de Habsbourg, que le comte de Bar et Ferry avaient reconnu à Lyon comme roi des Romains. Le traité est du mois de juin à Haguenau (6).

2. — Le roi de Navarre, Thiébaut de Champagne, n'était pas revenu de la croisade; tombé malade à Tunis du mal qui avait enlevé le roi de France, il était allé mourir à Trapani en

(1) Potthast, *Regesta*, n° 20889; B. N. fr. 11853, f° 303.

(2) Cette bulle n'est pas signalée dans Potthast, B. N. fr. 11853, f° 304. Le même ordre fut signifié le 31 juillet à l'abbé de Saint-Mihiel et aux officiaux de Verdun. B. N. fr. 11853, f° 309.

(3) *Inv. de Lorr.*, t. VI, f° 558.

(4) Dom Calmet, tome II, pr., p.504.

(5) Dom Calmet, tome II, pr., p. 505.

(6) Dom Calmet, tome II, pr., p. 507.

Digitized by Google

Sicile le 4 décembre 1270 (1). Son frère et successeur Henri III, qui était resté en Navarre, ne revint en Champagne qu'en mai 1271 (2). Il y fit un court séjour, durant lequel il entra en pourparlers avec le comte de Bar, pour régler la garde de Vieux-Montier, laissée en suspens dans la sentence de Saint Louis. Le 22 juillet, on s'en remit pour ce différend à l'arbitrage d'Erard, évêque d'Auxerre (3); sur ses indications, le roi de Navarre, céda le 26 décembre la garde de Vieux-Montier au comte de Bar, à condition que celui-ci tiendrait cette garde en fief de Champagne (4).

Henri III revint une seconde fois en Champagne en 1273. Le comte Thiébaut l'alla trouver à Troyes et à Bar-sur-Seine au mois de février. Il obtint du roi de Navarre, affaibli par l'extraordinaire embonpoint auquel il devait succomber (5), d'avoir les coudées franches à Buzancy dont il poursuivait l'acquisition et à Ligny; il se fit donner en outre les principaux fiefs de Gondrecourt, le tout en échange de concessions sans grande conséquence. A Troyes, le comte de Bar se reconnaît vassal du comte de Champagne pour le château de La Mothe, que lui disputait auparavant le duc de Lorraine et pour mille livres dans la châtellenie de La Mothe ou à défaut dans le Bassigny ou la châtellenie de Bar-le-Duc. Le château de La Mothe ne peut être mis hors la main de Thiébaut; il est tenu dans les mêmes conditions que les autres biens de « Lohoreine » (6) tenus déjà de la Champagne. Si le roi venait à décéder sans héritier ou si l'un de ses

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne*, t. IV, p. 421.

(2) D'Arbois, *op. cit.*, p. 435.

(3) D'Arbois, *op. cit.*, Cat. n° 3679 *bis*.

(4) D'Arbois, *op. cit.*, Cat. 3697.

(5) D'Arbois, *op. cit.*, IV, p. 437, qui cite Mariana : *De Rebus hispanicis*, XIII, p. 22.

(6) Le mot ici est significatif et rarement pris dans ce sens, au XIIIe siècle. Il indique bien l'ancienne Lotharingie dont fait évidemment partie le comté de Bar et non pas le duché de Lorraine. Il s'agit des terres dont le comte de Bar avait fait hommage au comte de Champagne comme Belrain, la région extrême de l'Argonne, etc.

Digitized by Google

successeurs mourait sans enfant, La Mothe reviendrait en franc alleu — comme il l'était jusqu'alors — au comte de Bar (1). En retour, le roi de Navarre, à Bar-sur-Seine, cédait au comte de Bar les fiefs de Gondrecourt et de la châtellenie de Gondrecourt que Jean de Gondrecourt tenait de Champagne, ce que lui-même avait à Neuville et à Baudonvilliers, ce que l'abbaye de Trois-Fontaines y avait, une rente en deniers et en gelines à Eclaires (2). De plus il déclare qu'il ne peut retenir les hommes du comte de Bar à Charmontois ou de l'abbaye de Beaulieu qui viendraient en Champagne (3). D'autre part, il s'engage également à ne retenir aucun des hommes du comte de Bar de Bassigny ou de Lorraine qui se réfugierait dans ses terres (4). Le même mois, en échange des fiefs que les héritiers de Philippe de Nanteuil tenaient de lui à Cheminon, Thiébaut reçoit du comte de Champagne les fiefs que Jean de Gondrecourt tenait à Dainville (5) et à Baudonvilliers (6). Enfin Henri s'engageait à ne rien acquérir dans la châtellenie de Ligny, sauf ce que le comte de Champagne possédait à Tréveray et ailleurs de la valeur de douze cents livres (7).

Ce dernier acte va permettre au comte de Bar de récupérer la châtellenie de Ligny et d'effacer ainsi d'un seul coup toute la pénible politique du prédécesseur d'Henri, le résultat d'une longue guerre et l'intervention de Saint Louis. Le comte de Champagne ne le vit pas; il mourut à Pampelune le 22 juillet 1274 (8). Il avait auparavant autorisé Jean de Buzancy en mars (9), en août 1270 (10), et en juillet 1274

(1) Orig. A. N. J. 581 n° 2 a été récemment édité par F. Kern. *Acta Imperii, Angliae et Franciae*, p. 272, n° 304.

(2) Marne, Saint-Menehould, Dommartin.

(3) A. N. J. 911, n° 26; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. n° 3741.

(4) D'Arbois, *op. cit.*, Cat. 3739.

(5) Meuse, Commercy, Gondrecourt.

(6) D'Arbois, *op. cit.* Cat., n° 3740.

(7) B. N. fr. 11853, f° 24 r°

(8) D'Arbois, *op. cit.*, t. IV, p. 437.

(9) B. N., fr. 11853, f° 37 v°.

(10) D'Arbois, *op. cit.*, Cat. n° 3771.

Digitized by Google

quelques jours avant sa mort [1] à reprendre toute la châtellenie de Buzancy du comte de Bar. Nous reviendrons ailleurs sur cette importante acquisition.

En conséquence, le 8 septembre 1274, Valeran de Luxembourg, seigneur de Ligny, reprend du comte de Bar en foi et hommage comme de son propre alleu, Ligny et toute la châtellenie, sauf la ligéité du comte de Luxembourg, qui est son prince, et celle du comte de Champagne pour deux cents livres de terre qu'il tient de lui à Tréveray et sauf cent livres de terre qu'il retient pour donner en aumône ou pour vendre. S'il les vend, ces cent livres de terre seront tenues de lui en fief et en arrière fief du comte de Bar; s'il les donne en main-morte, elles seront dans sa garde, laquelle garde sera fief du comte de Bar.

Au cas où Valeran viendrait à mourir sans héritier, le comte de Luxembourg devrait nommer comme propriétaire de la terre de Ligny un de ses gentilshommes qui tiendrait Ligny du comte de Bar [2]. Le même jour, Valeran garantit le comte de Bar contre toute réclamation qui pourrait surgir à propos de cet hommage [3]. Le comte de Bar paya cette reprise quatre mille livres que les agents de Valeran, Geoffroy d'Esch et Poince Troïesius, reçurent le 18 décembre et dont ils donnèrent quittance [4] ainsi que le seigneur de Ligny [5].

En janvier 1272, le comte de Bar avait conclu avec le comte de Luxembourg un arrangement pour l'étang de Fontoy que le sire de Fontoy [6] devra tenir de Bar, qui le tiendra de Luxembourg, sauf les droits du duc de Lorraine et de l'archevêque de Trêves [7]. Le 27 août 1275, le comte de Luxembourg et le comte de Bar déclarent s'accompagner au ban de Bazeilles dont ils rendent ensemble hommage au

(1) B. N., fr. 11853, f° 24 v°.
(2) B. N. fr. 11853, f° 48 v°.
(3) B. N. fr. 11853, f° 48 v°.
(4) B. N. fr. 11853, f° 54.
(5) B. N. fr. 11853, f° 54.
(6) Lorr., Thionville, chef-lieu de canton, autrefois Audun-le-Roman.
(7) B. N. fr. 11853, f° 50.

Digitized by Google

Chapitre de Metz [1]. Ce sont leurs seules relations durant cette période, jusqu'au jour où le comte de Luxembourg toujours à court d'argent cède, le 23 mai 1277, à Thiébaut, la moitié du château et de la terre de Conflans et l'avouerie de Jarnisy [2]. Le comte de Bar lui rendra hommage pour cette part que tient Jean d'Esch, qui désormais la tiendra du comte de Bar [3].

3. — Cependant une nouvelle guerre avait éclaté entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz. L'occasion en fut la succession du comté de Castres. Le dernier comte de Castres, Renaut, étant mort sans enfant, sa veuve épousa le comte de Salm. L'évêque de Metz, de qui mouvait Castres, consentit à ce qu'Henri en prenne possession, à la condition qu'il s'engagerait à ne jamais le remettre au duc de Lorraine [4]. Ferry qui convoitait le comté prépara la guerre et tandis que l'évêque de Metz s'assurait le concours de l'évêque de Strasbourg et du comte de Deux-Ponts [5], le duc de Lorraine obtenait celui du seigneur de Commercy, Simon de Sarrebrück, dont les possessions étaient en partie voisines du comté de Castres et qui s'engageait, le 12 juillet 1275, à aider le duc à reprendre ce comté par tous les moyens [6]. Jean de Choiseul, vassal du comte de Bar, apporta également à Ferry son concours. Nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur cette guerre; les chartes nous permettent pourtant d'y distinguer trois parties. Dans la première, le duc de Lorraine fut battu par le comte de Deux-Ponts et Jean de Choiseul fait prisonnier, car, nous voyons ce dernier obtenir, le 23 juin 1277, du duc de Lorraine, que celui-ci se soumette à l'arbitrage de Jacques de Bayon, seigneur de la Fauche, de Liébaut de Bauffremont, du comte et de

(1) Wurth-Paquet, *Table chronologique*, 1275.

(2) Conflans-en-Jarnisy.

(3) A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° LXXIX.

(4) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, p. 471.

(5) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, p. 471, qui place par erreur le début de cette affaire en 1276. A cette époque, la guerre était commencée depuis au moins l'année précédente.

(6) Dom Calmet, II, pr., p. 508.

Digitized by Google

Gérard de Luxembourg et d'Aubert de Parrois pour la fixation de l'indemnité à laquelle Jean a droit pour ses pertes, sa prison et sa rançon « dans la guerre où il fut avec le duc [1] ».

Dans la seconde partie, le duc de Lorraine fut aidé par le comte Henri de Vaudémont. Celui-ci était créancier de l'évêque de Metz et ne pouvait parvenir à recouvrer sa créance. Il s'engagea le 23 janvier 1277 avec ses fils Renaut, Henri et Jacques à mettre toutes ses forces à la disposition du duc de Lorraine. Il promet de continuer la guerre, même si ses créances sont soldées par l'évêché [2]. Il semble que le comte de Vaudémont n'ait pas tenu l'engagement d'une façon aussi complète. Nous voyons, en effet, au mois de janvier 1278, le comte de Bar se mettre de la partie. Pour lui-même, il promet de rester neutre et de n'aider ni l'évêque de Metz, ni le comte de Deux-Ponts, ni l'évêque de Strasbourg contre le duc de Lorraine. Si Laurent le met dans l'obligation de l'aider des fiefs tenus de Metz, il aidera le duc des fiefs tenus de Lorraine [3]. Mais si Thiébaut ne se jetait pas lui-même dans la guerre, il y envoyait son fils Henri qui promet d'aider le duc contre tous ses ennemis avec cent chevaliers [4]. Ce qui semblerait indiquer que le comte de Vaudémont s'était retiré de la lutte, c'est que Thiébaut de Lorraine, fils aîné du duc Ferry, promet d'aider le comte de Bar avec cent hommes d'armes contre l'évêque de Metz, le comte de Chiny et le comte de Vaudémont que, sans doute, Laurent a détourné de leurs devoirs envers leur suzerain [5]. Le changement de parti du comte de Vaudémont devait être fort récent, car, nous le voyons encore, en août 1277, ordonner à tous les baillis, maires, prévôts, hommes et toutes gens de son comté de se mettre comme ils le devaient au service du comte de Bar [6].

(1) Dom Calmet, II, pr. p. 509.
(2) Dom Calmet, II, pr., p. 508.
(3) Dom Calmet, II, pr. p. 508.
(4) Dom Calmet, II, pr., p. 509.
(5) *Inv. de Lorraine*, t. 7, *layette Lamarche*.
(6) B. N., fr. 11853, f° 130 r°.

Digitized by Google

Le concours que le comte de Bar apportait au duc de Lorraine n'était pas gratuit, puisque le jour même où il le lui apportait, Ferry lui cédait les salines de Château-Salins et tout le fief d'Amélecourt (1). Thiébaut s'engage à verser au duc les revenus de ce fief pendant quatre ans, après quoi il les lèvera pour lui (2). Il promet en outre d'aider Ferry par tous les moyens à maintenir leurs droits respectifs sur Salone et Amélecourt (3), et de ne retenir à son service aucun des gentilshommes du duc, qui ne doit pas lui non plus retenir les siens (4).

Quant à Henri de Bar, son concours fut payé de façon magnifique par le duc de Lorraine. Le 16 juin, Ferry, qui avait obtenu le 24 mai précédent l'autorisation de son fils aîné Thiébaut (5), cède à Henri la ville et le château de Longwy à tenir en fief de Mathieu de Lorraine, second fils de Ferry (6). En conséquence, le duc ordonne à tous ses vassaux de la châtellenie de Longwy d'entrer dans l'hommage d'Henri (7) et promet d'indemniser le comte de Luxembourg pour ce que celui-ci y possédait (8). On se rappelle, en effet, que Ferry, au début de la guerre de Ligny, avait reconnu tenir de Luxembourg cent livres de terre à Longwy (9). Ainsi cette terre, sortie du Barrois sous le comte Thiébaut 1er, y rentrait sans coup férir à titre de fief en attendant qu'elle y revienne en franc alleu en 1292 par rachat (10).

Ce même jour, le 16 juin, le comte et le duc règlent les conditions du mariage de leurs enfants dont l'alliance avait été envisagée au siège d'Épinal. Nous reviendrons plus loin

(1) Meurthe, arrondissement et canton de Château-Salins.
(2) A. M. B. 256, f° 268. B. 379, f° 1; B. N. fr. 11853, f° 267.
(3) A. Meurthe-et-Moselle, B. 800, f° 1; A. M. B. 256, f° 269.
(4) A. M. B. 256, f° 267.
(5) B. N. fr. 11853, f° 269.
(6) B. N. fr. 11853, f° 264.
(7) B. N. fr. 11853, f° 268.
(8) B. N. fr. 11853, f° 269.
(9) Cf. plus haut, p. 360, A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° L.
(10) Cf. plus bas, Règne de Henri III.

Digitized by Google

sur ce mariage d'Alix de Bar avec Mathieu de Lorraine qui fut célébré au château de Trognon (1) et dont le comte de Luxembourg se porta pleige (2).

Le duc Ferry fit la paix avec l'évêque de Metz le 24 août 1278, par l'intermédiaire de Gobert d'Apremont et il n'est pas difficile, au texte du traité, de s'apercevoir que l'évêque de Metz était victorieux puisque Ferry abandonna toutes ses prétentions sauf deux mille livres de rançon que Laurent lui devait pour l'affaire d'Hattigny (3).

Quelque temps après, Laurent partit en Italie, pour y mourir. Son successeur fut Jean de Flandre, fils de Guy de Dampierre et par conséquent neveu du comte de Bar. Jean prit possession de son siège en avril 1280. L'année suivante, nous ne savons à quelle occasion, la guerre éclatait entre les bourgeois de Metz, le duc de Lorraine et le comte de Bar. Le 27 mai 1281, les deux princes s'étaient alliés contre les bourgeois; ils promettaient également de se prêter secours contre l'évêque au cas où celui-ci serait l'agresseur, sauf toutefois à lui envoyer vingt hommes pour les obligations de leurs fiefs (4). La guerre fut courte (5); Jean de Flandre, n'y ayant pas pris part, intervint comme arbitre. Le 24 juin, il s'engagea à payer trois cents livres pour la rançon des Messins que le comte avait pris, à la condition toutefois que Guy de Dampierre, choisi comme juge, les déclare de bonne prise; Guy aura, en outre, à juger le différend entre la cité et le

(1) 14 juin, Acte du comte de Bar, B. N. fr. 11853, f° 265; 16 juin, Acte de Ferry, B. N. fr. 11853, f° 267; 16 juin à Trognon, enregistrement de l'acte par l'official de Verdun, B. N. fr. 11853, f° 269.

(2) 28 avril précédent, N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n°s 189 et 190.

(3) Dom Calmet, II, pr. p. 509-510.

(4) Dom Calmet, II, pr., p. 513.

(5) Elle était cependant commencée avant ce traité d'alliance; nous savons, en effet, par les actes qu'il y eut au moins deux grandes batailles, l'une à Marimont où le duc fut vaincu, mais où le comte de Bar n'eut pas part, l'autre aux Genivaux où le duc fut vainqueur et où peut-être Thiébaut assista. Toute cette phase est peu expliquée et peu claire dans J. de Pange, *Cat. des Actes de Ferry III*, p. 40.

Digitized by Google

comte avec l'aide de Baudoin d'Avesnes, sire de Beaumont (1). Le 26 juillet, le duc de Lorraine faisait aussi la paix avec les Messins sans dépens de part et d'autre (2). Le duc de Lorraine avait été aidé dans cette guerre par plusieurs vassaux du comte de Bar, entre autres par Liébaut de Bauffremont et par Jean de Choiseul. Celui-ci avait été pris par les Messins au malheureux combat de Morimont. Le duc de Lorraine s'engagea à payer sa rançon (3) et le comte de Bar fut pleige du duc de Lorraine. En octobre 1283, Jean de Choiseul, que Ferry a payé, décharge le comte de Bar de cette caution (4). Vers le même temps, Ferry s'acquittait aussi de toutes les dettes qu'il avait contractées envers Thiébaut. Il lui paya vingt mille livres en quatre termes, avril et août 1283, 1er novembre 1285 et 29 mai 1287 (5).

En 1283, le gendre de Thiébaut, Otton de Bourgogne, partit pour la croisade. Durant son absence, il confia la régence du comté à son beau-père. Par un acte daté de Paris le 14 janvier, il enjoint à son sénéchal Fourque de Rigny, à ses baillis, châtelains et prévôts d'aider son père le comte de Bar et son frère Henri de Bar (6). Le 31 mars, en Calabre, il renouvelle le même ordre et déclare que, s'il n'est pas revenu pour la Saint-Jean, on pourra délivrer à sa femme Philippe de Bar son douaire ainsi que le château de Jussey, si elle veut y demeurer (7).

Le comte de Bar profita de la paix avec les bourgeois de Metz pour régler la question des dettes du comte de Vaudémont. Celui-ci avait commis l'imprudence d'engager aux bourgeois d'Epinal, sujets de l'évêque de Metz, sa ville de Châtel-sur-Moselle pour une somme de quatre mille livres. Craignant avec raison que les Messins s'en servent en cas de guerre, le comte de Bar, par l'intermédiaire de son fidèle

(1) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 218.
(2) Dom Calmet II, pr., p. 512.
(3) Dom Calmet II, pr., p. 511 et 512.
(4) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 239.
(5) N. de Wailly, *op. cit.*, nos 235, 237, 249, 268.
(6) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 232.
(7) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 233.

Digitized by Google

lieutenant Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, dont nous étudierons bientôt le rôle, racheta Châtel le 26 novembre 1281[1]; il rendit cette ville au comte de Vaudémont qui promit de rembourser les quatre mille livres, dont il donna caution son beau-frère Jean de Vergy, et de ne jamais la mettre hors ses mains[2]. Le comte de Bar acheva de retirer des mains des bourgeois d'Épinal, en avril 1285, les biens du comte de Vaudémont[3] qui le reconnaît[4] et qui reconnaît aussi que Thiébaut et le comte de Salm se sont portés pleiges pour lui de nombreuses sommes dues à Gauceron, Perrin, Huart de Savonnières[5].

4. — Les affaires de Verdun allaient absorber pendant quelque temps presque toute l'activité du comte de Bar. Une longue vacance du siège avait jeté l'évêché dans l'anarchie. Gérard de Granson qui ne fut évêque que quatre ans — de 1274 à 1278 — avait passé la plus grande partie de son épiscopat hors de son diocèse à servir de négociateur entre le roi des Romains Rodolphe de Habsbourg, son compatriote, et le roi d'Angleterre [6]. A sa mort, il ne fut pas pourvu à son remplacement. C'est que personne à Verdun ne tenait à recevoir un maître. La France dont l'influence grandissait dans le Verdunois depuis la mort du dernier comte de Champagne avait de nombreux partisans dans la ville et pour la première fois le comte de Bar, qui venait d'apercevoir dans son vieil allié le roi de France un prochain ennemi, se retournait du côté impérial. Le princier Thomas de Blamont « qui était tout dévoué à son oncle Thiébaut de Bar et que sa charge constituait d'ailleurs le gardien du temporel de l'évêché [7] » était le chef du parti impérial. Il convoitait peut-être déjà

(1) B. N. fr. 11853, f° 132 v°. N. de Wailly, *op. cit.*, n° 222.
(2) B. N. fr. 11853, f° 132, v°.
(3) B. N. fr. 11853, f° 132.
(4) B. N. fr. 11853, f° 132.
(5) B. N. fr. 11853, f° 133.
(6) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 48-49.
(7) Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 63.

Digitized by Google

le siège qu'il obtiendra plus tard [1]; en attendant, entreprenant et batailleur, il dilapidait les finances de l'évêché [2]. Les bourgeois profitaient, eux, de la vacance pour augmenter leurs droits et il se pourrait bien que la rédaction définitive des libertés de la commune datât de ce moment là [3]. En tous cas ils se faisaient entre eux la guerre. On a souvent narré cette guerre des lignages [4], dont il est impossible de démêler les causes exactes. Le lignage de la Porte et le lignage d'Azanne s'en voulaient à mort depuis que l'un deux avait réussi à faire bannir quelques membres influents de l'autre. Ils en vinrent aux mains avec fureur, les campagnes verdunoises furent ravagées, les abbayes molestées, la justice cessa d'être rendue. C'était l'anarchie partout. Dans cette détresse, on recourut au comte de Bar. Les abbayes les premières donnèrent l'exemple. L'abbaye de Saint-Airy mit tous ses biens sous sa protection moyennant sept messes du Saint-Esprit chantées de son vivant et un service solennel annuel après sa mort [5]. Le 1er septembre 1274, Mathieu, abbé de Saint-Nicolas du Pré [6], met également ses biens sous la garde de Thiébaut auquel pour sa peine, il cède une rente à Bon-

(1) Thomas de Blâmont fut élu évêque en 1303, il mourut en 1305. Aussitôt en possession de son évêché, « l'ancien champion des droits de l'Empire se fit l'allié et l'on peut dire l'agent actif de la France sur les rives de la Meuse ». Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 88 et pièces justificatives, n° 7.

(2) Clouet, *Hist. de Verdun*, tome II, p. 512.

(3) Clouet, *op. cit.*, tome II, p. 543; Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 22 et n. 8.

(4) Il faut se rappeler que les lignages verdunois — la même institution se retrouve à Metz — se composent de véritables « gentes » avec leurs clients et leurs protégés souvent fort nombreux. Ces vieilles familles sont en fait les seules maîtresses de la cité. Verdun en compte trois : la Porte, Azanne et Estouf. Cf. Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 23 et 24.

(5) Sans date, cet acte est probablement de la période de la première garde de Verdun en 1257. L'abbé Dude qui le délivre est mort en février 1263, B. N. fr. 11853, f° 164.

(6) Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris établie à Verdun par l'évêque Jean d'Apremont un peu avant 1220.

Digitized by Google

court [1]. Le 7 août 1282, l'important monastère de Saint-Paul suit le mouvement. L'abbé Hubert de Brieulles promet de payer pour la garde cinquante sous toulois, mais cette garde comtale doit cesser dès qu'il y aura un évêque à Verdun [2]. Enfin, les bourgeois eux-mêmes se tournent vers le comte de Bar. D'abord individuellement : le 2 mai 1282, le célérier de Saint-Vanne, Guillaume et Monin de la Porte, exécuteurs testamentaires de Thiébaut Lagorge, citain de Verdun, ne pouvant recouvrer certaines créances du défunt, demandent à Thiébaut de faire ce recouvrement moyennant une commission de moitié des sommes soldées par l'abbéde Beaulieu, Rolin de Mercy, Geoffroy d'Autrémont, Thomas d'Auxelle, chanoine de la cathédrale, et d'un tiers sur celles payées par Roger de Mercy et le princier Thomas de Blâmont [3]. Ce document prouve, ce que d'autres pièces nous apprendront par ailleurs, que le lignage de la Porte est du parti du comte de Bar; trente ans plus tard la politique des comtes à Verdun s'appuiera sur celui d'Azanne [4]. Thiébaut cependant en restait à quelques services privés et n'intervenait pas officiellement à Verdun. C'est que le traité de sauvegarde de 1257 ne lui permettait pas de s'immiscer dans les affaires intérieures de la cité, mais seulement de la secourir en cas de guerre étrangère. Toutefois, la discorde était si grande et les ravages si profonds que tout le monde s'entendit pour l'appeler à faire cesser la guerre civile. Au mois de mars 1283, le comte prend définitivement en sa garde, conduit et sauvement la communauté et tous les citains de Verdun et des bourgs du Verdunois, eux et leurs biens comme les hommes de ses propres terres. Il doit aider le « nombre de la citei » ou jurés élus ou n'importe quel « nombre », placé à la tête de la ville par la communauté ou par l'évêque, à « amender,

(1) Meuse, arrondissement et canton de Commercy, B. N. fr. 11853, f° 165.

(2) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 227.

(3) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 224.

(4) Vers 1315, Cf. Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 95-96.

Digitized by Google

défaire ou justicier » tous les méfaits et abus et à lever les amendes selon les termes de la lettre de paix de Verdun. S'il advenait un cas non écrit dans la lettre, le comte pourra aider le « nombre » à maintenir l'ordre et à justicier en l'absence de l'évêque. Chaque fois que le nombre ou la communauté l'en requerra, il viendra ou enverra quelqu'un de son conseil, chevalier ou bailli, qui touchera dix sous par jour pour ses déplacements. S'il fallait faire justice par la force, le comte enverrait Philippe, chatelain de Bar, Thierry d'Auxelle, L'Hermite de Stenay et Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, qui s'entendraient avec le nombre et la communauté sur la justice à rendre et la quantité d'hommes dont on aurait besoin. Pour faire rendre justice par la force, le comte pourra prêter vingt chevaliers, cent hommes armés à cheval et trois cents sergents à pied. Dans ce cas le comte ou les chevaliers toucheront dix sous par jour, les écuyers cinq et les sergents à pied douze deniers. Tous les laïcs de Verdun et des bourgs sont soumis à la paix. En cas d'outrage, de méfaits ou de forfuyance, ils peuvent être poursuivis par le comte, comme les gens de ses propres terres. Ces conventions sont faites nonobstant les droits de l'évêque et les conventions antérieures conclues avec le comte (1). Ce traité ramena la paix à Verdun, toutefois les batailleurs qui avaient déjà été condamnés par les dix-huit jurés du nombre refusèrent de se soumettre une seconde fois et demandèrent un arbitrage (2). Le comte de Bar, ses quatre conseillers, Olry, gardien des Frères mineurs, Demenge, lecteur des Frères prêcheurs et les prud'hommes de la cité confièrent l'instruction et l'enquête à dix lignagers arbitres : Jacque de la Fosse, Richard Gallian, Godard d'Étain, Huart de Moulainville et Pérignon Arnould du lignage d'Azanne, Martin de la Grange, Jacque Chapon, Otton Lepetit, Jacque Lebergier et Guiot de Neu-

(1) B. N. Lorr., 336, f° 4. Édit. Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 504.

(2) Édit. Clouet, *loc. cit.*

Digitized by Google

villy du lignage de la Porte. La nomination de ces arbitres fut faite le 4 mars 1283 (1).

Les arbitres ne purent aboutir, pressés qu'ils étaient chacun par leur parti ; ils demandèrent à être déchargés de leurs fonctions qui furent alors confiées à Hugue, bailli de Bar et à frère Nicolas Grossetête, Dominicain à Verdun. Ceux-ci terminèrent leur instruction et rendirent leur sentence le 14 avril 1283, aux termes de laquelle du lignage d'Azanne cinq membres iront en Palestine, à Saint-Jean d'Acre et reviendront quand ils voudront, ramenant pour prouver leur voyage une lettre du Maître de l'Hôpital, du Maître du Temple et du Patriarche de Jérusalem; deux autres feront le même voyage mais ne reviendront qu'un an après, quatre autres iront en Angleterre au tombeau de Saint-Thomas de Canterbury, sept autres iront à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer et trente-sept autres à Notre-Dame de Reims; du lignage de la Porte un seul ira à Saint-Jean-d'Acre, neuf à « Notre-Dame de Lyon sur le Rhône » (Fourvières) et quatorze à Notre-Dame de Blécourt (2). Le voyage devait commencer le jour de la Nativité de la Vierge (7 septembre) et le comte de Bar devait poursuivre les récalcitrants (3).

Or, le lignage d'Azanne se trouva mécontent du jugement qui frappait surtout ses membres. La guerre recommença, guerre de rues, cruelle : des mêlées terribles éclatèrent dans la ville, des meurtres furent commis, les citains se tendaient des guet-apens. Nous en avons le récit dans la plainte que le lignage de la Porte adressa au comte de Bar (4). Les Azannes, qui ne niaient pas leurs crimes, répondirent qu'ils avaient été provoqués (5). Nous ne savons quelle décision prit le comte de Bar; l'historien de Verdun qui lui est si défavorable — jusqu'à la partialité — Clouet estima qu'il

(1) Édit. Clouet, *loc. cit.*

(2) Blécourt est célèbre par son pèlerinage où Joinville se rendit avant de partir pour la croisade. Haute-Marne, canton de Joinville.

(3) Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 500.

(4) Clouet, *op. cit.*, II, p. 501.

(5) Clouet, *op. cit.*, II, p. 502.

Digitized by Google

n'était que trop heureux de cette anarchie qui lui permettait de rendre la justice dans le Verdunois à son profit (1). Il serait facile de répondre à cette gratuite injure, que l'argent de la France n'était sans doute pas étranger au maintien de l'anarchie, que Thiébaut semble, au contraire, s'être efforcé d'enrayer. En juillet 1284, un évêque fut nommé à Verdun, c'était Henri de Grandson, frère de Gérard. Celui-ci, pour s'assurer l'aide du comte de Bar, lui abandonna une partie de la vicomté. Le 28 janvier 1286, l'évêque se rendit à Saint-Mihiel où se trouvait Thiébaut et donna au comte le tiers des huit mille livres que lui devait Jacquemin Poujoise bourgeois de Verdun et, en outre, le tiers de tous les « proaiges », profits, émoluments et amendes de justice de la vicomté de Verdun pendant cinq ans. L'évêque ne peut rien lever ni exploiter, que le comte n'en ait le tiers et pour cet accompagnement le comte doit aider l'évêque dans le recouvrement de toutes les sommes dues; si la force est nécessaire, Thiébaut la donnera et les hommes d'armes seront payés par les coupables (2). Clouet croit qu'il s'agit là d'un projet, mais que la charte ne reçut pas d'exécution (3). Rien ne le prouve; au contraire, un acte sans date que cite Clouet stipule que la commune ayant à lever, déduction faite de la part de l'évêque, une amende de trois mille livres ne pourra rien lever sans le consentement de Thiébaut (4). Fort de l'appui du comte de Bar, Henri de Grandson imposa aux bourgeois une charte de paix le 10 février 1286 et déclara que celui qui recommencerait les querelles serait traité en criminel. Le comte de Bar s'engagea à faire exécuter cette sentence (5). L'évêque Henri mourut bientôt après et l'abbaye de Saint-Paul se hâta de nouveau de se remettre sous la protection du comte de Bar, le 21 août 1286(6). La

(1) Clouet, *op. cit.*, II, p. 504.
(2) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 250.
(3) Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 504.
(4) Clouet, *loc. cit.*
(5) Clouet, *op. cit.*, II. p. 505.
(6) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 258,

Digitized by Google

situation du comte de Bar est donc prépondérante à Verdun, il y possède toutes les prérogatives des vicomtes telles que les ont eues ses ancêtres, le titre seul lui manqua. Cette situation, les comtes de Bar ne la garderont que quelques années seulement; la puissance avec laquelle Thiébaut, nous l'allons voir, est déjà entré en conflit grandit du côté du Verdunois et le jour n'est pas loin où Philippe le Bel substituera sa garde à celle du comte (1).

A Toul, l'évêque Gille de Sorcy, protégé du comte de Bar, était mort en septembre 1271. Le duc de Lorraine et le comte de Bar firent, dit Benoit Picart, marcher simultanément leurs troupes contre la ville et campèrent à quelque distance afin d'influencer l'élection. Le candidat lorrain était Jean de Lorraine-Fontenoy, le candidat du comte était Gautier de Bauffremont. Sur la prière des chanoines, les deux princes retirèrent leurs troupes, mais Jean de Lorraine ayant été élu, les partisans de Gautier avec l'aide des troupes barrisiennes s'emparèrent de Liverdun, Brixey et Maizières. Ces forteresses furent reprises par le duc de Lorraine et sur l'intervention de l'archevêque de Trèves, les deux concurrents en référèrent au pape. Jean de Lorraine mourut en 1278, alors que les pourparlers duraient encore. Les chanoines élurent alors, les uns Jean de Parrois soutenu par le duc de Lorraine, les autres Roger de Mercy, soutenu par le comte de Bar. Le pape Nicolas III cassa les deux élections et nomma un religieux franciscain du couvent de Constance, Conrad le Probe, originaire de Tübingue (2).

Conrad se hâta de traiter avec le duc et le comte. Les deux princes s'engagèrent à lui fournir cinq cents hommes d'armes chaque fois qu'il en aurait besoin. Lui-même devait mettre à la disposition du duc et du comte ses vassaux et ses hommes sauf contre l'Empereur, le Pape, le Roi, les évêques de Metz et de Verdun. Tous les autres traités

(1) Cf. plus loin, Règne de Henri III.

(2) B. Picart, *Hist. de Toul*, l. 4, c. 20. Clouet, *Hist. de Verdun*, II, p. 511.

Digitized by Google

avec la Lorraine et le Barrois furent renouvelés (1). Ici, l'histoire de Toul devient fort obscure et la chronologie des événements difficile dans Benoit Picart, qui, entre autres bévues, confond Thiébaut de Bar et son fils Henri et les nomme l'un pour l'autre. En 1281, Conrad se rendit à Colmar auprès de l'Empereur Rodolfe et en obtint l'investiture du temporel de son évêché (2); revenu à Toul, il voulut punir certains méfaits commis par les bourgeois pendant la vacance du siège et les révolta. Conrad, après avoir mis la ville en interdit, demanda secours au duc de Lorraine et au comte de Bar. Les gens du duc de Lorraine furent battus, l'évêque se retira alors à Liverdun et se prépara à faire le siège de sa ville épiscopale. Le duc de Lorraine et le comte de Bar ayant retiré leurs troupes parce qu'ils en avaient besoin, le siège traîna en longueur et Conrad ne réduisit ses bourgeois qu'avec l'aide de l'évêque de Strasbourg et du princier de Verdun, Thomas de Blâmont, en mai 1285 (3). Les documents contemporains ne font mention d'aucun de ces faits. Ils sont autrement éloquents par ailleurs. Il semble bien que ni le duc de Lorraine, ni le comte de Bar n'ait été pressé de réprimer la révolte des bourgeois de Toul et que, désespéré, Conrad s'adressa directement au roi des Romains. Celui-ci ne pouvant rien faire, occupé qu'il était en Bohême, confia la garde de l'évêque de Toul et de son église au roi de France Philippe le Hardi (4). Cet acte, daté d'Haguenau le

(1) B. Picart, *loc. cit.*

(2) Chron. de Colmar, an. 1281, citée par Dom Calmet II, pr. p. 409.

(3) B. Picart, *op. cit.*, p. 459. — L'abbé Clouet qui, au XIXe siècle, a défendu le mouvement communal dans les villes épiscopales de Lorraine, avec la chaleur d'un partisan juge ainsi la démarche du princier : « Un exploit que nos auteurs se gardèrent de faire célébrer ni par poëte, ni par prosateur fut la folle entreprise du princier Thomas de Blâmont qui, on le dit du moins, alla avec quarante hommes secourir l'évêque de Toul contre ses bourgeois révoltés. Il n'existe pas de traces de ce fait dans nos documents et nous ne le connaissons que par l'histoire de Toul où les circonstances n'en sont pas parfaitement déduites ». *Hist. de Verdun* II, p. 511.

(4) *Regesta Imperii* I, t. VI, p. 337.

Digitized by Google

16 novembre 1281, introduisait les Français à Toul, ils n'en sortiront plus. En effet, Conrad ayant placé le 1er octobre 1286 sa personne, ses gens et ses terres sous la garde du duc de Lorraine pour trois ans, le roi de France admonesta le duc (1) et le 9 mai 1289, Guillaume de Hangest, bailli du roi à Chaumont, prit dans la garde royale les possessions de la ville et du chapitre de Toul en deçà de la Meuse (2); en mai 1290, Guiard de la Porte, successeur de Hangest, y ajoutera Void, Vacon, Rigny, Ourches et Troussey le Grand (3). Enfin, le 9 août 1291 le Roi prend le chapitre de Toul sous sa protection (4).

L'imprudent roi des Romains dresse ainsi, inconsciemment, contre le comte de Bar et l'Empire, une puissance qui ne va pas tarder à le supplanter dans l'ouest de la Lotharingie. Le comte de Bar vit le danger; il obtint de Conrad le 9 septembre 1287, la promesse que celui-ci recevrait à Toul et dans tous ses châteaux et villes les gens du Barrois et les laisserait vendre et acheter sans contestation (5). Si nous en croyons Benoit Picart, Thiébaut, dès qu'il connut la démarche de l'évêque, chercha à se venger en obtenant sa destitution. Conrad ayant protesté contre la levée des décimes par Jean, cardinal évêque de Tusculum, dans les diocèses de l'Empire fut excommunié par ce légat en 1287. A quelque temps de là, le comte de Bar ayant enlevé du vin appartenant à l'évêché, Conrad l'admonesta. Thiébaut (Henri, dit Benoit Picard) se rendit à Toul et dans la cathédrale, le 1er janvier 1288, déclara que l'évêque étant excommunié, il ne reconnaissait que l'autorité du Chapitre. Conrad protesta que son excommunication était nulle, qu'elle n'empêchait pas la condamnation du comte. Thiébaut en appela au pape qui nomma, pour enquêter, l'official et le doyen de Langres.

(1) J. de Pange, *Introduction au Catalogue des actes de Ferry III*, p. 43 et 65.
(2) A. N. J. 583, n° 1.
(3) A. N. J. 583, n° 2.
(4) A. N. J. 583, n° 3.
(5) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 269.

Digitized by Google

Ceux-ci levèrent l'interdit qui pesait sur le comte de Bar à condition que Thiébaut se soumette aux juges ecclésiastiques. Thiébaut promit et donna comme caution de sa promesse le sire de Tilchâtel et le sire de Rosay (1). Nous ne savons comment se termina l'affaire; nous ne saurions même dire jusqu'à quel point le récit rapporté par Benoit Picart est vrai. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que Conrad se démit de son évêché en 1291 et qu'il mourut en 1296 (2).

5. — Par ailleurs, la guerre avait recommencé dans l'évêché de Metz. Jean de Flandre obtint, grâce à l'influence de son père, d'échanger en 1282 le siège de Metz contre celui de Liége. Son successeur fut Bouchard d'Avesnes, fils du comte de Hainaut. Bouchard à peine monté sur le siège épiscopal s'empressa de racheter à la maison de Salm le comté de Castres et de le placer entre les mains du duc de Lorraine (3), avec qui il régla en 1284 toutes les questions que son prédécesseur avait laissées en litige (4). Est-ce ce fait qui détermina la guerre avec le comte de Bar, comme le veut Meurisse (5), ou l'injure que fit Henri de Bar, en traitant Bouchard de bâtard, comme le veulent les Bénédictins (6)? Toujours est-il que les hostilités éclatèrent bientôt et que l'évêque vint assiéger le château barrois de La Chaussée (7). Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut intervinrent et rendirent une sentence arbitrale sur le différend. Bouchard s'engagea à conserver la paix avec le comte de Bar sous peine d'une amende de dix mille livres, dont le duc de Lorraine se porta caution (7).

(1) P. Benoit Picart, *Hist. de Toul*, p. 461-462.

(2) D'après la chronique de Colmar an. 1287 (Dom Calmet II pr. p. 409), Conrad aurait été excommunié à Strasbourg et renvoyé dans un couvent par le gardien de son ordre. D'après *Hist. ép. Tull.*, SS. VIII, 646, il aurait démissionné par humilité.

(3) Dom Calmet, livre 24, ch. 135 et 138.

(4) Jean de Pange, *Introduction au Cat. des actes de Ferry III*, p. 40.

(5) Meurisse, *Histoires des évêques de Metz*, p. 480.

(6) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, l. III, p. 481-482.

(7) Meuse, Commercy, Vigneulles.

(8) Dom Tabouillot, *op. cit.*, p. 481.

Digitized by Google

Nous ne savons à quelle date fut signé ce traité que nous n'avons plus, nous savons seulement que les hostilités duraient encore en septembre 1287. Le 24 de ce mois Bouchard, en présence de Guillaume, évêque de Cambrai et de Jean, comte de Hainaut, promet au duc de Lorraine de l'aider et de le secourir, sa vie durant, à grande et à petite force et toutes les fois que ce serait nécessaire contre le comte de Bar et son allié le princier de Verdun, Thomas de Blâmont. Bouchard donne au duc dix-huit mille livres tournois en accroissement de fief et comme il ne peut les payer, il lui donne en gage, Rambervillers, Deneuvre et Condé-sur-Moselle avec toutes leurs dépendances (1). Par contre, la paix entre le Barrois et l'évêché était conclue au mois de décembre. Le 5, le comte de Bar donne à Henri de Blâmont quinze cents livres pour indemniser le comte de Linange, le comte de Passaheim et d'autres chevaliers qui l'ont aidé contre l'évêque de Metz (2). Sur ces quinze cents livres, le comte de Passaheim en reçoit cinq cents (3). C'est donc, entre la fin septembre et le début de décembre 1287 qu'aurait eu lieu le siège de la Chaussée, si tant est que Ferry de Lorraine y assista aux côtés de Bouchard (4).

Le comte de Luxembourg qui n'avait pas paru dans cette guerre arrangea à ce moment là diverses affaires toujours pendantes entre lui et le comte de Bar. Le 24 septembre 1287, il quitte de nouveau au duc de Lorraine, tout ce qu'il pouvait lui réclamer pour la cession de Longwy au fils aîné du comte de Bar (5) et le 9 octobre, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut déclarent qu'ils ont été choisis comme arbitres et qu'ils doivent, avant le 2 février, déterminer la part que le comte de Bar doit encore remettre au comte de Luxembourg sur la succession de leurs frères Henri et

(1) A. M. B. 256, f° 235.
(2) *Inventaire de Lorr.*, t. 2, f° 584.
(3) *Inventaire de Lorr.*, t. 6.
(4) Philippe de Vigneulles (*Chr. Messines*, éd. Huguenin), p. 34.
(5) A. M. B. 256, f° 309.

Digitized by Google

Renaut[1]. Ces affaires ne seront terminées que sous le règne de Henri III et non sans de nouvelles difficultés.

La guerre recommença dans l'évêché de Metz en 1289. Bouchard se croyant assez fort voulut retirer le comté de Castres des mains de Ferry; celui-ci attaqua l'évêché et trouva pour alliés le comte de Bar, l'archevêque de Trèves et Henri de Blâmont[2], tandis que Bouchard ralliait à sa cause l'évêque de Strasbourg et le comte de Salm[3]. Bien que les hostilités fussent commencées en février 1289 [4], le 2 octobre Henri de Bar reconnut que par devant lui et l'abbé de Gorze, Renier de Creüe, vassal de son père, est entré dans l'hommage de l'évêque de Metz[5]. Le comte de Bar n'était pas encore entré dans la guerre, sans doute. Ferry et l'archevêque de Trèves avaient, en août et septembre, assiégé Schwarzenberg et le 1er octobre ils s'étaient fait battre à Beuvange[6]. Le comte de Linange fut fait prisonnier dans le combat. C'est ce fait probablement qui décida l'entrée du comte de Bar en campagne. Mais les prisonniers ayant été rendus le 1er septembre 1290[7], le comte de Bar se retira de la lutte. Le 25 septembre, il s'entend avec le comte de Flandre dont il s'était rapproché et qui l'avait aidé dans la guerre contre Metz pour déduire de la somme que Guy de Dampierre lui devait sur les arrérages de ses fiefs en Flandre neuf cent vingt six livres et douze sols tournois, montant des frais de Guy dans la guerre[8].

Le duc de Lorraine oublia de payer le comte de Bar et l'archevêque de Trèves de leurs aides. L'un et l'autre s'alliè-

(1) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 272.

(2) Le traité d'alliance contre Ferry et Henri de Blâmont est du 26 mai 1287. Dom Calmet, t. II, pr., p. 527.

(3) Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 481. Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, liv. III, p. 482.

(4) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III*, p. 43.

(5) Marichal, *Cart. de Metz*, p. 26.

(6) Commune Vitry, Lorraine, Thionville, Moyeuvre.

(7) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des Actes de Ferry III*, p. 44.

(8) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 298.

Digitized by Google

rent le 30 avril 1291 contre Ferry et contre Henri de Luxembourg. Boëmond et Thiébaut doivent s'aider réciproquement de deux cents hommes d'armes dont les dépenses sont à la charge de l'archevêque allant au secours du Barrois, jusqu'à Pont-à-Mousson et au comte allant au secours de Trèves jusqu'à Grienberg. Cette alliance ne les empêche pas d'aider le comte de Luxembourg et le duc de Lorraine de vingt hommes pour satisfaire aux obligations de leurs fiefs (1). Le comte de Bar pouvait aussi reprocher au duc de Lorraine d'avoir acquis la suzeraineté de Guichard de Passavant (2) et de Jean de Manonville (3) ses vassaux.

Il n'y eut sans doute pas de guerre; malgré le traité, nous n'en avons pas trace. En revanche, les négociations entre la Lorraine et l'évêché de Metz durèrent longtemps; ouvertes le 6 décembre 1290 par une trêve, continuées par la nomination d'arbitres en présence de l'Empereur Rodolfe à Haguenau le 19 juin 1291, elles ne se terminèrent que le 7 novembre 1291 (4). A ce moment là, le comte Thiébaut de Bar n'était plus de ce monde.

B. — La frontière d'Argonne.

1. Les acquisitions de Thiébaut II dans l'Argonne. — 2. Le comté de Grandpré et la châtellenie de Buzancy tombent dans la vassalité du Barrois. — 3. Les premières difficultés avec la France : Montfaucon. — 4. L'affaire de Beaulieu. -- 5. Les enquêtes impériales. — 6. Le comte de Bar se soumet au roi de France.

1. — Il nous faut maintenant revenir en arrière pour étudier la politique du comte de Bar sur la frontière d'Argonne. Il nous a semblé plus commode de réunir en un même chapitre, pour en voir l'ensemble, tous les faits intéressant cette frontière — à partir de 1255 du moins — où la continuité patiente et l'esprit d'entreprise de Thiébaut feront dé-

(1) A. M. B. 228, f° 102. A. Meurthe-et-Moselle B. 340, f° 166.
(2) Dom Calmet, II, pr., p. 531.
(3) A. M. B. 256, f° 32.
(4) Jean de Pange, *op. cit.*, p. 44.

Digitized by Google

border de façon si remarquable le Barrois sur la Champagne, jusqu'au jour où le roi de France venu trop tôt en l'Argonne arrêtera les ambitions du comte, sans lui ravir cependant toutes ses conquêtes.

Les conquêtes du comte provoquèrent un premier conflit en 1258 avec l'archevêque de Reims. Thiébaut Ier avait acquis à Beaumont, qui dépendait de l'archevêché, certaines possessions que le châtelain de Stenay administrait au nom du comte. En février 1241, la comtesse Philippe en avait inféodé les fours à Jean de Rethel, sire du Châtelet (1), mais le fils de celui-ci le comte Gaucher de Rethel y avait renoncé en 1252 (2). Thomas de Beaumetz, nommé archevêque de Reims contesta au comte de Bar le tiers de la justice et des chevauchées de Beaumont auxquelles le comte prétendait et déclara que les bateaux qui remontaient la Meuse devaient s'arrêter à Mouzon sur son territoire, ce qui lui rapportait de gros profits. Le comte de Bar produisit contre les prétentions de Thomas de Beaumetz, un témoignage irrévocable, celui de Ducars, bourgeois de Reims, autrefois sergent de Stenay qui déclara, en présence de l'abbé de Beaulieu et de Henri, sire du Bois, que Thiébaut Ier avait conduit les chevauchées de Beaumont devant le Neufchatel (3), devant Aper en Allemagne, dans la terre du comte de Vianden, devant Toul; que le comte Henri les mena devant Pierrepont; que Ducars fût même chargé de les conduire, enfin que les deux comtes avaient le droit de faire décharger les bateaux à Stenay et de prendre les péages à Pouilly (4). Le comte de Bar céda cependant et, l'année suivante, le 15 septembre, il abandonna à l'archevêque la ville de Beaumont pour une durée d'une quinzaine d'années; toutefois si l'archevêque venait à mourir avant l'expiration des quinze ans, le comte de Bar reprendrait immédiatement tous ses droits. La cession est donc personnelle à Thomas de Beaumetz et non à

(1) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° XXI.
(2) A. Lesort, *op. cit.*, n° XXXIV.
(3) Soit Neufchatel en Ardenne, soit Neufchatel devant Metz.
(4) A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° XXXVIII.

Digitized by Google

l'archevêché de Reims. Pour les bateaux, on s'en remettra à l'enquête et à l'arbitrage de Jean de Containg désigné par l'archevêque et de Louis de Rampont désigné par le comte. Les enquêteurs devront entendre vingt témoins et en cas de désaccord, Thomas de Coucy, sire de Vervins, sera tiers arbitre (1).

En compensation, l'archevêque s'engageait par un premier accord à donner au comte une rente de cent quarante livres annuelles payables à Pâques, rente que le comte tiendra en fief de l'archevêque comme il tenait Beaumont (2) et par un second, il promettait de ne jamais aliéner ni Beaumont, ni Mouzon; s'il le faisait, l'acte qui lui donnait Beaumont pour quinze ans serait nul et il paierait une amende de quinze cents marcs (3). Ces accords furent conclus à Courville (4) le 15 septembre 1259, mais ils ne furent ratifiés que le 1er août 1260 et le délai de quinze ans ne devait courir que du 1er octobre suivant la ratification (5). En cas de défaillance de l'archevêque, les droits du comte sur Beaumont deviennent immédiatement exigibles.

Le 13 décembre 1257, le comte de Bar avait acheté pour une rente annuelle de treize rez de froment à Garsile de la Ferté l'héritage d'Alice d'Inor à Soupy (6), Moulins (7) et Stenay (8). En mars 1259, Baudoin Willequin et sa femme Ide donnent à Thiébaut la garde de leurs biens de Dannevoux et de Malancourt; cette garde appartenait jusque-là à Guy de Sarnay qui approuve l'acte de Baudoin (8).

2. — En 1260, au mois de novembre, le comte de Grandpré renouvelle l'hommage qu'il doit au comte de Bar et fait le dénombrement des biens qu'il tient de lui : Vienne et la châ-

(1) B. N., fr. 11853, f° 148 v°.
(2) B. N., fr. 11853, f° 149.
(3) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° XLI.
(4) Marne, Reims, Fismes.
(5) A. Lesort, *op. cit.*, n° XLV.
(6) Soupy, commune d'Autréville et Moulins, Meuse, Montmédy, Stenay.
(7) A. Lesort, *op. cit.*, n° XXXVII.
(8) B. N., fr., 11853, f° 173 v°.

Digitized by Google

tellenie (1), Saint-Thomas, Servon (1), les hommes d'Apremont (2), ce qu'il a à Romagne (3), la garde de Bayon (4), les hommes que le sire de Hans (5) tient de lui, ce qu'il a et ce qu'on tient de lui en l'abbaye et l'avouerie de Montfaucon, sauf les Montignons (6) et la garde de la grange de Cierges (7), ce qu'on tient de lui à Charpentry (8), ce qu'il a à Montblainville (8), ce qu'Ogier de Dannevoux (9) a acheté à Renard le Verrier de Montzéville (10), ce que ceux de Termes (11) ont au grenier de Hans dont on a fait aumône à Chéhéry (11), ce que Josselin de Gercourt (12) tient à Gussainville (13), Gercourt et Orgeiville (14), ce que Renaut de Frenoy et les enfants de Louppy prétendaient à Josselin, ce que Jacque d'Orne tient à Bourouvre (15) et Ressoncourt (16).

Cette reprise était à peine faite que des dissentiments graves surgirent entre le comte de Grandpré et le comte de Bar, qui ne devaient se terminer qu'en 1266. Les deux comtes se reprochaient mutuellement d'avoir empiété sur les fiefs l'un de l'autre. Tout d'abord, l'abbaye de Belval, dont la justice appartenait au comte de Bar, voulait céder cette justice au comte de Grandpré, suzerain plus facile et moins encombrant (17). De plus l'abbé de Belval et le comte de Bar étaient

(1) Marne, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe.
(2) Ardennes, Vouziers, Grandpré.
(3) Meuse, Montmédy, Montfaucon.
(4) Commune de Cernay-en-Dormois.
(5) Marne, arrondissement et commune Sainte-Menehould.
(6) Prévôté de l'Argonne. Cf. Ch. Aimond, *Dénombrement*, cité p. 65.
(7) Meuse, Montmédy, Montfaucon.
(8) Meuse, Verdun, Varennes.
(9) Meuse, Montmédy, Montfaucon.
(10) Meuse, Verdun, Charny.
(11) Ardennes, Vouziers, Grandpré, commune de Chatel-Chéhéry.
(12) Meuse, Montmédy, Montfaucon.
(13) Meuse, Verdun, Etain.
(14) Auzéville.
(15) Boureuilles, Meuse, Verdun, Varennes.
(16) Ecart de Rambucourt, Meuse, Commercy, Saint-Mihiel, B. N., fr. 11853, f° 34.
(17) A. de Barthélemy, *Les comtes de Grandpré*, p. 35.

Digitized by Google

en désaccord pour l'usage de la forêt et même pour la propriété de cette forêt. Le comte de Grandpré choisi comme arbitre de ce différend le 2 janvier 1262 assigna les parties à comparaître devant lui, le 25 du même mois et l'abbé de Belval supplia le comte de Champagne, protecteur de son monastère, d'envoyer quelques-uns de ses hommes au jugement (1). Nous n'avons pas la sentence, mais les excellents rapports que le comte de Grandpré entretint par la suite avec l'abbaye, ne laissent guère de doute sur sa teneur. D'un autre côté, le comte de Bar avait reçu, le 24 mars 1260, l'hommage d'Henri de Flassigny (2), vassal du comte de Grandpré qui devient son vassal immédiat pour Chestres (3). Les habitants de Vienne, qui, en juin 1257, avaient promis de ne jamais se mettre sous d'autre protection que celle du comte de Bar (4), prêtèrent à celui-ci leur concours pendant les hostilités qui furent sans doute peu graves (5). Elles furent longues cependant, et ne prirent fin qu'en septembre 1265 où les deux comtes choisissent comme arbitres de leur différend Anseau de Garlande et Gobert d'Apremont et en cas de désaccord le comte de Loos et Chiny (6). La paix ne fut conclue qu'en mai 1266. Le 18, le comte de Grandpré céda au comte de Bar le fief de Cornay à la condition que le comte de Champagne et Jean de Cornay y consentent (7). Nous savons que le comte de Champagne protesta violemment auprès de Saint Louis contre cette acquisition. Cornay — repris de Champagne, il est vrai, — n'en resta pas moins dans le comté de Bar (8). Le 19, le comte de Grandpré

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat., n° 3257.

(2) Meuse, arrondissement et canton de Montmédy.

(3) Ardennes, arrondissement et canton de Vouziers, B. N., fr. 11853, f° 181.

(4) B. N., Lorr. 261, f° 38.

(5) Le 9 février 1264, Henri de Grandpré promet de ne pas user de représailles envers les hommes de la châtellenie de Vienne qui avaient pris parti pour le comte de Bar, B. N., fr. 11853, f° 36.

(6) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 106.

(7) B. N. fr. 11853, f° 34.

(8) Cf. précédemment, p. 373 et 377.

Digitized by Google

reconnaît qu'il doit au comte de Bar pour faits de guerre et dettes payées deux mille livres de provenesiens forts; pour l'acquit de cette somme, il vend au comte de Bar les fiefs de Montblainville (1), Béthincourt (2) et Forges (3) pour deux cents livres, pour les dix-huit cents autres, il cède ce qu'il a à Montfaucon, Romagne et Varennes et met en gage le château et la châtellenie de Vienne, excepté le Donjon (4). C'était véritablement la ruine du comte de Grandpré au profit du comte de Bar. Les choses s'aggraveront encore. Le 26 mai 1266, pressé par ses besoins d'argent, Henri de Grandpré emprunte douze cents livres à Asselin de Bouconville, prévôt de Saint-Mihiel, il doit les rendre avant le 1er octobre et en attendant hypothèque ses possessions du ban de Montfaucon (5). Or, Asselin de Bouconville n'est qu'un prête-nom; le véritable banquier, c'est le comte de Bar. En 1267, le 9 août, le comte de Grandpré vend à Asselin le tréfonds du bois de Varennes (6) dont l'usage servira aux habitants de Varennes (6). Le 10 septembre, Henri et sa femme, Isabelle, souscrivent à Asselin une reconnaissance de douze cents livres garantie par Montfaucon et payable à la Saint-Martin. S'ils ne peuvent payer à l'échéance, ils devront un intérêt de deux deniers par livre et par semaine. Le prêteur pourra poursuivre le remboursement quand il voudra. Les débiteurs donnent pour caution le comte de Bar, ce qui est assez comique (7). A la même époque, le comte et la comtesse de Grandpré, d'accord avec Thiébaut, nomment Asselin de Bouconvillle et Jean du Châtelet pour estimer la valeur de ce qu'ils possèdent à Montfaucon (8).

Certains de ne pouvoir rembourser à Asselin pour le 11 novembre les sommes qu'ils lui devaient, le comte de

(1) Meuse, Verdun, Varennes.
(2) Meuse, Verdun, Charny.
(3) Meuse, Montmédy, Montfaucon.
(4) B. N., fr. 11853, f° 34.
(5) B. N., fr. 11853, f° 34.
(6) et (3) B. N., fr. 11853, f° 36.
(7) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 115.
(8) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 116.

Digitized by Google

Grandpré et sa femme se décident, avec le consentement de leur fils Henri, à vendre au comte de Bar leurs possessions de Montfaucon qui servaient d'hypothèques à leurs dettes. Le 27 octobre, ils cèdent à Thiébaut tout ce qu'ils ont dans l'abbaye de Montfaucon et dans ses dépendances jusqu'à Romagne, Gesnes [1] et Epinonville [1], c'est-à-dire les hommes, gîtes et charrois en tous profits et en tous usages sans en rien retenir, ainsi que les bichées et les gerbes selon la coutume de Montfaucon, excepté les bichées de Cierges et les hommes que le comte de Grandpré a donnés à Gérard de Termes. Ils vendent aussi les fiefs que Gérard de Louppy tient du sire de Sarnay, les fiefs de Josselin de Gercourt et les menus fiefs qu'ils ont à Montfaucon, sauf ceux tenus par le sire de Sarnay, Baudouin Villequin et Ogier de Dannevoux. Ils vendent encore ce qu'ils ont à Romagne et Montblainville, les bois et les blés de Gesnes, les bichées d'Apremont et une rente de blé à Varennes. Le comte de Bar ne doit pas dépasser Gesnes, Romagne et Epinonville du côté de Grandpré. La vente est faite moyennant quatre mille deux cents livres tournois payés comptant [2].

Le lendemain, 28 octobre, le comte de Grandpré s'engage à ne retenir dans son comté aucun des hommes des terres qu'il vient de vendre au comte de Bar. Thiébaut promet à son tour de ne pas retenir les hommes du comte de Grandpré [3].

Le 7 décembre, le fils du comte de Grandpré, Henri de Livry met dans la garde du comte de Bar ses villes de Servon et d'Apremont qu'il met l'une à la loi de Beaumont, l'autre en assises. Les bourgeois seront bourgeois de Thiébaut tant que durera la garde pour laquelle le comte de Bar paiera deux cents livres parisis à Henri et quarante livres de joyaux à sa femme à l'estimation de Garin de Gercourt [4]. Au mois de janvier 1268, le seigneur de Livry déclare que les habi-

(1) Meuse, Montmédy, Montfaucon.
(2) B. N., fr. 11853, f° 35.
(3) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LIV.
(4) A. Lesort, *op. cit.*, n° LV.

Digitized by Google

tants d'Apremont, affranchis par lui et qui sont sous la garde de Thiébaut, paieront pour cette garde chaque année à la Saint-Martin quatre quartes d'avoine et une poule par feu sauf les possessions de Chéhéry qui ne paieront rien (1). Au mois de mars, Henri déclare que la ville de Servon qui meut du comte de Bar est mise en la garde de celui-ci sans aucune restriction. Thiébaut est chargé de faire observer en tous temps par le sire de Livry les franchises de cette ville dont les bourgeois paieront au comte une rente analogue à celle payée par les bourgeois d'Apremont (2). Le 11 juin, Henri cède au comte de Bar la moitié des revenus du marché, étalage, tonlieu, amendes et forfaits en chemins bornés de Servon (3).

En janvier 1268, le comte de Grandpré met aussi en la garde du comte de Bar, seigneur de Clermont, qui accepte au mois de mars, ses bourgeois de Vienne et de Saint-Thomas qui paieront à Thiébaut un setier d'avoine et une poule par feu à la Saint-Remy (4). L'année suivante, en mars 1269, le comte de Grandpré reconnaîtra qu'il tient Vienne du comte de Bar, que ce château est rendable à tous les besoins, sauf à Thiébaut à le rendre en état quarante jours après qu'il ne lui sera plus utile (5). Le comte de Grandpré fait en outre hommage de Vienne, Servon, Richebois (6) et de la forêt de Serbonne (7).

En mars 1268, le comte de Grandpré donne à une des églises, que le comte de Bar désignera, Bayon (8). Le comte de Bar désigna pour cette libéralité l'abbaye de Moiremont. Au mois d'octobre, l'abbé Richard reconnaît que l'hôpital de

(1) B. N., fr. 11853, f° 46.
(2) A. Lesort, *op. cit.*, n° LVII.
(3) B. N., fr. 11853, f° 37.
(4) A. Lesort, *op. cit.*, n° LVI et A. de Barthélemy, *Les Comtes de Grandpré*, p. 40.
(5) B. N., fr. 11853, f° 36.
(6) Commune de Servon.
(7) Non identifiée, peut-être Bois de la Gruerie, A. de Barthélemy, *op. cit.*, p. 40.
(8) B. N. fr., 11853, f° 35.

Digitized by Google

Bayon, dans la garde de Grandpré, dépend souverainement du comte de Bar, qui est seul juge des méfaits que peut commettre le seigneur de Vienne, gardien effectif (1). Le même mois, Richard déclara avoir reçu les lettres d'Henri de Grandpré autorisant Thiébaut à donner Bayon à une église de son comté et s'engagea à les montrer quand il en serait besoin (2). On voit par là que Thiébaut essaye par un document authentique de faire reconnaître que Moiremont alors en litige avec la Champagne fait effectivement partie du comté de Bar.

La même année, Thiébaut acquiert en mai la Harazée (3) que le comte de Grandpré lui vend pour cent vingt six livres de fors (4). Au mois de janvier 1269, Henry y ajoutera, moyennant quatre vingts livres, tous les autres fiefs que Jean de la Harazée tient de lui. Quant à la garde d'un an et un jour que Jean doit au château de Vienne, Thiébaut en aura désormais la moitié (5). Le 8 mars 1270, Jean de la Harazée céda lui-même au comte de Bar ses châteaux de Vienne et de la Harazée contre la grange, une terre et deux étangs à Clermont et l'équivalent de la valeur de ce qu'il cède au dire de Jean Rouverel, prévôt de Clermont et de Gautier de Souain (6).

Le 29 novembre 1269, le comte de Grandpré vend à Thiébaut pour cent livres fors de Champagne les fiefs qu'il a donnés à son fils Henri de Livry, c'est-à-dire Servon et les bois qui en dépendent (7), que le sire de Livry s'engage à tenir du comte de Bar et pour lesquels il rendra hommage à la mi-carême (8). Enfin se débarrassant définitivement de Vienne et de Saint-Thomas, villes et châteaux avec tous les fiefs et toutes les dépendances, le comte de Grandpré les vend le 16

(1) B. N. fr., 11853, f° 37.
(2) B. N. fr., 11853, f° 38.
(3) Commune de Vienne-le-Château.
(4) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LVIII.
(5) A. Lesort, *op. cit.*, n° LX.
(6) B. N. fr., 11853, f° 37. A. Lesort, *op. cit.*, n° LXV.
(7) A. Lesort, *op. cit.*, n° LXIV.
(8) B. N. fr., 11853, f° 37.

Digitized by Google

novembre 1271 pour la somme de treize cent huit livres et demi tournois à Jean Rouverel et Asselin de Bouconville, fonctionnaires et prête nom du comte de Bar (1) et il prie ce dernier de vouloir bien approuver la vente (2).

En dehors du comte de Grandpré, Thiébaut acquiert sur d'autres seigneurs de l'Argonne de nombreux territoires. En octobre 1268, il s'arrange avec les fils d'Étienne du Chesne. L'un d'eux, Renaud de Châtillon-sur-Bar (3) devient, le 28, vassal du comte de Bar et lui promet six semaines de garde au château de Stenay(4), l'autre, Johannet du Chesne(5) quitte au comte toutes les réclamations qu'il pouvait lui faire moyennant une rente à Mouzay (6). En 1269, l'abbé de la Chalade fait savoir que Louis d'Avocourt (7) a reconnu tenir du comte de Bar son château de Badoncourt (8), le ban de Morneville (8) et ce que Husson de Marre (9) tient de lui à Osche (10) et à Esne (11) tandis que cet Husson reconnaît devant Gobert d'Apremont être homme du comte de Bar (12). Au mois de janvier 1270, Geoffroy de Joinville, sire de Braquenay accompagne le comte de Bar dans les revenus d'Apremont près Varennes (13). Le 31 janvier 1271, Asselin de Bouconville achète avec l'assentiment de Thiébaut et probablement pour son compte à l'abbaye de Mouzon des biens à Soiry (14), Autréville (15) Wammes (15) et Luzy (15). — Le 25

(1) A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° LXX.
(2) A. Lesort. *op cit.*, n° LXXI.
(3) Ardennes, Vouziers, Le Chesne.
(4) A. Lesort, *op. cit.*, n° LIX.
(5) Ardennes, Vouziers. chef-lieu de canton.
(6) B. N.. fr. 11853, f° 177.
(7) Meuse, Verdun, Varennes.
(8) Probablement Chattancourt et Montzéville même canton.
(9) Meuse, Verdun, Charny,
(10) Meuse, Verdun, Souilly.
(11) Meuse, Verdun, Varennes. B. N., fr. 11853, f° 174.
(12) B. N., fr. 11853, f° 173.
(13) Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, Cat., n° 477.
(14) Commune d'Inor. Meuse. Montmédy. Stenay.
(15) Wammes, écart de Pouilly, même canton. B. N., fr. 11853, f° 183.

Digitized by Google

mars, le comte se fait céder pour les habitants de Sommeilles le droit de passage des bestiaux sur les bois de l'abbaye de Montiers (1). Le même mois, il achète à Guillaume, fils de Udon de Clermont, qui partait pour la croisade, la terre de Trémont (2) pour deux cent soixante livres (3). En septembre, il achète à Jean de Savières (4) la terre de Bulainville (5), André de Saint-Phal se porte garant de cette vente (6). En avril 1272, cet achat de Bulainville fut complété par Asselin de Bouconville qui y acquit en son nom les biens que Jean de Saint-Phal, son frère Guillaume, Jean et Marguerite de Puiseaux (7), Gille et Isabelle de Plaix (8) y possédaient (9).

Le comte de Bar ne laisse d'ailleurs rien échapper de ses possessions d'Argonne. Le 11 décembre 1271, Henri de Hans, envers qui Thiébaut s'était porté récemment pleige pour le bailli de Sainte-Menehould (10), ayant voulu reprendre cent livres de terre du comté de Champagne, le comte de Bar exigea qu'il en remette ou acquière cent autres sous lui (11).

En mars 1273, sous Henri III de Champagne, Thiébaut acquiert la mouvance de l'importante châtellenie de Buzancy (12). Le 25 mars, le comte de Grandpré (13), puis son

(1) B. N. fr. 11853, f° 88.

(2) Meuse. Bar-le-Duc, Triaucourt.

(3) B. N. fr. 11853, f° 81.

(4) Aube. Arcis. Méry-sur-Seine,

(5) Meuse. Bar-le-Duc. Triaucourt.

(6) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LXIX. Saint-Phal. Aube. Troyes. Ervy.

(7) Aube, Troyes. Ewy.

(8) Commune Viliers-Saint-Georges. Seine-et-Marne ; Provins, chef-lieu de canton.

(9) A. Lesort, *op. cit.*, n° LXXVI. Le comte de Bar confirme cette vente le 1er mai. A. Lesort, *op. cit.*, LXXVII.

(10) B. N., fr. 11853, f° 175.

(11) A. Lesort, *op. cit.*, n° LXXII.

(12) Ardennes, Vouziers, Chef-lieu de canton.

(13) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, Cat. n° 3748.

Digitized by Google

fils aîné, le sire de Livry (1), demandent au roi de Navarre, alors en Champagne, de vouloir bien consentir à ce que Buzancy soit mis sous la suzeraineté du comte de Bar et sans attendre ce consentement, Jean de Grandpré, sire de Buzancy, reconnaît qu'il tient Buzancy et toute la châtellenie en fief de Thiébaut. Il déclare que c'est par le commandement du roi de Navarre qu'il est entré en l'hommage de Bar, cependant il n'a pas encore, dit-il, les lettres qui prouvent ce commandement; dès qu'il les aura, il les remettra au comte de Bar (2). Les lettres dont il s'agit ne furent rédigées qu'en juillet 1274 à Pampelune (3) par Henri de Champagne qui reconnaît que c'est sur son ordre formel que Jean de Buzancy est devenu homme du comte de Bar. Henri avait d'ailleurs déjà donné son consentement le 9 août 1273 (4). Le 30 août 1275, Jean qui avait un pressant besoin d'argent emprunta quatre cents livres au comte de Rethel et à Pricart de Reims sur les revenus de Buzancy, mais, il déclare qu'il a l'autorisation du comte de Bar de qui meut le fief (5).

3. — Les acquisitions du comte de Bar dans l'Argonne allaient bientôt soulever la question des frontières de l'Empire, sur laquelle les historiens modernes ont beaucoup écrit sans se mettre entièrement d'accord. En réalité, la lutte n'éclate nullement entre l'Empire intéressé directement pourtant et la France, mais bien entre le roi de France devenu comte de Champagne et le comte de Bar. L'empereur n'apparaît guère, et quelquefois contre son vassal, c'est-à-dire contre ses propres intérêts et quand enfin il soutiendra le comte de Bar, il s'en tiendra à de platoniques enquêtes sans action véritable. Contre l'ambitieux roi de France, celui qu'on a a appelé « l'ambitieux » comte de Bar est bien seul; il se

(1) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, Cat. n° 3749.

(2) B. N., fr. 11853, f° 37.

(3) B. N., fr. 11853, f° 24.

(4) D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, Cat. n° 3171, sous réserve de la faculté de rachat.

(5) B. N , fr. 11853, f° 38.

Digitized by Google

défendra néanmoins énergiquement et en attaquant souvent. Les historiens ne lui ont guère rendu justice, surtout ceux de son pays [1].

En fait durant les premières années de son règne, le comte de Bar avait tenu fort peu compte de l'Empire; il s'était battu contre Guillaume de Hollande, il avait soutenu les évêques contre les villes fidèles à Frédéric II. On ne voit pas qu'il se soit prononcé pour ou contre Alphonse de Castille et Richard de Cornouaille. Il se trouvait au concile de Lyon qui sanctionna l'élection de Rodolfe de Habsbourg avec lequel il était depuis longtemps en relations puisqu'en juillet 1265 le comte et le futur roi des Romains s'étaient promis d'unir leurs enfants [2]. La mort seule empêcha Yolande de Bar d'épouser Albert d'Autriche.

La première fois que le comte de Bar et le roi de France entrèrent en conflit, ce fut à propos de Montfaucon. Montfaucon dont dépendaient Romagne, Gesnes, Epinonville, Ivoiry, Septsarges, Cuisy et Gercourt [3] était une ancienne abbaye du diocèse de Reims transformée en collégiale, dont le prévôt était de droit archidiacre de Verdun pour l'Argonne. Le territoire de la collégiale, dépendant spirituellement de Reims, était cependant situé dans l'Empire et dans le temporel de l'évêché de Verdun. L'évêque de Verdun, suzerain, en avait donné à une époque qu'il est impossible de préciser, l'avouerie au comte de Grandpré qui la reprenait en fief de l'évêché [4].

Nous avons vu qu'en novembre 1260, le comte de Grandpré avait repris cette avouerie du comte de Bar et qu'en 1267, il la lui avait vendue. Avoué de Montfaucon, le comte de Bar

(1) Clouet, *Hist. de Verdun*, t. III, ch. I, est particulièrement agressif contre le comte de Bar et se plaint même de la patience du roi de France, L'abbé Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, liv. Ier, ch. I, n'est pas tendre non plus pour le comte de Bar. M. Lemaire, *Hist. de Beaulieu*, est beaucoup plus juste.

(2) Cf. plus loin.

(3) Tous ces villages du canton de Montfaucon. Ivoiry est un écart d'Épinonville.

(4) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 42.

Digitized by Google

se hâta de prendre possession de sa fonction en établissant près de la collégiale un prévôt et un clerc; mais les chanoines qui n'avaient point été consultés et qui, sans doute, trouvaient plus dangereux le comte de Bar que le besogneux comte de Grandpré expulsèrent les deux agents et démolirent la maison du clerc (1), puis, craignant la vengeance de Thiébaut, ils appelèrent le roi de France. Le 3 janvier 1273, ils signèrent à Paris avec le roi Philippe un traité de pariage. Le roi devenait co-seigneur de Montfaucon et des sept villages et y levait la moitié de ses droits féodaux (2). Contre ce fait, le comte de Bar ne protesta pas — immédiatement du moins — il n'aurait d'ailleurs été soutenu ni par l'évêché tenu alors par le débile Olry de Sarnay, ni par l'autorité impériale, puisque Rodolfe de Habsbourg n'était pas encore élu. Du moins, il poursuivit devant le parlementde Paris les chanoines de Montfaucon à cause des injures faites à son prévôt et de la démolition de la maison de son clerc. Le parlement de février 1275 lui donna gain de cause et ordonna au bailli du Vermandois de saisir les meubles et immeubles de Guy, ancien prévôt de Montfaucon, jusqu'à ce que les dommages faits à Remy, clerc du comte de Bar, aient été payés (3).

Dans l'intervalle, Rodolfe de Habsbourg avait été élu à l'Empire et dans les premiers mois de son règne ses rapports avec le roi de France furent si tendus que l'on put craindre la guerre (4). Il ne semble pas cependant, comme l'affirme M. Zeller, que le comte de Bar en eût appelé à l'Empereur contre le roi de France dans l'affaire de Montfaucon (5), ni que Rodolfe de Habsbourg soit venu avec une armée pour détruire

(1) Clouet, *Hist de Verdun*, t. II, p. 486; Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 43.

(2) A. Giry, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes*, p. 109.

(3) Comte Beugnot, *Olim*, t. II, p. 57, n° XIII; Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, 1961.

(4) Ch. V. Langlois, *Philippe III*, p. 84; O. Redlich, *Rüdolf von Habsbourg*, p. 489.

(5) Zeller, t. VI. p. 195.

Digitized by Google

le château élevé par Philippe de France dans cette ville (1). Aucun texte diplomatique, aucune chronique n'appuient ces deux assertions (2). D'ailleurs le pariage du roi avec Montfaucon s'il gênait le comte de Bar ne lésait en rien les droits souverains de l'Empire. En octobre 1275, les deux monarques étaient réconciliés (3) et il semble bien que le roi de France avait déjà renoncé au traité de pariage (4). En revanche, le roi des Romains lui avait, en février 1276, confié la garde de l'abbaye d'Orval qu'il ne pouvait défendre (5). C'était un coup direct porté au comte de Bar et au vassal de celui-ci, le comte de Chiny.

Contre Montfaucon et contre Orval, le comte de Bar se fit justice lui-même. Thiébaut enleva aux chanoines différents biens meubles, les chanoines en appelèrent au Parlement de Paris. Pour ménager le comte de Bar, le comte de Nevers (6), dont Thiébaut était vassal pour ses terres de Puisaye, demanda en octobre 1278 au roi de France la permission de juger le procès dans sa cour de Nevers (7). Nous ignorons malheureusement ce qu'il en advint. Quant à Orval, Thiébaut dût se venger en ravageant les terres de l'abbaye, car, le 7 août1280, Adam, abbé d'Orval, quitte au comte de Bar tous les dommages que celui-ci avait faits au

(1) Zeller, *Hist. d'Allemagne*, t, VI, p 196.

(2) Cf. la critique dans Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 46; Zeller s'appuie sur un passage de la Chron. de Limoges (Dom Bouquet, XXI, p. 779) « Quoddam castrum regis Franciae quod in feodo Imperatoris dicebatur esse destruxit et magnam stragem hominum ibidem fecit, ut dicebatur ». Ce texte unique d'ailleurs très vague et qui ne rapporte qu'un on-dit ne cite nullement Montfaucon. Le fait, s'il a eu lieu, a pu aussi bien se passer sur les frontiéres de la Provence et de la Bourgogne que sur celles de la Lorraine.

(3) Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 46.

(4) J. Havet, *La frontière d'Empire*, p. 10 et sq.

(5) P. Goffinet, *Cart. d'Orval*, p. 489. *Regesta imperii*, VI, n° 511. Cf. Langlois, *Philippe III*, p. 84.

(6) C'était alors Robert de Flandre.

(7) Orig. A. Meurthe-et-Moselle, B. 527, n° 14; Cf. Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 50.

Digitized by Google

monastère moyennant une rente à Ville Issey [1] et à Boncourt [1].

En vue de son procès, sans doute, le comte de Bar fit faire une enquête pour déterminer ses droits sur l'avouerie de Montfaucon. On entendit le comte de Grandpré, qui avait alors soixante ans, Alardin de Buron, Jean de Terron, Gérard de Grandpré, Milon Pinchier de Buzancy, Gérard et Geoffroy de Landres, Gautant de Vienne, Jean de Senlis. Ils déclarèrent que l'avouerie de Montfaucon avait appartenu au comte de Grandpré qui l'avait rendue au comte de Bar et qu'elle comprenait les droits de gîte à Cuisy, Septsarges, Épinonville, Drillancourt [2], Ivoiry, Gercourt et Gesnes. Le comte de Grandpré déclarait en outre que lui et ses prédécesseurs tenaient Vienne en hommage de Bar, hommage rendu au comte Henri à Varennes en présence de Baudoin d'Autry, Garnier de Challerange et Jean de Cornay, à la comtesse Philippe à Clermont en présence du comte de Rethel, des châtelains de Bar et de Mousson, à Thiébaut à Stenay en présence de Pierre de Bretagne, de Thomas de Coucy et de Jean de Dreux [3].

En même temps le comte de Bar avait attaqué devant le Parlement de Paris, l'ancien prévôt royal de Montfaucon, alors maire de Cernay en Dormois et réclamait une enquête sur les actes de celui-ci. Le Parlement de la Pentecôte 1281 déclara que le comte de Bar ni personne d'autre ne serait entendu sur cette affaire et renvoya le maire de Cernay des fins de la poursuite, comme ayant été déjà soumis à deux enquêtes sur des faits qui remontaient à 1273 [4].

(1) Meuse, arrondissement et canton de Commercy. — *Arch. M. Affaires étrangères, Corr. Lorr.*, I, n° 26. — *Gallia Christiana*, XIII, p. 629.

(2) Écart de Gercourt.

(3) Nous n'avons plus malheureusement que des fragments de cette enquête contenus dans une notice du XVIIIe siècle. B. N. Coll. Moreau, 203, f° 140. L'auteur de cette notice, le chanoine Derosne, la place en 1279, elle est peut-être un peu antérieure à cette date.

(4) Comte Beugnot, *Olim*, t. II, p. 170, n° XV.

Digitized by Google

De son côté, le roi de France fit dresser la liste des empiétements qu'il reprochait au comte de Bar : Thiébaut a fait entrer dans son hommage Jean de Buzancy pour Buzancy et la châtellenie qui avaient toujours été fiefs de Champagne, il a mis en sa main Romagne, les rives de l'Andon (1) et des biens vers Stenay que le comte de Grandpré tenait de Champagne, il a accepté l'hommage de deux vassaux de Grandpré : Ogier de Dannevoux et Josselin de Gercourt, il a pris en sa garde les abbayes champenoises de Vieux Montiers en Argonne et de Moiremont. Ces fiefs qu'il a acquis de Champagne, il les avoue de l'Empire, il avoue également de l'Empire tout ce qu'il tient au Royaume et en deçà de la Meuse, enfin il attire à sa Cour de Saint-Mihiel dans l'Empire tous les procès de la châtellenie de Buzancy et des autres fiefs de Champagne. Cette plainte du roi de France est faite sur un ton très amer (2).

Ce document, pas plus que l'enquête du comte de Bar sur Montfaucon, n'est daté (3). Vraisemblablement, il est des environs de 1280 où les rapports sont très tendus entre la France et le Barrois. D'ailleurs, c'est sans doute pour y répondre que, le 8 avril 1281, le comte de Bar fit promettre au comte de Grandpré et à ses fils Henri et Jean de Buzancy de ne jamais se défaire, sans son autorisation, des châtellenies de Grandpré et de Manre (4), de n'en rien vendre au roi de France, ni au comte de Champagne, de ne pas mettre la châtellenie de Manre hors de la garde de l'archevêque de Reims. En garantie de cette promesse le comte de Grandpré engageait ses terres de Manre et celle de son fils Henri à

(1) L'Andon prend sa source à Montfaucon et se jette dans la Meuse en face de Dun, arrosant Cierges, Romagne, Bantheville, Aincreville et les deux Clery. Canton de Montfaucon et de Dun.

(2) A. N. J., 582, n° 38. Edit. A. Longnon, *Documents... de Champagne*, t. I, p. 417.

(3) M. Longnon dans l'édition attribue le document à 1280, mais dans l'introduction du volume, p. xxxviii, il revient sur cette date et déclare que la plainte du roi pourrait être du règne de Philippe le Bel.

(4) Ardennes, Vouziers, Monthois.

Digitized by Google

Varennes (1). Le comte de Grandpré promettait de faire ratifier ces engagements par l'archevêque de Reims (2) ainsi que la vente de l'hommage de Buzancy (3). Le 24 avril, Henri, fils du comte de Grandpré, reconnaît que le prêt de mille livres tournois qu'Asselin de Bouconville a consenti à sa famille est garanti par les revenus de la châtellenie de Manre à raison de deux cents livres par an pendant cinq ans. S'il manquait de payer la somme promise, il devrait, à la requête du comte de Bar, se rendre prisonnier à Saint-Mihiel jusqu'à ce qu'Asselin eût reçu satisfaction (4). Le 21 juin, Jean de Buzancy échange avec le comte de Bar ses possessions de Saulmory (5), Montigny (5), Sassey (5) et les bois de Boulain (5) contre des terres que désigneront Jean le Hideux et Husson, bailli de Bar (6). Plus au nord, Ermengarde de Chardeny (7) reconnaissait devant l'abbé de Mouzon et l'official de Stenay qu'elle rentrait dans l'hommage du comte de Bar moyennant des rentes à Stenay et Mouzay (8).

Ces acquisitions inquiétaient directement l'archevêché de Reims. Aussi le Parlement de novembre 1281 déclare qu'il a été accordé par tout le conseil qu'on ne souffrira pas que le comte de Bar fasse des prises dans le Royaume et qu'on les conduise dans l'Empire, et qu'il est ordonné que les prises que celui-ci a faites dans le Royaume contre l'archevêque de Reims soient rendues et payées (9).

La tension entre la France et Bar semble s'être ensuite relâchée momentanément. Peut-être Rodolfe de Habsbourg

(1) B. N. Lorr. 208, n° 7. N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 213. F. Kern, *Acta Angliae*, etc., n° 305.

(2) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 214. Kern, *op. cit.*, n° 306.

(3) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 215.

(4) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 216.

(5) Meuse, Montmédy, Dun. Boulain, écart de Wiseppe, canton de Stenay.

(6) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LXXXIV.

(7) Ardennes, Vouziers, Machault.

(8) A. Lesort, *op. cit.*, n° LXXXVI.

(9) Comte Beugnot, *Olim*, t. II, p. 195, n° 25. E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, 2395.

Digitized by Google

qui venait de confier, le 16 novembre 1281, la garde de Toul au roi de France, donna-t-il quelques conseils de prudence au comte de Bar? Peut-être aussi le roi de France ou son fils le comte de Champagne renoncèrent-ils un instant à poursuivre leur établissement dans l'Argonne? Le comte de Bar reçut le 1er mai 1281, l'hommage qui lui était dû pour Bulainville par Jean, fils de Roland de Belrain (1) et c'est le prévôt de la collégiale de Montfaucon qui confirme l'acte (2); le 23 octobre 1282, le prévôt de Montfaucon confirme également l'hommage de Nicolas de Cumières pour Julvécourt (3), Osches (3), Rampont (3), Ville-sur-Cousance (3), Jubécourt (4), Saint-Jean (5) et Ippécourt (6). La collégiale n'est donc pas en mauvais termes avec lui.

Par contre, un léger conflit — mais qui aurait pu avoir sur le commerce du Barrois une répercussion considérable — éclata entre l'administration de la Champagne et Thiébaut. Jean de Buzancy avait emprunté aux foires de Troyes à plusieurs marchands florentins une somme de mille livres tournois qu'il devait payer à Pâques. La somme n'ayant pas été payée à l'échéance, Jean de Braine et Jean Nicolas, citains de Troyes, gardiens des foires de Champagne, intentèrent un procès à Jean de Buzancy. Sur leur requête, le comte de Bar saisit le château de Buzancy, mais il s'en tint là. Les biens de Jean ne furent pas vendus, les marchands florentins ne furent pas payés, les gens du seigneur de Buzancy qui s'étaient opposés à la saisie ne furent pas mis en prison champenoise comme on le devait. En conséquence, en juin 1282, les gardiens des foires somment de nouveau le comte de Bar de faire rendre justice aux Florentins, faute de quoi ils interdiront à tous les justiciables de Thiébaut l'accès des foires de Champagne (7).

(1) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° LXXXIII.
(2) 6 septembre, A. Lesort, *op. cit.*, n° LXXXV.
(3) Meuse, Verdun, Souilly.
(4) Meuse, Verdun, Clermont.
(5) Ecart d'Ippécourt.
(6) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt, A. Lesort, *op. cit.*, n° LXXXIX.
(7) A. Lesort, *op. cit.*, n° LXXXVIII.

Digitized by Google

Nous ne savons si le comte de Bar força Jean de Buzancy à s'acquitter de sa dette. Jean semble être demeuré en bons termes avec son suzerain. Le 23 mai 1284, Jean le Hideux et le prévôt de Bar ayant déposé leur rapport sur les terres que Thiébaut devait céder, aux termes du traité du 21 juin 1281, en échange de Saulmory, Montigny et Sassey, le comte de Bar donne au sire de Buzancy la ville de Tailly (1) et une rente sur les moulins de Romagne (2). L'année suivante, le 17 mars, Jean de Buzancy affranchit la ville de Tailly, il met les bourgeois sous la garde du comte qui lui promet que nul homme de Buzancy ne pourra s'y établir sans que Jean y ait donné son consentement (3).

L'apaisement du conflit entre la France et Bar dura jusqu'en 1284. Nous voyons, en effet, en décembre 1283, le comte de Bar à Paris assister au jugement du Parlement de Paris qui condamne Charles d'Anjou, roi des Deux Siciles (4).

En 1284, les relations se tendirent de nouveau. Le roi de France prit dans sa garde l'abbaye de Chéhéry (5), voisine de Montfaucon, tandis que le comte de Bar réclamait à la collégiale le paiement des droits qu'il devait lever comme avoué à Montfaucon et dans les sept villages en dépendant. Le 28 août 1284, les deux parties décident de s'en remettre à un arbitrage; la collégiale désigne Adam de Thourotte, écolâtre de Reims, le comte désigne Rouin de Passy. Mathieu, abbé de Saint-Denis et Humbert de Beaujeu-Montpensier, connétable de France, nomment le tiers arbitre Gérard, abbé de Saint-Benigne de Dijon (6).

C'est en cette même année qu'éclata la première grosse difficulté entre Philippe le Bel, alors comte de Champagne

(1) Ardennes, Vouziers, Buzancy.

(2) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° XCIII.

(3) A. Lesort, *op. cit.*, n° XCV.

(4) E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, n° 547.

(5) Ardennes, Vouziers, Grandpré. Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 47.

(6) A. Lesort, *op. cit.*, n° XCIV.

Digitized by Google

et roi de Navarre et Thiébaut. Au dire du comte de Champagne, Thiébaut retenait le juif Hacquin, sa femme et ses enfants et se refusait à les mettre en liberté. Philippe prétendait qu'Hacquin était champenois et le 28 décembre 1284, il obligea le comte de Bar à le relâcher (1). Il semble bien que le comte de Champagne avait tort; Hacquin était originaire de Foug et par conséquent sujet du Barrois, il avait prêté jadis une forte somme au duc de Lorraine et il avait déclaré le 16 juin 1278, devant le comte de Bar, que Ferry la lui avait entièrement payée (2). Malgré son bon droit et le traité qui défendait aux souverains de Champagne et du Barrois de se retenir leurs juifs, Thiébaut céda.

Le 24 avril 1284, le comte de Bar arrangea diverses affaires avec Henri de Hans. Thiébaut accorde à Henri la remanance des hommes qui iront s'établir à Vienne-le-Château, Servon et Saint-Thomas, mais le comte de Bar aura celle des hommes qui iront s'établir à Hans. De plus, le comte de Bar dispense Henri, en considération des services que lui avait rendus son père, d'acheter cent livres de fiefs auquel il s'était obligé, on s'en souvient, quand le comte l'avait autorisé à devenir le vassal du roi de Navarre (3), le 10 décembre 1271 (4). En septembre, Ansaut de Garlande, seigneur de Tournan (5) se déclare vassal du comte de Bar pour ses possessions d'Argonne à Brieulles (6), Vernancourt (7) et Rancourt (8) sauf celles qu'il tient du chapitre de Montfaucon (9).

4. — Philippe le Bel, devenu en août 1284, comte de Champagne par son mariage avec Jeanne de Navarre (10),

(1) A. Meurthe et Moselle. B. 439, f° 107. Cf. Ch. Aimond, *op. cit.* p. 51.
(2) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n°s 184 et 191.
(3) A. de Barthélemy. *Les Comtes de Grandpré*, p. 78.
(4) Cf. plus haut, p. 424.
(5) Seine-et-Marne, Melun, chef-lieu de canton.
(6) Meuse, Montmédy, Dun.
(7) Marne, Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt
(8) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.
(9) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° XCVI.
(10) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 455.

Digitized by Google

monta quelque mois après sur le trône de France. L'union définitive de la Champagne au royaume devait amener la défaite du comte de Bar. Or, tous les épisodes de la lutte de 1285 à 1301 sont concentrés autour de l'affaire de Beaulieu. La situation de Beaulieu était plus complexe encore que celle de Monfaucon. Car, si le territoire de la collégiale appartenait incontestablement à l'Empire, le territoire de Beaulieu était à cheval entre l'Empire et la France. Les dépendances de l'abbaye : Lavoye, Fleury, Brizeaux, Foucaucourt et Evres étaient du spirituel et du temporel de Verdun ; par contre le sud-ouest du comté de Beaulieu, le Chemin, Eclaires, Triaucourt, Charmontois, Pretz et Sommaisne appartenaient au diocèse de Châlons et à la Champagne (1).

Nous avons vu que la garde du monastère Saint-Maurice de Beaulieu, fondé dans la première moitié du VIIe siècle par Saint-Rouin, avait été donnée vers 1180 au comte Henri Ier de Bar par l'évêque de Verdun Arnould. Aux termes mêmes de ce traité, le comte de Bar tient en sa garde tous les biens meubles et immeubles de l'abbaye, ainsi que les hommes qui y demeurent et les « chasés » qui tiennent les bénéfices du monastère. Il n'est stipulé aucune redevance en faveur du gardien (2). Durant un siècle, cette garde n'avait donné lieu à aucune difficulté ; Thiébaut II lui-même avait avancé de l'argent aux moines de Beaulieu pour payer leurs créanciers, les héritiers de Watrin de Montfaucon, en mars 1258 (3). Les droits du comte de Bar étaient même si évidents, que le premier acte d'hostilité commis par le comte de Champagne après l'affaire de Ligny fut l'envahissement et le sac de Beaulieu situé sur sa frontière. Thiébaut, au procès de 1268, s'en plaignit au roi de France ; il est vrai que le comte de Champagne déclara, pour ne pas payer les dommages, que l'abbaye n'était pas en la garde du comte de Bar, mais en celle de l'évêque de Verdun (4). C'était là subtilité de procé-

(1) Cf. Ch. Aimond. *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 36-37.

(2) Cf. plus haut, p. 190.

(3) B. N, fr., 11853, f° 175 v°.

(4) A. N. J. 582, n° 4.

Digitized by Google

dure; le droit de garde de l'évêque de Verdun suzerain ne réduisait en rien le droit de garde du comte vassal. Thiébaut mit une garnison dans le monastère et l'entoura de palissades (1).

Dès que Philippe le Bel fut parvenu au trône de France, les moines de Beaulieu se placèrent sous sa garde et lui demandèrent un sergent. Quelle fut la raison de cet acte d'hostilité envers le comte de Bar? Les textes ne nous disent pas que le comte eut méfait. Il est fort possible, comme le suppose Clouet, que le roi de France soit le seul coupable, et que ses intrigues, ou tout au moins celle de ses agents en Champagne, aient dicté aux moines leur résolution (2).

Thiébaut agit avec une grande énergie. Le 29 septembre 1286, il fit opérer par ses prévôts et officiers de justice aidés d'une troupe de quarante hommes la saisie des biens du monastère malgré l'opposition du sergent du roi, Jean de Passavant (3). Les moines introduisirent une action devant le Parlement de Paris et le roi assigna le comte de Bar à comparaître devant une commission d'enquête envoyée à Sainte-Menehould pour instruire cette affaire. Thiébaut ne répondit pas, mais, le 26 février 1287, il envahit une seconde fois le comté de Beaulieu, mit le siège devant le monastère qu'il emporta après neuf jours de blocus, ravagea les villages, vida les étangs après les avoir pêchés, enfin au mois d'avril il s'empara du trésor et des archives de l'église Saint-Maurice. Ses troupes restèrent à Beaulieu jusqu'à l'Assomption. Au moment des vendanges, Thiébaut fit saisir entre les mains du sergent royal Renaud Goussard la récolte des moines dans leurs vignobles d'Ancerville.

Cependant la commission de Sainte-Menehould poursuivait son enquête, malgré le défaut du comte de Bar auquel

(1) J. Havet, *La frontière d'Empire*, p. 16 et 31.

(2) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 3 et sq; Dom Calmet, II, ch. 329; Lemaire, *Hist. de Beaulieu*, p. 39 et 208; Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 58, ne se prononcent pas sur les causes de la guerre entre le comte et l'abbaye.

(3) Parlement de la Pentecôte, 1290; L. Delisle, *Restitution d'un volume des Olim*, n° 144.

Digitized by Google

le roi avait écrit pour l'amener à négocier et la terminait avant le mois de mai 1287. Le Parlement de la Pentecôte, jugeant sur les interrogatoires de cette enquête, déclara que le monastère de Beaulieu « était dans la garde spéciale du comte de Champagne et dans la garde générale du roi de France »[1] parce qu'il était situé dans les limites de la Champagne et par conséquent dans la limite du Royaume de France[2].

Le comte de Bar se décida à comparaître au Parlement de la Toussaint, mais ce fut pour déclarer simplement qu'il consentait à répondre devant la Cour du roi de toutes les possessions qu'il tenait du comte de Champagne dans le comté de Champagne[3]. Il ne parlait pas de Beaulieu et « son silence était évidemment un refus de reconnaître la sauvegarde royale et une protestation contre l'arrêt qui étendait jusqu'à l'abbaye les limites de la Champagne et de la France »[4].

Philippe le Bel plaça à Beaulieu un autre sergent nommé Philippe d'Auteuil et fit fortifier le monastère[5] Le comte de Bar s'en vengea en ravageant de nouveau en 1288 les terres de l'abbaye et en conduisant son butin à Saint-Mihiel[6], puis il en appela à l'évêché de Verdun de qui il tenait la garde de Beaulieu.

5. — Le 19 février 1288[7], à Saint-Mihiel, le comte réu-

(1) Arrêt du Parlement de la Pentecôte 1294. L. Delisle, *Restitution d'un volume des Olim*, n° 847.

(2) L. Delisle, *op. cit.*, n° 642 « Visa informatione facta super hoc visum est Concilio quod sit de garda speciali comitis Campanie, et de garda seu custodia generali Domini Regis et quod sit infra punctos seu terminos comitatus Campanie et infra terminos regni Francie et de regno ».

(3) Comte Beugnot, *Olim*, t. II, p. 265. — E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, n° 2604.

(4) Ch. Aimond, *Les Relations de la France et du Verdunois*, p. 60.

(5) Avec un mur de pierres défendu par quatre tours. Enquête de 1288 (Havet, p. 31), 15e témoin.

(6) Lemaire, *Histoire de Beaulieu*, p. 221.

(7) Le document est daté du vendredi après les Bures 1288 (anc. st.), M. Lemaire l'a ramené au nouveau style (p. 212). Par contre Havet, Heller, Redlich, les Rudulfi Constitutiones (M. G. Const. III. n° 408) et

Digitized by Google

nit un certain nombre de seigneurs du Barrois et du Verdunois pour leur demander leur avis. Il y avait là le comte de Vaudémont, son principal vassal, Geoffroy d'Apremont, sire de Commercy, Henri de Blâmont et son frère le princier Thomas de Verdun, le châtelain Philippe de Bar, Jean de Cons, Philippe et Eudes de Sorcy, Gérard de Louppy (1), le fidèle Hugue d'Auxelle, seigneur d'Avillers, Pierre de Bauffremont, seigneur de Bulgnéville et trois des pairs de l'évêché de Verdun : Jean de Muraut, Robert de Watronville et Renier de Creüe. Outre ces quinze personnages qui mirent leurs scels au procès-verbal de la réunion, il y avait quelques autres chevaliers présents : Thomas de Louvency, Jean de Rosnes, Mathieu de Noviant, Renaut de Mandres, Olry de Champlon, Eudes de Pierrepont, Gautier d'Apremont, Milon de Cousance, Simon de Rampont, Jean et Foulque de Morey.

Le comte leur exposa les entreprises du roi de France sur Beaulieu; le roi lui a envoyé « ses commendemens et ses sergens pour justicier et pour sergenter en ladite abbaye »; malgré ses injonctions, Philippe ne veut pas retirer ses gens de ces lieux. Le roi d'Allemagne le priant de l'informer de ce qui s'est passé, Thiébaut demande à ses conseillers ce qu'il doit faire. Ceux-ci, après avoir attesté que Beaulieu fait partie de l'Allemagne, conseillent au comte de Bar d'informer le roi d'Allemagne de ce qui se passe « porce que lediz roi d'Allemaine ou autres roys ou empereurs qui après luy pourront venir n'en puissent repenre le dit comte ny ses hoirs ».

Le sire de Bauffremont, sénéchal du comté, qui n'avait pu se trouver à la réunion donne par la suite un avis semblable et ajoute son scel à celui de ses pairs (2).

Le 3 mars 1288, le comte de Bar soumit la même requête

Ch. Aimond, p. 62, n. 2, lui conservent la date de 1288. Les événements qui suivent, rendent, en effet, absolument impossible la date en 1289.

(1) Louppy-sur-Loison arrondissement de Montmédy et non Louppy-le-Château, arrondissement de Bar.

(2) Dom Calmet, II, pr., p. 525. — M. G. Const. III, n° 408.

Digitized by Google

au Chapitre de la cathédrale de Verdun, administrateur de l'évêché alors vacant. Devant l'assemblée réunie dans la salle capitulaire sous la présidence du princier Thomas de Blâmont, le comte de Bar exposa de nouveau la main-mise du roi de France sur Beaulieu, déclarant en particulier que le roi ne voulait pas rendre Beaulieu à moins que lui, comte de Bar, ne reconnaisse la juridiction du Parlement de Paris. En conséquence, le siège de Verdun étant vacant, il demandait au chapitre d'apporter un remède à la situation. Procès-verbal de cette démarche du comte de Bar fut dressé par l'abbé de Saint-Nicolas-des-Prés, le prieur des Frères-Prêcheurs, le gardien des Mineurs, le prieur de Saint-Paul et le seigneur d'Apremont [1].

Muni de la requête du comte de Bar, Thomas de Blâmont par l'intermédiaire de son frère Henri, s'adressa au roi des Romains [2], auprès duquel Thiébaut avait déjà porté plainte [3]. Rodolfe de Habsbourg qui, dans toute cette affaire, avait agi avec grande mollesse [4], se décida enfin à intervenir et répondit de Kybourg le 19 avril 1288 à Thomas de Blâmont, promettant d'envoyer trois enquêteurs pour vérifier les faits contenus dans la plainte du princier [5]. Ces trois enquêteurs étaient Anselme de Parroye, chanoine de Liége, Hermann de Ratzenhausen et Eberard de Lansberg qui arrivèrent à Verdun le 14 mai. Durant 12 jours — jusqu'au 25 mai — ils interrogèrent tous les gens susceptibles de leur apporter quelques lumières sur l'affaire de Beaulieu, sur celle de Montfaucon et d'une façon générale sur la question de la frontière d'Argonne [6].

(1) Orig. A. Meurthe-et-Moselle, B. 527, n° 11. Dom Calmet, II, pr. p. 525.

(2) D'après la réponse de l'empereur citée note 5.

(3) *Regesta Imp. VI*, n° 2136. Cf. Bergengrün, *Die politischen Beziehungen zwischen F. und D. unter Albrecht Ier*, p. 3. *Derichsweiller Geschichte Lothringens I*, p. 145.

(4) J. Heller, *D. und. F. bis zum Tode Rudolfs von Habsbourg*, p. 121.

(5) Dom Calmet, II, pr., p. 529, *Regesta Imp. IV*, n° 2252.

(6) Voici la bibliographie de cette enquête : A. Meurthe-et-Moselle, B.

Digitized by Google

Quatre vingt-quatre témoins : chevaliers, clercs ou bourgeois défilèrent devant les enquêteurs (1). MM. Havet et Ch.

527, n° 15 (original). B. N. Coll. Lorr. 719, f° 22 à 27 (copie XIVe siècle, *Cart. de Bar*). Édit. J. Havet, *La frontière d'Empire dans l'Argonne*, Paris, Champion, 1881, in-8° (Extr. *Bibl. École des Chartes*, XLII (1881), p. 383-428). Nous citons toujours le tirage à part.

(1) Bien que la question ait été étudiée plusieurs fois et le document publié, il nous paraît intéressant de donner ici la liste des témoins (le n° indique l'ordre du témoignage). Trente-sept appartiennent à la noblesse, vingt-quatre sont des bourgeois et vingt-trois des ecclésiastiques. A vrai dire, il n'y a que seize témoignages importants, les autres ne sont que des confirmations. Parmi les ecclésiastiques le 1er témoin est *Jean, prieur de Dieu-en-Souvienne, prêtre de l'ordre du Val-des-Ecoliers* (1), dont la longue déposition est corroborée par celle de Gautier de Foug, chapelain de l'évêque de Toul et de Hans qui ajoute une observation relative à la levée des vingtièmes à Beaulieu et à Montfaucon (2). *Roger, abbé de la Chalade de l'ordre de Cîteaux* dépose aussi longuement et se trouve confirmé par les moines de son abbaye, Jacque, Martin, Jean de Roye, Estève de Bar tous prêtres (11/14); longue déposition également d'*Herbert, abbé de Saint-Paul de Verdun de l'ordre de Prémontré* (21), de frère Dominique prieur des frères Prêcheurs de Verdun (47), de Thiébaut, prêtre et doyen de Bar (61), dépositions moins importantes de *Pierre, prieur de Beauchamp de l'ordre du Val-des-Ecoliers* (40), confirmée par ses moines Richard, Jean et Ogier (41/43), de *Nicolas Verdunois, chancelier de la Madeleine de Verdun* (48), confirmée par Nicole de Clostre, prêtre (49), de *Richard, prévôt de la Madeleine* confirmée par Renard, archidiacre de Verdun, Jacque de Bourmont et Thomas de Saint-Mihiel, tous chanoines de Verdun (55/57), de *Hugue, curé de Rembercourt* (58) confirmée par Nicolas, curé d'Auzéville (59), enfin de Nicolas de Belrain, chancelier de Verdun (66). Les principaux témoignages des nobles sont ceux de *Eudes de Sorcy* (3) confirmé par Philippe de Sorcy, Gille de Longchamp, Hugue Boudes, Jean de Muraut, Jacque de Rampont, Thierry de Neuville (4/9), Witier de Neuville (46), Jean de Beauzée (60), puis de *Milon voué de Menoncourt* en la terre de Beaulieu et homme de l'abbaye (15) que confirment Estevenin de Cumières, Husson de Marre, Simonin de Mognéville, Jacquemin d'Avocourt, Jacoumés, fils de L'Hermitte de Stenay (16/20), de *Jean de Rosnes* (22) confirmé par Baudouin et Hugue de Noyers, Guillaume et Savary de Belrain, Gérard de Louppy, Renier de Crëue, Philippe chatelain de Bar, Olry de Champlon, Raoul d'Hannonville (23/31), ces deux derniers insistent sur la frontière de la Biesme et sont à leur tour confirmés par Dagard de Damloup, Husson de Saint-André, Geoffroy de Neuville, Hazard de Stenay, Ogier de Dannevoux (32/36), Robert de Watronville (37) qui ajoute une noté relative aux plaids de Beaulieu tenus à Saint-Mihiel, note vérifiée par Erard de

Digitized by Google

Aimond ont analysé tous ces témoignages et nous ne pourrons ici que les répéter (1). Notons du moins les principaux faits produits à l'enquête. Une question identique fut posée aux témoins. « Où le roi de France est-il entré dans l'empire d'Allemagne par ses sergents? » A quoi, les témoins répondirent que les empiètements de la France avaient eu lieu à Montfaucon et à Beaulieu.

Pour prouver que Montfaucon a toujours fait partie de l'Empire les témoins déclarent qu'aucun roi de France n'y a jamais exercé d'autorité (2), « que ce lieu n'avait pas contribué aux décimes levés exclusivement en territoire français » (3), que le culte avait continué d'y être célébré quand l'interdit était jeté sur le Royaume (4). Le prévôt de Montfaucon était vassal de l'évêque de Verdun qui, en cas de vacance de la prévôté, la gérait lui-même (5), le donjon de Montfaucon était fief de l'évêque à qui seul le prévôt devait remettre les clefs (6). Ce donjon avait été, après sa destruc-

Béthincourt et Guillaume le Moine de Villers (38/39), de *Hugue Beckar de Maizey* (50) confirmé par Jacque le Périer, Nicolas de Cumières et Albert d'Orne (51/53). Parmi les bourgeois, il faut noter le long témoignage de *Richard le Grenetier*, citain de Verdun (44) que confirment dix-neuf citains de la même ville : Pierre Benite, Gosson de Saulx, Goilard d'Etain, Jacque le Buon, Richier de Metz, Geoffroy Heicelon, Gautier Pognon, Pérignon Arnould, Jacque le Hongrois, Jacquemin Chinon, Guyot de Neuilly, Jean Chapon, Jenesson Migaud, Jacque le Berger, Nicolas Baudesson, Henriet d'Arnaville, Nicolas Galiand, Jacquemès Aulrion, Erard du Mont-Saint-Vannes. Tous ceux-ci sont compris dans le n° 45 ce qui explique la note de Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 63, n° 8 : « Havet (*La frontière d'Empire*, p. 6) parle de 84 témoins, alors que le texte de l'enquête ne rapporte que 66 témoignages ». Enfin, les témoignages de Hubert Journée, bourgeois de Verdun (62) et de Rousset de Chatencourt (63) confirmés par les deux frères Bertiannat et Colin de Bethincourt (64/65).

(1) Havet, *op. cit.*., p. 11 à 27; Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 63/64 et passim.

(2) Témoins. 1, 3, 10, 21, 14, 58, 61.

(3) Témoins, 1, 2, 10, 47, 48.

(4) Témoin, 1.

(5) Témoins, 62, 63.

(6) Témoins, 21, 56.

Digitized by Google

tion par le comte de Grandpré entre 1255 et 1270, rebâti aux frais de l'évêque [1]. Enfin les citains de Montfaucon devaient payer chaque année une somme d'argent pour la garde du château de Verdun et la réfection des murailles de cette ville moyennant quoi ils pouvaient en devenir bourgeois quand il leur plaisait [2].

Beaulieu a toujours été également de l'Empire [3], le roi de France n'y ayant jamais exercé aucune autorité; le comte de Bar qui en était gardien, avait le droit de fortifier l'abbaye et de s'en servir dans ses guerres contre la Champagne [4]; cette garde il la tenait en fief de l'évêque de Verdun qui la tenait de l'Empire [5]; l'abbé avait d'ailleurs toujours reconnu la juridiction du comte de Bar et avait souvent plaidé devant la cour de Saint-Mihiel [6]; l'abbé de Beaulieu, ajoutait Jean de Bourmont, chanoine de Verdun, avait en 1287 envoyé un clerc au concile national d'Allemagne à Würtzbourg [7]. Enfin, deux des arguments produits pour Montfaucon étaient reproduits pour Beaulieu, celui de l'exemption des décimes [8] et celui de la contribution à la garde et à la réfection des murailles de Verdun [9].

Un autre argument produit, dont M. Havet a discuté la valeur [10], c'est que Beaulieu était situé sur la rive droite de la Biesme qui marquait alors la frontière entre l'Empire et la France. La question de la Biesme sort de l'histoire du comté de Bar, puisque Thiébaut par le comté de Grandpré, par les terres de Hans, par la fidélité que lui doit le comte de Rethel l'a depuis longtemps traversée du côté de la France. Cependant les témoins apportent quelques préci-

(1) Témoins, 59, 62, 65, 66.
(2) Témoin, 44.
(3) Témoins, 3, 15, 21, 40, 44, 47, 58.
(4) Témoins, 1, 3, 10, 15, 58, 61, 63.
(5) Témoins, 3, 61.
(6) Témoins, 18, 22, 37, 42, 47, 58, 61.
(7) Témoin, 56.
(8) Témoins, 1, 2, 10, 47, 48, 58.
(9) Témoin, 44.
(10) Beaulieu est situé au sud des sources de la Biesme, toutefois le

Digitized by Google

sions qui ne sont pas sans intérêt. Tout homme qui quitte l'Empire pour s'établir de l'autre côté de la rivière perd sa remanance, c'est-à-dire ses biens meubles et immeubles (1), ce que le comte de Bar confirme en 1243 dans l'affranchissement de Varennes (2). On ne pouvait conduire les prises faites sur une rive de l'autre côté et l'abbaye de la Chalade dut renoncer à transporter chez elle des animaux saisis sur la rive gauche en punition cependant d'un délit (3). Sur la rive gauche, la coutume de France interdisait les guerres privées et remettait le soin de poursuivre les coupables au seigneur justicier tandis que la coutume germanique maintenait sur la rive droite le « Droit du poing » en vertu duquel chacun pouvait se faire justice lui-même (4). Les ordonnances des rois de France n'étaient nullement applicables sur la rive droite (5), ni leur justice, puisque Saint Louis ayant été saisi de la plainte de l'évêque de Metz attaqué dans l'Argonne par les gens du comte de Bar refusa de poursuivre, parce que son enquêteur découvrit que l'affaire avait eu lieu au delà de la Biesme vers Verdun (6). Philippe le Bel, moins scrupuleux, poursuivra jusqu'à Verdun un marchand qui, malgré l'interdiction, avait exporté des laines hors du royaume (7). Enfin les témoins ajoutent que les droits de pêche (8) et les ponts (9) étaient partagés par moitié entre les riverains et que pour plaider les procès entre ces mêmes riverains des tribunaux internationaux appelés

cours général de la rivière est à quelque distance à l'ouest du méridien de Beaulieu. Cf. Havet, *op. cit.*, p. 13-14.

(1) Témoins, 3, 22, 30, 50, 60, 61.

(2) Dom Calmet, II, pr., p. 458.

(3) Témoin, 10.

(4) Témoin, 15.

(5) Témoin, 3, 15, 22, 44, 50.

(6) Témoin, 1.

(7) Témoin, 44. — Sur cette affaire. Cf. Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 61.

(8) Témoin, 40.

(9) Témoin, 1.

Digitized by Google

« marches d'estaulx » se tenaient au milieu du pont de Verdunois (1).

Le roi des Romains, en possession de l'enquête, dès la fin du mois de mai, la confirma seulement le 12 octobre : « Ne voulant pas que l'enquête faite soit vouée à l'oubli, mais qu'elle demeure perpétuellement en mémoire, nous approuvons l'enquête même annexée à cette lettre, nous la ratifions et la confirmons par le témoignage des présentes (2) ». « Cette approbation officielle, dit M. Havet, fut à peu près tout ce que le comte de Bar obtint de Rodolfe (3) ». Du moins, Thiébaut en garda précieusement l'original dans ses archives et le trésor de Lorraine l'a fait parvenir jusqu'à nous (4).

6. — L'année suivante, le comte de Bar fut de nouveau convoqué à Paris devant le Parlement de la Pentecôte pour y répondre des dommages causés à l'abbaye de Beaulieu, que le roi de France, sans souci des platoniques protestations du roi des Romains, avait définitivement admise dans son Royaume (5). Thiébaut ne comparut pas et fut condamné. Les moines réclamaient dix sept mille livres; le Parlement estima que les dommages montaient seulement à douze mille neuf cent vingt livres et que les religieux en ayant déjà récupéré trois mille, il restait au comte à payer neuf mille neuf cent vingt livres (6).

Le comte de Bar comprit alors que le roi des Romains était incapable de le soutenir contre le roi de France. Thiébaut avait toujours été bon diplomate; il voulait bien combattre, mais non pas se laisser écraser. Il vit le danger

(1) Témoin, 1, 10, 21, 30, 44, 47. Cf. Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 17; Havet, *op. cit.*, p. 19.

(2) J. Havet, *op. cit.*, p. 6. « Unde nolentes dicta inquisitio facta oblivioni daretur, sed perpetuo in memoria haberetur, ipsam inquisitionem huic littere approbavimus, ratificavimus et testimonio precentium confirmavimus ». *Regesta Imp.*, VI, n° 2252.

(3) J. Havet, *op. cit.*, p. 7.

(4) J. Havet, *op. cit.*, p. 7 et 23.

(5) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 65.

(6) L. Delisle, *Essai de restitution*, n° 744.

Digitized by Google

et puisque celui qui aurait dû prendre sa place dans une affaire où les frontières de l'Empire était en jeu se dérobait, il céda dans une lutte désormais trop inégale et se tourna vers la France. Il supplia « petiit et supplicavit » le roi de réformer le jugement de mai 1290. Le roi approuva sa « supplication » au Parlement de la Chandeleur et le jour de la Mi-carême 1291, déclara que le jugement prononcé par sa Cour l'avait été par erreur et n'avait aucune valeur (1).

Le revirement de Philippe IV a paru bizarre. L'abbé Clouet — dont on ne s'explique pas la partialité française contre le comte de Bar — après avoir déclaré que « les condamnations semblaient méritées » ajoute que « le roi avait peur de la dangereuse maison de Bar derrière laquelle, il entrevoyait l'appui de l'Empire et même celui de l'Angleterre : de sorte qu'il suffit à notre comte de quelques révérences au roi pour que celui-ci retirât son arrêt (2) ». Les faits et les actes parlent autrement : nous venons de voir quelle sorte d'appui le comte reçut de Rodolfe. Quant à l'Angleterre, nous ne voyons pas encore trace de son influence dans le comté de Bar.

Le chanoine Aimond a vu juste au contraire : « Il suffira de remarquer ici, dit-il, que le roi de France avait toujours considéré la question de l'indemnité à payer comme secondaire, tandis qu'il tenait essentiellement à ce que le comte de Bar reconnût la compétence du Parlement dans le règlement de cette affaire. Si Thiébaut avait été condamné en 1290, c'est parce qu'il avait refusé de comparaître... En 1291, au contraire, il prenait devant la Cour l'attitude d'un suppliant. Ainsi le roi satisfait de cette reconnaissance de ses droits et désormais gardien incontesté de Beaulieu, consentait à ne plus parler pour l'instant de la question d'indemnité. Il ne la posera de nouveau

(1) L. Delisle, *op. cit.*, n° 788.

(2) Clouet, *Histoire de Verdun*, III, p. 16. L'abbé Clouet traite longuement de l'affaire de Beaulieu, l'erreur qu'il a commise en ramenant au style de Pâques les consultations du comte de Bar au début de 1288 a vicié toute son exposition.

Digitized by Google

qu'au jour prochain où le comte de Bar essaiera de reprendre une attitude indépendante et hostile [1] ».

C. — Les donations et la postérité de Thiébaut II.

1. Les donations de Thiébaut II. — 2. La terre de Sormery, les mariages de Thiébaut II. — 3. Les enfants de Thiébaut II.

1. — Le comte Thiébaut II mourut en 1291. La date de son décès est longtemps restée inconnue. M. Le Mercier de Morière l'a établie, quant à l'année, d'après deux documents publiés par Natalis de Wailly, l'un du 21 mai 1291 qui émane de Thiébaut, l'autre du 7 novembre qui précise l'accord entre ses héritiers [2]. De Maillet donnait la date de 1277 [3], qu'il avait prise simplement dans François de Rozières, l'abbé Clouet celle de 1293 [4], Dom Calmet [5] et après lui Moréri, l' « Art de vérifier les dates » et Maxe Werly [6] celle de 1297. Du Chesne n'en donne aucune, il déclare seulement que le comte Thiébaut vivait encore en 1287 [7]. Une chronique messine publiée par M. Jean de Pange confirme la supposition de M. de Morière [8]. Le dernier acte où Thiébaut soit nommé comme vivant est du 18 juillet 1291 [9]; cependant si nous en croyons un certain acte auquel M. Maxe Werly fait allusion [10], le comte Thiébaut II de Bar serait mort au mois d'octobre 1291. Cet acte daté du 30 septembre

(1) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 65-66.

(2) Le Mercier de Morière, *Note sur la date du décès de Thiébaut II* dans Mém. S. L. Bar-le-Duc, 1885, p. 231 et sq.

(3) De Maillet, *Essai chronologique*, p. 60.

(4) Abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 32.

(5) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, I, XIX.

(6) Maxe Werly, dans *Bull. Comité travaux hist. et scient.*, section d'archéologie, 1884, p. 129.

(7) Du Chesne, *Hist. de la maison de Bar-le-Duc.*

(8) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des Actes de Ferry III*, pièces justificatives.

(9) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 108.

(10) Maxe Werly, *Hist. numismatique du Barrois*, p. 19.

Digitized by Google

serait un testament d'Henri par lequel celui-ci charge Pierre de Bulgneville et Geoffroy de Neuville de le remplacer pendant son voyage d'outre-mer. La mort de son père aurait empêché Henri d'accomplir son voyage. Cette date d'octobre concorderait d'ailleurs parfaitement avec le partage des biens de Thiébaut qui eut lieu le 7 novembre (1). Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la mort du comte et au premier abord cela semble étrange que le plus puissant des souverains du Barrois n'ait laissé nulle part un obit. C'est que Thiébaut grand batailleur, grand prêteur, grand acquéreur n'était pas donnant. Peut-être était-il avare, il donna beaucoup moins pendant son long règne que ses prédécesseurs.

Avec l'abbaye de Saint-Mihiel, il a eu peu de relations; il ne s'y fit pas inhumer, et le premier de sa race, il lui préféra la Collégiale Saint-Maxe de son château de Bar, où désormais tous les princes de sa maison iront dormir leur dernier sommeil. En novembre 1251, le comte accompagne l'abbaye dans les foires, moulins et marchés de Condé et de Saint-Mihiel (2); en 1252, il fit un accord avec l'abbé pour établir un moulin au lieu dit Baronger Châtel (3); en juillet 1255, il intervient comme arbitre entre les deux abbayes de Saint-Mihiel et de Lisle-en-Barrois et fixe les droits de chacune d'elles dans la paroisse de Condé (4). Au mois d'août 1257, il donne à l'abbaye l'Hôtel-Dieu qui est établi dans cette ville près de la porte Grognet et déclare que l'abbé nommera celui qui est chargé de donner l'hospitalité et les aumônes (5). Cette donation fut confirmée par le comte l'année suivante au mois de mars (6); le même mois le comte donna encore les revenus de la chapelle du château de Saint-Mihiel à la condition que cette chapelle serait desservie par un prêtre sécu-

(1) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 308.
(2) A. M. H., Saint-Mihiel, J[3]; f° 336.
(3) A. M. H., Saint-Mihiel, J[3], f° 366.
(4) A. M. H., Saint-Mihiel, P[15] (orig.). J[2], f° 19.
(5) B. N., fr. 11853. f° 119. A. M. H., Saint-Mihiel, J[1], f° 381, édit. Dom Calmet, I, pr., p. 477.
(6) A. M. H., Saint-Mihiel, J[3]. f° 370.

Digitized by Google

lier[1], tandis que de son côté l'abbé donnait à l'Hôtel-Dieu de Pont-à-Mousson, la vicairie de Tirey[2]. Le 8 août 1263, l'abbé promit au comte d'établir un moulin sur l'étang de Woinville, les moines pourront y prendre de la farine[3]. Le 30 janvier 1280, il donne à Saint-Mihiel ses bois de Bannoncourt en échange de ceux que l'abbaye possède à Bouconville, Flirey, Grosrouvre et Pichaumeix[4]; le 29 mai 1284, l'abbé lui rend hommage pour Bannoncourt qui est un fief du comte[5]. Le 5 février 1287, le comte fait avec l'abbaye un traité d'accompagnement pour les bois de Nonsart[6].

Pour l'abbaye de Saint-Benoit en Woëvre, le comte de Bar confirme le 23 juin 1247 la donation faite par Isabelle de Tremblecourt[7] de blé à Noviant[7]; en août 1255, il déclare accompagner les moines à Laheymeix et au ban de Saint-Germain et s'engage à protéger les biens de l'abbaye et à ne jamais mettre l'accompagnement hors de ses mains[8]; en avril 1260, l'abbé de Saint-Benoit donne au comte de Bar des biens à Trognon, Rembercourt, Thiaucourt, Grosrouvre et Brainville[9] en échange de diverses rentes à Francheville, Louze[10], Wassecourt[11] et Parfondrupt[12]. En mars 1276, l'abbé et le comte fondent à profits communs et sans possibilité d'aliénation une ville neuve à Wassecourt[13]; en août 1273 l'abbé avait quitté au comte de Bar les dommages qui

(1) Orig. A. M. H., Saint-Mihiel, 6q[8]. J[3] f° 199. B. N., fr. 11853, f° 120.
(2) A. M. H., Saint-Mihiel, J[2], f° 362. B. N., fr. 11853, f° 120.
(3) Orig. A. M. H. Saint-Mihiel, 3 P[14]. Cartulaire, J[3], f° 364.
(4) Orig. A. M. H., Saint-Mihiel, U[3]. Cartulaire, J[3], f° 195.
(5) Orig. A. M. H., Saint-Mihiel, T[4]. Cartulaire, J[3], f° 363.
(6) Orig. A. M. H., Saint-Mihiel, Y[3]. Cart. J[3], fr. 339.
(7) Meurthe-et-Moselle, canton Domèvre — A. M. H. Saint-Benoit, G[7].
(8) A. M. B. 264, f° 273 — B. N. fr. 11853, f° 124.
(9) Meurthe-et-Moselle, Briey, Conflans.
(10) Auj. disparu proche de Parfondrupt.
(11) Auj. disparu.
(12) Meuse, Verdun, Etain — orig. A. M. H., Saint-Benoit, 24 H. 11 et B. N. Coll. Lorr. 982, n° 8 — édit. N. de Wailly, *Not. des mss.* t. 28, n° 70.
(13) Orig. A. M. H., Saint-Benoit 246 — B. N., fr. 11853, f° 126.

Digitized by Google

résultaient de la construction par celui-ci de l'étang de Lachaussée (1), en août 1277, le comte de Bar accompagne l'abbaye dans la terre de Saint-Pierre achetée à Olry de Villers (2) et en avril 1285 sur le rupt de Longeau à Hadonville et Brainville (3).

Nous avons noté ailleurs, au cours de l'histoire des démêlés du comte de Bar avec l'évêché de Metz, les relations de Gorze avec Thiébaut. Gorze possédait dans le nord du comté le prieuré d'Amel. En 1250, le comte de Bar approuve l'échange fait entre l'abbaye de Gorze et son prieuré d'Amel des moulins d'Andelacourt (4) et de Billy (5) et l'accompagnement avec Thierry, voué de Gommery au ban de Forges (6) et de Gommery (6) en septembre 1251 (6). Ces possessions du prieuré d'Amel furent rachetées par le comte de Bar en novembre 1268 (7); cet achat fut définitivement conclu en mai 1269 où le comte déclare qu'il ne peut se dessaisir de la garde du prieuré d'Amel ni la donner en fief (8). Le 24 octobre 1270, Gorze cède au comte de Bar la moitié de la franche ville de Rouvroy (9) et le 2 octobre 1271 les bois de Hagéville (10) et de Chaux (11) contre une rente de froment (12). Le 24 août 1272, Thiébaut achète à l'abbaye les terres dont il a besoin pour établir l'étang de la Chaussée (13),

(1) Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. II, p. 271.
(2) A. M. B. 243, f° 122 — B. N. fr. 11853, f° 127.
(3) A. M. H. Saint-Benoit D [illegible] — B. 243, f° 211.
(4) Houdelaucourt, Meuse, Montmédy, Spincourt.
(5) Meuse, Montmédy, Spincourt. A. M. H. prieuré d'Amel.
(6) Belgique, Luxembourg, proche de Virton. B. N. fr. 11853, f° 161.
(7) B. N. fr. 11853, f° 162.
(8) B. N. fr. 11853, f° 121.
(9) Rouvrois, Meuse, Montmédy, Spincourt, B. N. fr. 11853, f° 122.
(10) Meurthe-et-Moselle, Briey, Chambley. — Le 31 décembre 1244, l'abbaye de Gorze avait promis au comte de Bar de ne jamais mettre Hagéville hors ses mains. — B. N. fr. 11853, f° 122.
(11) Bois de Xonville, même canton.
(12) A. M. B. 243, f° 27 — B. N. fr. 11853, f° 122 v°.
(13) A. M. B. 243, f° 25. — En juillet 1249, le comte avait cédé à l'abbaye la moitié des revenus de la neuve ville de la Chaussée. A. M. B. 243, f° 46.

Digitized by Google

en avril 1279 ce que l'abbaye avait à Thiaucourt sauf l'église et les fiefs de Bouillonville [1] et de Pannes [2], enfin, le 3 mai de la même année, Gorze cède tout Thiaucourt contre les terres du comte à Saint-Julien [3], Vilcey [3] et Onville [3].

A Metz, le comte de Bar qui avait fondé en avril 1252, de moitié avec le chapitre de la cathédrale, la neuve ville de Serrouville [4] fit conclure entre Gobert d'Apremont et l'abbaye de Saint-Vincent un accord, par lequel Gobert reconnait que Dugny [5], Landrecourt [6], Ancemont [6], Senoncourt [6] et la rivière de Meuse sont à l'abbaye et qu'il en est voué [7]. En juillet 1260, l'abbaye de Justemont donne à Thiébaut trois serfs à Beuvanges en échange d'un serf du comte tué par les gens de l'abbaye [8].

Pour Orval, en mai 1247, le comte de Bar confirme le don que le sire de Cons a fait de la ferme de Corre [9] et nous avons vu qu'en août 1280, il répara les dommages qu'il lui avait causés [10]. Le 17 décembre 1271, il avait acheté à l'abbaye de Juvigny les bois de Bezonvaux, Beaumont, Douaumont et Maucourt [11].

Nous avons vu également que le comte de Bar avait pris dans sa garde les abbayes de la Chalade, de Saint-Airy, de Saint-Nicolas et de Saint-Paul au diocèse de Verdun. En 1252, le comte de Bar confirme la donation faite à l'abbaye de la Chalade par Bertrand de Clermont, sire de Rapsécourt,

(1) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt. A. M. B. 243, f° 28. B. N. fr. 11853, f° 198.

(3) Meurthe-et-Moselle, Briey, Chambley, B. N. Coll. Lorr. 982, n° 14, N. de Wailly, *Not. des mss.* t. 28, n° 198.

(4) Meurthe-et-Moselle, Briey, Audun-le-Roman. A. M. B. 239, f° 136.

(5) Canton de Verdun.

(6) Meuse, Verdun, Souilly.

(7) B. N. fr. 11853, f° 60.

(8) B. N. fr. 11853, f° 203. — *Gallia Christiana*, XIII, p. 950.

(9) P. Goffinet, *Cartulaire d'Orval*, p. 299.

(10) Cf. plus haut, p. 428.

(11) Cf. plus loin. — A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 74.

Digitized by Google

des dîmes de Dampierre et de Sommercourt [1]. En juillet 1256, le comte de Bar confirme une donation de Raussin de Rarécourt au prieuré de Beauchamp en Argonne [2], en avril 1276, il permet au même prieuré de prendre à Aubréville la rente de froment qu'il devait prendre à Sommedieue [3]. Nous avons parlé ailleurs du don de Bayon à l'abbaye de Moiremont [4]. En juin 1250, il règle comme arbitre un procès pendant entre l'abbaye de Montiers-en-Argonne et les bourgeois d'Auzécourt [5].

Avec Trois-Fontaines, le comte de Bar ne fait qu'un accord le 14 août 1244 relatif au bois de Jamuart dont ils partageront l'exploitation [6]. En avril 1260, il autorisa le prieuré de Sermaize à percevoir les dîmes de Remennecourt données par Thierrard de Revigny, qui meuvent de lui à la condition d'un anniversaire après sa mort [7].

Dans le Barrois proprement dit, les abbayes de Sainte-Hoïlde et de Lisle-en-Barrois gardent les préférences du comte de Bar. A Sainte-Hoïlde, il donne le 3 avril 1245, pour le repos de l'âme de son père et de sa mère les dîmes, l'église et les dépendances du « Pont dessous Mousson » [8]; le 14 août 1247, il règle le différend entre cette abbaye et Adam de Laimont pour les dîmes de Neuville-sur-Orne [9]; en octobre 1249, après la mort de son frère Henri, il confirme les dons faits par celui-ci à Sainte-Hoïlde [10], règle en janvier 1251 les donations de Renaut de Neuville [11] et celle de Paillard Perrin de Cirey [12]; en janvier 1256, celle

(1) A. Lesort, *op. cit.*, n° 35.
(2) Rozerot, *Titres de la Maison de Rarécourt*, p. 2.
(3) B. N. fr. 11853, f° 176.
(4) Cf. plus haut, p. 421.
(5) G. Herelle et Pelicier, *Chartes en langue vulgaire aux archives de la Marne*, n° 13.
(6) G. Herelle et Pélicier, *op. cit.*, n° 5.
(7) B. N. fr. 11853, f° 136.
(8) A. Jacob, *Cart. de l'abbaye de Sainte-Hoïlde*, n° 20.
(9) A. Jacob, *op. cit.*, n° 11.
(10) A. Jacob, *op. cit.*, n° 7.
(11) A. Jacob, *op. cit.*, n° 21.
(12) A. Jacob, *op. cit.*, n° 2.

Digitized by Google

de Garin de Nonsart [1], en mars 1259 il apaise un différend entre l'abbaye et les habitants de Laheycourt à propos de l'usage des bois [2], en janvier 1261 il confirme une vente faite par Gérard de Lalobe à l'abbaye [3] et rachète lui-même pour dix livres annuelles sur le tonlieu de Bar les droits de Sainte-Hoïlde sur les fours de Bar et à Sommedieue [4]; en avril, il confirme le don de Simon de Port d'une charretée de vin à Vittonville [5], en 1270 les aumônes faites par Milon de Saint-Amand à Bussy [6] et par Renaud de Bar à Ancerville [7], le 12 février 1273, celles d'Isabeau de Baudignécourt à Mussey [8], en 1276 celles de Jacquemin de Beauzée à Tarincourt et aux Marats [9]. Cette même année 1276, au mois de juillet, puis en septembre, le comte Thiébaut offre à l'abbaye de Sainte-Hoïlde des biens considérables sur les moulins et le tonlieu de Bar et à Combles; en retour, l'abbaye lui abandonne des terres à Neuville, Port, Belrain, Laheycourt et Auzécourt dont elle le tient quitte [10].

Pour l'abbaye de Lisle, dont l'abbé déclarera en juin 1263, que tous les biens sans restriction sont dans la garde du comte [11], Thiébaut confirme en février 1246 l'aumône de Guillaume de Pierrefitte à Condé [12], le 9 avril 1253 celles de Jean de Cumières et de Richard de Beauzée [13], en octobre 1254 celles d'Eudes de Clefmont [14], en octobre

(1) B. N., fr. 11853, f° 95.
(2) A. Jacob, *op. cit.*, n° 4.
(3) A. Jacob, *op. cit.*, n° 3.
(4) A. Jacob, *op. cit.*, n° 5.
(5) A. Jacob, *op. cit.*, n° 9.
(6) A. Jacob, *op. cit.*, n° 6.
(7) A. Jacob, *op. cit.*, n° 1.
(8) A. Jacob, *op. cit.*, n° 10.
(9) A. Jacob, *op. cit.*, n° 25.
(10) B. N., fr. 11853, f° 97; A. Jacob, *op. cit.*, n° 22.
(11) Dom Calmet, t. II, pr. p. 490.
(12) A. M. H., Lisle-en-Barrois, carton non coté.
(13) A. M. H., Lisle-en-Barrois.
(14) A. M. H., Lisle-en-Barrois.

Digitized by Google

1255 celles de Hauwis de Dieue (1), en mars 1258 celles de Geoffroy de Beauzée (2). Avec l'abbé de Lisle, il fonde la neuve ville de Deuxnouds le 18 février 1276 (3), fondation qui fut confirmée le 14 décembre 1277 (4).

Pour Vaux en Ornois, en octobre 1246, il confirme le don d'Yolande de Dannemarie des bois de Morlanges et promet à l'abbé son aide et celle de ses gens pour la retenue des hommes de Hévilliers, Saint-Joire, Fouchères et Rozières (5); il prend dans sa garde les biens de l'abbaye à Morlanges et Villers-le-Sec (6), en mai 1275 l'abbaye cède au comte ses biens de Goussaincourt contre une rente à Gondrecourt (7).

Avec l'abbaye voisine de Jovilliers nous ne trouvons qu'un seul accord en octobre 1264; il met dans sa garde les biens que ce monastère possède à Bazincourt, Lavincourt, Villers-le-Sec et Cousancelles et lui permet d'acquérir sous lui à Savonnières-en-Perthois (8).

A Toul, il avait pris dans sa garde le couvent de Saint-Leu en avril 1251 (9), et en mars les biens de l'abbaye de Saint-Evre à Crépey et à Médonville (10). En 1246, il confirme l'engagement à l'abbaye de Mureau par Geoffroy de Bourlémont de ses biens à Domremy (11), le 20 septembre 1255, il donne différents biens à Mureau et déclare en rester le gardien (12); le même jour le comte achetait à l'abbaye de Flabémont Dureauwé et Frasne contre dix livres de

(1) A. N. J. 911, n° 18, Analyse Delaborde, *Layettes supp.*, n° 663.
(2) A. N. J. 911, n° 19, Analyse Delaborde, *op. cit.*, n° 685.
(3) B. N. fr. 11853, f° 98.
(4) B. N. fr. 11853, f° 109.
(5) A. M. H. Evaux, *Cartulaire*, f° 95.
(6) B. N. fr. 11853, f° 83.
(7) B. N. fr. 11853, f° 86.
(8) A. M. H. Jovilliers, *Cartulaire*.
(9) B. N. fr. 11853, f° 218.
(10) B. N. fr. 11853, f° 226.
(11) A. Vosges, H. Mureau, *Cartulaire*, t. I, f° 227.
(12) B. N. fr. 11853, f° 226.

Digitized by Google

rentes (1) et le même mois il acquérait du prieuré de Saint-Blin, dépendant de Saint-Bénigne de Dijon, Offroicourt et Soulaucourt pour trente cinq livres de rentes (2).

Le 14 avril 1259, le comte de Bar fonde la chapelle Sainte-Elisabeth à l'autel de Saint-Martin dans la cathédrale de Verdun pour le repos de l'âme de ses parents et il la dote de biens à Aubréville (3); le 12 octobre 1259, le comte de Bar fonde à Lamothe de Saint-Hilairemont un chapitre de chanoines auquel il donne cent deux livres sur le tonlieu et le péage; il devait y avoir treize prébendes et le Chapitre reçut les mêmes statuts que celui de Saint-Maxe de Bar (4), le même mois, Thiébaut établit sur les mêmes bases une collégiale à Bourmont (5); en avril 1264, il autorise les Trinitaires de Lamarche à habiter sa maison (6); enfin, en 1260, il fonde à Pont-à-Mousson la collégiale Sainte-Croix (7), qu'en 1272, il dote de deux chapellenies dont les revenus seront pris sur les terrages et vinages de Pont-à-Mousson (8).

Le comte de Bar avait fait son testament le 11 avril 1282. Il y déclare qu'il veut que ses dettes et les dommages qu'il a pu faire soient payés par ses héritiers. Ceux-ci sont tenus aussi de payer les dommages faits aux églises, mais seulement depuis 1261, car, en cette année-là le pape l'a quitté et absous de ce qu'il devait. Il doit en particulier sept mille livres de fors; si on ne trouve pas à qui il les doit, on devra les donner aux pauvres de sa terre, à celui qu'il a le plus grevé ou au plus besogneux. Il y a là un mélange d'intérêt et de scrupule auquel nous ont habitué les gens de son époque. Il faudra payer à Sainte-Hoilde le reliquat des douze cents livres promises par le comte Henri II et des trois cents livres données par la comtesse Philippe. On

(1) B. N. fr. 11853, f° 234.
(2) B. N. fr. 11853, f° 228.
(3) B. N. Coll. Lorr , 267, n° 2, orig.
(4) Dom Calmet II. pr., p. 483.
(5) Rozerot, *Rép. hist. de la Haute-Marne*, n° 1323.
(6) B. N., fr. 11853, f° 234.
(7) De Maillet, *Mémoires alphabéthiques*, *Pont-à-Mousson*.
(8) Lepage, Communes de la Meurthe : *Pont-à-Mousson*.

Digitized by Google

devra payer à Citeaux cent dix livres, aux pauvres quinze livres promises également par Philippe, exécuter les clauses du testament d'Henri, frère du comte et d'Eudes du Chaigne envers ceux d'Astenay, pourvoir sur les revenus des moulins de Pont-à-Mousson ou de la ville neuve du Pont aux chapelains de Notre-Dame et de Sainte-Croix, vendre les chevaux, robes, couvertures, literie et meubles de l'hôtel pour les hôpitaux de la terre de Bar. Afin de payer toutes les donations et dettes de son père, de sa mère et de son frère Henri, il remet entre les mains de ses exécuteurs testamentaires, sa vaisselle d'or et d'argent, ses joyaux, ses bois de Mousson, de Francheville et d'Étain, l'étang d'Étain et si les biens de Lorraine ne suffisaient pas, mille livres de revenus annuels pendant dix ans à prendre dans la terre de Puisaye. Le tout doit fournir dix neuf mille trois cents livres, montant des restitutions à faire. Au cas où cette somme serait dépassée, le surplus sera donné aux pauvres; si elle n'est pas atteinte, le déficit sera comblé par une rente annuelle à prendre sur les possessions du comte en Lorraine (1). La comtesse de Bar et ses fils Henri et Thiébaut jurent, en présence de l'évêque de Verdun, d'exécuter le testament et de déposer les sommes recueillies jusqu'à leur répartition entre les mains de l'abbé de Saint-Mihiel (2).

2. — Nous avons vu qu'à la mort de ses parents, Renaut frère du comte de Bar, avait reçu la terre de Sormery provenant de Thiébaut Ier et celles de Tardenois et de Torcy appartenant à Philippe; nous avons également noté les arrangements par lesquels, après la mort de Renaut, ces biens revinrent au comte de Bar qui, dès lors, les administra directement. Dans la terre de Torcy, en avril 1271, le prieur de Notre-Dame de Gournay (3) renonce au droit

(1) Les exécuteurs testamentaires sont l'abbé de Saint-Paul de Verdun, la comtesse Jeanne de Bar, Guy de Toucy, seigneur de Bazarne, Thierry d'Auxelle, le châtelain de Bar, Thierry Danjeu, de Bar et la comtesse Jeanne.

(2) Dom Calmet, t. II, pr., p. 518-519.

(3) Seine-et-Oise, Pontoise, Le Raincy.

Digitized by Google

d'usage dans la forêt de Roissy [1] qui appartient en partie au comte de Bar [2]. Cette forêt de Roissy fut partagée le 21 mars 1275 entre Amaury de Meulan [3], sire de la Queue [4], Robert d'Arcy [5], sire de Gutebeuf, Guillaume des Essarts [6], sire d'Ambleville [6], Aubert de Longeval, sire de Croissy [7] et le comte de Bar. Ce dernier y a six cent cinquante arpents [8]. Au mois d'août de la même année, Aubert de Longeval-Croissy donne quittance au comte de Bar de ce que celui-ci lui devait [9]. Le 25 juin 1276, les habitants de Torcy quittent au comte de Bar leur droit d'usage dans la forêt de Roissy [10]. Le 17 septembre 1277, Guillaume de Graice [11] donna quittance au comte de Bar de quatre cents livres que celui-ci lui devait [12].

Pour la terre de Sormery, le comte apposa son sceau en octobre 1249 à un acte de son frère Renaut approuvant un don fait par Milon Tracier au couvent de Pontigny [13]. Thiébaut achète le 16 juin 1278 les biens de Claude de Sormery pour dix huit livres [14], le 3 mars 1284 ceux de Jean fils de Guillaume des Bordes pour une rente de quarante livres [15], enfin, en juin 1288, le visiteur général de l'ordre du Temple, Guillaume de Vichier autorise Henri de Soupir, comman-

(1) Seine-et-Marne, Melun, Tournan.

(2) B. N., fr. 11853, f° 14.

(3) Seine-et-Oise, Versailles, chef-lieu de canton.

(4) Seine-et-Oise, Corbeil, Boissy-Saint-Léger.

(5) Commune de Chaumes, Seine-et-Marne, Melun. Tournan.

(6) Les Essarts. Commune de Chaussy et Ambleville, Seine-et-Oise, Mantes, Magny-en-Vexin.

(7) Seine-et-Marne, Meaux, Lagny.

(8) B. N., fr. 11853, f° 14.

(9) B. N., fr. 11853, f° 89.

(10) B. N., fr. 11863, f° 15.

(11) Gretz, Seine-et-Marne, Melun, Tournan.

(12) B. N. fr., 11853, f° 15.

(13) Yonne, Auxerre, Ligny-le-Chatel. A Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 30.

(14) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 80.

(15) A. Lesort, *op. cit.*, n° 41. Les Bordes, Yonne, Joigny, Villeneuve.

Digitized by Google

deur de Coulours [1] à s'entendre avec le comte de Bar au sujet de leurs propriétés de Sormery [2].

Nous avons vu que Thiébaut avait été marié deux fois. Quand Jeanne de Dampierre-Flandre épousa le comte de Bar le 3 mai 1243, elle était veuve du comte de Rethel, Hugue III, mort l'année précédente [3]. Nous nous sommes longuement étendu ailleurs sur ce mariage; Jeanne de Flandre vécut peu de temps et mourut sans laisser d'enfant à Thiébaut. Un arrangement avait été conclu à propos de son douaire entre le comte Jean de Rethel et Thiébaut, le 31 août 1245 [4]; il semble bien que l'année suivante le comte de Bar était déjà veuf et remarié. Il épousa Jeanne de Toucy [5] d'une famille vassale des comtes de Nevers. En septembre 1246, nons voyons déjà le comte de Bar agir comme seigneur de Toucy en accordant entre eux les gens de cette ville et le monastère de Gournay, à propos des vaines pâtures du bois Boulay [6]. Jeanne de Toucy, était la fille de Jean de Toucy, seigneur de Puisaye. La mère de Jeanne, Emma de Laval avait été mariée deux fois avant de devenir la femme de Jean de Toucy, d'abord à Robert, comte d'Alençon dont elle n'eut pas d'enfants, puis à Mathieu de Montmorency, connétable de France dont elle eut Hauvise, femme de Jacque de Château-Gonthier et Guy de Montmorency, seigneur de Laval [7]. Ce dernier fit son testament à Lyon en 1265 et légua à sa sœur, la comtesse de Bar, cent quarante livres de rente à prendre en sa terre de France [8].

Jeanne apportait à son mari la terre de Toucy ou de Puisaye dont les actes postérieurs nous font connaître l'importance. Elle comprend, la ville et la châtellenie de Saint-

(1) Yonne, Joigny, Cerisiers.
(2) A. Lesort. *op. cit.*, n° 104.
(3) A. Lesort, *op. cit.*, p. 83.
(4) Cf. plus haut, p. 319.
(5) Yonne, Auxerre, chef-lieu de canton.
(6) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 29.
(7) A. Duchesne, *op. cit.*, pr., p. 39.
(8) A. Duchesne, *op. cit.*, pr., p. 35.

Digitized by Google

Fargeau (1), Saint-Martin-des-Champs (1), Septfonds (1), Mezilles (1), Rochers (2), Saint-Privé (3), les terres, villes et châtellenies de Toucy, de Fontaines (4), de Perreuse (5) et la ville de Laval (6). En avril 1264, Guy de Toucy, seigneur de Bazarnes (7) et de Pierreperthuis (8) promet à ses bourgeois de Vermenton (9) de faire ratifier par le comte de Bar la vente des franchises qu'il vient de leur octroyer (10). A partir de 1266 nous trouvons une organisation régulière de la terre de Toucy; le comte y est représenté par un gardien ou commandant de la terre, Macé de Ratilly (11) et par un sergent. Le gardien approuve en 1266 la vente que fait de ses possessions à Toucy, Gautier de Neuville (12). L'administration de la terre appartient à ce gardien qui est assisté d'un bailli. Le bailli est en 1267 un certain Pierre de Bar, sans doute de la famille du châtelain qui, avec l'approbation de Thiébaut, achète en avril 1266 les biens de la veuve de Gautier de Neuville, Isabelle de Joigny (13). En février 1268, le comte de Bar achète le bois Boulay au sujet duquel il y avait eu contestation en 1246 (14). En juin 1271, le comte de Bar rend hommage pour Toucy à l'évêque d'Auxerre de qui ce fief dépendait et il déclare devoir porter l'évêque le jour de son intronisation (15). Le 3 juillet, il achète avec le consentement

(1) Yonne, Joigny, chef-lieu de canton de Saint-Fargeau.

(2) Commune de Mezilles.

(3) Yonne, Joigny, Bléneau.

(4) Yonne, Joigny, Saint-Fargeau.

(5) Yonne, Auxerre, Saint-Sauveur en Puisaye.

(6) Seine-et-Marne, Fontainebleau, Montereau. Acte du 11 janvier 1318. Cf. plus loin.

(7) Bazarnes, Yonne, Auxerre, Vermenton.

(8) Yonne, Avallon, Vézelay.

(9) Yonne, Auxerre, chef-lieu de cantou.

(10) Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 35.

(11) Commune de Treigny, Yonne, Auxerre, Saint-Sauveur.

(12) B. N., fr. 11853, f° 273 et 274. La vente est garantie par l'official d'Auxerre (10 janv. 1266).

(13) B. N., Coll. de Lorr. 236, n° 2 et 199, n° 14; N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 109.

(14) B. N., fr. 11853, f° 275.

(15) Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 36.

Digitized by Google

de Guy de Toucy-Bazarnes la terre de Migé [1] à Henri le Veer [2]. Nous n'avons pas d'autres actes concernant Toucy et la Puisaye au temps de Thiébaut.

Jeanne survécut longtemps à son mari et nous verrons le rôle important qu'elle joua au cours du règne de son fils Henri III. Dans les dernières années de sa vie, elle se retira dans sa terre de Puisaye qu'elle avait donnée à son fils Jean mort avant elle. Elle s'éteignit en 1317, à la fin de l'année [3].

3. — De ce mariage étaient nés de nombreux enfants, outre Henri qui succéda à son père dans le comté de Bar, cinq fils et plusieurs filles.

Aussi le partage de la succession de Thiébaut présentait-il quelques difficultés. Henri, ses frères et sœurs s'accordèrent le 7 novembre 1291 pour remettre le soin de ce partage à la décision de leur mère [4]. Celle-ci le 1er décembre renonça à tous les acquêts qu'elle avait faits en commun avec son mari et au douaire que celui-ci lui avait assigné à Clermont-en-Argonne et à Saint-Mihiel, moyennant quoi son fils Henri lui donna Vienne et toutes les dépendances jusqu'à concurrence de six-cent-soixante-deux livres de terre et trois-cent trente-huit livres à Sormery, à l'estimation de Philippe, châtelain de Bar et Thomas de Blâmont, princier de Verdun. Toutefois le comte Henri se réserva sur la châtellenie de Vienne la garde de Beaulieu, la terre de Montfaucon et un acquêt fait par le comte de Grandpré [5].

Jean de Bar, le second des enfants de Thiébaut est connu sous le nom de seigneur de Puisaye. Il avait été stipulé au partage qu'après la mort de sa mère la terre de Puisaye lui reviendrait en totalité. En attendant, il reçut des terres à Souilly, Stenay, Beaumont, Ranzières, Auzéville, trois cents livres en Flandre et des bois dans la

(1) Yonne, Auxerre, Coulanges.

(2) B. N., fr. 11853, f° 87.

(3) L'acte de partage de ses biens est du 11 janvier 1318. A. Duchesne, *op. cit.*, p. 47.

(4) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 308.

(5) Orig. Chantilly, Condé E. 4, édit. en partie, A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 109.

Digitized by Google

châtellenie de Bar : il vendit tous ces biens à son neveu le comte de Bar, Edouard Ier, le 10 septembre 1311 (1). Nous verrons son rôle au cours du règne de son frère. Après la mort de celui-ci, il reçut le 3 avril 1303, de sa mère trois cents livres à prendre dans la terre de Puisaye ou dans celle de Clermont, à condition que sa vie durant il ne demandera rien dans la terre de Puysaie (2). Jeanne se ravisa plus tard et le 28 janvier 1306 elle lui abandonnait toute sa terre de Puisaye (3). Cet abandon fut confirmé par le roi de France (4) et par l'évêque d'Auxerre (5); à partir de ce jour, Jean prit le titre de seigneur de Puisaye. Il laissait à sa mère, par un accord conclu à l'abbaye Saint-Maur de Verdun, en juin 1306, une rente annuelle de sept mille livres (6). La même année en juillet il achetait en Puisaye les bois de la Genetière et de Pallenay appartenant à Guillemin de Ratilly et à Isabeau de Chenevières (7).

Jean de Bar était alors le maître du Barrois. Investi au départ du comte de Bar en 1302, de la tutelle d'Edouard Ier et de la régence du comté, il était en fait le véritable souverain, d'ailleurs fort énergique. C'est lui qui négocia, le 13 juin 1306, le mariage de son neveu avec Marie de Bourgogne (8). En 1311, le comte Edouard, ayant atteint l'âge de quinze ans, demanda à Jean que celui-ci lui remette le comté de Bar exempt de toutes charges et de toutes dettes. Mais Jean était peu pressé d'abandonner la régence. Il répondit que la coutume de France recule l'âge de la majorité jusqu'à vingt ans et que s'il avait fait des dettes, c'était pour la défense du comté contre le comte de Luxembourg, le duc de Lorraine et ceux de Metz. Néanmoins, il consentit en avril 1311, sur le conseil du duc de Bourgogne et

(1) B. N., fr. 11853, fo 103.
(2) *Inventaire de Lorr.*, t. 7, *Layettes mariages.*
(3) Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr., p. 43.
(4) Chantilly, Çondé, Cartulaire 14-711, fo 20.
(5) *Ibidem*, fo 22.
(6) A. M. B., 228, fo 96.
(7) *Inventaire de Lorraine*, t. 6, p. 462.
(8) *Ibidem*, t. 7. *Layettes mariages.*

Digitized by Google

de plusieurs nobles de Bourgogne et de Bar à rendre le comté à son neveu, celui-ci par ailleurs prenant à sa charge les dettes. Il est probable que Jean se retira ensuite à Saint-Fargeau, à partir de 1311, on ne le voit plus dans le comté de Bar (1). Il avait épousé Jeanne de Dreux, comtesse de Roucy (2). Celle-ci avait reçu, en janvier 1308 à Boulogne de son frère, le comte Jean de Dreux, la terre de Longueval (3) et celle de Quincy en Tardenois (4) que Thiébaut tenait déjà en fief de la maison de Dreux. Elle déclare qu'à sa mort ces terres doivent revenir au comté de Dreux (5). Malgré cet engagement la terre de Longueval resta au comte de Bar, qui, le 21 février 1313, rendait hommage au comte de Dreux à Braisne (6). Cependant à la mort de Jeanne, le comte de Dreux, Robert V, en contesta la propriété au comte de Bar, il y eut un procès où Aubert de Narcy plaida pour le comte de Bar en 1322. Celui-ci obtint gain de cause (7). Jean de Bar n'eut pas d'enfant, il mourut au début de 1317, et le 7 avril de cette année-là Erard de Bar-Pierrepont désigna Pierre de Narcy, son procureur, pour plaider contre Jeanne de Dreux. Jeanne obtint néanmoins l'usufruit de la terre de Puisaye sa vie durant (8). Elle mourut en 1321 et la Puisaye retourna pour moitié à Erard et pour moitié au comte de Bar.

Les historiens du Barrois donnent à Thiébaut comme

(1) En 1311, Jean soutint encore un procès contre les habitants de Laneuville, Vienne et des villages voisins qui prétendaient au droit d'usage dans les bois. Louis de France, fils de Philippe le Bel comme comte de Champagne, commit Guillaume de Balham et Guillaume de Hangest pour juger le différend. A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° 109. En juillet 1307, Jean avait affranchi les habitants de Vienne et de Saint-Thomas. A. Affaires étrangères. *Corr. Lorraine*, II, f° 72.

(2) Aisne, Laon, Neufchatel.

(3) Aisne, Soissons, Braisne.

(4) Auj. Quincy-sous-le-Mont, même canton.

(5) A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, p. 288.

(6) *Inv. de Lorraine*, t. II, f° 1101.

(7) A. M. B., 492 f° 75.

(8) B. N., Lorr., 236, f° 8. *Les sires de Narcy*, p. 67.

Digitized by Google

troisième fils un prince mort enfant nommé Charles, nous ne l'avons pas retrouvé dans les documents [1].

Le quatrième fils du comte de Bar, Thiébaut, fut destiné à l'église et fort jeune encore il était déjà pourvu de canonicats et de prébendes à Paris, Reims, Langres, Liége, Beauvais, Troyes, Verdun, Toul, Metz et au Mans [2]. Quand, à la mort de l'évêque de Metz Bouchard, il fut élu par quelques-uns de ses confrères, l'élection fut contestée et le jeune Thiébaut se démit spontanément entre les mains du pape Boniface VIII [3]. Le 8 juillet 1297, le pape l'autorisa, quoique simple sous-diacre, à accepter la cure de Pagavaham [4], dans le diocèse de Cantorbury, et ce, malgré le récent concile de Lyon qui avait interdit de pourvoir d'un bénéfice avec charge d'âmes un ecclésiastique qui ne fût pas prêtre [5]. Ayant sans doute abandonné quelques-unes de ses prébendes, Thiébaut n'était plus le 17 janvier 1301, que chanoine et trésorier d'Évreux [6], chanoine de Paris, Reims, Troyes, Beauvais, Verdun, Toul, Liége et Lincoln quand il obtint la prébende et le canonicat de Nicolas du Chesnois [7] à Metz [7]. En 1303, il fut élu évêque de Liége après la mort d'Adolphe et vit son élection confirmée par Boniface VIII, le 13 mars 1303 [8]. Il avait été écarté de la régence du Barrois; cependant à plusieurs reprises, il intervint aux côtés de son frère Jean pour surveiller les intérêts de leur neveu, il fut un des garants du mariage [9]. Enfin, il avait conservé dans le Barrois des intérêts, ayant reçu des reve-

(1) De Maillet, G. Renard.

(2) Sauerland, *Vatikanische Urk*, n° 29; Digard, *Registre de Boniface VIII*, n° 1943.

(3) Bulle du pape confirmant l'élection de Gérald de Metz; Sauerland, n° 28; Digard, n° 1820.

(4) Parham lès Brighton.

(5) Sauerland, n° 29; Digard, n° 1943.

(6) Sauerland, n° 31; Digard, n° 1942. Acte du 18 juillet 1297.

(7) Le Chesnois, arrondissement de Château-Salins, canton de Delme, Sauerland, n° 58.

(8) Sauerland, n° 75.

(9) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 41.

Digitized by Google

nus sur les terres de Condé, Génicourt, Vavincourt, Sarney, Laheycourt, Auzécourt et Sommeilles en héritage de son père. Il les engagea en janvier 1305 à son frère Érard pour paiement d'une somme de douze cents livres dont il avait eu besoin pour son évêché de Liége fort endetté (1). Le 8 septembre 1304, il s'allia au roi de France, Philippe le Bel et lui promit, chaque fois qu'il en serait requis, un secours de deux cents hommes d'armes moyennant quoi le roi lui donna les châteaux de Conflans, Lamarche et Châtillon dont il rendait hommage (2). En 1310, il céda ses châteaux à son neveu, le comte de Bar avec la permission du roi contre les terres de Condé, Sarney, Vavincourt, Laheycourt, Sommeilles et toutes leurs dépendances que désormais il reprendrait du roi (3). Thiébaut mourut en 1312 à Rome.

Renaud de Bar qui vient ensuite fut aussi destiné à l'Église et recueillit autant de bénéfices que son frère Thiébaut. Bien qu'il fut déjà chanoine de Reims, Beauvais, Laon, de la cathédrale et de la Madeleine de Verdun, chanoine de Cambrai et dans ce diocèse, archidiacre de Bruxelles, le pape Boniface VIII promit le 19 juillet 1298 de le pourvoir de la première prébende qui serait vacante dans le diocèse de Besançon (4). Nommé archidiacre de Besançon il se démit de l'archidiaconé de Bruxelles. Le 11 juin 1301, il fut nommé chanoine et princier de Metz à la place de Jacques de Savelli qui devint archidiacre de Bruxelles (5). Le 18 février 1302, il fut élu prévôt de la Madeleine de Verdun et le pape lui permit d'occuper ces charges sans se démettre de celles qu'il possédait déjà (6). Quelques semaines après, à la mort de l'évêque Gérald, il était élu au siège de Metz. Cette élection était irrégulière, le pape s'étant réservé de pourvoir lui-même au siège de Metz. Boniface VIII cassa donc l'élection, mais seulement pour la forme, et le 9 sep-

(1) *Inv. de Lorr.*, t. 2, f° 275.
(2) A. Duchesne, *op. cit.*, p. 41.
(3) A. Duchesne, *op. cit.*, p. 42.
(4) Sauerland, *Vatikanische Urk*, n° 42.
(5) Sauerland, n° 59.
(6) Sauerland, n° 63.

Digitized by Google

tembre 1302, en considération de la noblesse, de la science « litterarum Scientia », de l'honnêteté des mœurs et des vertus de l'élu, il confirma Renaud dans l'évêché de Metz (1). Renaud demeura en excellents termes avec le Saint-Siège qui lui permit à plusieurs reprises d'emprunter pour les besoins de son église (2), et il fut le seul des évêques de la province de Trèves pour assister sous Clément V au Concile de Vienne en 1312 (3). Il y a eu peu de rapports entre Renaud et le comte de Bar. Il a cependant, au début, partagé avec son frère Jean la tutelle du comte Edouard (4). En septembre 1304, Philippe le Bel qui poursuit une active politique sur les frontières de l'Empire, prie Thiébaut déjà son allié et Jean de s'entremettre pour que l'évêque de Metz entre dans l'alliance de la France; il donne à l'évêque de Liège le château de Gondrecourt et déclare qu'après la mort de Thiébaut le château, pris au Barrois en 1301, reviendra aux comtes, si l'alliance désirée est obtenue (5). Renaud mourut empoisonné le 4 mai 1316 (6).

Erard de Bar reçut, à la mort de son père, six cents livres de terres à Érize Saint-Dizier, Érize-la-Brûlée, Rumont, Naives, Pierrefitte, Rozières, Lignères, Loisey, Saudrupt et Marinval. L'acte par lequel il tient quitte son frère Henri, scellé de Thiébaut, est du début de septembre 1292 (7). De là vient qu'il est quelquefois appelé seigneur de Pierrefitte. Son principal apanage, la seigneurie de Pierrepont, sous le nom de laquelle il est connu lui fut donné en mai 1302. Ce jour là, le comte Henri refait son apanage : il lui donne le château de Pierrepont à tenir de lui, des biens à Bazeille (8),

(1) Sauerland, n° 66.

(2) Sauerland, *passim*.

(3) Sauerland, n° 201.

(4) Il est déclaré « mainbour de la comté de Bar » avec Jean. Lainé, *Généalogie de la maison de Briey*, p. 128.

(5) B. N. fr. 11853, f°s 5 et 6. — *Inv. de Lorraine*, t. 6, f°s 565 et 462.

(6) Meurisse, *Hist. des évêques de Metz. — Renaud de Bar.*

(7) *Inv. de Lorraine*, t. II. f° 298.

(8) Meuse, arrondissement et canton Montmédy.

Digitized by Google

Luzy (1), Beuveille, Doncourt lès Longuion (2), Han (3), Réchicourt (3), Preutin (4), Saint-Supplet (4), Mercy-le-Haut (4), Mercy-le-Bas (4), Xivry-le-Franc (4), Hagny (5), Serrouville (6), Cléry (7), Rumont (8), Pierrefitte (8), Nicey (8), Belrain (8), Saudrupt (9), Érize-la-Brûlée (10), Loisey (11), Rozières (12), Naives (12), Érize-Saint-Dizier (12), Aulnois (13), Haironville (13), Cousancelles (13), et enfin la seigneurie d'Ancerville avec toutes ses dépendances, après la mort de Jean de Joinville qui en est l'usufruitier par son mariage avec Marie de Quiévrain, veuve de Renaud de Bar (14). Pour toutes ces donations, Érard acquitta son frère de l'héritage de ses parents, mais conserva ses droits sur l'héritage de ses frères vivants. Nous savons qu'à la mort de son frère Jean il obtint quelques biens dans la terre de Puisaye (15). En janvier 1297, il avait déclaré accompagner le chapitre de la Madeleine à Érize-la-Brûlée, Pierrefitte, Seigneulles et Culey (16). Érard se maria avec Isabelle de Lorraine, fille du futur duc Thiébaut II et d'Isabelle de Rumigny. Érard mourut en 1335. Il avait eu plusieurs enfants; Thiébaut de Bar fut seigneur de Pierrepont (17) après son père et obtint dispense

(1) Meuse, Montmédy, Spincourt.

(2) Commune Beuveille et Doncourt. Meurthe-et-Moselle, Briey, Longuyon.

(3) Meuse, Montmédy, Spincourt.

(4) Meurthe-et-Moselle, Briey, Audun-le-Roman.

(5) Meurthe-et-Moselle, Conflans en Jarnisy.

(6) Meurthe-et-Moselle, Briey, Audun-le-Roman.

(7) Meuse, Montmédy, Dun.

(8) Meuse, Commercy, Pierrefitte.

(9) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.

(10) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt.

(11) Meuse, Bar-le-Duc, Ligny.

(12) Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt,

(13) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.

(14) A. M. B. 228, f° 367. B. N., fr. 11853, f° 112. Il faut y ajouter 3 mainies d'hommes à Stainville.

(15) *Inv. de Lorraine*, t. 3, f° 11. B. N. Lorr., 236, f° 5.

(16) A. M. G. Madeleine.

(17) Il rendit hommage en 1340 au comte de Bar. B. N., fr. 11853, f° 112.

Digitized by Google

du pape, le 9 septembre 1342, pour épouser sa parente Marie de Flandre, fille de Jean de Flandre, comte de Namur et divorcée d'Henri, comte de Vianden (1). A la mort du comte Édouard de Bar, survenue à Famagouste de Chypre le 11 novembre 1336, il se chargea comme le plus proche parent du comte, de recueillir les sommes que celui-ci avait laissées (2). De son mariage avec Marie de Flandre, Thiébaut laissa une fille Yolande mariée à Eudes, sire de Grancey (3). Eudes avait été marié en premières noces à Mahaut de Noyers (4); il prit le titre de seigneur de Pierrepont qu'il garda sa vie durant après son mariage avec Yolande (5). Le second fils d'Érard, Renaud de Bar, fut chanoine de Reims, le 21 janvier 1323 (6), chanoine de Verdun et de Saint-Maxe de Bar le 17 mai suivant (7). En 1341, le chanoine Renaud de Bar fut enlevé par les bourgeois de Verdun qui s'étaient disputés avec le chapitre et emprisonné par eux; le pape Benoit XII ordonna une enquête sur ces faits (8). Deux ans après, Renaud avait abandonné tous ses canonicats et était redevenu laïque et chevalier (9). Le troisième fils d'Érard, Ferry, fut en 1323 pourvu d'un canonicat à Liége et à Cambrai, chanoine et prévôt de la collégiale de Nivelles-en-Brabant en 1361, sur l'intervention d'Henri de Bar-Pierrepont, son cousin, il reçut d'Innocent VI une prébende de chanoine à Toul (10). Érard et Isabelle eurent aussi une fille Marie qui épousa Jean de Dampierre,

(1) Sauerland, n° 844-845. Sauerland dont les erreurs d'identification sont fort nombreuses traduit Viennensis comes par comte de Vienne en Dauphiné.

(2) *Inv. de Lorraine*, t. 2, f° 139.

(3) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Luxembourg*, p. 95.

(4) Delaborde, *Jean de Joinville, Cat. d'actes*, n° 858.

(5) Delaborde, *op. cit.*, n° 985.

(6) Sauerland, n° 370.

(7) Sauerland, n° 384.

(8) Sauerland, n° 781.

(9) Sauerland, n° 890.

(10) Sauerland, n°s 369, 385, 1402.

Digitized by Google

seigneur de Saint-Dizier et de Vignory, queux de France (1).

Pierre, le plus jeune des fils du comte Thiébaut, ne reçut son apanage que le 20 juillet 1300 (2); il se composait de onze cents livres de terre à Bouconville (3), Gironville (3), Seichepry (3), Mandres (4), Beaumont (4), Woinville (5), Girauvoisin (6), Fremereville (6), Broussey-en-Woëvre (7), Raulecourt (7), Flirey (8), Limey (8), Regnéville (8), Fey (8), Menonville (9), Essey et Maizeray (10), Saint-Baussant (10), Vignot (11), Chonville (11), Malaumont (11), Pont (11), Boncourt (11), Saint-Julien (11), Sommedieue (12) et Martincourt (13). Au milieu de ces terres à Martincourt, il construisit le château de Pierrefort dont il prit le nom. Le 8 avril 1306, Pierre de Bar complétait ses possessions en achetant à Gobert d'Apremont divers biens dans les villages de Bouconville, Woinville, Broussey et Gironville (14). Malgré cet arrangement, les deux voisins se firent la guerre; elle fut terminée par un traité de paix conclu en août 1314 sur l'intervention de Renaud de Bar, évêque de Metz (15). Le 3 juin 1311, Pierre de Bar obtint de Nicolas de Neuville, évêque de Verdun, l'une des plus importantes forteresses de cet évêché, celle de Mussey-les-Longuion, que l'évêque lui céda en fief, avec tout le domaine et l'arrière-fief ainsi que les fiefs de Neuville en Verdunois. Pierre de Bar fut la tige de cette maison de Bar-Pierrefort,

(1) Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy. Inv. de Lorr.*, t. 2, f° 306, A. M. B. 253, f° 10.
(2) *Inv. de Lorr.*, t. 3, f° 543.
(3) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.
(4) Meurthe et Moselle, Toul, Domèvre.
(5) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.
(6) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.
(7) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.
(8) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.
(9) Écart de Chauvoncourt, canton de Saint-Mihiel.
(10) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.
(11) Meuse, arrondissement et canton de Commercy.
(12) Meuse, arrondissement et canton de Verdun.
(13) Meurthe et Moselle, Toul, Domèvre.
(14) *Inv. de Lorr.*, t. 3, f° 544.
(15) *Inv. de Lorr.*, t. 3, f° 521.

Digitized by Google

de rudes batailleurs qui remplirent, au XIVe siècle, les Évêchés, du bruit de leurs querelles. L'histoire en a été écrite, nous n'y reviendrons pas ici (1). Pierre de Bar épousa en premières noces Jeanne de Vienne, fille de Hugue, comte de Vienne, sire de Montmorot et de Saint-Aubin et de Gille de Longwy (2). Jeanne étant morte en 1325, Pierre épousa alors Eléonore de Poitiers, fille d'Adémar de Poitiers, seigneur du Valentinois et du Diois, et sœur de l'évêque de Metz, Louis de Poitiers qui négocia le mariage (3). Pierre de Bar était mort avant 1349, où sa femme dût entamer un procès avec ses beaux-fils. Pierre avait eu, en effet, de sa première femme, Henri de Bar qui lui succéda dans la seigneurie de Pierrefort, Hugue qui, après avoir été simple chevalier fut élu évêque de Verdun, en 1352. Hugue occupa le siège de Verdun jusqu'en 1361; il partit alors pour les lieux-saints, il n'y put parvenir, surpris par la maladie, il fit son testament et mourut « ons desers qui sunt entre le Caire de Babilonne (4) et l'église de Sainte-Caterine dou Mont de Sinay », le 13 août 1361 (5). Il laissait tous ses biens à son frère Henri, père du trop fameux Pierre II de Bar-Pierrefort qui fut tué en 1385, dans les guerres qui désolaient l'évêché de Verdun (6).

On ne s'entend guère sur le nombre des filles de Thiébaut II. L'aînée fut sans doute Philippe, promise en avril 1257 (7) à Otton de Bourgogne, fils d'Hugue de Chalon et

(1) H. Lefebvre, *Les sires de Pierrefort de la maison de Bar*, dans Mém. Soc. Arch. Lorr., 1902, p. 209-487, avec pièces justificatives.

(2) Chapellier, *Essai historique sur Bauffremont*, p. 164. Longwy en Bourgogne, Jura, Dôle, Chenin.

(3) *Inv. de Lorr.*, t. 3, fo 345.

(4) Auj. Masr el'Atiqâ ou le Vieux Caire.

(5) Dom Calmet, t. II, pr , p. 632.

(6) Henri avait épousé Isabelle de Vergy, il mourut en 1380. Lui et son frère Hugue avaient eu en outre deux sœurs, Gisèle de Bar, qui épousa Jean de Saarbrück, seigneur de Commercy et Jeanne qui épousa Eberard de Wittelbach, comte de Deux-Ponts.

(7) Nous ne possédons qu'une analyse de cet acte, *Inv. de Lorraine*, t. 7, *Layettes*, *Mariages*, B. N. fr. 4883, fo 7195. En revanche nous pos-

Digitized by Google

d'Agnès II de Méranie, comtesse palatine de Bourgogne. Thiébaut donne à sa fille les fiefs de Châtillon et de Conflans, sauf les fiefs que les seigneurs de Joinville, Faucogney (1), Chauvirey (2), Roye (3), Apremont-sur-Saône (4) et Vergy tiennent de lui; il y ajoute ses droits à Salins après sa mort, le fief que le sire de Choiseul tient de lui à la Ferté-sur-Amance, la garde de Luxeuil et dix mille livres stephanois payables le jour du mariage. De son côté, le comte de Bourgogne devait asseoir à la princesse de Bar les terres de Montbozon (5), de Fontenay (6), de Colonne (7) pour mille livres et après la mort d'Agnès la châtellenie de Jussey pour quinze cents livres. Au cas où Otton viendrait à mourir, Philippe épouserait l'autre fils du comte de Bourgogne qui obtiendrait le comté à la mort de Hugue et au cas où la fille de Thiébaut viendrait à mourir, Otton devrait épouser une autre princesse de Bar. Le mariage eut sans doute lieu en mai 1263 où les mêmes conditions sont renouvelées (8). Philippe de Bourgogne mourut avant son père; en janvier 1290, Otton rendit à Thiébaut, après la mort de sa femme, les huit cents livres que le comte de Bar lui avait assignées sur le puits de Salins (9). De ce mariage était née une fille Alix, qui ne vécut pas, car, dans le partage des biens de Thiébaut en 1291, les enfants du comte comprennent dans sa succession les héritages de Philippe, leur sœur et d'Alix leur nièce (10).

sédons les cautions fournies pour le comte de Bar, par Hugue de Vergy (100 marcs), Thiébaut de Neufchatel (500 marcs), Hugue duc de Bourgogne (500 marcs), *Arch. Doubs*, B. 21, n° 9, 10 et 11 et les sires de Choiseul, Jean et Robert (1000 marcs), *Arch. Doubs*, B. 65, n° 4.

(1) Haute-Saône, Lure, chef-lieu de canton.
(2) Haute-Saône, Vesoul, Vitrey.
(3) Haute-Saône, arrondissement et canton de Lure.
(4) Haute-Saône, arrondissement et canton de Gray.
(5) Haute-Saône, Vesoul, chef-lieu de canton.
(6) Fontenois les Montbozon, même canton.
(7) Jura, arrondissement et canton Poligny.
(8) A. M. B. 2910, f° 1. A. Doubs, B. 21, n° 13.
(9) B. N. Lorr., 184, n° 7.
(10) B. N. Lorr. 234, f° 2.

Digitized by Google

Yolande inconnue de tous les historiens du Barrois a été signalée pour la première fois par M. le Mercier de Morière [1]. Yolande fut fiancée le 3 juillet 1265 à Albert de Habsbourg, futur roi des Romains. Nous n'avons plus le texte, mais seulement l'analyse des lettres par lesquelles Rodolfe de Habsbourg, landgrave d'Alsace, déclare que son fils Albert épousera, quand elle aura dix ans, Yolande, fille de Thiébaut, comte de Bar. Le comte Henri de Salm et Richard d'Auxelle sont garants de la promesse de Thiébaut qui assigne à sa fille deux mille marcs d'argent en dot [2]. Nous ne savons ce qu'est devenue Yolande, mais il faut penser avec M. Le Mercier de Morière que le mariage ne fut jamais réalisé précisément parce que cette princesse mourut avant l'âge de dix ans.

La troisième fille de Thiébaut s'appelait Alix. Elle est bien connue. Son mariage avec Mathieu, second fils de Ferry III, duc de Lorraine, fut décidé en 1278. Le 28 avril, le duc Ferry promet d'indemniser le comte de Luxembourg qui s'est porté pleige pour lui de cette promesse de mariage [3]. Le contrat fut signé le 14 juin ; Ferry donne comme douaire à Alix des biens dans la châtellenie de Longwy, laquelle châtellenie a été cédée le 24 mai précédent à Henri, fils aîné du comte de Bar qui doit le tenir en fief de Mathieu de Lorraine [4]. Ferry y joint Gondreville tandis que le comte de Bar donne à sa fille quinze mille livres de fors [5]. Le mariage fut célébré au château de Trognon [6]. En 1282, Mathieu de Lorraine se noya dans son étang. Alix reçut, au partage de l'héritage paternel, dix mille livres que son frère Henri promit de lui payer en dix annuités. En octobre 1292,

(1) Le Mercier de Morière, *Note sur la date du décès de Thiébaut II et sur une de ses filles fiancée à Albert de Habsbourg*, *Mém. S. L. A. Barle-Duc*, p. 231 et sq.

(2) *Inv. de Lorraine*, t. II, f° 621, d'après la layette Bar, Seigneulles, n° 1 en déficit dans cette layette auj. A. Meurthe-et-Moselle, B. 439.

(3) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 189 et 190.

(4) B. N., fr. 11853, f° 269.

(5) B. N., fr. 11853, f° 265.

(6) B. N., fr. 11853, f° 267 et 269.

Digitized by Google

elle renonça à son douaire de Longwy qui venait d'être vendu en franc alleu au comte de Bar déjà possesseur du fief comme vassal du défunt Mathieu. En échange, Alix reçut du duc de Lorraine Montfort (1) et Dompaire (2) sauf les forteresses pour trois cents livres annuelles (3).

La quatrième fille de Thiébaut fut Marie dont le nom apparaît pour la première fois dans le partage de biens de son père en 1291. En 1295, elle fut fiancée à Gobert VIII, fils aîné de Geoffroy, seigneur d'Apremont et de Dun, et d'Isabelle de Quiévrain. Geoffroy promet que lorsque son fils sera en âge, il épousera Marie qui reçoit en douaire deux mille livres dans la terre de Quiévrain; en retour Henri assigne en dot à sa sœur dix mille livres tournois (4). Le 23 août 1296, Marie donna quittance à son frère d'une somme de deux mille livres, premier acompte sur sa dot (5), et déclara devant l'official de Verdun renoncer à la succession de ses père et mère (6). Le 16 septembre, le sire d'Apremont promit de faire ratifier le mariage par le comte Jean de Hainaut de qui dépendait la terre de Quiévrain (7). Marie eut de Gobert deux fils, Geoffroy et Jean, qui après la mort de leur père survenue le 10 décembre 1325 (8) assignèrent à leur mère en douaire la châtellenie de Dun (9).

Nous avons peu de renseignements sur la cinquième fille de Thiébaut, Marguerite qui fut abbesse de Saint-Maur de Verdun après 1288. Elle aurait introduit dans son abbaye une règle plus large et mourut en 1304 (10).

Enfin Duchesne signale une sixième fille de Thiébaut, Isabelle, que nous n'avons pas retrouvée. Isabelle aurait été

(1) Commune Magniers, Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Gerbéviller.
(2) Vosges, Mirecourt, chef-lieu de canton.
(3) A. M. B. 256, f° 296.
(4) A. Lesort, *Les chartes du Clermontois*, n° 113.
(5) B. N., fr. 4883, f° 7197.
(6) *Inv. Lorr.*, t. 2, f° 1073.
(7) A. Lesort, *op. cit.*, n° 114.
(8) Dom Calmet, I, pr., p. 502.
(9) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, p. 43.
(10) Roussel, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 281.

Digitized by Google

mariée à Guy de Flandre, seigneur de Richebourg et en aurait eu Alix de Flandre mariée à Jean de Luxembourg, fils de Valeran II, seigneur de Ligny (1).

Thiébaut II aurait donc eu treize enfants.

(1) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Luxembourg*, p. 106. D'après Moréri la fille du comte de Bar se serait appelée Alix et n'aurait pas eu d'enfants.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LE RÈGNE DE HENRI III (1291-1302).

A. **Le règne de Henri III.** — B. **Le traité de Bruges (juin 1301).** — C. **La mort du comte, ses donations.**

A. — LE RÈGNE DE HENRI III.

1. Le mariage de Henri III. — 2. La coalition contre la France. — 3. Les hostilités sous Adolphe de Nassau. — 4. Soumission d'Adolphe et du roi d'Angleterre. — 5. Voyage du comte à Rome, il poursuit la lutte.

1. — Au début de son règne, Henri n'avait aucune raison d'animosité contre la France. La question de Beaulieu semblait terminée par la lettre royale de mars 1291, qui dispensait le comte du paiement de l'amende. La paix ne devait cependant être qu'une courte trêve.

Quels furent les torts réciproques? Il est difficile de le préciser, car, sur l'année 1292 les documents manquent; les origines du conflit ne sont pas connues. M. Leroux prétend que le comte de Bar intrigue contre la France, mais il suppose à tort que le vieux comte Thiébaut est encore vivant et pousse son fils dans les aventures (1). Pour d'autres, le comte de Bar aurait été déjà lié avec le roi d'Angleterre et dès 1292, celui-ci l'aurait employé comme ambassadeur auprès de son

(1) A. Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 71.

Digitized by Google

parent le comte de Flandre Guy de Dampierre dont il voulait se faire un allié (1). Le seul fait certain c'est que le 28 mai 1293, le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, contre qui le roi soutenait les Valenciennois révoltés accepte le concours de Jean de Bar moyennant un fief de deux cents livres tournois de rentes, et que ce fief est réputé transmissible au comte de Bar à défaut d'héritier de Jean (2).

A ce moment-là, le roi d'Angleterre n'est pas encore en guerre avec la France, mais embarrassé chez lui par les Gallois et les Ecossais qui s'agitent, inquiets de l'activité des agents du roi autour de la Guienne et de la Gascogne, il cherche des alliés qui puissent créer à Philippe des embarras (3). Henri de Bar était tout indiqué, mécontent des empiétements de la France dans l'Argonne, voisin immédiat de la France, possédant une puissance réelle et de fortes alliances, à peu près maître de Verdun, c'était plus qu'il n'en fallait pour décider Édouard à le gagner. Le mariage d'Henri avec Eléonore d'Angleterre fut donc résolu.

Le comte de Bar se doutait bien que le roi de France n'accepterait pas une telle alliance sans protester et tandis que Jean, son frère, est à Londres le 18 juin 1293 et s'occupe de régler les conditions de l'union (4), le comte de Bar est à Paris où d'ailleurs il possède un hôtel, sans doute pour amadouer Philippe (5). Il espérait y réussir puisque son frère n'hésite pas à s'obliger au cas où les conditions du mariage ne seraient pas exactement remplies, à s'en remettre à la « discrétion » du roi de France et de l'Église romaine (6).

Le roi de France ne se laissa pas circonvenir et à la fin de

(1) F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 130; Kervyn de Lettenhove, *Etudes sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 25-26.

(2) A. M. B. 228, f° 155.

(3) Langlois, dans *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 2e p. 296-297.

(4) Rymer, *Fœdera*, II, 630; Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 22.

(5) Le 29 juin, à Paris, le comte de Bar autorise Itier de Nanteuil, prieur de la commanderie de Braux à user de ses biens au mieux des intérêts de la religion, *Inv. de Lorraine*, t. I.

(6) Rymer, *op. cit.* et Clouet, *loc. cit.*

Digitized by Google

l'année il convoqua devant le Parlement de Paris le comte de Bar et le roi d'Angleterre. Pour le premier, il rouvrit le procès de Beaulieu et le 1er novembre 1293, révoquant les lettres de 1291, il condamna Henri à payer les dix milles livres dues à l'abbaye (1). Pour le second, il l'appela comme possesseur de la Guienne, à répondre des hostilités commises par les Anglais contre des marins français. Le roi d'Angleterre, par l'entremise de son frère Edouard de Lancastre, mari de la comtesse de Champagne, tenta de négocier; ces négociations n'aboutirent pas et Philippe commença la confiscation du duché de Gascogne (2).

Cependant le comte de Bar se rendit à Londres lui-même; il y était au début de l'année 1294 (3). Les derniers détails de son union avec Éléonore semblent avoir été réglés au mois de mai, puisque le 9, le comte promet à son frère Jean (4) et à sa mère (5) de les indemniser des dommages qui pourraient leur survenir, pour la garantie donnée par eux que le comte jouissait d'un revenu de vingt-trois mille quatre cents livres tournois et qu'il avait encore en espérance six mille six cents livres, dont quatre mille du chef de sa mère, neuf cents de Thiébaut, six cents de Renaud, six cents d'Erard et quatre cents de Pierre. Le mariage fut célébré à Bristol aux environs de la fête de Saint-Michel (6).

De grandes fêtes eurent lieu à Bar au retour des jeunes époux. Le comte Robert d'Artois et le duc Jean Ier de Brabant s'y rendirent et l'on y donna un magnifique tournoi. Un grave accident devait interrompre les fêtes; pendant une joute, le duc de Brabant fut grièvement blessé par le sire de Bauffremont. La lance pénétra dans le gras du bras

(1) L. Delisle, *Restitution d'un volume des Olim*, n° 847.

(2) Langlois, dans *Hist. de France de Lavisse*, t. III, 2e partie, p. 296.

(3) *Calendar of P. Rolls*, p. 60. Pardon accordé par le roi d'Angleterre sur les instances du comte de Bar à John Randulf de Straton et à Jean du Plessy en janvier 1294.

(4) Dom Calmet, édit. non censurée, II, 550.

(5) Dom Calmet, éd. et *loc. cit.*

(6) Chron. de Thomas de Waltingham citée par A. Duchesne, *Hist. de la maison de Bar*, pr., p. 39.

Digitized by Google

de telle sorte que « furent tous les nerfs portés hors ». Le duc de Brabant mourut huit jours après, pardonnant à son adversaire. Son corps fut transporté aux Jacobins de Bruxelles (1).

Le roi d'Angleterre, par lettre du 15 avril avait donné commission à ses fidèles Guy Ferré, Maître Jean Lowel, Eustache de Hacche et Osburn de Spandyngton d'aller sur place vérifier le douaire fourni par le comte de Bar à sa femme (2). Ce douaire magnifique se composait des places, châteaux et châtellenies de Bar, Saint-Mihiel, Mousson, Briey, Conflans, Brouennes qui appartenaient au Barrois, Kœur, Trognon et Stenay que le comte tenait en fief de l'évêché de Verdun; le tout estimé quinze mille livres tournois de revenu annuel. Le douaire fut accepté par le roi d'Angleterre le 15 août (3).

2. — Le roi de France ne pouvait accepter un pareil arrangement; encore qu'il n'eût aucun droit sur les places en question, leur possession éventuelle par la maison d'Angleterre faisait courir un terrible danger au royaume. Maîtres de la Guienne, les rois Anglais qui auraient eu un pied sur la Meuse, auraient pris ainsi la France entre deux feux (4). Aussi, Philippe après avoir fait confirmer l'arrêt de la Toussaint par le Parlement de la Pentecôte (5), expédia cet arrêt par lettres patentes du mois de juin (6). Le comte de Bar y était sommé de verser à l'abbaye de Beaulieu deux mille livres tournois pour les dommages causés au temps où Jean de Passavant était gardien, deux mille livres pour l'occupation temporaire du monastère, douze cents livres pour avoir vidé les étangs, trois mille livres pour avoir dévasté dix-huit villages et quatorze granges, trois mille pour avoir pillé le Trésor, six cents pour les dégâts dans les

(1) Anc. chron. de Flandre dans *Hist. des Gaules*, t. XXII, p. 349.
(2) F. Kern, *Acta Angliæ*, etc., n° 89.
(3) Rymer, *Fœdera*, II, 630.
(4) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 70.
(5) B. N., fr. 18813, f° 12; Dom Calmet, édit. non censurée, II, 539.
(6) L. Delisle, *Restitution d'un volume des Olim, 448-450*; A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° CXII.

Digitized by Google

vignes d'Ancerville, deux cents pour les déprédations accomplies quand Philippe d'Auteuil était gardien en 1288 à Bellefontaine, cent quarante-sept pour divers dégâts à Lavoye, Sommaisne et Arnaucourt. Le roi ramenait cette note de dix mille cent quarante sept livres à dix mille livres net et se réservait de faire expier au comte ses injures, ses mépris et sa désobéissance.

Sentant venir l'orage, le comte Henri s'empressa de nouer des alliances et tout d'abord il chercha à reprendre à Verdun l'influence qu'y avait eue son père. Le traité que Thiébaut avait conclu avec la ville en 1282 avait pris fin à sa mort, car, il était entendu que la garde n'était que viagère. On ne l'avait pas renouvelé. C'est qu'à Verdun deux partis continuaient à se partager le pouvoir; l'évêque Jacques de Revigny et la commune épiscopale nommée par lui tenaient pour la France (1); en septembre 1293, ils se placèrent sous la sauvegarde du comte Henri de Luxembourg, dévoué lui aussi aux intérêts français en attendant qu'il prenne la couronne impériale (2). Nous ne savons si le comte de Bar protesta contre cette sauvegarde. Il y eut quelque chose cependant, puisque nous voyons le même mois de septembre, la ville représentée par le prieur des Frères Prêcheurs, Simon du Puis et le comte de Bar, représenté par Thiébaut, doyen de Bar prolonger la trêve existant entre eux. Cette trêve dont nous ignorons l'objet, mais pour laquelle le comte de Bar avait donné des otages doit aller du 7 septembre au 1er octobre (3). Elle sera renouvelée d'abord jusqu'au 2 février 1294, puis jusqu'au 7 mars (4), puis enfin le 14 avril jusqu'à la Trinité (13 juin) (5).

Tandis qu'il gagnait du temps en prolongeant la trêve Henri intriguait à Verdun; il réussit à y provoquer une

(1) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 23. — Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 71-72.

(2) Roussel, *Hist. de Verdun*, I, p. 317.

(3) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 320.

(4) B. N. Lorr. 261, n° 35.

(5) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 23, note 3.

Digitized by Google

révolution qui lui livra la ville. Le parti impérial comprenant outre un grand nombre de bourgeois, dix curés de paroisse et deux archidiacres, le princier Thomas de Blâmont et le prévôt de Montfaucon, Jean archidiacre de l'Argonne, se souleva contre l'évêque et la commune épiscopale. Les jurés se réfugièrent dans une chapelle de la cathédrale où la foule qu'excitait Jean de Montfaucon les assiégea et les mura empêchant ainsi qu'on leur apportât des vivres. Ils ne purent s'échapper qu'en versant de grosses sommes d'argent. Les clercs de l'évêque, chargés d'instruire contre les mutins, furent emprisonnés avec les voleurs et menacés d'avoir les membres coupés. Les lettres d'excommunication de l'évêque furent déchirées, les prêtres qui les apportaient enfermés jusqu'à ce qu'ils eussent juré de ne plus en rapporter de nouvelles; on déclara que, si une rixe éclatait entre un clerc et un laïc, le clerc pourrait être tué impunément et même que le témoin d'une semblable scène qui ne viendrait pas au secours du laïc serait gravement puni. Enfin, on vendit à l'encan les biens de ceux qui étaient restés fidèles à Jean de Revigny (1). Celui-ci, après avoir lancé l'interdit sur la cité, se retira au château de Charny (2).

Pendant ce temps la nouvelle commune s'était empressée de se mettre sous la garde du comte de Bar. Au mois de mai 1294 — avant même l'expiration de la trêve — le traité de 1282 fut renouvelé pour toute la durée de la vie d'Henri. Le comte s'engageait, au cas où il serait appelé à Verdun, à y envoyer quatre chevaliers : le châtelain Philippe de Bar, Guyon Chauderon, Milon de Cousance et Geoffroy de Neuville qui se rendraient compte des besoins. Sur leurs dires, Henri fournirait des troupes jusqu'à concurrence de vingt chevaliers et de trois cents hommes à pied aux frais de la ville. Le comte doit agir envers les hommes de Verdun qui méferaient comme envers les siens. Les citains étaient autorisés à les servir chaque fois qu'ils le voudraient et à

(1) Sauerland, *Vatikanische Urkunden*, n° 23. — Plainte de l'évêque au Pape le 18 mai 1296.

(2) Clouet, *op. cit.*, p. 25.

Digitized by Google

vendre à ses gens des vivres. Réciproquement, les hommes du comte pouvaient, à leur gré, servir la ville. De l'évêque, il n'est fait aucune mention au traité [1].

Le même mois, le 26, le comte de Bar fait un traité d'alliance offensive et défensive avec l'évêque de Metz, Bouchard d'Avesnes; ils jurent de s'aider contre tous sauf l'Empire, Verdun, Metz, la Flandre, le Brabant et le sire de Blâmont[2]. A Toul, le comte de Bar n'avait rien à espérer, outre que la ville se trouvait déjà sous la protection du roi de France, elle venait de faire la paix avec le duc de Lorraine qui sera dans la guerre le constant adversaire du comte de Bar[3].

Le roi d'Angleterre ne restait pas non plus inactif. Il offrit des subsides à Adolphe de Nassau, qui avait succédé à Rodolfe de Habsbourg comme roi des Romains. Adolphe, besogneux, embarrassé par ses révoltes continuelles, mal reconnu dans certaines parties de l'Empire avait de grands besoins d'argent, il accepta donc volontiers et quand Edouard eut déclaré la guerre au roi de France, le 10 août 1294, il s'allia à lui[4]. Le 31 août, il défiait lui-même Philippe dans une lettre célèbre où il lui reprochait ses empiètements sur la frontière de l'Empire[5]. A cette lettre, le roi de France aurait répondu, après avoir consulté son conseil et le comte Robert d'Artois, ces simples mots : « Nimis germanicum, trop allemand ». Le fait est raconté par les chroniques de Saint-Denis, mais, M. Langlois conteste l'authenticité de ce mot historique parce que déjà au XIIe siècle un chroniqueur, Gautier de Map, l'attribuait au roi Louis le Gros[6]. Le fait a, il est vrai, peu d'importance. Philippe était

(1) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 324.

(2) Marichal, *Cart. de Metz*, n° 182.

(3) A. M. B. 256, f° 212.

(4) A. Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 65.

(5) Mon. Germ. H. Leges II, 461 63. Regesta Imperii, VI, 213. Dom Bouquet, XXI, p. 661.

(6) Langlois, dans *Hist. Fr.*, *Lavisse*, III, 2e, p. 312-313. Cf. Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 72 et note 7. Bergengrün, *Excursus*, I, p. 92-97.

Digitized by Google

d'autant moins pressé de répondre qu'il connaissait la faiblesse de son adversaire. De fait, Adolphe de Nassau ne se hâta nullement d'attaquer, il n'attaquera même jamais.

Le 12 novembre 1294, le roi d'Angleterre ordonnait à ses fidèles Laurent de Lodelaw, Robert de Seyne et Roger de Lincoln de délivrer au comte de Bar une somme de quatre mille marcs[1]. Ce subside devait permettre au comte de préparer la guerre et de régler autour de lui quelques affaires en litige et de se procurer des alliés.

Le comte de Chiny, mari de Jeanne de Bar, ne cessait de réclamer un nouveau partage des divers héritages de la Maison de Bar. Henri avait toujours refusé de souscrire à ces réclamations [2]. En 1294, il consentit à céder, de peur de se faire un ennemi d'une famille qui avait toujours été la vassale fidèle du comté. Le 7 juin 1294, Henri accorda à sa tante Brouennes, valant cinq cents livres tournois annuelles sa vie durant et mille neuf cents livres de petits tournois une fois payés [3]; le lendemain, il y ajouta quatre cents livres dans la prévôté d'Etain et quarante livres à Etalle pour lesquelles le comte de Chiny sera son vassal [4]. Le paiement n'eut pas lieu immédiatement, car, Jeanne ne reçut un premier acompte de cinq cents livres que le 31 décembre 1295 [5]. Le comte de Chiny d'ailleurs, s'il ne combattit pas son cousin, resta du moins complètement neutre dans la guerre malgré son devoir féodal.

Henri de Blâmont reçut, le 2 février 1295, l'autorisation de tenir Etain et Bulligny après le décès de sa mère, la comtesse de Chiny; toutefois Henri devait pour ces fiefs se reconnaître immédiatement vassal du comte de Bar [6]. Au mois de décembre, le comte de Bar lui donna trois mille livres à condition qu'il renoncerait aux deux cents livres de

(1) F. Kern, *Acta Imperii, Angliae*, etc., n° 89.

(2) Dom Calmet, 2e édit., t. VI, add. et corr., *Maison de Bar.*

(3) N. de Wailly, *Notice des mss.*, t. 28, n° 325.

(4) A. Lesort, *Chartes du Clermontois*, n° CXI. N. de Wailly, *op. cit.*, n° 326.

(5) *Inventaire de Lorr* , t. 7.

(6) B. N., fr. 11853, f° 113, v°.

Digitized by Google

terre que le comte Thiébaut lui avait promis, il y ajoute cinq cents livres à la condition que sa sœur, Isabelle, épouserait son fils (1). Le sire de Blamont entre alors dans l'alliance contre le roi de France et promet de servir Henri moyennant une somme de deux mille livres tournois qui fut immédiatement versée, mais qui devait être rendue au cas où la guerre n'aurait pas lieu. Jean de Bourgogne fut pleige du comte de Bar dans cet accord (2).

Henri III avait aussi essayé de s'arranger avec le comte de Luxembourg. Le 2 septembre 1294, ils avaient remis l'un et l'autre le soin de juger leur différend à plusieurs arbitres : l'évêque de Metz, le sire d'Aerschot, Geoffroy de Brabant, Valéran de Fauquemont, Liébaut de Bauffremont. Geoffroy d'Apremont se porta caution jusqu'à concurrence de deux mille livres, que le comte de Bar accepterait le jugement des arbitres (3). Mais, les négociations n'aboutirent pas. Le roi de France réussit à détourner le comte de Luxembourg de la cause anglaise. Au mois de novembre, Henri de Luxembourg s'engagea à servir le roi contre tous ses ennemis (4) et se déclara son vassal (5). Le pire est qu'il mit aussitôt son engagement à exécution en confisquant, au mois de mai 1295, cent vingt mille livres que le roi d'Angleterre envoyait à son gendre. C'était le premier acte d'hostilité dont Edouard se plaignit amèrement et demanda justice au roi des Romains, le 1er octobre suivant (6).

Le roi de France gagnait aussi deux autres puissants vassaux de l'Empire : l'archiduc d'Autriche et le comte de Bourgogne. Albert d'Autriche, fils de Rodolfe de Habsbourg, jadis fiancé à une sœur du comte de Bar, avait en vain

(1) *Inventaire de Lorr.*, t. 7, Mandres.
(2) Dom Calmet, t. II, pr. p. 544-45.
(3) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 329.
(4) A. N. J., 608, n° 8.
(5) A. N. J. 608, n° 4 et 5. Cf. Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 73. A. Leroux, *op. cit.*, I, p. 71.
(6) Rymer, *Fœdera*, I, 827. Cf. A. Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 81.

Digitized by Google

demandé au successeur de son père de l'appuyer contre l'évêque de Salzbourg. Par dépit, il s'allia au roi de France au mois de mars 1295 et promit d'épouser sa fille [1]. Quant à Otton de Bourgogne, il était le beau-frère du comte de Bar, mais sa femme Philippe, on s'en souvient, était morte prématurément ne laissant qu'une fille qui mourut en bas âge. Otton avait rendu le douaire de son épouse à la maison de Bar en janvier 1290 [2]. D'un caractère faible, dépensier, débauché, il avait sans cesse besoin d'argent et de plus était en proie à de graves difficultés dans son comté. Jusqu'en 1293, il avait vécu dans l'entourage du roi de France à qui il avait promis en 1291 de marier sa fille avec le comte de Poitiers, fils de Philippe. Il donnait en dot tous les fiefs qu'il tenait de l'Empire [3]. En 1293, conseillé par ses fidèles bourguignons, il se rapprocha d'Adolphe de Nassau et revint dans ses états [4]. Ses vices, en même temps sans doute que les intrigues du roi, l'arrachèrent bientôt à ses devoirs. Au début de 1295, il était rentré à Paris et le 2 mars, il concluait à Vincennes avec Philippe un traité honteux. Renouvelant sa promesse de 1291 au sujet du mariage de sa fille, il cédait immédiatement au roi tous ses domaines contre une somme de cent mille livres une fois payée et dix mille livres de rentes annuelles. Il vécut ensuite à Paris [5]. Ce traité déshonorant ne fut pas accepté par la noblesse bourguignonne. Réunie autour de Jean de Châlon et de Renaud de Montbéliard, frères d'Otton, elle lutta pour son indépendance [6]. Jean s'engagea à la suite du comte de

(1) A. N. J. 408, n° 7.

(2) B. N. Lor., 184, f° 7. Ce douaire, qui se composait de huit cents livres sur le puits de Salins, devait être rendu par tiers en trois ans.

(3) Ch.-V. Langlois, dans *H. Fr. Lavisse*, III, 2e p., p. 312.

(4) J. de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III*, p. 47-48; A. Doubs B. 44, n° 3; Otton prête hommage à Adolphe de Nassau le 23 octobre 1293.

(5) Cf. V. Langlois, *op. cit.*, p. 313.

(6) Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise*. Nous avons le texte de la déclaration de la noblesse franc-comtoise jurant

Digitized by Google

Bar. Nous avons vu qu'il fut caution du traité conclu entre Henri et le sire de Blamont. Un autre seigneur de Bourgogne Etienne d'Oiselay (1) se déclare au mois de février 1295, vassal de Bar pour Sainte-Marie (2), Villefrey (3), la moitié de la ville de Varennes (4), la garde de la Villedieu (5) et de Velorcey (5). Henri de Bar paya cette reprise deux cent cinquante livres tournois (6).

3. — Adolphe de Nassau qui n'avait encore rien tenté, pressé par le roi d'Angleterre, vidima le 21 mars l'enquête de Rodolfe de Habsbourg relative aux frontières de l'Empire (7). Le 8 avril, il écrivit une lettre collective au duc de Lorraine, au comte de Luxembourg, au comte de Sarrebrück, à la cité et à l'évêque de Metz, à la cité et à l'évêque de Verdun, enfin à l'évêque de Toul. Après y avoir rappelé les injures intolérables, les mépris inouis que le roi de France avait fait subir au Saint-Empire, Adolphe priait ses fidèles d'aider le comte de Bar contre Philippe. Henri de Bar y était nommé son lieutenant sur les frontières de Champagne, il lui confiait la vengeance contre son ennemi et l'ennemi de l'Empire (8).

Cette lettre solennelle n'eut pas plus d'effet que ses précédentes déclarations. Adolphe était si peu préparé à la guerre, qu'après avoir reçu des subsides du roi d'Angleterre pour la faire, il en acceptait peut-être du roi de France pour s'abstenir (9). Six semaines après sa lettre le

de lutter contre l'étranger, édit. : Musée des archives départementales, n° 101, d'après l'orig. A. Doubs, B. 39 (29 mars 1295).

(1) Etienne d'Oiselay (Haute-Saône, canton de Gy) sire de la Villeneuve (Haute-Saône, arrondissement et canton de Vesoul).

(2) Haute-Saône, canton de Luxeuil.

(3) Haute-Saône, canton de Gy.

(4) Haute-Marne, Langres, chef-lieu de canton.

(5) Haute-Saône, canton de Saulx.

(6) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 337.

(7) B. N. Coll. Dupuy, 577, f° 264.

(8) B. N. Lorr. 261, n° 132; Dupuy, 577, f° 253, fr. 18866, f° 304. Édit. Roussel, *Hist. de Verdun*, pr. n° 30; Dom Calmet, II, pr., p. 541.

(9) Le fait n'est pas prouvé, mais il est très vraisemblable. Cf. Ch.-V. Langlois, *H. Fr. Lavisse*, III, 2e part., p. 313; Ch. Aimond, *Les rela-*

Digitized by Google

23 mai 1295, il entrait en pourparlers avec Philippe [1].

Quant aux divers destinataires de la lettre, presque tous eurent une conduite diamétralement opposée à celle que leur commandait leur suzerain. Le duc de Lorraine, trop heureux de saisir cette occasion de combattre le comte de Bar, se tourna du côté de la France et ne pouvant lui-même lutter contre l'Empire, il envoya son fils Thiébaut rejoindre avec un contingent l'armée de Philippe [2]. Le comte de Luxembourg — le futur Henri VII — venait aussi, on l'a vu plus haut, de trahir la cause impériale en arrêtant les agents du roi d'Angleterre. Du moins, se ravisa-t-il bientôt et au mois d'octobre il se rapprocha du comte de Bar. Le 10, il s'engagea à ne pas aider le duc de Lorraine ni son fils Thiébaut tant que la guerre déclarée par Thiébaut au comte de Bar durerait [3]. Le même jour, il consentait, après avoir promis au comte de Bar trois mille livres de dédit pour lesquelles se portaient cautions le comte de Chiny et le sire d'Apremont [4], de remettre leurs dissentiments à l'arbitrage de Philippe, châtelain de Bar, Colard Villequin, Simon de Kerle et Robert de Huzedange [5]. Les arbitres pouvaient ne rendre leur sentence qu'en juin; ils opérèrent plus rapidement et le 8 janvier 1296, le comte de Luxembourg déclara avoir reçu du comte de Bar deux mille deux cent cinquante livres sur les quatre mille cinq cents que les arbitres avaient reconnu lui être dues [6]. En même temps, son vassal Simon de Kerle, sénéchal de Luxembourg, entrait dans la fidélité du comte de Bar et s'engageait à le servir moyennant trois cents livres de petits tournois [7].

tions de la France et du Verdunois, p. 72-73 et note 1. Cf. aussi Fr. Funck-Brentano, dans *Revue hist.*, 1889, p. 324.

(1) Dom Bouquet, t. XX, p. 661.

(2) Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 74 et J. de Pange, *Introduction au Cat. des actes de Ferry III*, p. 49.

(3) N. de Wailly, *Not. des mss.*, t. 28, n° 340.

(4) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 341.

(5) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 342.

(6) N. de Wailly, *op. cit.*, n° 344.

(7) Orig. Bibl. Bar-le-Duc, Coll. Servais, 1296.

Digitized by Google

A Toul, à Metz la lettre impériale n'eut aucun effet. Par contre, elle fut à Verdun le signal d'hostilités inouïes contre l'évêque Jacques de Revigny. Celui-ci s'était retiré à Hattonchâtel. Il y avait reçu le 5 février 1295 une lettre de Jeanne de Bar l'informant qu'elle avait donné à son fils Jean la ville et la châtellenie de Vienne-le-Château, qu'elle avait reçues à la mort de son mari et lui demandant d'accepter l'hommage de Jean (1) qui le rendit, en effet, le 28 du même mois (2). Il semble que Jean, qui pourtant avait négocié le mariage de son frère, ne suivait pas celui-ci contre le roi de France. Cette attitude d'ailleurs lui permettra de jouer plus tard un rôle important comme régent du Barrois pendant la minorité de son neveu et de sauver le comté de la débâcle du traité de Bruges (3). Cependant le comte de Bar accepta l'acte de sa mère et lui-même abandonna à son frère le 1er novembre 1296 tous les droits qu'il pouvait avoir à Vienne, Servon et Saint-Thomas (4).

A Verdun donc, tandis que l'archidiacre de l'Argonne Jean continuait à poursuivre dans la cité les partisans de l'évêque, le princier Thomas de Blamont procédait au pillage de l'évêché, s'emparait des places fortes et en particulier d'Hattonchâtel où il prit tout le trésor, dont il vida l'étang et vendit le poisson; enfin, le conduisait dans tout le diocèse comme en pays conquis (5). Jacques de Revigny réussit à s'échapper et à gagner Rome. Il obtint audience le 13 mai, fit citer les deux archidiacres, dix curés et une trentaine de citoyens de Verdun (6). Boniface VIII, le 18 mai 1296, chargea

(1) Roussel, *Hist. de Verdun*, pr. n° 27.

(2) Roussel, *op. cit.*, n° 28.

(3) L'attitude de Jean neutre ou du moins feignant de l'être a été très bien vue par Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 25 et Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 81 et note 6.

(4) Roussel, *Hist. de Verdun*, pr. n° 29; A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° cxv.

(5) Ces faits sont connus par les plaintes de l'évêque contenues dans les documents suivants (note 6).

(6) Sauerland, *Vatikanische Urkunden*, *Doc. Hist. de Lorr.*, t. Ier, nos 20, 21, 22, 23 et 24.

Digitized by Google

de cette citation le prieur de Saint-Christophe en Halate (Oise), le prieur de Saint-Arnould de Crépy et le doyen de l'église Saint-Mellon de Pontoise [1].

4. — Adolphe de Nassau toujours en pourparlers avec Philippe le Bel avait bien eu quelques velléités de rompre; mais le 31 mars le pape était intervenu et avait obtenu par l'intermédiaire des archevêques de Mayence, Cologne et Trèves et de l'évêque de Metz que la trêve fût prolongée jusqu'en juin [2]. Bouchard de Metz s'était d'ailleurs détaché du parti du comte de Bar, il avait accepté pension du roi de France et s'était déclaré son vassal promettant de tout mettre en œuvre pour empêcher « le roi d'Allemagne de faire dommage au royaume » [3]. Enfin le roi d'Angleterre lui-même ouvrit des négociations avec Philippe et le 12 mai demandait au comte de Bar et au duc de Brabant d'être ses ambassadeurs en France pour la conclusion d'une trêve [4].

La paix semblait donc assurée, mais elle n'était voulue par personne. Les conquêtes de Philippe le Bel en Flandre où il venait de prendre les cinq villes de Douai, Lille, Ypres, Bruges et Gand, ses intrigues sur la frontière de l'Empire où il venait de gagner l'appui du Dauphin de Vienne après celui du comte de Bourgogne, du duc de Lorraine et du comte de Hainaut, eurent pour effet de produire une nouvelle coalition de tous ses ennemis [5]. Ils se réunirent à Grammont le jour de Noël 1296. Il y avait là, outre les ambassadeurs du roi d'Angleterre, le roi des Romains, le comte de Bar, le duc de Brabant, le comte de Juliers, le comte de Hollande, le comte de Gueldre [6] et l'envoyé du comte de Flandre, Geoffroy de Ranzières, qui remit au comte de Bar les deux cents livres dues pour le terme de Noël sur la pension promise [7].

(1) Sauerland, *op. cit.*, n° 23.
(2) *Annales ecclesiastici*, XXIII, n° 20.
(3) A. N. J. 580, n° 2.
(4) Rymer, *Fœdera*, 3e éd., I, ij, 158.
(5) Ch.-V. Langlois, dans *Hist. Fr. Lavisse*, III, 2e p., p. 313.
(6) A. Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 84.
(7) Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 196, note 2.

Digitized by Google

Le 8 février 1297, Adolphe réunit à Coblentz une assemblée des nobles de Bourgogne; les sires de Faucogney, Joinville, Neufchâtel, Montfaucon et Montbéliard s'y rendirent. Après avoir promis de reprendre désormais en fiefs directs de l'Empire les terres qu'ils tenaient auparavant du comte de Bourgogne; ils jugèrent les gentilshommes bourguignons passés au roi de France[1]. Adolphe donna au comte de Bar les fiefs que Guyot de Jonvelle [2] tenait du comte de Bourgogne [3] et ceux confisqués sur Jean de Bourgogne jusqu'à Conflans[4] dans la châtellenie de Vesoul [5]. Le comte de Bar ne s'enrichissait guère, car, à cette donation Philippe le Bel, qui avait déjà en avril 1295 saisi l'hôtel de Bar à Paris, situé derrière l'église Saint-Hilaire pour le donner au comte de Blois [6], répondit en confisquant la terre de Toucy et tout ce que le comte possédait dans la prévôté de Paris, pour le donner à Charles de Valois [7].

Cependant le comte de Bar agissait; il avait reçu le 6 février des subsides d'Edouard apportés par Gautier, évêque de Coventry et par Jean de Berwick [8]. Le 6 mai, il donna à Guillaume de Remoiville [9] la terre de Maxey-sur-Vaise à la condition expresse que Guillaume combattrait le roi de France[10], puis il se disposa à entrer en campagne. Il dut réclamer les secours impériaux, car le 4 juin nous voyons Edouard insister tout particulièrement auprès d'Adolphe pour que celui-ci apporte son aide au comte contre leur ennemi commun[11]. Adolphe toujours inerte se con-

(1) Ferry de Pange, *Introduction au catalogue des Actes de Ferry III*, p. 52.
(2) Haute-Saône, Vesoul, Jussey.
(3) B. N. Lorr. 184, n° 8. Edit. Kern, *Acta Imperii, Angliae*, etc., n° 116.
(4) Conflans-en-Bassigny, Haute-Saône, Lure, Saint-Loup.
(5) B. N. Lorr. 348, f° 20.
(6) A. N. K. 36, n° 35. Tardif, *Cartons des Rois*, n° 976.
(7) A. Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr., p. 39.
(8) Rymer, *Foedera*, II, 750.
(9) Meuse, arrondissement et canton de Montmédy.
(10) *Inv. Lorraine*, t. 6, f° 165.
(11) Rymer, *Foedera*, II, 771 et Dom Calmet, II, pr., p. 546

Digitized by Google

tenta de faire verser par le comte de Flandre six cents livres au sire de Blamont, lieutenant du comte de Bar[1].

Sans attendre d'autre appui, Henri « avec plus d'intrépidité que de bonheur »[2] attaqua le roi de France. Il commença par tomber sur l'abbaye de Beaulieu, brûla l'abbaye, le trésor, les archives, incendia aussi le village de huit ou neuf cents feux et emporta à Bar pour la collégiale Saint-Maxe la Vierge d'argent et les reliques de Saint-Rouin. Cette attaque eut peut-être lieu dès Pâques, bien avant par conséquent la demande de secours faite au roi des Romains[3]. Le sire de Blamont se jeta sur la Champagne, ravagea quelques villages et emporta d'assaut soit Andelot[4], soit plutôt Wassy[5].

Philippe le Bel occupé en Flandre ne pouvait accourir. Il chargea le sénéchal de Champagne Gaucher de Crécy, seigneur de Châtillon, de repousser le comte de Bar. Gaucher pénétra dans le Barrois, brûla Rosne, Belrain, Naives, Erize, Salmagne, Lavincourt et Culey[6], et vainquit les troupes du comte de Bar aux environs de Vaubécourt[7].

C'est là la fameuse défaite connue sous le nom de bataille de Louppy-le-Château. Elle a donné naissance à une de ces légendes à peu près indéracinables que les historiens lorrains se sont repassée les uns aux autres, celle de la prise du comte de Bar et de sa dure captivité à Bruges. Sur cette captivité, les chroniqueurs contemporains, d'ailleurs extrê-

(1) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des Actes de Ferry III*, p. 52.

(2) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 73.

(3) Dom Baillet, *Hist. de Beaulieu*, dans Roussel, *Hist. de Verdun*, II, p. 209.

(4) Le fait est douteux. Cf. Carmendot, *Géographie de la Haute-Marne*, Andelot.

(5) Aux termes du traité de Bruges le comte de Bar est tenu de réparer la forteresse de Wassy.

(6) Lepaige, *Antiquité de Bar*.

(7) G. de Nangis, I, p. 298. Geoffroy de Collon, dans Dom Bouquet, XXII, p. 10. *La Branche des royaux Lignages*, dans Dom Bouquet, XXII, p. 226.

Digitized by Google

ment courts sont absolument muets. La légende ne semble pas antérieure à Wassebourg dont l'ouvrage parut en 1549 (1); reprise par François de Rozières, elle fut par lui dramatisée (on y voit le malheureux comte de Bar accablant de reproches Philippe le Bel (2)), colportée par Dom Calmet (3), par Chevrier, qui le premier nomme Louppy-le-Château comme lieu de la bataille (4), elle fut admise sans discussion (5) jusqu'au jour où M. Lemaire en fit justice. Les arguments de M. Lemaire sont excellents l'un et l'autre : silence des contemporains d'un côté, conclusion d'une trêve entre le comte de Bar et le roi dès 1299, de l'autre (6).

Il reste le traité de Bruges où le comte de Bar apparaît en vaincu. M. Lemaire s'efforce d'expliquer les conditions où Henri fut obligé de traiter sans être, pour cela, prisonnier. Nous reverrons ses arguments en leur temps. Pourtant la thèse de M. Lemaire fut loin d'être acceptée. Clouet admet l'emprisonnement jusqu'au traité de Bruges (7). M. E. Mathieu, dans une thèse de droit, s'est efforcé de combattre l'opinion de M. Lemaire. Ses raisons n'ont guère de valeur : « Pour répondre à ces objections, dit-il, il suffit de remarquer que l'opinion de Dom Calmet n'est nullement négligeable... Nous croyons que l'abbé de Senones a remonté aux sources... Croit-on que Philippe le Bel ait bénévolement mis en liberté le comte de Bar, alors qu'il le tenait entre ses mains?... enfin ce dernier mis en liberté serait-il revenu volontairement à Bruges? » (8). — Toutes ces questions ne

(1) Wassebourg, *Antiquités de la Gaulle Belgicque*, f° 388.

(2) François de Rozières, *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum*, f°s 420-421.

(3) Dom Calmet, l. 24, ch. 55.

(4) Chevrier, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 43.

(5) Notamment par Le Long, *Hist. du diocèse de Laon*, p. 310; H. Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 420.

(6) A. Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu*, p. 46 et sq, p. 222 et sq.

(7) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, ch. 1er.

(8) E. Mathieu, *Institutions judiciaires et politiques du Barrois non mouvant*, p. 5 et 6.

Digitized by Google

constituent pas un fait. Cependant Jean de Pange [1] et le chanoine Aimond, si averti pourtant, ont repris à leur tour la légende [2].

En réalité, non seulement le comte de Bar ne fut pas pris, mais il n'assistait probablement pas à la défaite de ses troupes que commandait seul le sire de Blamont, ce que M. Leroux a très bien vu [3]. Le sire de Blamont fut fait prisonnier et relâché quelque temps après contre une rançon de deux mille livres, que fournit Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et que le comte de Bar s'obligeait à rembourser [4].

Il nous reste à déterminer l'époque exacte de cette guerre. Nous la plaçons au mois de juin 1297, ce qui est conforme à la lettre du roi d'Angleterre à l'Empereur datée du 4 : « Sur ce que notre fils le comte de Bar a commencé la guerre avec le roi de France et plus avant a fait que nul emmi celles parties, por quoi il est plus chargié de nos ennemis que nul autre ».

Pendant ce temps, Philippe le Bel était en Flandre opérant à la fois contre le comte, contre les villes et contre le roi d'Angleterre. Le 17 juin, il mit le siège devant Lille. Edouard ne débarqua sur le continent que le 23 août; trois jours auparavant, la bataille de Furnes gagnée par le comte d'Artois sur les troupes du comte de Flandre et du comte de Juliers avait à jamais ruiné le crédit de Guy de Dam-

(1) J. de Pange, *Introduction au Catalogue des actes de Ferry III*, p. 52.

(2) Avec quelques hésitations cependant, car si dans la première partie de son ouvrage, p. 75 et note 3, le chanoine Aimond admet l'emprisonnement; dans l'errata mieux informé par l'ouvrage plus récent de M. Kern il revient sur son opinion et déclare que le comte de Bar n'a jamais été fait prisonnier. Dans le *Bulletin de la S. L. et A. de Bar-le-Duc*, 1913, p. 288 et sq., M. Ch. Forêt refait le récit de l'emprisonnement et signale une curieuse gravure de 1788 représentant « Jeanne de Navarre faisant prisonnier le comte de Bar Henri III ». On voit que cette légende a la vie dure.

(3) A. Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 71.

(4) A. Nord, B. 1585, n° 80.

Digitized by Google

pierre. Bruges et Lille furent emportées par le roi [1].

5. — On parla alors de la paix. Seul, le comte de Bar ne désespéra pas. Il essaya d'abord de se réconcilier par lui-même avec l'abbaye de Beaulieu. Le roi de France l'apprit et s'empressa d'empêcher cette réconciliation qui aurait nui à ses desseins. Il exigea même que l'abbé s'engage à se soumettre à la juridiction du Parlement de Paris, s'il était prouvé qu'il avait demandé conseil ou aide au comte de Bar contre le roi [2]. Le 8 octobre, de Marchiages, le comte de Bar écrivit à son beau-père qu'il était prêt de nouveau à marcher contre Philippe et qu'il rejoindrait l'armée anglaise dès que ses troupes seraient rassemblées. Ce rassemblement devait être terminé le 22 du même mois [3]. Son courage devait être inutile ; le lendemain 9 octobre le roi d'Angleterre concluait une trêve avec le roi de France. A cette trêve adhérèrent ensuite le roi des Romains et probablement le comte lui-même [4].

Cette trêve avait été conclue sur l'intervention du pape. Boniface VIII, malgré ses nombreux démêlés antérieurs avec le Roi, s'était appliqué à maintenir la paix entre l'Empire, l'Angleterre et la France. Il insistera constamment pour que la trêve que ses légats avaient réussi à obtenir, se transforme en paix définitive. Telle n'était pas cependant la volonté du comte de Bar. Aussi, quand le roi d'Angleterre lui proposa d'être son ambassadeur à Rome, accepta-t-il avec empressement.

Il fut invité à partir le 11 juin 1298 [5]. Il était à Rome, en juillet ; l'accueil que lui réserva Boniface fut bienveillant, et le pape le combla de prévenance, lui donna le privilège de l'autel portatif [6], accorda à son frère Renaud un cano-

(1) Ch.-V. Langlois, dans *Hist. Fr. Lavisse*, III, 2e part., p. 299.

(2) Kern, *Acta Imperii, Angliæ*, etc., n° 226, d'après A. N. JJ. 1[12], f° 35.

(3) Kern, *op. cit.*, n° 126.

(4) Jean de Pange, *Introduction au Catalogue des actes de Ferry III*, p. 53.

(5) Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 286.

(6) Sauerland, *Vatikanische Urkunden*, etc., n° 41. — Digard, *Registre de Boniface VIII*, n° 2757.

Digitized by Google

nicat prébendé à Besançon [1], permit à son frère Thiébaut, contrairement aux dispositions du récent concile de Lyon, de jouir, bien que n'étant que sous-diacre, des revenus de la paroisse de Pagavaham, au diocèse de Cantorbery, donnée par Edouard [2]. Dix jours après, Boniface VIII nomma Thiébaut trésorier de l'église d'Evreux [3]. Enfin, le clerc familier du comte de Bar, Thiébaut de Gonaincourt [4], fut nommé à une prébende de La Mothe [5].

Il est problable qu'en dehors des affaires de son beau-père, le comte de Bar discuta avec la cour pontificale ses intérêts personnels. Les affaires du diocèse de Verdun n'étaient pas closes. Thomas de Blamont cité à comparaître s'était excusé en disant qu'il était obligé de garder les terres de son frère et de son neveu, détenus en prison par le roi de France. Le 20 janvier 1298, le pape avait renoncé à sa comparution personnelle et l'avait autorisé à se défendre par procureur [6]. On en resta là. Jacques de Revigny était mort en 1296 [7]; le pape avait nommé pour le remplacer Jean de Richericourt, chanoine de Liège et descendant par sa mère de la maison d'Apremont ; mais quand Jean mourra, c'est Thomas de Blamont qui sera élevé au siège épiscopal. Le siège de Metz s'était aussi trouvé vacant, Bouchard d'Avesnes étant mort en novembre 1296. Deux compétiteurs s'étaient présentés, Thiébaut de Bar, soutenu par son frère, et Ferry de Lorraine déjà évêque d'Orléans, soutenu par le duc, son père. Boniface VIII, n'acceptant ni l'un ni l'autre, avait nommé Gérard de Relange, archidiacre de Brabant en avril 1297 [8]. Mais à la mort de Gérard, Renaud de Bar

(1) Sauerland, *Vatikanische Urkunden*, etc., n° 42. — Digard, *Registre de Boniface VIII*, n° 2715.

(2) Sauerland, *op. cit.*, n° 29.

(3) Sauerland, *op. cit.*, n° 31.

(4) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(5) Sauerland, *op. cit.*, n° 40. — Digard, *op. cit.*, n° 2714.

(6) Sauerland, *op. cit.*, n° 38.

(7) Annales Sancti Vitoni Virdunensis, SS. X, p. 528.

(8) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III*, p. 52.

Digitized by Google

sera pourvu du siège sans difficulté. A Toul, où par une étrange coïncidence, le siège se trouvait aussi vacant, le comte de Bar ne pouvait rien. Du moins, cette vacance donna lieu à un rapprochement entre le duc de Lorraine et le roi des Romains. Celui-ci nomma Ferry, gardien du temporel. Mais, cette garde lui ayant été retirée à l'élection de Jean de Sierck, Ferry reprit son attitude hostile vis-à-vis d'Adolphe de Nassau (1).

Le comte de Bar revint de Rome, sans doute, nanti de bons conseils, car, son ardeur belliqueuse fut moins vive, à partir de son voyage. D'ailleurs, un événement d'une portée considérable s'était produit durant son absence. Adolphe de Nassau avait été déposé à la diète de Mayence le 23 juin 1298; poursuivi par son concurrent Albert d'Autriche, celui-ci toujours soutenu par le roi de France, Adolphe s'était fait tuer au combat de Gelheim le 2 juillet (2).

A son retour, le comte de Bar se rendit en Angleterre pour rendre compte de sa mission. Edouard lui paya une partie de ce qu'il lui devait sur des ventes de terre (3) et l'autorisa à garder dix mille marcs d'argent, qu'il avait touchés pour son compte en Italie du roi de Sicile (4). Ces actes sont datés de mars et avril 1299. Nous ne saurions dire à quelle époque Henri rentra dans ses états, car il n'y paraît pas de toute l'année. Cependant à en croire les Bénédictins, auteurs de l'Histoire de Metz, il y était au mois de juin. La veille de l'Ascension, il y aurait conclu avec Gérard de Relange, le nouvel évêque, un important traité aux termes duquel ils devaient mutuellement s'aider contre leurs ennemis. Les expéditions se feront aux frais de celui qui les a demandées; si elles sont faites pour des intérêts communs, les frais et les profits seront partagés. Nous n'avons pas retrouvé le texte de cet accord (5).

(1) Jean de Pange, *op. cit.*, p. 53.

(2) Cf. Lindner, *Deutsche Geschichte unter den Habsburgern ù L. M.*, I, p. 114.

(3) *Patent Rolls Calendars*, p. 399.

(4) *Patent Rolls Calendars*, p. 409.

(5) Dom Tabouillot, *Hist. de Metz*, p. 489.

Digitized by Google

Cependant, les négociations suivaient leurs cours entre l'Angleterre et la France. Tandis qu'Henri était à Rome, les légats du Pape avaient obtenu une paix provisoire le 28 juin 1298; durant l'année 1299, cette paix se transforma en alliance de famille. Edouard Ier, veuf, épousait une fille de Philippe III et son fils, le futur Édouard II était fiancé à Isabelle, fille de Philippe le Bel. La France abandonnait ses alliés les Écossais; par contre, le comte de Flandre était abandonné à la vengeance de Philippe par les Anglais (1). Henri n'avait donc plus rien à attendre. Il obtint pour son compte un prolongement de la trêve qu'il avait conclue avec le roi de France (2). Ce prolongement de trêve fut probablement fait au mois de septembre à Bar ou à Boulogne-sur-Mer, où eurent lieu les conférences entre Édouard et Philippe (3).

La mort d'Adolphe de Nassau laissait la couronne impériale à Albert d'Autriche. Le nouveau roi des Romains que Philippe avait constamment protégé se préoccupa de régler avec son protecteur la question de leurs frontières communes. Leurs ambassadeurs se rencontrèrent au mois de juin 1299 à Neufchâteau; on y régla les conditions du mariage de Blanche de France, sœur de Philippe avec le fils d'Albert et on y nomma six commissaires chargés de régler les contestations de frontières (4). Sans doute, le comte de Bar fit-il un effort désespéré pour empêcher les négociations d'aboutir, car, le 6 décembre, Albert confirme solennellement la lettre de son père Rodolfe déjà vidimée par Adolphe sur la frontière d'Argonne (5). Cette confirmation reste d'autant plus inexplicable que deux jours après les deux souverains se rencontrèrent à Quatrevaux, proche Rigny-la-Salle dans la seigneurie de Vaucouleurs qui relevait de la France. Entrevue solennelle où

(1) Langlois dans *Hist. de F. de Lavisse*.

(2) Guillaume de Nangis, I, p. 308. « Et etiam trebae usque ad annum unum comiti de Barro sunt concessae ».

(3) Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 99.

(4) Leroux, *op. cit.*, p. 99 et sq.

(5) B. N. Lorr., 719, f° 19; fr. 18866, f° 206.

Digitized by Google

tout ce qui pouvait frapper l'imagination du peuple fut mis en œuvre ; la plupart des princes de l'Empire y accoururent dont le fils du duc de Lorraine remplaçant son père malade et de nombreux prélats. On n'y discuta guère que les conditions définitives du mariage de Blanche et de Rodolfe (1) ; mais, le lendemain eut lieu entre les deux souverains un entretien secret sur lequel on a beaucoup discuté.

Certains historiens français et parmi les contemporains, Guillaume de Nangis, les chroniqueurs de Saint-Denis, Pierre Dubois ont prétendu que le roi des Romains avait donné au roi de France le droit de s'étendre sur toute la rive gauche du Rhin (2). Le fait, invraisemblable au premier abord, n'est peut être pas aussi faux que l'ont pensé les Allemands (3) ; en tous cas, il est certain que le roi de France obtint toute liberté d'action jusqu'à la Meuse.

On a prétendu que Philippe une fois en possession de cette liberté aurait fait poser sur la nouvelle frontière des bornes d'airain. L'existence de ces bornes nous est révélée par deux enquêtes, l'une de 1387, l'autre de 1390 où personne des témoins interrogés n'a vu les bornes, il est vrai, mais où tous affirment avoir connu des gens qui les ont vues. Elles auraient disparu au début du XIVe siècle (4). La question de ces bornes a été discutée pour le moins autant que le sujet de l'entretien secret de Rigny. Rejetée par Clouet (5), Stein et Legrand (6), Lemaire (7), leur existence est au con-

(1) M. G. H. SS. IX, p. 659; Dumont, *Corpus univ. diplom.*, I, 324.

(2) Cf. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 76; Stein et Legrand, *Procès de Claude de la Vallée*, p. 28 et sq.

(3) Th. Lindner, *Deutsche Geschichte unter Habsburg.*, I, p. 169; Henneberg, *Die politischen Beziehungen unter D. und. F. unter Albrecht Ier*, p. 55.

(4) Cf. pour tous les détails, Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 77 et 78 qui publie la première de ces enquêtes, pièces just. n° 25. La seconde est publiée dans Leibnitz, *Codex juris gentium dipl.*, I, p. 453.

(5) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 43 et 49.

(6) Stein et Legrand, *op. cit.*, p. 75.

(7) Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu*, p. 230.

Digitized by Google

traire admise par Dom Calmet [1], Leroux [2] et le chanoine Aimond [3]. Nous n'avons pas à nous prononcer. Il suffit de dire que le roi Philippe agit exactement comme s'il les avait plantées. Cependant la plupart de ceux qui rejettent l'existence des bornes s'appuient sur ce fait, que l'avant-veille de la conférence, le roi des Romains a vidimé les lettres de Rodolfe et par conséquent maintenu leurs conclusions, quant à la frontière d'Argonne. Pour Leroux [4] et Jean de Pange [5] ce vidimus aurait été donné pour rassurer le duc de Lorraine, ce qui ne rime à rien si l'on rejette la cession de la rive gauche du Rhin, car, le duc n'avait rien à prétendre sur la rive occidentale de la Meuse. La chose est plus simple, nous l'avons dit, ce vidimus a été donné à la prière du comte de Bar par Albert encore incertain sans doute de ce qu'il allait conclure avec Philippe. La question a néanmoins fort embarrassé le chanoine Aimond, parce que celui-ci a le tort d'admettre l'incarcération du comte de Bar [6]. « Il devait servir surtout, semble-t-il, à sauver la face des choses, par une affirmation purement théorique des droits de l'Empire [7] ».

Au mois de juin 1300, le roi de France reçut l'hommage de Thiébaut, fils du duc de Lorraine pour Neufchâteau,

(1) Dom Calmet, édit. non censurée, II, p. 339.

(2) Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 108.

(3) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 78. Cette existence des bornes est également admise par la plupart des historiens allemands, Derichsweiler, *Geschischte Lothringens*, I, p. 165; Henneberg, *Die politischen Beziehungen*, p. 44; Lindner, *op. cit.*, I, p. 132.

(4) Leroux, *op. cit.*, p. 110.

(5) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III*, p. 55.

(6) Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 78. « Puisque le comte de Bar qui avait en somme provoqué ces deux actes (de Rodolfe et d'Adolphe) n'était pas là pour en rappeler le souvenir, il faut bien admettre, dira-t-on, que le roi des Romains, dans cette circonstance, a agi spontanément comme s'il voulait prévenir Philippe IV de son intention d'écarter du programme de la conférence l'irritante question des frontières ».

(7) Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 79.

Digitized by Google

Châtenois, Montfort et Frouard [1] tandis qu'au mois de novembre, il prenait de nouveau sous sa garde les citains de Toul et promettait de les défendre nommément contre le duc de Lorraine, le comte de Bar et l'évêque de Metz; les citains seront justiciés à Vaucouleurs, Neufchâteau ou Andelot [2] tandis que le duc de Lorraine pouvait l'être à Andelot [3]. Voilà des actes qui nous conduisent au-delà de la Meuse, vers le Rhin.

Le comte de Bar passa les premiers mois de cette année 1300 en Angleterre. Il y reçut un nouvel acompte sur ce qui lui était dû, avec lequel il paya deux de ses gentilshommes Jean de Asshy et Richer [4]. Il était rentré dans le Barrois pour juillet où nous le voyons confirmer différentes donations à Sainte-Hoïlde, conclure plusieurs accords avec Saint-Mihiel, donner à son frère Pierre sa part de l'héritage de son père. En octobre, il confirma la charte de franchise de Saint-Thiébaut-sous-Bourmont [5] et le 28 avril 1301 revisa la fondation de l'Hôtel-Dieu de cette ville [6]. Enfin, aux mois de mai et juin, il consentit à traiter avec le roi de France, la trêve à lui accordée étant expirée depuis six mois.

B. — Le Traité de Bruges.

1. — Soumission du comte de Bar. — 2. Le texte du traité de Bruges. — 3. Jugement sur le traité : exécution des clauses.

1. — On s'est demandé quelles raisons ont amené le comte de Bar libre à traiter à Bruges avec le roi de France. La plupart des historiens lorrains ont admis que le comte de Bar n'avait souscrit à des conditions désastreuses, que pour

(1) Jean de Pange, *op. cit.*, p. 56.

(2) Kern, *Acta Imperii, Angliae,* n° 313.

(3) Jean de Pange, *Introduction au catalogue des actes de Ferry III,* p. 56.

(4) *Patent Rolls Calendars,* p. 497.

(5) Pawlowski, dans *Bull. du comité des Travaux hist.,* 1898, p. 254.

(6) A. M. H. Saint-Mihiel, 5, q². Édit. Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu,* p. 225 et sq.

Digitized by Google

sortir d'une dure prison. Nous avons fait justice en leur temps de ces suppositions. Pourtant, il suffisait comme l'a fait si intelligemment M. Lemaire [1] qui dans toute cette affaire est un guide très sûr, de lire le texte du chroniqueur contemporain Guillaume de Nangis : « Henri, comte de Bar, dit-il, qui était entré, comme nous l'avons dit, hostilement dans la terre de la reine de France, ayant entendu que le roi se disposait à transporter son armée pour dévaster sa terre vint à lui avec humilité et dévouement, demandant pardon des fautes commises » [2]. Si l'on veut bien ne pas trop insister sur les derniers mots du chroniqueur français qui considère naturellement le comte de Bar comme un rebelle en faute, on remarquera combien la situation est suffisamment explicite et claire dans le texte. Comme autrefois son père, en 1290, le comte Henri se soumet pour ne pas être écrasé. Il n'a plus à compter ni sur l'Empire, ni sur l'Angleterre puisque l'un et l'autre ont traité avec le roi de France; il est donc bien seul à son tour, et point n'est besoin de le supposer en prison pour admettre, qu'il ne pouvait faire autrement que de traiter. Il est venu librement pour prévenir une vengeanee qu'il savait devoir être atroce.

Cependant il est certain qu'il essaya encore de résister; au mois de mai 1301, il n'était pas encore décidé à se soumettre. Pour éviter une catastrophe, Jeanne de Toucy et son fils Jean s'entremirent, ils allèrent trouver le roi le 26 mai. Tandis que Jean recevait de Philippe le fief de Hans saisi sur le comte de Bar et qui relevait désormais de la couronne [3], Jeanne pour obtenir la paix entre Henri et le roi abandonnait Sormery et tout ce qui en dépendait [4]. Dix jours après, Henri se rendait à Bruges et signait le 4 juin le fameux traité qui établissait le Barrois mouvant de

(1) Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu*, p. 224.
(2) Guillaume de Nangis, I, p. 310.
(3) A. de Barthélemy, *Les comtes de Grandpré*, p. 79.
(4) A. N. JJ. 16, f° 14 et 20. Édit. Duchesne, *Maison de Bar*, pr., p. 38; Kern, *Acta Imperii, Angliae*, etc., n° 143.

Digitized by Google

la France. Nous possédons du traité trois pièces : l'hommage du comte de Bar au roi de France [1], l'acceptation du roi [2], le dénombrement des châtellenies de Conflans et de Lamarche cédées au roi [3].

2. — Tout d'abord, et c'est là l'essentiel de l'acte, Henri se reconnaissait vassal du roi de France pour toutes les terres qu'il possédait en franc alleu ou qu'on tenait de lui à l'occident de la Meuse. La Meuse, sans aucune restriction, marquera donc la nouvelle frontière entre ce qui appartient au roi comme suzerain et ce que le comte de Bar garde comme souverain indépendant. Le Barrois mouvant, tel qu'il s'établira par la suite, n'atteindra pas partout la Meuse. Les dénombrements postérieurs marquent un recul de la puissance française[4].

Le traité de Bruges nomme comme relevant du roi de France, au sud de Neufchâteau : Vroncourt [5], Huilliécourt [5], Romain-sur-Meuse [5], le Bourg-Sainte-Marie [5], Liffol-le-Grand [6], Harréville [7] qui rentreront plus tard dans le Barrois non mouvant et relèveront de la Mothe et de Bourmont, Goncourt [7], Clinchamp [7], et Fréville [8], qui sortiront du comté, Illoud [9], Bazoille [10], et Saint-Thiébaut qui resteront français.

Dans la région de Saint-Mihiel, Han-sur-Meuse [11], Kœur-la-Petite [12], Kœur-la-Grande [12], Fresne-au-Mont [12], Chau-

(1) Orig. A. N. J. 581, n° 4. Nombreuses copies. La meilleure édition et la plus récente est celle de Kern, *op. cit.*, n° 145.

(2) B. N. fr. 11853, f° 5 r°.

(3) A. N. J. 581, n° 3.; édit. Kern, *op. cit.*, n° 314.

(4) Cf. en particulier, *Le dénombrement*, publié par l'abbé Aimond, *Mém. S. L. et A. Bar-le-Duc*, 1917, p. 1-100.

(5) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(6) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.

(7) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(8) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.

(9) Haute-Marne, Chaumont, Bourmont.

(10) Vosges, arrondissement et canton Neufchâteau.

(11) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.

(12) Meuse, Commercy, Pierrefitte.

Digitized by Google

voncourt (1), Menonville (2), Courouvre (3), Laheymeix (3), Domcepvrin (3), Bannoncourt (3) qui n'appartiendront pas au Barrois mouvant par la suite, font également partie des terres que le comte Henri reprend du roi.

Au nord du Verdunois et de Montfaucon dans la future prévôté de Dun, tout entière du Barrois non mouvant, le roi exige l'hommage pour Cléry-le-Grand (4) et Cléry-le-Petit (4), Doulcon (4), Villers (4), Mont (4), Sassey (4), Montigny (4) et Saulmory (4).

Il n'est naturellement pas question des terres que le comte tient de l'évêché de Verdun — l'Argonne — le roi ayant bien soin de ménager les biens de l'évêché qui est terre d'Empire, toutefois il est fait allusion à la châtellenie de Vienne, mais c'est pour l'excepter des terres dont le comte doit l'hommage (5). On ne parle pas non plus des terres tenues de Champagne, Grandpré, Hans, Gondrecourt, qui sont confisquées pour cause de forfaiture. Philippe n'exige donc la reconnaissance de l'hommage que pour les terres que le comte de Bar tenait en franc alleu.

Ces terres comprennent la châtellenie de Ligny sauf Tréveray et deux cents livres de terre, Ancerville et ses dépendances, Morley et ses dépendances, les châtellenies de Bar et de Souilly allant au sud et à l'ouest jusqu'à Montiers-sur-Saulx, Savonnières (6), Cousances (6), Lisle-en-Rigault (6), Robert-Espagne (6), Couvonges (7), Mognéville (7), Andernay (7), Contrisson (7), Rancourt (7), Auzécourt (8). Au nord, Lahey-

(1) Meuse, Commercy, Saint-Mihiel.

(2) Commune de Chauvoncourt.

(3) Meuse, Commercy, Pierrefitte.

(4) Meuse, Montmédy, Dun.

(5) Le roi de France ne parut cependant pas toujours aussi scrupuleux au sujet de ces terres, et il est certain que pendant la minorité d'Edouard Ier, il essaya par voie diplomatique de s'emparer des châtellenies de Clermont et de Varennes, Cf. Stein et Le Grand, *La frontière d'Argonne*, p. 14 et Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 83.

(6) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.

(7) Meuse, Bar-le-Duc, Revigny.

(8) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt.

Digitized by Google

court (1), Lisle-en-Barrois (1), Marats (1), Chaumont-sur-Aire (1), Rignaucourt (2), Saint-André (3), Osches (3), Souilly (3), Heippes (3), Rambluzin (3), Issoncourt (4), Neuville-en-Verdunois (5), Courouvre (5), Laheymeix (5) et Bannoncourt (5) auxquelles il faut ajouter les terres déjà citées au sud de Neufchâteau et au nord de Montfaucon (6).

Au nord et au sud de Verdun, le roi faisait l'acquisition de deux autres hommages dont il n'est nullement fait mention au traité, mais qui n'en lésait pas moins le comte de Bar. En mars 1302, Henri de Hans reprend du roi la ville de Brieulles (7) dont il a fait hommage au comte avant que celui-ci n'entreprenne la guerre contre la France (8), tandis que Joffroy d'Apremont reconnaissait que Dugny et les Monthairons relevaient de Philippe (9).

Le traité de Bruges stipulait, en outre, l'abandon complet au roi de France et à ses successeurs, pour toujours, des châtellenies de Sormery, déjà cédée par Jeanne de Toucy, de Conflans en Bassigny, de Châtillon et de la Marche. Nous possédons un dénombrement des vassaux de ces trois châtellenies dont quelques-uns allèrent prêter hommage au roi à Saint-Germain-en-Laye. Avec elles, les fiefs importants d'Oiselay, de Frain, de Serocourt, de Deuilly, de Melay, de Corre (10), de Blondefontaine, l'abbaye de Flabémont, le prieuré de Bleurville tombaient dans la propriété du roi de

(1) Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt. En 1304, Philippe le Bel prit en sa garde l'abbaye de Lisle-en-Barrois. Cf. Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 15, note 2.

(2) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt.

(3) Meuse, Verdun, Souilly.

(4) Meuse, Bar-le-Duc, Triaucourt.

(5) Meuse, Commercy, Pierrefitte.

(6) Mémoire relatif aux terres dont le comte de Bar a fait hommage au roi de France en 1301. A. N. J. 582, 37, n° 6 et 6 *bis*. Cf. aussi Lepage, *Inventaire des titres enlevés à la Mothe*, p. 77.

(7) Meuse, Montmédy, Dun.

(8) Orig. A. Chantilly E. N. 10. Sign. Ch. Aimond, *Les Relations de la France et du Verdunois*, p. 81, n° 4.

(9) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 32.

(10) Haute-Saône, Vesoul, Jussey.

Digitized by Google

France. La maison de Choiseul et celle d'Auxelle, qui venait de servir si fidèlement le Barrois, cessaient l'une et l'autre d'être vassales du comte, qui perdait en outre une cinquantaine de villages, ramassés vers la Bourgogne par la longue patience d'Henri II et de Thiébaut II (1).

Le comte Henri s'engageait à réparer les dommages causés à l'abbaye de Beaulieu qu'il reconnaissait être dans la garde du roi. Le montant de ces dommages était fixé à la somme de dix mille livres payables en cinq ans et le paiement devait en être surveillé par le duc de Bourgogne, le comte d'Artois, le comte de Saint-Pol et le comte de Dreux. Henri promettait, en outre, de reconstruire jusqu'à concurrence de mille livres le château de Wassy, enfin il s'engageait à partir avant la Noël pour la croisade en Chypre.

3. — Le traité de Bruges a été jugé de façon diverse par les historiens. « Dès le XVIe siècle, dit le chanoine Aimond, les historiens allemands ont protesté avec indignation contre un acte arraché, disaient-ils, par la violence, tandis que les polémistes français insistaient sur sa légitimité et en faisaient ressortir les multiples avantages pour leur pays (2) ». Le tort des Allemands est d'abord de croire à la violence, c'est-à-dire à l'emprisonnement du comte de Bar, le second d'avoir cru que l'Empire avait encore des droits sur le Barrois mouvant. Ces droits étaient purement nominaux; le Barrois, nous l'expliquerons plus loin, était sinon depuis l'origine du comté, au moins depuis fort longtemps un franc alleu dont le comte ne devait l'hommage à personne. Or, après qu'Albert d'Autriche eût renoncé à la frontière d'Argonne, le comte de Bar était parfaitement libre d'en faire hommage sans léser aucunement l'Empire. D'autre part la mouvance, si elle obligeait désormais les comtes à remplir leurs devoirs féodaux vis-à-vis de la France, ne leur enlevait par contre aucun de leurs droits souverains; somme toute,

(1) Kern, *Acta Imperii, Angliae et Franciae*, n° 314 sans date. Nous analysons cet acte plus loin.

(2) Ch. Aimond, *Les Relations de la France et du Verdunois*, p. 80. Cf. surtout Lemaire, *op. cit.*, p. 227 et sq.

Digitized by Google

maîtres de Saint-Mihiel, Mousson, Briey et Longwy, ils pouvaient et ils purent au XIVe siècle faire encore belle figure dans l'histoire des marches lorraines, bien que leur capitale relevât de la France.

D'ailleurs, si le roi de France exigea strictement l'hommage jusqu'au jour de l'abandon de l'indépendance lorraine, par contre la plupart des terres confisquées en vertu du traité de Bruges ne tardèrent pas à rentrer dans le Barrois, sous une forme ou sous une autre. Trois ans étaient à peine écoulés, que Philippe le Bel brouillé avec Albert d'Autriche et avec le roi d'Angleterre (1) se rapprochait de la Maison de Bar. Le 7 septembre 1304, Philippe le Bel donnnait à Thiébaut de Bar, évêque de Liège, les châtellenies de Conflans en Bassigny, de Châtillon et de la Marche avec toutes leurs dépendances à tenir sa vie durant. A sa mort, ces châtellenies reviendraient à Edouard, comte de Bar, qui en ferait hommage au roi de France aux mêmes conditions que le Barrois mouvant. Au cas où Thiébaut viendrait à mourir avant qu'Edouard fût majeur, les devoirs féodaux des châtellenies seraient remplis par Jean de Bar ou à son défaut par le sire de la Fauche, le sire de Bauffremont et Pierre de Bulgnéville (2). Le 14 octobre 1310, à Saint-Ouen, proche Paris, Thiébaut donne à son neveu le comte de Bar la Marche, Châtillon et Conflans avec l'assentiment du roi auquel il rend hommage pour son patrimoine à Condé-en-Barrois, Génicourt, Laheycourt, Auzécourt, Sommeilles, Sarney et Vavincourt (3).

Gondrecourt rentra plus tôt encore dans le Barrois. En avril 1307, le roi cédait au comte Edouard à la prière du roi d'Angleterre le château avec le domaine, la justice et toutes les dépendances (4); enfin, toujours sur la prière du

(1) Leroux, *Recherches critiques*, I, p. 114 et sq.

(2) Dom Calmet, II, pr., p. 428.

(3) Titre en latin dans Duchesne, *Hist. de la Maison de Bar*, pr., p. 42 et en français dans Dom Calmet, II, pr., p. 429. Le 9 août suivant Thiébaut céda ce patrimoine contre une somme d'argent à son frère Erard de Bar qui devait le tenir du comte Edouard, A. M. B. 252, f° 32.

(4) Depautaine et Henri Lepage, *Notice sur Gondrecourt*, p 10 et sq.

Digitized by Google

roi d'Angleterre, Philippe vendait en juillet 1313 au comte de Bar la suzeraineté de Hans et de Buzancy que désormais le seigneur reprendra du Barrois (1). Ainsi les cessions les plus douloureuses du traité étaient récupérées en moins de douze ans.

Quant à l'abbaye de Beaulieu, elle attendit longtemps le règlement de ses dommages. Elle ne devait jamais complétement se relever de ses ruines, si bien qu'en 1300 le pape Boniface VIII la donna à Cluny (2). En 1311, Beaulieu n'avait encore rien reçu du comte de Bar. Edouard, cité à comparaître au Parlement de la Toussaint 1312 (3), vit sa dette réduite à trois mille livres qui furent immédiatement payées (4).

C. — La croisade de Henri III. Ses donations.

1. Croisade et mort du comte de Bar. — 2. Ses enfants. 3. Ses donations.

1. — Un des articles du traité de Bruges exigeait le départ du comte de Bar pour Chypre avant la Noël. Henri ne se pressa pas de partir. Le 28 octobre, son ancien adversaire le connétable de Champagne, Gaucher de Châtillon ayant épousé Helisende de Vergy, héritière de Vaudémont, le supplia d'accepter son fils Henri comme comte de Vau-

Le roi avait déjà au mois de septembre 1304 remis Gondrecourt entre les mains de Thiébaut de Bar.

(1) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 81, note 4.

(2) Lemaire, *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu*, p. 237 et sq.

(3) Le roi avait déjà donné l'ordre en février 1311 au bailli de Vermandois d'informer sur le retard apporté par le comte de Bar à régler sa dette. B. N. Lorr.. 719, f° 192 et 202. Édit. A. Lemaire, *op. cit.*, p. 232 et 233.

(4) B. N. fr. 18864, f° 35 et sq. Duchesne, *op. cit.*, p. 45 ; Lemaire, *op. cit.*, p. 236. Orig., A. Chantilly, édit., A. Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, n° CXX.

Digitized by Google

démont et de lui donner l'investiture de tous les fiefs qu'il doit tenir de Bar (1). Le 15 mars 1302, il reçoit l'hommage de Jacques, bailli de Bar, pour les fiefs de Bourmont et de Vrainville (2), le 4 juin, celui de son frère Érard pour la part d'héritage qui lui revenait (3); le 23 juin il fait une donation à l'abbaye de Lisle-en-Barrois (4), enfin, en juillet, il quitte à Jean de Ménil un fief à Sampigny contre des biens à Woincourt, Sarney, Seigneulles et Menil (5).

Ce n'est donc pas avant le mois de juillet 1302 qu'Henri se mit en route. Avant de partir, il confia la garde de son comté et de son fils mineur à ses deux frères Thiébaut et Renaud, à Thiébaut archidiacre de la Rivière à Verdun, à Pierre de Bulgnéville et à Geoffroy de Neuville (6). Entre temps, Charles de Valois avait entrepris une campagne en Italie pour arracher la Toscane aux Gibelins et surtout la Sicile à Frédéric d'Aragon (7). Les besoins de Charles étaient si pressants qu'Henri n'eut sans doute pas de peine à obtenir d'accomplir sa croisade dans les rangs de l'armée française. Il partit donc en Italie (8). Fut-il blessé dans une bataille ou frappé par le climat qui décimait l'armée du frère de Philippe le Bel ? Toujours est-il qu'il mourut à Naples en septembre, deux mois après son départ du Barrois.

Le Guellard des Armoises (9) qui assista le comte à ses derniers moments se hâta de courir en Angleterre annoncer

(1) A. N. J., 911, n° 27.
(2) B. N. Lorr., 982, f° 26.
(3) B. N. fr. 11853, f° 111. A. M. B. 253, f° 367.
(4) A. M. H. *Cart de Lisle.*
(5) B. N. Lorr., 7-1° 8, f° 7.
(6) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 55.
(7) Ch.-V. Langlois dans *Hist. de Fr. Lavisse*, t. III, 2e p., p. 293.
(8) Presque tous les historiens du Barrois ont admis le voyage en Terre-Sainte du comte Henri. D'après eux, il serait mort sur le chemin du retour. Cela ne concorde guère avec les événements en Italie et le temps très court qui sépare le départ du comte de sa mort.
(9) Nicolas le Guellard fils de Baudouin Dagars. Cf. H. Vincent, *Mém. soc. arch. Lorr.*, XXVII, p. 205.

Digitized by Google

la nouvelle au roi Édouard. Celui-ci, gardien des biens de ses petits-enfants, par une lettre datée de Westminster, le 13 octobre, ordonnait à tous les comtes, barons, chevaliers, clercs, escuyers, séneschaux, baillis, prévôts, sergents et à tout le peuple du comté de Bar d'obéir aux gardiens qu'Henri avait institués avant son départ, Thiébaut de Bar, trésorier d'Évreux, Thiébaut archidiacre de la Rivière, Pierre de Bauffrémont, seigneur de Bulgnéville et Geoffroy le Rointe de Neuville, de leur prêter foi et service comme aux enfants du comte [1].

L'intervention du roi d'Angleterre n'avait rien que de très naturelle; elle ne fut pas acceptée, les gardiens nommés par le comte Henri furent évincés et Jean de Bar, aidé — les deux premières années du moins — par son frère Renaut, évêque de Metz, prit le pouvoir [2], avec le titre de « maimbour de la comté ». A qui faut-il attribuer ce changement? Il nous semble que Clouet s'est trompé en attribuant leur nomination au roi de France [3]. Philippe le Bel n'avait aucun droit pour faire cette nomination, et nous ne voyons pas qu'il ait pu invoquer son titre de suzerain qui ne s'étendait, somme toute, que sur une petite partie du comté. Il était en fort bons termes avec Thiébaut de Bar à qui il inféodera bientôt Conflans, la Marche et Châtillon, tandis qu'au contraire, un certain froid existait entre lui et Renaud, Philippe le Bel mettra tout en œuvre pour faire cesser ce froid et c'est précisément Thiébaut de Bar, le tuteur évincé, qui les rapprochera, en septembre 1304 et qui, pour prix de ce service, recevra le château de Gondrecourt [4]. Nous croyons

(1) Dom Calmet, II, pr., p. 556. Rymer, *Fœdera*, II, 909.

(2) Renaud paraît avec son frère dans les premiers actes jusqu'en 1304.

(3) Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 56.

(4) Philippe le Bel tint essentiellement à contracter une alliance avec l'évêque de Metz, comme l'attestent les deux actes de septembre 1304 qui donnent les châteaux de Gondrecourt, Conflans, La Marche et Châtillon à Thiébaut « par tel condition que si ledit évêque et Jean de Bar obtiennent dans la Saint-André prochaine que l'évêque de Metz leur frère soit allié dudit roi » Cf. Dom Calmet, II, p. 428 et 429. *Inv. de Lorr.*, t. 6. f° 565.

Digitized by Google

donc que le chanoine Aimond s'avance trop, quand, à la suite de Clouet, il cite le changement des tuteurs du jeune Edouard comme preuve de la grande influence du roi dans le Barrois (1). Il n'est toutefois pas impossible que Philippe ait aidé à la chose en prêtant à Jean son appui. Cependant comme Jean était l'aîné des oncles d'Edouard — et le fils préféré de Jeanne de Toucy — et que Renaud était le second, la tutelle du comté leur revenait légitimement, sans qu'il soit besoin d'aller chercher d'autres causes.

2. — Nous ne reviendrons pas ici sur le mariage du comte Henri avec Eléonore d'Angleterre. Cette princesse effacée n'apparaît nulle part dans les actes du comte. Elle était morte avant son mari. Moreri, qui n'indique aucune source, place sa mort en 1298; ce qui est probablement exact (2). Elle laissait deux enfants : Edouard qui succéda à son père au comté de Bar et Jeanne. Les deux enfants furent, à ce qu'il semble par leur mariage, éloignés l'un et l'autre du Barrois. Tandis que Jeanne de Toucy, probablement avec l'aide de Philippe le Bel, emmenait son petit fils à Paris pour être élevé à la cour du roi de France, Jeanne s'en allait à Londres auprès de son grand'père maternel.

Edouard devait contracter à la cour de France un brillant mariage. En 1310, à l'âge de quinze ans, il épousait Marie de Bourgogne, fille de Robert II duc de Bourgogne et petite fille de Saint Louis, par sa mère Agnès de France. Edouard fut ainsi le beau frère des deux rois de France, Louis le Hutin marié à Marguerite de Bourgogne et Philippe de Valois marié à Jeanne, du comte de Savoie marié à Blanche et des deux ducs de Bourgogne, Hugue V et Eude IV (3). Déclaré majeur l'année même de son mariage (4), il régna vingt-sept

(1) Ch. Aimond, *Les relations de la France et du Verdunois*, p. 81. C'est d'ailleurs aussi l'opinion de Dom Calmet, livre 5, ch. 76.

(2) Un obit se célébrait chaque année à Saint-Maxe en septembre pour « M. le conte Henry qui gist à Naples et Mme la comtesse Alienor sa feme » Compte de 1364.

(3) Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. VII, Cat. des actes, n° 6258. Contrat de mariage daté de Bar-sur-Aube le 8 février 1310.

(4) En avril 1310, Duchesne, *Hist de la Maison de Bar*, pr. p. 49.

Digitized by Google

ans d'un règne fécond et glorieux, mais fort troublé par les guerres avec Jean de Luxembourg, roi de Bohême.

Jeanne, plus jeune que son frère, épousa un seigneur anglais, Jean de Warren, comte de Surrey et de Sussex, fils de Guillaume de Warren et de Jeanne d'Oxford (1).

3. — Au cours de son règne trop troublé, Henri de Bar n'eut guère le loisir de songer beaucoup aux abbayes de ses états, ses donations sont plutôt rares. Le 14 décembre 1291, il échangea avec l'abbaye de Flabémont quelques biens à Ainvelle et à Frasne (2). Le 13 avril 1292, il confirma la fondation du chapitre de La Mothe et augmenta de cent dix livres les revenus que son père avait assignés à la collégiale (3). Le 13 mai 1293, il confirma une donation faite par Arnoult de Taisey à la collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson (4). En janvier 1295, il échangea quelques biens avec le prieuré de Sancy, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne (5). Le 6 février 1298, il confirma tous les biens de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson (6). Le 1er juillet 1300, il reprend à l'abbaye de Sainte-Hoïlde, qui en était fort embarrassée, l'exploitation des moulins de Bar et lui donne en place quelques rentes (7) et le 5 août il confirme en faveur de la même abbaye une donation faite par le châtelain Philippe de Bar (8). La même année, il s'entend avec l'abbaye de Saint-Mihiel pour le partage des revenus des marchés de Saint-Mihiel et de Condé qui leur appartenaient par moitié (9) et promet de réparer les torts que son père Thiébaut avait faits à l'abbaye dans cet accompagnement (10). Le 28 avril 1301, il donna au prieuré de Saint-Thiébaut dépendant de Saint-

(1) Thomas de Waslingham cité par Duchesne, *op. cit.*, pr., p. 39.
(2) A. M. B. 262, f° 770.
(3) A. Meurthe-et-Moselle. B. 757, n° 30.
(4) A. M. B. 230, f° 110.
(5) A. M. B. 253, f° 57.
(6) A. M. B. 230, f° 111.
(7) Jacob, *Cartulaire de Sainte-Hoïlde*, n° 22.
(8) Jacob, *op. cit.*, n° 24.
(9) Août 1300. A. M. H. Saint-Mihiel P 2.
(10) Novembre 1300. A. M. H. Saint-Mihiel P 2.

Digitized by Google

Mihiel l'Hôtel-Dieu de Saint-Thiébaut [1]. Enfin le 23 juin 1302, quelques jours avant son départ, il accorde aux moines de Lisle-en-Barrois, une place de terre sur la corvée de Bar, place qui doit rester sous sa garde spéciale [2].

(1) A. M. H. Saint-Mihiel, 5 Q [1].
(2) A. M. H. Lisle-en-Barrois, Carton.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN FOND DE CABANE PRÉHISTORIQUE

A LA FERME DE SAINTE-AGATHE DANS LE FINAGE DE WOIPPY

Le 23 juin 1913 j'avais, comme notaire, à procéder à une vente d'herbes sur pied, à la ferme de Sainte-Agathe. L'heure, indiquée aux affiches, était arrivée ; les clients faisaient défaut Pour passer le temps, en les attendant, je me mis à inspecter les alentours; aussi, ne fus-je pas étonné, le vent de la guerre soufflant déjà, de voir que le génie militaire allemand commençait certains travaux sur les terres mêmes de la ferme, à proximité immédiate des bâtiments et au nord-ouest de ceux-ci ! Je me dirigeai de ces côtés et m'approchai d'une vaste et large excavation, en demandant à l'officier du génie qui surveillait les travaux si le fisc militaire avait, à mon insu, traité l'acquisition du terrain avec le propriétaire. Il me fut permis de m'en assurer, au vu d'une esquisse cadastrale que l'officier m'exhiba en me disant qu'il allait, à cet endroit, être installé une batterie pour très lourdes pièces. Je pus m'approcher davantage et constatai que le fond de l'emprise était terminé à angle droit dont la base était bétonnée et maçonnée en gros moëllons.

A ma grande surprise je vis alors, devant moi, la paroi colorée de deux terres de nuance différente, et une forme, merveilleusement travaillée, d'une cabane préhistorique tranchée en son beau milieu se présenta à mes yeux. Je déclinai ma qualité d'archéologue, membre du bureau de la Société lorraine d'histoire et d'archéologie, et l'officier, après

Digitized by Google

quelques explications complémentaires, me permit d'en prendre, à main-levée, le croquis dont son personnel me fournit, séance tenante, les dimensions que j'ai reproduites sur le plan annexé à ce travail et dont je garantis la très scrupuleuse exactitude.

La terre dans laquelle a été creusée la cabane est superposée au sable alluvionnaire de la vallée de la Moselle et constituée par le Loess dans lequel se casaient, à l'époque, les hommes préhistoriques, à proximité des cours d'eau. La cuvette du fond renfermait quelques débris de charbon et de terre rougie au feu. La banquette de 65 centimètres qui l'entourait, à une hauteur de 50 centimètres, indique suffisamment son usage pour que je n'aie pas à insister.

Il me semble hors de doute qu'à même hauteur du thal, dans les mêmes terres et parage, doivent encore se trouver d'autres cabanes, comme les savants les ont signalées tant en Alsace que dans la vallée du Rhin, à proximité de Strasbourg et de Worms. Le hasard ou des fouilles intelligemment faites pourraient nous le prouver.

Cette cabane est, je crois, la seule de ce genre signalée, jusqu'ici, en Lorraine; je suis heureux de pouvoir en offrir la primeur à notre Société lorraine d'histoire et d'archéologie.

Metz, le 11 novembre 1921.

T. WELTER.

Digitized by Google

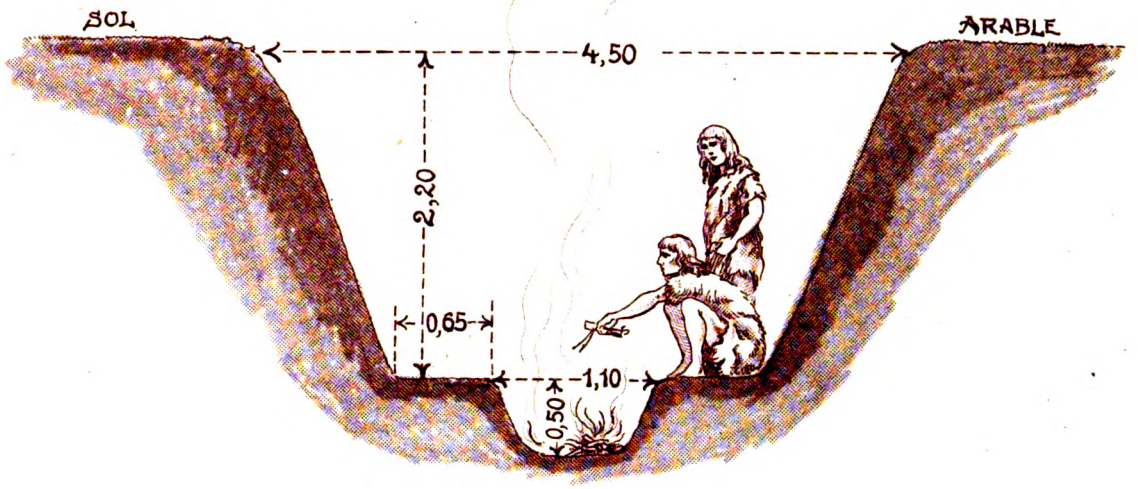

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DROIT DE BOURGEOISIE

ET

L'IMMIGRATION RURALE A METZ

au XIIIe siècle.

Les deux documents qui ont été l'occasion de la présente étude, et dont on trouvera une reproduction in-extenso à l'Appendice [1], appartiennent aux collections de la Bibliothèque Nationale à Paris (Nouvelles acquisitions françaises; vol. 6731, pièce n° 31 et vol. 6732, pièce n° 108); ils y sont entrés en 1896, avec l'ensemble des documents rassemblés par A. Prost et légués par lui à la Bibliothèque Nationale [2]. Depuis, ils ne semblent pas avoir attiré l'attention des historiens et Prost lui-même, autant que nous le sachions, n'y fait allusion dans aucun des nombreux travaux qu'il a consacrés à l'histoire de Metz; pourtant, ces deux documents sont loin d'être sans intérêt.

Le Document II (B. N.; N. a. f. 6731, n° 31) est un rouleau de parchemin qui porte le titre suivant : « *Tuit cist qui ci desous sont nommeit et escrit en cest parchemin sont receut por manant de Mes et ont fait fauteit a la ville et ont faict a la ville ceu k' il durent por lor fauteit. Ce fut fait l'an de grace Nostre Signor M et CC et IIII*[xx] *et VI ans* ». Au-

(1) Voir p. 586 (Document I) et p. 590 (Document II).

(2) Voir *Auguste Prost, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896).* Paris, Klincksieck, 1897. *(Mettensia I.)*

Digitized by Google

dessous sont écrits les noms, avec souvent l'indication d'origine, de 458 « manant »; ces noms sont disposés sur deux colonnes. Ajoutons que ce rouleau de parchemin provient de la collection Emmery, ainsi qu'on peut le constater au catalogue de cette collection, où il figure avec une courte description, sous le numéro 712 (1).

Le Document I (B. N.; N. a. f. 6732, n° 108) est également un rouleau de parchemin, mais beaucoup moins étendu que le précédent et qui débute ainsi : « *Cist firent fautei quant li miliares corroit par M. et CC et XXXVIII ans* ». Le même titre est reproduit à trois reprises avec l'indication des millésimes *M et CC et XL ans; M et CC et XLI ans, M et CC et XLII ans;* chaque titre est suivi de la mention d'un certain nombre de noms de personnes, avec presque toujours l'indication du lieu d'origine, soit au total 334 noms.

Bien que le titre du Document I soit moins complet que celui du II, il ne saurait y avoir de doute sur son véritable caractère; dans un cas comme dans l'autre, nous avons la liste des individus qui ont été reçus « manant » de Metz et qui ont prêté le serment (fautei) requis au moment de la réception; l'une de ces listes vaut pour la période 1239-1242; l'autre pour la période qui va de 1286 à une date que nous aurons à déterminer plus exactement par la suite. On voit dès maintenant l'intérêt que présentent ces deux documents : non seulement ils nous renseignent indirectement, il est vrai, sur le droit de bourgeoisie à Metz, à une époque pour laquelle nos renseignements sont fort rares, mais ils ont surtout la valeur de statistiques et par eux, on peut soupçonner le mouvement de la population messine et aussi l'attraction exercée par la grande cité sur les campagnes environnantes.

Malheureusement, les documents sur le droit urbain et les

(1) *Catalogue des manuscrits et documents originaux relatifs à l'histoire de la ville de Metz et du pays messin, depuis le VIIe siècle jusqu'au XVIIIe provenant du cabinet de feu M. le comte Emmery Pair de France.* Metz, Lecouteux, libraire, 1850.

Digitized by Google

institutions municipales de Metz au XIIIe siècle sont très peu nombreux ; c'est de l'étude même de nos deux documents, étude paléographique et diplomatique, que nous tirerons quelques renseignements sur le droit de bourgeoisie, nous nous aiderons d'ailleurs de quelques documents d'une époque un peu postérieure et empruntés soit comme les listes en question aux volumes de la Bibliothèque Nationale, provenant des collections d'A. Prost, soit aux archives municipales de la ville de Metz; enfin, en utilisant les indications contenues dans les deux documents, nous chercherons à fixer, et ici le travail sera plus facile, la région sur laquelle s'exerçait l'attraction du centre urbain au XIIIe siècle.

DESCRIPTION DES DOCUMENTS

La liste des nouveaux manants pour 1239-1242 (Document I) se présente sous un aspect relativement simple. C'est un petit rouleau formé de deux morceaux de parchemin, jadis cousus bout à bout, aujourd'hui rapprochés l'un de l'autre sur une même page où ils sont collés. Le bord inférieur du rouleau ne porte aucune trace de couture, il est donc vraisemblable que nous avons le rouleau au complet.

Toutes les mentions qui y sont portées (dates et noms) sont de la même écriture, on peut même ajouter de la même encre; les noms sont écrits l'un à la suite de l'autre, sous le titre de l'année; ils sont séparés soigneusement l'un de l'autre par un point et chaque nom de personne est écrit par une majuscule. Dans l'ensemble, c'est un travail bien ordonné; les mentions sont nettement séparées; l'écriture est soignée et présente tous les caractères paléographiques de l'écriture du milieu du XIIIe siècle.

On serait tenté de penser, au premier abord, que les mentions ont été écrites au fur et à mesure de la réception des nouveaux bourgeois, au moment même où ceux-ci prêtaient le serment de fidélité à la ville. Mais il faut, semble-t-il, rejeter cette hypothèse; il est plus probable que notre docu-

Digitized by Google

ment est une *copie* qui a été établie vers le milieu du XIIIe siècle, peut-être en l'année 1243, date à laquelle s'arrêtent les mentions des nouveaux bourgeois. Quelques remarques plaident en faveur de cette seconde hypothèse; d'abord, l'écriture est de la même main et de la même encre, ce qu'on ne saurait rencontrer dans un document rédigé au jour le jour, ou même simplement année par année, pour le cas où l'on admettrait que la réception après la prestation de serment et l'inscription avait lieu une fois seulement par an. Mais certaines hésitations ou erreurs du scribe prouvent, de façon décisive, que nous avons affaire à une copie. Parmi les mentions de l'année 1240, le scribe a écrit d'abord : *Roillon et Godefrin son frere de Revignei*, puis il s'est repris, a barré *Revignei* et a écrit au-dessus *Wirei*; cette erreur pourrait s'expliquer par la distraction d'un scribe recevant oralement la déclaration d'un postulant à la bourgeoisie mais en tout cas, une telle explication ne peut valoir pour l'erreur de la première ligne, où le scribe inscrivant la date des premières mentions, a d'abord écrit « *par M et CC et XLIII* », puis a barré *XLIII* et écrit à la suite « *XXXVIIII ans* ». Ce dernier détail nous laisse même supposer que c'est en 1243 qu'a été composé ce rôle qui est une mise au net et en même temps une récapitulation de listes ou de documents plus anciens.

Le document publié sous le n° II (B. N.; N. a. f. vol. 6731, pièce n° 31) se présente sous un aspect moins simple et pose des problèmes plus délicats que le précédent. Il est d'abord de dimensions plus étendues; il ne mesure pas moins de 2 m. 50 de long et est formé de cinq pièces de parchemin, qui, jadis cousues bout à bout, sont aujourd'hui séparées; collées sur des pages différentes du volume 6731 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale, elles portent respectivement les n°s 31, 31 A, 31 B, 31 C, 31 D. Le mode de composition du rouleau a assez d'importance pour que, dans notre transcription, nous ayons pris soin d'indiquer la séparation entre deux pièces de parchemin jadis cousues ensemble.

Digitized by Google

Les dimensions du rouleau s'expliquent par le plus grand nombre de mentions qu'en I, par le développement pris par certaines de ces mentions et aussi par la disposition adoptée par le scribe. Les mentions en effet, sont inscrites l'une au-dessous de l'autre, en deux colonnes qui se partagent la largeur du rouleau, disposition qui est d'ailleurs la plus fréquente au Moyen âge; la disposition en lignes horizontales continues, comme c'est le cas pour I, paraît plutôt exceptionnelle. Une étude aussi attentive que possible des mentions, de leur disposition et de l'écriture nous permettra de tenter de répondre aux questions suivantes : quelle est la date de composition du rouleau; avec quels documents et dans quel but a-t-il été composé?

Au premier abord, on est frappé du caractère peu soigné de l'écriture et du désordre de la composition; les mentions ne sont pas d'un type uniforme comme dans I : tantôt le scribe indique l'origine du nouveau bourgeois, tantôt il s'en dispense, et il en va de même pour son domicile, enfin certaines mentions sont plus développées, portent une date et, se détachant de la masse des mentions du type courant, prennent un caractère plus original. Mais le fait qui doit retenir notre attention est la diversité des écritures; manifestement plusieurs scribes ont travaillé au rouleau et on peut distinguer les groupes paléographiques suivants.

Un premier groupe, très net, comprend le début : « *Tuit cist... M et CC et IIII^xx et VI ans* », la première colonne de gauche depuis « *Jeinas de Saussures li merciers* » jusque « *Hanrias de Pairgney de la Vigne S. Avol* » (inclusivement) [1] et enfin une faible partie de la colonne de droite jusque « *Bernewis li arceneires* » [2]; la mention « *Jacob d'Airey* » est déjà d'une autre écriture.

Tout ce premier groupe est d'une écriture minuscule et soignée de la fin du XIIIe siècle, il paraît l'œuvre d'un même

(1) La mention « Hanrias de Pairgney de la Vigne S. Avol » se trouve dans le bas de 31 C; P. 602 E.

(2) Page 591 P.

Digitized by Google

scribe, qui ne se serait pas repris au cours de son travail mais l'aurait exécuté d'un seul jet.

En dehors de ce groupe, toutes les autres mentions sont d'une écriture cursive plus grosse, beaucoup moins soignée que la précédente, mais qui ne paraît pas d'une date sensiblement postérieure. Il est plus difficile dans cet ensemble de délimiter des groupes de même écriture; en voici cependant qui, à en juger par les caractères paléographiques, présentent une réelle unité et doivent être attribués chacun à un même scribe. Un groupe comprend les mentions qui débutent avec « *Jaikemins li fil Vivion de Hameiville* [1] » jusque « *En la manière desordite sont tuit cist manant et ont fait fauteit* [2] » (inclusivement); un autre va depuis « *Manant receut par M CC et IIII^xx et X ans* [3] » jusque « *Willames de S. Telier* » [4] (inclusivement); enfin, les dernières mentions, depuis « *Georges de Kiers d'Ast Lumbars ait fait a la ville ceu k'il dut* [5] » qui sont de la même écriture et qui toutes, sauf une [6], sont rédigées suivant la même formule, forment un groupe bien distinct.

Ces trois groupes présentent chacun une unité paléographique indiscutable; mais il est impossible, pour aucun d'eux, d'affirmer qu'il a été écrit en une seule fois; il est possible que les mentions, dont chaque groupe se compose aient été inscrites au fur et à mesure des circonstances. Enfin, en dehors de ces groupes, il reste un nombre assez élevé de mentions qui sont isolées et qui présentent des caractères paléographiques trop individuels pour qu'on puisse songer à tenter un groupement.

De ce premier examen, nous pouvons conclure que le rouleau, qui constitue le Document II, a été rédigé en plusieurs fois, par des scribes différents et comme les mentions qu'il contient se rapportent aux années 1286 et 1290, indiquées dans le texte, on est amené à penser dès maintenant que le

(1) P. 592 N.
(2) P. 597 I.
(3) P. 597 J.
(4) P. 605 B.
(5) P. 605 B.
(6) « Thierias Murlins de Bacort » (31 D) P. 605 D.

Digitized by Google

travail d'inscription commencé peu après 1286 s'est poursuivi les années suivantes, au fur et à mesure de l'entrée dans la cité des nouveaux bourgeois, et cela *au moins* jusqu'en 1290. Quelques renseignements tirés de la disposition même des mentions vont nous permettre de préciser.

Les cinq pièces de parchemin qui constituent le rouleau ne sont pas de même nature, et elles n'ont pas reçu la même préparation. La cinquième (31 D) est d'un parchemin bien différent des autres, plus blanc, moins souple surtout, et qui a été employé par le scribe tel quel, sans que celui-ci ait pris la précaution de le régler; aussi, les mentions y sont-elles jetées sans ordre. Les autres pièces, au contraire, ont été réglées à la pointe par le scribe, mais de manière différente; les deux premières pièces (31 et 31 A) ont été réglées avec beaucoup de soin, non seulement dans le sens de la largeur, mais encore en longueur; trois traits parallèles tirés du haut en bas divisent le parchemin dans sa largeur et coupent les lignes horizontales : à gauche, un premier trait marque le début des mentions de la colonne de gauche, un second vers le milieu de la largeur marque la fin des mêmes mentions, un autre trait voisin de celui-là suffit à lui seul pour délimiter la colonne de droite. Les deux autres pièces (31 B et 31 C) présentent seulement des rayures horizontales et la première rayure verticale à gauche.

On peut donc se représenter que le travail de la composition du rouleau a été entrepris et poursuivi dans les conditions suivantes. Un premier scribe, chargé de dresser le tableau récapitulatif des nouveaux manants de 1286, a constitué un rouleau de deux feuilles de parchemin soigneusement réglées sur deux colonnes, ce qui lui offrait au total assez de place pour faire tenir tous les noms qu'il avait à écrire; il entreprenait son travail dans les mêmes conditions que le scribe du Document I, réserve faite de la disposition sur deux colonnes. Le travail commencé, le plan fut modifié en cours d'exécution pour des raisons qui nous échappent totalement; deux nouvelles pièces de parchemin (31 B et 31 C), réglées seulement sur une demi-largeur,

Digitized by Google

furent ajoutées au rouleau primitif. Les noms se rapportant à l'année 1286 furent portés dans la colonne de gauche jusqu'au bas de 31 C, sauf un espace blanc de quelques centimètres maintenu dans le bas de 31 C, sans doute pour le coup d'œil; puis, le scribe revenant à 31, y inscrivit dans la colonne de droite les derniers noms de 1286. Les mentions qui suivent dans la colonne de droite s'espacent de 1287 à 1290; elles sont de scribes différents et on peut supposer que le travail d'inscription entrepris peu après 1286 a été poursuivi ensuite au fur et à mesure des nouvelles entrées, qui ont été notées dans la colonne de droite, jusqu'au moment où, parvenu au bas de la colonne de droite de 31 C, le scribe a rempli l'espace resté libre à gauche au-dessous de *Hanrias de Pairgney de la Vigne S. Avol;* puis n'ayant plus de place disponible, il a ajouté au rouleau une cinquième pièce de parchemin (31 D) et comme il avait encore six mentions à écrire, il les a portées sur deux colonnes (1). Il y a eu alors sans doute un arrêt dans le travail, et quand celui-ci fut repris, le scribe sachant le nombre de mentions qu'il avait à écrire, et jugeant suffisante la place dont il disposait, a renoncé au système des deux colonnes et a inscrit les mentions les unes au-dessous des autres, dans un désordre un peu désagréable à l'œil, puisque le parchemin n'était pas réglé.

Les déductions que nous avons tirées de l'examen du document lui-même pourront paraître subtiles et peu convaincantes, en l'absence surtout d'une reproduction photographique, qui seule pourrait donner une idée de la diversité des écritures. Mais, dans l'ensemble, on acceptera, je crois, les conclusions suivantes : le rouleau est l'œuvre de plusieurs scribes et sa composition s'est poursuivie durant plusieurs années; d'autre part, des dispositions prises par le scribe au moins à deux reprises, il semble qu'il ait connu d'avance le nombre des mentions qu'il avait à inscrire; ce qui suppose ou bien que la réception des nouveaux bour-

(1) Colonne de gauche : *Lambelas li chaponiers* à *Chardas... de Viez Bocherie*. Colonne de droite : *Colas de la Creux* à *Jaikemins... ke fut a Duc Ferrit* (Page 603 A et H).

Digitized by Google

geois se faisait à date fixe et que les postulants se présentaient en bloc devant le scribe chargé de transcrire leur nom, ou que le scribe recopiait les noms sur le rouleau en utilisant des documents écrits, dont il y aurait à déterminer la nature de façon plus précise. Cette dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable; nous avons déjà vu, en effet, que le Document I était une copie et qu'il avait le caractère d'un état récapitulatif; or, dans le Document II, nous retrouvons des erreurs de copie analogues à celles signalées dans le Document I. Ainsi, parmi les mentions de la pièce n° 31 A, nous relevons : *Howins li feivres de Bacort* sur la première rédaction adoptée par le scribe; puis celui-ci s'est ravisé, le mot *Bacort* a été effacé au moyen d'un produit qui a fait seulement pâlir l'encre, et à côté le scribe a écrit *Racort* (1). Des erreurs et lacunes du même ordre (2) dont quelques-unes pourraient expliquer en particulier certaines formes de noms de lieux rebelles à tout essai d'identification, et dont nous ne ferons pas état, pourraient à la rigueur être imputées à un scribe recevant des déclarations orales et les transcrivant au fur et à mesure, mais il en est d'autres qui sont sûrement des erreurs de transcription. Ainsi, la mention *Jaikemins de Gorze li fils Jehan de Gorze dou Champel* (3) avait été rédigée d'abord *Jaikemins de Gorze dou Ch.*, puis ces cinq dernières lettres qui annonçaient le mot *dou Ch*[*ampel*] ont été barrées et exponctuées; or, une telle erreur est fréquente pour qui copie un texte, en particulier une liste de noms propres; une erreur de même ordre se retrouve à la fin du document : *Garcirions de Stoxey li niez Adan d'Annerey* (4) avait d'abord été écrit *Garcirions dennerey* puis ce dernier mot a été barré.

Enfin, le caractère de copie est encore prouvé par les mentions chronologiques qui sont données de-ci de-là, avec une

(1) P. 594 H.

(2) Signalons en 31 par exemple : *Jaikemins li fil Vivion de Hameiville ki fut M CC VII et VII ans* (sic). P. 592 N.

(3) 31. P. 592 F.

(4) 31. D. P. 603 F.

Digitized by Google

parcimonie infiniment regrettable d'ailleurs. Le document débute par la liste des manants de 1286 et cette liste s'arrête à *Bernewis li arceneires*; le scribe qui a poursuivi le travail inscrit aussitôt après la mention *Jacob d'Airey* dont la réception comme bourgeois est datée de 1287; il semble que désormais les mentions qui vont suivre doivent se rapporter à 1287, or il n'en est rien; la mention qui suit (*Jenas li genres la Chappe de Briey*) est datée de 1286; c'est un nom qui a été ajouté après coup; et voici dans la même colonne de droite et un peu plus loin des dates qui sont en contradiction avec l'hypothèse d'une rédaction qui se serait développée dans un ordre strictement chronologique. La mention concernant *Pieros li esculiers de Marville* est datée du dimanche avant la Chandeleur 1289 (ancien style), soit du 29 janvier 1290 (nouveau style), et ainsi semble débuter la liste de 1290; les mentions qui suivent ne sont pas datées, mais quelques lignes plus loin on trouve *Manant receut par M CC IIII*^{xx} *et X ans*, mention qui sert d'incipit à une liste de noms fort longue. Or, entre les deux mentions ainsi datées, s'insère la notice d'Howins de Gorze, qui est dit devenu manant et bourgeois le lundi devant la fête Saint-Clément en hiver 1290. On peut hésiter sur la date de la fête de Saint Clément; ce peut être le 23 novembre, jour où tombe la fête principale, ou le 30 janvier, date de l'invention; dans un cas, la date doit être transcrite : 20 novembre 1290, dans l'autre : 29 janvier 1291 (nouveau style); mais peu importe, car dans un cas comme dans l'autre, la date de la réception de Howins ne se place pas dans les premiers mois de 1290; elle aurait dû être mentionnée après les « manant » reçus en 1290, et de toute façon pas avant.

Ainsi les erreurs, les lacunes du texte, la disposition des éléments chronologiques concordent pour permettre d'établir que les rédacteurs du rouleau ont travaillé en utilisant des documents qu'ils se sont contentés de transcrire[1];

(1) Un autre argument en faveur de cette opinion est fourni par la répétition de certaines mentions. Notre rouleau en offre trois exemples. *Richairs de Fait* est répété deux fois, la seconde fois avec le mot *solv*, que

Digitized by Google

c'est l'opinion à laquelle nous avait déjà conduit l'examen du Document I.

Pour en finir avec la description du rouleau (Document II) il reste à signaler deux détails. D'abord, le soin manifeste des différents scribes à faire correspondre à chaque ligne horizontale un seul nom de nouveau bourgeois. Quand plusieurs membres d'une même famille ont été reçus en même temps bourgeois, et le cas est assez fréquent, ils ont soin de les séparer et écrivent par exemple :

Wasselz li chadeliers de Lucelborc et
Jaikemains et
Petre seu dui frere.

ou encore :

Odins et
Symonins et
Jaikemins li anfant Jaikemin l'espicier

et dans l'un et l'autre cas, ils relient par deux traits de plume les deux premières mentions à la troisième.

L'autre fait qu'il reste à signaler, c'est l'existence en tête de certaines mentions, d'une sorte de petit disque que nous avons fidèlement reproduit dans notre transcription (1). Ces disques ne sont point rares dans les manuscrits du XIIIe siècle où ils servent, en général, à marquer le début d'un chapitre; mais quelle peut être leur valeur ici? Le premier scribe copiant la liste de 1286 en a usé avec une discrétion remarquable; il n'en a figuré que deux, l'un pour mettre en relief la première mention dans la colonne de gauche, l'autre en face dans la colonne de droite, où il n'est sans doute là que par

nous avons lu *solvit* (P. 591 J); il en est de même de *Colins Gaielas de Malleroit* (P. 594 M) qui est très vraisemblablement le même que *Colignons Gaielas li freires Burtran le clerc de Malleroit* (P. 595 O). *Badowins Chapalz li bollangiers de Maiselles* et *Badowins li bollangiers con dist Chapalz de Maizelles* (P. 600 N); des deux dernières mentions sont inscrites l'une au-dessous de l'autre.

(1) Ce disque a été rendu par le signe q.

Digitized by Google

besoin de symétrie. Mais dans la suite, les disques sont répandus à profusion et sans règle visible; on serait tenté de supposer que les scribes travaillant par saccades ont souligné ainsi chaque fois la reprise du travail d'inscription, et s'il en était ainsi, ces disques nous fourniraient des renseignements utiles sur les conditions dans lesquelles se faisaient les inscriptions, mais l'hypothèse est purement gratuite et ne saurait être appuyée d'aucun argument sérieux.

Les mentions portées sur le Document I vont de 1239 à 1242; à quelle période correspondent les inscriptions du Document II ? Les plus anciennes inscriptions qu'il contient se rapportent à l'année 1286 et la dernière date indiquée est 1290; il semble donc naturel d'admettre qu'il vaut pour les années 1286 à 1290, soit pour une durée de cinq ans. Pourtant cette opinion paraît contredite par le fait suivant:

Le dernier des groupes paléographiques que nous avons cru reconnaître débute par la mention : « *Georges de Kiers d'Ast Lumbars ait fait a la ville ceu k'il dut* ». Or, un hasard heureux nous a conservé un document concernant ce Georges de Kiers d'Ast; ce sont précisément les lettres de bourgeoisie qui lui furent délivrées le 26 octobre 1299 et dont l'original en parchemin se trouve à la B. N.; N. a. f. 6733 pièce n° 73 [1]. Nous donnons ci-dessous le texte de ces lettres de bourgeoisie :

« Nous li Maistres Eschevins, li Treze, li Conte Jurei et toute
« li Communiteiz de Mes, faisons savoir à touz ke nous avons
« receut et recevons George de Kiers et ses freires Lombars
« a nos citains, a nos manans et a nos borjois de Mes, par
« lou conseil de la ville de Mes, c'est asavoir de chacun
« paraige, vint hommes et quarante dou Commun des plus
« covenables; en teil manière k'il puxent demoreir en nostre
« dite citei de Mes, faire et useir ansi com nostre autre bor-
« jois font; et espécialement ansi com Willames li Lombairs
« et li autre Lombairt nostre citain demorant en nostre dite
« citei de Mes, font. — Ne ne puet on panre somme d'argent
« sus ous, se ce n'estoit dont por taille con feist commune-

(1) Cette pièce a fait également partie de la collection Emmery.

Digitized by Google

« mant par toute la ville de Mes. — Ne estatus ne escris con « ait fait sai en arrier, ne qui se feissent desci en avant, ne « puent estre grevant a ceste lettre ne a ceste manandie k'elle « ne soit ferme et estauble a touz jours maix. En tesmoi- « gnaige de veritei, et pour ceu ke ce soit ferme choze et estau- « ble, sont ces lettres saielleies de nostre commun saiel de « Mes, ke furent faites et mises en l'airche à Grant Moustier « le lundi devant feste Touz Sains l'an de graice Nostre Signor « Mil CC quatre vins et deix et nuef ans [1]. »

(*Entaille pour un sceau sur double queue*)

Si l'on s'en tient aux termes mêmes du document, Georges de Kiers d'Ast aurait été reçu bourgeois en 1299 et comme il figure sur l'état récapitulatif qu'est le Document II, il faudrait en conclure que celui-ci, commencé peu après 1286, aurait été poursuivi non pas jusqu'en 1290, mais au moins jusqu'en 1299; conclusion qui changerait du tout au tout la portée des renseignements qu'on peut tirer de la liste des bourgeois pour l'étude de l'immigration rurale à Metz et qui modifierait en particulier le taux moyen annuel de l'immigration.

Mais, en dépit des apparences contraires, il faut rejeter la date de 1299 et conserver comme date limite 1290 (ou plutôt début 1291). Comment expliquer en effet qu'entre 1290 et 1299 (si l'on admettait cette date pour la mention concernant Georges Kiers d'Ast) il ne se soit glissé aucune date intermédiaire, alors qu'entre 1286 et 1290 nous trouvons indiquées les dates de 1287 et 1289? Comment expliquer, d'autre part, que le nombre des nouveaux bourgeois soit si élevé pour 1286 et si réduit pour une période de dix ans (1290-1299)? Mais voici qui paraîtra plus probant : Les lettres de 1299 sont accordées à Georges de Kiers d'Ast et à son frère, Lombard comme lui or, dans le rouleau, il n'est pas fait mention de ce frère. Négligence de copiste, dira-t-on; et de fait, nos scribes n'en sont pas, nous l'avons vu, à une négligence près; mais d'autres lettres de bourgeoisie datées du même jour (26 octobre 1299),

(1) Original. B. N.; N. a. f. 6733, pièce N° 73.

Digitized by Google

nous ont été conservées (B. N; N. a. f. 6733, pièce n° 71). Elles sont délivrées au profit de Jehan de Montenier, Lombard, et de son neveu Domenne, fils de « Maistres Jaikes com dist de Montenier li Lombairs qui fut » et il faudrait imputer à une nouvelle négligence du scribe l'oubli dans le rouleau de la mention concernant ces deux Lombards, ce qui est peu vraisemblable. Mais, s'il faut dater de 1290 la réception de Georges de Kiers, mentionnée dans notre liste, comment expliquer la contradiction apparente entre le rouleau (Document II) et les lettres de bourgeoisie datées de 1299?

Pour comprendre le véritable sens des lettres accordées à Georges de Kiers, que nous avons reproduites plus haut, il faut les rapprocher de celles qui, le même jour, furent délivrés à Jehan de Montenier, et à son neveu, et dont nous donnons ci-dessous la transcription.

« Nous li Maistres Eschevins, li Treze et li Conte Jurey, li
« Consous et toute li Communeteiz de la citeit de Mes,
« faisons cognissant a touz cealz qui ces presentes lettres
« vairont et oront ke, com il soit ansi ke maistres Jaikes,
« com dist de Montenier, li Lombairs qui fut, et sui hoir-
« et Jehans dis de Montenier, freire a davant dit maistre
« Jaike et sui hoir, soient nostre borjois de Mes franchemant,
« teilz comme nous tuit sommes, si est il a savoir, ke nous
« avons donneit et otroieit franchemant et promis loialmant
« et an bonne foy a davant dit Jehan de Montenier, Lom-
« bairt dessus nommeit et a ces hoirs et a Domenne lou
« fil Maistre Jaike desus dit et a ces hoirs, ke nous ne poons
« ne ne devons panre ne faire panre nulle riens dou lour
« ne panre a nulle ocquoison de pus fais (1) pour prest ne
« pour marchandie ke il feissent ne d'atre manière, keille
« k'elle soit, a nulz jours maix pour l'ocquoison d'ealz ne
« pour maniee k'il aient ne tignent ne doipent avoir an lour
« osteilz, de tous cealz k'il voront dire plainnemant ke sont

(1) Les *pusfais* ou *peuts faits* (méfaits) constituent la matière de la justice criminelle. Voir Prost. *Les institutions judiciaires dans la cité de Metz*, dans les *Annales de l'Est*. Cinquième année, 1891, p. 323.

Digitized by Google

« a ealz, ou de cealz ke li dis Jehans ou li uns de ces hoirs, « et Domenne davant dis ou li uns de ces oirs, ou cilz ke « pour l'un d'ealz seroit, voront dire plennemant ke soit a « ealz et de lour maniee, se dons n'estoit pour taille com- « mune com feist par toute la citeit de Mes. — Et est encor a « savoir ke, se li dis Jehans de Montenier ou sui hoir et li « dis Dommenne et sui hoir ce voloient departir, il ce pueent « departir toutes les fois k'il lor plairait ou lour hoirs, et « tenir chacuns son osteil dedans Mes, lai ou il lour plai- « rait, et doit avoir chacuns sa franchise tout ansi com il « est si desour deviseis et sa manandie franchemant tout « an la maniere ke ci desour est devisée. En tesmoignaige « de veriteit, sont ces presentes lettres saellées dou commun « sael de Mes et mises en l'airche a Grant Moustier, ke « furent faites l'an de graice mil dous cens quatre vins et « deix et nuef, lou lundi davant la feste Touz Sains ou mois « d'octambre [1] ».

Ces lettres constituent un véritable privilège en faveur des Lombards au profit desquels elles sont délivrées; elles leur confèrent, en effet, le droit de bourgeoisie au sens le plus large du mot et leur accordent en outre l'autorisation de se livrer à leur commerce, c'est-à-dire aux nombreuses opérations de banque qui étaient accaparées par les Lombards et les Cahorsins. Le prêt d'argent à intérêt étant illicite, la condition des Lombards était précaire et dépendait dans chaque seigneurie du caprice ou des besoins pécuniaires du seigneur; dans une ville comme Metz, le droit de bourgeoisie n'entraînait pas pour le Lombard qui en jouissait le droit de faire les opérations de banque et la preuve en est dans une mention du rouleau qui concerne pour l'année 1290, un autre « Astesan » : « *Piions li filz Robert Bertran d'Ast ait fait fauteit a la ville et se ne puet prester il ne autre por lui an Mes* [2] ». Il semblerait même, à s'en tenir

(1) Original. B. N. N. a. f. 6733, pièce N° 71.

(2) En janvier 1289 (n-s), un atour avait interdit de recevoir dans la ville des Lombards prêtant à intérêt. Voir p. 528, note 1.

Digitized by Google

aux termes de cette mention que le droit de bourgeoisie excluait la pratique du prêt à intérêt et si, en dépit de cette défense, les Lombards recherchaient la bourgeoisie comme le montrent plusieurs de nos mentions, c'est qu'elle leur valait des avantages sérieux, que nous définirons plus loin et en particulier la protection de la cité messine dans les procès où pouvait les entraîner la pratique du commerce au sens le plus général du mot; il est certain, en effet, que les Lombards ne se livraient pas uniquement au trafic de l'argent, mais qu'ils jouaient dans bien des affaires commerciales le rôle de commissionnaires et de courtiers.

Les lettres concernant Georges de Kiers sont aussi des lettres de privilège; le Lombard et son frère, reçus déjà bourgeois auparavant (et ainsi s'explique la mention de 1290) obtiennent confirmation de leur droit de bourgeoisie et de plus sont gratifiés d'avantages, moins étendus, il est vrai, que leurs compatriotes Jean de Montenier et Domenne : ils reçoivent seulement l'assurance qu'ils ne seront pas taxés arbitrairement à l'occasion de leur commerce; ce sont donc des lettres qui rappellent la bourgeoisie, concédée auparavant mais qui la renforcent de privilèges particuliers [1].

(1) Sur les Lombards à Metz, on trouvera quelques brèves indications dans Klipffel, *Les paraiges Messins. — Étude sur la République Messine du XIIIe au XVIe siècle.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris. 1863, page 143.

Un atour de 1289 (*Hist. Gén. Metz. Bén*, t. III, Preuves, p. 233) avait défendu de recevoir à l'avenir dans la ville, Lombards, Provençaux, Toscans, Cahorsins ou toutes autres gens *prestant a montes*, si ce n'est du consentement du Grand Conseil. On faisait alors une exception en faveur de trois Lombards : Guillaume, Perrin et Maître Jacques. Or, Perrin le Lombard avait acquis le droit de bourgeoisie vraisemblablement avant 1287, année où il est mentionné à l'occasion de l'inscription de son frère Philippin (P 592 K).

L'histoire des *tables* de Lombards est une partie importante et encore mal connue de l'histoire économique du Moyen âge. Pour la Lorraine, aucun travail ne leur a encore été consacré et pourtant leurs établissements dès le XIIIe siècle furent nombreux et actifs; bien des bourgades

Digitized by Google

En résumé, si nous admettons que la période correspondant aux mentions du Document II va de 1286 à 1290, le chiffre de 458 nouveaux bourgeois que nous trouvons pour ces cinq années est du même ordre que le chiffre de 334 relevé sur le Document I pour une période de quatre ans; la moyenne annuelle serait un peu plus élevée dans un cas que dans l'autre, mais tandis que de 1239 à 1242 l'immigration se fait d'une façon continue, il en est tout autrement de 1286 à 1290 où elle présente des poussées brusques (1286 et 1290); nous aurons à rechercher les causes de cette différence, en étudiant les conditions dans lesquelles s'obtenait le droit de bourgeoisie.

L'ACQUISITION DU DROIT DE BOURGEOISIE

Avant d'étudier les conditions requises et la procédure suivie au XIIIe siècle, pour être reçu bourgeois de Metz, il faut dire quelques mots des termes eux-mêmes qui sont alors employés pour désigner l'habitant de Metz, à partir du moment où, gratifié du droit de bourgeoisie, il fait vraiment partie de la cité. Jusqu'alors, nous avons considéré les deux documents étudiés comme des listes de nouveaux *bourgeois* et pourtant c'est exceptionnellement que le mot bourgeois y est employé. Le titre du Document I ne précise pas le nom sous lequel il convient de désigner ceux qui « firent fautei » et même cette expression est si vague que M. Omont, dans le Catalogue des Manuscrits, Imprimés et Estampes, légués à la Bibliothèque Nationale par Auguste Prost [1], analysant les documents qui ont formé le volume 6732 des Nouvelles acquisitions françaises, décrit le rouleau qui nous intéresse de la façon suivante : « Liste des bourgeois (?) de Metz en 1239, 1240, 1241 et 1242; parchemin » il présente donc cette

avaient une table et les documents permettraient de suivre quelques-unes des opérations des tables; j'espère revenir un jour sur la question.

(1) *Mettensia I.* — *Auguste Prost, Sa vie, Ses œuvres, Ses collections (1817-1896)*, p. 143.

Digitized by Google

interprétation comme douteuse. Pourtant, de l'étude détaillée et surtout de la comparaison des deux documents que nous avons rapprochés, il est bien établi que ces immigrants qui ont «fait fauteit » sont devenus par là même bourgeois.

Ce n'est pas le terme de bourgeois il est vrai qu'on rencontre dans la liste de 1286-1290, mais celui de «*manant* ». En tête du rouleau, nous lisons : « Tuit cist.... sont receut por manant... » et cette mention vaut pour l'ensemble des inscriptions de l'année 1286. Quant au groupe de mentions correspondant à la période 1287-1289, il se termine par la formule : « En la maniere desordite sont tuit cist manant et ont fait fauteit » et le titre qui marque le début des mentions pour l'année 1290 est : « Manant receut par M. CC. IIII^{xx} et X ans ». Au cours de la présente étude, le mot manant a toujours été considéré comme synonyme de bourgeois, mais l'identité entre les deux termes à l'époque considérée ne s'impose pas de prime abord, et on pourrait penser, par exemple, que toute la population comprise dans les murs de la ville portait le nom de manant, et qu'à une partie seulement, jouissant de privilèges spéciaux, était réservé le nom de bourgeois. Le terme même de « manant » qui étymologiquement n'a pas d'autre sens que celui d'habitant, aurait une valeur générale et « bourgeois » un sens juridique précis. Mais contre une pareille interprétation proteste le fait même de l'inscription année par année des nouveaux venus dans la ville; même à notre époque, soucieuse de statistiques précises, le dénombrement des habitants se fait par recensements périodiques qui portent sur toute la population et on ne voit pas quel intérêt aurait présenté pour la ville ce dénombrement des nouveaux habitants au fur et à mesure de leur arrivée, — tout au plus un intérêt statistique dont les hommes du XIIIe siècle n'avaient certainement pas souci. D'autre part, la « fautei » ou le serment prêté par les « manants » suffirait à nous avertir qu'il s'agit bien de bourgeois auxquels l'entrée dans la bourgeoisie conférait des droits mais aussi des charges bien précises, spécifiées dans la formule même du serment.

Digitized by Google

En réalité, à l'époque où fut rédigé le Document II et encore durant tout le XIVe siècle, « manant » est dans les textes messins synonyme de « bourgeois ». Que le mot ait pris ce sens très restreint, on peut s'en étonner et il y a dans cet emploi un problème dont la solution contribuerait à éclairer l'histoire si mal connue des origines de la bourgeoisie messine. Contentons-nous de suivre l'histoire du mot aux XIIIe et XIVe siècles et d'établir l'identité des deux termes *manant* et *bourgeois* (1).

Dans les trois exemples cités plus haut, et empruntés aux titres des listes du Document II, le mot manant apparaît seul et il en est en général de même dans les mentions individuelles de ce document, quand, renonçant à leur habituelle sécheresse, elles font allusion aux conditions dans lesquelles s'est faite la réception comme manant (2). Le mot bourgeois n'apparaît jamais seul; en revanche on trouve à deux reprises les deux mots accolés : « manant et bourgeois ». « Conte Roffroit et Rainniers ses freires... devinrent manant et borjois de Mes » (3) et « Howins de Gorze li genres Perrin Noize fist fautei a la ville com manans et com borjois de Mes (4) ».

La formule « *manant et bourgeois* » avec l'expression correspondante « *menandie et borgerie* » va faire fortune et sera d'un usage courant dans les textes du XIVe siècle, en particulier dans les *atours* ou règlements promulgués par l'auto-

(1) Selon Espinas, *La vie urbaine de Douai au Moyen-Age*. Paris, Picard, 1913, t. I, p. 427 et sq. il existait à Douai aux XIIIe et XIVe siècles une classe de « manants » distincts des bourgeois; mais l'auteur reconnaît lui même (p. 430) que « la distinction fondamentale entre bourgeois et manants demeure un peu hypothétique », et les preuves qu'il apporte d'une distinction entre les deux classes ne sont pas décisives. Il est vraisemblable que l'évolution a été la même à Douai qu'à Metz et qu'au XIIIe siècle les deux termes manant et bourgeois sont synonymes.

(2) « Poincignons de Sainte Rafine est manant de Mes » (P. 592 J) « Philippins li lombars vint por estre manans de Mes » (P. 592 K) « Maistres Jaikes d'Ames li sires de lois manans » (P. 597 L). Cette dernière mention est certainement tronquée.

(3) P. 594 N.

(4) P. 596 L.

Digitized by Google

rité municipale messine. Mais le fait qu'une telle expression se rencontre à deux reprises seulement dans la liste de 1286-1290 laisserait supposer que les personnages auxquels elle est appliquée jouissaient d'un droit privilégié et que ceux gratifiés du simple nom de « *manant* » devaient se contenter d'un droit restreint. Il n'en est rien et cette différence dans l'emploi des termes tient seulement à une certaine négligence de rédaction qui s'explique par les habitudes personnelles des scribes qui ont collaboré au travail. En effet, parmi les mentions groupées sous le titre de « *manant* » figure pour la période 1287-88 celle qui concerne Howignons Graiceoie de Maigney. Or cet Howignon nous est connu par un document postérieur sur lequel nous aurons l'occasion de revenir un peu plus loin. En 1357, un certain Jehan, fils Colairt lou Rullairt de Maigney, qui avait épousé une descendante de Howignon Graiceoie réclama la bourgeoisie messine du chef de sa femme; la demande fut adressée, comme il était régulier, au tribunal des Treize qui, pour établir les droits de la famille d'Howignon Graiceoie, remonta jusqu'à l'ancêtre « qui ait estei troveiz por borgoi en l'airche à Grant Mostier [1] ». La notice qui fut rédigée à ce propos nous a été conservée [2]; il n'est pas douteux que le document conservé en l'arche de la cathédrale, auquel on s'en référa en 1357 fût précisément la liste de 1286 et le qualificatif de « manant » donné à Howignon Graiceoie a bien été interprété en 1357 comme équivalent de « bourgeois », et cela à une date où la langue avait eu le temps de se modifier légèrement, mais où les procédés pour acquérir la bourgeoisie et les termes juridiques correspondants étaient restés les mêmes.

Voici, à l'appui de l'opinion présentée, quelques textes empruntés à l'*Histoire de Metz par les Bénédictins* [3]. Le plus

(1) « L'airche à Grant Mostier » est le dépôt d'archives de la Cathédrale, où étaient conservés les contrats passés entre particuliers et certains actes émanés de l'autorité municipale messine. V. plus loin page 554.

(2) B. N.; N. a. f. 6733, pièce n° 77.

(3) *Histoire générale de Metz par des religieux Bénédictins*, Metz 1775.

Digitized by Google

intéressant et le plus probant est un atour qui prononce le bannissement contre plusieurs citoyens messins [1]; ce qui lui communique un intérêt particulier, c'est sa date : 13 novembre 1287 ; il est donc contemporain de la liste qui nous occupe et l'emploi des expressions « menandie » et « menandie et borgerie » montre que celles-ci sont équivalentes. Dans l'atour du 18 juillet 1317, qui règle les conditions auxquelles pourra être concédé à l'avenir le droit de bourgeoisie [2], il est fait défense à la justice de recevoir « hommes forains pour estre bourgoys ne menans de Mes » à des conditions différentes de celles prescrites par l'atour et de plus, on exige du Maître Echevin et des deux secrétaires qui ont la garde des clefs de l'arche où sont déposées les archives municipales, qu'ils prêtent serment « qu'il ne meteront ne ne feront metre jamais nulz borgoys ne nulz manans en l'arche autremant que si com si desor est devis ». Un atour de la même époque (22 mai 1315) [3], qui concerne les actions en justice introduites contre des forains qui ont déposé entre les mains de bourgeois messins des gages, emploie le mot *citain* comme équivalent de *bourgeois*, de sorte que l'ancienne expression « bourgeois et manant » devient « citain et manant ». L'atour, en effet, substituant au demandeur le détenteur du gage qui est en mesure d'exercer une revendication efficace contre le forain, stipule que « quikionques de *nos citains de Mes*, clers ne lais, hons ne femme, tignent wagiere de nulz fourains ne de nulles fourainnes....., se cil ou cille

tome III (Preuves) et tome IV. Quand j'ai pu retrouver l'original du texte, je cite l'original lui-même qui diffère parfois assez sensiblement du texte des Bénédictins dont les copies sont souvent défectueuses.

(1) *Hist. gén. Metz. Bénéd.* t. III (Preuves) p. 231. Les citoyens nommément désignés sont mis « fuers de la menandie et de la paix et de la justice de Mes, eus, lor cors et lor biens et tous lor heritaiges kan k'il an ont, fors de banlue de Mes. En teil maniere ke nos ne poons jamaix reclameir ne defendre par nulle justice por la raison de la menandie ne de la borgerie de Mes, ne ne les devons jamais panre ne ressouire a manans ne a borjois de Mes ».

(2) *Hist. gén. Metz. Bénéd.* t. III. (Preuves), p. 329.

(3) *Hist. Gén. Metz. Bénéd.*, t, III (Preuves), p. 318.

Digitized by Google

cui li wagiere est ou serait, prenoit niant de nulz de nos citains de Mes, dont il ne vocist randre ou recroire, si est il assavoir ke on doit requerir a celui de Mes ou a celey ke la wagiere dou fourain tanrait, ke la chose *nostre citain et nostre menant* averoit pris, ke il celui amoignet a jour et a droit et ke il celui ait teil qu'il nous faicet randre ou recroire droit faixant. Et se il ceu ne faixoit, on s'an poroit bien adrassier à la wagiere ke *nostre menans* ou *nostre menande* tanroit dou fourain, ne nou laisseroit on mies pour lour daites ne pour lour tenours » (1). Ce texte permet d'établir pour le début du XIVe siècle l'identité de sens des expressions : citain, bourgeois et manant (2), mais aucune de ces expressions ne l'emporta sur les autres : elles furent employées concurremment, soit seules, soit groupées deux à deux (3). C'est ce que montre un atour du 31 mai 1417, qui promulgue les clauses du contrat passé entre la ville de Metz et un certain Gabriel de Fraissinel, autorisé à pratiquer pour un temps déterminé (douze ans) et moyennant une redevance annuelle de deux cents francs payable à la ville, le prêt à intérêt avec les opérations annexes dont se chargeaient les tables de Lombards (4). Ce Gabriel de Fraissinel, originaire du diocèse de Verceil, banquier, comme l'étaient en général ses compatriotes, était vraisemblablement établi à Metz

(1) Je n'ai pas retrouvé l'original de cet atour que je reproduis d'après le texte des Bénédictins, qui n'est pas très sûr.

(2) Ce texte suffirait à prouver l'inexactitude de l'opinion émise par Wichmann (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Bd XXI, I, 1909, p. 80, note 1), qui établit une distinction d'ordre *social* entre les « citains » et les « menans ». La distinction établie par Espinas entre les « bourgeois » et les « manants » de Douai, voir plus haut, p 531, note 1, est d'ordre non seulement social, mais *juridique*.

(3) Les lettres de bourgeoisie délivrées à Georges de Kiers en 1299 (voir plus haut, p. 524), emploient les trois termes « et recevons Georges de Kiers et ses frères.... a nos citains, a nos manans et a nos borjois de Mes ».

(4) *Hist. Gén. Metz Bénéd.*, t. IV, p. 744.

Digitized by Google

avant 1417 et y jouissait des droits de bourgeoisie; l'atour promulgué à cette date avait pour but de lui reconnaître des privilèges commerciaux que l'entrée dans la bourgeoisie ne concédait pas, ainsi que nous l'avons déjà indiqué (1). — L'atour désigne Gabriel de Fraissinel du terme de « nostre concitains et bourgoix » et spécifie que si avant le terme des douze ans, il renonçait à son privilège, il serait soumis, en matière de transactions commerciales et d'impôts, au droit commun, « comme font noz autres borgoix et menans ». Enfin, la disposition finale de l'atour stipule qu'au terme des douze années prévues au contrat, ce dernier deviendra caduc, mais il est expressément spécifié qu'il n'en résultera aucune atteinte au droit de bourgeoisie dont jouit le Lombard : « fors tant que ledit Gabriel demourait toute sa vie nostre concitains et borjois, ensi comme il est escript ou rolle des manans », Ainsi, au début du XVe siècle, plus d'un siècle après la date où fut rédigé le Document II, le rôle où était porté le nom des nouveaux bourgeois était encore désigné du nom de « rolle des manans », terme officiel qui était sans aucun doute celui déjà employé en 1286.

Il semble donc établi que, depuis le XIIIe siècle jusqu'au moins au début du XVe siècle, le mot *manant* a servi à désigner à Metz les membres de la bourgeoisie; l'existence de rôles annuels ou périodiques, analogues à celui de 1286 a sans doute contribué à fixer ce terme et à en assurer la survivance.

Il faut pourtant noter que dès la fin du XIIIe siècle (certains passages du Document II le prouvent), il y avait tendance à renforcer le mot manant d'un autre terme, celui de bourgeois d'abord, puis celui de citain qui l'emportera sans doute le jour où les nombreuses chartes d'affranchissement accordées à des localités de la région lorraine par leurs seigneurs, en multipliant le nombre des bourgeois, enlèveront au mot lui-même un peu de son prestige primitif (2). Il y a donc là une évolution dans le sens et l'emploi

(1) Voir plus haut, p. 527.

(2) Cette hypothèse ne saurait se justifier que par une étude détaillée

Digitized by Google

des mots qui demanderait une étude complète; il faut nous contenter ici de quelques observations. L'emploi du mot *manant* seul, dont le sens primitif n'est autre que celui d'habitant domicilié, laisserait supposer qu'au début (à la fin du XIIe siècle par exemple), au moment où se sont formées à Metz en face de l'évêque, des institutions municipales indépendantes, le droit de bourgeoisie était lié obligatoirement à la résidence dans l'intérieur de la ville ou dans ses faubourgs; le fait n'est pas rare au Moyen âge et on le constate dans plusieurs villes organisées, il est vrai, sur le modèle des *communes* (1). Metz, sans doute, n'est pas une commune, mais il n'y a là, au fond qu'une question de mots, car la « fautei » ou serment prêté par les nouveaux bourgeois messins et dont la formule nous a été conservée au moins pour le XVe siècle, ne diffère pas du serment prêté par les membres d'une commune jurée. Il est donc possible que le même principe ait été appliqué à Metz et la liste de 1239-1242 paraît confirmer cette hypothèse, puisque, sauf de très rares exceptions, tous les nouveaux bourgeois sont des *immigrants*, tandis qu'en 1286 on rencontre plusieurs Messins,

d'un grand nombre de textes messins. Je note seulement que « citains » apparaît dès la fin du XIIIe siècle (Lettres de bourgeoisie concédées en 1299 à Georges de Kiers. Voir plus haut, p. 527); d'autre part, sur une centaine de chartes d'affranchissement parvenues à ma connaissance et se rapportant à toute la région lorraine et antérieures à 1350, il y en a la moitié qui sont de la période comprise entre 1240 et 1290.

(1) C'est le cas pour Soissons, comme le montre la charte de Louis VII (1144-1146), (Bourgin, *La commune de Soissons et le groupe communal soissonnais*. Bibliot. Ecole Hautes-Etudes, fasc. 167, p. 99); pour Senlis (Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, Bibl. Ecole Hautes-Etudes, fasc. 85, p. 4); pour Noyon (A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*. Bibl. Ecole Hautes-Etudes, fasc. 75, p. 46); pour Beauvais (Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1892, p. 102); pour Verdun, qui n'est pas une commune (Labande, *Étude sur l'organisation municipale de la ville de Verdun (XIIe-XVIe siècles)*. Extrait de *l'Inventaire, sommaire des Archives communales de Verdun antérieures à 1790*, Verdun, Laurent, 1891, p. 18).

Digitized by Google

qui installés depuis plusieurs années à Metz, y ont été tolérés en qualité de forains jusqu'au jour où ils se sont décidés à prendre la bourgeoisie. Entre les deux dates, le vieux principe qui imposait à tout habitant de la ville l'obligation de se faire recevoir bourgeois (réserve faite bien entendu des clercs et du personnel domestique vivant sur leurs terres) avait perdu de sa rigueur première, d'où la nécessité d'avoir recours à de nouveaux termes pour désigner la classe privilégiée des bourgeois à une époque où le mot manant gardant dans la langue le sens général de domicilié, d'habitant, avait besoin d'être précisé et déterminé par l'adjonction d'un autre mot.

Sur les conditions d'admission à la bourgeoisie et la procédure suivie à Metz, nous n'avons malheureusement aucun renseignement direct pour le XIIIe siècle. Pour cette époque, nous en sommes réduits aux deux listes qui ont été le point de départ de la présente étude ; or, ces listes offrent presque exclusivement une énumération de noms propres et ne font que rarement allusion aux formalités qui étaient exigées pour acquérir la bourgeoisie, et encore, les indications qu'elles renferment à ce sujet sont-elles si fragmentaires, que l'interprétation en serait impossible ou tout au moins fort incertaine, si nous ne les rapprochions des dispositions contenues dans les atours qui, à une époque postérieure, ont réglé l'admission dans la bourgeoisie. Ces rapprochements doivent être faits avec quelque prudence, car il est bien évident que le droit public messin a pu évoluer et nous pourrons même déterminer le sens de l'évolution qu'il a subie dans le domaine particulier qui nous occupe ici.

Le premier règlement concernant les nouveaux bourgeois dont il soit fait mention est un atour de 1313; il est donc postérieur de près de trois quarts de siècle à la liste du Document I et il serait imprudent de faire état des prescriptions qu'il renferme pour la période à laquelle correspond cette première liste (1239-1242); comme d'autre part cette liste est d'une sécheresse regrettable, que seul le mot « fautei » fait allusion à la procédure suivie, il est impossible de déter-

Digitized by Google

miner exactement les conditions requises pour l'entrée dans la bourgeoisie durant la première moitié du XIIIe siècle; retenons seulement l'obligation du *serment*, qui se maintiendra comme une des formalités essentielles de l'admission.

Quant à la liste du Document II, elle est antérieure d'une vingtaine d'années seulement à l'atour de 1313 et à celui de 1317 qui le suit immédiatement; dans ces conditions, un rapprochement est possible, et de fait, il y a une certaine concordance entre les textes législatifs et les indications du rouleau. Malheureusement, le texte de l'atour de janvier 1313 ne nous a pas été conservé; il est seulement connu par cette courte mention insérée par Dom Calmet dans sa « *Notice de la Lorraine* [1] ». « Suivant l'atour du mois de janvier 1313[2], l'on devait inscrire le jour qu'un forain prenait bourgeoisie, et la forme du serment qu'il prêtait se trouve déterminée par celui du 2 août 1434 ». Mais D. Calmet n'a pas connu cet atour directement, il le cite d'après l'article III du Titre premier de la *Coutume de Metz*; l'original en avait d'ailleurs disparu dès le XVIIIe siècle des Archives municipales de Metz, puisque dix-neuf ans après D. Calmet, les Bénédictins dans leur *Histoire générale de Metz*, citant l'atour de 1313, ne donnent d'autre référence que la « Notice de la Lorraine » [3]. On peut même se demander si cet atour a bien existé et s'il n'y a pas eu confusion dans l'esprit des rédacteurs de la *Coutume de Metz* avec l'atour de juillet 1317, dont nous possédons le texte, et auquel j'arrive maintenant.

L'atour du 18 juillet 1317 [4] est rédigé dans ce style contourné, obscur et rempli de redites, qui rend souvent si difficile l'interprétation des atours messins du XIVe siècle; mais s'il présente certaines lacunes et certaines difficultés

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, Nancy, 1756, colonne 799.

(2) Rien n'indique que la date soit indiquée suivant l'ancien ou le nouveau style.

(3) *Hist. Gén. Metz, Bénéd.*, t. II, p. 502.

(4) *Hist. Gén. Metz, Bénéd.*, t. III, Preuves, p. 329. Je n'ai retrouvé ni l'original ni aucune copie ancienne de cet atour.

Digitized by Google

d'interprétation, cela tient aussi à ce que nous n'avons pas les atours qui l'ont précédé; il devait innover sur certains points, tout au moins remettre en vigueur des règlements tombés en désuétude tandis qu'il passe sous silence certaines prescriptions qui étaient entrées dans l'usage; ce n'est pas un règlement général et complet concernant le droit de bourgeoisie, mais un acte de circonstance, dont les motifs immédiats ne sont pas exposés dans le préambule de l'atour. Il s'agissait sans doute de rendre plus difficile l'accès de la bourgeoisie et surtout de limiter les pouvoirs des magistrats qui conféraient le titre de bourgeois.

L'atour distingue nettement, parmi les « forains » candidats à la bourgeoisie, trois catégories différentes : ceux qui sont de la « nation de Mes », ceux qui ont épousé une femme « que fust de la nation de Mes et de la menandie de Mes », enfin les forains qui n'ont aucune attache avec la cité de Metz. Pour chaque catégorie l'admission dans la bourgeoisie se fait selon des formes différentes qui seront indiquées plus loin; notons dès maintenant, ce qui confirme les observations présentées au sujet de l'expression « manant et bourgeois » [1] qu'il est formellement spécifié que le forain ne paie les droits d'entrée que « c'ilz vuelt avoir la bourgerie ». On admettait donc, en 1317, qu'on pût avoir son domicile à Metz sans s'y faire recevoir bourgeois.

Que faut-il entendre par l'expression « de la nation de Mes »? Il ne saurait s'agir là des fils de bourgeois, car en général le fils hérite *ipso facto* de la bourgeoisie [2] et d'ailleurs il est bien spécifié dans l'atour qu'il s'agit de *forains* qui sont de la nation de Metz, or dans aucune des villes dont l'histoire nous est connue, même pas dans les villes de commune où cependant le lien personnel créé par le serment est si fort, on ne constate que les fils de bourgeois aient été réputés forains jusqu'au moment où ils entraient eux-mêmes

(1) Voir plus haut, p 531 et sq.

(2) Voir à ce sujet Espinas, *La vie urbaine de Douai au Moyen-âge*, t. I, p. 386.

Digitized by Google

dans la bourgeoisie. En réalité, il s'agit ici d'individus qui sont nés à Metz même de parents *non bourgeois;* ils ont pu quitter Metz pour un temps, voyager et rentrer seulement après plusieurs années; ou bien ils ont pu encore rester à Metz et y vivre durant des années sans réclamer la bourgeoisie; on comprend que nés dans la cité, participant à sa vie sociale et économique, ils soient déjà des bourgeois en puissance et que l'accès de la bourgeoisie leur soit facilité. Il resterait à préciser ce qu'il faut entendre par Metz; est-ce seulement la ville, enserrée dans ses murailles, sont-ce aussi les faubourgs? C'est vraisemblable, mais on ne peut rien affirmer de certain [1].

La deuxième catégorie de candidats à la bourgeoisie comprend ceux qui ont pris femme « que fust de la nation de Mes et de la menandie de Mes ». Il s'agit ici d'individus qui ont encore des attaches avec la cité, du fait de leur entrée dans une famille de bourgeoisie messine, mais évidemment, ce sont des Messins de fraîche date et qui sont moins autorisés que ceux de la première catégorie à réclamer un traitement de faveur; cependant l'entrée dans la bourgeoisie leur est facilitée par l'emploi d'une procédure plus rapide que celle imposée aux forains de la troisième catégorie.

Il est à noter que la jeune fille épousée par le forain doit non seulement appartenir à la bourgeoisie messine, mais encore être de la « nation de Mes ». Les documents font défaut, qui permettraient d'interpréter exactement cette restriction et on ne peut que formuler l'hypothèse suivante : les chefs de famille qui venaient s'établir avec leur famille à

(1) Comme on le verra un peu plus loin, quand nous étudierons l'atour de 1382, celui-ci (*Hist. Gén. Metz. Bénéd.*, t. IV, p. 343) accorde la bourgeoisie à des conditions très onéreuses à « tuit cilz que venront demoreir a Mes ou ains bours de Mes, que ne seront de nation de part peire ou de part meire de Mes ou dez bours de Mes ou dez villoirs soubgis a ceaulz de Mes »; ceci laisse supposer que le territoire des faubourgs était assimilé au territoire de la ville, ce que confirme l'étude des bans de tréfonds messins et aussi la comparaison avec d'autres villes du Moyen âge.

Digitized by Google

Metz et qui se faisaient recevoir « manant » obtenaient sans doute pour eux, leur femme et leurs enfants la bourgeoisie, mais afin de restreindre le privilège accordé aux forains mariés à des filles de famille bourgeoise, on exigeait que la jeune fille appartînt à une famille fixée depuis longtemps à Metz et qu'elle-même fût née dans la ville.

A chacune des trois catégories indiquées correspondent des formalités différentes, d'autant plus compliquées que le candidat est éloigné par ses origines de la cité messine. Pour ceux qui sont de la nation de Metz, l'atour de 1317 ne donne aucun rensignement, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, les conditions de leur admission étaient réglées sans doute depuis longtemps, soit par la coutume soit par un atour dont le texte ne nous a pas été conservé; il est très vraisemblable que ces conditions étaient fort libérales et qu'il suffisait d'une simple déclaration du candidat, mais il est impossible de fixer la juridiction qui avait qualité pour recevoir la déclaration et l'enregistrer; était-ce le Maître Échevin et son Conseil, les Treize ou le Grand Conseil? Aucun texte ne nous renseigne à ce sujet.

Visiblement, c'est contre les autres forains que l'atour de 1317 prend des précautions. Celui qui a épousé une « manande » de Metz doit venir requérir la bourgeoisie en « plaine clostre » c'est-à-dire devant le tribunal des Treize (1), il est procédé alors (bien que l'atour ne le dise pas), à une enquête sur la nationalité de sa femme; le candidat prête serment, après quoi son nom est écrit « au rôle » avec la date exacte du jour où le serment a été prêté.

Quant au forain de la dernière catégorie, il ne peut obte-

(1) « Et si aucuns vouloit avoir la bourgerie pour lai raison de la manande qu'il averoit pris a femme, il doit venir requerir en plaine clostre la bourgerie par devant la justice et on lou doit recevoir et lou doit on mettre ou role en escrit, et doit on metre la jornée et lou miliaire en escrit, qu'il averat fait la fauteit. » *Hist. gén. Metz. Bened.*, t. III, Preuves, p. 239. — Sur la justice des Treize dite souvent *la clostre* ou *l'enclostre* voir Prost, *Les Institutions judiciaires dans la cité de Metz*, Annales de l'Est, t. V. 1891, p. 309.

Digitized by Google

tenir la bourgeoisie qu'après avoir rempli les formalités suivantes : son admission ne pourra être accordée que par « l'otroy de tous les Paraiges de Mes et de la Communalteit ». Si l'on se rapporte à l'atour de 1299, qui concède des privilèges commerciaux à Georges de Kiers, reçu bourgeois de Metz [1], on admettra sans peine que cette admission était prononcée non par une assemblée générale des Parages et du Commun, mais par une assemblée restreinte, comme celle de 1299, comprenant vingt membres de chacun des cinq Parages et quarante du Commun, soit au total cent quarante bourgeois. Il y a donc, dans ce cas, une décision prise par un Conseil représentant la cité, un vote émis tandis que dans le cas précédent le jugement des Treize, en déclarant fondée la revendication du forain marié à une Messine, entraînait *ipso facto* l'inscription de son nom au livre des « manant ». Mais, de plus, le forain ordinaire doit demeurer dans la ville un an et un jour; si au bout de ce temps, il n'a pas été réclamé par son seigneur on prélève le vingtième de sa fortune, dont l'évaluation a été faite au préalable, au profit de la ville qui emploie ces revenus à l'entretien des fortifications; après quoi seulement le forain est mis en l'arche [2]. Rien dans l'atour n'indique de façon précise à quel moment a lieu le vote du Conseil, est-ce au moment où est présentée la demande, avant que commence à courir le délai d'an et jour, ou après, quand le droit de poursuite du seigneur est devenu caduc? Il est impossible de préciser ce détail de procédure.

Les règles établies par l'atour de 1317 ont été certainement suivies, durant quelques années tout au moins; nous

(1) Voir plus haut, p. 524.

(2) « Et si aucuns forains vouloit venir demoreir en Mes et il demorievet an et jour en la ville de Mes, sens xeute de signors et sens werre, on doit faire sa vaillance après l'an et lou jour passeit, c'ilz vuelt avoir la bourgerie, et en doit on panre lou vintime denier pour metre a la fermeteit de la ville et lou doit on mettre en l'arche pour estre bourgois et menans de Mes per lez Paraigez et per lou Commun... ». *Hist. gén. Metz, Bénéd.*, t. III, Preuves, p. 329.

Digitized by Google

en avons la preuve dans quelques documents qui se rapportent à des concessions du droit de bourgeoisie; étudions-les rapidement, avant de revenir à la liste de 1286-1290.

Une première catégorie de documents comprend les lettres de bourgeoisie accordées à des forains; nous en avons conservé deux, datées du même jour (4 octobre 1339); elles n'ont pas encore été publiées, aussi les reproduisons-nous intégralement :

I. — « Nous li Maistres Eschavins, li Treze, li Conte « Jurei et toute li Communitei de la citeit de Mes faisons « savoir et cognissant à tous ceaulx qui ces presentes lettres « vairont et oront, que nous avons receut por nostre bourgoi « et por nostre menant Jehan de Nouviant, qui maint en « Chameleirue enci com nos autres bourgeois et menans de « notre dite citeit sont et nous en ait bien li dis Jehans paieit « a nous ceu qu'il dovoit por raison de sa dite bourgerie. En « tesmoignaige de vériteit et pour ceu que ce soit ferme « chose et estauble, avons nous fait mettre notre comun « saiel en ces presentes lettres, que furent faites et mizes en « l'airche a Grant Moustier l'an de graice Nostre Signor « mil trois cens trente et nuef lou lundy apres la Saint « Remey[1] ».

II. — « Nous li Maistres Eschavins, li Conte Jurei, li « Paraige et toute li Communaitei de la Citeit de Mes faisons « savoir et cognissant à tous ceaulz, qui ces presentes let- « trez vairont et oront que nous avons receut por nostre « bourgoi et pour nostre menant Abertin lou maiour de « Haboinville ensi com nos autres borgois et menans de « nostre dicte citei sont et nous en ait bien li dis Abertins « paieit a nous ceu qu'il dovoit por raison de ladicte bor- « gerie. En tesmoignaige de veriteit et pour ceu que ce soit « ferme chose et estauble avons nous fait metre notre « comun saiel en ces presentes lettrez que furent faites et « mises en l'airche a Grant Moustier l'an de graice Notre

(1) B. N; N. a f. 6733, pièce n° 76 (Original sur parchemin avec entaille pour sceau à double queue, — sceau absent).

Digitized by Google

« Signor mil trois cens trente et nuef lou lundy apres la « S. Remey [1] ».

Ainsi, ces deux lettres de bourgeoisie, qui sont les seules, ou peu s'en faut [2], que nous possédions, et qui sont postérieures de vingt-deux ans à l'atour de 1317, sont rédigées dans des termes conformes aux stipulations de cet atour. La décision prise par le Conseil des Cent quarante est promulguée sous la forme d'un acte authentique émané de la chancellerie de la cité de Metz et scellé; il est fait mention du paiement des droits d'entrée et du dépôt dans l'arche de la cathédrale de l'acte concédant la bourgeoisie.

Toutefois, deux questions restent obscures. L'atour prescrit de mettre « en l'airche » le forain qui a obtenu la bourgeoisie, mais comment faut-il entendre cette expression bizarre et que nous empruntons telle quelle à l'atour? On peut comprendre que pour tout forain reçu bourgeois, il était établi un acte authentique du type des lettres de bourgeoisie reproduites plus haut et que cet acte était déposé dans l'arche; ou bien il est possible que cet acte authentique, coûteux à cause des droits de chancellerie à verser, n'ait été établi que sur la demande de certains nouveaux bourgeois, désireux de s'assurer toutes les garanties possibles. L'expression mettre en l'arche est vague, tandis que l'expression « mettre ou role en escrit » employée pour des forains mariés à des Messines et qui a été relevée précédemment fait nettement allusion à l'inscription au « rôle des manants »; il se peut enfin que les deux interprétations soient exactes : un acte authentique était établi au moment de la réception

(1) B. N; N. a. f. 6733, pièce n° 85 (Original sur parchemin avec entaille pour sceau à double queue, — sceau absent),

(2) Il existe encore : deux lettres concédant la bourgeoisie, avec pension annuelle de cent livres, en récompense de leurs bons services, à Jean, comte de Salm (10 oct. 1381; *Hist. Gén. Metz, Bén.* t. IV, p. 333) et à Simon Waltaire, comte de Deux-Ponts (25 juill. 1390; *Ibidem*, t. IV, p. 394) et une lettre du 2 septembre 1588, accordant la bourgeoisie à Robert Maulpassant (Copie du xviie siècle sur papier à la Bibl. municip. de Metz, Manuscrit 904, f° 15).

Digitized by Google

du nouveau bourgeois, ce qui n'empêchait pas d'inscrire son nom sur la liste générale, dénommée « rôle des manants ».

La seconde question concerne le serment des nouveaux bourgeois; il n'en est pas fait mention pour les forains au sens le plus général du mot, alors qu'il est indiqué dans les notices de réception qui se rapportent à des forains mariés à des jeunes filles de la bourgeoisie messine. Signalons d'abord les notices de ce genre qui nous été conservées.

Une même feuille de parchemin (B. N; N. a. f. 6733, pièce 77) sans aucune trace de sceau, contient les deux notices suivantes écrites l'une à la suite de l'autre.

« Symonins li filz Symonin qui fuit, fil signor Girairt « d'Onville chevalier qui fuit, vint ou palaix l'onzime jour « dou mois de fenal la ou li Maîstres Eschavins et li Treze « seoient a la paix et requist la borgerie et la menandie de « Mes pour la raison de Marguerite sa feme, qui fuit avelette « Joffroit Bazin qui fut, ke fuit citains et borgois de Mez « et fut li dis Symonins ressus pour borgois et pour menans « de Mez et fist fauteit a la ville celui jour meymes ensi com « il dit l'an MCC et XL III. »

« Thierias li filz Watrin de Haigieville qui fuit, vint ou « palaix l'onzime jour dou mois de fenal, la ou li Maistres « Eschavins et li Treze seoient a la paix et requist la bor- « gerie et la menandie de Mez por la raison de Afelize sa « femme, que fut fille Jakemin Lohier de Fayt qui fuit, qui « fut citains et borgois de Mes, et fut li dis Thierias ressus « pour borgois et pour menans de Mez et fist fauteit a la « ville celui jour meismes ensi com il dut l'an M. CCC LX « III [1] ».

(1) Ces notices se rapportent à des faits qui se sont passés à la même date puisque la mention en a été transcrite sur une même feuille de parchemin. Une des deux dates (1343, 1363) est donc erronée, mais il est difficile de décider quelle est la bonne. « Fenal » est, suivant les régions, le mois de juillet ou le mois d'août; d'autre part, le Maistre Echevin et les Treize siégeaient ensemble le vendredi (Prost., *Annales de l'Est*, 1891, p. 13 et 317). Si fenal est juillet, seul le 11 juillet 1343 est tombé un vendredi; si fenal est août c'est le 11 août 1363 qui est tombé un vendredi.

Digitized by Google

L'autre notice, également sur parchemin et sans trace de sceau, est ainsi conçue (B. N; N. a. f. 6733, pièce 78):

« Jehans li filz Colairt lou Rullairt de Maigney vint de-
« vant lou Maistre Escheving et les Eschavins et devant
« les Treze lou venredy apres la Convercion S. Pol l'an M.
« CCC et LVII ans, ou il seoient ou palaix pour clostre a
« tenir et requist la borgerie et la menandie tout en plain
« pour la raison de Yzabel sa feme, qui est fille Howignon
« Graiceoie de Maigney, li queilz Howignon est aveles [1] lou
« viez Howignon Graiceoie de Maigney, qui ait estei troveiz
« por borgoi en l'airche a Grant Mòstier. Et fist li dis
« Jehans fauteit et serment a la ville et fut ressus por borgois
« lou dit jour a l'en presens [2] ».

En comparant ces documents aux lettres de bourgeoisie [3], on saisira les différences tant juridiques que diplomatiques qui existent entre les formes employées dans l'un et l'autre cas. Quand il s'agit d'un forain marié à une Messine, il suffit d'établir la bourgeoisie de la femme et de recevoir le serment du mari, pour que *ipso facto* celui-ci soit reçu bourgeois; il semble également qu'il était d'une bonne logique d'établir la réalité du mariage soit par témoin, soit par certificat de l'autorité religieuse, mais aucun texte ne donne d'indication à ce sujet. En tout cas, en fin d'enquête, on se contentait d'un simple memento ou notice relatant les résultats de l'enquête et la prestation de serment.

En ce qui concerne le serment, il est remarquable qu'il n'en soit pas fait mention pour les forains, non mariés à une bourgeoise, ni dans l'atour de 1317 ni dans les lettres de bourgeoisie du XIVe siècle que nous possédons. Faut-il penser que ces forains en étaient dispensés? Le silence des textes tendrait à le faire croire. Mais l'admettre, ce serait supposer une singulière incon-

Il semble que la date 11 août 1363 soit la bonne; la rédaction de la première notice étant fautive en un autre endroit « ensi com il *dit* »).

(1) Aveles : petit-fils; Avelette : petite-fille.

(2) La réception de Jehan fils Colairt est du 26 janvier 1358 (n. st.).

(3) Voir plus haut, p. 543.

Digitized by Google

séquence chez les dirigeants messins du XIVe siècle qui auraient exigé le serment des forains à-demi « nationalisés » par leur mariage et qui en auraient dispensé les forains sans aucune attache avec la cité, ceux-là même, par conséquent, contre lesquels, il y avait lieu de prendre des précautions (1); ce serait aussi supposer que le serment imposé à tous les nouveaux bourgeois en 1239 et 1286 (2) aurait été supprimé pour une catégorie de forains dans la première moitié du XIVe siècle, pour être rétabli dans la suite, car l'atour de 1382 en parle comme d'une mesure générale (3). Il suffit d'énoncer ces suppositions pour les rejeter et reconnaître dans le serment la condition essentielle pour être reçu dans la bourgeoisie. Si l'atour de 1317 n'en parle pas, c'est que sur ce point comme sur d'autres il n'innove pas, il sous-entend donc les règles habituelles suivies de toute tradition et il faut d'ailleurs noter que parmi les formalités exigées des forains mariés à une bourgeoise, il ne cite le serment que d'une manière tout à fait *indirecte* (4).

Le serment étant la condition indispensable pour l'admission dans la bourgeoisie, il n'a pas été mentionné dans les

(1) A Senlis, le serment est imposé à tous ceux qui veulent entrer dans la commune, mais exceptionnellement on en exempte les nouveaux bourgeois qui ont pour femmes des filles de jurés. Ainsi le « Cartulaire enchaîné » (Archives de Senlis) porte au f° 97 R° la mention suivante : « *Ce sont les noms de ceux qui furent reçus a avoir les droits de la commune au tams sire Pierre de Montengui, mayeur de Senlis, l'an 1299, liquel ne jurerent pas la dite commune par l'acort dou mayeur et de ses compagnons, mes ils ont fille de nostre juré* ». (Cité par Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, p. 6).

(2) Car la fautei est imposée alors à tous ceux qui sollicitent la bourgeoisie, comme nous le montrerons plus loin en interprétant les mentions des Documents I et II.

(3) *Hist. Gén. Metz Bénéd.*, t. IV, p. 343.

(4) « et doit on mettre la jornée et lou miliaire en escrit, qu'il averat fait la fauteit ». Il faut d'ailleurs noter que l'atour de 1382 parle lui aussi du serment d'une façon incidente : « et on le doit recepvoir et le doit on mettre en escript pour bourgois et pour menans en l'airche ou Grant Moustier et la journée que on le recepveront et qu'il averait fait la faultey ». — *Hist Gén. Metz Bénéd.*, t. IV, p. 343.

Digitized by Google

lettres de bourgeoisie, qui spécifient le paiement des droits d'entrée et valent ainsi quittance; dans les notices au contraire, comme le serment est la seule formalité requise du forain privilégié, il est naturel d'en faire mention.

Nous avons étudié longuement l'atour de 1317 et les documents qui s'y rapportent; il est temps maintenant de revenir à la liste de 1286-90 et de l'interpréter à la lumière des principes qui nous sont connus pour une date un peu postérieure. L'atour de 1317 ne paraît innover que dans la mesure où il rend plus difficile l'accès à la bourgeoisie de certains forains, mais la distinction qu'il établit entre les trois catégories de forains est certainement ancienne, si l'on s'en rapporte aux termes mêmes de l'atour qui les présente comme de tradition. Or, si nous examinons les mentions portées sur le rouleau de 1286-1290, nous y retrouverons sans peine les trois catégories indiquées.

Sur un total de 458 noms de nouveaux bourgeois inscrits au Document II, il en est seulement 283 qui sont accompagnés de la mention du lieu d'origine; n'est-il pas naturel de penser que les 175 autres représentent sinon en totalité, du moins en partie, des forains « de la nation de Metz », fils d'immigrés installés à Metz ou dans les faubourgs, nés eux-mêmes à Metz? Ils ne sont plus désignés d'après leur village d'origine, les mentions qui les concernent sont rédigées sans règle générale, tantôt on trouve indiqués le nom, le surnom, le métier et le quartier de la ville où demeure le nouveau bourgeois, tantôt aussi, l'on trouve seulement une ou plusieurs de ces indications. Si l'on admet cette interprétation, les autres noms sont ceux de forains établis depuis peu à Metz, des immigrés de date récente. Mais, parmi ceux-ci, il est facile de distinguer le groupe des forains privilégiés, mariés à des filles de familles bourgeoises; parfois, ils sont mentionnés expressément et une courte notice leur est consacrée, en voici une des plus typiques : « Howins de Gorze, li genres Perrin Noize fist fautei a la ville com manans et com borjois de Mes por Alixon sa femme, la fille Perrin Noize ki est de la naitei de Mes lou lundi devant feste Saint Climant en yver

Digitized by Google

kant li miliaires corroit par M et CC et IIII[xx] et X ans [1] ». D'autres fois, on peut soupçonner qu'il s'agit de nouveaux bourgeois de cette catégorie, en raison de l'indication du nom du beau-père [2], mais dans ce cas, c'est une simple présomption.

En ce qui concerne la procédure suivie, en particulier pour cette catégorie de forains, les règles paraissent un peu différentes de celles fixées par l'atour de 1317. Le fait qu'une fois il a été expressément mentionné que la femme du nouveau bourgeois était de la *naitei* (c'est-à-dire de la nation) de Metz laisserait supposer qu'il n'en était pas toujours ainsi, d'où les restrictions imposées par l'atour de 1317. Peut-être même le libéralisme de la justice messine à la fin du XIIIe siècle allait-il jusqu'à étendre le bénéfice de formalités plus expéditives aux forains qui pouvaient se réclamer de leur parenté à un degré quelconque avec un bourgeois de Metz, tel ce « Philippins li Lombars » qui est le frère de « Perrin lou Lombart ki ait l'avelette (petite-fille) signor Matheu de Chambres qui fut [3] ». D'autre part, si pour la catégorie des forains privilégiés, il y a tendance à dater leur réception, cet usage n'est pas encore général. Enfin, rien n'indique que l'enquête soit faite, ni le serment reçu par les Treize, comme l'exigera l'atour de 1317; c'est un des Treize (Jehan Bataille), qui reçoit en janvier 1290 (n. st.) la fautei de « Pieros li esculiers de Marville » [4], mais rien ne prouve que celui-ci soit marié à une bourgeoise, et d'autre part, les dates indiquées pour la réception des forains entrés par mariage dans une famille messine ne

(1) P. 596 L.

(2) « Jacob d'Airey li genres Richier » (P. 591 P). — « Hennelo Mannegout, li genres Bertelo de S. Avo ki fut » (P. 593 K). — « Jenas li genres la Chappe de Briey » (P. 592 H). — « Colignons de Chaminet li genres Hanriat de Suligni (P. 592 N) » Toutes ces mentions sont comprises entre la liste de 1286 et celle de 1290, mais on en trouve d'analogues dans la liste de 1290. — « Ansillons li genres Pellerin (P. 599 J) ». « Lorans de Pairgney, li genres Symonat de Maizelles » (P. 599 M).

(3) P. 592 K.

(4) P. 596 H.

Digitized by Google

tombent jamais un vendredi, jour où siégeaient le Maître Échevin et les Treize (1).

Si l'on s'en rapporte aux termes mêmes du Document II, les conditions exigées des nouveaux bourgeois étaient, pour la période de 1286 à 1290, le *serment* et le *paiement d'un droit d'entrée*; c'est ce qu'indique le titre même du rouleau : « Tuit cist.... ont fait fauteit a la ville et ont paieit a la ville ceu k'il durent por la fauteit » et à en juger par la rédaction même du titre, les deux formalités étaient étroitement liées. C'est sans doute à l'accomplissement de cette double formalité que fait allusion la formule « ait fait à la ville ceu k'il dut » qui accompagne les dernières mentions portées sur le rouleau (31 D).

Il semblerait, à en juger par ce titre, que les *droits d'entrée* étaient exigés de tous les nouveaux bourgeois, y compris les forains mariés à des filles de famille bourgeoise; ce titre, il est vrai, convient seulement à la liste de 1286 qui, selon notre interprétation, contient des *forains de la nation de Metz* et des *forains immigrés* et qui ne renferme aucune mention dont la rédaction puisse laisser soupçonner un *forain gendre de bourgeois*. Aussi, pourrait-on penser que, dès la fin du XIIIe siècle, les étrangers entrés par mariage dans une famille de bourgeoisie messine avaient une situation privilégiée et qu'au moment de leur admission dans la bourgeoisie, ils ne payaient aucune redevance. Mais cette interprétation n'est pas certaine, car voici à ce sujet deux remarques dont il faut tenir compte.

Le rédacteur des mentions comprises entre 1286 et 1290 a clos sa liste par la mention « En la manière desordite sont tuit cist manant et ont fait fauteit », ce qui est une façon de rappeler les deux conditions énoncées dans le titre du rouleau (serment et versement du droit d'entrée). D'autre part, si les forains de la nation de Metz paient à la fin du XIIIe siècle les droits d'entrée, comme semble l'indiquer la liste de 1286 et puisqu'ils forment, d'après l'atour de 1317 la

(1) Voir plus haut, p. 545, note 1.

Digitized by Google

catégorie privilégiée par excellence, il peut paraître étrange qu'ils soient soumis à un droit d'entrée dont seraient dispensés, dans notre hypothèse, les forains mariés. Il est plus vraisemblable qu'à la fin du XIIIe siècle, tous les nouveaux bourgeois étaient soumis sans exception à un droit d'entrée faible, dont le taux ne nous est d'ailleurs pas connu, et que, par la suite, ce droit fut supprimé pour les deux premières catégories de forains, alors qu'il était relevé pour ceux de la dernière catégorie dans des proportions considérables jusqu'à atteindre le vingtième de la fortune globale, ainsi qu'il est prévu dans l'atour de 1317. Ce qui justifierait dans une certaine mesure cette hypothèse, c'est que la tendance à reconnaître une situation de faveur aux étrangers qui avaient déjà des attaches avec la cité de Metz et à leur faciliter l'accès de la bourgeoisie s'est accentuée durant le XIVe siècle. L'atour de 1382, en effet (1) ne parle plus des forains de la nation de Metz ni des forains mariés à une jeune fille de famille bourgeoise, la situation de ceux-ci étant réglée depuis plus d'un demi-siècle; mais dans la masse des autres forains sans attache directe avec Metz, l'atour classe dans une même catégorie les habitants des villages sujets de seigneurs messins, laïques ou ecclésiastiques, et les distingue soigneusement de ceux qui ne pouvaient se prévaloir d'une telle origine; les premiers qui font déjà partie, dans une certaine mesure, de l'État messin ou tout au moins du Pays messin, versent comme droit d'entrée la somme fixe de trente livres, les autres moins favorisés acquittent une redevance variable, mais d'un taux relativement élevé, puisqu'il atteint le cinquième de la fortune (« *vaillance* ») et que le minimum perçu est fixé à vingt livres.

Le texte du *serment* prêté par les nouveaux bourgeois ne nous a pas été conservé pour les XIIIe et XIVe siècles; il faut arriver à l'atour de 1434 (2) pour connaître sinon la formule

(1) Orig. sur parchemin, Bibl. municip. Metz, Carton 89, liasse 32. Edit. ds. *Hist. gén. Metz, Bénéd.*, t. IV, p. 343.

(2) Copie du XVIIIe siècle sur papier. Bibl. municip. Metz, ms. 914, p. 26 (Recueil de pièces historiques sur Metz, par M. de Lançon).

Digitized by Google

textuelle du serment, tout au moins son esprit et sa portée. L'atour de 1434, voulant incorporer à la bourgeoisie messine une masse d'étrangers qui s'étaient établis dans la ville et les faubourgs, exige en effet qu'ils prêtent dans les quinze jours le serment « qu'il garderont la bourgerie et touttes les ordonnances, statuts et coutumes de notre cité et que jamais contre icelle ne feront ne pourchasseront mal ne dommage au préjudice de notre cité ne de ses habitans, et que se ils scavent ne oyent dire mal ne dommage, ils le doivent annoncer au plutot qu'ils le pourront au Treize ou a Sept de la guerre et que jamais contre notre cité, ne les habitans, ne le pays appartenant a icelle, ils ne feront ne ne meteront au mefaire en maniere quelconque ». Comme on le voit par les termes de cet atour, la cité messine forme vraiment une *association* de bourgeois et elle exige du nouveau bourgeois qu'il contribue activement à la prospérité et au salut de l'État; elle ne se contente pas d'une attitude passive ni d'une neutralité bienveillante et somme toute, bien que Metz ne soit pas une commune, le lien créé par ce serment est de la même nature que celui qui unit les « jurés » d'une commune.

Cette impression se confirme si l'on étudie la formule même du serment, la seule que nous connaissions, et qui, malheureusement, date d'une époque postérieure. Elle figure en tête d'un livre de bourgeoisie dit « Registre des Bourgeoys » qui s'ouvre avec l'année 1561.

Au f° 1 Recto du Registre, on lit la formule suivante [1] :

« Le serement, que ceulx que Messieurs les Maistre
« Eschevin et Treizes de ceste cité de Metz veullent recepvoir
« en la bourgeoysie doivent prester ausdits sieurs.

« Vous jurez Dieu et la part que vous prétendez en Para-
« dis et la dempnation de votre ame, que vous serez dore-
« savant (*sic*) bon, léal et fidelle bourgeoys et citoyen de ceste

(1) Archives municipales de Metz, n° 271. — Registre de papier de 36 feuillets écrits et 2 feuillets blancs, avec couverture en parchemin, sur laquelle est écrit le titre « Registre des Bourgeoys ».

Digitized by Google

« cité et que le temps que vous y serez et demeurerez, vous « ne ferez ni entreprenderez et ne ferez faire ny entreprendre « chose qui puisse porter préjudice ou intérest à ladite cité, « à nous ny à nos successeurs, et que si vous scavez ou « estez advertis que aulcuns y veullent entreprendre, faire « ou porter domage, en quelque chose que se soyt, que, « incontinant que vous en serez advertis ou bien le plus « tost qu'il vous sera possible, vous nous le ferez savoir « et que si aulcunes affaires survenoyent à ladite cité et à « nous, soyt par entreprinse, explois de guerre ou aultre- « ment, que vous exposerez votre personne et voz biens « à y résister de toute votre puissance et vous adjoindrez « en tel cas à vivre et mourir avec nous. Et affermé par le « mesme serement que vous estes ici venu à saine main [1] ». A la suite de cette formule, on lit d'une autre écriture, mais qui est bien contemporaine de la première partie du serment : « Item qu'ilz payeront toutes gabelles, malletostes et aultrez « impositions qu'il leur sera ordonné, ainsy que font les « aultres bourgeois et obeyrez aux atours et ordonnances « de la dite cité [2] »

Il est une autre condition qui est requise fréquemment dans les villes du Moyen âge pour faire partie du corps des bourgeois : c'est d'avoir son domicile dans la ville et même d'y être propriétaire d'immeuble. Quelle était à cet égard la situation à Metz? Nous avons à ce sujet une source de renseignements d'un prix inestimable et auxquels

(1) Je n'ai pas trouvé d'autres exemples de cette expression; peut-être s'oppose-t-elle à *morte-main ?*

(2) On peut rapprocher ce serment de celui prêté par les bourgeois de Noyon au commencement du XIVe siècle. Le serment comprend deux parties : le nouveau bourgeois jure d'abord qu'il remplit toutes les conditions requises, puis il prend des engagements précis :

« *Vous jurés par le foy de vo corps que en le bourgoisie ou vous entrés,* « *vous serés preudons et loyaulx pour chascun de la communaulté et ne* « *conseillerés forain contre bourgeois, obeyrés a vo maieur, paierés por-* « *tion des debtes de la ville, selonc la faculté de vos biens et ferés bien et* « *loyalement tout ce que a la bourgoisie appartient* » (Cité par A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon*, p. 53, note 1).

Digitized by Google

nous avons eu déjà l'occasion de faire allusion, ce sont les *bans de tréfonds*. Pour donner aux contrats passés entre particuliers un caractère authentique et mettre les mutations de propriétés à l'abri de toute réclamation de la part des tiers, Metz a eu recours à deux procédés originaux et intimement liés [1], *l'écrit d'arche* et *les bans de tréfonds*.

Les contrats rédigés par des amans étaient déposés dans les « arches » des paroisses, sortes d'armoires dont deux amans [2] gardaient dans chaque paroisse les clefs ; de plus, les mutations de propriétés étaient chaque année proclamées publiquement au cours des trois plaids annuels, par les soins des trois maires (Porte-Moselle, Outre-Moselle et Porsaillis); les tiers avaient ainsi le temps d'introduire une action en justice et c'est seulement quand trois plaids avaient « couru en pais », soit un an et un jour après la première proclamation, que la mutation de propriété devenait définitive. Ces prises de ban étaient notées au fur et à mesure et par année sur un rouleau de parchemin ; de ces rouleaux, quelques-uns seulement ont été conservés. Le plus ancien date de 1220 et pour le XIIIe siècle, nous en possédons au total 17 [3]. C'est peu sans doute, mais on ne saurait trop dire les services rendus à l'histoire de Metz par Wichmann, qui a entrepris et mené à bien la publication de ces 17 rouleaux, dont la lecture peut paraître fastidieuse au premier abord, mais qui sont en réalité une source de renseignements inépuisable. Les recherches sont d'ailleurs rendues très faciles par les tables jointes à la publication [4].

(1) Ce qui est vraiment original, c'est l'union des deux procédés, car l'usage de l'écrit en l'arche est très probablement emprunté à Cologne. Voir à ce sujet O. Redlich, *Urkundenlehre*, III[er] Teil, *Die Privaturkunden des Mittelalters*, p. 188 (München und Berlin, 1911).

(2) Les amans (amanuenses ?) sont à la fois notaires et archivistes.

(3) Je renvoie pour toutes ces questions à l'article clair et bien présenté de Wichmann. *Die Bedeutung der Metzer Bannrollen als Geschichtsquelle* (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Band XXI, 1, 1909, p. 28-85).

(4) *Die Metzer Bannrollen des dreizehnten Jahrhunderts*, herausgegeben von Dr Karl Wichmann. 1er II[er], III[er], IV[er] Teil (*Quellen zur lothringischen*

Digitized by Google

Rappelons que les rouleaux conservés et publiés par Wichmann se rapportent aux années 1220, 1227, 1241, 1245, 1251, 1252, 1267, 1269, 1275, 1278, 1279, 1281, 1285, 1288, 1290, 1293 et 1298. En parcourant les tables, nous avons pu retrouver bon nombre des nouveaux bourgeois de 1286-1290; le même travail n'a pu être fait pour les noms qui figurent sur la liste de 1239-1242; celle-ci en effet ne donne pas de renseignements suffisamment précis sur les nouveaux bourgeois de ces années pour qu'on puisse les identifier à coup sûr; trois rouleaux de bans de tréfonds seulement correspondent à la période antérieure à 1242 et les sondages que nous y avons faits n'ont donné aucun résultat. Il en a été tout autrement pour la liste de 1286-1290 : 101 noms de nouveaux bourgeois qui y figurent (soit un peu plus du cinquième) se retrouvent dans les bans de tréfonds. Aussi, avons-nous pris soin de signaler dans l'édition que nous donnons de la liste de 1286-1290 (Document II) les noms des nouveaux bourgeois qui se retrouvent dans les bans de tréfonds [1].

Tous ces noms ne sont pas également intéressants : les prises de bans postérieures à l'entrée dans la bourgoisie offrent un simple intérêt de curiosité; on voit ainsi des bourgeois figurant sur les listes de 1286-1290 qui, postérieurement à cette dernière date, prennent ban sur des propriétés immobilières à Metz et en dehors de la ville, ou sont incidemment mentionnés comme ayant leur domicile à Metz. Mais les mentions antérieures à l'obtention de la bourgeoisie sont très précieuses, elles permettent, en effet, de donner une solution, qui est seulement approchée (à cause du petit nombre de rouleaux de bans qui nous sont conservés) aux

Geschichte, herausgegeben von der *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*. Band V, VI, VII und VIII). — Leipzig, 1908, 1910; Metz, 1912, 1916.

(1) La publication de Wichmann est désignée en note par l'abréviation M. B. (Metzer Bannrollen), avec l'indication de l'année et du numéro de la prise de ban. Je n'ai reproduit le texte des prises de bans que quand il présentait quelque intérêt, en particulier quand les noms propres y ont une forme différente de celle qu'ils ont dans le Document II.

Digitized by Google

deux problèmes suivants. Les nouveaux bourgeois sont-ils tous des immigrants établis depuis peu à Metz et qui s'empressent de solliciter la bourgoisie dès que les délais légaux sont écoulés, et d'autre part, était-il nécessaire d'avoir une propriété immobilière pour être reçu bourgeois?

Il est possible de répondre avec certitude à la première question; plusieurs des nouveaux bourgeois en effet sont signalés comme habitant Metz plusieurs années avant qu'ils y reçoivent la bourgeoisie; avant cette date, ils ont la situation de forains domiciliés dans la ville, et s'ils prennent ban aux plaids annuels, il n'y a pas lieu d'en être surpris, puisque la procédure de la prise de bans n'est pas réservée aux seuls bourgeois. Les forains les plus anciennement établis à Metz le sont plus de trente ans avant qu'ils prennent la bourgeoisie[1], mais ce sont là des cas exceptionnels; en général, le séjour antérieur est de cinq à quinze ans. Parmi ces forains, les uns sont désignés sans nom de lieu d'origine, ce sont sans doute des « forains de la nation de Metz », fils de Messins, mais d'autres sont certainement des immigrés. Nous avons relevé enfin un cas particulièrement curieux et sur lequel nous aurons à revenir : il s'agit de cinq Messins qui, antérieurement à 1286, vivent à Metz, y achètent des propriétés immobilières et cependant ne deviennent bourgeois qu'en 1290[2].

Les forains établis à Metz antérieurement à leur réception comme bourgeois sont signalés dans les bans de tréfonds à deux occasions : soit qu'eux-mêmes se rendent acquéreurs

(1) Deudeneiz de Mardeney est reçu bourgeois en 1287 (?). — (P. 593 J). Or son fils Aubrion prend ban dès 1245 (M. B. 1245, 144); mais s'agit-il bien du même personnage? — Domangins li mutiers est reçu en 1286 (P. 597 B) et la maison Dommangin li mutier est signalée en 1251 (M. B. 1251, 172).

(2) Bertremins li vadois li chaponiers M. B. 1278, 73: manant en 1290 (P. 604 F). — Godefrins Choible de Staison li cordoweniers M. B. 1279. 51; manant en 1290 (P. 604 A). — Wesselins Serjans li permantiers M. B. 1269, 136; manant en 1290 (P. 603 E). — Maistres Nemmeris li charpantiers M. B. 1278, 163 et 356; manant en 1290 (P. 598 H). — Aurowins d'Aiest li permantiers M. B. 1275, 274; manant en 1290 (P. 602 K).

Digitized by Google

d'une propriété immobilière (maison, jardin, étal, vigne dans les faubourgs de la ville) soit qu'on indique seulement la maison qu'ils habitent, à propos d'un cens qui la grève ou encore pour déterminer l'emplacement d'une maison voisine sur laquelle il est pris ban (1). Dans le cas où l'on trouve mentionnés la maison ou l'hôtel d'un forain, rien n'indique que celui-ci soit propriétaire de l'immeuble et nous sommes fort embarrassés pour décider si la possession d'un immeuble était indispensable pour acquérir la bourgeoisie. Dans les villes auxquelles on a déjà emprunté des termes de comparaison, il n'y a pas de règle générale. A St-Omer la résidence suffit (2); à Noyon, il faut en outre la possession d'un immeuble (3); à Soissons, les propriétaires seuls sont appelés à la vie communale en 1136, tandis qu'en 1144 font partie de la commune indistinctement tous ceux qui demeurent à Soissons (4). Pour expliquer ces différences, et dans le cas de Soissons on peut même dire cette contradiction apparente, on a pu soutenir ingénieusement (5) qu'au Moyen âge, il n'y a pas de différence essentielle entre habiter et posséder une maison; le système de la location à court terme étant inconnu, tout nouvel arrivant dans une ville devait ou acheter une maison ou prendre un logement (ne fût-ce qu'une simple chambre) à cens perpétuel, ce qui lui conférait une quasi-propriété. Théorie séduisante mais qui, pour être étayée solidement, réclamerait des recherches

(1) Dans le premier cas, on a une formule du type : M. B. 1281, 438 « Aidins li cherbonniers p [rent] b[an] sus une mason... qu'il ait aquasteit a Colate ». — Dans le second cas, la formule du type est : M. B. 1290, 419 « sus lai maxon... ancoste *l'osteit Lucat Pain de Mes* » ou M. B. 1269, 490 « B. Bugles p. b. suz... III s et demei sus la *maison Morizat en Hulouf* ».

(2) Giry, *op. cit.*, p. 205 et 206.

(3) A. Lefranc, *op cit.*, p. 52.

(4) Bourgin, *op. cit*, p. 99.

(5) Bourgin, *op. cit.*, p. 99, et P. Viollet, *Les communes françaises au Moyen âge* (Extr. des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*). Paris, 1900, p. 45.

Digitized by Google

détaillées sur la propriété foncière dans les villes au Moyen âge.

Si nous possédions pour Metz la série complète des bans de tréfonds du XIIIe siècle, nous serions sans doute en mesure de résoudre le problème, mais nous n'en avons qu'une partie infime; pour la période de quinze ans qui précède l'année 1290, nous avons 7 rouleaux de bans de tréfonds (en y comprenant le rouleau de 1290); comment dans ces conditions établir une statistique et quelles conclusions tirer du fait que sur l'ensemble des nouveaux bourgeois, quarante se sont rendus acquéreurs d'un immeuble, d'autant plus qu'il faut tenir compte des immeubles acquis par héritage ou dons, et pour lesquels la prise de ban ne joue pas? Un fait plus significatif et qui tendrait à prouver la nécessité d'avoir une propriété immobilière est le suivant. Odin l'épicier et Clément, son neveu, figurent dans la liste des bourgeois de 1290, or la même année ils prennent ban tous les deux ensemble sur une maison sise en Furneirue (1) et pourtant, il est vraisemblable qu'Odin l'épicier était établi à Metz avant 1290, puisque vers 1288 est reçu bourgeois « Jaikemins li niez Odin l'espicier (2) ».

En résumé, il est probable que la propriété d'un immeuble était nécessaire, mais on ne peut déterminer dans l'état des documents si toute forme de propriété (y compris la quasi-propriété résultant du paiement d'un cens perpétuel), était admise pour l'entrée dans la bourgeoisie.

Après avoir étudié les conditions d'accès à la bourgeoisie à la fin du XIIIe siècle, telles qu'on peut les supposer d'après l'étude du rouleau de 1286-1290, il nous reste à rechercher par quels moyens les listes ont été constituées et suivant quel procédé se faisaient les inscriptions. Un fait essentiel a été

(1) « Odins li espiciers et Clemans ses niez (P. 693 B) et M. B. 1290, 411 « Odins li espiciers de Furneirue et Clemans ces nevous p. b. sus lai maxon.... ke siet an Furneirue ».

(2) P. 595 L. Cette indication de parenté se comprendrait mal si Odin l'épicier n'était pas déjà installé à Metz au moment où fut rédigée la mention concernant Jaikemin son neveu (vers 1288).

Digitized by Google

signalé : la différence profonde qui se révèle au premier abord entre le rouleau de 1239-1242 et celui de 1286-1290. Tandis que le Document I présente un mouvement d'entrées régulier avec des différences annuelles à peine sensibles, le Document II nous offre deux années très chargées (1286 et 1290), alors que durant les années intermédiaires, quelques nouveaux bourgeois fort rares se font inscrire. A cette différence de fond, correspond une différence dans la forme, très soignée dans l'un, plus négligée dans l'autre. D'autre part, alors que les noms dans le Document I sont donnés suivant des règles communes, avec adjonction du lieu d'origine (sauf des exceptions très rares), dans le Document II c'est l'absence de toute règle : tantôt on y trouve des mentions très sèches, qui comportent tout juste le nom de famille, tantôt il y a abondance d'indications, ce qui permet une identification facile : nom de famille, lieu d'origine, nom du père, métier, domicile, soit que tous ces éléments soient donnés, soit qu'on rencontre seulement quelques-uns d'entre eux; enfin certaines mentions du Document II sont particulièrement développées et sont datées de façon précise.

Comment expliquer ces différences? Il est très vraisemblable que les conditions d'entrée dans la bourgeoisie se sont modifiées entre 1242 et 1286, mais, dans l'ignorance où nous sommes des conditions d'entrée à la date de 1242, nous en sommes réduits aux conjectures. Il est pourtant infiniment probable que la bourgeoisie obligatoire pour tous les habitants de la ville dans la première moitié du XIIIe siècle, ne l'était plus cinquante ans plus tard. A l'époque où fut rédigé le Document II, on tolérait à l'intérieur de la ville et dans les faubourgs quantités de forains qui n'avaient pas reçu la bourgeoisie; à cet égard, la comparaison entre la liste de 1286-1290 avec les bans de tréfonds est, on l'a vu, tout à fait instructive. Au contraire, en 1239 et dans les années suivantes, tous les immigrés étaient tenus de demander l'entrée dans la bourgeoisie; on notait vraisemblablement sur un registre ou sur des cédules de parchemin leur nom; on laissait s'écouler le délai d'an et jour et en fin d'année, on trans-

Digitized by Google

crivait sur un rouleau (tel le Document I) le nom des nouveaux bourgeois qui avaient prêté la « fautei » et contre qui aucune poursuite n'avait été exercée [1]. Si les noms qui paraissent dans le Document I ne sont pas tous accompagnés du lieu d'origine, c'est qu'il y avait, en dépit des précautions prises, des « fuites » et que certains individus installés à Metz depuis plusieurs années avaient pu se soustraire à l'obligation de la bourgeoisie; il faut d'ailleurs, pour expliquer cette anomalie, tenir également compte des quelques serfs vivant sur les terres des couvents dans les faubourgs et des valets de personnages nobles résidant à Metz, qui pouvaient, à un moment donné, solliciter l'entrée dans la bourgeoisie; ces derniers installés depuis de nombreuses années à Metz étaient tout naturellement désignés par leur nom de famille sans indication du lieu d'origine.

Il reste à expliquer les irrégularités qu'on constate dans le mouvement des entrées enregistrées par le Document II; il est en effet étrange que, pour les trois années 1287, 1288 et 1289, nous trouvions seulement 55 entrées, alors que la liste pour les cinq années donne un total de 458 entrées; il y a ainsi une disproportion frappante au profit des deux années 1286 et 1290.

Nous connaissons, pour d'autres villes, le nombre des entrées annuelles tel qu'il est donné par les livres de bourgeoisie. Pour Douai [2] on possède pour la période 1318-1334 un registre complet des entrées; pour l'ensemble de ces dix-sept

(1) Des arguments d'ordre paléographique semblent même indiquer (voir page 575) que les mentions ont été portées sur le rouleau non pas année par année, mais seulement au bout de plusieurs années.

(2) Pour Douai, voir Espinas, *op. cit.*, t. I, p. 394 et t. IV, tableau I (qui donne le relevé numérique des entrées d'après le registre de 1318 à 1334). Pour Senlis, j'ai eu connaissance du « *Cartulaire Enchaîné* » par Flammermont, *Histoire des Institutions municipales de Senlis*, p. 6 et 19. Pour Ypres voir Pirenne, *Les dénombrements de la population d'Ypres au xvᵉ siècle* dans le Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte I. Bd. 1903, p. 1. — Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon*, p. 49, signale pour Noyon des listes de bourgeois du début du xiveˢ siècle, mais ne donne ni indication ni référence précises.

Digitized by Google

années on relève 248 réceptions, soit une moyenne annuelle de 15. Mais en réalité le nombre des entrées varie assez sensiblement d'une année à l'autre; les deux premières années il y a successivement 4 et 5 entrées, on compte ensuite de 10 à 21 entrées et une seule fois il se rencontre un chiffre supérieur à ce dernier (32 admissions en 1329). Mais on ne relève en aucun cas de différences qui soient de l'ordre de celles que nous offre la liste des entrées de 1286-1290 pour la ville de Metz. A Senlis, à la fin du XIIIe siècle, on compte chaque année de 15 à 20 nouveaux bourgeois, et d'une année à l'autre, il n'y a pas de différences bien marquées. A Ypres, le plus ancien livre de bourgeoisie (Poorterieboek), qui commence en 1352 et qui de 1352 à 1379 présente un chiffre d'entrées annuelles variant de 70 à 176, n'a pour 1380 que des inscriptions incomplètes (54) et n'en a aucune pour les années 1381 et 1382, cela en raison des troubles civils qui éclatèrent alors en Flandre et qui bouleversèrent l'administration de la ville [1]. On songerait à une explication de ce genre pour Metz, si l'on ne savait que durant les années 1287-1289, la ville ne connut pas de troubles civils, et d'ailleurs aucune année ne manque totalement d'inscriptions comme c'est le cas à Ypres. Si l'on observe que, durant ces mêmes années, on rencontre dans la liste un nombre important de nouveaux bourgeois jouissant d'un droit spécial, en particulier des forains mariés à des filles de la bourgeoisie, on est amené à supposer que, pour la masse des forains, l'inscription ne se faisait qu'à des dates espacées de plusieurs années alors que les forains privilégiés pouvaient se faire recevoir à toute époque. Visiblement, les bourgeois reçus de 1287 à 1289 ne sont pas des étrangers quelconques; voici parmi eux des nobles, de riches commerçants lombards, des gendres de puissants bourgeois messins, et parmi les autres, dont la condition sociale nous échappe, beaucoup viennent de centres qui jouissaient de privilèges urbains [2]; ils échappaient, par conséquent, au

(1) C'est l'explication donnée par Pirenne, *op. cit.*, p. 4.

(2) Paris, Châlons-sur-Marne, St-Trond, St-Mihiel, Verdun, Pont-à-

Digitized by Google

droit de poursuite du seigneur. On pourrait donc supposer que ces forains privilégiés prenaient la bourgeoisie dès leur arrivée à Metz, tandis que les autres devaient subir un stage de plusieurs années avant d'être reçus [1] et que leur admission se faisait en bloc chaque quatre ans (en 1286 et en 1290).

Mais cette explication ne me paraît pas entièrement satisfaisante; à côté des centres urbains pourvus de privilèges dont proviennent plusieurs des bourgeois de 1287-1289, figurent quantité d'autres centres ruraux dont nous ignorons la véritable condition, mais dont on peut affirmer que nous ne connaissons pas de charte d'affranchissement les concernant. Certains d'entre eux (Vezon, Sainte-Ruffine [2]) étaient régis par de traditionnelles coutumes rurales qui nous sont connues [3] mais celles-ci ne disent rien du droit du « pourterrien [4] » à quitter et à désavouer son seigneur. Il faut donc avouer notre ignorance.

Aussi bien, voici une explication qui paraîtra, je crois, plus vraisemblable. Un fait paraît établi : certains forains recherchaient la bourgeoisie, d'autres s'en souciaient peu, témoins tous ces forains établis depuis plusieurs années à Metz et qui attendent dix ou quinze ans pour demander leur entrée dans la bourgeoisie; comme rien ne prouve qu'on leur imposât un stage aussi long et que d'ailleurs l'atour de

Mousson, Luxembourg (dont la charte d'affranchissement fut confirmée en 1282 par le comte Henri II. Voir D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. DXX).

(1) A Douai et Ypres, on ne peut devenir bourgeois qu'après avoir résidé dans la ville durant cinq ans (Giry, *Histoire de la ville de St-Omer*, p. 205).

(2) « Pcincignons li maire de Vesons (31) — « Poincignons de Ste-Rafine » (31).

(3) Coutumes de Vezon de janvier 1336 (n. st). Arch. Moselle, H. 666. Coutumes de Ste-Ruffine du xve s (Copie du xviiie s. Arch. Moselle, H. 1615). Ces coutumes rapportées en plaid banal sont l'équivalent des *Weistümer* des territoires de langue germanique.

(4) « Pourterrien » est le terme le plus généralement employé dans les documents lorrains pour désigner le tenancier rural, qu'il cultive une tenure domaniale ou une tenure en censive.

Digitized by Google

1317 parle du délai d'an et jour comme du délai normal et traditionnel [1], il faut bien admettre que, pour beaucoup, la bourgeoisie était une charge sans profit; elle entraînait le paiement d'un droit d'entrée, mais surtout l'obligation de contribuer aux charges de la ville, et de défendre d'une façon active ses intérêts. Quels avantages compensaient ces charges désagréables? Le bourgeois jouissait de garanties sérieuses; seul un atour de bannissement pouvait le forcer à quitter la cité, le forain au contraire pouvait, du jour au lendemain, être mis en demeure de vider les lieux, mais il suffit qu'au cours du XIIIe siècle le « nationalisme » messin se soit tempéré de libéralisme et de tolérance pour que des mesures de ce genre soient devenues rares et que, par suite, les forains aient ressenti, à défaut de garanties juridiques, une certaine sécurité morale; par là même l'entrée dans la bourgeoisie perdait à leurs yeux de son intérêt immédiat. Sans doute, le titre de bourgeois conférait d'autres avantages : l'accès aux charges municipales et des privilèges d'ordre économique. Mais le régime municipal messin est profondément aristocratique et à moins de faire partie des Paraiges [2], les bourgeois sont réduits à un rôle politique à peu près nul. Restent les privilèges économiques, de quelle nature sont-ils? Ils ne sont spécifiés dans aucun atour particulier, mais on peut les déduire de quelques mesures législatives qui ont été conservées. Ces privilèges se résument dans la protection que la cité assure à ses membres; au Moyen âge, le morcellement de la puissance publique entraîne l'isolement des individus et voue à l'échec toutes les tentatives pour entreprendre des opérations commerciales en dehors de la seigneurie, l'audacieux qui s'y résout le fait à ses risques et périls; qu'il arrive dans une ville autre que la sienne, il y est mal vu; il peut être arrêté, ses marchan-

(1) *Hist. gén. Metz. Bénéd*, t. III, Preuves, p. 329 « on doit faire sa vaillance après l'an et lou jour passeit, c'ilz veult avoir la bourgerie ».

(2) Les « Paraiges » sont des groupes de familles messines, au nombre de cinq et qui, constituant une sorte de patriciat urbain, fournissent avec le Commun les officiers municipaux.

Digitized by Google

dises saisies et retenues en gage [1]. Il n'échappe à ces dangers que s'il est muni d'une lettre de sauvegarde délivrée par le seigneur du lieu ou encore s'il appartient à une ville assez puissante pour prendre en mains ses intérêts, les faire respecter, soit par la force, soit en signant avec des villes ou seigneuries voisines des traités par lesquels les contractants se garantissent des avantages réciproques [2]. Si la théorie qui voit dans l'association des mercatores l'origine du groupe urbain du Moyen âge est contestable [3], il est exact pourtant que les marchands plus que d'autres aient eu intérêt à se grouper et à s'assurer le bénéfice de l'association pour leurs entreprises commerciales.

On comprend, dès lors, que ces avantages soient très recherchés de quelques-uns et qu'on voie même des étrangers se faire recevoir bourgeois de Metz, sans habiter la ville, à seule fin de pouvoir se réclamer de l'autorité des institutions municipales messines [4]; mais ce sont là de riches commerçants dont les entreprises dépassent le pays messin; le nombre ne peut en être que restreint.

Par contre, cette sauvegarde en territoire étranger est d'un intérêt médiocre pour tous les petits industriels et boutiquiers qui approvisionnent le marché local et qui, s'ils travaillent pour l'exportation, passent par l'intermédiaire d'un commissionnaire. Il résulte de tout ceci que, dans la seconde

(1) On trouvera à ce sujet quelques renseignements dans Collinet, *La saisie privée*, Thèse pour le Doctorat, Faculté de droit de Paris, 1893.

(2) On trouvera dans *Hist. Gén. Metz. Bénéd.* t. IV, *passim*, des conventions entre Trèves et Metz. — Voir aussi le rapport des Sept de 1321 qui fixe la procédure à suivre pour le cas où un bourgeois entame une action contre un habitant des villages du pays messin qui sont à des seigneurs laïques ou ecclésiastiques (Copie xve s. Arch. munic. Metz, carton 88, Liasse 44. Edité dans *Hist. Gén. Metz. Bénéd.*, t. III, Preuves, p. 339). Voir aussi Collinet, *op. cit.*, p. 108.

(3) Théorie de Pirenne dans *Revue historique*, 1895, t. LIII et LVII.

(4) 31 A. Helewis d'Airancey li teliere ki demore a Verdun. — Hennelo Mannegout ki maint à Longeville. — 31 B. Symonins Copechasse de Monchaim ki stat à Thionville.

Digitized by Google

moitié du XIIIe siècle, le droit de bourgeoisie devait être avidement recherché par quelques rares étrangers riches et ambitieux, mais qu'il devait laisser indifférents un grand nombre de forains.

En revanche, les charges financières qui tendaient à éloigner de la bourgeoisie la plupart des forains étaient un des principaux motifs qui poussaient la cité à augmenter le nombre de ses bourgeois, puisqu'elle accroissait d'autant sa capacité financière; nous serions donc assez disposé à admettre que, par une mesure qui devait être fréquente dans l'histoire de Metz, la ville fit faire en 1286 et 1290 un recensement général de la population pour incorporer à la cité les forains immigrés à Metz et mit ceux-ci en demeure de prendre la bourgeoisie (1), ce qui ne veut pas dire que dans les listes de ces deux années ne figurent que des bourgeois *contraints*, ni que l'opération fut parfaitement menée puisque des forains, nous avons déjà signalé leur cas, installés à Metz avant 1286, ne se feront recevoir bourgeois qu'en 1290 (2).

Si l'on accepte cette interprétation, on peut penser que le travail fut mené de la façon suivante. Au cours des deux années 1286 et 1290, le Maître Echevin, qui est le véritable chef de la cité messine (3) et qui d'ailleurs est rendu

(1) L'atour de 1382, auquel il a déjà été fait allusion plusieurs fois prend seulement des mesures pour l'avenir; mais celui de 1434 (Bibl. municip. de Metz. Ms. 914 p. 261) oblige tous les forains qui sont établis depuis cinq ans dans la ville à prendre la bourgeoisie dans les 15 jours et à prêter serment, sous peine d'expulsion. — En 1605, il est fait recherche de ceux qui « se sont retirés depuis dix ans ou douze ans environ, pour leur faire payer quelques deniers d'entrée pour le droit de bourgeoisie » (Arch. municip. de Metz, dossier n° 271).

(2) Voir plus haut, page 556, note 2. Notons que, dans les cinq cas signalés, il s'agit bien de Messins qui, antérieurement à l'inscription sur la liste des bourgeois, se sont rendus acquéreurs de propriété immobilière; ils répondent donc pleinement aux conditions exigées, même dans le cas où l'on admettrait que la possession d'un bien immobilier était indispensable pour acquérir la bourgeoisie.

(3) Prost, *Les Institutions judiciaires*, p. 5 et 19.

Digitized by Google

responsable par l'atour de 1317 de la régularité des opérations d'inscription sur le rôle des manants [1], invite tous les forains établis à Metz à requérir la bourgeoisie. Parmi les immigrés arrivés depuis peu à Metz, certains, qui attachaient du prix au titre de bourgeois, n'avaient pas attendu cet ordre pour se présenter devant le Maître Échevin et les Treize; la preuve en est qu'on en trouve plusieurs qui, chaque année, durant la période 1287-1290, se font recevoir bourgeois, mais, pour les raisons exposées plus haut, le nombre ne devait pas en être très élevé; leur nom était inscrit sur une sorte de registre-minute, après qu'ils avaient prêté le serment d'usage. Si l'on excepte ceux contre qui ne pouvait s'exercer le droit de poursuite parce que nobles ou originaires d'une ville de bourgeoisie, l'inscription ne conférait pas au postulant la bourgeoisie, et c'est seulement au bout d'un an et un jour que le droit de poursuite étant éteint, la bourgeoisie était acquise; à ce moment, le nouveau bourgeois acquittait le droit d'entrée.

Mais, on peut se demander si, pour les forains de « la nation de Metz » et pour la masse de ceux qui, installés depuis plusieurs années, n'avaient jamais eté inquiétés par leur seigneur primitif et qui n'avaient point de raison spéciale pour revendiquer les lourdes charges de la bourgeoisie, cet appel du Maître Échevin suffisait. On peut en douter et imaginer qu'un véritable recensement dut être opéré à travers la ville, analogue à celui que prescrit l'atour de 1434, qui confie ce travail aux « comtes, bannerots et marliers [2] ». Selon le même atour, ceux-ci doivent, quinze jours après l'arrivée des immigrants, remettre aux Treize une cédule avec les noms, surnoms et domicile des nouveaux paroissiens. Sansdoute, un siècle et demi sépare l'atour de 1434 de notre liste et aussi bien dans l'atour en question cette mesure a-t-elle le caractère d'une véritable nouveauté; toutefois, si l'on suppose une opération analogue faite dans chaque

(1) *Hist. gén. Metz. Bénéd.* t. III, Preuves, p. 329.
(2) Ce sont des officiers des paroisses de Metz.

Digitized by Google

paroisse, par les marliers par exemple, en 1286 et 1290, avec remise d'une cédule au clerc des Treize, on peut expliquer certaines bizarreries qui frappent dès qu'on étudie la liste dans le détail : on comprend et que le recensement étant mal fait en 1286, des forains aient pu échapper à l'enquête au point de faire juger utile une nouvelle opération quatre ans après, et qu'il y ait des répétitions, car des forains ont pu se faire inscrire alors qu'une cédule était déjà établie à leur nom. Surtout cette hypothèse rend compte de l'absence de toute règle dans la rédaction des mentions; si tous les forains s'étaient présentés en personne devant le même clerc, on comprendrait mal que celui-ci n'ait pas demandé à chacun les mêmes renseignements. Cette variété au contraire s'explique si l'on admet que les cédules ont été établies par des marliers ou officiers de quartiers et que ceux-ci n'ont pas reçu d'instructions générales précises du Maître Echevin.

D'autre part, nous avons montré que, dès la fin du XIIIe siècle, il était d'usage d'établir, dans certains cas, des actes de deux catégories : des lettres de bourgeoisie et des notices de bourgeoisie. Tous ces documents (registre d'inscription, cédules, lettres, notices) étaient déposés dans l'arche au Grand Moustier dont le Maître Echevin et deux amans avaient la clef[1], ce sont eux qui chaque année, à une date qui ne peut être fixée, étaient utilisés par le clerc des Treize pour établir sa « liste des manants[2] ».

Pour résumer et préciser, on peut décrire comme suit la méthode de travail suivie pour établir la liste de 1286-1290. Au début de 1287, le clerc porte au net sur son rouleau les noms des forains « de la nation de Metz » pour qui l'inscription était vraisemblablement de droit, ces noms lui étaient fournis par les cédules, ou si l'on n'admet pas l'hypothèse d'un recensement, par le registre-minute où étaient enregistrées les déclarations des postulants. Parmi les noms des

(1) Atour de 1382.

(2) Nous pensons que ce travail incombait au clerc des Treize, en raison du rôle joué par les Treize dans l'admission des nouveaux bourgeois; c'est le clerc des Treize qui, d'après l'atour de 1434, reçoit les cédules.

Digitized by Google

autres forains, il ne retenait que ceux qui, établis à Metz depuis de nombreuses années, étaient depuis longtemps à l'abri du droit de poursuite ou qui, ayant fait leur déclaration de domicile et réclamé la bourgeoisie depuis plus d'un an et un jour, échappaient à leur seigneur; enfin peut-être y avait-il déjà, dès cette époque, une admission prononcée par le Conseil et dans ce cas le clerc devait s'appliquer à ne pas reproduire sur sa liste les noms de ceux qui ne pouvaient figurer au rôle des manants, soit qu'ils aient été « poursuivis », soit qu'ils n'aient pas été admis par le Conseil, soit qu'ils aient refusé de payer leur droit d'entrée. Il faut aussi tenir compte du serment, qui est la condition essentielle imposée au nouveau bourgeois; son refus pouvait entraîner l'expulsion immédiate. Si l'on admet que tous les candidats à la bourgeoisie se présentaient en personne devant les Treize, il est probable que certaines « journées » étaient réservées à l'inscription et qu'ainsi on pouvait, en faisant jurer plusieurs forains à la fois, éviter une perte de temps. Admet-on le recensement avec remise de cédules? Il faut alors supposer que les forains étaient tous invités par convocation à prêter serment.

On a vu, dans la première partie de ce travail, que le scribe de 1287 avait écrit la liste des bourgeois reçus en 1286 d'un seul jet; il n'est pas certain qu'il ait incorporé dans sa liste les noms qui lui étaient fournis par les lettres ou notices de bourgeoisie, car la notice concernant la fautei de « Jenas li genres la Chappe de Briey » (1286) a été reportée après la liste de 1286 et est d'ailleurs d'une autre écriture.

Durant les années 1287, 1288, 1289 et 1290, des clercs différents transcrivirent, à des dates qui nous échappent, les noms des forains requérant la bourgeoisie, tels qu'ils étaient inscrits sur le registre-minute ou tels qu'ils étaient fournis par les lettres et notices; pour ces dernières, les clercs prirent l'habitude d'en donner une courte analyse avec la date, mais cette coutume ne deviendra légale et obligatoire qu'avec l'atour de 1317. Au cours de l'année 1291, à la suite d'une

Digitized by Google

nouvelle opération pour incorporer à la cité les immigrés qui avaient négligé de prendre la bourgeoisie, le clerc a mené son travail suivant le plan adopté par son prédécesseur de 1286. Cependant, comme la dernière partie du rouleau comprend des mentions d'écritures différentes, il faut admettre qu'il y eut plusieurs clercs qui travaillèrent à copier les noms, que les inscriptions furent portées par paquets, au fur et à mesure peut-être qu'arrivait à son terme, pour les groupes de candidats, le délai d'an et jour.

Le rouleau ainsi établi ne comprenait que les noms de ceux qui, ayant rempli toutes leurs obligations, étaient reçus bourgeois. Il avait valeur d'acte authentique, et c'est ce rôle des manants, déposé dans l'arche du Grand Moutier (la Cathédrale) qui était consulté, quand il s'agissait de prouver la bourgeoisie d'une famille messine [1].

Les deux documents que nous avons essayé d'interpréter prouveraient donc (surtout le Document II) et un fort mouvement d'immigration vers Metz au XIIIe siècle, et un effort du corps municipal messin pour incorporer tous les immigrés à la cité, de façon à réaliser la confusion des manants (au sens étymologique du mot) et des bourgeois. C'est la même tendance qu'on retrouve à travers le XIVe et le XVe siècles, avec les atours de 1317, 1382 et 1434 qui cherchent à imposer la bourgeoisie à une masse d'étrangers qui entendaient profiter des avantages de la ville, de la « fermeteit », en particulier, sans avoir à suppporter les charges pécuniaires et militaires incombant aux bourgeois.

ORIGINE DES NOUVEAUX BOURGEOIS.

Ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de l'indiquer, la totalité (ou presque) des mentions du Document I, la moitié environ de celles qui correspondent aux années 1286-1290 comportent l'indication du lieu d'origine des nouveaux

(1) Voir plus haut, p. 532.

Digitized by Google

bourgeois; ceux-ci nous apparaissent donc comme des immigrants, venus de la campagne en général, et il est assez tentant d'utiliser ces indications pour déterminer l'attraction exercée par Metz au XIIIe siècle sur les campagnes du pays lorrain. Si des études analogues pouvaient être faites, pour d'autres villes, on prendrait une idée plus précise du mouvement urbain au XIIIe siècle et de l'importance des villes à cette époque (1).

Pareille étude avait déjà sollicité l'attention de Wichmann; réduit aux seuls bans de tréfonds (car il ne paraît pas avoir connu les deux documents que nous étudions), il avait songé à utiliser les indications d'origine, souvent accolées aux noms de famille relevés dans les bans de tréfonds, pour donner une idée de la force d'attraction de Metz au XIIIe siècle. Dans un article publié dans le Jahrbuch en 1909 (2), il remarquait que les bans édités par lui contenaient la mention de 341 localités différentes, qui avaient envoyé à Metz un contingent d'immigrants et il se proposait de joindre au tome IV de l'œuvre (soit le deuxième volume des Tables) une carte destinée à traduire le fait sous une forme géographique. Malheureusement, la mort a empêché Wichmann de mener à bien son œuvre et Grimme qui a publié le dernier volume (tome IV) ne s'est pas cru en mesure de donner la carte promise.

La tentative de Wichmann était fort intéressante et nous ne faisons que la reprendre sur des bases différentes. Les documents qu'il se proposait d'utiliser sont un peu sujets à caution : les Messins qui figurent dans les actes de prise de bans peuvent être établis à Metz depuis plusieurs générations, sans que rien nous en avertisse. Les noms relevés par Wichmann sont bien des noms d'immigrants, mais comme

(1) Ce travail a été fait par Espinas pour Douai et pour la période 1318-1334. Voir Espinas, *op. cit.*, t. I, p. 395-418 et t. IV. Tableaux II et IV (Carte des lieux d'émigration attribués aux nouveaux bourgeois, 1318-1334).

(2) Wichmann, *Die Bedeutung der Metzer Bannrollen als Geschichtsquelle*, *J. d. G. f. l. G. u. A.*, 21e année, 1. Bd., 1909, p. 60.

Digitized by Google

la date de leur installation à Metz peut remonter assez loin dans le passé, ils ont le tort d'apporter des renseignements un peu vagues parce que non datés, sur le phénomène d'immigration à Metz. On notera, d'ailleurs, que les bans de tréfonds publiés par Wichmann s'étendent de 1220 à 1298, soit sur une période de trois quarts de siècle, et que, par suite, la carte qu'il projetait aurait eu le défaut de ne pas correspondre à une période suffisamment délimitée et restreinte. D'autre part, dans les bans de tréfonds, les noms des contractants sont donnés sans règle fixe : les rédacteurs se contentent souvent de donner le nom de famille, sous sa forme la plus courante et surtout la plus courte sans indiquer le lieu d'origine, et il est assez remarquable que pour cette longue période (pour laquelle nous avons conservé 17 rouleaux) on trouve seulement 341 localités indiquées comme lieux d'origine d'habitants de Metz; c'est vraiment fort peu.

Les documents dont nous disposons paraissent susceptibles de fournir des renseignements plus précis et à certains égards plus complets. Ils renferment seulement des noms de nouveaux bourgeois et pas d'autres[1]; au contraire, dans les prises de ban qui concernent des ventes et des achats, les nouveaux venus dans une ville ne sont pas les seuls qui paraissent; les mutations de propriétés intéressent aussi, et sans doute dans une forte proportion, les habitants qui forment le fond ancien de la population, ceux-là même dont le nom de famille s'est débarrassé de toute indication relative au lieu d'origine; ainsi s'explique le nombre relativement restreint des noms de localités relevés par Wichmann. Si nous abordons le problème de l'origine des immigrants dans de meilleures conditions, il ne faut pas toutefois se faire d'illusion sur la valeur des documents utilisés; ils n'ont pas une valeur absolue, ainsi qu'il ressort des quelques remarques que voici :

On sait déjà que les nouveaux bourgeois ne sont pas, en

(1) Nous donnons à la page 607 du présent travail une table de tous les noms de personnes qui figurent dans les deux listes (Documents I et II).

Digitized by Google

général, venus s'établir à Metz l'année même où ils ont reçu le droit de bourgeoisie ; les bans de tréfonds nous ont montré que plusieurs d'entre eux étaient fixés à Metz une dizaine d'années auparavant ; autrement dit, les listes ne nous donnent pas un courant régulier d'immigrants, sauf peut-être pour la période 1239-1242. D'autre part, quelques cas isolés, qui nous sont décelés par les bans de tréfonds, permettent de penser que tous les étrangers résidant à Metz en 1286 ne sont pas devenus bourgeois cette année là [1] ; bourgeois et immigrants ne forment pas deux groupes qui coïncident parfaitement. Il faudrait tenir compte également des bourgeois qui, nantis du privilège de bourgeoisie, résident en dehors de Metz [2] ; le nombre, il est vrai, en est tout à fait restreint, négligeable, et au total on peut penser que le nombre des nouveaux bourgeois pour une période donnée est sensiblement inférieur à celui des immigrants pour la même période.

Toutes les mentions ne donnent pas l'indication du lieu d'origine, il s'en faut de beaucoup. Le Document I fait connaître 334 nouveaux bourgeois dont 24 seulement sont d'origine inconnue; le Document II donne un total de 458 noms, mais 283 seulement avec la mention du lieu d'origine ; comme il y a des doubles emplois et que la même localité a fourni parfois plusieurs émigrants, on arrive à un total d'environ 300 localités, chiffre relativement élevé, si on le compare à celui donné par Wichmann qui utilisait des documents plus nombreux et correspondant à une période beaucoup plus étendue.

Nous avons compris dans notre liste certains noms de localités, très rares il est vrai, qui, par la force de l'habitude, sont devenus des noms de famille ; un des cas les plus curieux est celui de Buisei (Buchy) qui est porté par plusieurs manants de 1239 : *Arnols Buisei*, *Robins Buisei* et *Piericins Buisei* ; la liste qui nous a conservé leurs noms est, on le sait, très sobre de détails et ne fournit aucune indication sur le

(1) Voir plus haut page 556, note 2.

(2) Ce sont les bourgeois appelés dans certaines villes « bourgeois forains » et qui ont été signalés p. 564, note 4.

Digitized by Google

degré de parenté entre émigrants, mais il est vraisemblable qu'il s'agit là de trois frères ou tout au moins de trois membres de la même famille, originaires du village de Buchy; un autre personnage portant le même nom : *Colas li meutiers Buxey* figure dans la liste de 1286 (1).

Cet exemple est un cas limite et exceptionnel, celui d'une famille « déracinée » depuis assez longtemps pour que son lieu d'origine soit devenu un surnom. Dans la majorité des cas, le nom d'origine garde toute sa valeur, il est relié au nom de famille ou au surnom par la préposition *de*. Mais comment faut-il interpréter cette indication d'origine? convient-elle proprement au nouveau bourgeois, est-ce un immigrant de date récente, ou bien porte t-il ce nom par tradition et dans ce cas l'immigration doit-elle être reportée à une ou deux générations antérieures? Le cas apparaît fort embarrassant, même quand la filiation du nouveau bourgeois est indiquée; en voici quelques exemples, où la mention portée sur la liste des manants est mise en parallèle avec l'indication fournie par les bans de tréfonds :

Watrins li charpantiers li filz Ysembairt de Remilley (31B) (2).
Waterins de Remilley li charpentiers (M.B. 1281, 589).

Lowias li charpentiers li filz Buevelat d'Abes (31 D) (3).
Lowias li charpentiers d'Aubes (M.B. 1290, 459).

Chardas de Mardeney li filz Blowat (31 A) (4).
deleis Blowel de Mardeney (M.B. 1298, 527 [27]).

Enfin, cette mention empruntée à la liste de 1286 : Jaikemins de Gorze li filz Jehan de Gorze dou Champel.

Tous ces exemples présentent une précision exceptionnelle; mais, à la réflexion, on n'en est que plus embarrassé pour

(1) P. 594 D.
(2) P. 598 A.
(3) P. 604 R.
(4) P. 593 M.

Digitized by Google

interpréter exactement l'indication d'origine. Est-ce le père qui a quitté la campagne; le fils est-il un citadin de naissance ou est-il encore un rural d'origine? Quand la filiation n'est pas indiquée, on est incité à penser que le nouveau bourgeois est bien un immigrant arrivant de la campagne ou fixé depuis peu à Metz, mais à la réflexion, le fait paraît moins certain.

Au total, les documents dont nous disposons paraissent d'une précision légèrement supérieure à ceux que Wichmann se proposait d'utiliser; ils ont surtout cet avantage, qu'ils nous permettent de saisir le phénomène de l'immigration dans des limites de temps assez restreintes. En effet, sur les 40 cas signalés où un bourgeois de 1286-1290 est mentionné dans des documents antérieurs à ces dates, c'est en général dans les quinze années qui ont précédé l'inscription que le nom des futurs bourgeois apparaît dans les bans de tréfonds. Si même on suppose que, dans bien des cas, le bourgeois n'est pas lui-même un immigrant, mais que son père, dont il a gardé le nom, a déjà vécu plusieurs années à Metz sans prendre la bourgeoisie, on admettra qu'il est raisonnable de ne pas reporter au-delà des quarante ans qui précèdent l'inscription au rôle des manants la date de l'arrivée effective de l'immigrant ou de son père à Metz. Je ne me dissimule pas combien tous ces raisonnements pèchent du fait que nous ne possédons pas la série complète des bans de tréfonds; si nous l'avions, nous verrions peut-être de futurs bourgeois apparaître dans les bans à une date antérieure à celle où les documents dont nous disposons actuellement nous permettent de constater leur présence à Metz et notre limite serait reculée d'autant, mais d'autre part, il faut bien admettre aussi que le nom d'origine, dans bien des cas, est propriété personnelle de l'individu mentionné et qu'il a été inscrit sous ce nom, parce que précisément il était installé depuis peu à Metz.

Avant d'étudier la zone dont sont originaires les immigrants nous avons dû identifier les noms de lieux qui sont cités dans les documents considérés; pour éviter des répétions nous avons donné les résultats de ce travail sous

Digitized by Google

forme d'une table des noms de lieux où les formes anciennes sont rangées par ordre alphabétique avec en regard l'identification proposée (1). Pour pouvoir dresser un inventaire exact et complet des localités qui ont contribué à alimenter la population messine, il faudrait arriver, dans le travail d'identification, à une rigoureuse certitude; or, nous ne saurions nous vanter d'un tel résultat en dépit des excellents instruments de travail auxquels nous avons eu recours (2). Indiquons au moins les noms pour lesquels il n'est point d'identification rigoureuse possible.

Il est d'abord des noms pour lesquels il n'a pu être proposé aucune identification; ils sont d'ailleurs peu nombreux, et dans la première partie de cette étude, on a conjecturé que des fautes de copie avaient pu défigurer ces noms; il était tentant, par suite, de proposer des corrections; nous avons préféré garder les formes telles quelles et laisser à d'autres plus habiles le soin de résoudre ces énigmes (3).

Il est, d'autre part, quelques rares noms pour lesquels une identification a été hasardée, bien que douteuse; ces noms sont signalés spécialement dans la table.

Beaucoup plus nombreux sont les noms pour lesquels la forme moderne ne fait pas de doute mais qu'on ne peut identifier de façon certaine, en raison du grand nombre de villages qui répondent à un tel vocable. Comment décider entre les nombreux Dommartin, Norroy, Villers, Pagny, Saulxures

(1) On trouvera cette table à la page 627 du présent travail.

(2) En dehors des Dictionnaires topographiques de Lepage, Bouteiller, Liénard, pour ne parler que des départements lorrains, j'ai trouvé d'excellentes indications dans :

Wichmann. *Die Metzer Bannrollen*. Band IV, Teil IV[2] (Vororte von Metz) et Teil IV[3] (Andere Ortschaften) 1916;

Das Reichsland Elsass-Lothringen, herausgegeben von dem statistischen Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen. III[er] Teil. *Ortsbeschreibung*. Strasbourg, 1903;

Pouillés de la province de Trèves, publiés par Aug. Longnon et l'abbé Victor Carrière. Paris, 1915.

(3) Voici ces noms : Davitfosse, Denanges, Hermuecort, Hurpigne, Riseborc, Sezanges, Welz.

Digitized by Google

de la région de l'Est, pour ne citer que les noms les plus fréquents, quand aucun déterminatif ne leur est joint? Au premier abord, il semblerait naturel, entre plusieurs localités de même nom, de choisir celui des villages le plus rapproché de Metz, mais on renoncera vite à ce criterium si l'on songe qu'il est des immigrants qui viennent de localités fort éloignées de Metz : Châlons-sur-Marne, Sapignicourt (Marne), St-Michel (Aisne), sans parler de Montpellier ou de Paris. Il n'était donc pas possible de faire entrer en ligne de compte, pour l'établissement de la carte projetée, les noms d'identification incertaine et plusieurs localités citées dans les deux documents ont dû, de ce fait, être rejetées.

Si, en tenant compte de ces réserves, on souligne sur une carte au 200.000e par exemple (1) les noms des localités qui ont fourni des immigrants à Metz, en adoptant une couleur distincte correspondant à chacune des deux périodes : 1239-1242 d'une part, et 1286-1290 de l'autre, on pourra faire les remarques suivantes.

La zone d'immigration est restée la même durant les deux périodes; sans doute les villages qui fournissent des immigrants ne sont pas les mêmes, mais cela tient simplement au fait que, dans un cas comme dans l'autre, les villages signalés sont nombreux et qu'il est rare que le même village fournisse plusieurs émigrants; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que seuls quelques villages, une quarantaine en tout, soient communs aux deux périodes; même là où l'on constate de petits groupes d'émigrants, il serait exagéré de parler de véritables centres d'émigration.

Mais, si le phénomène de l'émigration se répartit sur un grand nombre de villages, ces villages ne sont pas jetés au hasard sur la carte. Si on laisse de côté les localités « excentriques », dont nous parlerons tout à l'heure, la zone d'où sont

(1) C'est l'échelle la plus commode, car la presque totalité des localités citées se trouvent sur la feuille Metz de la carte d'E. M. au 200.000e. Nous avons fait, pour notre usage personnel, le travail cartographique dont il est parlé ici; malheureusement, des difficultés d'ordre matériel n'ont pas permis de joindre au présent article une reproduction de cette carte.

Digitized by Google

originaires les immigrants est délimitée par une ligne qui passe par Conflans, Pont-à-Mousson, Château-Salins, Morhange, St Avold, Bouzonville, Thionville, Briey, pour aller rejoindre Conflans. Dans l'intérieur de cette zone, la densité n'est pas partout la même; quelques régions sont particulièrement riches en villages d'émigrants : ce sont la vallée de la Moselle, le Saulnois et le pays de la Seille; le phénomène s'explique sans peine : ce sont les régions les plus riches du pays messin, les plus peuplées sans doute, celles en tout cas où, dès le XIIIe siècle, les villages sont le plus denses, alors que les pays de forêts et d'étangs (forêt de Moyeuvre, plateau boisé de Rezonville-Mars-la-Tour, zone marécageuse de Gros-Tenquin), plus pauvres en villages sont plus faiblement représentés. Il est à noter également que Metz n'occupe pas le centre de la zone; Metz est distant de Conflans de 25 kilomètres à vol d'oiseau, alors qu'on en compte une quarantaine jusqu'à St-Avold. Si l'on cherche à se rendre compte des raisons qui ont arrêté aux limites indiquées plus haut la force d'attraction de la cité messine, on remarque très rapidement, à la simple inspection de la carte, que certaines régions sont tout à fait réfractaires à l'influence de Metz. Tandis que, vers le Nord, le Luxembourg fournit quelques émigrants, la Woëvre (région d'Etain et de Thiaucourt) et la vallée de la Sarre n'apportent pour ainsi dire aucun contingent; d'un côté Metz entre en conflit avec Verdun, tandis que vers l'Est son influence est annulée par les villes de la Sarre, peut-être même par Strasbourg; vers le sud, il faut tenir compte de l'influence de Toul, grande cité épiscopale.

En dehors de la zone considérée, on ne trouve qu'une cinquantaine de localités qui aient fourni un contingent à l'immigration, et encore ces localités sont-elles réparties sur un très grand territoire; il est impossible de les ranger en des groupes de caractère géographique. Certaines sont en dehors de la Lorraine, c'est le cas pour Asti, patrie des Lombards, pour Paris, Montpellier, Châlons-sur-Marne, Sapignicourt (Marne), Hui (Belgique, province de Liège), Arlon; la liste atteint au total

Digitized by Google

une vingtaine de noms [1] ; chaque localité a fourni en général un seul immigrant; ce sont là manifestement des cas exceptionnels qui sont pourtant à retenir, car ils prouvent la mobilité économique des hommes du XIIIe siècle, que nous sommes trop disposés à méconnaître. Pour les autres localités qui sont soit en Lorraine soit dans la région mosellane, il est à remarquer que beaucoup d'entre elles sont des centres urbains importants pour l'époque : Longwy, Sierck, Trèves, Luxembourg, qui durant une seule période (1286-1290) fournit huit nouveaux bourgeois, — Verdun, St-Mihiel, Commercy, Toul, Nancy, St-Nicolas-du-Port, Epinal (9 immigrants en tout).

En résumé, la population messine est entretenue en partie au XIIIe siècle par une immigration qu'alimentent dans une forte proportion les campagnes riches du pays messin, et pour une part très faible des centres urbains parfois très éloignés [2] ; deux faits sont à retenir comme certains : le fort courant d'immigration est fourni par la région avoisinant la ville (alors qu'aujourd'hui, les villes reçoivent des immigrants de plusieurs régions parfois fort lointaines) et les régions pauvres ne fournissent qu'un contingent minime.

Est-il possible d'aller plus loin dans la recherche des causes *locales* d'émigration? Nous ne le pensons pas ; en effet,

(1) Voici quelles sont ces localités « excentriques », situées en dehors de la Lorraine proprement dite et réparties en des groupes d'un caractère géographique un peu artificiel.

Groupe rhéno-mosellan : Ammeldingen-sur-Our, Kaerlich, Luenebach, Malberg, Sayn, Trèves (toutes ces localités dans la Prusse Rhénane).

Groupe luxembourgeois : Aspelt, Dudelange, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Groupe belge : Arlon, Hui, St-Trond, Tournai.

Groupe du département de la Marne : Châlons, Esternay, Sapignicourt, Vassy.

Il reste enfin les « isolés » : Asti — Arras, Montpellier, Paris, St-Michel (Aisne). — Il est bien remarquable qu'une seule localité alsacienne fournisse des émigrants (Ingweiler; Bas-Rhin).

(2) Même phénomène à Douai ; les centres éloignés qui fournissent des immigrants à Douai sont des centres urbains. Voir Espinas, *op. cit.* t. I, p. 404.

Digitized by Google

les documents dont nous disposons sont trop fragmentaires et se rapportent à une période trop restreinte; c'est ainsi qu'on ne peut noter aucun centre local d'émigration intense; quelques localités ont fourni deux ou trois émigrants, rarement plus, ce sont souvent des parents. Il est très possible d'ailleurs que cette absence de centres importants d'émigration soit un phénomène général au XIIIe siècle (1).

Dans l'étude des causes spéciales qui, pour chaque localité expliquent l'émigration, les seuls éléments d'explication qu'on puisse retenir sont de deux sortes : le métier pratiqué par l'émigrant et les facilités qui lui sont accordées pour gagner la ville. Pour les métiers, il est impossible de se prononcer; souvent, sans doute, mention est faite du métier du nouveau bourgeois, mais on ne peut affirmer qu'il le pratiquait déjà dans son village natal; il est plus vraisemblable qu'installé à Metz depuis plusieurs années avant d'être reçu bourgeois, il a fait son apprentissage dans la ville; tout ce qu'on pourrait tirer de la liste de 1286-1290, ce sont des indications sur la répartition des métiers entre les différents quartiers de Metz (2), mais il n'y a là rien qui n'ait été déjà signalé par Wichmann. Il serait plus intéressant de savoir dans quelle mesure les traités d' « entrecours », la négligence des seigneurs à exercer leur droit de poursuite, le libéralisme relatif des coutumes rurales qui souvent reconnaissent au sujet d'un seigneur le droit de quitter son village, expliquent la répartition des émigrants entre certaines localités, mais une pareille étude, en admettant qu'elle soit possible, dépasserait les cadres d'un simple article de revue. Le fait d'ailleurs que les localités ne s'inscrivent que pour un chiffre infime d'émigrants laisserait plutôt supposer que le départ

(1) Espinas signale le même phénomène dans son étude sur Douai, (Espinas, *op. cit.*, t. I, p. 404); cependant sur 38 villages voisins de Douai, 15 envoient plus d'un émigrant (de un à six émigrants par village).

(2) Pour l'identification et l'explication des termes qui désignent des rues ou des quartiers de Metz, je renvoie à [Grimme]. *Die Metzer Bannrollen*, Band IV, Stadt-Metz.

Digitized by Google

des villageois s'est fait en cachette et qu'il n'était pas légal ; simple hypothèse d'ailleurs qui aurait besoin d'être appuyée sur d'autres documents ou à leur défaut sur un travail analogue à celui qu'avait projeté Wichmann.

Il reste enfin une dernière question sur laquelle les deux documents nous apportent quelque lumière : le taux de l'immigration à Metz au XIIIe siècle. La liste I donne pour quatre années 334 nouveaux bourgeois, se décomposant comme suit : 1239 : 55; 1240 : 87; 1241 : 115; 1242 : 77 (soit une moyenne annuelle de 83) et l'on sait que durant les années 1238 à 1242, les inscriptions se firent régulièrement. Pour la période 1286-1290, nous avons relevé 458 noms inscrits dans des conditions si particulières qu'on ne peut fixer le contingent exact de chaque année; contentons-nous d'une moyenne : celle-ci est de 91. Il reste entendu que ces chiffres donnent la moyenne des *nouveaux bourgeois* et non des *immigrants*, la différence entre les deux catégories a été suffisamment soulignée, mais il est bien certain qu'il y a entre elles un rapport tel que la moyenne annuelle des nouveaux bourgeois peut être prise comme indice du phénomène plus général de l'immigration.

Ces moyennes annuelles peuvent être comparées, soit au chiffre total de la population messine au XIIIe siècle, soit à des moyennes annuelles du taux d'immigration empruntées à une époque postérieure et à des villes différentes. Le taux d'accroissement de la population est difficile à préciser en raison de l'incertitude où nous sommes du chiffre total de la population. Si l'on admet 35.000 habitants, chiffre auquel Wichmann est arrivé par des calculs ingénieux [1], mais qui paraît bien être un chiffre *maximum;* si d'autre part on admet que chaque nouveau bourgeois est chef d'une famille qui représente en moyenne quatre personnes, on obtient une moyenne de 332 personnes par an durant la première période et de 364 durant la seconde; Metz aurait ainsi reçu chaque

(1) Wichmann, *Die Bedeutung der Metzer Bannrollen*, J. d. G. f. l. G. u. A. Bd. XXI, 1, 1909, page 73.

Digitized by Google

année un chiffre d'étrangers représentant le centième de sa population totale. Pour la période de 1286 à 1290 le nombre des immigrants s'éleverait à environ 1.600 personnes, ce qui correspond à un accroissement de 4,5 pour 100 (1).

Ces calculs sont fort sujets à controverse; en voici qui reposent sur des bases beaucoup plus solides. Pour Metz même, nous possédons le registre des entrées de ceux qui « ont estez ressus en la bourgeoisie » de janvier 1561 à 1637 (2); ce registre est fort bien tenu; les entrées ont été inscrites au fur et à mesure, très régulièrement; on compte au total 281 entrées, y compris 79 étrangers établis à Metz depuis dix ans et inscrits d'office pour raison fiscale (1605) (3); c'est dire que le chiffre total (281) doit se rapprocher assez du nombre des immigrants; la moyenne annuelle est de 37.

Les archives municipales de la ville de Metz contiennent en outre, dans le carton n° 483, un cahier en papier qui porte comme titre « *État des personnes qui se sont présentées au greffe de l'Hôtel de Ville de Metz, pour se faire enregistrer en exécution de l'ordonnance de la Chambre du 16 janvier 1753 à dessein d'acquérir le titre de bourgeoisie* » (4). L'opération paraît s'être poursuivie durant une partie de l'année 1753 et le cahier comprend environ 1400 noms (5). Cette opération

(1) Pour la France contemporaine où les villes s'accroissent presque uniquement par l'immigration, en raison du faible taux de la natalité, la population urbaine s'est accrue de 9,1 pour 100 (1876-1881), de 4,9, pour 100 (1881-1886), de 3,9 pour 100 (1886-1897). — (Meuriot, *Les agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*; Paris, 1897, p. 90). Si l'on admet pour Metz une population inférieure à 35.000 habitants, le taux d'accroissement par suite de l'immigration se trouve relevé d'autant.

(2) Archives municipales de Metz n° 271. Registre de papier de 38 folios; sur la couverture en parchemin est écrit le titre « *Registre des Bourgeoys* ». Les bourgeois qui ont prêté serment sont rangés par ordre alphabétique pour la période du 29 janvier 1561 à 1637.

(3) Archives municipales de Metz, n° 271, f° 28, r°.

(4) Archives municipales de Metz, n° 483. Le registre qui compte au total 118 folios de papier est formé de plusieurs cahiers; le premier cahier qui porte le titre a reçu à tort la cote : Pièce n° 3.

(5) Je dis environ, car le temps m'a fait défaut pour dénombrer une à une les inscriptions.

Digitized by Google

était une revision générale des étrangers établis à Metz depuis longtemps (les uns depuis dix ans, d'autres depuis 40 ans) : admettons en moyenne un séjour antérieur de quinze ans, on obtient pour l'immigration annuelle un chiffre moyen de 93, qu'il faudrait peut-être relever un peu pour tenir compte des étrangers qui ont demandé d'eux-mêmes le droit de bourgeoisie, sans attendre l'ordonnance de 1753 et qui ne figurent pas dans le registre n° 483

Il résulte de là que le taux du XIIIe siècle est élevé, il est voisin du taux du XVIIIe siècle, époque de calme et de prospérité et il est bien supérieur à la moyenne des années de misère qui correspondent à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

D'autre part, une comparaison intéressante peut être faite avec deux autres grandes cités du Moyen-Age, Ypres et Douai. La ville d'Ypres possède dans ses archives municipales un registre de nouveaux bourgeois pour la seconde moitié du XIVe siècle, document qui a été signalé par M. Pirenne (1). Des années 1352 à 1380, le « Poorterieboek » d'Ypres donne une moyenne annuelle de 109 entrées, chiffre un peu supérieur à celui que nous avons trouvé à Metz pour la période 1239-1242 (le chiffre le plus élevé est 176 en 1352 et le plus bas 70 en 1372) (2); mais si l'on veut faire une comparaison avec les chiffres de 1286-1290, il faut remarquer que nous avons affaire ici dans un cas comme dans l'autre, à des entrées de *bourgeois*; toutefois tandis que, pour Metz, nous n'avons que les chiffres de cinq années seulement dont trois sont à peu près vides, le « Poorterieboek » indique les entrées des nouveaux bourgeois de 1352 à 1380 sans interruption, soit durant 17 ans, ce qui explique la moyenne plus élevée d'Ypres. Si l'on compare les moyennes telles quelles, on constate que l'immigration à Metz se poursuit dans des conditions numériques analogues, réserve

(1) Pirenne, *Les dénombrements de la population d'Ypres au XVe siècle.* dans *Vierteljahrschift für Social-und Wirtschaftsgeschichte* I. Band, 1903, p. 1-32.

(2) Pirenne, *op. cit.*, p. 4.

Digitized by Google

faite pourtant que M. Pirenne admet pour Ypres au XIVe siècle une population de 10.000 habitants seulement.

Quant à Douai, on a déjà signalé (1) que de 1318 à 1334 le nombre des nouveaux bourgeois s'est élevé à 148, soit une moyenne annuelle de 15, sans que le chiffre annuel des entrées dépasse jamais 32; à Douai le taux de l'immigration au XIVe siècle est donc du même ordre de grandeur qu'à Senlis (2) pour la même époque et reste fort éloigné des chiffres que nous avons relevés à Metz pour le XIIIe siècle.

Enfin la comparaison avec Ypres et Douai offre encore un autre intérêt. Tandis que le plus ancien registre de bourgeoisie de Douai remonte à 1318 et que le « Poorterieboek » d'Ypres débute avec l'année 1352, la liste des « manants » messins donnés par le Document I est antérieure de trois quarts de siècle au plus ancien de ces deux registres.

Les archives des villes du Moyen âge offrent-elles pour le XIIIe siècle des documents analogues à ceux de Metz? Il serait intéressant de le rechercher et d'établir une bibliographie des « Livres de bourgeoisie » qui nous sont parvenus (3). Leur étude pourrait apporter des renseignements sur

(1) Voir plus haut, page 560.

(2) A Senlis (Flammermont, *op. cit.*, p. 17), on trouve par an au « Cartulaire enchaîné » de 15 à 20 nouveaux bourgeois.

(3) J'ai indiqué au cours de cette étude (page 560, note 2), quelques documents de cette sorte qui m'ont été connus, souvent de façon indirecte. Voici le tableau d'ensemble des renseignements recueillis:

Pour Douai les registres BB 83 bis, 84 et 85 conservés aux Archives municipales de la ville donnent les entrées de 1318 à 1334, de 1398 à 1572 et de 1572 à 1708 ([Brassard] *Les clercs et les nobles à leur réception comme bourgeois de Douai* dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. IV, 2e série, 1884, p. 106-138). Seul le premier de ces registres a été étudié par Espinas, *op. cit.*, t. I, p. 385 et suiv.

Pour Ypres un des registres de bourgeoisie, le « Poorterieboek » de 1352 à 1380, a été mentionné par Pirenne. *Le dénombrement de la population d'Ypres au XVe siècle.*

Pour Senlis, quelques indications sur le « Cartulaire enchaîné » dans Flammermont, *op. cit.*, p. 7.

Pour Noyon, indications malheureusement très vagues dans Lefranc, *op. cit.*, p. 149.

Pour Chauny, un Livre des Bourgeois a été publié par Poissonnier au

Digitized by Google

bien des questions encore obscures concernant les constitutions urbaines au Moyen âge. Mais, à en juger par les indications qui ont été recueillies à l'occasion de ce travail, il ne semble pas qu'on ait signalé jusqu'alors, tout au moins pour la France, des listes de bourgeois antérieures à celles que nous publions ici; ce simple fait suffirait à leur assurer quelque valeur et à faire excuser une étude un peu longue et dont les conclusions restent trop souvent hypothétiques. Mais nous ne pensons pas avoir épuisé tous les problèmes que soulèvent ces deux listes de « manants », d'autres trouveront encore à y glaner des renseignements intéressants sur la vie urbaine et les conditions sociales à Metz au XIIIe siècle. D'autre part, s'il est un peu vain d'espérer la découverte de nouveaux bans de tréfonds ou d'autres listes de nouveaux bourgeois du XIIIe siècle, documents qui seuls pourraient permettre de résoudre d'une façon définitive quelques-uns des problèmes soulevés au cours de la présente étude, il suffirait cependant de recueillir dans les documents messins du XIIIe siècle quelques indications précises sur l'état civil de plusieurs de nos nouveaux bourgeois pour confirmer ou détruire quelques-unes de nos conclusions. Or les cartulaires et livres-censiers des établissements religieux messins sont assez riches en documents du XIIIe siècle pour qu'on puisse espérer y retrouver par un dépouillement attentif plusieurs des « manants » mentionnés dans les deux listes [1].

T. VI du *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*. Ce livre remonte à 1405; la publication de Poissonnier ne m'a pas été accessible.

Enfin pour Genève voir Covelle, *Le livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève, publié d'après les Registres officiels*. Genève. J Jullien. 1897. Mais le titre du livre répond assez mal au contenu; Covelle n'a pas publié un registre de bourgeoisie, il a fondu ensemble et présenté dans l'ordre chronologique tous les renseignements fournis par plusieurs *Livres de Bourgeoisie*, les *Registres du Conseil*, les *Lettres de Bourgeoisie* et les *Registres des Comptes de la Communauté*. Or les renseignements provenant de ces divers documents ne sont pas toujours concordants, leur mise en œuvre aurait réclamé une étude critique préliminaire, qui fait complètement défaut dans Covelle. Les plus anciennes entrées mentionnées sont de 1364.

(1) Signalons en particulier le cartulaire-censier du Chapitre de la Ca-

Digitized by Google

En tout cas, dès maintenant, quelques faits importants paraissent bien établis, ainsi le puissant développement de la vie urbaine à Metz dès le XIIIe siècle, l'attraction exercée par la grande cité sur les villages d'une région assez étendue et aussi la mobilité économique des hommes du XIIIe siècle, que nous imaginons volontiers fixés à leur sol natal. En somme, on constate dès cette époque lointaine un mouvement d'émigration vers la ville, un « brassage » général de la population qu'il serait vain de vouloir comparer à celui qui se poursuit depuis un demi-siècle dans l'Europe occidentale, mais qui au fond n'en est pas essentiellement différent.

EDMOND PERRIN

Maître de conférences d'histoire du Moyen-âge à la Faculté des Lettres de Grenoble.

thédrale de Metz (B. N. Fonds français, N° 11846), si riche pour le XIIIe siècle en actes d'acensement et de constitution de cens se rapportant presque exclusivement à des immeubles situés dans la ville même de Metz et dont la publication, dans la collection des *Mettensia* par exemple, serait d'un si vif intérêt pour l'histoire de la propriété urbaine au Moyen âge.

Digitized by Google

I

Original. — Rouleau de parchemin. — Bibliothèque Nationale: Nouvelles acquisitions françaises 6732, pièce N° 108.

Cist firent fautei quant li miliares corroit par M et CC et XXXVIIII ans. A

Renaldins d'Ernauvile. — Arnols li Convers de Habeinvile. — Arnols Buisei. — Warins de Juissei. — Robins Buisei. — B
Piericins Buisei. — Hanriat de Bascort. — Gerart de Saint Evre. — Aubertins de Noweroi lo sac. — Lanbelins et Waterins ses freres d'Asperc. — Adans de Tintelanges. — Simonins de Frasne C
et Habillons et Andreus sui frere. — Thierias de Limoncort. — Lowions de Bossanges. — Gerardins de Heis. — Ruecelins d'Angondanges. — Lanbelins de Cerlei et Lorans ses freres et D
Werions de Veinemont. — Gerars de Boenvile. — Ernals de Vilers. — Waterons de Biaumont. — Robin de Larbrie. — Johans Motons de Vantous. — Petrellin de Hurpigne. — Isenbart de E
Brueke. — Willeme de Brueke. — Guerebode de Brueke. — Jennin de Noescevile. — Johan de la cort d'Epillei. — Jennin d'Awignei. — Pierat de Lewons. — Colignon de Saunei. — F
Jennin Capitel. — Waterin de Sororvile. — Thierion d'Anerei. — Reinier de Saint Michiel en Thieresche. — Bertrans d'Aboncort. — Domangin de Boissieres. — Bertran de Werrise. — Gerart G
d'Amedanges. — Robert de Wales. — Simonin lo mercier. — Godefrin de Soitru. — Colin de Guinnanges. — Thierion lo maceon de Limoncort. — Balduin de Calredich. — Waterin de H
Rupignei. — Domangin de Belevile. — Aubert de Giuerei. — Domengin de Dongeu. — Piericeon de Billanges.

q En l'an ke li miliares corroit par M et CC et XL ans. I

Colins de Pusuels. — Godefrin de Siverei. — Lietart et Rembals ses freres d'Aireincort. — Arnols de Cheminat. — Gerars d'Oltre. — Stevenin de Geillaucort. — Broscart de Baseilles. — Huin de J
Spenil. — Weri de Leubei. — Gerart de Pivelanges. — Becelin de Waldrike. — Lowi d'Obelanges. — Willame de Bosonvile. — Roillon et Godefrin son frere de Wirei. — Bertremin de Montois. K

Digitized by Google

A — Simelo de Werrise. — Bertremin de Chastels sor Mosele. — Jennin d'Espinals. — Aurart d'Ollaucort. — Aubertin de Ruppignei. — Weriat de Rupignei. — Heces de Hoi. — Jennins et
B Simonins li enfant Cunin de Saint Evre. — Thieriat d'Aiseraule. — Stevenin de Moieneville. — Hecelin et Gerardin son frere de Xonvile. — Johan de Flavei. — Thierion de Maisieres. —
C Poinces de Stoncort. — Thieriat de Saunei. — Steines de Willanges. — Abers de Canpulcre. — Meinneis de Corceles. — Adans de Bertranges. — Thierias li poissieres de Chanbres. —
D Ulrions de Amerinvile. — Chardas de Vandieres. — Lowias de Billanges. — Jakemins de Richiermont. — Jennins Charbonelz. — Hanrions de Blabuevile. — Roillon Faicel de Sainte Marie aus
E Chasnes. — Gerars Valtravers. — Rainiers de Vals. — Simons de Saint Vincent. — Jennins de Triuet. — Godefrin d'Yngueviler. — Stevenin de Moienevile. — Simonins de Moieneville. — Auroin
F Hernaire. — Simonin de Nominei. — Warin de Provocort. — Falkignons de Cuvrei. — Thierions de Duelestor. — Thiebaut de Glatignei. — Godefroi lo serjant Soffrignon. — Hanris d'An-
G gondanges et Waterins ses freres. — Waterins de Saint Jure. — Piericeon de Wargavile. — Simonin de Brueske. — Simonin Malroi de Nancei. — Jennins de Cuvrei. — Ugues de la cort d'Es-
H pinals. — Balduin lo fil Benoit d'Espinals. — Stevenin Spigot d'Espinals. — Cunins de Bu. — Thiebaus ses freres. — Jennin Amin de Spenil. — Alardin de Rongueval. — Willames de Tannei.
I — Goble de Harperc. — Thiebaut de Deulowart. — Colat de Montfaucon. — Werion d'Espinals. — Liebert de Lendenges. — Godefroi de Heceberc. — Auberon de Freicort. — Weri de Bie-
J nestor. — Aurart de Bienestor. — Lanbelins de Puesues. — Arnols de Siverei.

En l'an ke li miliares corroit par M et CC et XLI an.

Thieriat de Nonviant. — Hueceon de Parers en Wevre et Aubin
K son frere. — Demangin lo fevre de la vigne. — Johan de Duedelanges. — Boinvallet de Noescevile. — Matheu de Broheim. — Ansel de Cheminat. — Thierion Ferrikin de Mairanges. — Milat de
L Hermuecort. — Simonin de Hernauvile. — Gerars d'Angondanges. — Huat lo fil Meffroi de Badrecort et Waterin son frere. — Martin de Baudrecort. — Weriat de Maiseroi. — Thieriat de
M Tronvile. — Former de Saint Avor. — Ricuin d'Aileisanges.

Digitized by Google

Balduin de Maiseroi. — Jaquemin de Luppei. — Godin de Spe- A
nil. — Ottinel de Monchues. — Domangin de Saint Evre.
— Hanri de Rueranges. — Waterin de Zeitri. — Colin
d'Aixeranges. — Thierion de Mascre. — Huart lo janre Nicole B
Baron. — Colin de Hameicort. — Richart de Droitaumont. —
Lanbelin lo charpantier de Simeincort. — Philipin de Moienevile
et Watier son fil. — Ansel de Broheim. — Rembaut de Chastels. C
— Gerart d'Arraz. — Pieron lo mercier de Saint Arnolt. —
Johan de Guinnanges. — Stevenin et Colin son frere de Longe-
vile. — Domangin de Deulowart. — Jaquemin de Richiermont· D
— Martin d'Aviat. — Richart Murlin. — Cunes d'Adanges. — Bue-
vins et Piericins et Aubertins sui frere de Molins. — Gilibert d'Ot-
tanges. — Warnier de Vandieres. — Pierart de Siverei et Hueceon E
son fil. — Boinvallet de Sainte Raphine et Bertalt son fil. —
Warin d'Ernauvile. — Neimeri de Valieres. — Piericeons d'An-
gondanges. — Otte de Faukemont. — Freirion de Haidonchastel. F
— Willeme de Tetenges. — Gerardin de Venemont. — Becelin
son sororge. — Stevenin de Maleincort. — Clemignon de Vaissei.
— Thomassin d'Angondanges. — Louce de Haikeranges. — G
Waterin de Leustanges. — Ottinat de Tichiecort. — Ruecelin
de Henaucort. — Thieriat lo maceon de Tinkerei. — Stevenin
et Jaquemin de Saint Martin. — Godefroi de Trognuel. — Hallin H
de Montcornet. — Gerart lo Borguignon. — Simonin Chollat et son
fil. — Rossin et Jennin son frere. — Stevenin d'Autinei. — Ansillon
son frere. — Martin d'Oisei et son fil. — Pieres de Vele d'Espi- I
nalz. — Jaquemin de Gorze. — Reinbaut de Sanrei. — Robin
de Saunei. — Thieriat et Sigart et Ottin sui frere de Noescevile.
— Ansel de Heimestor. — Thieriat et Bertremin de Noescevile. J
— Watier de Tannei. — Thieriat lo conte de Cerlei. — Daniel
de Broheim. — Jaquemin d'Awignei et Huin Bokan. — Lowion
de Tannei et Thierions de Momestor. — Uguignon de Cillers. — K
Godefrin Maleprune d'Ars. — Jennins lo fil lo Prestre de Leubei.
— Bertremin d'Ars. — Reinekins. — Richiers d'Arei. — Willame
de Waldriske. — Isenbart de Tramerei et sui dui frere. — Reiniers L
Soscors. — Bitier de Biaumont. — Acelin de Dornant. — Weriat
de Rangevile et son fil.

q. En l'an ke li miliares corroit par M et CC et XLII ans.

Jennin de Roserueles. — Herbillon de Conflans. — Robin de M

Digitized by Google

A Blanvile. — Matheu Voisin de Lukeneisi. — Thieriat lo Bague
de Lukeneisi. — Aubert Foace et sui troi fil. — Dame Guete. —
Garsires de Marclive. — Martin de Marclive. — Nicloudin de
B Lukeneisi. — Frideri de Mollenberc. — Jennins d'Oisei. —
Thieriat de Tinkerei. — Stevenin li Wagne de Valieres. — Johan
de Xouces. — Gerardins de Marclive. — Matheu de Marclive.
C — Martin de Marclive. — Thierion Champion de Lukeneisi. —
Ulri lo fevre de Thiekestor. — Willebrest d'Aixe. — Thiebaut
de Nancei. — Richart de Nowillei. — Martin d'Ancei. — Godes-
D chals de Richermont. — Weriat de Vigei. — Gerardin Manegout.
— Poincin de Condei. — Simon d'Aidanges. — Jaquemin de
Ham et Odin son frere. — Jennat de Gorze. — Lowiat d'Aube.
E — Saintins de Dugnei. — Willemins de Bomont. — Forkignons
de Vandieres. — Arnolt de Commarcei. — Piericeon de Dextrei.
— Bertran de Billanges. — Martin d'Oisei. — Soibers li maires de
F Buevanges. — Hanrikel de Champillons. — Reinier d'Erlon. —
Pieres d'Erlon. — Hanri d'Erlon. — Costan de Wasoncort. —
Coinrart de Boienvile. — Li troi frere de Hergnei de Saint
G Julien. — Soffrignon de Juef. — Huignon d'Olées. — Roris d'In-
guevilers. — Gerardin d'Ars. — Gerart de Bievres. — Simonin
Navel de Spenil. — Johan de Domangevile. — Perras de Leubei
H et Heimart de Fleinvile. — Weriat de Ciei. — Lowion de Mance.
— Jaquemin de Saint Martin. — Colin de Longevile. — Huin
de Valieres. — Martin de Rupignei. — Jennin de Rupignei. —
I Ansel son pere. — Jennin de Desmes. — Ansillon de Lorei de-
lez Monceons. — Godefroi de Saint Avor. — Alardin lo fevre de
Briei. — Thierion d'Eukanges. — Cunins et Warinas de Saint
Evre.

Digitized by Google

II

Original. — Rouleau de parchemin formé de cinq pièces cousues bout à bout. — Bibliothèque Nationale; Nouvelles acquisitions françaises 6731, pièces N°s 31. 31A, 31B, 31C, 31D.

Tuit cist qui ci desous sont nommeit et escrit en cest parchemin sont receut por manant de Mes et ont fait fauteit a la ville et ont faict a la ville ceu k'il durent por lor fauteit. Ce fut fait l'an de graice Nostre Signor M et CC et IIII^xx^ et VI ans.

A q Jeinas de Saussures li merciers.
Robins li filz Alixandre d'Onville.
B Hainekins li Alemans de Leunebart.
Badowins Hunguerie.
Jaikemins Malchacies et Renaudins ses freires.
C Watrins li fevieres li freires Goidelo.
Adans li clers de Baixey.
D Burtremins de Manweit li arceneires.
Jehans de Verdun li maris Mahout de Verdun.
E Thierias et Hanrias ses freires des Roches.
Burtrans de Brehaim (1) li tanneires ki maint an la vigne
F S. Avol.
Gobles de la rue des Alemans li maris Ysabel de Vignueles
q Richairs de Fait. G
Maistres Thieris li taillieres de Fonteniers qui maint Outre Saille.
Nikelins li fromegiers. H
Hanris li arceneires dou Champel (2) li nies Roli[n].
Aurars de Hombourc.
Maistres Adans li terrillons ki I
demoret Outre Saille.
q Hemmonins li freires Maistre Abrit chanone de Mes de Mirabel. J
Cunins li Abijois li valas Maistre Piere de S. Marcel.
Vevien de Tol li janres Jofroit lo bolangeir ke fut de Tol. K
Antone li fis Jehan Clemant de Lusanborc.
Nicole li barbieirs de Chanbres. L
Jehans la canbal li covresiers dou Pont a Monsons.

(1) M(etzer) B(annrollen). 1281, 199. « Berterans li taineires de Brehen de la vigne S. Avol ».

(2) M. B. 1281, 278. « la mason Hanrit l'arcenor de Buedanges... ou Champel »

Digitized by Google

A Domangins de Herney ki maint an la rue des Alemans.
Stevo li maris Clarice (1).
Richairs Vazons de Davitfosse
B et Jehans ses freires.
Adins li charboniers de Chavrierrue (2).
Halewis li vignieres de l'Ospital
C des Alemans.
Hanrias li bolangiers d'Anserville de la rue des Alemans.
Coinses de Holdanges li tan-
D neires de Chaponrue (3).
Colignons de S. Thiebaut li meutiers.
Abris de la rue des Alemans ke
E getet lou bleif de Mairney.
Abertins li tanneires de Chaponrue li filz Mainfroit d'Alanges (4).
F Houdebrans de Chaponrue li tanneires.
Jeinas de Corcelles li corriers de Sanerie (5).
G Jaikelo de Stoxey li maris la femme Gillebert ke fut.
Abris de Taixey ki maint ou Champel.
H Burtremins de Mons ki demoret an la rue des Alemans.
Alixandres li parmantiers de Putelanges.
Ysambairs de Comes li parSimons li fis Thiehairt Davi- I
fouse.
Gerairs de Leunebart.
Semonins de Rut deleis Moiveron. J
Richairs de Fais solvit.
Gilebers dou Champelz li arceneires.
Stevenas li clers de Deimes. K
Hainchelo li muniers de Juz.
Jenins li Alemans li viecciers de Breides.
Renalz de la rue a Poncel li stu- L
veires.
Odiliate li fille Ysambart de Juxey.
Andreus de Benées li tanneires. M
Girairs d'Aix ki maint a la Rive.
Howignons Miradelz de S. Martin.
Pieressons Petres li cordowe- N
niers de Chapelierue.
Bernewis li texerans li freires Guerbode ki maint an Chapelierue (6). O
Watrins li filz Florate la fille lou Genre d'Espinalz ki fut.
Hermans li filz Goble le viez prevost de Thionville. P
Bernewis li arceneires,

q Jacob d'Airey li genres Richier ki fut, fit fauteit a la

(1) M. B. 1298, 257. «... Stevol lou 'mairit Clairisse ».
(2) M. B. 1281, 438. « Adins li charboniers ».
(3) M. B. 1281, 463. « Coinces li taineres de Chaponruwe ».
(4) M. B. 1298, 477. « Abertins d'Alanges, ke maint en Chaponrue ».
(5) M. B. 1269, 341. « Jennas li corrierz de Corcellez, ki maint en Saunerie ».
(6) M. B. 1279, 44. « Bernowis, li freires Guerebode ».

Digitized by Google

A mantiers ki maint daier S. Eukaire.
Wairniers li tanneires do Champel de Ville sus Yron (1).
B Jehans li arceneires de Chaponrue de Halegrange.
Girairs Miate dou Champel.
Jaikemins dou Pont a Monsons
C li corriers de Sanerie.
Coinses li charpantiers li ruiers de Buenestorf.
Girardins li Alemans de Cha-
D vrierrue.
Willames de Jous li genres Jehan de Xous.
Domangins de Lekenezi li cor-
E riers de Sanerie (2).
Jeinas Drudelz de Lekenezi (3).
Symonas li drapiers de Chacey, qui maint an la rue des Ale-
F mans.
Abertins li Alemans de Tehicort ki maint ou Waide.
Jaikemins de Gorze li fils Jehan
G de Gorze, dou Champel (4).
Gobers de Nancey, ki maint ancoste Watremant (5).
Maistres Coinces de Chambres li couteliers.

ville l'an ke li miliaires corroit par M.CC.IIII^{xx} et VII ans. H
q Jenas li genres la Chappe de Briey fist fauteit à la ville de Mes l'an M.CC.IIII^{xx} I
et VI.

q Poincignons li maires de Vesons (6). J
q Poincignons de Sainte Rafine (7) est manant de Mes et ait fait ceu k'il dut a la ville com manans et est fils K
Troixin de Sainte Rafine.

q Philippins li Lombars vint por estre manans de Mes L
l'an ke li miliaires corroit par M.CC.IIII^{xx} et VII ans, li queilz Philippins est freires Perrin lou Lombart M
ki ait l'avelete signor Matheu de Chambres qui fut (8).

q Colignons de Chaminet li N
genres Hanriat de Suligni.
q Jaikemins li fil Vivion de Hameiville ki fut M.CC.VII et VII ans (*sic*).

(1) M. B. 1298, 514 a. « Sus lai maxon Wernier lou tennour dou Champel ».

(2) M. B. 1290, 315. « Domangins de Lucunexit li corriers, ke maint en Sanerie ».

(3) M. B. 1281, 423. « Jennas de Lukeunesey ». M. B. 1285, 44 et 1290, 439 a.

(4) M. B. 1288, 165. « Jaikemins, li filz Jennin de Gorze ».

(5) M. B. 1279, 219 et 1279, 341. « Goubers de Nancey ».

(6) M. B. 1298, 113. « a Poincignon, lou vies maior de Vesons ».

(7) M. B. 1275, 103. « Poinsignons li fis Troixin de Sainte Rafine ».

(8) M. B. 1288, 458. « Perrins li lombairs, li janres dame Poinse, lai fille signour Matheu de Chambres ki fut ».

Digitized by Google

(PIÈCE N° 31 A)

A Richairs de Porte Serpenoize qui vant lou pain.
Lowias Brochas de Flocort li bolangiers de Porte Serpe-
B noize.
Garsirias li mutiers de la Rive (1).
Andreus de Chaponrue li valas Burtelo lou bolangier (2).
C Lowias de Rodehaim li (*sic*).
Jaikemin de Rodehaim.
Abertins d'Alanges de Chaponrue li taillieres li peires
D Ferrit.
Hanelo de Sezanges li cordoweniers de Rinport.
Jeinas de Donbaile ki demoret
E devant Sainte Glossanne.
Eurrias de S. Nicolais ki demoret a Porte Serpenoise.
Felippins li louas de Porte Ser-
F penoise li marchans.
Pieresons de Gerney li bolangiers, ki demoret à Porte Serpenoise (3).
G Jehans li meutiers de Givigney de Porte Serpenoise.
Weirias Puteveve li feivres de Porte Serpenoise.

q Guios Peiz d'oie de Pariz. H

q Colignons li freires Conrart de Lucelborc, ki fut garsons Rainnillon lou Bague. I
q Helewis d'Airancey li teliere ke demore a Verdun.

q Jehans Hustins de Donche- J
rey.
q Badowins d'Alaincort.

q Deudeneiz de Mardeney (4). K
q Hennelo Mannegout ki maint a Longeville deleis S. Martin a la Glandiere, li genres Bertelo de S. Avo ki L
fut.

q Burtrans con dist li moinnes de Chaalons (5). M
q Symonins li fil Boenvalat de Mardeney ki fut et Chardas de Mardeney li filz Blowat (6). N

q Colinas li fil Grandeu de Mardeney.

(1) M. B. 1293, 192. « Jehan lou tonnelier lou fil Guerceriat lou meuteir ».
(2) M. B. 1281, 376. « encoste la vigne Bertelo lo bolangeir ».
(3) M. B. 1288, 207. « Pieresons de Gernei li boulangiers p. b. sus lai merchasie ke siet daier son osteit meymes k'il ait a Porte Serpenoize ».
(4) M. B. 1245, 44. « Aubrions, li filz Deudonei de Mardinei ».
(5) M. B. 1288, 458. « Bertrans li moinnes de Chalons ».
(6) M. B. 1298, 527[17]. « sus lai vigne an lai voie de Jaze deleis Blowel de Merdeney ».

Digitized by Google

A mantiers ki maint daier S. Eukaire.
Wairniers li tanneires do Champel de Ville sus Yron (1).
B Jehans li arceneires de Chaponrue de Halegrange.
Girairs Miate dou Champel.
Jaikemins dou Pont a Monsons
C li corriers de Sanerie.
Coinses li charpantiers li ruiers de Buenestorf.
Girardins li Alemans de Cha-
D vrierrue.
Willames de Jous li genres Jehan de Xous.
Domangins de Lekenezi li cor-
E riers de Sanerie (2).
Jeinas Drudelz de Lekenezi (3).
Symonas li drapiers de Chacey, qui maint an la rue des Ale-
F mans.
Abertins li Alemans de Tehicort ki maint ou Waide.
Jaikemins de Gorze li fils Jehan
G de Gorze, dou Champel (4).
Gobers de Nancey, ki maint ancoste Watremant (5).
Maistres Coinces de Chambres li couteliers.

ville l'an ke
roit par M.CC.
q Jenas li ge
de Briey
ville de Mes
et VI.

q Poincignons
Vesons (6).
q Poincignons
fine (7) est
et ait fait
ville com
Troixin de

q Philippins li
por estre
l'an ke li
par M.CC.
li queilz
freires Per
ki ait l'ave
theu de Cha

q Colignons d
genres Har
q Jaikemins li
Hameiville
et VII ans (

(1) M. B. 1298, 514 a. « Sus lai maxon Wernier lou te
pel ».
(2) M. B. 1290, 315. « Domangins de Lucunexit li c
en Sanerie ».
(3) M. B. 1281, 423. « Jennas de Lukeunesey ». M. B. 128
(4) M. B. 1288, 165. « Jaikemins, li filz Jennin de Gc
(5) M. B. 1279, 219 et 1279, 341. « Goubers de Nance
(6) M. B. 1298, 113. « a Poincignon, lou vies maior
(7) M. B. 1275, 103. « Poinsignons li fis Troixin de Sa
(8) M. B. 1288, 458. « Perrins li lombairs, li janres
fille signour Matheu de Chambres ki fut ».

Digitized by Google

... 31 A)

... q Guios Peiz d'oie de Pariz. H

... q Colignons li freires Conrart de Lucelborc. ki fut garsons Rainnillon lou Bague. I

... q Helewis d'Airancey li teliere ke demore a Verdun.

... q Jehans Hustins de Donchorey. J

... q Badowins d'Alaincort.

... q Deudeneiz de Mardeney ... K

... q Hennelo Mannegout ki maint a Longeville deleis S. Martin a la Glandiere, li genres Bertelo de S. Avo ki L fut.

... q Burtrans con dist li moinnes de Chaalons 5). M

... q Symonins li fil Boenvalat de Mardeney ki fut et Chardas de Mardeney li filz Blowat 6). N

... q Colinas li fil Grandeu de Mardeney.

... « Jehan lou tonnelier lou fil Guercenat ...

... encoste la vigne Bertelo lo bolangeir ».

... Pieresons de Gernei li boulangiers ... ».

... vn osteit meymes k'il ait a Porte Serpenoise ».

... Aubrions, li filz Deudonei de Mardiney ...

... Bertrans li moinnes de Chalons ».

... sus lai vigne an lai voie de Jaxe delez Gorcel

... s de Mes trois jours I
... t la feste S. Vincent
... is de janvier l'an ke
... aires corroit par M et
... : IIII[xx] et VIII ans. J

... es de Pylons et Hers sai femme.

... ıs de Fait li filz Col- K
... le la cort ki fut.
... et Soibelins les dous
... ns Symonins Miate de
... ney. L
... li valas lou princier.
... ns li niez Odin l'espicier.
... s de Malaincort.
... s et Thielemans li dui M
... e Hermant de Metri.
... o li bochiers de la porte
... ucelborc.
... s li freires Maistre Jaike N
... Lombart.
... ıekins Vruzeim li valas le
... evost Willame.
... ıselz li chadeliers de Lucel- O
... orc et Jaikemins et Petre
... eu dui freire.
... lignons Gaielat li freires
... Burtran le ... de Malle-
... oit (7).

... ıgier ».
... ires de Chap...
... et en Chaipe...

... Porsaillis a...
... ».
... la rue S.

... B. 12...

Digitized by Google

A Weiris li nevous le Borgon, ki maint a Chaponrue.
Maistre Esteines de Sapignicort, ki demoret an la vigne S.
B Marcel.
Thierias li meutiers li celleriers ki demoret a Porte Serpenoise.
C Godefrins li Alemans li vieciers, ki demoret an la rue S. Gigout (1).
Maistres Symons li pelletiers
D de Toul.
Nikelo li arceneires de Wieze(2).
Colas li meutiers Buxey, ki demoret a Porte Serpenoise (3).
E Abrions li feivres dou Pont des Mors (4).
Cunins de Periu (5).
Matheus li drapiers d'Abocort
F de Visignuelz.
Buevelas li borgnes de Fraine.
Pieras de Pontois li bolangiers d'anson Viez Boucherie.
G Abertins li Diaules de Stoxey et Girairs li borce de Secors.
Watreins Gremoz li corriers de Sanerie (6).

q Howins li feivres de Ra- H
cort (7).
Bursons de -III- Fontainnes li nevous Poincignon Lolier.
Burtremins li filz Tehicort d'An- I
cerville.
Hanris li wantiers con dist Thoirezin de S. Tronc.
Girardins de Fait li filz Aber- J
tin le borgne ki fut.

q Ottenas de Puxuez li filz lou Convers qui fut (8). K
q Howignons Graiceoie de Maigney (9).
Domanges de Maigney li
freires Howignon Grai- L
ceoie (10).
Ernalz de Maigney li freires Howignon Graiceoie.
Colins Gaielas de Malleroit. M
Willames de S. Mihier.

q Symonins de Verdun ki demoret a Pont. N
Conte Roffroit et Rainniers ses freires de Sainne la Vielle devinrent manant et

(1) M. B. 1277, 180. « Goudefrins li Allemans li vieceirs ».
(2) M. B. 1275, 227. « sus la maison ke fut Niclo l'arcenor ke siet en Chapponrue ».
(3) M. B. 1275, 220 et 1275, 388. « Collas li meutiers (?) »
(4) M. B. 1290, 129. « une maison... ke siet outre lou pont des Mors ancoste Abrion lou feivre ».
(5) M. B. 1298, 260.
(6) M. B. 1293, 246. « Waterins Gremolz li corriers de Sanerie ».
(7) M. B. 1288. 423. « Howins li feivres de Racort ».
(8) M. B. 1245, 148 et 1245, 172.
(9) M. B. 1290, 79.
(10) M. B. 1298, 535a. « Domange lou freire Graisoie de Maigney ».

Digitized by Google

A Josselins li bolangiers de Loveney de Saint Arnout (1).
Tierions de Lucelburc, ki maint an Chapelierue li arceneires (2).
B Formeis li Alemans de Chapelierue.
Stevenins li vieciers d'Espinalz, ki demoret an Chambres.
C Jeinas li charriers dou Pont des Mors.
Eurris li bolangiers d'Anglemur li serorges Warin la Haie.
D Burtrans li chapeliers de Chapelierue (3).
E Hainchelo de Mairley ki demoret an Chapelierrue li arceneires.
Domangins li bolangiers li serorges Chasce.
F Hennelo li maires de Beonville.
Waterins Bigoide de Sanerie (4).
G Uguignons li charpantiers d'Abes de la rue S. Vi (5).
Abertins li massons de Dommartin.
H Girardins li Bagues de Maigney (6).
borjois de Mes trois jours devant la feste S. Vincent ou mois de janvier l'an ke li miliaires corroit par M et CC et IIII^xx et VIII ans. I J
q Poinceles de Pylons et Hersenons sai femme.
q Abertins de Fait li filz Collart de la cort ki fut. K
Girairs et Soibelins les dous anfans Symonins Miate de Herney. L
Symons li valas lou princier.
Jaikemins li niez Odin l'espicier.
Wateras de Malaincort.
Watrins et Thielemans li dui freire Hermant de Metri. M
Howelo li bochiers de la porte de Lucelborc.
Jehans li freires Maistre Jaike lou Lombart. N
Hennekins Vruzeim li valas le prevost Willame.
Wasselz li chadeliers de Lucelborc et Jaikemins et Petre seu dui freire. O
Colignons Gaielat li freires Burtran le clerc de Malleroit (7). P

(1) M. B. 1285, 231. « Josselin lou boulangier ».
(2) M. B. 1279, 422. « Theirions li arceneires de Chapeleirue ».
(3) M. B. 1288, 471 a. « une maxon ke siet en Chaipeleirue.. ou Burtrans li Chaipeliers maint ».
(4) M. B. 1298, 267. « sus lai maxon.. ke siet a Porsaillis antre lai maxon Waterin Bigode et lai maxon Colignon Petitvake ».
(5) M. B. 1298, 320. « Uguignon lou cherpantier de la rue S. Vy ».
(6) M. B. 1285, 356 et 1290, 140.
(7) M. B. 1281, 409. « Burteran Gaielas li clars ». — M. B. 1298, 33. « Burtrans Gaielas li clers ».

Digitized by Google

A Howins de Prenoy li charretons (1).

B Colignons li hanviers li stuveires li maris Marion.

C Howins li filz Poincin d'Anglemur

q Odins et Symonins et Jaikemins li anfant Jaikemin l'espicier qui fut demorant a Pont a Monsons G

q Pieros li esculiers de Marville fist fauteit a la ville de Mes lou diemange devant la Chandelor an l'an ke li miliaires corroit par M et CC et IIII^{xx} et VIIII ans ; li sires Jehans Bataille ki adonc estoit Trezes prist la fauteit. H I

(Pièce n° 31 B)

D li charretons.
Wias li boulangiers li serorges Ricuin lou boulangier.
Colins Veve de Buef li feivres
E d'Outre Moselle.
Tiecelas Maillas li chavriers de Haboenville, ke demoret an Chambres (2).
F Ruedo li tripiers de Porte Moselle (3).
Thieris li hanviers, li merciers et li chandeliers.
Warnesons li Bagues li charboniers (4).
Jehans li cossons li maris Osennate.

q Martins de la Tor en Weivre li filz Thomas et Lambers ses primiers niez, li filz Roillin l'escrivain. J

K

q Stevenins li filz Arembour de Virey (5).

q Howins de Gorze li genres Perrin Noize (6) fist fautei a la ville com manans et com borjois de Mes por Alixon sa femme la fille Perrin Noize ki est de la naitei de Mes lou lundi devant feste Saint Climant en yver kant L M

(1) M. B. 1281, 246. « Houwins de Prenoi li cherretons ».
(2) M. B. 1279, 176. « Thiecelas li chavreis de Chambres ».
(3) M. B. 1279, 200. « Ruedolz li tripiers p. b. sus une maison .... ke siet an Bucherie a Porte Muzelle » et M. B. 1279, 398^a.
(4) M. B. 1269, 142. « Warnessons li Besgues p. b. sus une maison en Ainglemur ».
(5) M. B. 1290, 314.
(6) M. B. 1251, 117.

Digitized by Google

A Arnous de Hairgarde li valas Jaikemin Marchandel ki fut.
Colins li toneliers li filz Wernesson de Lupey.
B Pieresons Pingort de Bruville.
Jaikemins de Sinterey.
Domangins li mutiers de la Creux (1).
C Renadins li mutiers de la Creux.
Colignons li Oliers de Secors li nies Girardin l'Olier d'ancoste S. Martin.
D Symonins Soderost de Staixon li corvixiers.
Abertins de Pairgney li cordoweniers de Staixon, li freires
E le Prestre de S. Pol (2).
Jehan de Lowon ki fait les espées.
Symonins Mancillons li mu-
F tiers.
Ansillons li maires de Soignes dou Champel.
Abrias Malcors de la vigne
G S.t Avol li taineires.
Hermans li filz Jaikemin Bource de Lupey.
Mangins li filz Burson de Lupey.
H Lorans de Lasses li furbeires de Frenierue.
Wernesons li filz Jaikemat d'Ailainmont li corriers.
li miliaires corroit par M et I
CC et IIII[xx] et X ans.
En la maniere desordite sont tuit cist manant et ont fait fauteit. J
q Manant receut par M.CC.IIII[xx] et X ans.
Niclaus de Dantenges li freires Lowion Gonchelin. K
q Symonins Copechasse de Monehaim ki stat à Thionville. L
q Maistres Jaikes d'Ames li sires de lois manans et fait fauteit à la ville.
q Vivions Chavolz dis de Lasses M
ki fut neis de Chainoit.
q Lowis de Lucemborc li genres Maistre Otte lou N
taillor lou signor d'Aix.
q Hanris d'Estarnay.
q Girairs li filz Mathelie et O
Domangins ses freires de Sanbaing (3).
q Ancelz li filz dame Guertrut de Chicort. P
Ottins Moras d'Awigney (4).
Badowins li parmantiers et Willames ses freires (5).

(1) M. B. 1251, 172. « sor IIII. s. de cens ke N. avoit sor la maison Dommangin le mutier ».

(2) M. B. 1285, 339. « Aburtins Hartous li cordeweniers de Staixons ».

(3) M B. 1293, 470. « Gerairs li filz Maithelie de Sambaing »; 1298, 417 et 1298, 434.

(4) M. B. 1288, 469 et 1298, 238[10]. « Othins d'Awigney ».

(5) M. B. 1290, 356. « Willames li freires Badewin lou parmantier et Thielemans ces freires ».

Digitized by Google

A Maistres Jaikes li Picairs li tondeires.
Watrins li charpantiers li filz Ysembairt de Remilley (1).
B Robins d'Onville (2).
Jeinas Moras li meutiers (3).
Jaikemins Pichoz li bolangiers dou Pont a Moselle.
C Hanelo de la Nueve rue li bolangiers.
Jeinas li filz Domangin de Chailley li nies Jeinat de Corcelles.
D Mariate de Corcelles li suers Jeinat de Corcelles, ke maint an Sanerie.
Richars li bolangiers de Par-
E fontrut deleis Buxey.
Girardins d'Airiance li corvixiers.
Jehans li arceneires li freires
F Formeit, ki maint an S. Martinrue.
Richairs de Bertranmeix.
Jeinas de Doncort li tanneires
G de la vigne S. Marcel.
Rainnillons dou Sairt de Franconrue.
Conrairs d'Aix li compans Girart de la Rive.

Hermans de Noweroit li tan- H
neires de Saint Vincentrue (4).
Maistres Nemmeris li charpantiers (5). I
Perrins de Waixey.
Thierions de Mainilz li tanneires et Thomassins ses niez.
q Jehans Gerney li muniers (6). J
Alixandres de Vigney li charpantiers.

Waterelz con dist li coessins K
de Chambres li genres Mostelate (7).
q Jaikemins Xaideagasse li
charboniers li serorges Jei- L
nat Wateron de Sanerie (8).

q Hanris con dist de Monehaim
li prevos lou signor de Ro- M
demacre.
q Piions li filz Robert Bertran
d'Ast ait fait fauteit a la ville
et se ne puet presteir il ne N
autre por lui an Mes.

q Leukairs ki vant lou marrien (9) a la Porte des Alle-

(1) M. B. 1281, 589. « Waterins de Remilley li cherpentiers ».
(2) M. B. 1278, 585. « Goudefrins li fils Robin d'Onville ».
(3) M. B. 1278, 468. « Jennat lou fil Morat »; 1279, 42 « Jennas Moras ».
(4) M. B. 1298, 349. « Hermans li taneres de Noweroit ».
(5) M. B. 1278, 163, 356.
(6) M. B. 1290, 99, 543.
(7) M. B. 1288, 69. « sus lai maxon.. ke fut Waterel lou cowesin ». — 1288, 178[1].
(8) M. B. 1293, 388. « ancoste lai maxon Jaikemin Xadaigaisse lou cherbonier ».
(9) M. B. 1293, 465.

Digitized by Google

A Bernairs ki maint devant l'ostel dame Lorate Chabosse k'afaite les vins.

B Watrins li tonneliers li filz Conrairt de Bousanges.
Ferrias de Belrains li tanneires.

C Tomassins d'Elanges li bolangiers de la vigne S. Marcel.
Jehans Choile de Noeroit li feivres d'Outre Moselle.

mans et Symonins Chatins ses maris. H

q Guerairs de Denanges li arceneires de Dairangerue.
Urrias de Tinkerey ki maint en Maizelles (4). I
Jeinas de Besseicort.
Jeinas de Flocort li taillieres.
Burtrans li Borgons. J
Ansillons li genres Pellerin de la rue des Allemans.
Jehans de Sanbaing.

(Pièce n° 31 C).

D Mateus li bolangiers d'Outre Moselle d'Alanges.
Hanris li charretons d'Anglemur (1).
E Goidelo li bouchiers dou Pont Renmont et Hanris ses compans de Katenain (2).
Hannelo Tanat li tanneires de
F Habondanges.
Loransins li cordoweniers de la rue le Voei de Viez Ville deleis Hadonchastel (3).
G Roillons Mailley d'Amez ki maint a Porte Moselle li maris Mariate Maille.
Jehans li cruxiez li tanneires de

Arnous de Trievres li cordoweniers. K
Howins li bochiers.
Hennelo li tanneires de Katanges. L
Hanris li cordoweniers de Rowes ki fut neis de Datanges.
Lorans de Pairgney li genres Symonat de Maizelles. M
Jehans li Gronais de Fraimerey li nevos Burtoul (5).
Girardas li filz Adan Breiche de Xeuocort. N
Renalz li filz Gillebert de Vennemont.

(1) M. B. 1290, 555.
(2) M. B. 1281, 183. « Goidelo li boucheirs dou Pont Renmont et Hanris, ces conpans ».
(3) M. B. 1277, 139. « une maison... ke siet arreis l'osteil Lorancin lou corduenier ».
(4) M. B. 1298, 74. « Eurrias de Tinkerey de lai vigne S. Avol ».
(5) M. B. 1290, 389. « Jehans li Gornais, li nies Burtoul ».

Digitized by Google

A Wergaville ki demoret an Chaponrue.
Henne li vallas Jehan Maillate de Riseborc (1).
B Anselz li Vadois li freires Lowiat.
Richairs li serorges Weiriat de Goens lou bolangier.
C Perrins de Montigney li filz Richart ki fut (2).

q Becelins li filz Huart de Vigei.
D Auroins de Landanges de for de clostre et Symelo ses compans de Landanges.
Uguenins li couteliers dou
E Nuefchastel.
Tomassins Sigairs li arceneires dou Champel.
Weirias de Bu et Jehans ses
F freires.
Domangins Griselz de la Rive d'Anglemur (3).
Burtelo li bolangiers de Cha-
G ponrue.
Jenas Bakel de Maigney li bolangiers ke demoret davant l'osteil S. Laidre.
Brokairs li covresiers li filz H Abrit de Sanrey.
Besselins li marchans li filz Ancel Lalemant de Freicort.
Domanges de la Chenalz. I
Drowins ki fut valas Hennebor-get.
Thierias Burtelo de Hulo li freires Morisat (4). J
Girardins de Badrecort li corvixiers (5).
Ysambairs Xobairs de la vigne S. Avol (6).
Ferris de Cullandac. K
Hanris li feivres et Richairs ses serorges de Maizelles.
Griiolas li bollangiers.
Ferrias Keutelawe. L
Jaikes de Waigney li tripiers.
Watrins li bollangiers li genres Burtemeu Blanchairt.
Willames li bollangiers de Ma- M
clive ki maint en Maizelles (7).
Morisas de Hulo li freires Thieriat Burtelo (8).
Badowins Chapalz li bollan- N
giers de Maiselles (9).
Badowins li bollangiers con dist Chapalz de Maizelles (9).

(1) Sur Jehan Maillate voir : M. B. 1288, 201 ; 1293, 189; 1293, 245.
(2) M. B. 1298, 465. « Perrins li filz Richairt de Montigney ».
(3) M. B. 1290, 244. « une maison... k'il ait aquasteit a Domangin Grixel ».
(4) M. B. 1288, 59 b; 1288, 433a; 1288, 493.
(5) M. B. 1288, 437.
(6) M. B. 1278, 578 ; 1279, 241. « Ysambairs Xobairs p. b. sus une maison en la vigne S. Avol »; 1290, 190.
(7) M. B. 1290, 355; 1290, 187 a.
(8) Sur Morisas de Hulo, voir : M. B. 1269, 490; 1281, 5; 1288, 433a; 1288, 455; 1288, 493.
(9) M. B. 1288, 73. « ancoste l'osteit Badewin Chaipal lou boulangier »

Digitized by Google

A Chazée dou Champ a Saille.
Willames li bolangiers li ons le Temple.
Jeinas li bolangiers de Frontigney.
B Wiris li clers et Hermans ses freires de Tehicort.
Gillekins li filz Werneson le
C taillour de Lonwit.
Howins de Prais li boistouz (1).
Waterelz li freires Becelin lou cordowenier des Bordes.
D Ansillons d'Abes li bouchiers.
Girairs d'Abes li bolangiers.
Colinas de Racort li bolangiers ki maint an la rue le Voeit.
E Watrins de Limoncort.
Tierias Guillelz de Briey li covresiers.
Watrins li Haiches de Cham-
F bres (2).
Symelo li bochiers de Porte Moselle.
Girardins li feivres dou Champ
G a Saille.
Siverelz li feivres de Landanges.
Aurowins Wicelz de Stoxey.
Odins li armoiers de Frenierue (3).
H Tierias li tonneliers de Sivrey.
Frankignons li pairiieres de Noeroit.

Hennelo Venne li arceneires de Rimport. I

q Burtelo Brûée de la cort Saint Martin a la Glandiere. J

q Andreus de Hampont.
q Durans li bollangiers de S. Martinrue (4). K

q Jaikemenelz de Saint Vincent et
q Jehans li keus de S. Vincent (5). L

Boullangart li boulangiers de la Nueve rue.
Senedaire li corretiers. M
Jaikemins ki fut valas Poince lou Gronais.
Domangins de S. Vincent (6).
Arnous de Malaincort (7). N
Willames li frutiers de Pairgney.
Pieresons de Graiz.
q Howelas li bollangiers de Chievremont. O
q Ysambairs li secliers de Lay.
Poincerons de Verdun li femme Jaikemin.
Godairt et Jehans ses filz. P

(1) M. B. 1288, 372. « a Jaikemate et a Stevenin son freire les enfans Howin de Preis ».
(2) M. B. 1269, 371; 1293, 173; 1293, 105.
(3) M. B. 1285, 429. « Ocdins li armoiers de Frenerue p. b. sus la maison... ke siet an Frenerue ».
(4) M. B. 1298, 238 [17].
(5) M. B. 1293, 627. « Jehans, li keus de Saint Vincent ».
(6) M. B. 1277, 162.
(7) M. B. 1285, 155. « Jehans, li filz Arnout de Malencourt ».

Digitized by Google

A Domangins de Monchuez ki demoret Outre Saille.

Jehans de Donpiere de la rue des Alemans.

B Eurairs li couteliers de daier S. Girgone de Sarebourc.

Girardelz dou cors li bolangiers (1).

C Wirions de Witonville li maris Katherine ki maint an la Nueve rue (2).

Girardins Bernaige de Deismes.

D Rikelo li wasteliers dou Pont a Moselle.

Stevenins li Alemans li chaponiers.

E Hanrias de Pairgney de la vigne S. Avol.

Jehans et Aburtins li anfans Thielo delai Musto ki est

F freires Roilli.

Thiehei dou Pont a Monsons li drapiers.

Jacob de Alezenges deleiz Bo-

G zonville.

Hanris Govions li taillieres de Putelanges et (3)

Hanris de Morehanges li freires

H le Prestre de S. Jaike et Ancelz ses filz.

Abertins de Raimbervilleir li I corretiers (4).

Robins Blanmoxons de Heu.

Godefrois de Mainilz deleis Lu- J cey.

Gublekins li filz Ancel de Lucemborc.

Pieres Julien de Montpellier. K

Aurowins d'Aiest li permantiers (5).

Girardins Abeville. L

Colins Glassons li tanneires.

Sallebrans li garsons Jeinat M Chermat.

Watrins de Chaalons.

Jehans d'Onville li feivres N d'Outre Muselle (6).

Thomas li rowiers li genres Lorate et Arnoulz li feivres d'Outre Muselle. O

Willames de Trievres li genres Guizebret Howexelt.

Jehans de Trievres li genres Lo- P dewit.

(1) M. B. 1298, 242b. « sus lai maxon ke fut Gererdel lou boulangier ».

(2) M. B. 1298 507. « Wirions de Wittonville li vieseirs de lai Nueue Ruwe ».

(3) Après *et* le parchemin a été gratté pour faire disparaître une mention. Sur « Hanris Govions li taillieres » voir M. B. 1285, 366.

(4) M. B. 1288, 44. « lai maxon... ke siet an Chaiureirue ancoste l'osteit Abertin lou corretier ».

(5) M. B. 1275, 274. « Aurowins li parmantiers ».

(6) M. B. 1293, 133.

Digitized by Google

(PIÈCE N° 31 D)

A Lambelas li chaponiers (1).
Thieles li bochiers dou Pont Renmont.
Chardas et Herbos ses genres de Viez Bocherie.

Colars de la Creux sus Mueze. H
Weirion de Condeit en Barroit.
Jaikemins de Sirkes li manestreis de vielle ke fut a duc Ferrit.

B Odins li espiciers (2) et Clemans ses niez.
Adenas de Foville.
Reuris dou Champel et Abertins ses freires.
Ysambairs li marchans de place en Rimport.

C Ferris li escuiers signor Rigaut (3).
Jeinas Xerdas de Maclive et Howignons et Symonas seu. II. freire et Domanges lor garson de Prunoy.
Jaikemins de Vigney.

D Colins li fromegiers d'Airancey.
Symonas li potiers de Varannes.
Jehans Mospiez de Dairangerue.
Androwas Sallemons et Climignons de Maigney li serorges

E Duran de S. Martinrue.
Lambelas li barbiers desus lou Pont a Saille.
Wesselins Serjans li permantiers (4).
Petres Suenke li follons.

F Willames li arceneires.
Garcirions de Stoxey li niez Adan d'Annerey (5).
Abertins li tenneires de Taisey.
Jeinas li filz Thomassin de Lucey.

G Godefrois d'Estarnay li serorges Colin ki fut valas Rainnillon le Bague.
Abers li freires Badowin lou tannor de Lucey.

(1) M. B. 1288, 203.

(2) M. B, 1290, 411. « Odins li espiciers de Furneirue et Clemans ces nevous p. b. sus lai maxon... ke siet an Furneirue... ».

(3) M. B. 1298, 2.

(4) M. B. 1269, 136. « Wasselins Serjans li parmantiers p. b. suz une maison ki fut Maheu le frutier »; et 1293, 474.

(5) M. B. 1288, 314. « Guercirions d'Anerey, ke maint en Stoxey ». — et 1288, 345.

Digitized by Google

A Maistres Giles li cordoweniers de Tornay.
Lowias li charpantiers li filz Buevelat d'Abes (1).
Lukas Pain de Mes (2).
Godefrins Choible de Staison li cordoweniers.
B Matheus li chadeliers de Lucemborc et ses filz.
Poirelz Foisse li corretiers.
Hanrias li fromegiers con dist d'Ars (3).
Jehans Cape de S. Martin a la Glandiere.
C Watrins li cordoweniers dou Champ a Saille li maris la femme Gontier.
Girairs Katerne li bollangiers de Porte Serpenoise (4).
Jeinins li filz Pierelin de Mairueles ki ait la fille le Prevostel de
D daier S. Alaire.
Badowins li rowiers ki maint devant l'osteil Chaureson.
Arnous Ferremoxe li feivres ki maint en Stoxey li genres Perrin Beliart.
E Abertins li merciers li filz Jeinat lou mercier dou Pont a Monsons.
Symonas li charpantiers de l'ospital (5).
Thielemans li charpantiers li Allemans.
F Alardins de Noweroit.
Willames de Fraines li charpantiers.
Thiecelins de Malacort li garson Jaikemin Bellegrée.
Bertremins li Vadois li chaponiers (6).
G Renadins li filz Domangin de Semicort ki fut.
Lowias li Waignemaille des Roches ki fut valas signor Philippe Faxin.
Rembalz li corvixiers ki maint Outre Moselle.
H Colins li railliez d'Espinalz.
Thiedris li freires Manegot de Longeville.

(1) M. B. 1290, 459. « Lowias li cherpantiers d'Aubes p. b. sus lai maxon et sus lai grainge daier ... ».

(2) M. B. 1290, 419 et 1298, 475.

(3) M. B. 1293, 374. « Hanrias d'Airs li fromegiers, ke maint a Pont des Mors ».

(4) M. B. 1288, 263. « Gerars Katerne li bollengiers p. b. sus une maison ke siet an la rue de Porte Serpenoize ».

(5) M. B. 1290, 254.

(6) M. B. 1278, 73. « Burtemins li Vadois li chaponiers p. b. sus la maisson Garserion lou Gossat ».

Digitized by Google

A Ansillons li charpantiers de daier S. Alaire.
Willames li valas Colin lou grant.
Cherdas li maris Saire.
Howins li charpantiers de Hate Sanerie (1).
B Willames de Saint Telier.
Georges de Kiers d'Ast lumbars ait fait a la ville ceu k'il dut.
Stevignons li filz Donat dou Pont ait fait a la ville ceu k'il dut.
Girardins li Tarte de Nancey ki fait les bendes des sallines ait fait
C a la ville ceu k'il dut.
Thierias li filz Stevignon de Ruet ait fait a la ville ce k'il dut.
Thobis de Macres li valas Poincignon de Metri qui fut; il ait fait a la ville ceu k'il dut.
D Thierias Murlins de Bacort (2).
Millekins de Welz ait fait a la ville ceu k'il dut.

(1) M. B. 1290, 439; 1298, 206.
(2) M. B. 1293, 495.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Observation. — On a fait figurer dans cette table tous les noms de personnes compris dans les deux listes (Documents I et II). On y trouvera donc, non seulement les noms des nouveaux bourgeois, mais aussi les noms de leurs parents, associés, voisins ou employeurs (dans le cas d'un domestique) dont l'indication sert à préciser la personnalité du nouveau bourgeois. Il a paru intéressant de donner une liste complète de tous ces noms; elle pourra, le cas échéant, fournir des renseignements utiles à qui tenterait une étude détaillée des familles messines du XIIIe siècle. Toutefois, pour permettre de faire le relevé des nouveaux bourgeois, on a imprimé en italique le nom de tous ceux qui, figurant dans les listes, ne peuvent être compris sous cette dénomination. Ils sont d'ailleurs, facilement reconnaissables puisqu'ils paraissent toujours au cas régime, ainsi *Jeinat lou Mercier* (Abertins li filz); toutefois, cette particularité ne suffirait pas à les distinguer, car si le Document II respecte de façon presque constante la règle des cas, il n'en va pas de même du Document I qui reproduit les noms d'immigrants sous la forme soit du cas sujet, soit du cas régime.

Il n'a pas paru, d'autre part, indispensable de transcrire dans la table les noms sous leur forme complète; parmi les déterminatifs qui précisent la personnalité des individus de toute catégorie inscrits sur les deux listes, on a retenu par ordre de préférence : le surnom, le lieu d'origine, le métier et en dernier lieu, l'indication du domicile. En ce qui concerne le lieu d'origine, on n'a pu, malheureusement, en tenir compte dans tous les cas où il est mentionné dans le Document II, puisque bien souvent il est impossible de préciser si le lieu d'origine concerne l'individu lui-même ou son père; aussi, dans la table a-t-on indiqué le lieu d'origine seulement dans les cas où il ne saurait y avoir aucun doute.

L'abréviation *k. m.* doit se lire *ki* ou *ke maint* (qui demeure).

Digitized by Google

Abers de Canpulcre, P. 587 C.
Abers li freires Badowin lou tannor, P. 603 G.
Abertin le Borgne (Girardins li filz), P. 594 J.
Abertins (frère de Reuris dou Champel), P. 603 B.
Abertins d'Alanges li taillieres, P. 593 C.
Abertins de Fait, li filz Collart de la Cort, P. 595 K.
Abertins de Pairgney li cordoweniers, P. 597 D.
Abertins de Raimbervilleir li corretiers, P. 602 I.
Abertins de Taisey li tenneires, P, 603 F.
Abertins li Alemans de Tehicort, P. 592 F.
Abertins li Diaules de Stoxey, P. 594 G.
Abertins li massons de Dommartin, P. 595 G.
Abertins li merciers, P. 604 E.
Abertins li tanneires de Chaponrue, P. 591 E.
Abrias Malcors li taineires, P. 597 F.
Abrions li feivres dou Pont des Mors, P. 594 E.
Abris de la rue des Alemans, P. 591 D.
Abris de Taixey, P. 591 G.
Abrit (Maistre) Chanone de Mes (Hemmonins li freires), P. 590 I.
Abrit de Sanrey (Brokairs li filz), P. 600 H.
Aburtins (fils de Thielo), P. 602 E.
Acelin de Dornant, P. 588 L.
Adan Breiche (Girardas li filz), P. 599 N.
Adan d'Annerey (Garcirions li niez), P. 603 F.
Adans de Bertranges, P. 587 C.
Adans de Tintelanges, P. 586 C.
Adans li clercs de Baixey, P. 590 C.
Adans (Maistres) li terrillons, P. 590 I.
Adenas de Foville, P. 603 B.
Adins li charboniers de Chavrierrue, P. 591 B.
Alardin de Rongueval, P. 587 H.
Alardin lo fevre de Briei, P. 589 I.
Alardins de Noweroit, P. 604 F.
Alixandre d'Onville (Robins li filz), P. 590 A.
Alixandres de Vigney li charpantiers, P. 598 J.
Alixandres li parmantiers de Putelanges, P. 591 H.
Alixon la fille Perrin Noize, P. 596 L.
Ancel (Gublekins li filz), P. 602 J.
Ancel Lalemant (Besselins li filz), P. 600 H.
Ancelz (fils de Hanris de Morehanges), P. 602 H.
Ancelz li filz dame Guertrut de Chicort, P. 597 O.
Andreus de Benées li tanneires, P. 591 M.
Andreus (de Frasne), P. 586 C.
Andreus de Hampont, P. 601 J.
Andreus li valas Burtelo, P. 593 B.
Androwas Sallemons de Maigney, P. 603 D.

Digitized by Google

Ansel (père de Jennin de Ruppignei), P. 589 I.
Ansel de Broheim, P. 588 C.
Ansel de Cheminat, P. 587 K.
Ansel de Heimestor, P. 588 J.
Anselz li Vadois, P. 600 B.
Ansillon (frère de Stevenin d'Autinei), P. 588 H.
Ansillon de Lorei delez Monceons, P. 589 I.
Ansillons d'Abes li bouchiers, P. 601 D.
Ansillons li charpantiers, P. 605 A.
Ansillons li genres Pellerin, P. 599 J.
Ansillons li maires de Soignes, P. 597 F.
Antone li fis Jehan Clemant de Lusanborc, P. 590 K.
Arembour (Stevenins li filz), P. 596 K.
Arnols Buisei, P. 586 B.
Arnols de Cheminat, P. 586 I.
Arnols de Siverei, P. 587 J.
Arnols li Convers de Habeinville, P. 586 A.
Arnolt de Commarcei, P. 589 E.
Arnoulz li feivres d'Outre Muselle, P. 602 N.
Arnous de Hairgarde, P. 597 A.
Arnous de Malaincort, P. 601 N.
Arnous de Trievres li cordoweniers, P. 599 K.
Arnous Ferremoxe, P. 604 D.
Auberon de Freicort, P. 587 I.
Aubert de Giuerei, P. 586 H.
Aubert Foace, P. 589 A.
Aubertin de Ruppignei, P. 587 A.
Aubertins de Molins, P. 588 D.
Aubertins de Noweroi lo sac, P. 586 B.
Aubin (de Parers en Wevre), P, 587 J.
Aurars de Hombourc, P. 590 H.
Aurart de Bienestor, P. 587 J.
Aurart d'Ollaucort, P. 587 A.
Auroin Hernaire, P. 587 E.
Auroins de Landanges, P. 600 D.
Aurowins d'Aiest, P. 602 K.
Aurowins Wicelz, P. 601 G.

Badowin lou tannor (Abers li freires), P. 603 G.
Badowins Chapalz, P. 600 N.
Badowins d'Alaincort, P. 593 J.
Badowins Hunguerie, P. 590 B.
Badowins li parmantiers, P. 597 P.
Badowins li rowiers, P. 604 D.
Balduin de Calredich, P. 586 H.
Balduin de Maiseroi, P. 588 A.
Balduin lo fil Benoit d'Espinals, P. 587 H.
Becelin (beau-frère de Gerardin de Venemont), P. 588 F.
Becelin de Waldrike, P. 586 J.
Becelin lou cordowenier (Waterelz li freires), P. 601 C
Becelins li filz Huart de Vigei, P. 600 C.
Benoit (Balduin lo fil), P. 587 H.
Bernairs k. m. devant l'ostel dame Lorate Chabosse, P. 599 A.
Bernewis li arceneires, P. 591 P.
Bernewis li texerans, P. 591 N.
Bertalt (fils de Boinvallet de Ste Raphine), P. 588 E.

Digitized by Google

Bertelo de S. Avo (Hennelo li genres), P. 593 L.
Bertran de Billanges, P. 589 E.
Bertran de Werrise, P. 586 G.
Bertrans d'Aboncort, P. 586 F.
Bertremin d'Ars, P. 588 K.
Bertremin de Chastels sor Mosele, P. 587 A.
Bertremin de Montois, P. 586 K.
Bertremin de Noescevile, P. 588 J.
Bertremins li Vadois, P. 604 F.
Besselins li marchans, P. 600 H.
Bitier de Biaumont, P. 588 L.
Blowat (Chardas li filz) P. 593 M.
Boenvalat de Mardeney (Symonins li fil), P. 593 M.
Boinvallet de Noescevile, P. 587 K.
Boinvallet de Sainte Raphine, P. 588 E.
le *Borgon* (Weiris li nevous), P. 594 A.
Boullangart li boulangiers, P. 601 L.
Brokairs li covresiers, P. 600 H.
Broscart de Baseilles, P. 586 J.
Buevelas li borgnes de Fraine, P. 594 F.
Buevelat (Lowias li filz), P. 604 A.
Buevins de Molins, P. 588 D.
Burson (Mangins li filz), P. 597 G.
Bursons de -III- Fontainnes, P. 594 H.
Burtelo Bruée, 601 I.
Burtelo li bolangiers de Chaponrue, P. 600 F.; Burtelo lou bolangier (Andreus li valas), P. 593 B.
Burtemeu Blanchairt (Watrins li genres), P. 600 L.
Burtoul (Jehans li Gronais li nevos), P. 599 M.
Burtran le clerc de Malleroit (Colignons li freires), P. 595 P.
Burtrans con dist li moinnes de Chaalons, P. 593 L.
Burtrans de Brehaim, P. 590 E.
Burtrans li Borgons, P. 599 J.
Burtrans li chapeliers de Chapelierue, P. 595 D.
Burtremins de Manweit, P. 590 D.
Burtremins de Mons, P. 591 H.
Burtremins li filz Tehicort d'Ancerville, P. 594 I.
la Chappe de Briey (Jenas li genres), P. 592 H.

Chardas de Mardeney, P. 593 M.
Chardas de Vandieres, P. 587 D.
Chardas de Viez Bocherie, P. 603 A.
Chasce (Domangins li serorges), P. 595 E.
Chaureson (l'osteil), P. 604 D.
Chazée dou Champ a Saille, P. 601 A.
Cherdas li maris Saire, P. 605 A.
Clarice (Stevo li maris), P. 591 A.
Clemans (neveu d'Odins li espiciers), P. 603 B.
Clemignon de Vaissei, P. 588 F.
Climignons de Maigney, P. 603 D.
Coinces (Maistres) li couteliers, P. 592 G.

Digitized by Google

Coinrart de Boienvile, P. 589 F.
Coinses de Holdanges li tanneires, P. 591 C.
Coinses li charpantiers li ruiers de Buenestorf, P. 592 C.
Colars de la Creux sus Mueze, P. 603 H.
Colas li meutiers Buxey, P. 594 D.
Colat de Montfaucon, P. 587 I.
Colignon de Saunei, P. 586 F.
Colignons de Chaminet, P. 592 N.
Colignons de S. Thiebaut li meutiers, P. 591 D.
Colignons Gaielat, P. 595 O.
Colignons li freires Conrart de Lucelborc, P. 593 H.; sans doute le même que Colin ki fut valas Rainnillon le Bague.
Colignons li hanviers li stuveires, P. 596 B.
Colignons li Oliers de Secors, P. 597 C.
Colin d'Aixeranges, P. 588 A.
Colin de Guinnanges, P. 586 G.
Colin de Hameicort, P. 588 B.
Colin de Longevile, P. 588 C. et 589 H.
Colin ki fut valas Rainnillon le Bague (Godefrois li serorges), P. 603 G.
Colin lou grant (Willames li valas), P. 605 A.
Colinas de Racort li bolangiers, P. 601 D.
Colinas li fil Grandeu de Mardeney, P. 593 N.
Colins de Pusuels, P. 586 I.
Colins Gaielas de Malleroit, P. 594 M.
Colins Glassons li tanneires, P. 602 L.
Colins li fromegiers d'Airancey, P. 603 D.
Colins li railliez d'Espinal, P. 604 H.
Colins li toneliers, P. 597 A.
Colins Veve de Buef li feivres, P. 596 D.
Collart de la cort (Abertins li filz), P. 595 K.
Conrairs d'Aix li compans Girart de la Rive, P. 598 G.
Conrairt de Bousanges (Watrins li filz), P. 599 B.
Conrart de Lucelborc (Colignons li freires), P. 593 H.
lou Convers (Ottenas li fils), P. 594 J.
Costan de Wasoncort, P. 589 F.
Cunes d'Adanges, P. 588 D.
Cunin de Saint Evre (li enfant), P. 587 B., et Cunins de Saint Evre, P. 589 I.
Cunins de Bu, P. 587 H.
Cunins de Periu, P. 594 E.
Cunins li Abijois, P. 590 J.
Daniel de Broheim, P. 588 J.
Demangin lo fevre de la vigne, P. 587 K.
Deudeneiz de Mardeney, P. 593 K.
Domanges de la Chenalz, P. 600 I.
Domanges de Maigney, P. 594 K.
Domanges de Prunoy, P. 603 C.
Domangin de Belevile, P. 586 H.
Domangin de Boissieres, P. 586 G.

Digitized by Google

Domangin de Chailley (Jeinas li filz), P. 598 C.
Domangin de Deulowart, P. 588 D.
Domangin de Saint Evre. P. 588 A.
Domangin de Semicort (Renadins li filz), P. 604 G.
Domangins de Herney, P. 591 A.
Domangins de Lekenezi, P. 592 C.
Domangins de Monchuez, P. 602 A.
Domangins de Sanbaing, P. 597 O.
Domangins de S. Vincent, P. 601 M.
Domangins Griselz, P. 600 F.
Domangins li bolangiers, P. 595 E.
Domangins li mutiers, P. 597 B.
Domengin de Dongeu, P. 586 H.
Donat (Stevignons li filz), P. 605 B.
Drowins ki fut valas Henneborget, P. 600 I.
Duran de S. Martinrue (Climignons li serorges), P. 603 E.
Durans li bollangiers de S. Martinrue, peut-être le même que le précédent? P. 601 J.

Ernals de Vilers, P. 586 D.
Ernalz de Maigney, P. 594 L.
Esteines (Maistre) de Sapignicort, P. 594 A.
Eurairs li couteliers de Sarebourc, P. 602 B.
Eurrias de S. Nicolais, P. 593 E.
Eurris li bolangiers d'Anglemur, P. 595 C.

Falkignons de Cuvrei, P. 587 F.
Felippins li louas li marchans, P. 593 E.
Ferrias de Belrains li tanneires, P. 599 B.
Ferrias Keutelawe, P. 600 L.
Ferris de Cullandac, P. 600 K.
Ferris li escuiers signor Rigaut, P. 603 C.
Ferrit (Abertins li peires), P. 593 C.
Ferrit (duc) (Jaikemins li manestreis a), P. 603 H.
Florate (Watrins li filz), P. 591 O.
Forkignons de Vandieres, P. 589 E.
Formeis li Alemans de Chapelierue, P. 595 B.
Formeit (frère de Jehans li arceneires), P. 598 E.
Former de Saint Avor, P. 587 M.
Frankignons li pairiieres de Noeroit, P. 601 H.
Freirion de Haidonchastel, P. 588 F.
Frideri de Mollenberc, P. 589 B.

Garcirions de Stoxey, P. 603 F.
Garsires de Marclive, P. 589 A.
Garsirias li mutiers, P. 593 B.
lou Genre d'Espinalz (Florate la fille), P. 591 O.
Georges de Kiers d'Ast, P. 605 B.
Gerairs de Leunebart, P. 591 I.
Gerardin d'Ars, P. 589 G.
Gerardin de Venemont, P. 588 F.
Gerardin de Xonvile, P. 587 B.
Gerardin Manegout, P. 589 D.

Digitized by Google

Gerardins de Heis, P. 586 C.
Gerardins de Marclive, P. 589 B.
Gerars d'Angondanges, P. 587 L.
Gerars de Boenvile, P. 586 D.
Gerars d'Oltre-(Moselle?), P. 586 I.
Gerars Valtravers, P. 587 E.
Gerart d'Amedanges, P. 586 G.
Gerart d'Arraz, P. 588 C.
Gerart de Bievres, P. 589 G.
Gerart de Pivelanges, P. 586 J.
Gerart de Saint Evre, P. 586 B.
Gerart lo Borguignon, P. 588 H.
Gilebers dou Champelz li arceneires, P. 591 J.
Giles (Maistres) li cordoweniers de Tornay, P. 604 A.
Gilibert d'Ottanges, P. 588 D.
Gillebert (*la femme*), P. 591 G.
Gillebert (Renalz li filz), P. 599 N.
Gillekins li filz Werneson, P. 601 B.
Girairs (fils de Symonins Miate de Herney), P. 595 K.
Girairs d'Abes li bolangiers, P. 601 D.
Girairs d'Aix k. m. a la Rive, P. 591 M.
Girairs de Sanbaing, P. 597 O.
Girairs Katerne li bollangiers, P. 604 C.
Girairs li Borce de Secors, P. 594 G.
Girairs Miate dou Champel, P. 592 B.
Girardas li filz Adan Breiche, P. 599 N.
Girardelz dou cors li boulangiers, P. 602 B.
Girardin l'Olier (Colignons li nies), P. 597 C.
Girardins Abeville, P. 602 L.
Girardins Bernaige de Deismes, P. 601 C.
Girardins d'Airiance, P. 598 E.
Girardins de Badrecort li corvixiers, P. 600 J.
Girardins de Fait, P. 594 J.
Girardins li Alemans de Chavrierrue, P. 592 C.
Girardins li Bagues de Maigney, P. 595 H.
Girardins li feivres dou Champ a Saille, P. 601 F.
Girardins li Tarte de Nancey, P. 605 B.
Girart de la Rive (Conrairs li compans), P. 598 G.
Gobers de Nancey, P. 592 G.
Goble de Harperc, P. 587 I.
Goble le viez prevost (Hermans li filz), P. 591 O.
Gobles de la rue des Alemans, P. 590 F.
Godairt, (père de Jehans), P. 601 P.
Godefrin de Siverei, P. 586 I.
Godefrin de Soitru, P. 586 G.
Godefrin de Wirei, P. 586 K.
Godefrin d'Yngueviler, P. 587 E.
Godefrin Maleprune d'Ars, P. 588 K.
Godefrins Choible li cordoweniers, P. 604 A.
Godefrins li Alemans li vieciers, P. 594 C.
Godefroi de Heceberc, P. 587 I.
Godefroi de Saint Avor, P. 589 I.
Godefroi de Trognuel, P. 588 H.

Digitized by Google

Godefroi lo serjant Soffrignon, P. 587 F.
Godefrois de Mainilz, P. 602 J.
Godefrois d'Estarnay, P. 603 G.
Godeschals de Richermont, P. 589 C.
Godin de Spenil, P. 588 A.
Goidelo (Watrins li freires), P. 590 C.
Goidelo li bouchiers dou Pont Renmont, P. 599 E.
Gontier (Watrins li maris la femme), P. 604 C.
Grandeu (Colinas li fil), P. 593 N.
Griiolas li bollangiers, P. 600 K.
Gublekins li filz Ancel, P. 602 J.
Guerairs de Denanges li arceneires, P. 599 H.
Guerbode (Bernewis li freires), P. 591 N.
Guerebode de Brueke, P. 586 E.
Guertrut (dame) (Ancelz li filz), P. 597 O.
Guete (Dame), P. 589 A.
Guios Peiz d'oie de Paris, P. 593 H.
Guizebret Howexelt (Willames li genres), P. 602 O.

Habillons (de Frasne), P. 586 C.
Hainchelo de Mairley li arceneires, P. 595 E.
Hainchelo li muniers de Juz, P. 591 K.
Hainekins li Alemans de Leunebart, P. 590 B.
Halewis li vignieres, P. 591 B.
Hallin de Montcornet, P. 588 H.
Hanelo de la Nueve rue li bolangiers, P. 598 C.
Hanelo de Sezanges li cordoweniers, P. 593 D.
Hannelo Tanat li tanneires de Habondanges, P. 599 E.
Hanri d'Erlon, P. 589 F.
Hanri de Rueranges, P. 588 A.
Hanrias de Pairgney, P. 602 E.
Hanrias (des Roches), P. 590 E.
Hanrias li bolangiers d'Anserville, P. 591 C.
Hanrias li fromegiers d'Ars. P. 604 B.
Hanriat de Bascort, P. 586 B.
Hanriat de Suligni (Colignon li genres), P. 592 N.
Hanrikel de Champillons, P. 589 F.
Hanrions de Blabuevile, P. 587 D.
Hanris con dist de Monehaim, P. 598 L.
Hanris d'Angondanges, P. 587 F.
Hanris de Katenain, P. 599 E.
Hanris de Morehanges, P. 602 G.
Hanris d'Estarnay, P. 597 N.
Hanris Govions li taillieres de Putelanges, P. 602 G.
Hanris li arceneires dou Champel, P. 590 H.
Hanris li charretons d'Anglemur. P. 599 D.
Hanris li cordoweniers... neis de Datanges, P. 599 L.
Hanris li feivres de Maizelles, P. 600 K.
Hanris li wantiers con dist Thoirezin de S. Tronc, P. 594 I.
Hecelin de Xonvile, P. 587 B.
Heces de Hoi, P. 587 A.

Digitized by Google

Heimart de Fleinvile, P. 589 H.
Helewis d'Airancey li teliere, P. 593 I.
Hemmonins li freires Maistre Abrit, P. 590 I.
Henne li vallas Jehan Maillate, P. 600 A.
Henneborget (Drowins ki fut valas), P. 600 I.
Hennekins Vruzeim, P. 595 N.
Hennelo li maires de Beonville, P. 595 F.
Hennelo li tanneires de Katanges, P. 599 K.
Hennelo Mannegout, P. 593 K.
Hennelo Venne li arceneires, P. 601 I.
Herbillon de Conflans. P. 588 M.
Herbos (gendre de Chardas), P. 603 A.
Hergnei de Saint-Julien (Li troi frere de), P. 589 F.
Hermans de Noweroit li tanneires, P. 598 H.
Hermans de Tehicort, P. 601 B.
Hermans li filz Goble le viez prevost, P, 591 O.
Hermans li filz Jaikemin Bource, P. 597 G.
Hermant de Metri (frère de Watrins et de Thielemans), P. 595 M.
Hersenons (femme de Poinceles de Pylons), P. 595 J.
Houdebrans de Chaponrue li tanneires, P. 591 F.
Howelas li bollangiers, P. 601 O.
Howelo li bochiers, P. 595 M.
Howignons, (frère de Jeinas Xerdas), P. 603 C.
Howignons Graiceoie de Maigney, P. 594 K.
Howignons Miradelz de S. Martin, P. 591 M.
Howins de Gorze, P. 596 L.
Howins de Prais li boistouz, P. 601 C.
Howins de Prenoy li charretons, P. 596 A.
Howins li bochiers, P. 599 K.
Howins li charpantiers, P. 605 A.
Howins li feivres de Racort, P. 594 H.
Howins li filz Poincin d'Anglemur li charretons, P. 596 C.
Huart (Becelins li filz), P 600 C.
Huart lo janre Nicole Baron, P. 588 B.
Huat lo fil Meffroi de Badrecort, P. 587 L.
Hueceon (fils de Pierart de Siverei), P. 588 E.
Hueceon de Parers en Wevre, P. 587 J.
Huignon d'Olées, P. 589 G.
Huin Bokan, P. 588 J.
Huin de Spenil, P. 586 J.
Huin de Valieres, P. 589 H.

Isenbart de Brueke, P. 586 E.
Isenbart de Tramerei, P. 588 L.

Jacob d'Airey, P. 591 P.
Jacob de Alezenges, P. 602 F.
Jaike (Maistre) lou Lombart (Jehans li freires), P. 595 N.
Jaikelo de Stoxey, P. 591 G.
Jaikemat (Wernesons li filz), P. 597 H.

Digitized by Google

Jaikemenelz de S. Vincent, P. 601 K.
Jaikemin (Poincerons li femme), P. 601 O.
Jaikemin Bellegrée (Thiecelins li garson), P. 604 F.
Jaikemin Bource (Hermans li filz), P. 597 G.
Jaikemin de Rodehaim, P. 593 C.
Jaikemin l'espicier (li anfant), P. 596 G.
Jaikemin Marchandel (Arnous li valas), P. 597 A.
Jaikemins (fils de Jaikemin l'espicier), P. 596 G.
Jaikemins (frère de Wasselz li chadeliers), P. 595 O.
Jaikemins de Gorze, P. 592 F.
Jaikemins de Sinterey, P. 597 B.
Jaikemins de Sirkes, P. 603 H.
Jaikemins de Vigney, P. 603 C.
Jaikemins dou Pont a Monsons li corriers, P. 592 B.
Jaikemins ki fut valas Poince lou Gronais, P. 601 M.
Jaikemins li fil Vivion de Hameiville, P. 592 N.
Jaikemins li niez Odin l'espicier, P. 595 L.
Jaikemins Malchacies, P. 590 B.
Jaikemins Pichoz li bolangiers, P. 598 B.
Jaikemins Xaideagasse li charboniers, P. 598 K.
Jaikes (Maistres) d'Ames, P. 597 L.
Jaikes de Waigney li tripiers, P. 600 L.
Jaikes (Maistres) li Picairs li tondeires, P. 598 A.
Jakemins de Richiermont, P. P. 587 D.
Jaquemin d'Awignei, P. 588 J.
Jaquemin de Gorze, P. 588 I.
Jaquemin de Ham, P. 589 D.
Jaquemin de Luppei, P. 588 A.
Jaquemin de Richiermont, P. 588 D.
Jaquemin de Saint Martin, P. P. 588 H. et 589 H.
Jehan Clemant (Antone li fis), P. 590 K.
Jehan de Gorze (Jaikemins li fils), P. 592 F.
Jehan de Lowon ki fait les espées, P. 597 E.
Jehan de Xous (Willames li genres), P. 592 D.
Jehan Maillate (Henne li valas), P. 600 A.
Jehans (fils de Godairt), P. 601 P.
Jehans (fils de Thielo), P. 602 E.
Jehans (frère de Richairs Vazons), P. 591 B.
Jehans (frère de Weirias de Bu), P. 600 E.
Jehans Bataille (*li sires*); membre du Tribunal des Treize en 1290, P. 596 H.
Jehans Cape de S. Martin a la Glandiere, P. 604 B.
Jehans Choile de Noeroit li feivres, P. 599 C.
Jehans de Donpiere, P. 602 A.
Jehans de Sanbaing, P. 599 J.
Jehans de Trievres, P. 602 P.
Jehans de Verduns li maris Mahout de Verdun, P. 590 D.
Jehans d'Onville li feivres, P. 602 N.

Digitized by Google

Jehans Gerney li muniers, P. 598 J.
Jehans Hustins de Doncherey, P. 593 J.
Jehans la canbal dou Pont a Monsons, P. 590 L.
Jehans li arceneires de Halegrange, P. 592 P.
Jehans li arceneires k. m. an. S. Martinrue, P. 598 E.
Jehans li cossons li maris Osennate, P. 596 F.
Jehans li cruxiez li tanneires de Wergaville, P. 599 G.
Jehans li freires Maistre Jaike lou Lombart, P. 595 N.
Jehans li Gronais de Fraimerey, P. 599 M.
Jehans li keus de S. Vincent, P. 601 L.
Jehans li meutiers de Givigney, P. 593 G.
Jehans Mospiez, P. 603 D.
Jeinas de Besseicort, P. 599 I.
Jeinas de Corcelles li corriers, P. 591 F.
Jeinas de Donbaile, P. 593 D.
Jeinas de Doncort li tanneires, P. 598 F.
Jeinas de Flocort li taillieres, P. 599 I.
Jeinas de Saussures li merciers, P. 590 A.
Jeinas Drudelz de Lekenezi, P. 592 E.
Jeinas li bolangiers de Frontigney, P. 601 A.
Jeinas li charriers dou Pont des Mors, P. 595 C.
Jeinas li filz Domangin de Chailley, P. 598 C.
Jeinas li filz Thomassin de Lucey, P. 603 F.
Jeinas Moras li meutiers, P. 598 B.
Jeinas Xerdas de Maclive, P. 603 C.
Jeinat Chermat (Sallebrans li garsons), P. 602 M.
Jeinat de Corcelles (Jeinas li nies), P. 598 C.; *Jeinat de Corcelles* (Mariate li suers), P. 598 C.
Jeinat lou mercier (Abertins li filz), P. 604 E.
Jeinat Wateron (Jaikemins Xaideagasse li serorges), P. 598 L.
Jeinins li filz Pierelin de Mairueles, P. 604 C.
Jenas Bakel de Maigney li bolangiers, P. 600 G.
Jenins li Alemans li vieciers de Breides, P. 591 K.
Jenas li genres la Chappe de Briey, P. 592 H.
Jennat de Gorze, P. 589 D.
Jennin (frère de Rossin), P. 588 H.
Jennin Amin de Spenil, P. 587 H.
Jennin Capitel, P. 586 F.
Jennin d'Awignei, P. 586 E.
Jennin de Desmes, P. 589 I.
Jennin d'Espinals, P. 587 A.
Jennin de Noescevile, P. 586 E.
Jennin de Roserueles, P. 588 M.
Jennin de Ruppignei, P. 589 H.
Jennins, (fils de Cunin de Saint Evre), P. 587 A.
Jennins Charbonelz, P. 587 D.
Jennins de Cuvrei, P. 587 G.
Jennins de Triuet, P. 587 E.

Digitized by Google

Jennins d'Oisei, P. 589 B.
Jennins lo fil lo Prestre de Leubei, P. 588 K.
Jofroit lo bolangeir (Vevien li janres), P. 590 J.
Johan de Domangevile, P. 589 G.
Johan de Duedelanges, P. 587 K.
Johan de Flavei, P. 587 B.
Johan de Guinnanges, P. 588 C.
Johan de la cort d'Epillei, P. 586 E.
Johan de Xouces, P. 589 B.
Johans Motons de Vantous, P. 586 D.
Josselins li bolangiers de Loveney, P. 595 A.

Katherine (Wirions li maris), P. 602 C.

Lambelas li barbiers, P. 603 E.
Lambelas li chaponiers, P. 603 A.
Lambers li filz Roillin l'escrivain, P. 596 J.
Lanbelin lo charpantier de Simeincort, P. 588 B.
Lanbelins d'Asperc, P. 586 B.
Lanbelins de Cerlei, P. 586 D.
Lanbelins de Pusues, P. 587 J.
Leukairs ki vant lou marrien, P. 598 N.
Liebert de Lendenges, P. 587 I
Lietart d'Aireincort, P. 586 I.
Lodewit (Jehans li genres), P. 602 P.
Lorans (de Cerlei), P. 586 D.
Lorans de Lasses li furbeires, P. 597 H.
Lorans de Pairgney, P. 599 M.
Loransins li cordoweniers de Viez Ville deleis Hadonchastel, P. 599 F.
Lorate (dame) Chabosse, P. 599 A.
Lorate (Thomas li genres), P. 602 N.
Louce de Haikeranges, P. 588 G.
Lowi d'Obelanges, P. 586 J.
Lowias Brochas de Flocort li bolangiers, P. 593 A.
Lowias de Billanges, P. 587 D.
Lowias de Rodehaim, P. 593 C.
Lowias li charpantiers d'Abes, P. 604 A.
Lowias li Waignemaille, P. 604 G.
Lowiat (Anselz li freires), P. 600 B.
Lowiat d'Aube, P. 589 D.
Lowion de Mance, P. 589 H.
Lowion de Tannei, P. 588 J.
Lowion Gonchelin (Niclaus li freires), P. 597 J.
Lowions de Bossanges, P. 586 C.
Lowis de Lucemborc, P. 597 M.
Lukas Pain de Mes, P. 604 A.

Mahout de Verdun (Jehans li maris), P. 590 D.
Mainfroit d'Alanges (Abertins li filz), P. 591 E.
Manegot (Thiedris li freires), P. 604 H.
Mangins li filz Burson de Lupey, P. 597 G.
Mariate de Corcelles, P. 598 D.
Mariate Maille (Roillons Mailley li maris), P. 599 G.

Digitized by Google

Marion (Colignons li maris), P. 596 B.
Martin d'Ancei, P. 589 C
Martin d'Aviat, P. 588 D.
Martin de Baudrecort, P. 587 L.
Martin de Marclive, P. 589 A. et 589 C.
Martin de Rupignei, P. 589 H.
Martin d'Oisei, P. 588 I. et 589 E.
Martins de la Tor en Weivre, P. 596 J.
Mateus li bolangiers d'Alanges, P. 599 D.
Mathelie (Girairs et Domangins li anfans), P. 597 O.
Matheu de Broheim, P. 587 K.
Matheu de Chambres (l'avelete), P. 592 M.
Matheu de Marclive, P. 589 B.
Matheu Voisin de Lukeneisi, P. 589 A.
Matheus li chadeliers de Lucemborc, P. 604 B.
Matheus li drapiers d'Abocort, P. 594 E.
Meffroi de Badrecort (Huat lo fil), P. 587 M.
Meinneis de Corceles, P. 587 C.
Milat de Hermuecort, P. 587 K.
Millekins de Welz, P. 605 D.
Morisat de Hulo, P. 600 J. et 600 M.
Mostelate (Waterelz li genres), P. 598 K.

Neimeri de Valieres, P. 588 E.
Nemmeris (Maistres) li charpantiers, P. 598 H.
Niclaus de Dantenges, P. 597 J.
Nicloudin de Lukeneisi, P. 589 A.
Nicole Baron (Huart lo janre), P. 588 B.
Nicole li barbieirs, P. 590 K.
Nikelins li fromegiers, P. 590 H.
Nikelo li arceneires de Wieze, P. 594 D.

Odiliate li fille Ysambart de Juxey, P. 591 L.
Odin (frère de Jaquemin de Ham), P. 589 D.
Odins (fils de Jaikemin l'espicier), P. 596 G.
Odins li armoiers, P. 601 G.
Odins li espiciers, P. 603 B.; Odin l'espicier (Jaikemins li niez), P. 595 L.
Osennate (Jehans li maris), P. 596 F.
Otte de Faukemont, P. 588 F.
Otte (Maistre), lou taillor lou signor d'Aix, P. 597 M.
Ottenas de Puxuez, P. 594 J.
Ottin de Noescevile, P. 588 I.
Ottinat de Tichiecort, P. 588 G.
Ottinel de Monchues, P. 588 A.
Ottins Moras d'Awigney, P. 597 P.

Pellerin (Ansillons li genres), P. 599 J.
Perras de Leubei, P. 589 G.
Perrin Beliart (Arnous Ferremoxe li genres), P. 604 D.
Perrin lou Lombart (Philippins freires), P. 592 M.
Perrin Noize (Howins li genres), P. 596 L.
Perrins de Montigney, P. 600 C.
Perrins de Waixey, P. 598 I.

Digitized by Google

Petre (frère de Wasselz li chadeliers), P. 595 O.
Petrellin de Hurpigne, P. 586 E.
Petres Suenke li follons, P. 603 E.
Philipin de Moienevile, P. 588 B.
Philippe Faxin (signor) (Lowias ki fut valas), P. 604 G.
Philippins li Lombars, P. 592 K.
Pierart de Siverei, P. 588 E.
Pieras de Pontois li bolangiers, P. 594 F.
Pierat de Lewons, P. 586 F.
Piere de S. Marcel (*Maistre*) (Cunins li valas), P. 590 J.
Pierelin (Jeinins li filz), P. 604 C.
Pieres d'Erlon, P. 589 F.
Pieres de Vele d'Espinalz, P. 588 I.
Pieres Julien de Montpellier, P. 602 K.
Pieresons de Gerney li bolangiers, P. 593 F.
Pieresons de Graiz, P. 601 N.
Pieresons Pingort de Bruville, P. 597 B.
Pieressons Petres li cordoweniers, P. 591 N.
Piericeon de Billanges, P. 586 H.
Piericeon de Dextrei, P. 589 E.
Piericeon de Wargavile, P. 587 G.
Piericeons d'Angondanges, P. 588 E.
Piericins Buisei, P. 586 B.
Piericins de Molins, P. 588 D.
Pieron lo mercier, P. 588 C.
Pieros li esculiers de Marville, P. 596 H.
Piions li filz Robert Bertran d'Ast, P. 598 M.
Poince lou Gronais (Jaikemins valas), P. 601 M.
Poinceles de Pylons, P. 595 I.
Poincerons de Verdun, P. 601 O.
Poinces de Stoncort, P. 587 C.
Poincignon de Metri (Thobis li valas), P. 605 C.
Poincignon Lolier (Bursons li nevous), P. 594 H.
Poincignons de Ste Rafine, P. 592 J.
Poincignons li maires de Vesons, P. 592 I.
Poincin d'Anglemur (Howins li filz), P. 596 C.
Poincin de Condei, P. 589 D.
Poirelz Foisse li corretiers, P. 604 B.
le Prestre de S. Jaike (Hanris li freires), P. 602 H.
Le Prestre de S Pol (Abertins de Pairgney, li freires), P. 597 D.
Le Prestre de Leubei (Jennins li filz), P. 588 K.
le Prevostel de daier S. Alaire (*Pierelin ki ait la fille*), P. 604 C.

Rainiers de Vals, P. 587 E.
Rainniers de Sainne la Vielle, P. 594 N.
Rainnillon lou Bague (Colignons ki fut garsons), P. 593 H. et 603 G.
Rainnillons dou Sairt de Franconrue, P. 598 G.
Reinbaut de Sanrei, P. 588 I.

Digitized by Google

Reinekins, P. 588 K.
Reinier d'Erlon, P. 589 F.
Reinier de Saint Michiel en Thieresche, P. 586 F.
Reiniers Soscors, P. 588 L.
Rembals d'Aireincort, P. 586 I.
Rembalz li corvixiers, P. 604 G.
Rembaut de Chastels, P. 588 C.
Renadins li filz Domangin, P. 604 G.
Renadins li mutiers, P. 597 C.
Renalz li filz Gillebert de Vennemont, P. 599 N.
Renalz li stuveires, P. 591 L.
Renaudins (frère de Jaikemins Malchacies), P. 590 B.
Renualdins d'Ernauvile, P. 586 A.
Reuris dou Champel, P. 603 B.
Richairs de Bertranmeix, P. 598 F.
Richairs de Fait, P. 590 G.
Richairs de Fais, P. 591 J.
Richairs de Maizelles, P. 600 K.
Richairs de Porte Serpenoize qui vant lou pain, P. 593 A.
Richairs li serorges Weiriat, P. 600 B.
Richairs Vazons de Davitfosse, P. 591 A.
Richars li bolangiers de Parfontrut deleis Buxey, P. 598 D.
Richart (Perrins li filz), P. 600 C.
Richart de Droitaumont, P. 588 B.
Richart de Nowillei, P. 589 C.
Richart Murlin, P. 588 D.
Richier (Jacob li genres), P. 591 P.
Richiers d'Arei, P. 588 K.
Ricuin d'Aileisanges, P. 587 M.
Ricuin lou boulangier (Wias li serorges), P. 596 D.
Rigaut (signor) (Ferris li escuiers), P. 603 C.
Rikelo li wasteliers, P. 602 D.
Robert Bertran d'Ast (Piions li filz), P. 598 M.
Robert de Wales, P. 586 G.
Robin de Blanvile, P. 588 M.
Robin de Larbrie, P. 586 D.
Robin de Saunei, P. 588 I.
Robins Blanmoxons de Heu, P. 602 I.
Robins Buisei, P. 586 B.
Robins d'Onville, P. 598 B.
Robins li filz Alixandre d'Onville (peut-être le même que le précédent), P. 590 A.
Roffroit (Conte) de Sainne la Vielle, P. 594 N.
Roilli (Thielo ki est freires), P. 602 E
Roillin l'escrivain (Lambers li filz), P. 596 J.
Roillon de Wirei, P. 586 K.
Roillon Faicel de Sainte Marie aus Chasnes, P. 587 D.
Roillons Mailley d'Amez, P. 599 G.
Rolin (Hanris li nies), P. 590 H.
Roris d'Inguevilers, P. 589 G.
Rossin (frère de Jennin), P. 588 H.
Ruecelin de Henaucort, P. 588 G.
Ruecelins d'Angondanges, P. 586 C.
Ruedo li tripiers de Porte Moselle, P. 596 F.

Saintins de Dugnei, P, 589 E.

Digitized by Google

Saire (Cherdas li maris), P. 605 A.
Sallebrans li garsons Jeinat Chermat, P. 602 M.
Semonins de Rut deleis Moiveron, P. 591 I.
Senedaire li corretiers, P. 601 M.
Sigart de Noescevile, P. 588 I.
Simelo de Werrise, P. 587 A.
Simon d'Aidanges, P. 589 D.
Simonin Chollat, P. 588 H.
Simonin de Brueske, P. 587 G.
Simonin de Hernauvile, P. 587 L.
Simonin de Nominei, P. 587 F.
Simonin lo mercier, P. 586 G.
Simonin Malroi de Nancei, P. 587 G.
Simonin Navel de Spenil, P. 589 G.
Simonins (fils de Cunin de Saint Evre), P. 587 B.
Simonins de Frasne, P. 586 C.
Simonins de Moienevile, P. 587 E.
Simons de Saint Vincent, P. 587 E.
Simons li fis Thiehairt Davifouse, P. 591 I.
Siverelz li feivres de Landanges, P. 601 G.
Soffrignon de Juef, P. 589 G.
Soibelins (fils de Symonins Miate de Herney), P. 595 K.
Soibers li maires de Buevanges, P. 589 E.
Steines de Willanges, P. 587 C.
Stevenas li clers de Deimes, P. 591 K.
Stevenin d'Autinei, P. 588 H.
Stevenin de Geillaucort, P. 586 J.
Stevenin de Longevile, P. 588 C.
Stevenin de Maleincort, P. 588 F.
Stevenin de Moieneville, P. 587 B et 587 E.
Stevenin de Saint Martin, P. 588 G.
Stevenin li Wagne de Valieres, P. 589 B.
Stevenin Spigot d'Espinals, P. 587 H.
Stevenins li Alemans li chaponiers, P. 602 D.
Stevenins li filz Arembour de Virey, P. 596 K.
Stevenins li vieciers d'Espinalz, P. 595 B.
Stevignon (Thierias li filz), P. 605 C.
Stevignons li filz Donat, P. 605 B.
Stevo li maris Clarice, P. 591 A.
Symelo de Landanges, P. 600 D.
Symelo li bochiers, P. 601 F.
Symonas (frère de Jeinas Xerdas), P. 603 C.
Symonas li charpantiers, P. 604 E.
Symonas li drapiers de Chacey, P. 592 E.
Symonas li potiers de Varannes, P. 603 D.
Symonat (Lorans li genres), P. 599 M.
Symonins (fils de Jaikemin l'espicier), P. 596 G.
Symonins Chatins (mari de Leukairs), P. 599 H.

Digitized by Google

Symonins Copechasse de Monehaim, P. 597 K.
Symonins de Verdun, P. 594 M.
Symonins li fil Boenvalat de Mardeney, P. 593 M.
Simonins Mancillons li mutiers, P. 597 E.
Symonins Miate de Herney (les dous anfans), P. 595 K.
Symonins Soderost li corvixiers, P. 597 D.
Symons (Maistres) li pelletiers de Toul, P. 594 C.
Symons li valas lou princier, P. 595 L.

Tehicort (Burtremins li filz), P. 594 I.
Thiebaus (de Bu), P. 587 H.
Thiebaut de Deulowart, P. 587 I.
Thiebaut de Glatignei, P. 587 F.
Thiebaut de Nancei, P. 589 C.
Thiecelins de Malacort, P. 604 F.
Thiedris li freires Manegot, P. 604 H.
Thiehairt Davifouse (Simons li fis), P. 591 I.
Thiehei dou Pont a Monsons li drapiers, P. 602 F.
Thielemans (frère de Hermant de Metri), P. 595 M.
Thielemans li charpantiers, P. 604 E.
Thieles li bochiers, P. 603 A.
Thielo delai Musto (?) (li anfans), P. 602 E.
Thierias Burtelo de Hulo, P. 600 I. et 600 M.
Thierias de Limoncort, P. 586 C.
Thierias des Roches, P. 590 E.
Thierias li filz Stevignon, P. 605 C.
Thierias li meutiers licelleriers, P. 594 B.
Thierias li poissieres de Chanbres, P. 587 C.
Thierias Murlins de Bacort, P. 605 D.
Thieriat d'Aiseraule, P. 587 B.
Thieriat de Nonviant, P. 587 J.
Thieriat (de Noescevile), P. 588 I.
Thieriat (de Noescevile), P. 588 J paraît différent du précédent.
Thieriat de Saunei, P. 587 C.
Thieriat de Tinkerei, P. 589 B.
Thieriat de Tronvile, P. 587 L.
Thieriat lo Bague de Lukeneisi, P. 589 A.
Thieriat lo Conte de Cerlei, P. 588 J.
Thieriat lo maceon de Tinkerei, P. 588 G.
Thierion Champion de Lukeneisi, P. 589 C.
Thierion d'Anerei, P. 586 F.
Thierion de Maisieres, P. 587 B.
Thierion de Mascre, P. 588 B.
Thierion d'Eukanges, P. 589 I.
Thierion Ferrikin de Mairanges, P. 587 K.
Thierion lo maceon de Limoncort, P. 586 G.
Thierions de Duelestor, P. 587 F.
Thierions de Mainilz li tanneires, P. 598 I.
Thierions de Momestor, P. 588 K.
Thieris li hanviers li merciers et li chandeliers, P. 596 F.

Digitized by Google

Thieris (Maistres) li taillieres de Fonteniers, P. 590 G.
Thobis de Macres, P. 605 C.
Thoirezin de S. Tronc (Hanris li wantiers con dist), P. 594 I.
Thomas (Martins de la Tor li filz), P. 596 J.
Thomas li rowiers, P. 602 N.
Thomassin d'Angondanges, P. 588 G.
Thomassin de Lucey (Jeinas li filz), P. 603 F.
Thomassins (neveu de Thierions de Mainilz), P. 598 I.
Tiecelas Maillas li chavriers de Haboenville, P. 596 E.
Tierias Guillelz de Briey li covresiers, P. 601 E.
Tierias li tonneliers de Sivrey, P. 601 H.
Tierions de Lucelburc li arceneires, P. 595 A.
Tomassins d'Elanges li bolangiers, P. 599 C.
Tomassins Sigairs li arceneires, P. 600 E.
Troixin de Ste Rafine (Poincignons fils), P. 592 K.

Uguenins li couteliers dou Nuef Chastel, P. 600 D.
Ugues de la cort d'Espinals, P. 587 G.
Uguignon de Cillers, P. 588 K.
Uguignons li charpantiers d'Abes de la rue S. Vi, P. 595 G.
Ulri lo fevre de Thiekestor, P. 589 C.
Ulrions de Amerinvile, P. 587 D.
Urrias de Tinkerey, P. 599 I.
Vevien de Tol, P. 590 J.
Vivion (Jaikemins li fil), P. 592 N.
Vivions Chavolz, P. 597 M.

Wairniers li tanneïres de Ville sus Yron, P. 592 A.
Warin de Provocort, P. 587 F.
Warin d'Ernauvile, P. 588 E.
Warin la Haie (Eurris li serorges), P. 595 D.
Warinas de Saint Evre, P. 589 I.
Warins de Juissei, P. 586 B.
Warnesons li Bagues li charboniers, P. 596 F.
Warnier de Vandieres, P. 588 E.
Wasselz li chadeliers de Lucelborc, P. 595 O.
Wateras de Malaincort, P. 595 L.
Waterelz con dist li coessins, P. 598 K.
Waterelz li freires Becelin, P. 601 C.
Waterin (frère de Huat), P. 587 L.
Waterin de Leustanges, P. 588 G.
Waterin de Rupignei, P. 586 H.
Waterin de Sororville, P. 586 F.
Waterin de Zeitri, P. 588 A.
Waterin lo fil Meffroi de Badrecort, P. 587 M.
Waterins Bigoide, P. 595 F.
Waterins (d'Angondanges), P. 587 G.
Waterins d'Asperc, P. 586 B.
Waterins de Saint Jure, P. 587 G.
Waterons de Biaumont, P. 586 D.

Digitized by Google

Watier (fils de Philipin de Moienevile), P. 588 C.
Watier de Tannei, P. 588 J.
Watreins Gremoz li corriers, P. 594 G
Watremant (Gobers de Nancey k. m. ancoste), P. 592 G.
Watrins (frère de Hermant de Metri), P. 595 M.
Watrins de Chaalons, P. 602 M.
Watrins de Limoncort, P. 601 E.
Watrins li bollangiers, P 600 L.
Watrins li charpantiers, P. 598 A.
Watrins li cordoweniers, P. 604 C.
Watrins li fevieres, P. 590 C.
Watrins li filz Florate, P. 591 O.
Watrins li Haiches. P. 601 E.
Watrins li tonneliers, P. 599 B.
Weirias de Bu, P. 600 E.
Weirias Puteveve li feivres, P. 593 G.
Weiriat (Richairs li serorges), P. 600 C.
Weirion de Condeit en Barroit, P. 603 H.
Weiris li nevous le Borgon, P. 594 A.
Weri de Bienestor, P. 587 I.
Weri de Leubei, P. 586 J.
Weriat de Ciei, P. 589 H.
Weriat de Maiseroi, P. 587 L.
Weriat de Rangueville, P. 588 L.
Weriat de Rupignei, P. 587 A.
Weriat de Vigei, P. 589 D.
Werion d'Espinals, P. 587 I.
Werions de Veinemont, P. 586 D.
Werneson de Lupey (Colins li filz), P. 597 A.
Werneson le taillour (Gillekins li filz), P. 601 B
Wernesons li filz Jaikemat d'Alainmont li corriers, P. 597 H.
Wesselins Serjans li permantiers, P. 603 E.
Wias li boulangiers, P. 596 D.
Willame (li valas le prevost), P. 595 N.
Willame de Bosonvile, P. 586 J.
Willame de Waldriske, P. 588 K.
Willames (frère de Badowins li parmantiers), P. 597 P.
Willames de Fraines li charpantiers, P. 604 F.
Willames de Jous, P. 592 D.
Willames de S. Mihier, P. 594 M.
Willames de Saint Telier, P. 605 B.
Willames de Tannei, P. 587 H.
Willames de Trievres, P. 602 O.
Willames li arceneires, P. 603 F.
Willames li bolangiers li ons le Temple, P. 601 A.
Willames li bollangiers de Maclive, P. 600 M.
Willames li frutiers de Pairgney, P. 601 N.
Willames li valas Colin, P. 605 A.
Willebrest d'Aixe, P. 589 C.
Willeme de Brueke, P. 586 E.
Willeme de Tetenges, P. 588 F.
Willemins de Bomont, P. 589 E.

Digitized by Google

Wirions de Witonville, P. 602 C.
Wiris li clers de Tehicort, P. 601 B.

Ysabel (Gobles li maris), P. 590 F.
Ysambairs de Comes li parmantiers, P. 591 H.
Ysambairs li marchans, P. 603 B.
Ysambairs li secliers de Lay, P. 601 O.
Ysambairs Xobairs, P. 600 J.
Ysambart (Odiliate li fille), P. 591 L.
Ysembairt (Watrins li filz), P. 598 A.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE LIEUX [1]

A

Abes, Aube. — Aube; Mos., Metz, Pange.
Abeville. — Abbéville; M.-et-M., Briey, Conflans.
Abocort. — Abaucourt; M.-et-M., Nancy, Nomeny.
Aboncort. — Aboncourt-sur-Seille; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.
Adanges, Aidanges. — Edange, hameau de la commune de Fameck; Mos., Thionville, Hayange.
Aileisanges. — Elzange; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Airancey. — Arrancy; Meuse, Montmédy, Spincourt.
Aireincort. — Arraincourt; Mos., Boulay, Faulquemont.
Airey. — Arry; Mos., Metz, Gorze.
Airiance. — Arriance; Mos., Boulay, Faulquemont.
Aiseraule. — Oserailles; M.-et-M., Briey, Conflans.
Aix, Aixe. — Aix, commune de Gondrecourt; M.-et-M., Briey, Conflans.
Aixeranges. — Escherange; Mos., Thionville, Cattenom.
Alaincort. — Alaincourt; Mos., Château-Salins, Delme.
Alainmont. — Alémont, commune de Saint-Jure; Mos., Metz, Verny.
Alanges. — Halling; Mos., Metz, Boulay.
Alezenges deleiz Bazonville (2). — Alzing; Mos., Boulay, Bouzonville.

(1) Pour les lieux habités du territoire français, y compris l'Alsace et la Lorraine, la table indique, comme il est d'usage, le département, le chef-lieu d'arrondissement et le chef-lieu de canton.

Pour les noms de départements, les abréviations suivantes ont été employées : M.-et-M. : Meurthe-et-Moselle; Mos. : Moselle.

En ce qui concerne les lieux habités du département de la Moselle, la forme adoptée est celle donnée par la *Liste des maires et adjoints du département* publiée dans le *Recueil des actes administratifs du département de la Moselle.* Année 1920, 1er août 1920, n° 7; p. 387 à 423.

(2) Il faut corriger Bazonville en Bozonville.

Digitized by Google

Amedanges. — Ammeldingen-sur-Our; Prusse Rhénane, gouvernement de Trèves, cercle de Bitbourg.

Amerinville. — Amnéville, commune de Gandrange; Mos., Thionville, Moyeuvre-Grande.

Ames, Amez. — Aumetz; Mos., Thionville, Fontoy.

Ancei. — Ancy-sur-Moselle; Mos., Metz, Gorze.

Ancerville, Anserville. — Ancerville; Mos., Metz, Pange.

Anerei, Annerey. — Ennery; Mos., Metz, Vigy.

Angondanges. — Hagondange; Mos., arrondissement et canton de Metz.

Annerey, voir **Anerei.**

Anserville, voir **Ancerville.**

Arei. — Arry; Mos., Metz, Gorze.

Arraz. — Arras; Pas-de-Calais, chef-lieu de département.

Ars. — Ars-sur-Moselle; Mos., Metz, Gorze.

Asperc. — Aspelt; Grand-Duché de Luxembourg, canton d'Esch.

Ast. — Asti; Italie, province d'Alexandrie, chef-lieu d'arrondissement.

Aube, Voir **Abes.**

Autinei — ou Autigny-la-Tour; Vosges, Neufchâteau, Coussey ou Autigny-le-Grand; Haute-Marne, Wassy, Joinville ou Autigny-le-Petit, *ibidem.*

Aviat. — Avioth, Meuse, arrondissement et canton de Montmédy.

Awignei, Awigney. — Augny; Mos., arrrondissement et canton de Metz.

B

Bacort, Bascort. — Bacourt; Mos., Château Salins; Delme.

Badrecort, Baudrecort. — Baudrecourt; Mos., Château-Salins, Delme.

Baixei. — Béchy; Mos., Metz, Pange.

Bascort, voir **Bacort.**

Baseilles. — Bazailles; M.-et-M., Briey, Longwy.

Baudrecort, voir **Badrecort.**

Beleville. — Belleville; M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson.

Belrains. — Belrain; Meuse, Commercy, Pierrefitte.

Benées. — *Non identifié.*

Beonville, Boenvile, Boienvile. — Bionville; Mos., arrondissement et canton de Boulay.

Bertranges. — Bertrange; Mos., Thionville, Metzerwisse.

Bertranmeix. — Bertrameix, commune de Domprix; M.-et-M., Briey, Audun-le-Roman.

Besseicort. — Bassaucourt, commune de Saint-Maurice-sous-les-Côtes; Meuse, Commercy, Vigneulles.

Biaumont, Bomont. — Beaumont, commune de Moineville; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.

Bienestor, Buenestorf. — Benestroff; Mos., Château-Salins, Albestroff.

Bievres. — Bibiche; Mos., Boulay, Bouzonville.

Digitized by Google

Billanges. — Bellange; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.
Blabueville. — Blettange, commune de Bousse; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Blanvile. — Blainville sur-l'eau; M.-et-M., Lunéville, Bayon.
Boenvile, voir **Beonville**.
Boienvile, voir **Beonville**.
Boissieres — ou Bouxières-sous-Froidmont; M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson ou Bouxières-aux-Dames; M.-et-M., arrondissement et canton de Nancy ou Bouxières-aux-Chênes; M.-et-M., arrondissement et canton de Nancy.
Bomont, voir **Blaumont**.
Bosonvile. — Bouzonzille; Mos., Boulay, chef-lieu de canton.
Bossanges, Bousanges. — Boussange, commune de Gandrange; Mos., Thionville.
Brehaim, Broheim — ou Bréhain-la-ville; M.-et-M., Briey, Longwy ou Château-Bréhain; Mos., Château-Salins, Delme.
Breides. — La Breide, commune de Gros-Tenquin; Mos., Forbach, chef-lieu de canton.
Briei, Briey. — Briey; M.-et M., chef-lieu d'arrondissement.
Broheim, voir **Brehaim**.
Brueke, Brueske. — Brouck; Mos., arrondissement et canton de Boulay.
Bruville. — Bruville; M.-et-M., Briey, Conflans.
Bu. — Buy, commune d'Antilly; Mos., Metz, Vigy.
Buedanges. — Hombourg-Budange; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Buef. — Beux; Mos., Metz, Pange.
Buenestorf, voir **Bienestor**.
Buevanges — ou Beuvanges-sous-Justemont, commune de Vitry-sur-Orne; Mos., Thionville, Moyeuvre-Grande ou Beuvanges-sous-Saint-Michel, commune de Volkrange; Mos., Thionville, Hayange.
Buisei, Buxey. — Buchy; Mos., Metz, Verny.

C

Calredich. — Kaerlich, Prusse Rhénane, gouvernement et cercle de Coblenz.
Canpulcre. — Kemplich; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Cerlei. — Sailly; Mos., Metz, Verny.
Chaalons. — Châlons-sur-Marne; Marne, chef-lieu de département.
Chacey. — Courcelles-Chaussy; Mos., Metz, Pange.
Chailley — ou Chailly-lès-Ennery; Mos., Metz, Pange ou Chailly-sur-Nied, commune de Courcelles-sur-Nied; Mos., Metz, Pange.
Chainoit. — Chenois, commune de Béchamp; M.-et-M., Briey, Conflans.
Chaminet, Cheminat. — Cheminot; Mos., Metz, Verny.

Digitized by Google

Champillons. — Champion, commune de Chailly-lès-Ennery (voir **Chailley**).
Chastels. — Châtel-Saint-Germain ; Mos., Metz, Gorze.
Chastels-sor-Mosele. — Châtel-sur-Moselle ; Vosges, Épinal, chef-lieu de canton.
Cheminat, voir **Chaminet.**
Chicort. — Chicourt ; Mos., Château-Salins, Delme.
Ciel. — Scy-Chazelles ; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Cillers. — Silly-sur-Nied ; Mos., Metz, Pange.
Comes. — Coume ; Mos., arrondissement et canton de Boulay.
Commarcel. — Commercy ; Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
Condel. — Condé-Northen ; Mos., arrondissement et canton de Boulay.
Condelt en Barroit. — Condé-en-Barrois ; Meuse, Bar-le-Duc, Vavincourt.
Conflans. — Conflans ; M.-et-M., Briey, chef-lieu de canton.
Corceles, Corcelles. — Courcelles-sur-Nied ; Mos., Metz, Pange.
Cullandac. — Bas-Curlot (1) ; commune de Saint-Quirin ; Mos., Sarrebourg, Lorquin.
Cuvrel. — Cuvry ; Mos., Metz, Verny.

D

Dantenges, Datanges. — Denting ; Mos., arrondissement et canton de Boulay.
Davifouse, Davitfosse. — *Non identifié.*
Delmes, Deismes, Desmes. — Delme ; Mos., Château Salins, chef-lieu de canton.
Denanges. — *Non identifié.*
Desmes, voir **Delmes.**
Deulowart. — Dieulouard ; M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson.
Dextrel. — Destry ; Mos., Forbach, Gros-Tenquin.
Domangeville. — Domangeville, commune de Sanry-sur-Nied ; Mos., Metz, Pange.
Dommartin. — En raison du grand nombre de Dommartin (une dizaine pour la région de l'Est) il est impossible de proposer une identification certaine.
Donbaile. — Il est impossible de choisir entre Dombasle-sur-Meurthe, Dombasle-devant-Darney, Dombasle-en-Xaintois et Dombasle (Meuse, Verdun, Clermont-en-Argonne).
Doncherey. — Donchery ; Ardennes, Sedan, Sedan.
Doncort. — Doncourt-lès-Conflans ; M.-et-M., Briey, Conflans.

(1) Pour Cullandac, j'adopte sous toutes réserves l'identification proposée par Grimme, *Metzer Bannrollen*, tome IV, page 229, V° Curlandac ; elle est loin d'être certaine.

Digitized by Google

Dongeu. — Donjeux; Mos., Château-Salins, Delme.
Donpiere. — Sans doute Dompierre, commune d'Allamont; M.-et-M., Briey, Conflans.
Dornant. — Dornot; Mos., Metz. Gorze.
Droitaumont. — Droitaumont, commune de Jarny; M.-et-M., Briey, Conflans.
Duedelanges. — Dudelange, (en allemand) Duedelingen; Grand Duché de Luxembourg, canton d'Esch.
Duelestor. — Distroff; Mos., Thionville, Metzervisse.
Dugnei. — Dugny; Meuse, arrondissement et canton de Verdun.

E

Elanges. — Elange, commune de Weymerange; Mos., arrondissement et canton de Thionville.
Epillei. — Eply; M.-et-M., Nancy, Nomeny.
Erlon. — Arlon; Belgique, province Luxembourg, chef-lieu d'arrondissement.
Ernauville, Hernauville. — Arnaville; M.-et-M., Toul, Thiaucourt.
Espinals, Espinalz. — Epinal; Vosges, chef-lieu de département.
Estarnay. — Esternay; Marne, Epernay, chef-lieu de canton.
Eukanges. — Uckange; Mos., Thionville, Hayange.

F

Fais, Fait. — Fey; Mos., Metz, Verny.
Faukemont. — Faulquemont; Mos., Boulay, chef-lieu de canton.
Flavei. — Flévy; Mos., Metz, Verny.
Fleinville. — Flanville, commune de Montoy, Mos., Metz, Pange.
Flocort. — Flocourt; Mos., Metz, Pange.
Fonteniers. — Fonteny; Mos., Château-Salins, Delme.
Foville. — Foville; Mos., Metz, Verny.
Fraimerey. — Frémery; Mos., Château-Salins, Delme.
Fraine, Frainez, Frasne. — Fresnes-en-Saulnois; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.
Freicort. — Frécourt, commune de Servigny-lès-Raville; Mos., Metz, Pange.
Frontigney. — Frontigny, commune de Mécleuves; Mos., Metz, Verny.

G

Geillaucourt. — Gélaucourt; M.-et-M., Toul, Colombey.
Gernei, Gerney. — Jarny, M.-et-M., Briey, Conflans.

Digitized by Google

Giuerei. — Jury ; Mos., Metz, Verny.
Givignei — ou Juvigny-sur-Loison ; Meuse, arrondissement et canton de Montmédy ou Juvigny-en-Perthois ; Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.
Glatignei. — Glatigny ; Mos., Metz, Vigy.
Goens. — Goin ; Mos., Metz, Verny.
Gorze. — Gorze ; Mos., Metz, chef-lieu de canton.
Graiz. — Gras, commune de Ste-Barbe ; Mos., Metz, Vigy.
Guinnanges. — Guénange, commune de Metzerwisse ; Mos., Thionville, Metzerwisse.

H

Habeinvile, Haboenville. — Habonville, commune de St-Ail ; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Haboudanges. — Haboudange ; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.
Haidonchastel. — Hattonchâtel ; Meuse, Commercy, Vigneulles.
Haikeranges. — Heckling, commune de Bouzonville ; Mos., Boulay, Bouzonville.
Hairgarde. — Hargarten-aux-Mines ; Mos., Boulay, Bouzonville.
Halegrange. — Algrange ; Mos., Thionville, Hayange.
Ham. — Ham-devant-Marvi'le, commune de St-Jean ; M.-et-M., Briey, Longuyon.
Hameicort. — Homécourt ; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Hameivilie. — Hamevillers, commune de Neufchef ; Mos., Thionville, Hayange.
Hampont. — Hampont ; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.
Harperc. — Harprich ; Mos., Forbach, Gros-Tenquin.
Heceberc. — Hersberg, commune de Bech ; Grand-Duché de Luxembourg, canton d'Echternach.
Heimestor. — Gross-Hemmersdorf ; Prusse Rhénane, gouvernement de Trèves, cercle de Sarrelouis.
Heis. — Hayes ; Mos., Metz, Vigy.
Henaucort. — Hannocourt ; Mos., Château-Salins, Delme.
Hermuecort. — *Non identifié.*
Hernauvile. Voir **Ernauvile.**
Herney. — Herny ; Mos., Boulay, Faulquemont.
Heu, Hoi. — Huy ; Belgique, province de Liège.
Holdanges. — Holling ; Mos., arrondissement et canton de Boulay.
Hombourc — ou Hombourg-Haut ; Mos., Forbach, St-Avold ou Hombourg-Budange ; Mos., Thionville, Metzervisse.
Hulo, ou **Hulouf.** — Village correspondant à la partie sud de Queuleu.
Hurpigne. — *Non identifié.*

Digitized by Google

I

Inguevilers, Yngueviler. — Ingweiler; Bas-Rhin, Saverne, Bouxwiller.

J

Jous, Juef, Juz. — Jœuf; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Juissei, Juxey. — Jussy; Mos., Metz, Gorze.

K

Katanges. — Kédange; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Katenain. — Cattenom; Mos., Thionville, chef-lieu de canton.

L

La Creux sus Meuze. — Lacroix-sur-Meuse; Meuse, Commercy, St-Mihiel.
Landanges, Lendenges. — Laning, commune de Gros-Tenquin; Mos., Forbach, Gros-Tenquin.
Larbrie. — Labry; M.-et-M., Briey, Conflans.
Lasses. — Lesse; Mos., Château-Salins, Delme.
La Tor en Weivre. — Latour-en-Woëvre; Meuse, Verdun, Fresnes-en-Woëvre.
Lay — ou Lay-St-Christophe; M.-et-M., arrondissement et canton de Nancy, ou Ley; Mos., Château-Salins, Vic.
Lekenezi, Lukeneisi. — Laquenexy; Mos., Metz, Pange.
Lendenges, voir **Landanges.**
Leubei. — Lubey; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Leunebart. — Luenebach; Prusse Rhénane, gouvernement de Trèves, cercle de Prüm.
Leustanges. — Luttange; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Lewons, Lewon. — Liéhon; Mos., Metz, Verny.
Limoncort. — Lemoncourt; Mos., Château-Salins, Delme.
Longevile, Longeville, ou Longeville-lès-Metz; Mos., arrondissement et canton de Metz ou Longeville-lès-Cheminot, commune de Cheminot; Mos., Metz, Verny.
Longevile deleis S. Martin a la Glandière. — Longeville-lès-S. Avold; Mos., Boulay, Faulquemont.
Lonwit. — Longwy; M.-et-M., Briey, chef-lieu de canton.
L orey delez Monceons. — Lorry-Mardigny; Mos., Metz, Verny.

Digitized by Google

Loveney. — Louvigny; Mos., Metz, Verny.
Lowon, voir **Lewons.**
Lucelborc, Lucelbure, Lucembörc, Lusamborc. — Luxembourg, capitale du Grand-Duché de Luxembourg.
Lucey. — Lucy; Mos., Château-Salins, Delme.
Lukeneisi, Voir **Lekenezi**.
Lupey, Luppel. — Luppy; Mos., Metz, Pange.
Lusamborc, Voir **Lucelborc.**

M

Maclive, Marclive. — Mécleuves; Mos., Metz, Verny.
Macres, Mascre. — Macker, commune de Helstroff; Mos., arrondissement et canton de Boulay.
Maigney. — Magny; Mos., Metz, Verny.
Mainilz. — Les Ménils, commune de Courcelles-Chaussy; Mos., Metz, Pange.
Mainilz deleis Lucey. — Ménil, commune de Prévocourt; Mos., Château-Salins, Delme.
Mairanges. — Marange-Silvange; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Mairley. — Marly; Mos., Metz, Verny.
Mairney. — Many; Mos., Boulay, Faulquemont.
Mairueles. — Marieulles; Mos., Metz, Verny.
Maiseroi. — Maizeroy; Mos., Metz, Pange.
Maisieres. — Maizières-lès-Metz; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Malacort. — Malaucourt; Mos., Château-Salins, Delme.
Malaincort, Maleincort. — Malancourt, commune de Montois-la-Montagne; Mos., canton et arrondissement de Metz.
Mallenberc. — Malberg; Prusse Rhénane, gouvernement de Trèves, cercle de Bitbourg.
Malleroit. — Malroy; Mos., Metz, Vigy.
Mance. — Mance; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Manweit. — Manhoué; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.
Marclive, voir **Maclive.**
Mardeney. — Mardigny, commune de Lorry-Mardigny; Mos., Metz, Verny.
Marville. — Marville; Meuse, arrondissement et canton de Montmédy.
Mascre, voir **Macres.**
Metri. — Metrich, commune de Koenigsmaker; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Moleneville, Moleneville. — Moineville; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Molins. — Moulin-lès-Metz; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Momestor. — Momerstroff; Mos., arrondissement et canton Boulay.
Monchues, Monchuez. — Moncheux, Mos., Metz, Verny.
Monehaim. — Manom; Mos., arrondissement et canton de Thionville.
Mons. — Mont, commune de Pange; Mos., Metz, Pange.

Digitized by Google

Montcornet — ou Montcornet; Ardennes, Mézières, Renwez, [ou Montcornet]; Aisne, Laon, Rozoy-sur-Serre.
Montfaucon. — Montfaucon; Meuse, Montmédy, chef-lieu de canton.
Montigney. — Montigny-lès-Metz; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Montois. — Montois-la-Montagne; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Montpellier. — Montpellier, Hérault, chef-lieu de département.
Morehanges. — Morhange; Mos., Forbach, Gros-Tenquin.

N

Nancei, Nancey. — Nancy; M.-et-M., chef-lieu de departement.
Noeroit, Noweroit. — Norroy; M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson.
Noesceville. — Noisseville; Mos., Metz, Vigy.
Nominei. — Nomeny; M.-et-M., Nancy, chef-lieu de canton.
Noweroi lo sac. — Norroy-le-Sec; M.-et-M., Briey, Conflans,
Nonviant. — Novéant; Mos., Metz, Gorze.
Noweroit, voir **Noeroit.**
Nowillei. — Nouilly; Mos., Metz, Vigy.
Nuefchastel (dou) — ou Neufchâteau; Vosges, chef-lieu d'arrondissement ou Neufchâteau; Belgique, province de Luxembourg, chef-lieu d'arrondissement ou Neufchâtel; Aisne, Laon, chef-lieu de canton.

O

Obelanges. — Hobling, commune de Chémery-les-Deux; Mos., Boulay, Bouzonville.
Oisei. — Ogy; Mos., Metz, Pange.
Olées. — Olley; M.-et-M., Briey, Conflans.
Ollaucort. — Holacourt; Mos., Boulay, Faulquemont.
Oltre? — Il faut sans doute lire Oltre [Mosele].
Onville. — Onville; M.-et-M., Briey, Chambley.
Ottanges. — Ottange; Mos., Thionville, Fontoy.

P

Pairgney — ou Pagny-lès-Goin; Mos., Metz, Verny ou Pagny-sur-Moselle; M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson.
Parers en Wevre. — Pareid; Meuse, Verdun, Fresnes-en-Woëvre.
Parfontrut deleis Buxey. — Parfondrupt; Meuse, Verdun, Etain.
Pariz, Paris.
Periu. — Pierrejeux, commune d'Orny; Mos., Metz, Verny.
Pivelanges. — Piblange; Mos., arrondissement et canton de Boulay.

Digitized by Google

Pont a Monsons. — Pont-à-Mousson; M.-et-M., Nancy, chef-lieu de canton.
Pontois. — Pontoy; Mos., Metz, Verny.
Prais. — Preys, commune d'Eply; M.-et-M., Nancy, Nomeny.
Prenoy, Prunoy — ou Pournoy-la-Chétive ou Pournoy-la-Grasse; Mos., Metz, Verny.
Provocourt. — Prévocourt; Mos., Château-Salins, Delme.
Pusues, Pusuels, Puxuez. — Puzieux; Mos., Château-Salins, Delme.
Putelanges — ou Puttelange-lès-Sarralbe; Mos., Forbach, Sarralbe ou Puttelange-lès-Rodemack; Mos., Thionville, Cattenom.
Puxuez, voir **Pusues.**
Pylons. — Pillon; Meuse, Montmédy, Spincourt.

R

Racort. — Raucourt; M.-et-M., Nancy, Nomeny.
Raimbervilleir. — Rambervillers; Vosges, Epinal, chef-lieu de canton.
Rangueville. — Rongueville, commune d'Ancy-sur-Moselle; Metz, Mos., Gorze.
Remilley. — Rémilly; Mos., Metz, Pange.
Richermont, Richiermont. — Richemont; Mos., Thionville Hayange.
Riseborc. — *Non identifié.*
Rodehaim. — Rodehain, commune de Morhange; Mos., Forbach, Gros-Tenquin.
Rodemacre. — Rodemack; Mos., Thionville, Cattenom.
Rongueval. — Ranguevaux; Mos., Thionville, Hayange.
Roserueles. — Rozérieulles; Mos., Metz, Gorze.
Rueranges. — Rurange; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Ruet — ou Rupt-aux-Nonnains; Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville ou Rupt-devant-Saint-Mihiel; Meuse, Commercy, Pierrefitte ou Rupt-en-Woëvre; Meuse, arrondissement et canton de Verdun ou Rupt-sur-Othain; Meuse, Montmédy, Damvillers.
Rupignei, Ruppignei. — Rupigny, commune de Charly; Mos., Metz, Vigy.
Rut deleis Moiveron. — Rupt-lès-Moivron, commune de Villers-lès-Moivron; M.-et-M., Nancy, Nomeny.

S

Sainne la Vielle. — Sayn; chef-lieu de cercle, Prusse Rhénane (?).
Saint (voir à la fin de l'article).
Sairt (dou). — Le Sart, commune de Trieux; M.-et-M., Briey, Audun-le-Roman.
Sanbaing. — Saint-Boingt; M.-et-M., Lunéville, Bayon.

Digitized by Google

Samrei, Samrey — ou Sanry-lès-Vigy; Mos., Metz, Vigy ou Sanry-sur-Nied; Mos., Metz, Pange.
Sapignicort. — Sapignicourt; Marne, Vitry-le-François, Thiéblemont.
Sarebourc. — Sarrebourg; Mos., chef-lieu d'arrondissement (1).
Saunei. — Saulny; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Saussures. — Saulxures. Il n'est pas possible de choisir entre les nombreux Saulxures de la région de l'Est.
Secors, Soscors. — Secourt; Mos., Metz, Verny.
Semicort, Simeincort. — Semécourt; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Sezanges. — *Non identifié.*
Simeincort, voir **Semicort.**
Sinterey. — Ceintrey; M.-et-M., Nancy, Haroué.
Sirkes. — Sierck; Mos., Thionville, chef-lieu de canton.
Siverei, Sivrey - ou Xivry-Circourt; M.-et-M., Briey, Audun-le-Roman ou Xivry-le-Petit, commune de Grand-Failly; M.-et-M., Briey, Longuyon.
Soignes. — Solgne; Mos., Metz, Verny.
Soitru. — Seutry, commune de Herny; Mos., Boulay, Faulquemont.
Sororvile. — Serrouville; M.-et-M., Briey, Audun-le-Roman.
Soscors, voir **Secors.**
Spenil. — Pénil, commune de Génaville; M.-et-M., arrondissement et canton de Briey.
Stoncort. — Stoncourt, commune de Villers-Stoncourt; Mos., Metz, Pange.
Suligni. — Silleguy; Mos., Metz, Verny.
S. Avo, S. Avor. — St. Avold; Mos., Forbach, chef-lieu de canton.
S. Evre. — St Epvre; Mos., Château-Salins, Delme.
St. Julien — ou St-Julien-lès-Gorze; Mos., Metz, Gorze ou St Julien-lès-Metz; Mos., arrondissement et canton de Metz.
S. Jure. — St. Jure; Mos., Metz, Verny.
S. Marcel. — St-Marcel; M.-et-M., Briey, Conflans.
S. Martin. — Ban St-Martin; Mos., arrondissement et canton de Metz.
S. Martin a la Glandiere. — Longeville-lès-St-Avold; Mos., Boulay, Faulquemont.
S. Michiel en Thieresche. — St-Michel; Aisne, Vervins, Hirson.
S. Mihier. — St-Mihiel; Meuse, Commercy, chef-lieu de canton.
S. Nicolais. — St-Nicolas-du-Port; M.-et-M., Nancy, chef-lieu de canton.
S. Pol. — St-Paul, commune de Serrouville; M.-et-M., Briey, Audun-le-Roman.
S. Telier. — St-Hilaire; Meuse, Verdun, Fresnes-en-Woëvre.
S. Tronc. — St-Trond; Belgique, Limbourg, Hasselt.
Sainte Marie aus Chasnes. — Ste-Marie-aux-Chênes; Mos., arrondissement et canton de Metz.

(1) Peut-être aussi Sarrebourg; Prusse Rhénane, gouvernement de Trèves.

Digitized by Google

Sainte Rafine, Sainte Raphine. — Ste-Ruffine, Mos., Metz; Gorze.

T

Taisey, Taixey. — Thézey-St-Martin; M.-et-M., Nancy, Nomeny.
Tannei. — Gros-Tenquin; Mos., Forbach, chef-lieu de canton.
Tehicort, Tichiecort. — Thicourt; Mos., Boulay, Faulquemont.
Tetenges. — Téting; Mos., Boulay, Faulquemont.
Thiekestor. — Distroff; Mos., Thionville, Metzerwisse.
Thionville. — Thionville; Mos., chef-lieu d'arrondissement.
Tichiecort, voir **Tehicort.**
Tinkerei, Tinkerey. — Tincry; Mos., Château-Salins, Delme.
Tintelanges. — Tenteling; Mos., Château-Salins, Delme.
Tol, Toul. — Toul; M.-et-M., chef-lieu d'arrondissement.
Tornay — ou Tournai, Belgique, Hainaut ou Tournay-en-Ardenne; Belgique; Luxembourg.
Toul, voir **Tol.**
Tramerei. — Trémery; Mos., Metz, Vigy.
Trievres. — Trèves; Prusse Rhénane, chef-lieu de gouvernement.
Triuet. — Trieux; M.-et-M., Briey, Audun-le-Roman.
Trognuel. — Tragny; Mos., Metz, Pange.
Ill. Fontainnes. — ou Trois-Fontaines; Mos., arrondissement et canton de Sarrebourg ou Tromborn, Mos., Boulay, Bouzonville.
Tronvile. — Tronville; M.-et-M., Briey, Chambley.

V

Vaissei. — Vassy; Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Valieres. — Vallières, Mos., arrondissement et canton de Metz.
Vals. — Vaux; Mos., Metz, Gorze.
Vandieres. — Vandières; M.-et-M., Nancy, Pont-à-Mousson.
Vantous. — Vantoux; Mos., arrondissement et canton de Metz.
Varannes. — Varennes-en-Argonne; Meuse, Verdun, chef-lieu de canton.
Veinemont, Venemont, Vennemont. — Voinémont; M.-et-M. Nancy, Haroué.
Verdun. — Verdun Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
Vesons. — Vezon, commune de Marieulles; Mos., Metz, Verny.
Viez Ville deleis Hadonchastel. — Viéville-sous-les-côtes; Meuse, Commercy, Vigneulles.
Vigei. — Vigy; Mos., Metz, chef-lieu de canton.
Vigney. — Vigny; Mos., Metz, Verny.
Vignueles — ou Vigneulles; M.-et-M., Lunéville, Bayon ou Vigneulles-lès-

Digitized by Google

Hattonchâtel]; Meuse, Commercy, chef-lieu de canton [ou Vigneulles-Hautes]; Mos., Boulay, Faulquemont.

Vilers. — Impossible à identifier, en raison du grand nombre de Villers dans l'Est.

Ville sus Yron. — Ville-sur-Yron; M.-et-.M, Briey, Conflans.

Virey. — Viry; Mos., Metz, Vigy.

W

Waigney. — Vagney; Vosges, Remiremont, Saulxure-sur-Moselotte.

Waixey. — Vaxy; Mos., arrondissement et canton de Château-Salins.

Waldrike, Waldriske. — Vaudrèching; Mos., Boulay, Bouzonville.

Wales. — Wahl-lès-Faulquemont; Mos., Boulay, Faulquemont.

Wargavile, Wergaville. — Vergaville; Mos., Château-Salins, Dieuze.

Wasoncort. — Bazoncourt; Mos., Metz, Pange.

Welz. — *Non identifié.*

Wergaville, voir **Wargaville.**

Werrise. — Varize; Mos., arrondissement et canton de Boulay.

Wieze. — Metzerwisse; Mos., Thionville, chef-lieu de canton.

Willanges. — Villing; Mos., Boulay, Bouzonville.

Wirei. — Viry; Mos., Metz, Vigy.

Witonville. — Vittonville; M.-et-M, Pont-à-Mousson.

X

Xeuocort. — Xocourt; Mos., Château-Salins, Delme.

Xonvile. — Xonville; M.-et-M., Briey, Chambley.

Xous, Xouces — ou Suisse-Basse; Mos., Forbach, Gros-Tenquin ou Xousse; M.-et-M., Lunéville, Blâmont.

Y

Yngueviler, voir **Inguevilers.**

Z

Zeitri. — Soetrich, commune de Hettange-la-Grande; Mos., Thionville, Cattenom.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA LORRAINE.

Comité de la Société élu pour trois années (1920-1923).

Président : le Préfet de la Moselle.

Présidents d'honneur : le Général gouverneur de Metz, S. G. l'Évêque de Metz, le Président du Tribunal régional, le Maire de la Ville de Metz.

Vice-présidents : Victor **Prevel**, René **Berga**.

Secrétaire : l'Archiviste départemental ; *secrétaire adjoint* : Charles **Étienne**.

Trésorier : Léon **Zélique**; *trésorier, chargé des affaires de valorisation* : Paul **Kroffig**; *trésorier-adjoint* : J.-N. **Christiany**.

Membres du comité : MM. l'architecte en chef des Monuments historiques, le directeur des musées et de la bibliothèque de la ville de Metz, l'abbé R.-S. **Bour**, J. **Carrez**, le docteur **Giss**, N. **Houpert**, E. **Jeanty**, A. **Lamy**, l'abbé P. **Lesprand**, L. **Maujean**, A. **Weber**, T. **Welter**.

Membres fondateurs et à vie.

L'imprécision des documents restés à notre disposition ne permet pas d'établir une liste complète pour le moment.

René **Berga**, rentier, 10, rue du Haut-Poirier, Metz.
le Baron de **Gargan** †.
Christian **Heister**, Metz †.
Paquet-d'Hauteroche, Woippy, Moselle.
Le prince Alfred de **Salm** †.

Digitized by Google

Membres ordinaires.

Le chanoine Henri **Adam**, secrétaire général de l'évêché, 15, place Ste Glossinde, Metz.

L'abbé Jean-Louis **Adam**, curé d'Althorn, par Goetzenbruck (Sg.).

L'abbé Louis **Adam**, curé de Lessy, par Châtel-Saint-Germain, Moselle (M.).

Le chanoine Charles **Aimond**, professeur à l'école Saint-Louis, place du Château, Bar-le-Duc.

Désiré **Alexandre**, 1, rue Gambetta, Metz.

Joseph **Alexandre**, huissier, 11, rue des Clercs, Metz.

Alt, Directeur de fabrique, Vallérysthal, Trois-Fontaines, Moselle (Sbg.).

Paul **Amann**, pharmacien, 13, rue de Verdun, Sarreguemines (Sg.).

Georges **Amard**, publiciste, 23, quai de l'Horloge, Paris-1er.

Ambros, professeur au Collège de Thionville, Sierck, Moselle (Th.).

Docteur **Amos**, 86, rue d'Assas, Paris, 6e.

Gustave **Amos**, brasseur, 26, avenue Maréchal-Foch, Metz.

Jean **Amos**, brasseur, 8, avenue Serpenoise, Metz.

Mademoiselle **Annéser**, institutrice, 5-9, rue Marchant, Metz.

Paul **Antoine**, hôtelier, 5, place de la Gare, Metz.

Antoine, 4, rue Saint-Charles, Nancy.

J.-P. **Antoine**, négociant, Basse-Yutz, Moselle (Th.).

Paul d'**Arbois de Jubainville**, archiviste de la Moselle, 35, rue Mazelle, Metz.

Edouard **Armbruster**, 39, rue de la Vacquinière, Montigny-lès-Metz, Moselle.

L'abbé Charles **Arnold**, curé de Saint-Agnan par Pange, Moselle (M).

Louis **Arsimoles**, directeur de l'asile d'aliénés, Hoerdt, Bas-Rhin.

Aubry, négociant, Saint-Quirin, Moselle (Sbg.).

Auburtin, propriétaire, Château de Rupigny, à Charly, par Saint-Julien, Moselle (M.), et Onville (M.-et-M.).

Jules **Auguste**, juge de Bailliage, Gros-Tenquin, Moselle (F.).

C. **Auvray**, maire, Chérisey, par Verny, Moselle (M.).

Bach, instituteur, Longeville-lès-Metz, Moselle (M.).

Paul **Bach**, juge au Tribunal régional, 20, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.

Émile **Barbier**, professeur à l'École industrielle, 22, rue de la Chapelle, Metz-Sablon.

Docteur **Bardot**, 67, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz, Moselle.

Barnier, mission du général Nollet, au Ministère de la Guerre, Boulevard Saint-Germain, Paris, 7e.

Digitized by Google

L'abbé Adolphe **Barthélemy**, curé de Hayes, par Landonvillers, Moselle (M.).
Barthélemy, capitaine à la chefferie du génie, Thionville (Th.).
Bastien, maire, Aulnois- sur-Seille, Moselle (Ch.-S.).
Lucien **Batail**, négociant, 24, rue Tête-d'Or, Metz.
Louis **Baudouin**, expert-comptable, 18, rue Ausone, Metz.
Jules **Baumstummler**, commerçant en bois, Creutzwald-la-Croix, Moselle (B.).
Bazin, percepteur, Fénétrange, Moselle (Sbg.).
Beck, proviseur du lycée, 12, rue Saint-Vincent, Metz.
Louis **Beck** professeur à l'École moyenne, Saint-Avold, Moselle (F.).
Paul **Belot**, administrateur-séquestre, 19, rue Franchet d'Esperey, Montigny-lès-Metz.
Auguste **Bemer**, Vigy, Moselle (M.).
Albert **Béna**, avocat, 20, rue des Prisons militaires, Metz.
Le docteur Maurice **Béna**, 35, place de Chambre, Metz.
Le docteur Victor **Béna**, 4, rue de la Grande-Armée, Metz.
L'abbé Charles **Bénard**, archiprêtre, Hayangé, Moselle (Th.).
Le chanoine Joseph **Benoît**, aumônier des Bénédictines, Oriocourt, par Delme, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé Augustin **Bentz**, professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
L'abbé Joseph **Bentz**, curé de Novéant, Moselle (M.).
L'abbé Nicolas **Bentz**, professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
Théodore **Béquer**, ancien directeur de Banque, 4, Avenue Serpenoise, Metz.
René **Berga**, rentier, 10, rue du Haut-Poirier, Metz.
E. **Bergthol**, instituteur, Morsbach, Moselle (F.).
E. **Bernard**, Sierck, Moselle (Th.).
L'abbé François **Bernardy**, professeur au lycée, 9 bis, rue du Grand Cerf, Metz.
Berr, ancien maire, Grande rue, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Max **Berr-Francfort**, 19, rue des Huiliers, Metz.
Eugène **Berthol**, maison Derozier, 12, rue Serpenoise, Metz.
Comte Jean de **Bertier**, sénateur, membre du Conseil général, Château de la Grange, par Thionville, Moselle (Th.).
Jules **Bertrand**, maire et membre du Conseil général, Marange-Silvange, Moselle (M.).
Baron **Béthune**, professeur à l'Université, Louvain, Belgique.
Nicolas **Bettembourg**, notaire, Courcelles-Chaussy, Moselle (M.).
Jean **Bidinger**, membre du Conseil général, Hayange, Moselle (Th.).
Bigey, principal du Collège, Thionville (Th.).
Jules **Bing**, négociant, Boulay, Moselle (B.).
Jean **Blaser**, professeur à l'école primaire supérieure, 20 rue Saint-Marcel, Metz.

Digitized by Google

Le pasteur **Bloch**, 14, rue des Loges, Metz-Sablon.
A. **Bloch**, pharmacien, 2, rue de la Tête d'or, Metz.
Arthur **Bloch**, pharmacien, 21, rue des Allemands, Metz.
Ernest **Bloch**, minotier, 9, rue Général Crémer, Sarreguemines (Sg.).
G. **Bloch**, négociant, 10, rue Migette, Metz.
Blondeau, procureur de la République, 34, avenue du Maréchal Foch, Metz.
L'abbé **Blum**, boulevard du Prince, Luxembourg.
Auguste **Bohler**, professeur au Collège, 15, rue du Maréchal Foch, Sarreguemines (Sg.).
Joseph **Boiselle**, négociant, 29, place Saint-Louis, Metz.
Gabriel **Boivin**, architecte diplômé, 4 bis, rue de la Haye, Metz.
A. **Bolich**, ingénieur des arts et manufactures (E. C. P.), 22, rue du Cambout, Metz.
Maurice **Bompard**, ambassadeur, sénateur de la Moselle, Novéant, Moselle (M.).
Eugène **Bongras**, professeur à l'École pratique d'industrie, 6, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
Pierre **Bonvier**, liquidateur, 22, rue Chaplerue, Metz.
Roger **Borde**, directeur des mines et usines de Rédange-Dilling, à Rédange, Moselle (Th.).
Albert **Bosch**, instituteur, 11, rue des Treize, Metz-Queuleu.
Louis **Bossu**, procureur général auprès de la Cour d'Appel, Chambéry, Savoie.
L'abbé Auguste **Bour**, curé de Russange par Audun-le-Tiché (Th.).
Eugène **Bour**, hôtelier, Dabo, Moselle (Sbg.).
Gilbert **Bour**, notaire, Vigy, Moselle (M.).
L'abbé J.-L. **Bour**, curé d'Audun-le-Tiche, Moselle (Th.).
L'abbé J.- Justin-Joseph **Bour**, archiprêtre d'Aumetz (Th.).
L'abbé Justin **Bour**, aumônier des Sœurs du Bon Pasteur, Borny, (Moselle) (M.).
L. **Bour**, négociant, rue de France, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Nicolas **Bour**, membre du Conseil général, Dieuze, Moselle (Ch-S.).
L'abbé R.-S. **Bour**, professeur au grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
L'abbé Alexis **Bourg**, curé d'Ennery, par Ay-sur-Moselle, Moselle (M).
Le Commandant André **Bourgeois**, professeur de tactique à l'Ecole de Guerre, Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne.
Bourger, rentier, Bouzonville, Moselle (B.).
François **Bourgin**, professeur au lycée, 20, rue Ausone, Metz.
Bourgon, directeur de la tuilerie, Niederwiller, Moselle (Sbg.).
Victor **Boury**, maître-peintre, 6, rue de la Haye, Metz.
L'abbé J.-P. **Braubach**, curé de Hagondange-Colonie, Moselle (M.).
Pierre **Brauer**, propriétaire, Hettange-la-Petite, par Malling, Moselle (Th.).

Digitized by Google

L'abbé Félix **Brécher**, vicaire, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
J. **Brediger**, négociant, Forbach, Moselle (F.).
Jean **Breistroff**, 104e régiment d'infanterie, peloton spécial des étudiants, caserne Latour-Maubourg, Paris.
Le lieutenant-colonel **Brissé**, 116, boulevard Voltaire, Paris.
Charles **Brouant**, entrepreneur, Peltre, Moselle (M.).
Bur, industriel, Sarralbe, Moselle (F.).
Charles **Cabayot**, membre du Conseil général, Alémont, à Saint-Jure, par Louvigny, Moselle (M.).
Cahen-Lazard, industriel, 150, rue de Magny, Metz-Sablon.
André **Cahen**, négociant, 14, place du marché, Sarreguemines, Moselle, (Sg.).
D. **Cahen**, juge au tribunal, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Gabriel **Cahen**, négociant, 5, rue de la Garde, Metz.
Cailloux, négociant en vins, Forbach, Moselle (F.).
Callais, professeur au lycée, 19, rue de Nancy, Metz.
Le colonel **Cambuzat**, commandant en second du centre d'études d'artillerie, 9, rue du Grand Cerf, Metz.
Henry **Cannepin**, Châtel-Saint-Germain, Moselle (M.).
G. **Canuel**, professeur au lycée, 30, rue des Jardins, Metz.
A. **Carrère**, pharmacien, 10, rue de la Tête d'Or, Metz.
H. **Carrez**, professeur agrégé au lycée, 10, rue Haute Pierre, Metz.
Charles **Cauderlier**, secrétaire de la Mairie, Forbach, Moselle (F.).
Justin **Caye**, Rozérieulles, Moselle (M.).
Le docteur René **Cayet**, avenue Général Castelnau, Thionville, Moselle (Th.).
H. **César**, directeur administratif de l'abattoir, 32, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé Louis **Chaler**, aumônier de l'asile de Steinbach, près Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Champlon, maire, Krebsmühle, à Betting par Béning, Moselle (F.).
Chardin, hôtelier, Vic-sur-Seille, Moselle (Ch.-S.).
Ferdinand **Charlot**, juge de bailliage, Sierck, Moselle (Th.).
Le docteur Étienne **Charon**, 8, rue Paul Déroulède, Metz.
Albert **Charpentier**, maison Moitrier, 22, rue Dupont-des-Loges, Metz.
L'abbé Henri **Charpentier**, curé de Rombas, Moselle (M.).
L. **Charpentier**, négociant, 78, rue Fournirue, Metz.
J. **Chary**, Hombourg-Haut, Moselle (F.).
L'abbé E. **Châtelain**, archiprêtre de Rohrbach, Moselle (Sg.).
Chatillon, propriétaire, Terville, Moselle (Th.).
L'abbé Pierre **Chavant**, curé de Guerting, Moselle (B.).
Chazelles, directeur d'école, 20, rue Chèvremont, Metz.
J.-B. **Chevalier**, 21, avenue du Maréchal Foch, Metz.
Ernest **Chevalier**, industriel, 6, rue de la Caserne, Metz.
Chevallier, ancien professeur à l'école des sourds-muets, 9, rue des Murs, Metz.

Digitized by Google

Louis **Choppé**, directeur de Banque, 17, rue des Parmentiers, Metz.
Choumert, Many par Mainvillers, Moselle (B.).
Christophe **Choumert**, membre du Conseil général, Glatigny, par Landonvillers, Moselle (M.).
L'abbé Paul **Chrétien**, professeur au grand séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
Le chanoine Auguste **Christiany**, archiprêtre, 1, rue de l'Église, Sarreguemines (Sg.).
J.-N. **Christiany**, archiviste-adjoint, 4, rue de la Haye, Metz.
A. **Christmann**, négociant, 4, rue de la Garde, Metz.
Classen-Leclaire, banquier, Thionville (Th).
Gustave **Clément**, Faulquemont, Moselle (B.).
Jacques **Clément**, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Roger **Clément**, directeur des musées et bibliothèque de la ville, 24, rue de la Tête d'Or, Metz.
Charles **Clodot**, ingénieur en chef de la ville, 9, rue des Murs, Metz.
R. **Clodot**, caissier municipal, 9, rue des Murs, Metz.
Clos, instituteur, Basse-Yutz, Moselle (Th.).
Max **Coblentz**, banquier, 7, rue de la Chapelle, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Collignon, directeur d'assurances, 16, rue des Jardins, Metz.
Colson, maire, Merlebach, Moselle (F.).
Charles **Cometti**, 15, rue du Petit Paris, Metz.
Fr. **Conrard**, libraire, 1, rue de la Grande Armée, Metz.
Mademoiselle **Constant**, institutrice, 48, rue du Tivoli, Metz-Queuleu.
Édouard **Corbedaine**, membre du Conseil général, maire de Thicourt, par Brulange, Moselle (B.).
Joseph **Cordier**, professeur au lycée, 35, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
L'abbé Alfred **Cosar**, archiprêtre, Albestroff, Moselle (Ch.-S.).
Vincent **Courte**, directeur d'école, 36, rue Mazelle, Metz.
Léon **Couturier**, industriel et maire, rue de la Gare, Forbach, Moselle (F.).
Le général de **Cugnac**, château d'Aubigny, Coincy, par Pange, Moselle (M.).
L'abbé François **Cuny**, professeur au petit Séminaire, 1, rue du général Franiatte, Montigny-lès-Metz, Moselle.
Le vicomte de **Curel**, Château de Ketzing, par Gondrexange, Moselle (Sbg.).
Dauphin-Téraud, rentier, rue Sigisbert, Ban-Saint-Martin, Moselle.
Alphonse **Dauphin**, percepteur, 22, rue de la Chèvre, Metz.
L. **Dauphin**, professeur au lycée, 9, place Saint-Vincent, Metz.
Théodore **Daussy**, directeur des hauts fourneaux, Knutange, Moselle (Th.).
L. **David**, membre du Conseil municipal, 8, rue du Grand Cerf, Metz.

Digitized by Google

Decker, ancien notaire, Cattenom, Moselle (Th.).
Théophile **Dedun**, ingénieur, 4, place de la Gare, Metz.
P. **Deffontaines**, professeur agrégé d'histoire, Institut Thiers, avenue Bugeaud, Paris, 16e.
Dehand, propriétaire à Vaxy, par Château-Salins, Moselle (Ch.-S.).
Le Docteur **Dejonc**, médecin-oculiste, 21-23, rue Serpenoise, Metz.
Alfred **Delaitre**, bijoutier, 13, rue Fabert, Metz.
Delépée, inspecteur de l'Enseignement primaire pour Metz-Campagne, 53, rue de Strasbourg, Metz.
Delille, à Florange, Moselle (Th.).
Dellinger, professeur au Collège, Thionville (Th.).
L'abbé Bernard **Dellinger**, aumônier de Sainte-Blandine, rue d'Asfeld, Metz.
Delort, professeur agrégé au lycée, 5, en Vincentrue, Metz.
Georges **Demeufve**, 4, rue des Michottes, Nancy.
Gustave **Denz**, industriel, Beauregard-Thionville, Moselle (Th.).
Julien **Derdinger**, hôtelier, Gorze, Moselle (M.).
L'abbé **Déro**, professeur au Grand séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
Le Lieutenant-Colonel baron **Deville**, directeur gérant de la corporation des Mines et usines métallurgiques, 27, avenue Maréchal-Foch, Metz.
Roger **Devin**, entrepreneur, Delme, Moselle (Ch.-S.).
Gaston **Dezavelle**, maire de la ville, 209, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz, Moselle.
Joseph **Dhur**, libraire, 36, en Fournirue, Metz.
L'abbé Arsène **Didelon**, professeur au collège, avenue Général-Castelnau, Thionville, Moselle (Th.).
Madame veuve **Dietsch**, faubourg de Trèves, Sierck, Moselle (Th.).
Dillenschneider, administrateur, Château de Hombourg, près Kédange, Moselle (Th.).
Madame de **Distroff**, 28, rue Dupont-des-Loges, Metz.
René **Ditsch**, propriétaire, Fénétrange, Moselle (Sbg.).
Alphonse **Dolisi**, maître sellier, Forbach, Moselle (F.).
Comte de **Domgermain**, Château de Veninges par Nevers, Nièvre.
Le Baron de **Dommartin**, Château de Logne, par Ay-sur-Moselle (Th.).
Le Docteur **Dorner**, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
Madame **Dorner**, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
Edouard **Dorr**, pharmacien, 32, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé François **Dorr**, aumônier de Sainte-Chrétienne, 29, rue Dupont-des-Loges, Metz
L'abbé Nicolas **Dorvaux**, directeur au grand Séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
Fernand **Dosdat**, principal du Collège, Rombas, Moselle (M.).
L'abbé Lambert **Doublé**, curé de Téterchen, Moselle (B.).
G. **Dreyfus**, négociant, 14, rue Serpenoise, Metz.

Digitized by Google

Isidore **Dreyfus**, rabbin, 35, rue du Maréchal Foch, Sarreguemines, Moselle (Sg.).

Maurice **Dreyfus**, architecte, avenue Maréchal-Pétain, Thionville, Moselle (Th.).

J. **Dubled**, professeur agrégé au lycée, 29, rue Belle-Isle, Metz.

Le Chanoine Charles **Dupont**, archiprêtre, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).

Jacques **Dutt**, percepteur, 5, rue des Jardins, Sarreguemines, Moselle (Sg.).

Joseph **Ehlinger**, pharmacien, 2, rue Sainte-Croix, Sarreguemines, Moselle (Sg.).

L'abbé Jean **Ehrminger**, archiprêtre, Sarralbe, Moselle (Sg.).

Max **Eichberger**, directeur des Postes, Ars-sur-Moselle (M.).

Engel, artiste peintre, Rustroff par Sierck, Moselle (Th.).

Eugène **Entz**, directeur de la banque de Luxembourg, 1, rue Déroulède, Metz.

Le chanoine J.-F. **Erman**, 9, rue du Grand Cerf, Metz.

Lucien **Erman**, café Excelsior, 8, avenue Serpenoise, Metz.

Joseph **Ernewein**, notaire, Thionville (Th.).

René **Ernst**, avocat, 11, rue des Clercs, Metz.

Victor **Erpeldinger**, rentier, 12 *bis*, rue des Jardins, Metz.

Arthur **Étlin**, négociant, 10, rue des Huiliers, Metz.

A. **Etienne**, professeur agrégé au lycée, 1, rue des Treize, Metz.

Charles **Etienne**, principal du collège, Dieuze, Moselle (Ch.-S.).

Louis **Etienne**, négociant, 13, rue Serpenoise, Metz.

L'abbé Nicolas **Ettinger**, curé de Puzieux, par Delme, Moselle (Ch.-S.).

Paul **Even**, imprimeur, 1, rue Ambroise Thomas, Metz.

Emile **Everlé**, industriel, maire d'Insming, Moselle (Ch.-S.).

Robert **Evert**, 4, rue des Prisons militaires, Metz,

Camille **Federspiel**, 42, Rempart du Saulcy, Metz.

Edouard **Ferber**, pharmacien, place de Chambre, Metz.

Ferrette, député de la Meuse, 9, rue Serpenoise, Metz.

D. **Ferry**, député de Meurthe-et-Moselle, à Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle.

Léopold **Ferveur**, directeur de la Banque du Rhin, 36, avenue Maréchal-Foch, Metz.

Jacques **Feschotte**, chef du Cabinet du Préfet de la Moselle, à la Préfecture, Metz.

Albert **Fétick**, ingénieur aux aciéries, Rombas, Moselle (M.).

Armand **Fick**, ingénieur-directeur de la Compagnie des sous-produits métallurgiques, 8, rue de la Chapelle, Longwy (M.-et-M.).

Nicolas **Fick**, membre du Conseil général, maire d'Audun-le-Tiche, (Th.).

Fischer, pharmacien, Thionville (Th.).

Edmond **Fister**, directeur d'école, rue Taison, Metz.

Flach, directeur de la faïencerie, Niderviller, Moselle (Sbg.).

Digitized by Google

Flambeau adjoint au maire, 12, rue aux Ours, Metz.
Jules **Florange**, numismate Sierck, Moselle (Th.).
Flurer, notaire, Phalsbourg, Moselle (Sbg.).
L'abbé **Foedit**, prêtre sacristain à la Cathédrale, 5, rue des Recollets, Metz.
Auguste **Folz**, professeur au lycée, 47 *bis*, rue Belle-Isle, Metz.
Fonkenell, propriétaire, 121, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Roger **Forêt**, avocat, rue Chatillon, Metz.
Forrer, conservateur du musée archéologique, palais de Rohan, Strasbourg.
André **Fourot**, directeur de l'école préparatoire d'instituteurs, Colmar (Haut-Rhin).
Arthur **Francfort**, liquidateur, 13, rue Tête d'Or, Metz.
L'abbé **Franckum**, curé de Saulny par Lorry-les-Metz, Moselle (M.).
François, pharmacien, Novéant, Moselle (M.).
Alphonse **François**, comptable, Thionville (Th.).
Le docteur Charles **François**, député de la Moselle, Delme, Moselle (Ch.-S.).
Émile **François**, marchand de bois, Thionville-Beauregard (Th.).
Louis **François**, négociant, 20, place Saint-Simplice, Metz.
E. **Frank**, instituteur, 16, rue des Jardins, Metz.
Le docteur **Frantz**, 14-16, rue de la Haye, Metz.
J. **Frécaut**, instituteur, Liocourt, Moselle (Ch.-S.).
Alphonse **Freindt**, négociant, 2, quai Saint-Louis, Metz.
Roger **Friderici**, rédacteur, 10, place Sainte-Croix, Metz.
L'abbé Paul **Fritsch**, 17, rue Marchant, Metz.
R. **Froehlich**, architecte municipal, 1 *bis*, avenue Foch, Metz.
Gaersing, ancien receveur municipal, Thionville, Moselle (Th.).
Gaersing, avocat-avoué, Thionville, Moselle (Th.).
Gain, professeur agrégé d'histoire au lycée, Metz.
Ch. **Gangloff**, liquidateur, 4, rue des Parmentiers, Metz.
Gantzer, négociant, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
L. **Garnier**, percepteur, Fontoy, Moselle (Th.).
Gaspard, directeur de la corporation agricole, Chazelles-Scy, Moselle (M.).
L'abbé Louis **Gasser**, archiprêtre, Metzervisse, Moselle (Th.).
M. **Gaudin**, avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Guillaume **Gaulène**, substitut du Procureur de la République, 10, rue de Londres, Metz.
Gauthier, professeur en retraite, Rosselange, Moselle (Th.).
Geay, sous-préfet de Metz-Campagne, rue des Augustins, Metz.
Adolphe **Georgel**, négociant, Foulcrey, Moselle (Sbg.).
L'abbé Joseph **Gerbes**, professeur à l'école primaire supérieure, 1, rue Chabert, Metz-Queuleu.
Mademoiselle **Gerhard**, professeur au lycée de jeunes filles, place du Quarteau, Metz.

Digitized by Google

Léon **Germain** de **Maidy**, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, Nancy.
Gustave **Gillet**, libraire, rue des Deux places, Thionville, Moselle (Th.).
Le docteur Eugène **Giss**, 13, place du Marché, Thionville, Moselle (Th.).
Gobert instituteur, Fixem, Moselle (Th.).
Eugène **Godfrin**, Moulins-lès-Metz, Moselle (M.).
Nicolas **Goedert**, greffier du tribunal, 2, rue de la Paix, Thionville, Moselle (Th.).
Édouard **Goepp**, ingénieur diplômé, Welferding, près Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Joseph **Goetz**, chef de bureau, 21, Illwallstrasse, Strasbourg.
L'abbé F. **Goldschmitt**, curé de Rech, par Sarralbe, Moselle (F.).
Goury, avocat, 5, rue des Tiercelins, Nancy.
Gouvy, Hombourg-Haut, Moselle (F.).
Ch. **Grabau**, négociant en vins, 5, rue Saint-Marcel, Metz.
Le docteur **Graf**, 21, Ehrstrasse, Echternach, Grand Duché de Luxembourg.
Hermann de **Grafenstein**, rentier, 46, rue Maréchal-Foch, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Michel **Grégoire**, rentier, Sierck, Moselle (Th.),
Pierre **Grégoire**, rue de la Gare, Sierck, Moselle (Th.).
Grenier, professeur au collège, Thionville (Th.).
Albert **Grenier**, professeur à l'Université, Directeur de l'Institut d'antiquités rhénanes, palais du Rhin, Strasbourg.
Edmond **Gresser**, ingénieur, Forbach, Moselle (F.).
L'abbé **Griette**, curé des Etangs, par Landonvillers, Moselle (M.).
Marcel **Grosdidier de Matons**, professeur au lycée, Aurillac, Cantal.
L'abbé Célestin **Grosse**, à Alsting, par Gros-Bliderstroff, Moselle (F.).
L'abbé Jules **Guenot**, curé de Vallières, Moselle (M.).
Guenser, négociant, 25, avenue Maréchal Foch, Metz.
Le chanoine Emile **Guerber**, archiprêtre, curé de Notre-Dame, rue de la Chèvre, 23-25, Metz.
Paul **Guermont**, industriel, 10, rue de la Garde, Metz.
Lucien **Guir**, pharmacien, Yutz Basse, Moselle (Th.).
Jean **Haag**, professeur au lycée, 8, rue du Haut-Poirier, Metz.
Haas, directeur des abattoirs, 6, rue de la Paix, Metz.
Haas directeur d'école, Saint-Avold, Moselle (F.).
L'abbé **Hackspill**, député de la Moselle, 7, rue du Tivoli, Metz-Queuleu.
G. **Hafen**, hôtelier, 3, rue des Clercs, Metz.
L'abbé Auguste **Hamann**, curé de Sainte-Barbe, par Noisseville, Moselle (M.).
Le chanoine **Hamant**, supérieur du petit Séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle (M.).
Hamentien, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Henri **Haemmerlé**, notaire, Metzervisse, Moselle (Th.),

Digitized by Google

Le lieutenant-colonel **Harang**, Arnaville, Meurthe-et-Moselle.
Eugène **Hardy**, premier clerc de notaire, 14 en Nexirue, Metz.
Haro, rue de Wendel, Hayange, Moselle (Th.).
Le docteur **Hasse**, Thionville, Avenue Castelnau, Moselle (Th.).
L'abbé Paul **Heckmann**, archiviste municipal, à l'Hôtel de ville, Thionville, Moselle (Th.).
Hector, négociant, 6-10, rue Déroulède, Metz.
Édouard **Helter**, 32, rue Mazelle, Metz.
Henri **Helster**, 65, Sonnenbergstrasse, Wiesbaden, Allemagne.
H. **Hemmer**, professeur de lycée en retraite, 5, rue de la Marne, Ban-Saint-Martin, Moselle (M.).
Emile **Hennequin**, négociant, rue Saint-Eucaire, Metz.
L'abbé Fernand **Hennequin**, curé de Moyenvic, Moselle (Ch.-S).
Mademoiselle Germaine **Hennequin**, professeur au lycée de jeunes filles, 26, rue de Queuleu, Metz.
L'abbé Justin **Hennequin**, vicaire, Sarreguemines, Moselle. (Sg.).
L. **Hennequin**, étudiant au séminaire, Issy-les-Moulineaux (Seine).
Léon **Henry**, banquier, Courcelles-Chaussy, Moselle. (M.)
Hentz, architecte, 33, route de Borny, Metz-Plantières.
Ernest **Herpe**, architecte en chef des monuments historiques, 10, place Saint-Étienne, Metz.
Auguste **Hertzog**, Inspecteur d'agriculture, 15, rue Mozart, Metz,
G. K. **Heurich**, rentier, 11, rue Marchant, Metz.
L. **Heymann**, négociant, 14, rue Gustave Zédé, Paris-16e.
G. **Hinschberger**, receveur municipal, 34, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
L. **Hirschberger**, négociant, 13, avenue Maréchal-Foch, Metz.
L'abbé Jules **Hippert**, curé de Longeville-lès Metz, Moselle (M.).
Hocquard, professeur à l'école normale, Montigny-lès-Metz.
L'abbé Eugène **Hocquard**, curé de Nilvange, Moselle (Th.).
G. **Hocquard**, professeur au lycée, 1, rue de la Tête-d'Or, Metz.
L'abbé P. **Hoellinger**, curé de Grosbliderstroff, Moselle (Sg.).
F. **Hoen**, minotier. Grosbliderstroff, Moselle (Sg.).
L'abbé Charles **Hoffmann**, professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
Houlé, rentier, Longeville-lès-Metz, Moselle (M.).
Nicolas **Houpert**, rédacteur en chef du Lorrain, 14, rue des Clercs, Metz.
Albert **Houpert**, secrétaire général de la Chambre de Commerce, 4, rue de la Garde, Metz.
Lieutenant-colonel **Huber**, 43, rue Maréchal Pétain, Metz-Sablon.
Georges **Huber**, rentier, 46, rue de la Rochefoucauld, Paris 9e.
J. E. **Huber**, industriel, villa Blauberg, Sarreguemines [Sg.).
L. **Hubert**, propriétaire, villa La Monnoyère, Longwy-Haut (M.-et-M.).
Hubrecht, négociant, 2, rue du Faisan, Metz.

Digitized by Google

Humbert, maire de Saint Quirin, Moselle (Sbg.).
A. **Humbert**, propriétaire, Nonkail par Ottange, Moselle (Th).
C. **Humbert**, pharmacien, place de Chambre, Metz.
Illig, commandant en retraite, Achen, Moselle (Sg.).
Israël Bernhard Mortier, représentant de commerce, 53, Place Mazelle, Metz.
Issler, sous-directeur de l'Office supérieur d'assurances sociales, Strasbourg.
Mademoiselle Elise **Jaco**, professeur au lycée de jeunes filles, 28, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
L. **Jacquard**, maire de Borny-lès-Metz, Moselle (M.).
Jacques, professeur à l'école professionnelle, 13, rue de Paris, Metz.
Madame **Jacquin**, 41, Place St-Thiébaut, Metz.
G. **Jacquin**, directeur de l'Office supérieur des assurances sociales, rue Mozart, Metz.
François **Jager**, adjoint au directeur des Usines, Hagondange, Moselle (M.).
L. **Jansen**, inspecteur de l'enregistrement, 20, rue Chaplerue, Metz.
Max de **Jaunez**, industriel, 82, boulevard de Courcelles, Paris, 17e.
Eugène **Jeanty**, agent général d'assurances, 2, rue de la Chapelle, Sarreguemines (Sg.).
J. **Jérôme**, avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Paul **Jespard**, rédacteur à la Préfecture, 10, rue du général Mangin, Metz-Sablon.
A. **Job**, droguiste, 146, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz.
Adolphe **Job**, Boulay, Moselle (B.).
E. **Jochem**, pharmacien, 86, rue des Allemands, Metz.
Jost, maire de Gandrange, par Amnéville, Moselle (Th.).
Jung, inspecteur primaire, 19, rue de Metz, Thionville (Th.).
Docteur Gabriel **Jung**, 38, avenue Maréchal-Foch, Metz.
Nicolas **Jung**, adjoint au maire, 10, rue Saint-Clément, Metz.
Paul **Jung**, agriculteur, Aumetz, Moselle (Th.).
Jung-Woelkel, Sous-Préfet, Forbach, Moselle (F.).
Octave **Juste**, 3, rue de Chatillon, Metz.
Marcel **Kahn**, négociant, 15, Place de Chambre, Metz.
L'abbé J.-B. **Kaiser**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz, Moselle.
Kappès, professeur au collège, Thionville (Th.).
L'abbé **Keller**, curé de Jouy-aux-Arches, Moselle (M.).
Félix **Keller**, professeur à l'école primaire supérieure, Metz.
Kemmer, rentier, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
L. **Kessler**, pharmacien, 6, rue des Jardins, Metz.
Ch. **Kieffer-Schütz**, directeur de l'agence musicale messine, rue Pierre Hardie. Metz.
L'abbé **Kieffer**, curé de Florange, Moselle (Th.).

Digitized by Google

Michel **Kieffer**, professeur au lycée, 23 *bis*, rue Saint-Marcel, Metz.
Ch. **Kieffer**, fils de Pierre, agriculteur, Roussy le-Village, Moselle (Th.).
Kiener, professeur, 22, rue Fischart, Strasbourg.
Kirbach, instituteur, Rozérieulles, Moselle (M).
L'abbé J. P. **Kirch**, curé de Welferding, par Sarreguemines (Sg.).
Benoit **Klotz**, négociant, 10, rue des Clercs, Metz.
Georges **Koessler**, 27, rue Saint-Marcel, Metz.
R. **Kohler**, directeur de l'institut des sourds et muets, rue des Capucins, Metz.
Koehren, notaire, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Kolb, ingénieur, Jarville-les-Nancy, Meurthe et Moselle.
Nicolas **Kollen**, rentier, 88, en Fournirue, Metz.
Kolopp, professeur au lycée, 9, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Docteur P. **Kolopp**, 11, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Kommer, entrepreneur, 31, rue de Queuleu, Metz Queuleu.
R. **Kommer**, architecte, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
L'abbé Jean **Kremer**, curé de Boustroff, par Faulquemont, Moselle (F.).
L'abbé Jean-Nicolas **Kremer**, curé de Kuntzig, Moselle (Th.).
L. **Kremer-Colombain**, avocat, 7, rue de la Garde, Metz.
Krempf, pharmacien, Puttelange-lès-Sarralbe, Moselle (F.).
Paul **Kroffig**, directeur de banque, 8, rue Saint-Joseph, Colmar (Haut-Rhin).
Kuentz, professeur d'histoire au lycée, Metz.
Kuentz, professeur au collège, Thionville (Th.).
Kuhn, pharmacien, Grande-rue, Hayange, Moselle (Th.).
K. **Kueven**, 58, rue Serpenoise, Metz.
Le baron de **La Chaise**, 8, rue de la Garde, Metz.
Lacoste, maire de Hayange, Moselle (Th.).
Lacour, conducteur des ponts et chaussées, faubourg de Trèves, Sierck, Moselle (Th.).
Sylvain **Lacour**, membre du Conseil général, 11, rue de Wendel, Hayange, Moselle (Th.).
Madame **Lacroix**, 55, rue des Allemands, Metz.
Victor **Lacroix**, négociant, 11, rue Serpenoise, Metz.
Paul **Lahaye**, Scy, par Moulins-lès-Metz, Moselle (Th.).
Commandant **Lalance**, 2, rue de l'Atrie, Nancy.
Alfred **Lamy**, président du Conseil général, Vic-sur-Seille, Moselle, (Ch.-S.).
Henri **Lang**, agent général d'assurances, 4, place de Chambre, Metz.
Madame E. **Lange**, 1, rue Ambroise Thomas, Metz.
Ernest **Lanternier**, maître serrurier, 6 *bis*, rue des Piques, Metz.
A. **Laps**, professeur au lycée, 7e, route de Plappeville, Ban-Saint-Martin, Moselle (M.).
Général de **Lardemelle**, commandant le 6e corps d'armée, hôtel du gouverneur, Metz.

Digitized by Google

Joseph **Larue**, censeur au lycée, Metz.
Lasolgne, maire d'Ars-sur-Moselle (M.).
Latschat, ancien maire de Dieuze, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé François **Laubach**, curé de Blise-Schweyen par Frauenberg, Moselle (Sg.).
Launoy, négociant, 35, Grande-Rue, Dieuze, Moselle (Ch.-S.).
Lazard, rentier, rue de Pont-à-Mousson, Metz.
B. **Lazard**, caissier au Grand Moulin, 8, rue Déroulède, Metz.
Le docteur Camille **Lebon**, 9, place du Marché, Sarreguemines Moselle (Sg.).
Leclerc, percepteur, Vigy, Moselle (M.).
Lucien **Leclerc**, 15, rue Saint-Louis, Metz.
J.-P. **Leclère**, Fontoy, Moselle (Th.).
Joseph **Leclercq**, directeur des faïenceries, Sarreguemines (Sg.).
Léger, instituteur, Novéant, Moselle (M.).
Paul **Legris**, industriel, 4-6, rue du Wad-Billy, Metz.
Georges **Lehmann**, négociant, 10, rue de la Paix, Sarreguemines (Sg.).
Leick, chef de bureau à la Préfecture, Metz.
R. **Lelorrain**, membre du conseil municipal, 21, rue Belle-Isle, Metz.
Lemeunier, directeur de l'usine à gaz, Thionville (Th.).
Nicolas **Lemoine**, inspecteur de l'enseignement primaire, à Scy-Chazelles, Moselle (M.).
Le docteur **Lentz**, 24, avenue du Maréchal Foch, Metz.
Fernand **Léonard**, comptable, maison Hennequin, 4-10, rue Saint-Eucaire, Metz.
Nicolas **Léonard**, rentier, 15, rue Tête d'Or, Metz.
L'abbé Victor **Léonard**, archiprêtre de Vigy, Moselle (M.).
Lerond, instituteur en retraite, Destry, par Brulange, Moselle (F.).
Auguste **Leroy**, rentier, Moyeuvre-Grande, Moselle (Th.).
L'abbé Paul **Lesprand**, professeur au petit Séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle.
Letz professeur au lycée, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Levandel, comptable du collège, Thionville (Th.).
G. **Levaxelaire**, professeur agrégé au lycée Kléber, Strasbourg.
Eugène **Lévêque**, entrepreneur, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Lévy, professeur au collège, Thionville (Th.).
Alphonse **Lévy**, notaire, rue de l'Esplanade, Metz.
Alfred **Lévy**, pharmacien, 10-12, place Saint-Jacques, Metz.
André **Lévy**, négociant, 22, avenue Foch, Metz.
Armand **Lévy**, négociant en immeubles, rue Charlemagne, Metz.
Émile **Lévy**, droguiste, 6, rue du Pont-à-Seille, Metz.
Georges **Lévy**, marchand d'immeubles, 39, place Saint-Thiébault, Metz.
Gerson **Lévy**, négociant, 2, place Saint-Jacques, Metz.
Gustave **Lévy**, juge au tribunal, 22, rue Saint-Marcel, Metz.
Henry **Lévy**, marchand de biens, Sainte-Marie, par Lagrange, près Thionville (Th.).

Digitized by Google

L. **Lévy**, négociant, Forbach, Moselle (F.).
Léonce **Lévy**, pharmacien, 8, rue du Palais, Metz.
L'Hôpital, inspecteur général de l'instruction publique, à Paris.
Élie **L'Huillier**, au service des mines, chez M. de Vienne, 14, place Carrière, Nancy.
Liaudois, membre du conseil municipal, 14, rue Président-Wilson, Metz.
Jean **Lichnerowicz**, professeur agrégé au lycée, 16, rue des Bénédictins, Metz.
Commandant **Liégey**, du génie, 2, rue aux Ours, Metz.
Linel, directeur de la caisse de maladie, 27, rue de Sarrelouis, Boulay, Moselle (B.).
L'abbé Arthur **Loewenbruck**, curé d'Arriance, par Herny, Moselle (B.).
Émile **Losson**, pharmacien, 70, en Fournirue, Metz.
L'abbé J.-P. **Losson**, curé d'Héming, canton de Lorquin, Moselle (Sbg.).
Loth, directeur des Salines, au haras, à Rech près Sarralbe, Moselle (F.).
Mademoiselle **Louyot**, 21, rue de la Haye, Metz.
Charles **Louyot**, miroitier, 21, place du Quarteau, Metz.
Le docteur **Luttwig**, 1, rue du Général Mangin, Montigny-lès-Metz.
L'abbé Charles **Maire**, archiprêtre de Lorquin, Moselle (Sg.).
Mall, percepteur, 12, rue Charlemagne, Metz.
Bénédict **Mallet**, avocat, 8, rue de la Garde, Metz.
Léonce **Maltet**, directeur de la succursale de la Société Nancéienne de crédit industriel, 5 et 6, avenue Serpenoise, Metz.
Louis **Mangenot**, propriétaire, Vic-sur-Seille, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé Albert **Mangin**, à Pépinville par Richemont, Moselle (Th.).
Mademoiselle Marie **Mangin**, directrice du lycée de jeunes filles, place Général-de-Maudhuy, Metz.
Constant **Mansuy**, manufacturier, Rohrbach, près Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Marchal, professeur au collège, Thionville (Th.).
Louis **Marchal**, instituteur, Ponthion, par Vitry-le-François, Marne.
Marcus, administrateur-adjoint de la sous-préfecture, rue des Augustins, Metz.
Docteur Henri **Maret**, 23, quai Félix Maréchal, Metz.
Le marquis de **Marguerie**, sénateur de la Moselle, Saint-Epvre, par Baudrecourt, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé Charles **Martin**, curé de Kontz-Basse, par Sierck, Moselle (Th.).
Edmond **Martin**, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Michel **Martin**, professeur au lycée, 4, rue Saint-Vincent, Metz.
Albert **Martzloff**, propriétaire, Druling, Bas-Rhin.
Marx, juge au tribunal de bailliage, Thionville (Th.).
Charles **Masius**, pharmacien, 35, rue Mazelle, Metz.
Ch.-J.-B. **Masius**, Novéant, Moselle (M.).

Digitized by Google

Masson, notaire à Vic-sur-Seille, Moselle (Ch.-S).
Masson propriétaire, à Gondrexange, Moselle (Sbg.).
Charles **Mathis**, Niederbronn (Bas-Rhin).
Mauclaire, maire de la ville, Thionville (Th.),
Emile **Maujean**, négociant, 5, rue des Piques, Metz.
Georges **Maujean**, industriel, 78, rue des Allemands, Metz.
Léon **Maujean**, professeur à l'école primaire supérieure, Metz, 23, route de Strasbourg, Metz-Plantières.
Paul **Maujean**, industriel, 78, rue des Allemands, Metz.
Marcel **Maure**, avocat, 3, cours Léopold, Nancy.
Docteur **May**, Morhange, Moselle (F.).
L'abbé Adolphe **Mayer**, curé de Bionville-sur-Nied, Moselle (B.).
Hippolyte **Mayer**, brasseur, Boulay, Moselle (B.).
L'abbé Dominique **Mazerang**, curé d'Inglange, par Distroff, Moselle (Th.).
Madame E. **Méa**, 16, avenue Maréchal Foch, Metz.
Le docteur Louis **Medernach**, rue de la Paix, Thionville (Th.).
Meessen, rentier, Kuntzig, Moselle (Th.).
Membré, sous-chef de gare, Novéant, Moselle (M.).
Antoine **Ménard**, directeur des mines de la Société Nord et Lorraine, 11, rue Ferry, Metz.
Paul **Médinger**, professeur, 8, avenue de la Gare, Luxembourg.
Myrtil **Mendel**, négociant, 2, rue Général-Mangin, Montigny-lès-Metz (M.).
Paul **Mené**, négociant, 306, rue de Luxembourg, Thionville, Moselle (Th.).
Merget, dessinateur industriel, Moyeuvre-Grande, Moselle (Th.).
R. **Mesplié**, avocat, 26, avenue du Maréchal Foch, Metz.
L'abbé Jean **Mertz**, curé de Manderen près Sierck, Moselle (Th.).
Meyer, receveur des postes, Sierck, Moselle (Th.).
Docteur **Meyer**, médecin d'arrondissement, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
L'abbé Albert **Meyer**, curé de Terville, Moselle (Th.).
Auguste **Meyer**, directeur particulier de la compagnie d'assurances l'Union de Paris, 11, rue Lafayette, Metz.
Eugène **Meyer**, directeur particulier de la Compagnie d'assurances l'Union de Paris, 19, rue des Parmentiers, Metz.
Louis **Meyer**, député de la Moselle, Walscheid, Moselle (Sbg.).
Léon **Meyer**, négociant, rue Gambetta, Metz.
L'abbé Xavier **Meyer**, professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
L'abbé Nicolas **Meyers**, curé de Laudrefang, par Téting, Moselle (B.).
R **Michaux** avocat, 43, rue Serpenoise, Metz.
Jules **Michel**, fabricant de meubles, rue Tête d'Or, Metz.
Michel vétérinaire, Dieuze, Moselle (Ch.-S.).
Albert **Minster**, négociant, 6, rue Paul Déroulède, Metz.
Moll, professeur au lycée, Metz.

Digitized by Google

Edouard **Moncelle**, ingénieur, membre du Conseil général, 32, rue des Clercs, Metz

Eugène **Mondlange**, route de Metz, Longeville, Moselle (M.).

Moppert, professeur à l'école normale, rue de la Victoire, Montigny-lès Metz, Moselle (M.).

F. Mouraux, inspecteur des douanes, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).

E. **Moussat**, professeur agrégé au lycée, 10, rue du Haut-Poirier, Metz.

Léon **Moyse**, 13, rue Serpenoise, Metz.

Muller, adjoint au maire, Forbach, Moselle (F.).

Muller, professeur à l'école primaire supérieure, 1 *bis*, rue des Écoles, Longeville lès-Metz, Moselle (M.).

Charles **Muller**, négociant, 12, rue du Faisan, Metz.

Mademoiselle Charlotte **Müller**, professeur au lycée de jeunes filles, rue de la Seille, Metz-Queuleu.

Munier, négociant, 9, place de Chambre, Metz.

Jean **Nabert**, professeur au lycée, 17, rue de Metz, Ban-Saint-Martin, Moselle (M.).

E. **Nagel**, professeur au lycée, 11, place Saint-Louis, Metz.

L. **Naglé**, professeur au lycée, 45, route de Borny, Metz-Plantières.

Naut, propriétaire, Gravelotte, Moselle (M.).

Auguste **Negler**, négociant et maire, Morhange, Moselle (F.).

Le grand-rabbin **Netter**, 18, rue aux Ours, Metz.

Antoine **Nicolaï**, avocat, 13, rue de Verdun, Metz.

Edmond **Nicolas**, membre du Conseil général, Rurange par Guénange, Moselle (Th.).

Félix **Noel**, négociant, rue de Paris, Thionville (Th.).

Pierre **Noel-Medernach**, 17, rue de Paris, Thionville (Th.).

Henri **Nominé**, maire de la ville, place Général Sibille, Sarreguemines, Moselle (Sg.).

Docteur **Nosal**, 14, rue du Chanoine Colin, Metz.

Paul **Nouviaire**, minotier, 5, avenue Maréchal Joffre, Thionville, Moselle (Th.).

L'abbé Maurice **Obry**, curé de Hoff, par Sarrebourg, Moselle (Sbg.).

Nicolas **Obry**, instituteur, 1, rue Saint-Pierre, Metz Sablon.

Olinger, professeur en retraite, Moulins-lès Metz, Moselle (M.).

Louis **Oswald**, directeur de banque, 17, rue Serpenoise, Metz.

Dominique **Ottemer**, avocat, 9, rue Gambetta, Thionville (Th.).

Joseph **Oury**, président de la société des vétérans de 1870, Thionville (Th.).

Pacaud, secrétaire général de la Direction de l'enseignement, 25, rue Paixhans, Metz.

E. **Palez**, professeur au lycée, 13, rue Paixhans, Metz.

Comte Jean de **Pange**, 9, Square de Messine, Paris-8e.

Paqué, maire et conseiller général, Saint-Avold, Moselle (F.).

Paquet-d'Hauteroche, au Rucher, Woippy, Moselle (M.).

Digitized by Google

Jules **Pascaly**, 15, rue Jules-Ferry, La Garenne-Colombes (Seine).
Pastor, directeur général des Usines, Hayange, Moselle (Th.).
Adrien **Pauly**, pharmacien, 29, rue du Pont-Saint-Georges, Metz.
Eugène **Pauly**, Maison Choquin, 6, rue du Palais, Metz.
Le chanoine Justin **Pauly**, archiprêtre de Château-Salins, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé Jean **Perquin**, curé de Saint-Maximin, 61, rue Mazelle, Metz.
Henri **Perret**, professeur au lycée, 41, rue de Belle-Isle, Metz.
Edmond **Perrin**, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université, Grenoble (Isère).
L. **Perruchot**, rédacteur, 76, route de Strasbourg, Metz.
F. **Peter**, instituteur, 49, rue de la Chapelle, Metz-Sablon.
J. B. **Peter**, vice-président du Tribunal, 42, avenue du Maréchal Foch, Metz.
Petit, instituteur, Rouffach (Haut-Rhin).
L'abbé Victor **Pétry**, prêtre habitué, Waldvisse, près Sierck, Moselle (Th.).
Pfolzer, ingénieur en chef des ateliers, Basse-Yutz, Moselle (Th.).
Paul **Pfrenglé**, industriel, 15, avenue Foch, Metz.
Jean **Philipp**, directeur des cristalleries, Saint-Louis-les Bitche, Moselle (Sg.).
Joseph **Pichon**, viticulteur et numismate, Scy, Moselle (M.).
Albert **Pierre**, peintre, 70, rue Mazelle, Metz.
A. **Pierron**, négociant en bois, 15, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Piffert, inspecteur des forêts, Bitche, Moselle (Sg.).
Léon **Pigeot**, maire de Sarralbe, Moselle (Sg.).
Ernest **Piguet**, hôtel de la Gare, place de la Gare, Metz.
L'abbé Louis **Pinck**, curé de Hambach, Moselle (Sg.).
Nicolas **Pinck**, directeur des postes, 13, rue des Alliés, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Achille **Plusquin**, 12, rue Clovis, Metz.
Poirier, professeur au Collège, Thionville (Th.).
Léon **Poirier**, organiste de la Cathédrale, 10 bis, rue des Clercs, Metz.
Poulain, représentant du Crédit Coopératif, Saint-Avold, Moselle (F.).
Victor **Prevel**, directeur du Crédit Coopératif, 61-63, rue Serpenoise, Metz.
Emile **Prillot**, photographe, 2, avenue Serpenoise, Metz.
Adolphe **Probst**, négociant, 38, rue Rhénane, Metz-Queuleu.
M. **Provot**, professeur au lycée, 6, place de la Gare, Metz.
Jean **Quirin**, rentier, 3, rue de la Vacquinière, Montigny-lès-Metz.
L'abbé Alphonse **Rabas**, curé d'Ottange, Moselle (Th.).
Rabot, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, Forbach, Moselle (F.).
Commandant baron de **Ravinel**, 38, place de la Carrière, Nancy.

Digitized by Google

Pierre **Recht**, dessinateur aux bureaux de la chefferie du génie, Thionville (Th.).
Reinert, rentier, 3, rue Saint-Marcel, Metz.
Reimringer, minotier. Fontoy, Moselle (Th.).
L'abbé Sébastien **Reinstadler**, aumônier, Plappeville, Moselle (M.).
Emile **Remoissenet**, opticien, 12, en Fournirue, Metz.
Remy, professeur au lycée, 14, rue des Bénédictins, Metz.
Marcel **Renault**, directeur de l'instruction publique, 25, rue Paixhans, Metz.
Reuter, rentier, Thionville, Moselle (Th.).
Marcel **Rheims**, représentant, 27, avenue Foch, Metz.
Richard, chef de bureau à la Bibliothèque de l'Université, Strasbourg.
Richard, propriétaire, Marimont, par Benestroff, Moselle (Ch. S.).
Charles **Richard-Goedert**, industriel, au barrage, Beauregard-Thionville, Moselle (Th.).
Joseph **Richard**, avocat-avoué, rue de la Chapelle, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Joseph **Richart**, élève-maître à l'école normale d'instituteurs, Montigny-lès-Metz (M.).
L. **Riegel**, négociant, 18, boulevard Clémenceau, Metz.
Le chanoine Stanislas **Rigaux**, archiprêtre de Forbach, Moselle (F.).
Ritz, inspecteur d'assurances, Boulay, Moselle (B.).
L'abbé **Ritz**, directeur politique du Lorrain, 21, Rempart Paixhans, Metz.
Edmond des **Robert**, 48, rue Hermite, Nancy.
L. **Robert**, libraire, 36, rue Serpenoise, Metz.
Rohr, instituteur, Oeutrange, Moselle (Th.).
Rollin, maire d'Hémilly par Elvange, Moselle (B.).
Mademoiselle Alice **Rollin**, professeur au lycée de jeunes filles, 4, rue du Magasin-aux-Vivres, Metz.
Henri **Rollin**, maire et membre des conseils général et consultatif, Jouy-aux-Arches, Moselle (M.).
L'abbé Georges **Roloff**, archiprêtre de Bitche, Moselle (Sg.).
Ernest **Rongier**, commissaire central de police, rue des Trois-Boulangers, Metz.
E. **Roth**, ingénieur, Hayange, Moselle (Th.).
Christophe **Roths**, entrepreneur, 40, place du Saulcy, Metz.
P. **Roubaud**, maire, Rozérieulles, Moselle (M.).
Le chanoine **Roupp**, maison Sainte-Blandine, 10, rue de la Gendarmerie, Metz.
L. **Roussel**, rédacteur en chef du Courrier de Metz, 32, rue Mazelle, Metz.
L. **Royer**, instituteur, Boust, par Hettange Grande, Moselle (Th.).
L'abbé Antoine **Rubeck**, curé de Niderwiller (Sbg.).
Docteur **Sabisch**, 41, rue Taison, Metz.
Maurice **Salomon**, rue Déroulède, Metz.

Digitized by Google

F.-X. **Salzmann**, rentier, 7, rue Déroulède, Metz.
Alexis **Samain**, 26 bis, rue de la Chèvre, Metz.
Docteur F. **Samuel**, Rodemack, Moselle (Th.).
Georges **Samuel**, avocat-avoué, 11, rue Charlemagne, Metz.
H. **Samuel**, négociant, 17, avenue Maréchal-Foch, Metz.
L'abbé L.-P. **Saucy**, curé de Rozérieulles, Moselle (M.).
André **Schaaf**, épicier en gros, membre du Conseil général, Sarreguemines, 16, rue Nationale, Moselle (Sg.).
Schack, pharmacien, 53, rue Serpenoise, Metz.
Schaul, avocat, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
L'abbé Guillaume **Schaul**, professeur au lycée, 62, rue de la Montagne, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
L'abbé Pierre **Scherrer**, curé de Vaux, par Moulins-lès-Metz, Moselle (M.).
Schiltz, adjoint au maire, Saint-François près Thionville, Moselle (Th.).
Emile **Schladenhaufen**, notaire, Rombas, Moselle (M.).
De **Schlumberger**, château de Guebwiller, Haut-Rhin.
De **Schlumberger Türckheim**, château de Bonne-Fontaine à Altweiler, par Harskirchen, Bas-Rhin.
Etienne **Schmidt**, ingénieur, Creutzwald, Moselle (B.).
L'abbé Nicolas **Schmit**, curé de Filstroff par Bouzonville Moselle (B.).
Charles **Schmit**, marchand de fer, rue Neuve, Thionville (Th.).
Eugène **Schmit**, marchand de fer, rue Neuve, Thionville (Th.).
Gaston **Schmit** employé aux Usines de Wendel, Erzange, par Hayange, Moselle (Th.).
L'abbé Léon **Schmit**, professeur au grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
Nicolas **Schmitt**, rentier, membre du Conseil général, Escherange, par Volmerange-lès-Mines, Moselle (Th.).
Mesdemoiselles **Schmitt**, quai Félix-Maréchal, Metz.
Docteur **Schmitt**, Audun-le-Tiche, Moselle (Th.).
L'abbé Joseph **Schmitt**, curé de Malling, par Sierck, Moselle (Th.).
Le docteur **Schneider**, 18, avenue Foch, Metz.
L'abbé Georges **Schneider**, prêtre habitué, 5, rue de la Paroisse, Thionville, Moselle (Th.).
Schnitzler, entrepreneur, 63, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-lès-Metz, Moselle (M.).
Robert **Schuman**, député de la Moselle, 5, avenue du Maréchal Foch, Metz.
Henri **Schwartz**, notaire et membre du conseil général, Phalsbourg, Moselle (Sbg.).
L'abbé Joseph **Schwartz**, vicaire, 87, rue de la Chapelle, Metz-Sablon.
Léon **Schwartz**, notaire, Château-Salins, Moselle (Ch.-S.).
Schwartz, directeur des usines de chaux, Metzerwisse, Moselle (Th.).
Schwartz, restaurateur, Grande Rue, Hayange, Moselle (Th.).

Digitized by Google

J.-M. **Schwartz**, directeur de banque, 4, avenue Serpenoise, Metz.
Mademoiselle Julie **Schwartz**, Biding, par Maxstadt, Moselle (F.).
Georges **Schweitzer**, avenue Castelnau, Thionville (Th.).
E. **Schweitzer**, négociant, rue Sainte-Glossinde, Metz.
L'abbé J. P. **Schweitzer**, curé de Denting, par Boulay, Moselle (B.).
Schwerdoffer, hôtelier, Sierck, Moselle (Th.).
Lucien **Schwertzler**, entrepreneur, 26, rue du Pont-des-Morts, Metz.
Sclus, pharmacien, place du Marché, Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
P. **Sebire**, directeur de la Société générale alsacienne de Banque, 57, rue Serpenoise, Metz.
Seichepine, négociant, Château-Salins, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé A. **Seingry**, 9 *b.*, rue de l'Yser, Metz-Sablon.
C. **Selzer**, rédacteur au Journal « Le Messin » 35, rue de la Chenau, Metz-Queuleu.
Robert **Serot**, député de la Moselle, 4, rue de la Haye, Metz.
Alexis **Seywert**, négociant, 5-7, place Saint-Louis, Metz.
Édouard **Seywert**, employé des postes, 19-20, rue du Change, Metz.
Jules **Seywert**, négociant, place Saint-Louis, Metz.
Adolphe **Sibille**, notaire, rue du Vieil Arsenal, Thionville, Moselle (Th.).
L'abbé Alfred **Sibille**, curé de Vitry-sur-Orne, par Rombas, Moselle (Th.).
L'abbé Joseph **Sibold**, curé de Harzviller, Moselle (Sbg.).
Edmond **Siebert**, chef des services commerciaux, à la Compagnie du gaz, 21, rue des Vosges, Metz Queuleu.
Mathieu **Sievener**, Sierck, Moselle (Th.).
J. **Simon**, négociant, 48, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.
Simony, directeur, Forbach, Moselle (F.).
Max **Skosowsky**, chirurgien-dentiste, 14-15, place d'Armes, Metz.
L'abbé Ernest **Sorne**, curé de Petite-Rosselle, Moselle (F.).
Émile **Soulier**, industriel, 20, rue Clovis, Metz.
Spanier, directeur des mines, colonie de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle (Th.).
L'abbé Nicolas **Stauder**, professeur au collège Saint-Clément, 1 *bis*, rue des Bénédictins, Metz.
Armand **Stein**, libraire, Forbach, Moselle (F.).
Steinmetz, directeur d'école, Audun-le-Tiche, Moselle (Th.).
Jean **Steinmetz**, marchand de meubles, rue de Paris, Thionville, Moselle (Th.).
L'abbé Antoine **Stenger**, curé de Basse-Ham, par Koenigsmacker, Moselle (Th.).
E. **Stift**, ancien directeur des usines, Eicherberg, Luxembourg.
A. **Stoffel**, avocat, 22, en Nexirue, Metz.
Baronne de **Stucklé**, 5, avenue d'Épresmesnil, Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise).
Raymond **Studer**, étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, hôtel des Postes, Metz.

Digitized by Google

Taboulet, professeur au lycée, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
L'abbé **Taglang**, rédacteur, rue Manteuffel, Strasbourg.
François **Teiten**, représentant, 8, boulevard Georges Clémenceau, Metz.
Nicolas **Théobald**, élève-maître à l'école normale d'instituteurs, Montigny-lès-Metz.
J. **Therré**, directeur du Journal « Le Messin », 9, rue Charlemagne, Metz.
Michel **Thiria**, peintre-verrier, 50, place Saint-Louis, Metz.
Thiriet, propriétaire, Hampont, Moselle (Ch.-S.).
L'abbé Joseph **Thiriot**, curé de Servigny-les-Sainte-Barbe par Noisseville, Moselle (M.).
L'abbé Jules **Thiriot**, curé de Failly, par Noisseville, Moselle (M.).
Thiry, architecte diplomé, 4 *bis*, rue de la Haye, Metz.
Félicien **Thomas**, notaire, 8, place Saint-Louis, Metz.
L. **Thomas**, 21, rue Dupont-des-Loges, Metz.
L'abbé Alfred **Thorelle**, aumônier du Sacré-Cœur, Montigny-lès-Metz, Moselle (M.).
Claude **Tillement**, père, 17, avenue Serpenoise, Metz.
Gabriel **Tillement**, minotier, au Grand Moulin, 7-11, place de la Comédie, Metz.
Maurice **Tillement**, membre du Conseil municipal, 17, avenue Serpenoise, Metz.
L'abbé Jacques **Touba**, curé de Zetting par Sarreinsming, Moselle (Sg.).
Trioux, professeur agrégé d'histoire au lycée, Metz.
Docteur **Uhry**, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Albert **Uhlhorn**, notaire, Sarre-Union, Bas-Rhin.
Ulmer, magistrat, 23, rue du Parc, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
G. **Urbain**, chirurgien-dentiste, 3, place de la Comédie, Metz.
Le chanoine J.-P. **Vagner**, archiprêtre, rue Saint-Maximin, Thionville (Th.).
L'abbé J. J. **Valentiny**, curé de Boust, à Usselskirch par Hettange-Grande, Moselle (Th.).
André **Varin**, sous-préfet, Sarreguemines (Sg.).
Paul **Vautrin**, adjoint au maire, 10, rue de la Garde, Metz.
P. **Veber**, directeur d'assurances, 14, rue Charlemagne, Metz.
Lucien **Vebert**, professeur à l'école pratique de commerce, 6, place Jeanne d'Arc, Metz.
L'abbé Charles **Vechenauski**, curé de Bertrange, par Thionville, Moselle (Th.).
de **Verneuil**, Saint Sulpice-les-Feuilles, Haute-Vienne.
Joseph **Verschneider**, chef de service aux faïenceries, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Comtesse de **Villers-Grignoncourt**, 47, rempart Belle-Isle, Metz.
Auguste **Vincent**, négociant, 9, rue du Petit-Paris, Metz.

Digitized by Google

Vincent, ancien négociant, Thionville (Th.).
Vinot, directeur d'entreprises, Erzange, par Schrémange, Moselle (Th.).
L'abbé Paul **Virion**, Boulange, Moselle (Th.).
Jules **Virrion**, négociant, 1-3, rue Dupont des-Loges, Metz,
Voizard, hôtelier, Vic-sur-Seille, Moselle (Ch. S.).
Le Chanoine **Vuillaume**, archiprêtre de Vic-sur-Seille, Moselle (Ch.-S).
Louis **Wack**, directeur de fabrique, 10, rue de la Montagne, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
L'abbé J.-P. **Wagner**, curé de **Lambach**, par Enchenberg, Moselle, (Sg.).
Le Chanoine Thomas **Wagner**, vicaire général, 13, place Sainte-Glossinde, Metz.
L'abbé Gilbert **Walbock**, Remilly, Moselle (M.).
Mathias **Walkowinsky**, avenue Comte de Bertier, Thionville, Moselle, (Th.).
Walter, fabricant, Goetzenbruck, Moselle (Sg.).
Watrinet, horticulteur, 13, rue du Petit-Paris, Metz.
Weber, négociant en vins, Insming, Moselle (Ch.-S.).
Alexis **Weber**, banquier, Boulay, Moselle (B.).
Jules **Weber**, négociant, place des Charrons, Metz.
L'abbé Louis **Weber**, curé de Réning, par Léning, Moselle (Ch.-S.).
Alexandre **Weil**, négociant, 15, rue du Grand Cerf, Metz.
Robert **Weil**, négociant, 15, rue du Grand Cerf, Metz.
F.-N. **Weinandt**, directeur de l'école commerciale, 2, rue du Pont Saint-Marcel, Metz.
L'abbé **Welter**, professeur au lycée, 2, rue de la Haye, Metz.
F. **Welter**, pharmacien, Hettange-Grande, Moselle (Th.).
Mademoiselle M. **Welter**, pharmacie Welter, Hettange-Grande, Moselle (Th.).
Timothée **Welter**, notaire, 17, rue des Clercs, Metz.
Docteur **Welvert**, Moyeuvre-Grande, Moselle (Th.).
Charles de **Wendel**, 56, avenue Hoche, Paris-8e.
Humbert de **Wendel**, rue de Wendel, Hayange, Moselle (Th.).
Maurice de **Wendel**, château de Joeuf, Meurthe-et-Moselle.
Werner, pharmacien, Boulay, Moselle (B.).
Docteur Georges **Werner**, 5, avenue Foch, Metz.
Wernert, receveur d'enregistrement, Thionville (Th.).
Van **Werveke**, professeur, 64, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.
Docteur de **Westphalen**, 6, rue Mazelle, Metz.
Charles **Weyland**, négociant en bois, Forbach, Moselle (F.).
L'abbé François **Weyland**, curé de Vernéville, Moselle (M.).
Joseph **Wicker**, négociant, place d'Armes, Vic-sur-Seille, Moselle (Ch.-S.).

Digitized by Google

Wilhelm, représentant, Saint-Avold, Moselle (F.).
L'abbé Joseph **Wilhelm**, professeur au petit séminaire, Montigny-lès-Metz, Moselle (M.).
Willemin, membre du Conseil municipal, 30, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Wiltzer, chef de bureau à la sous-Préfecture, 15, rue de la Gendarmerie, Metz.
Eugène-Daniel **Wirtz**, rentier, 11, avenue Clémenceau, Metz.
J. Wolff, instituteur, Moyenvic, Moselle (Ch.-S.).
Wolff, hôtelier, Saint-Quirin, Moselle (Sbg.).
Docteur **Wonner** Hayange, Moselle (Th.).
Victor **Wonner**, rentier, Florange, Moselle (Th.).
Th. **Wully**, professeur au lycée, 47 *bis*, rue Belle-Isle, Metz.
Bernard **Zéliqzon**, représentant, 1, rue Petite Boucherie, Metz.
Léon **Zéliqzon**, professeur au lycée en retraite, 36, avenue Maréchal-Foch, Metz.
Charles **Zimmer**, industriel, place de la République, Thionville, Moselle (Th.).
L'abbé **Zwickel**, archiprêtre de Phalsbourg, Moselle (Sbg.).

Archives, Bibliothèques et Musées

Bibliothèque municipale de Haguenau, Bas-Rhin.
Archives départementales du Haut-Rhin, Colmar.
Archives départementales de la Moselle, Metz.
Bibliothèque de la Préfecture de la Moselle, Metz.
Bibliothèque du Grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
Bibliothèque du couvent des Franciscains, 17, Rue Marchant, Metz.
Bibliothèque Municipale, Metz.
Musée municipal, Metz.
Bibliothèque Municipale, Mulhouse.
Bibliothèque Municipale Nancy, aux bons soins de M. A. Buvignier, libraire, 13, rue Saint-Georges, Nancy.
Musée des Antiquités nationales, Saint-Germain-en-Laye Seine-et-Oise.
Bibliothèque de l'Asile de Steinbach près Sarreguemines, Moselle.
Bibliothèque Municipale de Strasbourg, 8, place de l'Hôpital.
Harvard University, Cambridge, Mass. U. S. A. aux bons soins de M. Aug. Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Établissements scolaires.

Institut Saint-Augustin, Bitche, Moselle (Sg.).
Ecole normale préparatoire, Colmar.
Collège de Dieuze, Moselle (Ch.-S.).

Digitized by Google

Collège de Forbach, Moselle (F.).
Collège de Haguenau, Bas-Rhin.
Collège Saint-Clément, Metz.
École normale d'instituteurs, Montigny-lès-Metz.
Petit Séminaire, 1, rue Général-Franiatte, Montigny-lès-Metz.
Collège de Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Lycée de Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Collège de Thionville, Moselle (Th.).
Collège de Wissembourg, Bas-Rhin.

Villes et Communes.

Ville de Bitche, Moselle (Sg.).
Ville de Boulay, Moselle (B.).
Ville de Dieuze, Moselle (Ch.-S.).
Ville de Forbach, Moselle (F.).
Ville de Sarrebourg, Moselle (Sbg.).
Ville de Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Ville de Thionville, Moselle (Th.).

Commune d'Abreschviller, Moselle (Sbg.).
Commune d'Algrange, Moselle (Th.).
Commune d'Ars-sur-Moselle (M.).
Commune d'Audun-le-Tiche, Moselle (Th.).
Commune de Basse-Yutz, Moselle (Th.).
Commune de Bouzonville, Moselle (B.).
Commune de Dabo, Moselle (Sbg.).
Commune de Fénétrange, Moselle (Sbg.).
Commune de Florange, Moselle (Th.).
Commune de Gorze, Moselle (M.).
Commune de Hayange, Moselle (Th.).
Commune de Knutange, Moselle (Th.).
Commune de Longeville lès Metz, Moselle (M.).
Commune de Lorquin, Moselle (Sbg.).
Commune de Merten, Moselle (B.).
Commune de Morhange, Moselle (F.).
Commune de Moyeuvre-Grande, Moselle (Th.).
Commune de Nilvange, Moselle (Th.).
Commune de Ottange, Moselle (Th.).
Commune de Puttelange-les-Sarralbe, Moselle (F.).
Commune de Rombas, Moselle (M.).
Commune de Roussy-le-Village, Moselle (Th.).
Commune de Saint-Avold, Moselle (F.).
Commune de Sarralbe, Moselle (Sg.).

Digitized by Google

Commune de Sierck, Moselle (Th.).
Commune de Vic-sur-Seille, Moselle (Ch.-S.).
Commune de Vitry-sur-Orne, Moselle (Th.).
Commune de Welferding, Moselle (Sg.).

Journaux, Sociétés commerciales, financières et industrielles.

Association des métiers et du commerce de Sarreguemines, aux bons soins de M. Dolisi, place du Général Sibille, Sarreguemines.
Association pour les intérêts miniers d'Alsace-Lorraine, 42, avenue Foch, Metz.
Le Courrier de la Sarre, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Haffner et Cie, rue Poincaré, Sarreguemines, Moselle (Sg.),
Librairie Sidot, Mutelet et Schmitt successeurs, 10, rue des Jardins, Metz.
« Lothringer Volkszeitung » (La libre Lorraine), 32, rue Mazelle, Metz.
Marowsky et Cie, 58-60, rue des Allemands, Metz.
Le Républicain lorrain, rue de la Tête d'Or, Metz.
Salomon frères, rue du Palais, Metz.
Utzschneider et Cie, rue Poincaré, Sarreguemines, Moselle (Sg.).
Vaxelaire et Cie, 2, rue Fabert, Metz.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Forrer, à Strasbourg.
Van **Werweke**, professeur, à Luxembourg.

Digitized by Google

ERRATA ET CORRIGENDA

P. 25, l. 14, au lieu de *Würdtzein*, lire *Würdtwein*.
P. 47, n. 1, au lieu de *Saroentis*, lire *Saroensis*.
P. 50, l. 19, au lieu de *Robert*, lire *Herbert*.
P. 71, l. 23, au lieu de *depopulatas*, lire *depopulans*.
P. 71, l. 24, au lieu de *revectitur*, lire *revertitur*.
P. 71, n. 2, au lieu de *poterentur*, lire *paterentur*.
P. 72, n. 2, l. 2, au lieu de *ferit*, lire *fecit*.
P. 77, l. 13, au lieu de *Ludovicis*, lire *Ludovici*.
P. 78, n. 3, l. 3, au lieu de *Scripti*, lire *Scripsi*.
P. 79, n. 2, l. 7, au lieu de *Sindelesberg*, lire *Sindelsberg*.
P. 84, n. 1, l. 3, au lieu de *patrio eorum*, lire *patris earum*.
P. 89, l. 30, au lieu de *notam*, lire *natam*.
P. 93, n. 3, l. 4, au lieu de *in re culpabiliter*, lire *irrecuperabiliter*.
P. 94, n. 6, l. 2, au lieu de *inobverat*, lire *inoleverat*.
P. 94, n. 6, l. 2, au lieu de *quidem*, lire *quidam*.
P. 94, n. 6, l. 3, au lieu de *patuit*, lire *potuit*.
P. 95, n. 2, au lieu de *nisi*, lire *viri*.
P. 99, n. 6, l. 7, au lieu de *Lambach*, lire *Laubach*.
P. 104, l. 17. En réalité le monastère de Ste Walpurge (Walbourg) a été fondé par Pierre de Bar, sire de Lutzelbourg avant 1121. Cf. Bulle confirmative du pape Calixte II, Jaffé n° 5033.
P. 105, l. 19, au lieu de *son frère Gérard*, lire *son père Gérard*.
P. 109, n. 4, l. 1, au lieu de *oblitionis*, lire *oblationis*.
P. 109, n. 6, au lieu de *avril 1905*. lire *avril 1105*.
P. 111, n. 6, au lieu de *retiuint*, lire *retinuit*.
P. 126, n. 5, au lieu de *Tromblat* lire *Trouillat*.
P. 128, l. 9 et sq. au lieu de *presque aussi riche que l'évêché, et le chapitre est opposé*, lire *presque aussi riche que l'évêché et le chapitre et opposé*.
P. 132, n. 2, l. 4, au lieu de *voleret*, lire *valeret*.
P. 133, n. 2, l. 2, au lieu de *Raynaldus*, lire *Raynaldo*.
P. 134, n. 5, l. 1, au lieu de *altero*, lire *altera*.
P. 137, n, 4, l. 2, au lieu de *directa*, lire *diruta*.
P. 139, n. 1, au lieu de *accencis*, lire *accensis*.
P. 139, n. 1, au lieu de *exibit*, lire *exiliit*.
P. 141, n. 3, au lieu de *abbatus*, lire *ablatus*.
P. 141, n. 3, au lieu de *plurissimum*, lire *plurissimam*.
P. 148, n. 4, au lieu de *hospitali*, lire *hospitati*.
P. 149, n. 1, au lieu de *porno*, lire *porro*.
P. 149, n. 1, au lieu de *contentionem*, lire *contentionum*.
P. 151, n. 1, l. 2, au lieu de *episcopo*, lire *episcopus*.

Digitized by Google

P. 163, n. 1, l. 2, au lieu de *datis*, lire *detis*.
P. 164, l. 25, au lieu de *incarcerbre*, lire *incarcerare*.
P. 164, l. 27, au lieu de *dictare*, lire *dietare*.
P. 164, l. 29, au lieu de *retractum*, lire *retentam*.
P. 165, l. 13, au lieu de *Maurmoutier*, lire *Marmoutier*.
P. 171, n. 6, au lieu de *Vadinimontem*, lire *Vadinimontis*.
P. 184, au lieu de *Thiébaut III et IV*, lire *Thibaut*.
P. 197, l. 21, au lieu de *Thiébaut de Blois*, lire *Thibaut de Blois*.
P. 203, n. 2, au lieu de *F. de Pauge*, lire *M.^de Pange*.
P. 215, l. 22, au lieu de *rendre*, lire *vendre*.
P. 218, l. 1, au lieu de *Fontenay*, lire *Fontenoy*.
P. 218, n. 3 et 4, au lieu de *Ferry de Pange*, lire *Maurice de Pange*.
P. 229, n. 2, au lieu de *Metio*, lire *Metis*.
P. 231, l. 3, au lieu de *Bazaille*, lire *Bazeille*.
P. 241, l. 28, au lieu de *Renaut de Bourgogne*, lire *Renaut de Boulogne*.
P. 251, n. 2, au lieu de *Renaut de Marville*, lire *Renaut de Morvillers*.
P. 258, n. 6, l. 2, au lieu de *tetigenus*, lire *tetigimus*.
P. 258, n. 6, l. 3, au lieu de *post*, lire *pro*.
P. 258, n. 6, l. 5, au lieu de *temerant*, lire *tenuerant*.
P. 280, l. 17, au lieu de *Mussey*, lire *Mussy*.
P. 281, n. 2, au lieu de *autem*, lire *notum*.
P. 321, n. 2, au lieu de *Antissiodorensium*, lire *Autissiodorensium*.
P. 401, l. 7, au lieu de *Seicheprey*, lire *Seicheprey*.
P. 467, l. 20, au lieu de *Mussey*, lire *Mussy*.
P. 470, l. 27, au lieu de *son étang*, lire *un étang*.
P. 471, Isabelle a effectivement existé, et a été promise au sire de Blamont. Cf. p. 481.
P. 478, l. 34, au lieu de *les servir*, li e *le servir*.
P. 485, l. 27, au lieu de *le conduisait*, lire *se conduisait*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

M. Grosdidier de Matons. — **Histoire du comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301).**

INTRODUCTION 1

BIBLIOGRAPHIE 11

LIVRE PREMIER

La formation du comté de Bar 1033-1240.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — **Les ducs de Mosellane, Comtes de Bar (9..(?)-1033)** 43

CHAPITRE Ier. — **Le Barrois de 1033 à 1037** 57

CHAPITRE II. — **Le Règne de Louis et de Sophie (1038-1092)** 81

CHAPITRE III. — **Le Règne de Thierry II (1092-1105)** 103

CHAPITRE IV. — **Le Règne de Renaut Ier (1105 1150)** ... 125

CHAPITRE V. — **Le comté de Bar de 1150 à 1189** 177

CHAPITRE VI. — **Le règne de Thiébaut Ier (1189-1214)** .. 203

CHAPITRE VII. — **Le Règne de Henri II (1214-1239)** 239

LIVRE II

L'apogée du comté de Bar (1240-1301).

CHAPITRE Ier. — **Le règne de Thiébaut II jusqu'à la mort de Saint-Louis (1239-1270)** 309

CHAPITRE II. — **Le règne de Thiébaut II de 1270 à 1291.** 389

Digitized by Google

Pages.

CHAPITRE III. — **Le règne de Henri III (1291-1302)**.... 473

J. Welter. — **Un fond de cabane préhistorique à la ferme de Sainte-Agathe dans le finage de Woippy**..... 511

E. Perrin. — **Le droit de bourgeoisie et l'immigration rurale à Metz au XIIIe siècle**..... 513

Liste des membres de la société au 1er mai 1922. 641

Errata et corrigenda..... 667

Table des matières..... 669

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
BAR-LE-DUC

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below,
or on the date to which renewed. Renewals only:
Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

APR 13 1971 6

RETURNED TO
JUN 30 1971
LOAN DEPARTMENT

APR 1 8 1977

OCT 16 1972 11

LOAN DEPT. DEC 8 '76

LD21A-50m-2,'71
(P2001s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YE 06373

Digitized by Google

Digitized by Google